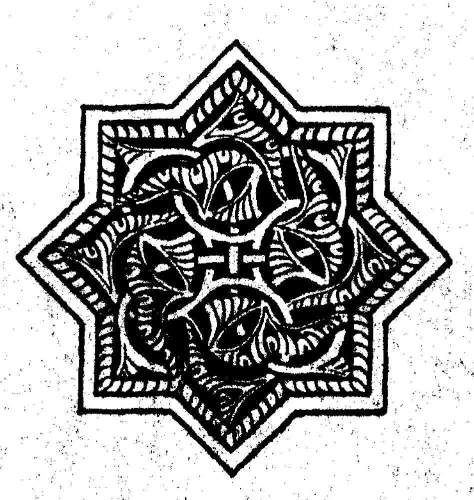
HESPÉRIS

ARCHIVES BERBÈRES et BULLETIN DE L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES





Année 1937 1er-2e Trimestres

LIBRAIRIE LAROSE, PARIS
11, RUE VICTOR-COUSIN, Ve

HESPÉRIS

ARCHIVES BERBÈRES ET BULLETIN DE L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES

La Revue HESPERIS, dont le service est assuré aux principales bibliothèques du Maroc, de France et de l'étranger, est consacrée à l'étude de la langue, de la littérature et de l'histoire de l'Occident musulman; à l'étude du pays et des populations du Maroc.

Elle paraît quatre fois par an. Chaque fascicule comprend en principe des articles originaux, des communications, des comptes rendus et des notes bibliographiques.

* * *

Il pourra être rendu compte dans HESPÉRIS des ouvrages ou des articles de périodiques relatifs au Maroc, à l'Afrique du Nord ou à la littérature arabe occidentale, dont un exemplaire au moins aura été envoyé au Secrétariat du Comité de Publications de l'Institut des Hautes-Études Marocaines.

* * *

Pour tout ce qui concerne la rédaction de la Revue (manuscrits, épreuves d'impression, tirages à part, publications et ouvrages dont on désire un compte rendu) s'adresser au Secrétaire du Comité de Publications de l'Institut des Hautes-Études Marocaines à Rabat.

Pour tout ce qui concerne l'administration de la Revue (demandes de renseignements, changements d'adresse, services d'échanges de périodiques), s'adresser au Secrétariat de l'Institut des Hautes-Études Marocaines à Rabat.

* * *

Les demandes d'abonnement, d'achat au numéro et de collections doivent être adressées à la Librairie Larose, 11, rue Victor-Cousin, à Paris (V^e).

	France et Colonies	Étranger
Prix de l'abonnement (un an, deux tomes).	100 francs	120 francs
Prix d'un fascicule isolé	30 francs	35 francs
Prix d'un fascicule double	50 francs	55 francs

Années antérieures	1921	*(épuisée)*
	1922-28	150 fr.
	1929 à 33	120 fr.

HESPÉRIS

TOME XXIV

Année 1937. *1er-2e Trimestres*

SOMMAIRE

LES IBN BÂṢO

Sur la foi des renseignements donnés par Casiri dans sa *Bibliotheca arabico-hispana Escurialensis* (1), les répertoires bio-bibliographiques relatifs aux sciences chez les Arabes (2) se sont enrichis d'un « Hosein ben Ahmed Ibn Mâṣ al-Aslamî », de Medîna Sâlim — aujourd'hui Medinaceli, entre Madrid et Saragosse — auteur d'un petit traité sur l'astrolabe universel, en 161 chapitres, achevé en 673 Hég./1274 J. C. et conservé à l'Escurial dans une copie du milieu du xv[e] siècle. J'ai parcouru cet ouvrage et signalé dans mes *Additions à Suter* (3) la variante Ibn Bâṣ, rencontrée dans un autre exemplaire du même traité que possède la Bibliothèque générale de Rabat (4), variante qui figure d'ailleurs également en marge de la copie de l'Escurial (F° 69 r°). En outre, j'ai indiqué qu'il y avait lieu de ne pas interpréter « al-Aslamî » comme un ethnique — Madînat Sâlim devant donner Sâlimî — mais de lire : al-Islamî, qui signifie « le converti à l'islam » (5). Enfin, l'ouvrage, qui comporte 160 *bâb* seulement, du reste très courts, ne traite pas (comme le titre d'astrolabe universel mentionné par Casiri le laisserait croire), de la célèbre *Saphaea* d'Azarchel (6) qui,

(1) Madrid, 1760-70, t. I, p. 392, n° CMLVI7 (actuel 9617).

(2) H. SUTER, *Die Mathematiker und Astronomen der Araber und ihre Werke*, Leipzig, 1900, p. 157, n° 381 *b*. — J. A. SÁNCHEZ PÉREZ, *Biografias de los matemáticos árabes que florecieron en España*, Madrid, 1921, p. 79, n° 74.

(3) *Isis, Quaterly Organ of the History of Science Society and of the Internat. Academy of the Hist. of Science*, n° 52, vol. XVIII, 1, July 1932, p. 172.

(4) Catalogue E. LÉVI-PROVENÇAL (*Les manuscrits arabes de Rabat*, 1[re] partie), publications de l'Institut des Hautes Etudes maroc., t. VIII, Paris, Leroux, 1921, p. 177, n° 4511).

(5) Référ. ap. DOZY, *Supplément aux dictionnaires arabes*, Leyde, Brill, 2 t. gd. in-4°, 1881 ; réimpression photographique, Paris, Maisonneuve, 1927, t. I, p. 678, col. 2, s. اسلمى. On verra plus loin combien ce mot a été défoımé par des copistes, désireux peut-être de lui substituer un ethnique de plus noble lignée, à graphie voisine. Des exemples analogues nous sont connus.

(6) Cf. l'intéressant article de M. J .M. MILLÁS Y VALLICROSA : *Estudios sobre Azarquiel*, paru *in Archeion, Archivio di storia della scienzia*, vol. XIV (1932), n° 3, pp. 392-419, et la préface (en catalan) de son ouvrage : *Don Profeit Tibbon, Tractat de l'Assafea d'Azarquiel* (*Biblioteca hebraïco-*

en dépit de son nom de tablette (*ṣafîḥa*), est à elle seule un astrolabe complet, mais d'une tablette de l'astrolabe plan « générale pour toutes les latitudes », *ṣafîḥa ğâmiʿa li-ğamîʿ al-ʿurûḍ*, sur laquelle nous reviendrons à la fin de ce travail.

Un abrégé sans divisions où l'on trouve encore une autre transcription du nom de l'auteur — erreur de lecture qui s'explique facilement par la ressemblance des lettres arabes — Ibn Nâṣir ابن ناصر au lieu d'Ibn Bâṣ ابن باص, est conservé à Londres, au *British Museum* (1). Quant aux manuscrits n°s 941 de la Bodléienne d'Oxford et 1158 de la Bibliothèque universitaire de Leyde, qui contiennent des œuvres sur la « tablette universelle » inscrites sous le nom d'Aḥmad b. Yûsuf, je n'en sais que ce qu'en disent les catalogues (2). Ce nom est celui qu'on trouve (complété par : Ibn Bâṣ), en tête du manuscrit de Rabat, cependant identique à celui de l'Escurial, où, à trois reprises, le nom de Ḥusain (ou al-Ḥusain), fils dudit Aḥmad b. Yûsuf, est répété. Je crois néanmoins que c'est cette dernière attribution qui est à retenir, car, dans le même recueil n° 451 de la Bibliothèque générale du Protectorat marocain, immédiatement à la suite de l'ouvrage en question, on trouve un opuscule anonyme, mais de la même main que le précédent et qui débute ainsi :

(F° 52 *b*) Louange à Dieu... Lorsque j'eus connaissance de cette tablette générale pour toutes les latitudes, contenant les secrets que nos devanciers avaient mis dans leurs livres sur l'usage de l'astrolabe, œuvre du *šayḫ*, du juriste, *imâm* des muezzins et modèle des astronomes (3) Abû ʿAlî Ḥusain (sic) b. Abî Ğaʿfar Aḥmad b. Yûsuf al-Islamî, et que j'eus enregistré l'épitre sur son fonctionnement, je voulus savoir la manière de la construire et je fus obligé d'avoir recours à celui qui l'avait faite. J'allai donc le voir et lui demandai de me l'expliquer. Il le fit et me montra d'une façon complète les origines des lignes et les principes sur lesquels

catalana, vol. IV, Barcelona, 1933), spécialement la p. XXXVIII. Je préfère, comme lui, employer le surnom romanisé — diminutif formé de l'adjectif arabe *azraq*, fém. *zarqâ*, « bleu-e » — plutôt que d'adopter la forme az-Zarqâlî, qu'on trouve chez la plupart des biographes ; je me sers toutefois de la variante Azarchel, plus courante en France.

(1) *Catal. cod. mss. orient., pars II*, n° CCCCVIII 9 (Add. 9600). L'auteur est appelé Abu ʿl-Ḥasan b. Abî Ğaʿfar Aḥmad b. Yûsuf b. Nâṣir al-Islîmî (*sic*).

(2) *Bibl. Bodl. cod. mss. orient., pars II*, p. 602, Additions de Nicoll au n° CMXLI7 (Marsh 663) du tome I : *Tractat. Ahmedis b. Yusof b. Ibrahim « De lamina universali ». — Catalog. cod. orient. Bibl. Acad. Lugdun Batav.*, t. III, p. 139, n° MCLVIII (Warn. 998-2) : رسالة الصفيحة الجامعة للعروض كلها, 8 pp. M. Millás (*op. cit.*, p. 409 et XXXVI) a donné sur ces manuscrits quelques renseignements succincts, d'où il résulte que le Cod. de la Bodléienne ne renferme aucun traité sur la tablette universelle, mais seulement une référence à celle-ci, au début d'une table qu'on trouve au f° 242 et qui fait partie d'un traité attribué à al-Kindî.

(3) Littéral^t : ceux qui établissent l'équation des astres (*al-muʿaddilîn*). Sur عدّل et ses dérivés, cf. le Glossaire de C. A. Nallino au t. II de sa splendide édition de l'*Opus Astronomicum* d'al Battânî, Milan, 1899, in-4°, pp. 344-345.

repose son tracé. Ainsi, j'examinai la tablette jusqu'à ce que je l'eusse bien dans l'œil. C'est alors que je composai cette épitre sur la façon de la construire, d'après les conseils qu'il me donna pour la faire bien correcte et suivant son enseignement.

Il résulte de ce passage que l'auteur de la *risâla* sur l'usage d'une tablette générale de l'astrolabe plan paraît bien être le même que le personnage qui est nommé au manuscrit de l'Escurial — semblable, je le répète, à celui de Rabat, sauf que le premier ne contient pas l'opuscule qui suit sur la construction de la tablette (1) —: al-Ḥusain b. Aḥmad [b. Yûsuf b. Ibrâhîm] Ibn Bâṣ, et je crois qu'en dépit de la *kunya* Abu 'l-Ḥasan qu'on trouve dans l'abrégé de Londres, au lieu de celle d'Abû ʿAli des deux autres manuscrits, c'est toujours du même écrivain qu'il est question (2).

Pour ce qui est de son origine (le soi-disant ethnique le rattachant à Medinaceli n'étant pas à retenir), on trouve au manuscrit de l'Escurial l'expression al-Maġribî, c'est-à-dire originaire du Maġrib ou y ayant vécu, encore que ce mot soit parfois appliqué dans le simple sens d'Occidental à des personnages qui ont résidé et fini leurs jours en Orient (3). Il serait néanmoins à rapprocher d'un renseignement fourni par un lettré et *muwaqqit* marocain du XVIIIe siècle, Sulaimân b. Aḥmad al Fištâlî, auteur d'un opuscule sur la tablette générale d'Ibn Bâṣ (4) où ce dernier est appelé : « le savant philosophe, maître (*šayḫ*) d'Abu 'z-Zubair dans le ʿIdwa », si cette mention de la « rive » — habituellement la rive sud du détroit (vulg. *ʿAdwa*) et, en général, le Maroc tout entier — ne désignait pas ici l'Espagne reconquise par les Chrétiens, comme le montre l'expression qui suit : *ʿâmalahâ Allâh bi-'l-ḫalâṣ*, « Dieu lui accorde la délivrance ». C'est donc en Espagne qu'Ibn Bâṣ enseigna, en supposant que lui-même ou ses parents (à qui peut se rapporter l'ethnique al-Maġribî) n'y fussent pas nés (5).

(1) De nombreux exemples montrent que la distinction entre ces deux sortes de traités : *fî ʿamal et fî ṣinâʿat al-asṭurlâb* était classique ; elle s'est répercutée dans les versions latines médiévales, qui distinguent les *De usu, utilitate* ou *utilitatibus*, des *De compositione, constructione*, ou encore *de mensura astrolabii*.

(2) Ces variantes dans la *kunya* et même le nom (*ism*) ne sont pas exceptionnelles ; un exemple caractéristique est celui de l'astronome marocain du XIIIe siècle : Abu'l-Ḥasan ʿAlî [ou Abû ʿAlî al-Ḥasan] b. ʿUmar al-Marrâkušî ; cf. Suter, p. 144, nº 363 ; L. A. SÉDILLOT, *Traité des instruments astronomiques des Arabes d'Aboul Hhassan Alî de Maroc*, Paris, 1834-35, t. I, p. 16.

(3) Par exemple l'auteur, probablement de souche sicilienne, du *Taqwîm al-adwiya* ; cf. *Un problème de bibliographie arabe*, in *Hespéris*, t. XVI (1933), fasc. I-II, p. 69 sq.

(4) Ms. nº 452-3 de Rabat, signalé dans mes *Additions à Suter*, *op. cit.*, nº 548.

(5) Un autre exemple de l'emploi du mot *ʿidwa* pour désigner la rive nord de la Méditerranée se trouve dans la *Nuzhat al-ḥâdî* d'al-Ifrânî, édit. Houdas, Paris, 1888-89, p. VI du texte et 125 de la traduction. Mais, en général, dans les époques antérieures, surtout quand celui qui parle est un musulman d'Espagne, c'est toujours du Maġrib qu'il s'agit ; voir notamment l'édition E. Lévi-Provençal du *Bayân*, Paris, 1930, Index, s. العدوة. Quant à cet élève d'Ibn Bâṣ, ne serait-il pas l'auteur de l'opuscule sur la construction de la tablette qui figure au ms. 451 de Rabat et dont

La profession de notre auteur est indiquée dans l'abrégé du *British Museum*: *ṣâḥib al-awqât*, « préposé aux heures » à Grenade, tandis qu'au manuscrit de Rabat il est dit: *amîn al-awqât*, « syndic du corps des préposés » à Cordoue (1). Enfin, la date de la composition de l'ouvrage est mentionnée dans l'incipit:

> Il y avait longtemps déjà que je nourrissais le projet, avant la présente année, qui est l'année 673...

au manuscrit de l'Escurial, c'est-à-dire l'année musulmane commençant le 7 juillet 1274 J. C., alors que dans l'exemplaire de Rabat, on lit 693 (incip. 2 décembre 1293 J. C.). De toutes façons, l'auteur vivait dans la seconde moitié du XIIIe siècle de notre ère, et non pas au Xe, ainsi que l'avait d'abord pensé M. Steinschneider, d'après un renseignement inexact sur le manuscrit d'Oxford (2). L'ouvrage d'Ibn Bâṣ, comme l'a indiqué M. Millás, par la comparaison des titres des nombreux chapitres du manuscrit de l'Escurial avec ceux du *K. al-ʿamal bi-'ṣ-ṣafîḥat az-Zarqâlîya*, voisin dans la même bibliothèque (3), dériverait de ce dernier traité, bien loin de le précéder.

Nous arrivons à la question principale, celle de ce qu'on peut appeler le « nom patronymique » de notre auteur, qui est, en fait, un *cognomen*: Ibn Bâṣ. On ne le rencontre pas sous cette forme dans les ouvrages biographiques consacrés aux personnages marquants de l'Espagne musulmane. Il y a un Abû ʿAbd Allâh Muḥammad b. Bâz cité par aḍ-Ḍabbî (4), qui fut *qâḍî* de Velez et mourut en 587/1191-92 J. C., mais on sait qu'il y a souvent permutation en arabe entre les consonnes ṣ et ẓ. Le nom d'al-Bâz (Elbâz) se rencontre encore fréquemment chez les Israélites marocains (5).

le début vient d'être cité ? En tout cas, on connaît un Abû Muhammad az-Zubair b. Ǵaʿfar Ibn az-Zubair, auteur d'une *Taḏkira ḏawi 'l-albâb fî istîfâ al-ʿamal bi'l-asṭurlâb*, existant au *British Museum* (Catal., p. 191, nº CCCCVII, Add. 9603): *Liber memorialis cordatis in perfectione operationis per astrolabium*) et à Alger (nº 1466). Suter (*op. cit.*, p. 201, nº 513) se borne, en raison de la date de copie du manuscrit (1008 Hég.), à placer l'auteur avant 1600 J. C. Nous pouvons à présent le reporter à la fin du XIIIe siècle, en raison de sa qualité d'élève d'Ibn Bâṣ.

(1) Il est vrai que l'attribution de l'ouvrage est faite ici (dans le titre en rouge mis en tête du texte, et, comme cela arrive souvent, après coup) à Aḥmad au lieu d'al-Ḥusain b. Aḥmad b. Bâṣ, mais graphiquement les noms des villes de قرطبة et غرناطة sont assez voisines pour qu'il y ait eu confusion entre elles.

(2) *Etudes sur Zarkâlî*; réfer. ap. J. Millás, *op. cit.*, pp. 408-409 et XXXVI; cf. supra, p. 1, n. 6.

(3) Casiri, nº CMLXVII, actuel nº 962.

(4) *Buġyat al-multamis* (*Desiderium quaerentis histor. viror. popul. Andalusiae*), édit. Codera, t. III de la *Biblioteca arab. hispan.*, Madrid, 1885, nº 73.

(5) Il est possible que ce nom reconnaisse la même origine que ceux de pas mal de familles musulmanes, en particulier de Fès, réputées comme descendant d'israélites islamisés : les Berrâda, Bennîs, Bessîs et autres, noms populaires de récipients et ustensiles, ainsi que l'a déjà indiqué M. L. Brunot in *Hespéris*, 1921, 2e trim., p. 112. On est en droit de noter le parallélisme de ces

Cependant, la forme la plus fréquente paraît être celle qui comporte un ه terminal (souvent lu à tort ة *a*(*t*)), avec une voyelle *u*, donnant le son *o*, sur la consonne précédente, celle-ci étant redoublée ou non. Ainsi Ibn Baškuwâl (1) mentionne un Muḥammad b. Bâssoh (باسّه) Ardumân az-Zuhrî, de Onda, qui habita Valence et mourut à Séville en 515/1121-22 J. C. Simonet, dans son remarquable *Glossaire* (2) donne, une série de variantes dialectales et graphiques du même mot, qu'il fait dériver du bas-latin *bassus*, sens de *crassus*, *pinguis*, également *curtus*, *humilis*, français « bas », et aussi *color sub-obscurus*, français « bis ».



Quoi qu'il en soit, le personnage qui a le plus illustré ce nom est celui que la chronique d'Ibn Ṣâḥib aṣ-ṣalâ, partiellement traduite dans le petit ouvrage du R. P. Melchor M. Antuña, Directeur de la Bibliothèque de l'Escurial : *Sevilla y sus monumentos árabes* (3), appelle Aḥmad b. Bâso. Ce fut un remarquable architecte, qui dressa les plans de la grande mosquée de cette ville et éleva le minaret, c'est-à-dire la fameuse tour de la Giralda « jusqu'à l'endroit où commence la partie de briques ». ʿAbd al-Mu'min, le premier souverain almohade (524-558/1130-1163 J. C.), avait déjà envoyé Aḥmad b. Bâso à Gibraltar, en 555/1160, pour diriger les travaux de la ville qu'il voulait y édifier. L'architecte passa de là à Cordoue, où il s'agissait cette fois de bâtir ou restaurer les châteaux-forts (*alcazares*) de la place et de pourvoir la frontière de solides défenses. Enfin, en Ramaḍân 567/mars 1172, sous le règne suivant, Aḥmad b. Bâso reçut du sultan Abû Yaʿqûb Yûsuf (558-580/1163-1184) la direction technique et administrative des travaux de la mosquée de Séville. C'est alors que « le prince des Croyants, ayant délimité lui-même sur le terrain l'emplacement de l'édifice, après avoir fait démolir les maisons qui étaient à l'intérieur de la *qaṣba* (*alcazaba*), fit comparaître le *šayḫ* des techniciens, Aḥmad b. Bâso et ses collègues,

appellations avec celles d'objets animés et inanimés qui furent attribués aux Israélites en Europe. Sur les noms et surnoms des juifs nord-africains, on consultera l'opuscule du regretté Ismaël Hamet, Paris, Soc. d'édit. géogr., marit. et colon., 1928, gd 8°. M. Eisenbeth, grand rabbin d'Alger, dans un ouvrage paru l'an dernier sur le même sujet, continue à croire qu'Albaz et ses variantes dialectales se rattachent au nom arabe du faucon, ce qu'il ne prouve aucunement.

(1) *Ṣila*, *Bibl. arab. hisp.*, *op. cit.*, t. II, n° 1147.

(2) *Glosario de voces ibéricas y latinas usadas por los Mozárabes*, Madrid, 1888, pp. 28, 29 et 43.

(3) Réunion d'articles publiés dans la revue *Religión y cultura*, El Escorial, 1930 ; cf. notamment les pp. 48, 74, 98, 100, 105 et 116. Ce travail permet de compléter et rectifier la notice insuffisante et erronée de Brockelmann *Gesch. d. arab. Literat.*, Weimar, 1898, t. I, p. 339, sur l'historien Abû Marwân [Abd 'al-Malik] Ibn Ṣâḥib aṣ-ṣalâ al-Baǧâ'î, m. post. 594/1198 J. C. Ici, on trouve باسه avec س, et même, باسة avec ة. Nous adopterons dorénavant la graphie Bâṣo.

les architectes de Sévi le et de tout l'Anda'us, conjointement avec ceux de Fès, Marrâkech et du Maġrib » (1).

Le R. P. Melchor pense que la personnalité de cet architecte en chef, espagnol sans doute, fut confondue avec celle du berbère marocain qui lui succéda dans la construction du minaret: 'Alî al-Ġumâri, dont parlent presque tous les historiens, tandis qu'on ne trouve aucun autre renseignement que ceux fournis par Ibn Ṣâḥib aṣ-ṣalâ sur Aḥmad b. Bâso. Il vivait encore au début du règne de Ya'qûb al-Manṣûr (580-595/1184-1199), puisqu'il est cité à la date de 580, à propos de l'édification du minaret, mais il ne l'acheva pas, étant mort probablement peu après cette date.

Une filiation directe entre ce personnage et l'auteur du traité sur a tablette générale, al-Ḥusain b. Aḥmad Ibn Bâṣo (nous lui conserverons désormais ce nom), est-elle probable, à un siècle de distance ? Mes recherches n'auraient sans doute pas été plus fructueuses que celles de mon érudit ami de la Bibliothèque de San Lorenzo, si mon attention n'avait pas été attirée sur deux biographies contenues dans la partie publiée de l'*Iḥâṭa* d'Ibn al-Ḫaṭîb (2). Au nombre des savants qui illustrèrent Grenade, le célèbre vizir et écrivain compte :

Ḥasan b. Muḥammed b. باصة (*sic*, lire باصُه Bâṣo), dont la *kunya* était Abû 'Alî, et qu'on connaissait sous le nom d'الصعلعل [*sic*, lire المعدّل], chef des calculateurs de l'heure à la grande mosquée de Grenade, était originaire de l'Est de l'Andalus. C'était un *faqîh* (juriste) passé maître dans la science du calcul et de l'astronomie. Auprès de lui s'instruisirent des gens en renom. Il construisait des « horloges d'ombre », des cadrans solaires (3), et autres instruments d'optique, excellait dans les observations astronomiques, mais suivant fidèlement la loi religieuse et respectant les limites tracées par les docteurs en cette matière. Constamment il observait. Il est l'auteur d'inventions et de perfectionnements et a laissé des travaux originaux. Il était l'unique de son genre et c'est à lui qu'on s'adressait en dernier ressort à son époque. Il est mort à Grenade en 716 (incip. 26 mars 1316 J. C.).

Aḥmad b. Ḥasan b. باصة السلمي [*sic*, lire Bâṣo al-Islamî], le calculateur de l'heure à la grande mosquée de Grenade, était originaire de l'Est de l'Andalus, et c'est

(1) *Ibid.*, p. 100 (*Chronique d'Ibn Ṣâḥib aṣ-ṣala*, ms. d'Oxford, Marsh 433, f° 165).

(2) Edition égyptienne, Le Caire, 1319 Hég., 2 vol. 8° : t. I, pp. 85 et 297. Je remercie une fois de plus M. Georges S. Colin qui, au courant de mes recherches, m'a signalé ces notices de l'*Iḥâṭa* et aidé à surmonter les difficultés dues aux défectuosités de cette mauvaise édition.

(3) الاظلال وآلرخائم. Le premier mot peut être interprêté d'après Pedro de Alcalá, qui rend ظل الشمس par *relox de sombra* : cf. Dozy, *Supplément*, t. II, p. 84. Il s'agit de variétés de cadrans solaires, le second terme, qui a le sens de « marbres », s'appliquant plutôt aux grands cadrans muraux.

de là que son père était venu [à Grenade]. Il portait la *kunya* d'Abû Ǧa'far. Il était unique dans son genre et la gloire de son siècle pour ce qui était de la connaissance de l'astronomie et de la grande habileté à construire les instruments d'observation. Parmi les appareils, il taillait des plaques de cadrans solaires (1), telles qu'on restait debout pour les contempler, en raison de leur élégance, de la beauté de l'écriture, de la façon dont ce travail était équilibré et correctement installé. L'auteur parvint dans ce domaine à un rang très élevé et atteignit un tel niveau dans la maîtrise, que les appareils émanés de lui le mirent au-dessus de beaucoup de savants des époques antérieures ; ils rejetèrent bien loin les حمائريات (*sic*, lire *ḥamâ'irîyât*] et les صفاريات *ṣaffârîyât* (2) ainsi que tous les autres instruments faits par des constructeurs sérieux. Les gens rivalisent de zèle pour les acheter au plus haut prix.

L'auteur avait acquis ces connaissances auprès de son père, le *šayḫ* qui connaît la science dans ses moindres détails, le maître du groupe des spécialistes dans cet art.

Il n'y a pas beaucoup de différence dans l'écriture arabe entre les mots ب صه et باصه, et tout concourt : noms, filiation, résidence, date, à montrer qu'il s'agit de membres de cette même famille des Ibn Bâṣo. L'éditeur égyptien de l'*Iḥâṭa*, peu au courant des noms étrangers arabisés de l'islam d'Occident, est jusqu'à un certain point excusable de ne pas les avoir reconnus. Mais il est probablement la cause de l'adoption par MM. Bel et Ben Cheneb de la leçon Bâǧa(h) — au lieu de Bâṣo(h) qui existait dans leur manuscrit et qu'ils rejettent en note — dans leur publication de la partie initiale de la *Takmila* d'Ibn al-Abbâr, absente de l'édition Codera, à la biographie d'un personnage, mort vers 550/1155 J. C., et qui eut parmi ses maîtres un Abû 'Abd Allâh [Muḥammad] b. Bâṣo (3).

Pour revenir aux deux « calculateurs de l'heure » de la grande mosquée de Grenade, apparemment père et fils, il est tentant, en raison de la date de la mort du premier (1316) et du fait qu'il a composé des ouvrages (*tawâlîf*), de l'identifier avec l'auteur du traité sur la tablette générale, en dépit

(1) Restitution de رخائم, au lieu de دخائر qui figure dans l'édition du Caire.

(2) On conçoit que l'interprétation de ces mots, du premier surtout, mal orthographié dans l'édition du Caire, ait été malaisée. Il faut entendre par *al-ḥamâ'irîyât* les instruments dus au constructeur Muḥammad b. Fatûḥ al-Ḥamâ'irî, de Séville, dont plusieurs exemplaires (une mère d'astrolabe, deux *ṣafîḥa*) sont conservés dans des collections publiques ou privées ; voir les références ap. E. Lévi-Provençal, *Inscriptions arabes d'Espagne*, Leyde-Paris, 1931, gd. in-4°, p. 197, nos 223 à 225. Dans ces conditions, le second terme : *aṣ-ṣaffârîyat* ne peut se rapporter qu'à Ibn aṣ-Ṣaffâr (Aḥmad b. 'Abd Allâh b. 'Umar), l'astronome praticien bien connu du xe-xie s. ; cf. Suter, p. 86, n° 196 ; Sánchez Pérez, p. 48, n° 39 et les sources citées ; J. M. Millàs y Vallicrosa, *Assaig d'historia de les idees fisiques i matemat. à la Catalunya medieval*, Barcelona, 1931, vol. 1, *passim*.

(3) Alger, 1920, p. 181, n° 384.

des différences dans la filiation indiquée (b. Muḥammad au lieu de b. Aḥmad) et même le nom (Ḥasan au lieu d'al-Ḥusain), car l'histoire littéraire des Arabes offre, comme on l'a dit, d'autres exemples de ces variations.

Quant au second personnage, Aḥmad b. Ḥasan, la notice que lui consacre Ibn al-Ḫaṭîb le range surtout au nombre des grands constructeurs d'instruments astronomiques, comme le fut Azarchel et ce Muḥammad b. Fatûḥ al-Ḫamâ'irî de Séville, dont nous ne connaissions jusqu'à présent le nom que par les astrolabes sur lesquels il est gravé, avec des dates allant de 609 à 615 Hég./1212 à 1218 J. C.



Quels perfectionnements al-Ḥusain b. Aḥmad Ibn Bâṣo apporta-t-il à la *ṣafîḥa* d'Azarchel ? Il nous donne lui-même une indication succincte à ce sujet au début de son livre, disant qu'il avait eu l'idée :

...de construire, en vue de la connaissance des heures et de ce qui s'y rapporte, une tablette pour l'astrolabe plan, qui fut générale pour toutes les latitudes et pays, et où les astres seraient sur le réseau qui lui est superposé, comme pour toutes les tablettes de l'astrolabe, et non pas comme dans la *ṣafîḥa* d'Azarchel (1) et autres, où les astres sont figés (*ǧâmida*) sans mouvements...

L'auteur explique ensuite comment diverses préoccupations le détournèrent momentanément de ce projet, qu'il reprit plus tard sur la prière d'un ami. Il construisit donc avec le plus grand soin cet instrument qu'il appela : « la tablette générale pour toutes les latitudes et la fixation du moment précis des prières rituelles » (2) en l'accompagnant d'une épitre « rédigée d'excellente façon, bien réglée et démonstrative, divisée en 160 *bâb* ». Si les titres de certains de ces chapitres concordent avec ceux du livre d'Azarchel, ainsi que M. Millás l'a observé (3), c'est que les deux *risâla* traitent du même objet et décrivent les mêmes opérations exécutées au moyen d'instruments qui sont tous deux des astrolabes : mesure des hauteurs des astres, et, par suite, détermination des heures diurnes et nocturnes, des azimuts d'un astre ou d'un lieu, etc., pour s'achever par le calcul de la profondeur d'un puits et de la largeur d'une rivière — tout celà se retrouvant, plus ou moins condensé, dans les listes des chapitres

(1) On lit aussi bien au ms. de Rabat qu'à celui de l'Escurial : كصفيحة الزرقال.

(2) *Aṣ-ṣafîḥat al-ǧâmi'a li-ǧamî' al-'urûḍ fî iqâma ma'âlim al-furûḍ.*

(3) *Supra*, p. 4.

des autres traités sur l'usage des divers astrolabes et quadrants que possèdent nos bibliothèques.

Cela n'empêche que les principes sur lesquels est fondée la tablette générale soient différents de ceux auxquels obéit a *ṣafîḥa* d'Azarchel, autant que j'aie pu en juger d'après la description des parties de l'instrument d'Ibn Bâṣo qui font l'objet du premier *bâb* de son épître (1). Dans celle de son élève, qui lui fait suite et devait comporter des figures expliquant la construction de la tablette, la place de celles-ci est malheureusement laissée vide. Il m'a fallu recourir à l'aide de l'opuscule d'al-Fištâlî, qui explique d'une façon à la fois plus claire et plus concise le tracé des lignes que comporte l'instrument.

On sait — et il y a été déjà fait allusion au début — que la *ṣafîḥa* d'Azarchel est une ingénieuse simplification de l'astrolabe plan, où, non seulement les différentes tablettes destinées à opérer sous les diverses latitudes sont réduites à une seule, mais où la « mère », qui les contient, est supprimée ; où, surtout, l' « araignée » ou réseau (2) — la plaquette supérieure ajourée munie de denticules (3), avec le tracé du zodiaque et les lieux des principales étoiles — disparaît, rendue inutile, grâce à la superposition exacte, dans la *ṣafîḥa*, de la projection des deux hémisphères (si bien qu'un seul tracé suffit pour tous les deux) avec les coordonnées écliptiques et les étoiles en question (4).

Ces avantages sont obtenus en substituant dans le tracé des lignes de la *ṣafîḥa* la projection stéréographique horizontale (5) à la projection stéréographique polaire suivant laquelle sont construits les astrolabes plans proprement dits, entre autres celui d'Ibn aṣ-Ṣaffâr, l'un des plus connus.

Toutefois — et M. Millás a insisté sur ce point (6) — c'est à un autre astronome de Tolède, de l'époque d'al-Ma'mûn (1037-1074 J. C.), un véritable mathématicien : ʿAlî b. Ḫalaf, alors qu'Azarchel apparaît plutôt comme un très habile constructeur, que revient le mérite d'avoir appliqué

(1) *Fî maʿrifat aškâl al-asṭurlâb allatî takûn fî hâḏihi 'ṣ-ṣafîḥa.*

(2) Arabe : *ʿankabût, šabaka.*

(3) Ar. : *murî.*

(4) Cf. le remarquable résumé de C. A. Nallino in *Encyclop. Islam*, t. I, pp. 508-510, art. *Asṭurlâb.*

(5) *Ibid.* « L'œil de l'observateur est placé respectivement aux points est et ouest de l'horizon, c'est-à-dire aux points équinoxiaux ; le plan de projection est celui du colure solsticial, c'est-à-dire du méridien passant par les points solsticiaux. »

(6) *Estudios...*, pp. 402-408, et *Don Profeit Tibbon*, pp. XXVIII-XXIX.

à l'astrolabe le nouveau système de projection, fruit d'une étude attentive des règles exposées par Ptolémée dans son *Planisphère*. Tablette universelle de ‘Alî b. Ḫalaf et *ṣafîḥa* d'Azarchel découlent du même principe, mais la première comportait encore un réseau mobile, qui, dans la seconde, a été supprimé, tandis qu'en échange on projetait l'équateur et les cercles correspondants, les *madârât* (parallèles) et les *mamarrât* (cercles horaires ou de déclinaison).

Un tel instrument qui provoqua, lorsqu'il fut connu, l'admiration du monde chrétien, et dont le traité qui en expliquait l'emploi eut l'honneur d'une série de traductions latines, hébraïques, castillane (celle-ci sur l'ordre d'Alphonse X), sans parler des « arrangements » ou adaptations, a peut-être été critiqué pour sa perfection même, qui fait tenir tant de choses dans un unique appareil. Toujours est-il qu'Ibn Bâṣo, comme on l'a vu, rétablit le réseau, et voici les pièces dont se compose son astrolabe :

> En premier lieu vient l'anneau (*al-ḥalqa*), qui s'appelle « l'attache » (*al-‘ilâqa*) ; c'est ce par quoi on suspend l'appareil ; puis l'anse (*al-‘irwa*) qui lui est contiguë ; ensuite la mère (*al-umm*), c'est-à-dire la plus grande tablette, dans laquelle se trouvent le siège (*al-kursî*) et le collier — ou limbe — nommé *al-ḥuǧra*, et qui est le cercle entourant la plus petite tablette et le réseau (*aš-šabaka*)...

Ajoutons, sur le dos (*ẓahr*) de l'instrument, l'alidade (*al-‘iḍâda*), et nous retrouvons — la pluralité des tablettes excepté — toutes les pièces de l'astrolabe classique. Mais n'est-ce pas là un retour à l'appareil de ‘Alî b. Ḫalaf ? A l'objection qu'Ibn Bâṣo ne cite pas son nom, on répondra que Azarchel avait fait de même (1). La « plus petite tablette » (relativement à la mère) de l'instrument du constructeur de Grenade, c'est sa tablette « générale pour toutes les latitudes ». L'énumération des lignes qui y figurent va nous renseigner sur le système de projection choisi. En rapprochant le texte d'Ibn Bâṣo de celui d'al-Fištâlî, on peut résumer ainsi les tracés qu'ils indiquent :

1° Deux lignes droites se coupant au centre (*markaz*) de la tablette, perpendiculairement l'une à l'autre ; la première, descendant de l'anneau, est la ligne Nord-Sud ou ligne méridienne ; la seconde est la ligne Est-Ouest.

2° Trois cercles concentriques décrits autour du centre de la tablette : le premier, qui est le plus grand et atteint presque le rebord, est le « parallèle de la tête du Capricorne » (2) ; le plus petit est celui du Cancer ; l'intermé-

(1) *Ibid.*, pp. 404 et xxx.
(2) *Madâr ra's al-ǧady* ; la « tête » est le commencement du signe zodiacal en question.

diaire est le « parallèle de la tête du Bélier et de celle de la Balance ». La distance respective de ces trois cercles est égale à la valeur de l'obliquité totale (*al-mail al-kullî*), indiquée ici comme étant de 23°30'. Les deux points où la ligne E.-W. coupe le cercle du Cancer sont nommés : point du milieu (1) de l'Orient et point du milieu de l'Occident.

3° Les cercles de déclinaison méridionale (2) qui vont de la ligne Est à la ligne Ouest en passant sur le diamètre Sud.

4° Les horizons (3), qui sont des portions de grands cercles tracés sur les parallèles, au Sud et au Nord, et les coupant ; l'horizon de l'équateur les divise en deux moitiés : orientale et occidentale.

Je ne parle pas de l'araignée, ni des lignes tracées sur le dos de l'astrolabe. Elles n'importent pas à notre démonstration, dont le but était d'établir l'abandon par Ibn Bâṣo du système de ʿAlî b. Ḫalaf, de la tablette « universelle », fondé sur la projection stéréographique équatoriale (plan de projection normal à l'équateur) et son retour à la projection stéréographique polaire, puisque, dans sa description, les cercles de latitude, ou parallèles, sont représentés par des cercles concentriques décrits autour du centre de l'appareil.

La tablette d'Ibn Bâṣo « générale pour toutes les latitudes », répond au type d'instrument appelé aussi « tablette des horizons » (*ṣafîḥa âfâqîya*), dont Nallino disait (4) que l'usage ne lui paraissait pas très clair. Une étude plus approfondie de l'ouvrage qui la décrit, et de ceux qui en dépendent serait donc opportune, mais c'est à un astronome qu'il faut la demander.

Pour ce qui nous concerne, nous avons eu surtout en vue, en achevant cette enquête bio-bibliographique par une incursion dans le domaine technique, de nous rendre compte de l'évolution des appareils, et, si possible, de celles des idées, corrélativement. Or, un fait est là : c'est que les astrolabes modernes tels que ceux construits encore au Maroc il y a moins de cinquante ans par le *muwaqqit* al-Ġzâwî, sont revenus au type ancien décrit par Ibn aṣ-Ṣaffâr. Ce sont ceux qu'on trouve, avec des variantes sans importance, dans les musées et chez les collectionneurs. La *Ṣafîḥa* d'Azarchel est bien plus rare ; enfin nous ne connaissons pas encore d'exemplaire de la « tablette générale » d'Ibn Bâṣo. Les éloges dithyrambiques d'Ibn al-

(1) Ailleurs *ʿain* « œil », Est et Ouest vrais.

(2) *Dawâʾir al-mail al-ǧanûbî.*

(3) *Al-âfâq* (sing. *ufq*) ; al-Fištâlî ajoute *al-ǧanûbîya*, « méridionaux ».

(4) *Loc. cit.*, cf. *supra*, p. 9, n. 4.

Ḫaṭîb sur les instruments construits par le « préposé aux heures » de la grande mosquée de Grenade, si c'est bien de lui qu'il s'agit, surclassant tous ceux de ses devanciers, doivent sans doute être mis au compte des exagérations dont la littérature fleurie de cette époque n'était pas avare.

L'astrolabe, en tout cas, avec ses dimensions exiguës, ne pouvait permettre que des calculs sans grande précision, malgré l'ingéniosité des constructeurs multipliant et perfectionnant les modèles. Ce sont finalement les quarts-de-cercle (quadrants ou cadrans) qui l'ont emporté pour la pratique quotidienne et leurs variétés ne furent pas moins nombreuses. J'en vis encore, il y a une quinzaine d'années, au palais du sultan du Maroc, à Rabat. Mais, aujourd'hui, le *muwaqqit* impérial ne paraît plus guère se soucier de ces vieilleries, et le passage du soleil au méridien est observé avec des instruments modernes.

El Escorial, 1929; Rabat, 1936.

H. P. J. RENAUD.

N.-B. — Cette étude était sous presse quand j'ai fait la connaissance du « *mûqqit* » Sî Drîs Ben Muṣṭafā el-Marrâkchî, qui possède un astrolabe moderne, non daté, de grande dimension (diam. 0.30), à trois tablettes seulement, mais dont l'une porte sur une face, avec l'inscription, *li-ǧamî' al-'urûḍ*, un tracé dont je n'ai pu prendre qu'un croquis sommaire ; il correspond à la description ci-dessus. Cela me confirme dans l'opinion que la complication de la tablette d'Ibn Baṣo s'accommode mal du format réduit des astrolabes ordinaires ; on voit même que dans l'instrument du « *mûqqit* » Sî Drîs, elle n'a pas fait supprimer les autres tablettes, d'usage plus commode pour opérer sous les latitudes des principales villes du Maroc.

LA CÉRAMIQUE HISPANO-MAGHRIBINE DU XII[e] SIÈCLE D'APRÈS LES FOUILLES DU CHÂTEAU DE L'AÏN GHABOULA (DCHÎRA) (1)

Les fouilles entreprises par le Service des Antiquités près de l'Aïn Ghaboula, sur les ruines d'une enceinte fortifiée que les indigènes nomment aujourd'hui Dchîra, ont mis à jour les vestiges d'un vaste château almohade. Ce château gardait la tête de l'aqueduc construit par Abd al Moumen pour alimenter en eau la forteresse et les palais qu'il avait fait édifier en face de Salé sur la rive gauche de l'estuaire du Bou Regreg. A ce *ribat* il avait donné, en souvenir du Mahdi Ibn Toumert, le nom de Mahdiya. Lorsqu'Abd al Moumen bâtit cette forteresse, dont on retrouve les murs à l'intérieur de l'actuelle casba des Oudaia, il venait de réprimer une série de révoltes qui avaient agité les plaines atlantiques du sud du Bou Regreg jusqu'au pays des Doukkala, c'est-à-dire l'ancien domaine des hérétiques Berghouata. Il était donc sage de garder fortement l'aqueduc qui alimentait le nouveau ribat. De fait, les Berghouata, qui avaient lutté sans répit contre les émirs zénètes de Salé, que les Almoravides avaient abattus à grand peine et qui s'étaient relevés dès que la dynastie sanhajienne avait été affaiblie par sa lutte contre les Almohades, furent désormais soumis à leurs frères de race : les Masmouda.

Mais le château de l'Aïn Ghaboula ne devint pas pour cela inutile. Le petit ribat du Bou Regreg, qui jusqu'alors avait servi de point d'appui à d'obscures luttes contre les Berghouata, connut de nouvelles destinées. Il devint le lieu de rassemblement des troupes que les califes mouminides

(1) Ces quelques pages, dont l'illustration avait été malencontreusement égarée, auraient dû paraître à la suite de l'article de R. Thouvenot, *Une forteresse almohade près de Rabat : Dchîra* (*Hespéris*, XVII, 1933, pp. 59-88).

Je tiens à remercier — un peu tard — mon camarade R. Thouvenot d'avoir accepté de me décharger du soin de décrire et d'analyser cette forteresse et d'avoir bien voulu accueillir largement dans son travail la documentation photographique que j'avais préparée.

Mes remerciements vont aussi à M. Louis Châtelain, chef du Service des Antiquités qui, après m'avoir très aimablement tenu au courant des fouilles de Dchîra, me confia la publication de ces fragments céramiques et à M. Luquet qui a exécuté les beaux dessins qui illustrent le présent article.

emmenèrent en Espagne pour la guerre sainte. Entre les deux châteaux d'Abd al Moumen, celui des Oudaia et celui de Dchîra, campèrent de véritables armées. Un renseignement recueilli par un chroniqueur tardif permet de supposer que le château de l'Aïn Ghaboula marquait à peu près la limite sud du ribat (1). Les souverains almohades, en dehors même des grandes concentrations de *moujahidin*, aimèrent à résider sur ce territoire sacré, surtout pendant le mois de Ramadan. Enfin Yaqoub al Mansour voulut transformer en une véritable ville l'humble qasba où avaient résidé son père et son grand-père, lors de leur séjour au ribat du Bou Regreg : il éleva les murailles et les portes de Rabat et commença de bâtir, pour la nouvelle capitale almohade, une gigantesque mosquée. La ville nouvelle continua d'être alimentée par l'aqueduc d'Abd al Moumen.

Après la mort de Yaqoub al Mansour, les travaux de Ribat al Fath ne furent jamais repris ; dans l'immense enceinte, à peu près vide d'habitants, la mosquée inachevée commença de crouler. Mais sous le premier sultan mérinide Abou Yousef Yaqoub, le château de l'Aïn Ghaboula devait connaître une passagère occupation. Un des neveux du sultan, Yahya, gouverneur de Salé, se souleva contre son oncle et s'installa au château de l'Aïn Ghaboula (2). Il fit appel pour se procurer des armes à des Espagnols qui, en profitant de la fête de l'Aïd Seghir, s'emparèrent de Salé qu'ils pillèrent. Abou Yousef Yaqoub revint en toute hâte de Taza où il se trouvait alors, réduisit la rébellion de son neveu et donna l'ordre de bâtir l'arsenal maritime de Salé et la muraille qui protège la ville du côté du fleuve (3).

On peut donc admettre que le château de Dchîra fut occupé durant toute la période glorieuse de la dynastie almohade, depuis sa fondation, peu après 1152, jusqu'au milieu du XIIIe siècle. Les fouilles ont d'ailleurs révélé, à l'intérieur de l'enceinte, des vestiges importants de salles et de magasins, un puits, un moulin, peut-être même un hammam. Or les vestiges d'installations permanentes sont très rares dans les châteaux musulmans occidentaux : le makhzen almohade a donc entretenu une garnison à l'Aïn Ghaboula. Et il n'est pas impossible que, dès le temps des Almohades et lors des rassemblements de troupes pour la guerre sainte, le château de

(1) *Kitab al Istiqsa*, trad. ISMAËL HAMET, dans *Archives marocaines*, vol. XXXIII, p. 95.

(2) IBN KHALDOUN, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, t. IV, pp. 47-48.

(3) Sur ces événements et sur l'histoire de ces monuments, cf. Henri TERRASSE, *Les portes de l'arsenal de Salé* (*Hespéris*, 1922, IV, pp. 357-371).

Dchîra ait servi de résidence à de grands personnages. Comme toutes les bâtisses qui s'élevaient dans l'intérieur du château ont été dégagées, et que, dans une bonne partie de l'enceinte, le sol a été ramené à son niveau primitif, il est permis de penser que les tessons exhumés à Dchîra donnent des échantillons de tous les types de céramique qui étaient couramment utilisés, dans les villes marocaines, au cours de la seconde moitié du XIIe siècle et dans la première moitié du XIIIe siècle. On a trouvé sur ce champ de fouilles des poteries communes, parfois peintes ou vernissées, des poteries estampées, de la céramique à réserve, de la céramique vernissée et peinte.

I. — Les poteries communes

Les poteries communes sont de beaucoup les plus nombreuses. Un petit nombre de pièces, trouvées en bon état ont pu être restituées (Pl. I, II, III et fig. 1). Or, dans diverses villes espagnoles, surtout à Cordoue, on a exhumé en assez grande quantité des poteries communes d'époque musul-

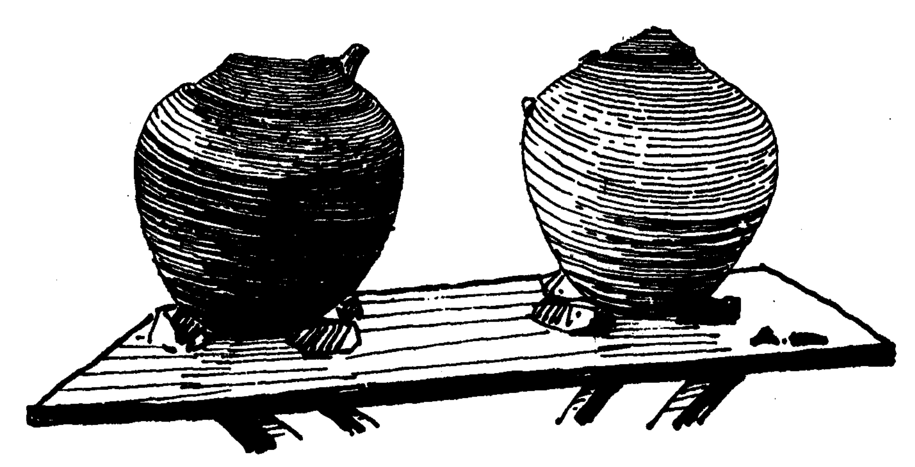


Fig. 1. — Poteries communes

mane. Une bonne partie d'entre elles sont si proches de celles qui ont été retrouvées dans les fouilles du palais des califes à Madinat az-Zahra que l'on peut les dater du temps du Califat. La comparaison des formes des poteries trouvées au château de l'Aïn Ghaboula avec celles des poteries espagnoles ne donne pas de résultats appréciables ; sans doute on retrouve les mêmes types élémentaires : une petite lampe (Pl. V) est semblable à des lampes d'époque musulmane trouvées en Espagne et très proche des

lampes que fabriquent aujourd'hui encore les potiers marocains. Mais, dans la plupart des cas, les dissemblances de détail sont si nombreuses, qu'il est impossible de dégager les linéaments d'une évolution. Pareille constatation n'a rien qui doive étonner : aujourd'hui encore les formes des poteries communes varient d'un centre de fabrication à l'autre et, dans un même centre, se modifient de façon appréciable en un petit nombre d'années. On s'explique donc que la confrontation d'échantillons céramiques peu nombreux, si éloignés dans le temps et dans l'espace, ne conduise à rien de précis.

Dans l'ensemble, ces poteries communes du XIIe siècle sont plus légères et d'une pâte plus fine que les poteries actuelles. Elles sont moins belles toutefois que les poteries du califat cordouan et surtout que bien des poteries communes antiques. En général, ces poteries sont lisses. Toutefois plusieurs échantillons ont été décorés au peigne, de lignes ondulées ou de chevrons.

Cette poterie commune est souvent vernissée à l'intérieur, parfois aussi à l'extérieur. Le vernis intérieur varie du jaune au jaune vert. Le vernis extérieur est toujours vert. A Madinat az-Zahra on tendait déjà à employer l'émail vert à la place de l'émail jaune à l'extérieur des poteries communes.

Certaines poteries communes, d'une pâte assez fine, sont décorées de motifs peints en noir, sur engobe blanc. La poterie peinte sur engobe qui se rencontrait déjà à Madinat az-Zahra était donc encore courante au XIIe siècle, alors qu'elle semble disparaître à peu près dans le royaume de Grenade (1). Ainsi les poteries communes de Dchîra apparaissent, par leur forme, leurs peintures ou leurs vernis, en relations étroites avec les poteries de l'Espagne musulmane.

***

A côté de ces poteries urbaines, faites au tour, on a trouvé un grand nombre de tessons de poteries modelées à la main, faites d'argile mal dégraissée. Il s'agit évidemment de poteries berbères semblables à celles que l'on trouve encore dans bien des régions du Maroc. Il est normal de les retrouver à pareille époque jusque dans les plaines marocaines alors toutes peuplées de Berbères. Les produits des vieilles techniques locales

(1) Les tessons de poterie peinte sur engobe n'apparaissent que très rarement, dans les nombreuses forteresses grenadines que j'ai eu l'occasion d'étudier avec D. Félix Hernández. Il est vrai que nous avons dû nous contenter de ramasser les échantillons céramiques qui se trouvaient à la surface du sol.

voisinaient avec les pièces dues à l'industrie urbaine ou importées d'Espagne.

II. — Les poteries estampées

La poterie estampée est assez abondante au château de l'Aïn Ghaboula. Seul le décor d'un grand vase est incisé. Partout ailleurs le décor a été imprimé au moyen de matrices en creux. Les décors retrouvés à l'Aïn Ghaboula sont géométriques ou floraux (Pl. IV). Ils appartiennent à des types déjà connus en Espagne ou au Maghrib. On est étonné de ne pas retrouver ici de tessons à décor épigraphique : mais il serait téméraire de conclure de là que le décor épigraphique est apparu assez tardivement dans la poterie estampée hispano-mauresque. Le décor animal ne se retrouve pas davantage.

Rien d'étonnant à retrouver au Maroc la poterie estampée que l'on rencontrait dès le XIe siècle à la Qalaa des Beni Hammad. Vers la même époque cette poterie a dû être connue en Espagne. Toutes les villes musulmanes d'Espagne et toutes les grandes villes du Maroc en ont livré de nombreux fragments. Malheureusement, les tessons de Dchîra sont d'une grande banalité. Ils ne seront sans doute que d'un faible secours le jour où l'on tentera de dater par leur décor ces céramiques estampées dont les plus beaux exemplaires s'échelonnent du XIIe au XVe siècle.

III. — La céramique a réserve

La céramique à réserve, qui se trouvait déjà à Madinat az Zahra, a fourni quelques beaux tessons (Pl. V). Les zones de couleurs différentes sont séparées par un simple trait de vernis gras incolore. Les couleurs employées sont le bleu turquoise et le brun clair. Le dessin est constitué par des jeux de courbes ; un fragment décoré d'un semis de petits cercles est presque semblable à un échantillon récemment retrouvé à Marrakech (1). L'intérieur de ces vases porte une couverte blanche ou un vernis jaune. Il est à noter que la céramique à réserve n'a été retrouvée qu'en un petit nombre d'exemplaires dans les sondages exécutés dans les villes marocaines, alors qu'elle est apparue fréquemment au cours des fouilles de Madinat az Zahra. Il semble donc que, jusqu'au moment où il

(1) Cf. Prosper Ricard et Alexandre Delpy, *Note sur la découverte de spécimens de céramique marocaine du Moyen-Age* (*Hespéris*, XIII, 1931, pl. VI, 1).

réapparaîtra dans les carreaux vernissés décorés en *cuerda seca*, le décor à réserve disparaisse presque des vases d'usage courant.

IV. — La céramique vernissée et peinte

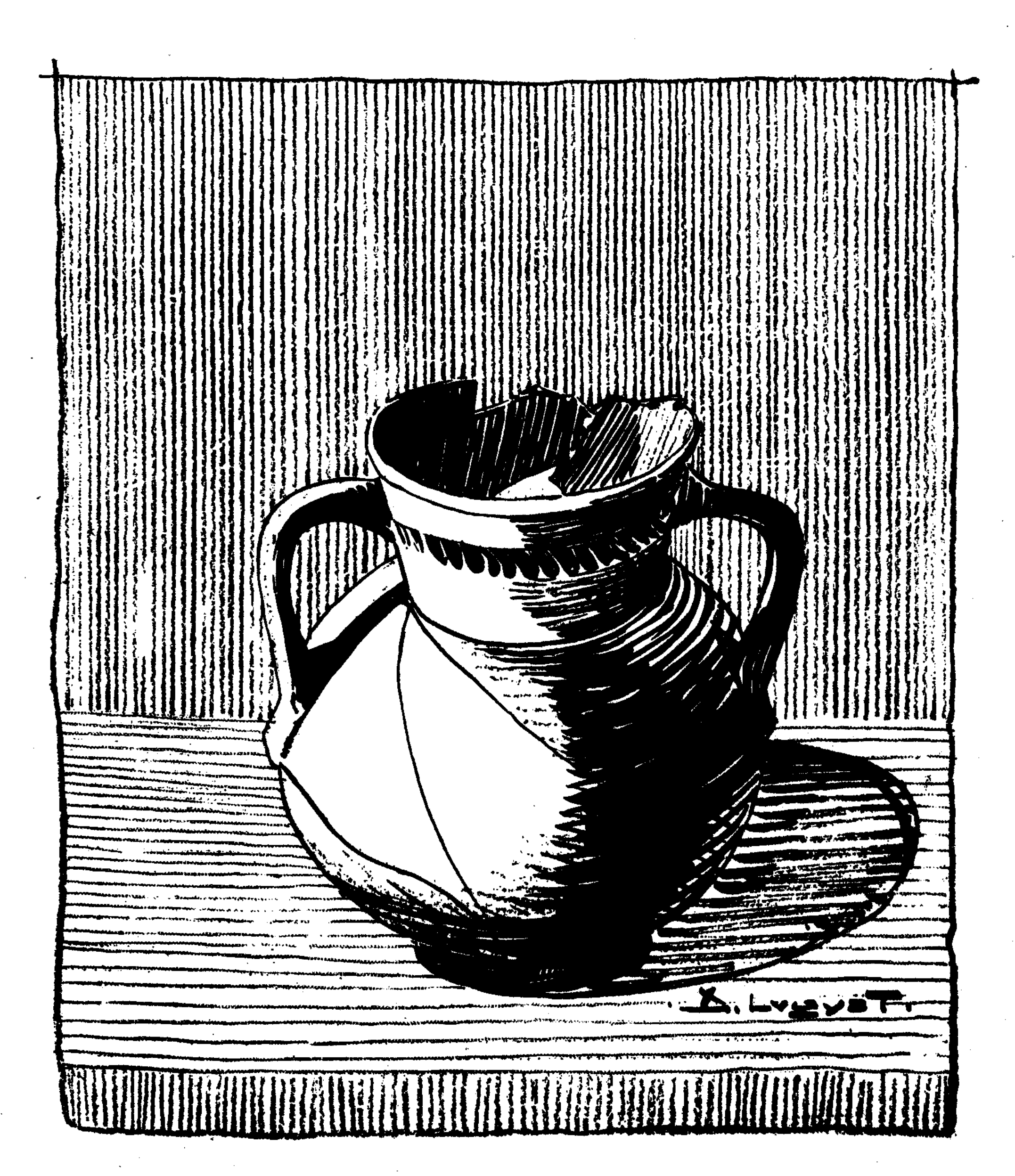
La céramique vernissée et peinte ne se trouve à Dchîra que sous son aspect le plus rustique. Des dessins grossiers, tracés au brun de manganèse, transparaissent sous le vernis jaunâtre de certaines pièces. Pareille céramique qui se trouvait déjà à Madinat az-Zahra reste fréquente dans les châteaux grenadins. La céramique à couverte blanche, décorée de motifs tracés au brun de manganèse et remplis de vert, qui était si fréquente au palais des Califes, ne se retrouve pas à Dchîra. Sans doute on s'explique que dans un château qui n'abritait qu'une petite garnison, la plus luxueuse des céramiques fabriquées alors dans l'Occident musulman soit absente. Mais des fouilles exécutées dans les villes marocaines et à Chella ont également mis à jour bien plus de poterie estampée que de céramique peinte et vernissée. On peut donc penser que la céramique peinte de Madinat az-Zahra, avec sa couverte blanche et ses motifs cernés au brun de manganèse, ne se serait d'abord développée que dans quelques centres comme Manises et Paterna et n'aurait joué qu'un rôle secondaire dans les autres villes de l'Espagne et du Maghrib.

***

Tous les types de céramique retrouvés à Dchîra ont donc des antécédents espagnols. Et la composition même de cette série céramique apparaît toute hispanique. Ce sont, — la poterie peinte à couverte blanche en moins et la poterie estampée en plus, — les séries que l'on trouvait déjà au xe siècle à Madinat az Zahra. Dès le xie siècle la céramique de l'Ifriqiya, que nous ont révélée les fouilles de la Qalaa des Beni Hammad, connut les mêmes types élémentaires, mais leur donna de nombreuses variantes : la gamme des émaux et des peintures s'enrichit (1). Aucune de ces innovations venues d'Orient ne semble être passée d'Ifriqiya au Maroc. A Dchîra on ne retrouve que les céramiques espagnoles contemporaines, à l'exception de la plus belle. Le syncrétisme de l'art musulman d'Occident a peut-être été plus tardif dans les arts mobiliers que dans le décor monumental.

Henri Terrasse.

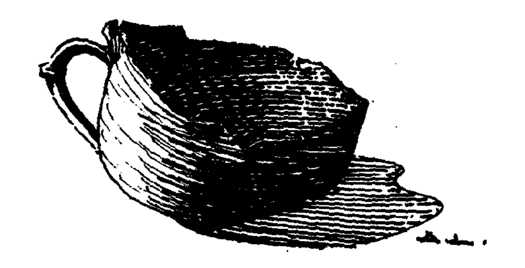
(1) Cf. G. Marçais, *Les poteries et les faïences de la Qal'a des Beni Hammad*, Constantine, 1913.



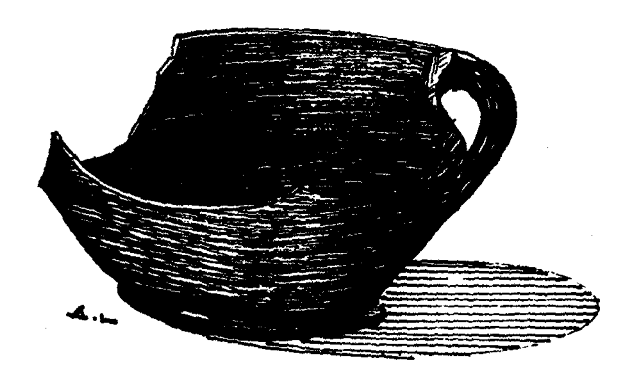
Poterie commune



Poteries communes









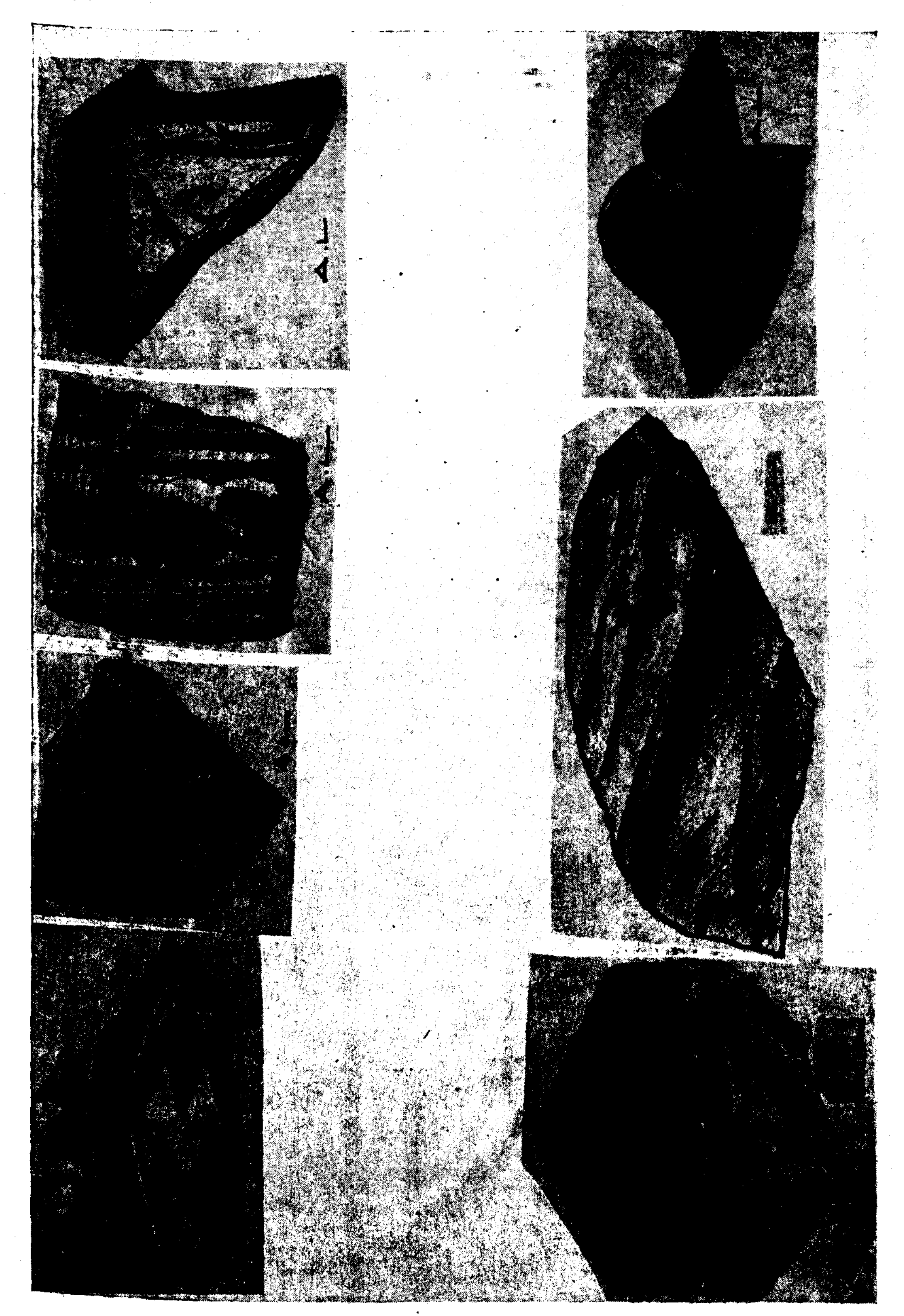






Poteries communes

Fragments de poteries estampées



Fragments de céramique à réserve et lampe en poterie

LES " MAPALIA " NUMIDES ET LEUR SURVIVANCE AU SAHARA

Les *mapalia* ou *magalia* étaient des habitations rurales de l'Afrique du Nord, dont les auteurs anciens parlent dans les termes suivants :

Caton, cité par Festus, *De verb. signif.*, s. v. *mapalia* :

Mapalia casae Poenicae appellantur : in quibus quia nihil secreti est, solet solute viventibus obici id vocabulum. Cato originum libro quarto : mapalia vocantur ubi habitant ; ea quasi cohortes rotundae sunt (1).

Salluste, *De bello jug.*, XVIII :

Dans ce chapitre Salluste résume les traditions sur l'origine des Numides rapportées par les livres puniques du roi Hiempsal. Après la mort d'Hercule, les débris de son armée, Mèdes et Arméniens d'une part, Perses de l'autre, seraient passés en Afrique. Mais tandis que les premiers se seraient mêlés aux Libyens sur les bords de la Méditerranée, les autres auraient poussé du côté de l'Océan (*intra Oceanum magis*) et jusque chez les Gétules, habitants du Sud (*sub sole magis, haud procul ab ardoribus*), ce qui les situe dans la région du Draa, où les érudits de l'antiquité (2) signalent en effet des tribus gétules de *Pharusii* et de *Perorsi*, dont le nom estropié est probablement au point de départ de toute cette légende. Faute de matériaux de construction, ces « Perses » auraient été obligés d'utiliser leurs barques comme habitations : *alveos navium invorsos pro tuguriis habuere* [5], et ils auraient conservé l'habitude de cette forme de maison même après que, sous le nom de Nomades ou de Numides que leur valut leur genre de

(1) « On nomme *mapalia* des cabanes puniques. Comme la promiscuité y règne, on a l'habitude d'y renvoyer en paroles les gens sans retenue. Caton écrit au quatrième livre des origines : on appelle *mapalia* là où ils vivent ; ce sont comme des poulaillers ronds ».

(2) Pomponius Mela, I, 22 et III, 108 ; Pline l'Ancien, V, 10, 16, 43 et 46, et VI, 195 ; Strabon, II, 5, 3 et XVII, 3, 7 ; Denys le Périégète (Geogr. gr. min., II, p. 414). Cf. Gsell, *Hist. anc. de l'Afr. du Nord*, I, pp. 295-6.

vie, ils eurent conquis la plus grande partie de l'Afrique du Nord. *Ceterum adhuc aedificia Numidarum agrestium, quae mapalia illi vocant, oblonga, incurvis lateribus tecta, quasi navium carinae sunt* [8].

Salluste, *ibid.*, XLVI, 5 :

Ex oppidis et mapalibus praefecti regis procedebant.

Virgile, *Georg.*, III, 339-344 :

Quid tibi pastores Libyae, quid pascua versu
Prosequar, et raris habitata mapalia tectis ?
. . . .
. . . . *Omnia secum*
Armentarius Afer agit, tectumque, laremque.

Virgile, *Aen.*, I, 241 (parlant de la construction de Carthage) :

Miratur molem Aeneas, magalia quondam.

Virgile, *ibid.*, IV, 259 (parlant de Mercure qui vient arracher Enée aux charmes de l'Afrique) :

Ut primum alatis tetigit magalia plantis

Tite-Live, XXIX, 31, 8 (parlant de la fuite de Massinissa défait par Syphax) :

Familiae aliquot cum mapalibus pecoribusque suis... persecutae sunt regem.

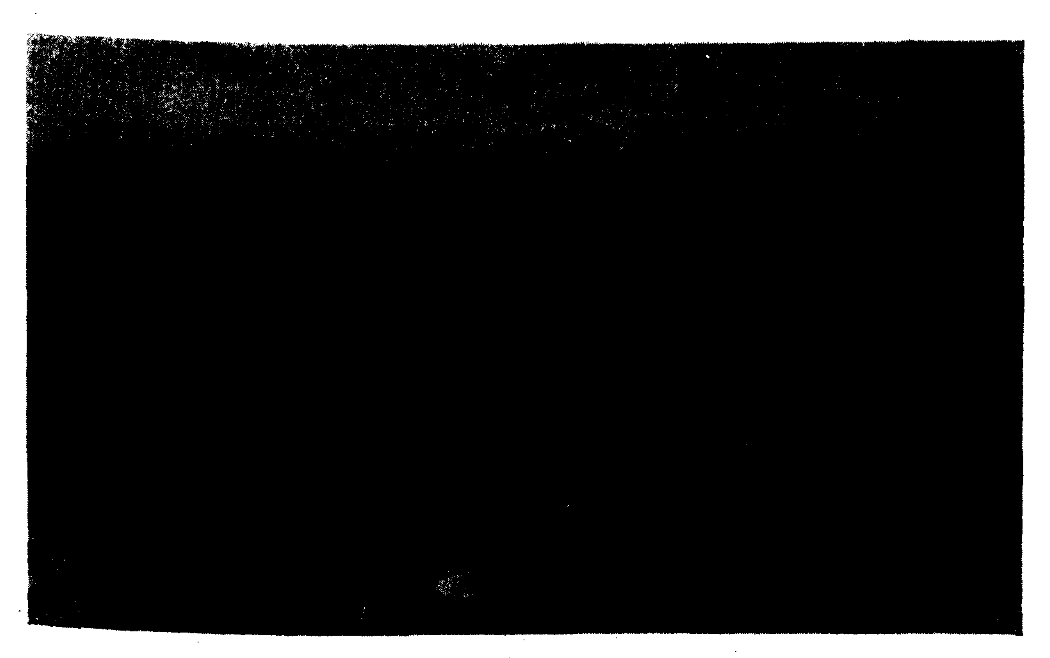
Pomponius Mela, I, 41-42 (après avoir parlé des habitants plus ou moins latinisés de la Côte de Cyrénaïque) :

Proximis nullae quidem urbes stant, tamen domicilia sunt quae mapalia appellantur. Victus asper et munditiis carens. Primores sagis velantur, vulgus bestiarum pecudumque pellibus. Humi quies epulaeque capiuntur. Vasa ligno fiunt aut cortice. Potus est lac sucusque bacarum. Cibus est caro plurimum ferina : nam gregibus, quia id solum opimum est, quod potest parcitur. Interiores incultius etiam sequuntur vagi pecora, utque a pabulo ducta sunt, ita se ac tuguria sua promovent, atque, ubi dies deficit, ibi noctem agunt (1).

(1) « Chez les peuples voisins aucune ville, à la vérité, n'existe ; cependant, ils ont des habitations qui sont appelées *mapalia*. Leur vie est âpre et sans raffinements. Les chefs s'habillent d'étoffes grossières, la foule de peaux de bêtes sauvages et domestiques. Ils dorment et mangent à même le sol. Leur vaisselle est en bois ou en écorce (calebasses ?). Ils boivent du lait et du jus de fruits (c'est-à-dire sans doute du vin de dattes, car l'huile d'olive n'est pas un breuvage et s'il



Maison de nattes allongée du campement daza de Béni-Dorozo dans le Borkou
Au premier plan une selle de chameau d'homme et une selle de chameau de femme



Village daza de Tiggi, au pied de la falaise Sud du Tibesti : maisons de nattes allongées mêlées à des abris-séchoirs à dattes et à de petits greniers de pisé sur armature de branches

Lucain, II, 88-90 (parlant de Marius exilé en Afrique) :

Idem pelago delatus iniquo
Hostilem in terram vacuisque mapalibus actus
Nuda triumphati jacuit per regna Jugurthae.

Lucain, IV, 684-5 :

Et solitus vacuis errare mapalibus Afer
Venator...

Lucain, IX, 945 (parlant de la retraite des Catoniens à travers l'Afrique) :

Surgere congesto non culta mapalia culmo (1).

Pline l'Ancien, V, 22 :

Numidae vero Nomades, a permutandis pabulis, mapalia sua, hoc est domos, plaustris circumferentes.

Pline l'Ancien, XVI, 178 :

Scirpi fragiles palustresque et tegulum tegetesque... Firmior quibusdam in locis eorum rigor. Namque iis velificant non in Pado tantum nautici, verum et in mari piscator Africus praepostero more vela intra malos suspendens. Et mapalia sua Mauri tegunt, proxumeque aestimanti hoc videantur esse quod in interiore parte mundi papyrum (2).

Silius Italicus, XVII, 88-90 :

Castra, levi calamo (3) *cannaque* (4) *intecta palustri,*
Qualia Maurus amat dispersa mapalia pastor,
Adgreditur...

Valerius Flaccus, II, 460 :

Ruit e sparso concita mapali agrestium manus.

s'agissait de raisins, Pomponius Mela n'aurait pas employé cette périphrase). Ils mangent de la viande, surtout du gibier : car ils épargnent le plus possible leurs troupeaux, parce que c'est la seule richesse. Les peuples de l'intérieur, plus sauvagement encore, suivent en nomades leurs troupeaux ; chaque fois que ceux-ci quittent un pâturage, ils se déplacent également avec leurs cabanes, et ils passent la nuit là où la chute du jour les surprend. »

(1) *Culmus* : tige, paille, chaume.

(2) « Les roseaux fragiles des marécages, toiture et couvertures... On en trouve de plus durs dans certains pays. Et, en effet, on en fait des voiles non seulement chez les nautonniers du Pô, mais aussi chez le pêcheur en mer d'Afrique qui hisse ses voiles à l'envers, en deçà des mâts. Les Maures en couvrent aussi leurs *mapalia*, et à voir les choses de près ces roseaux paraissent être la même chose que le papyrus méditerranéen. »

(3) *Calamus* : roseau, chaume.

(4) *Canna* : jonc, roseau, canne.

Martial, VIII, 55, 1-4 :

Audi ur quan'um Massyla per avia murmur,
Innumero quotiens silva leone furit,
Paliidus attonitos ad Poena mapalia pastor
Cum revocat tauros et sine mente pecus...

Martial, X, 20, 7-8 :

Tecum ego vel sicci Gaetula mapalia Poeni
Et poteram Scythicas hospes amare casas.

Tacite, *Ann.*, III, 25 :

Adfertur Numides apud castellum... positis mapalibus consedisse.

Tacite, *ibid.*, 74 :

Per expeditos et solitudinum gnaros mutantem mapalia Tacfarinatum proturbabat.

Calpurnius, VII, 42 :

Sordida tecta, casas, et sola mapalia nosti ?

Sa'nt Jérôme, *Comm. in Amos, Prolog.* (*Patr. Lat.*, XXV, p. 990) :

Agrestes quidem casae et furnorum simi'es, quas Afri appellant mapalia.

Claud'en, *Consul. Stilich.*, III, 343-4 (parlant du repos de l'Afrique que Diane a débarrassée de ses lions pour en orner les jeux triomphaux de Stilicon) :

. . . . *Respirant pascua tandem* :
Agricolae reserant jam tuta mapalia Mauri.

Corippus, *Joh.*, II, 4-5 (parlant du Maure fugitif) :

Turbatusque metu montes concurrit ad altos,
Diraque munivit posuitque mapalia silvis.

Corippus, *ibid.*, II, 62-64 :

Si'vaizan Macare que vagi, qui montibus altis
Horrida praeruptis dens'sque mapalia silvis
Objectae condunt securi rupis ad umbram.

Sous des formes aberrantes, le mot de *mapalia* désignait un faubourg de la Carthage punique : Mégara (1), ou Magara (2), ou Mégalia (3), ou

(1) Appien, *Lib.*, 117 et 135.
(2) Plaute, *Poenulus*, vers 86.
(3) Zonaras, IX, 29.

Magalia (1). C'est probablement parce qu'il s'agit de Carthage plus que pour une raison de prosodie (la première syllabe de *magalia* est longue, tandis que celle de *mapalia* est brève) que Virgile, qui avait dit *mapalia* dans les Géorgiques, emploie *magalia* dans l'*Enéide*. Le faubourg reconstitué de la Carthage romaine prit le nom de *mapalia* ou de *mappalia* (2). Nous avons vu comment, pour peindre Marius sur les ruines de Carthage, Lucain le montre « au milieu des mapalia vides » ou « poussé vers les *mapalia* vides » (datif poétique). Le nom s'étendit aussi à divers domaines de l'intérieur de la Tunisie (3).

Selon toute vraisemblance, on est donc en présence des transcriptions carthaginoises et latines d'un même terme indigène. Cependant, comme aucun texte en dehors de Virgile n'indique formellement en ces lieux la présence d'un genre d'habitation spécial, on ne peut pas exclure tout à fait l'hypothèse que les Romains auraient trop vite assimilé, par amour de la couleur locale, un mot punique indifférent ou issu, comme le veut Servius, de *magar* = ferme, avec le terme berbère d'architecture qu'ils déformaient en *mapalia* (4).

Le plus sage est de s'en tenir aux conclusions des érudits antiques, qui identifient *magalia* et les formes connexes avec *mapalia*, tout en notant que les premiers s'appliquent seulement à Carthage. Servius connaît bien les *mapalia*, puisqu'il reprend Virgile qui dans l'*Enéide* (IV, 40) avait fait attribuer par Didon des villes aux Gétules : *ad terrorem posuit*, rectifie-t-il, *nam in mapalibus habitant*. Or, à propos de IV, 259, il affirme : *magalia Afrorum casas : et mapalia idem significant*. Ailleurs, I, 421, il est plus nuancé : *Debuit magaria dicere, quia magar, non magal Poenorum lingua villam significat. Cato originum quarto magalia aedificia quasi cohortes rotundas dicit. Alii magalia casas Poenorum pastorales dicunt... de his*

(1) Servius, *In Aen.*, I, 368 : *Carthago antea speciem habuit duplicis oppidi, ..., cujus interior pars Byrsa dicebatur, exterior Magalia. Hujus rei testis est Cornelius Nepos.*

(2). *Actes de Saint Cyprien*, 5 ; Saint Augustin, *Sermons*, LXII, 17 ; Victor de Vite, I, 16 ; *De miraculis S. Stephani*, *Patr. Lat.*, XLI, p. 848. Cf. Audollent, *Carthage romaine*, notamment p. 164 et note, 178 et 310.

(3) Saint Augustin, *Lettres*, LXVI, 1, et *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184 et II, 99, 228 ; *C. I. L.*, VIII, 25902.

(4) On sait que le *p* n'existe pas en berbère. M. Marcy dans ses *Notes linguistiques sur le périple d'Hannon* (*Hespéris*, 1935), p. 54, note 6, fait venir les *mapalia* antiques et la moderne *nouala* d'une même racine berbère *aul*, qui signifie en touareg et en chleuh « tourner, changer de direction ». La transcription latine serait donc tout de même plus exacte que les formes puniques. Voir cependant les textes de Léon l'Africain et de Mármol sur les *Mégara* de *Magran*, qui au XVI[e] siècle auraient encore possédé des tentes d'écorce. Mais il s'agit vraisemblablement d'une coïncidence, et ces noms devraient plutôt être rapprochés de l'ethnique *Maghraoua*, qu'il serait bien imprudent de faire venir de *magara*.



Maison de nattes ronde dressée en été dans la palmeraie téda de Bardaï
Une cour de roseaux est en construction



Maison ronde de nattes à Bardaï pour abriter un jeune circoncis

Sallustius quae mapalia sunt circumjecta civitati suburbana aedificia magalia (1). La même légère différence d'emploi est marquée par Charisius, *Instit. gramm.*, I, 11 : *Magalia* καλύβαι 'Αφρῶν, *mapalia* καλύβαι ἀγρῶν (2). Mais un grammairien anonyme dit simplement : *Magale* καλύβη (3). Et Isidore de Séville, *Etym.*, XV, 12, 4 résumait ainsi les textes que nous venons de voir : *Magalia aedificia Numidarum agrestium oblonga, incurvis lateribus tecta, quasi navium carinae sint, sive rotunda in modum furnorum. Et magalia dicta, quia Magar Punici novam villam dicunt, una littera commutata l pro r, magaria tuguria.*

Mapalia prit en littérature un sens injurieux. On se rappelle que, selon Festus, les Romains parlaient de *mapalia* comme nous parlerions d'écurie. Pétrone, LVIII, 14 et Sénèque, *Apoc.*, IX, 1 mettent *mera mapalia*, « de purs mapalia », dans la bouche d'hommes en colère : le premier pour caractériser le néant de l'éducation reçue par un jeune garçon effronté, le second pour flétrir les propos oiseux d'une assemblée en goguette. Cette valeur péjorative n'est pas pour nous étonner. Martial en est tout près quand, dans les vers que nous avons cités, il déclare, comme preuve suprême d'amour : « Avec toi, j'aurais pu habiter et aimer même les *mapalia* gétules du Punique assoiffé et les cabanes des Scythes ». On se souvient aussi de l'opposition qu'établit Virgile entre la magnificence des nouvelles constructions de Carthage et les anciens *magalia*, et de l'énumération de Calpurnius : « Les toits sordides, les cabanes et les *mapalia* désertiques », comme des épithètes de Lucain : *non culta*, « sauvages », et de Corippus : *dira, horrida mapalia*, « sinistres, effrayants mapalia ».

Indépendamment de cette valeur sentimentale, une description précise se dégage de nos textes : 1° les *mapalia* sont de forme soit allongée (Salluste), soit ronde comme des fours (saint Jérôme) ou certains poulaillers (Caton). 2° les côtés se recourbent en toit sans solution de continuité (Salluste : *incurvis lateribus tecta*). 3° ils sont faits de souples tiges (Lucain, Silius Italicus, Pline) tressées (Pline). 4° essentiellement mobiles (Tite-Live, Tacite, Corippus), ils sont caractéristiques de l'Afrique (quasi-

(1) Noter la différence de transcription entre Servius et Festus. Je comprends ainsi la dernière phrase : « D'autres disent que les *magalia* sont les cabanes pastorales des Puniques. Ce sont les *mapalia* dont parle Salluste, *magalia* quand placés autour d'une cité en constructions suburbaines ».

(2) Cité par Keil, *Gramm. lat.*, I, p. 34 : « Les *magalia* cabanes africaines, les *mapalia* cabanes rurales ».

(3) Keil, *op. cit.*, IV, p. 583.

unanimité), et plus particulièrement de la campagne (Salluste, Valerius Flaccus) et de nomades ou du moins de pasteurs (Virgile, Tite-Live, Mela, Pline, Silius, Martial, Claudien, Servius). Les *sola mapalia* de Calpurnius, que j'ai traduits par « mapalia désertiques » (1), sont évidemment une expression de poète ; mais elle prend toute sa valeur si on la rapproche des textes où Servius et Salluste attribuent les *mapalia* essentiellement aux Gétules qui étaient, dans l'Antiquité, les habitants de la zone saharienne, et que Strabon compare aux Arabes nomades (2).

Des passages d'auteurs grecs qui n'employaient pas le mot *mapalia* et d'auteurs latins qui ont préféré ne pas le répéter correspondent de trop près à cette définition pour qu'il ne soit pas certain qu'il s'agit de la même chose, et ils en précisent certains traits.

Hérodote (IV, 190) oppose aux maisons (οἰκίαι) des sédentaires (ἀροτῆρες) de Libye les demeures (οἰκήματα) des nomades qui, dit-il, « sont faites d'asphodèles entrelacés de joncs, et sont portatives ».

Hellanicos (*Fragm. hist. graec.*, I, p. 57, nº 93) dit de même : « Certains Libyens nomades ont des habitations faites en asphodèles, juste assez grandes pour donner de l'ombre ; ils les transportent là où ils vont ».

Diodore de Sicile (XX, 57, 5) rapporte qu'un lieutenant d'Agathocle soumit dans le haut pays de Carthage une tribu libyenne des Ἀσφοδελώδεις, au teint semblable à celui des Ethiopiens.

Tite-Live (XXX, 3) décrit ainsi le camp carthaginois auquel Scipion allait mettre le feu : *Hibernacula Carthaginiensium, congesta temere ex agris materia aedificata, lignea ferme tota erant. Numidae praecipue arundine textis, storeaque pars maxima tectis... habitabant* (3).

Corippus, *Joh.*, VII, 65-6 :

Has (gentes) motis praecipe cannis
Et signis super ire suis.

Ibid., VII, 264-5 :

Commotis omnia cannis
Arva gemunt : solidant latos vestigia campos.

(1) Sur ce sens de *solus*, cf. Salluste, *Jug.*, CIII, 1 : *Marius... cum expeditis cohortibus et parte equitatus proficiscitur in loca sola obsessum turrim regiam.*

(2) XVII, 3, 19.

(3) « Les quartiers d'hiver des Carthaginois, faits de matériaux assemblés à la hâte dans les champs, étaient presque tout entiers en bois. Les Numides en particulier habitaient sous des treillis de roseaux et, pour la plus grande part, sous des toits de nattes ».

Ibid., VIII, 44 :

Hinc atque hinc cunctos cannas fixere per agros.

Ibid., VIII, 124 :

...jam veniat commotis Cusina cannis.

Ajoutons une remarque lexicographique que me suggère un latiniste. De tous les auteurs que nous avons cités, seul Valerius Flaccus emploie *mapale* au singulier ; encore le fait-il dans un sens collectif. Pour trouver un vrai singulier, le dictionnaire latin-français de Gaffiot renvoie à un passage d'Ausone (*Odyss.*, 16) que je n'ai pu me procurer, mais qui, comme le *magale* du grammairien anonyme, est vraisemblablement de formation trop livresque pour faire autorité. N'étaient les descriptions précises de Caton, de Salluste et de saint Jérôme, on serait tenté de prendre *mapalia* pour un collectif comme *castra*. Visiblement les Romains ne pensaient guère à un *mapale* isolé, et la meilleure traduction de *mapalia* serait peut-être « douar » (1) avec toutes les idées connexes que ce mot évoque dans l'esprit d'un Français, à une seule exception près, mais capitale : ce douar ne comportait pas de tentes.

De quoi donc était-il fait ? Les *mapalia* n'étaient ni une tente ni une maison. Sur ce point, il n'y a pas de doute. Mais tous les érudits qui ont étudié la question, Gsell dans son *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* (dont je discute sur ce point les conclusions, mais à laquelle — je tiens à le dire — j'ai emprunté la plupart des textes que je cite), Bates dans *The Eastern Libyans*, Babelon à l'article *mapalia* du Daremberg et Saglio (le Pauly-Wissowa se borne à donner un petit nombre de références) en ont conclu qu'ils étaient des gourbis, en faisant valoir que des mosaïques attestent dès l'époque romaine l'existence de ce genre d'habitation. Partant de cette idée qui n'a été, je crois, contestée par personne, ils affirment que les *mapalia* ronds correspondaient aux « noualas » circulaires à toit conique qu'on trouve aujourd'hui en Tripolitaine et sur la côte Atlantique du Maroc, et les *mapalia* oblongs aux gourbis rectangulaires couverts d'un toit à double pente. Déjà Tissot, géographe de l'Afrique romaine, prétendait avoir vu près de Tanger des profils de toit creusés de telle sorte qu'il avait pensé aux « carènes de vaisseaux renversés » dont parle Salluste (2).

(1) Bourgery et Ponchon l'ont adoptée pour les passages de la *Pharsale*.

(2) Tissot, *Géogr.*, I, p. 481. Cf. en Khoumirie Bertholon dans le *Bulletin de géographie historique du Comité*, 1891, p. 497.



Construction d'une maison de nattes monumentale à Bardaï
pour le mariage de la fille du Derdé du Tibesti



La même vue de plus près

Examinons cette hypothèse. Une première objection s'impose. Le gourbi est une habitation de sédentaire, cultivateur ou ouvrier des villes, pauvre sans doute et peu fixé au sol, mais qui ne change de place qu'à titre exceptionne et pour une assez longue période, ce qui ne correspond pas très b'en au genre de vie que les auteurs anciens attribuent aux possesseurs des *mapalia*.

Gsell a senti la difficulté. Reconnaissant — sans l'expliquer — que ces prétendus gourbis de l'antiquité avaient été surtout, en fait, des habitations de nomades, il s'efforce de démontrer qu'il y en avait aussi chez les sédentaires, et il cite à l'appui Salluste, Mela, Claudien, Caton et saint Jérôme.

Discutons d'abord ces deux derniers textes, qui, à première vue, semblent bien étrangers à cette affaire puisqu'ils disent simplement qu'il y a des *mapalia* ronds. Mais Gsell fait un singulier raisonnement. Comme les auteurs anciens ne parlent pas du démontage des *mapalia*, il en conclut qu'ils étaient transportés tels quels sur les chariots auxquels fait allusion Pline, seul d'ailleurs de tous les auteurs avec Silius Italicus (1) ; et comme les chariots ont normalement une forme rectangulaire, tout *mapale* rond serait intransportable, donc demeure de sédentaire. Il suffit d'exposer ce raisonnement pour voir combien il est fallacieux. Quand nous disons qu'un nomade a déplacé sa tente, nous n'éprouvons pas nécessairement le besoin de préciser qu'il l'a d'abord pliée : faut-il en conclure qu'il n'y a pas pensé ? Si les Numides avaient eu réellement l'habitude extraordinaire de transporter des maisons entières, croit-on que Pline aurait été le seul à nous en parler et d'une manière aussi vague ?

Les textes de Salluste ne sont pas plus probants. Le premier parle des *agrestes Numidae* : cela veut dire les campagnards, non spécialement les cultivateurs. Salluste précise ailleurs qu'ils s'occupent d'élevage plus que

(1) III, 290-1 (à propos des Gétules) :
Nulla domus ; plaustris habitant ; migrare per arva
Mos atque errantes circumvectare penates.

On voit que ce texte poétique est encore plus vague que celui de Pline. Le fait même d'attribuer des *plaustra* aux Gétules est peut-être une erreur. Hérodote (IV, 183) et les gravures rupestres du Fezzan prouvent que les Garamantes connaissaient le char de guerre. Mais, en dehors de ces deux passages de Pline et de Silius, rien n'indique que les Libyens se soient jamais servi de roues pour les transports de biens matériels. On sait que jusqu'à l'arrivée des Français, c'est-à-dire pour le Maroc jusqu'au début du XXe siècle, la voiture était pratiquement inconnue en Afrique du Nord. Pline et Silius, dont l'un a d'ailleurs pu copier l'autre, n'auraient-ils pas, par un raisonnement inconscient, étendu au nomadisme africain ce que tout Romain, instruit de la guerre des Cimbres et des Teutons, connaissait des migrations germaniques ?

de culture (1), et c'est précisément à propos des *mapalia* qu'il signale leur origine gétule. Le second texte oppose des *oppida* aux *mapalia*. Mais il ne constitue une présomption en faveur du caractère sédentaire de ces derniers que si l'on traduit par « villes » et « villages ». Or rien ne permet de supposer qu'il y ait eu en Numidie autant de villes que le contexte suggère d'*oppida*. Comme ce mot peut désigner en latin n'importe quel point fortifié (2), ne conviendrait-il pas de traduire plutôt par « bourgs » et « campements » (nous avons dit : « douars »), ce qui, au lieu de mettre l'opposition entre citadins et campagnards, la placerait précisément entre sédentaires et nomades ?

Dans le passage de Claudien, le mot *agricola* a égaré Gsell. Comme *agrestis*, il doit être pris dans le sens le plus général.

O fortunatos nimium, sua si bona norint,
Agricolas...,

s'écrie Virgile dans le poème même où, comme nous l'avons vu, il chante les « pasteurs nomades de Libye » et attache, on le sait, beaucoup d importance à l'élevage. Le contexte de Claudien est formel. Il s'agit de bergers dont « les pâturages respirent », dont les troupeaux peuvent sortir depuis que le pays est débarrassé des bêtes féroces.

Seul reste le témoignage de Pomponius Mela. Il est incontestable qu'il attribue les *mapalia* à des tribus proches de la côte moins nomades que celles de l'intérieur. Mais qu'on relise la description qu'il en fait, et dont j'ai donné la traduction en note : tout, vêtements, nourriture, vaisselle de bois, importance des troupeaux, ne prouve-t-il pas qu'il s'agit de semi-nomades, sinon de nomades complets, propriétaires d'oasis ?

On peut donc supposer que certains cultivateurs, quoique fixés au sol, avaient adopté ou conservé les *mapalia*, de même qu'aujourd'hui les cultivateurs sédentaires de la côte du Maroc logent volontiers sous la tente. Mais aucun texte ne confirme formellement que le cas se soit produit, en dehors peut-être des faubourgs de Carthage. Tous associent au contraire les *mapalia* à une économie pastorale qui exclut le gourbi. Quand les Romains voulaient parler d'une chaumine fixée au sol, ils employaient le terme plus général et purement latin de *tugurium* (3).

(1) *Jug.*, XCI : *Numidae pabulo pecoris magis quam arvo student.*

(2) Cf. Caesar, *De bello gallico*, V, 21.

(3) *Tuguria* désigne en effet les *mapalia* aussi bien que les habitations sédentaires, quoique la réciproque ne soit pas vraie. Cf. Salluste, *Jug.*, XII, 5 ; XVIII, 5 ; XIX, 5 ; LXXV, 4. Par

Mais les objections décisives se fondent sur l'usage et sur la structure même des *mapalia*. Si mobiles que soient les noualas, qui sont souvent déménagées tout entières à bras d'homme, et quelquefois même pliées sur un chameau, en a-t-on jamais vues suivre une armée en marche comme faisaient les *mapalia* selon Tite-Live, Tacite et Corippus ? Par ailleurs, l'image du « poulailler rond » de Caton et du « four » de saint Jérôme n'évoque pas plus leur toit pointu que, pour les *mapalia* oblongs, l'expression de Salluste : *incurvis lateribus tecta*, qui implique que toit et murs sont d'un seul tenant, ne correspond aux toits à double pente posés sur les murs des gourbis rectangulaires actuels. Tissot aurait-il pensé du reste à comparer les gourbis de Tanger à des barques renversées, s'il n'avait pas connu le passage de Salluste ? Ces rapprochements saugrenus : le bateau, le four, aussi bien que l'emploi, fort rare en latin, du terme indigène montrent quel effet de surprise firent aux Romains les *mapalia* d'Afrique. La différence entre un gourbi et une chaumière est-elle assez grande pour la justifier (1) ?

Ce choc, au contraire, on l'éprouve très net devant les maisons mobiles de nattes du Tibesti. Pour mon compte, mon impression de bizarrerie a été si forte quand je les ai vues, que j'ai été comme obligé de me la traduire à moi-même par une image. Influencé peut-être par la couleur, j'ai comparé les formes longues à des dirigeables échoués, les formes rondes à un gâteau. Je donne ces comparaisons pour ce qu'elles valent. Je n'avais pas pris la peine de les noter. Mais le souvenir m'en est resté, parce que lié à ma stupeur. Qu'on pense maintenant aux comparaisons de Salluste et de saint Jérôme : meilleures que les miennes, ne s'appliquent-elles pas exactement aux photographies que je donne ?

Toutes les caractéristiques des *mapalia* se retrouvent dans ces demeures que les Téda appellent *héra*. Elles sont faites de nattes de feuilles de palmier tressées, qu'on monte sur une légère armature de branches fichées en terre et qu'on roule quand on se déplace. Elles sont la seule habitation des Daza

ailleurs les Romains le considéraient comme un terme vraiment national, et Virgile (*Egl.*, I, 68) l'applique à la chaumière de Mélibée près de Mantoue. Cf. Varron, *Res rusticae*, III, 1, 3 ; Cicéron, *Pro Sestio*, 93. La racine latine *tego* que donnent les dictionnaires est infiniment plus vraisemblable que l'étymologie berbère *taggurt* qu'on a proposée.

(1) Ajoutons à notre florilège, si abondamment poétique, de textes sur l'habitation en Afrique du Nord une dernière fleur qui ne vaut pas Virgile, mais constitue un petit indice psychologique qui a son prix. Un chauffeur de Casablanca, d'origine kabyle m'a-t-on dit, Moulay Sadak a consacré une amusante plaquette en vers français à la gloire de Fédhala. Parlant de ses noualas, il ne va pas chercher midi à quatorze heures, et il les compare tout simplement aux huttes gauloises qu'il a vues sans doute sur un livre de classe.

nomades du Borkou. Les plus nomades des Téda du Tibesti s'en servent aussi, et en été, quand ils viennent dans les villages participer à la récolte du mil et des dattes, on rencontre leurs *héra* mêlés aux maisons de pierres sèches à toit rond (*göni*), ou de roseaux à toit plat (*odwé*), et aux abris-séchoirs à dattes (*ãgöli*) des sédentaires. Les plus grands sont oblongs ; les plus petits ronds. Des cloisons de nattes les compartimentent à l'intérieur et isolent à tout le moins un vestibule. C'est dans un *héra* que les mariés doivent rituellement passer les sept premiers jours de leurs noces et qu'un jeune circoncis attend la guérison.

Ces tentes de nattes se rencontrent sur toute la bordure méridionale du Sahara, chez les Touareg, concurremment avec la tente de peaux, chez les Peuls et les Songaï concurremment avec les paillottes ou les huttes cylindriques à toit conique de chaume (1). J'en ai vu personnellement à Tabankort (sud-ouest de l'Adrar des Iforass) et à Gao, et j'ai assisté à Niamey à la construction d'une paillotte mixte de nattes surmontées d'un toit conique de chaume. D'une manière générale, on peut dire que la maison de nattes caractérise dans ces contrées l'éleveur de bœufs. Des photographies que donne M. Laoust dans sa belle étude sur *L'habitation chez les transhumants du Maroc central* (*Hespéris*, 1930, pl. XIV et XV) montrent qu'elle est aussi en usage chez les Bicharins, Bédouins caravaniers entre le Nil et la Mer Rouge.

En Afrique du Nord proprement dite, la tente arabe l'a complètement supplantée. Le fait que, linguistiquement, *nouala* dérive vraisemblablement de *mapalia* n'infirme en rien les arguments que nous avons donnés contre leur identification technique. Ou bien il faudrait aussi en conclure que la nouala est issue de la tente arabe, parce que dans beaucoup de tribus on lui applique le terme de *khéima*, qui a pris le sens général de demeure (2). La natte sert encore de matériel de construction, pour fermer le bas de la tente, boucher le trou d'un gourbi, abriter du soleil un marchand sur le souq. Il y a aussi des tentes entièrement tissées (mais non tressées) de matière végétale (3). Mais on ne retrouve nulle part l'aspect du *mapale* et du *héra*.

(1) Delafosse, *Haut-Sénégal-Niger*, t. I, p. 334. Cf. Mission Augiéras-Draper, *D'Algérie au Sénégal*, p. 89, où l'on signale que les habitants du Niger utilisent pour naviguer sur le lac Débo des barques munies de voiles de nattes comme les marins d'Afrique dont parle Pline.

(2) Sur la faible signification historique de ces passages de mots d'un objet à l'autre, voir Laoust, *op. cit.* (*Hespéris*, 1930), p. 158.

(3) La plupart des tentes de la Côte atlantique sont ainsi faites en étoupe de racine de palmier nain ou d'asphodèle tissée. Elles ont été signalées par le Dr Weisgerber, *Trois mois de campagne au Maroc*, p. 20, puis par Doutté, *Merrâkech*, p. 24.

La disparition de cet édifice semble avoir été aussi brusque que totale. Je ne connais qu'un texte qui puisse laisser supposer qu' l ait que que part survécu quelque temps à la conquête arabe. Il s'agit de *Magran* ou des *Megaras* qù , selon Léon l'Africain et Mármol (1), auraient été au XVI[e] siècle à la fo s nomades (« ils rôdent toute l'année par ces montagnes », dit Mármol) et possesseurs de maisons « d'écorces d'arbres » cerclées comme de grands paniers. Rien ne permet de dire que les huttes de paille ou de joncs signalées ailleurs n'aient pas appartenu à des sédentaires ou semi-sédentaires, et ne fussent pas par conséquent de simples gourbis.

Une dernière remarque pour finir. La spécificité des *héra* a été méconnue par les ethnographes autant que celle des *mapalia* par les historiens. Dans son très intéressant et très utile *Traité d'ethnologie culturelle*, où il s'efforce d'introduire en France la méthode des aires de culture, M. Montandon écrit : « La tente en coupole est faite d'arceaux sur lesquels sont étendues des pièces d'un matériel quelconque, le plan de la tente pouvant être circulaire ou plus fréquemment allongé. De pareilles tentes ne recouvrent pas un domaine compact ; on en a constaté sur le Tchad, en Somalie, en Amérique du Nord au sud-ouest de la baie d'Hudson. Cette distribution, ainsi que les détails de la facture, montrent qu'on a affaire à des apparitions indépendantes, à mettre en connexion avec la hutte la plus rudimentaire, celle en ruche d'abeilles, de la culture primitive ». En réalité, si les tentes en coupole de Somalie sont vraisemblablement en effet des *héra* (2), les huttes couvertes de peaux de la baie d'Hudson appartiennent à un genre très différent. L'erreur est inverse de celle de Gsell : celui-ci ne tenait compte que de la matière, M. Montandon ne considère que la forme. Mais le résultat est le même. On réduit un fait complexe et original à quelque chose de vague, de « primitif » et d'éternel qui échappe à la critique des textes parce que, par principe, on le définit en dehors de toute différence de temps et de civilisation.

En réalité, les *mapalia-héra* sont une des caractéristiques de cette vieille civilisation saharienne, dont les travaux conjugués de l'archéologie et de l'ethnographie commencent à dégager la figure. C'est pourquoi il y aurait

(1) Léon l'Africain (éd. Schefer), t. I, pp. 314-315 ; Mármol, t. II, p. 134. Il est difficile de savoir ce que le mot « écorce », traduit de l'arabe en italien, puis de l'italien (auquel je ne me suis pas reporté) en français, représentait dans la pensée de Léon l'Africain.

(2) Faute de références, je n'ose rien affirmer. Mais si l'on compare au matériel téda que j'ai rapporté au Musée du Trocadéro les collections de l'Af ique orientale italienne (de l'Erythrée surtout, à vrai dire) du Musée d'Ethnographie de Florence, on ne pourra manquer d'être frappé de l'unité culturelle du domaine hamitique.

peut-être lieu de prendre plus au sérieux qu'on ne le fait souvent les traditions du roi Hiempsal sur l'origine gétule des Numides, ainsi que le passage de Strabon (XVII, 3, 15) qui dit que c'est Massinissa qui leur apprit l'agriculture. Comme de toute évidence, il y a toujours eu des cultivateurs en Afrique du Nord depuis l'époque néolithique, cela entraînerait qu'il y avait en Numidie dans les temps historiques deux sortes de populations : une population conquérante de « Nomades » (1), venue du Sahara comme plus tard les Almoravides, et une population conquise en voie plus ou moins rapide d'assimilation, ainsi que l'indique Salluste (XVIII, 12). Par ailleurs ces Numides cavaliers et pasteurs de bœufs correspondent bien à une des civilisations dites pré-camelines que représentent les gravures rupestres du Sahara. La question vaudrait la peine d'être étudiée de près. Peut-être trouverait-on là le moyen de dater au moins l'une de ces séries de gravures rupestres qu'on se résigne trop volontiers à laisser se perdre dans la nuit des temps.

Ch. Le Cœur.

---

(1) L'unanimité des auteurs anciens rattachent *Numidae* au grec Νομάδες. Eux-mêmes semblent s'être appelés du nom de leurs différents peuples, Massyles, Maesaesyles, Maures. Cf. Gsell, t. V, pp. 105-108.

UNE MENTION DU MAROC DANS " LA CHANSON DES NIBELUNGEN "

A la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle a été composé en Autriche, quelque part sur le Danube (1), un poème héroïque de plus de 2.300 strophes. Entre 1204 et 1205 ce monument littéraire — la plus belle et la plus originale des épopées allemandes du Moyen Age — était achevé. Chantant les exploits de Siegfried, son meurtre par Hagen et la vengeance de ce crime par Kriemhilde, sa femme, cette composition imposante s'appelait primitivement *La Détresse des Nibelungen* (« der Nibelunge Nôt ») (2). D'après une rédaction légèrement plus récente, remaniée çà et là par un copiste, afin de faire disparaître quelques inégalités du texte primitif, elle porte aujourd'hui le titre plus général de *La Chanson des Nibelungen* (« der Nibelunge Liet ») (3). Malgré bien des recherches, malgré les conjectures des germanistes, des médiévistes et des historiens de la littérature allemande, cette œuvre maîtresse est restée anonyme. Si son auteur avait été chevalier (*rîter, ritter*) ou clerc (*pfaffe*) de marque, son nom aurait eu plus de chances d'être connu et même d'être célèbre, comme ceux de tant d'autres de ses confrères. Parmi ces derniers, nous citons pour mémoire Hartmann von Aue, Wolfram von Eschenbach et Walter von der Vogelweide, qui furent ses contemporains. D'origine certainement modeste, jongleur ou plutôt trouvère de profession (*spilman, videlaere*), il n'avait ainsi guère droit à l'immortalité. Il se peut toutefois que notre auteur ne se soit pas nommé lui-même, parce que son poème, malgré son caractère exceptionnel, ne présentait à l'époque ni l'importance, ni l'intérêt que nous y attachons aujourd'hui.

(1) Probablement entre Passau et Vienne.

(2) Manuscrits A et B des éditeurs modernes (B se rapproche le plus, semble-t-il, de l'original).

(3) Manuscrits C. — Ce fut, pour les rédactions A et B, ainsi que pour celles dites C, le vers final qui s'imposa comme titre.

Pourtant, l'auteur de *La Chanson des Nibelungen*, à en juger par le caractère à la fois littéraire et artistique de son poème, se révèle non seulement comme un homme qui était passé maître dans son art, mais aussi comme un poète de génie. Ce fut lui, en effet, cet inconnu, qui unit en un vaste poème, en les adaptant l'une à l'autre, deux légendes aussi distinctes que différentes : celle de Brünhild et celle du massacre des Burgondes au pays des Huns. Par son art de la composition et du développement, il donna à ces éléments hétérogènes — non sans éviter, il faut le dire, toutes les inconséquences et les contradictions — cette unité et cette continuité d'action qui caractérisent son récit. Enfin, poète dans l'âme, il réalisa, en mettant en vers toutes ses données — tantôt mythiques, tantôt historiques —, le chef-d'œuvre de la poésie narrative médiévale de langue allemande.

Notre poète savait-il le latin ou bien avait-il reçu une certaine instruction ecclésiastique ? C'est possible, mais on ne saurait l'affirmer. En tout cas, ce fut, pour son époque, un homme sinon lettré, du moins cultivé. « Il avait dû fréquenter, dit M. E. Tonnelat dans son étude magistrale sur *La Chanson des Nibelungen* (1), des bibliothèques de couvents : il parle des manuscrits aux belles enluminures et des scribes appliqués à peindre les parchemins en homme à qui les lieux d'étude sont familiers ». « Peut-être a-t-il travaillé, continue le même auteur, dans quelqu'une de ces bibliothèques : car c'est un poète qui avait des loisirs ; son œuvre a été méditée et exécutée sans hâte ; rien n'y sent la précipitation » (2). L'épopée ayant été achevée durant l'épiscopat de Wolfger von Passau (1191-1204), on s'est demandé si elle n'a pas été rédigée sur sa demande (3). Ce prince de l'Eglise ayant été, entre autres, le bienfaiteur de Walter von der Vogelweide (4), il se peut qu'il ait été également le Mécène de notre poète ano-

(1) E. Tonnelat, *La Chanson des Nibelungen, Etude sur la composition et la formation du poème épique*. Paris, 1926 (fascicule 30 des *Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg*).

(2) E. Tonnelat, *op. cit.*, p. 170.

(3) *Der Nibelunge Nôt* (introduction), p. 23, édition W. Golther, Leipzig, 1930 (Collection Göschen).

(4) Il appert de l'étude d'un document, découvert aux archives collégiales de Cividale del Friuli, province d'Udine, que *Walthero cantori de Vogelweide* a reçu, le 12 novembre 1203, de la part de l'évêque Wolfger von Passau, un habit fourré.

Cf. *Walters von der Vogelweide sämtliche Gedichte*, édition K. Pannier, Leipzig, pp. 122 et 169, ainsi que l'appendice.

J. Dieffenbacher, *Deutsches Leben im 12. u. 13. Jahrhundert*, Berlin et Leipzig, 1910, t. I, p. 87.

A. Heusler, *Nibelungensage und Nibelungenlied*, Dortmund, 1929 (3e éd.), p. 169.

nyme. La chose semble même probable. La présence dans notre récit de l'évêque Pilgrim von Passau (971-991) (1), l'un des prédécesseurs de l'évêque régnant — anachronisme trop flagrant par rapport à l'action générale de son poème — s'expliquerait alors comme une sorte d'hommage courtois rendu à son haut protecteur.

D'un autre côté, notre poète apparaît à travers son texte comme un auteur qui connaissait la littérature de son temps et qui avait beaucoup de lecture.

Nombreuses seraient les preuves que l'on pourrait énumérer sous ce rapport : tantôt des allusions à des personnages ou des événements historiques, tantôt des traits, des détails, des épisodes même empruntés à ses confrères (2).

D'autre part, on trouve dans son poème de nombreuses citations d'ordre géographique, telles que, pour ne mentionner que les pays lointains, l'Arabie (*Arâbî* (3), *Arâbîn*) (4), la Libye (*Lybîân* (5), *Lybîâ*) (6) et le Maroc (*Marroch*) (7). La citation concernant le Maroc est la seule que nous retiendrons ici. Il est curieux, en effet, de trouver une allusion à ce pays chez un auteur autrichien (8) de cette époque (9).

(1) Strophe 1296. Cf. HEUSLER, *op. cit.*, p. 169.

(2) A. HEUSLER, *op. cit.*, pp. 163-172.
E. TONNELAT, *op. cit.*, p. 191.

(3) Strophe 576. — Nous suivons pour nos citations l'édition critique de Karl BARTSCH, *Das Nibelungenlied*, Leipzig, 1886 (collection *Deutsche Classiker des Mittelalters*).

(4) Strophe 833.

(5) Strophe 364.

(6) Strophe 429.

(7) Strophe 364.

(8) Il n'est peut-être pas moins intéressant de noter ici que le Maroc ne se trouve cité que dans deux chansons de geste françaises : *La chanson des Saxons* de Jean BODEL et *Girart de Roussillon*. Cf. E. LANGLOIS, *Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées*, Paris, 1904, p. 437.

(9) Parmi les nombreuses indications d'ordre géographique citées le long du texte de cette épopée figurent également les noms des pays ou villes fabuleux de « Zazamanc » (strophe 862) et d' « Azagouc » (strophe 439). Mais ces deux noms fantaisistes se trouvent eux aussi mentionnés dans la première partie du *Parzival* de Wolfram von Eschenbach terminée vers 1208 (?).

Or la rédaction de *La Chanson des Nibelungen* datant sensiblement de la même époque, il se peut — c'est du moins l'avis de M. HEUSLER (cf. *op. cit.*, p. 166) — que notre poète ait connu le poème précité. Dans ce cas il aurait même eu hâte de puiser dans cette source pour citer, à son tour, ces deux noms imaginaires.

Ajoutons, détail qui nous intéresse plus directement, que le Maroc se trouve entre autres également mentionné dans cette même partie du *Parzival*, la seule qui a pu être terminée au moment où fut achevé le poème des *Nibelungen*. On y lit, en effet, livre Ier, vers 437 (édition P. Pipper, Stuttgart, 1890), « ze Marroch unt ze Persîâ » (« au Maroc et en Perse »). On pourrait donc admettre que l'auteur des *Nibelungen* a pris ce terme, comme les deux autres, dans cette seule et même source.

Pourtant le nom Maroc — M. HEUSLER nous le fait du reste remarquer (in litteris) — a dû être d'un usage beaucoup plus courant que les noms de « Zazamanc » et d' « Azagouc », inventés de toutes pièces.

Mais si l'on admettait que le poète des *Nibelungen* ait emprunté cette mention à Wolfram von Eschenbach, le problème ne serait que déplacé et il ne resterait pas moins à rechercher la source et l'origine de la forme « Marroch ».

C'est dans la VIe « aventure » du poème, consacrée en partie à la descirption des préparatifs de l'expédition du roi Gunther pour l'Islande (*Îslant*) qu'il est fait mention du Maroc. Gunther, accompagné de Siegfried et de deux autres héros, part à la conquête de la belle Brünhild, qui règne au-delà des mers dans son château fort d'*Îsenstein*. Le roi emporte, comme il convient en la circonstance, quantité de vêtements riches et précieux pour son usage et celui de ses compagnons, mais aussi et surtout comme cadeaux de fiançailles.

Or, pour la confection de tous ces vêtements d'apparat, on n'emploie que des tissus de prix et en particulier de la soie provenant de l'Arabie (*arâbische sîden*) (1), du Maroc et d'ailleurs encore (2). En ce qui concerne le Maroc, nous lisons, en effet, à la strophe 364 :

« Von Marroch ûz dem lande und ouch von Lybîân
« die aller besten sîden die ie mêr gewan
« deheines küneges künne, der heten si genuoc » (3).

Ces quelques vers nous apprennent donc que dans les trésors amassés à la cour de Gunther, les soieries étaient abondamment représentées et que celles importées du Maroc et de la Libye comptaient parmi les meilleures.

Cette mention de « soieries » d'origine marocaine de la part de l'auteur des *Nibelungen* semble ne mériter, du moins pour l'époque qui nous intéresse, que fort peu de crédit (4). A bien considérer qu'il met l'Arabie, la Libye et le Maroc sur le même plan comme centres exportateurs de soie ou plutôt de tissus de soie, on dirait que le poète ne se fait pas une idée très nette de tous ces pays et que ce sont là simplement des noms destinés à symboliser le monde musulman dans son ensemble. Ses connaissances géographiques relatives à ces pays d'outre-mer n'étaient sans doute pas très précises, mais il avait l'habitude, selon un procédé fort en vogue de son temps, de glisser çà et là dans son texte des données ou des détails

(1) Strophe 362.

(2) Strophes 362 et 439.

(3) « Du pays du Maroc et aussi de la Libye, les meilleures soies qu'ait jamais possédées famille royale, ils en avaient à foison ».

(4) Cf. Mas Latrie, *Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen Age*. Paris. 1868. — *Relations et commerce de l'Afrique septentrionale ou Magreb avec les nations chrétiennes au Moyen Age*, Paris, 1886. A en juger par la documentation réunie par cet auteur, il semble peu probable que le Maroc ait exporté des tissus entre le xe et le xve siècle.

empruntés à diverses sources, ce qui ne choquait nullement ses auditeurs ou ses lecteurs.

L'Orient fut, on le sait, fort à la mode à la suite des Croisades d'Orient, dont les quatre premières s'échelonnent précisément entre 1096 et 1204. Quoi que l'on puisse penser du résultat de ces campagnes, il est de fait que la prise de contact de la Chrétienté avec les Orientaux donna aux arts, aux sciences, aux lettres, comme aux relations commerciales une impulsion nouvelle. L'Occident découvrit l'Orient, fut ébloui par ses merveilles et admirait naïvement ses trésors. Rien de plus naturel donc que de trouver chez un écrivain de cette époque une allusion aux luxueuses étoffes orientales.

Ce n'est pourtant pas à la suite des Croisades d'Orient que le mot *Maroc* a pu pénétrer en Europe centrale et arriver à la connaissance de notre auteur. Pour trouver sa source, il faut plutôt se tourner vers l'Espagne, pays dans lequel la chevalerie franco-espagnole avait également porté la guerre sainte. Antérieures à celles d'Orient, les Croisades contre les Musulmans d'Espagne commencèrent ici dès l'an 1018 ; elles durèrent près de 250 ans et ne prirent fin qu'au milieu du XII[e] siècle (1250) (1). D'un caractère un peu particulier, ces Croisades — qui n'intéressaient pas la totalité de la Chrétienté — ne jouent dans le cadre général de l'histoire universelle qu'un rôle de second plan. Pourtant, « à la fin du XI[e] siècle et dans le premier tiers du XII[e], il est probable qu'elles suscitèrent un enthousiasme presque semblable et qu'elles séduisirent presque autant d'imaginations » (2). Parmi les péripéties de ces longues guerres ce fut, entre autres, la bataille sanglante de Zallāka (Sacralias, 23 octobre 1086) qui eut d'abord un retentissement énorme (3). Cette victoire sur les armées chrétiennes fut remportée, on le sait, par les Almoravides sous le commandement de Yūsuf ben Tāšfīn, le fondateur de Marrakech. La défaite complète des Maures à la bataille du val de l'Huerva (8 décembre 1118), ainsi que la prise de Saragosse (19 décembre 1118) par les Croisés, furent, au contraire, des désastres pour les Musulmans (4).

(1) P. BOISSONNADE, *Du nouveau sur la chanson de Roland*, Paris, 1923, p. 5.

(2) P. BOISSONNADE, *op. cit.*, p. 68.

(3) R. DOZY, *Histoire des Musulmans d'Espagne* (édition E. Lévi-Provençal), Leyde — Paris, 1932, t. III, pp. 126-129.
P. BOISSONNADE, *op. cit.*, pp. 32-33.

(4) P. BOISSONNADE, *op. cit.*, pp. 48-49.

Ces événements, qui ne préoccupèrent pas les historiens et annalistes de l'époque autant que les expéditions en Orient, « n'ont laissé malheureusement qu'un écho affaibli et pauvre dans quelques chroniques monastiques » (1). Pourtant, ils ont inspiré, en particulier la fameuse bataille du val de l'Huerva — ceci selon la thèse défendue par M. Boissonnade —, la *Chanson de Roland*, cet autre chef-d'œuvre d'un anonyme (2), à la fois auteur et jongleur (3).

Aussi sommes-nous porté à croire que c'est très probablement ou dans une chronique latine, relative de près ou de loin aux guerres saintes contre les Musulmans d'Espagne, ou encore dans une *Vita sancta*, que l'auteur de la *Chanson des Nibelungen* a dû rencontrer une mention du Maroc. D'ailleurs nous avons une autre raison d'envisager une source latine : c'est la forme même du mot *Marroch*, dont il nous reste à expliquer l'origine.

Le nom de *Maroc* n'est, on le sait, que la déformation de *Marrakech*. Ce que nous appelons le Maroc n'a jamais eu de nom propre en arabe, et c'est la dénomination de la capitale du Sud qui a fini, chez les Européen. — assez tardivement du reste dans l'acception générale —, par désigner l'empire tout entier.

La forme ancienne et classique est celle de *Marrākuš*, nom sous lequel la ville a été connue dès sa fondation (vers 1060). La prononciation actuelle est *Məṛṛākuš*, c'est-à-dire le *r* redoublé et vocalisé en *ā̠* long. Cependant, dans un manuscrit unique des *Mémoires* de ʿAbd Allah, le dernier roi zīride de Grenade (conservé à la Bibliothèque de Carouiyine) on trouve la graphie M-R-W̱-K-Š qui doit correspondre à une prononciation **Marrūkuš*. C'est cette dernière forme qui doit être à l'origine de l'espagnol *Marruecos*, où le *s* roman hispanique répond à une chuintante (*š*) médiévale (4).

Fondée dans la seconde moitié du XIe siècle, Marrakech figure dès le XIIe siècle dans des documents européens. Ainsi dans une lettre non datée de Reverter, vicomte de Barcelone, captif à Marrakech, le nom se trouve

(1) P. Boissonnade, *op. cit.*, p. 68.
(2) P. Boissonnade, *op. cit.*, p. 48 et pp. 481 et suiv.
(3) P. Boissonnade, *op. cit.*, pp. 481 et suiv.
(4) E. Lévi-Provençal, *Les « Mémoires » de ʿAbd Allah, dernier roi zīride de Grenade*, in *Al-Andalus*, t. III/IV, Madrid 1935/36, p. 107 (191), note 10. C'est à M. G. S. Colin que nous sommes redevable de notre documentation sur l'étymologie du mot Maroc, ce dont nous tenons à remercier le savant arabisant.

vocalisé en *Marrochs*. Ecrit au début du règne de Ramón Berenguer IV, roi d'Aragon, ce document est par conséquent légèrement postérieur à l'an 1131 (1). Sous la forme de *regis Marroch*, la ville se trouve citée vers 1141 (2). Enfin dans la *Chronica Adephonsi imperatoris* relatant les fastes d'Alphonse VII, roi de Léon et de Castille, on rencontre les témoignages que voici : *Marrocos* (3), *in civitatem... quae dicitur Marrocos* (4), *in civitatem Marrochinorum* (5). Ce prince gouverna de 1126 à 1157 et la chronique, rédigée sous son règne, date donc plus ou moins du milieu du XIIe siècle.

A partir du XIIIe siècle, les citations relatives à Marrakech dans des documents européens se multiplient. Bien que postérieures à la rédaction de l'épopée qui nous occupe, nous tenons néanmoins à en reproduire quelques-unes. Comparées à celles du siècle précédent, elles nous renseignent sur les formes usitées à cette époque, parmi lesquelles l'emploi de la leçon *Marochium* se fixe de plus en plus.

Elle se trouve dans la *Vita prima* (de saint François d'Assise) par Thomas de Celano, rédigée à la fin de 1228 (6). La lecture *a Marochio* figure dans la *Vita sancti Antonii* (de saint Antoine de Padoue, texte écrit entre 1232 à 1245) (7). Nous complétons cette liste par les quelques témoignages que voici : *Marochium* et *Marochiorum rex*, dans *Passio sanctorum martyrum... in Marochio martyrizatorum* (8), datant du milieu du XIIIe siècle ; *regem Marrochiae* dans la *Chronica maior* de Mathieu de Paris (mort en 1259) (9) ; enfin *apud Marrochium* dans *Speculum Historiale* de Vincent de Beauvais (mort vers 1264) (10).

De l'énumération de ces différentes leçons on peut tirer la conclusion suivante. Dans la forme berbère étymologique du mot *Marrākuš*, la finale *-uš* a été confondue par la suite avec un nominatif latin en *-us* (prononcé

(1) CARRERAS Y CANDI, *Relaciones de los vizcondes de Barcelona con los Arabes*, dans *Homenaje a D. Francisco Codera*, Saragosse, 1904, p. 212, note 2.

(2) ORDERIC VITAL, *Historia ecclesiastica*, édition LE PRÉVOST, Paris, Renouard, 1855, t. V, p. 19 (Soc. de l'Histoire de France).

(3) Dans FLÓREZ, *España sagrada*, t. XXI, Madrid, 1766, p. 359.

(4) *Ibid.*, p. 359 et 373.

(5) *Ibid.*, p. 397.

(6) Dans *Acta Sanctorum*, octobre, t. II, p. 699.

(7) Publiée dans *Portugalliae monumenta historica, Scriptores*, vol. I, Lisbonne, 1856, p. 117.

(8) *Analecta franciscana*, t. III, édition QUARACCHI, 1897.

(9) Ed. LUARD, Londres, 1872-83, 7 vol., t. II, p. 559.

(10) Livre 30, chap. 31, éd. de Douai, 1624, t. IV, p. 1277.

Nous tenons à ajouter que nous devons cette documentation historique à l'obligeance de M. Pierre DE CENIVAL, chef de la Section Historique du Maroc à Paris. C'est lui qui a bien voulu faire pour nous ces recherches, sans lesquelles nous n'aurions pu compléter notre documentation. Que M. DE CENIVAL trouve ici l'expression de toute notre gratitude.

uš en roman de basse-époque). Ce détail explique les réfections secondaires telles que : *Marochio, Marochium, Marrochinorum.* Mais il explique également que le mot a été en définitive rapporté, dans les langues européennes, — par suppression de la désinence du nominatif, — à un radical tronqué *Mar(r)oc-*, d'où les formes modernes : *Marocc-o* en italien, *Morocc-o* en anglais, *Marrokk-o* en allemand et *Maroc* en français. Le roman hispanique, au contraire, a gardé la forme berbère originelle *Marruecos* (prononcé d'ailleurs en castillan *Marruecoš*), forme à peine adaptée, par son vocalisme aux lois phonétiques de l'espagnol.

Après cette digression un peu longue, mais nécessaire pour situer le problème qui se pose, le terme *Marroch*, du texte moyen haut-allemand, s'explique facilement et ne demande plus aucun commentaire. Ce n'est, somme toute, que la forme tronquée des premiers textes, forme que l'auteur des *Nibelungen* a dû trouver dans un document de l'époque. Nous ignorons bien entendu sa source particulière, mais la forme nous est suffisamment attestée par ailleurs pour que le fait, étayé de preuves, semble démontré.

Enfin, chose curieuse, cet anonyme du haut Moyen Age semble employer, un des premiers, le terme *Marroch* dans un sens général, désignant non pas la ville de Marrakech, mais l'ensemble du pays (*von Marroch ûz dem lande*). Dans l'état actuel de nos connaissances il faut, en effet, remonter jusqu'au XVe siècle pour trouver un autre passage dans lequel le mot *Maroc* désigne le royaume de Marrakech. Le *Dictionnaire* de Du Cange cite au mot *strictus* (détroit) la phrase suivante : *...ad eskippandum et traducendum per strictus Marrok tot saccos lanae...* Ce texte, considéré jusqu'ici comme unique en son genre, est tiré de Rymer, *Foedera*, t. XI, p. 438, *Litterae Henrici VI, anno* 1460, avec cette note : *stricta Marrochii* = *fretum gaditanum* (ce qui correspond à notre détroit de Gibraltar). M. P. de Cenival, auquel nous devons également cette citation, ajoute qu'il ne connaît pas d'autres exemples et que ce n'est que beaucoup plus tard, vers le milieu du XVIIIe siècle, semble-t-il, que l'on voit apparaître le nom *Maroc* avec le sens actuel.

Quoi qu'il en soit, nous avons cru devoir signaler cette mention, échappée jusqu'à ce jour aux chercheurs passionnés des choses qui touchent de près ou de loin au Maroc.

Armand RUHLMANN.

DE LA REPRÉSENTATION EN DROIT MUSULMAN

On sait que le droit musulman ignore la représentation. Avec une logique sévère, il décide (*Tohfa*, vers 1650) que, de même que tout ascendant est évincé par un autre plus proche, un descendant est exclu par un parent de même qualité à un degré plus rapproché.

On peut déplorer que l'interprétation donnée à ce vers soit exclusive de toute représentation. Il aurait pu, en effet, être compris en ce sens seulement que le fils exclurait ses enfants de la succession de son propre père, mais non pas l'oncle ses neveux ; on eût ainsi évité d'en tirer une conséquence assez choquante, puisqu'elle va à l'encontre des sentiments que nourrit naturellement un grand-père pour ses petits-enfants, surtout pour les fils de ses fils, les seuls considérés par la loi musulmane comme étant de son sang. La représentation est, en effet, basée sur l'égalité présumée d'affection, qui inspire la plupart des législations, et nombreuses sont celles où apparaît la préoccupation de restreindre la faculté pour le père d'avantager, par des dispositions à cause de mort, certains de ses enfants au détriment des autres. Le droit français a limité la quotité disponible, qui diminue avec le nombre d'enfants. Le droit musulman s'est montré dans cette voie plus radical ; par la formule célèbre « لا وصية لوارث » « pas de legs à un successible », il a en effet interdit que le testament permît d'avantager non seulement l'un de ses enfants, mais encore l'un quelconque de ses héritiers.

Cette même disposition, cependant, fournissait, pour les petits-enfants dont le père était prédécédé, le moyen de remédier à une situation due au simple hasard d'une mort prématurée : puisqu'ils n'étaient pas héritiers, l'aïeul pouvait tester en leur faveur ; le cas se produit d'ailleurs fréquemment.

Toutefois, la forme habituelle des dispositions à cause de mort ne donnait pas entière satisfaction à l'aïeul ; elle n'assurait pas une réparation

équitable à la fois pour les petits-enfants et les héritiers. Il faut observer, en effet, tout d'abord, que les enfants d'un fils encore vivant peuvent être légataires puisque non héritiers ; mais, surtout, le disposant devait, par la voie du testament ordinaire, assurer aux petits-enfants écartés de sa succession, une part fixe de son actif, dont il ne pouvait, à l'avance, déterminer l'importance : il risquait donc de désavantager les uns ou les autres. Or, s'il voulait bien réparer, sur un point spécial, les rigueurs de la loi, cette égalité même d'affection en vertu de laquelle il agissait lui faisait un devoir de ne pas tomber dans l'excès contraire. Les notaires cherchèrent donc une formule qui répondît à ce besoin d'égale justice, et le trouvèrent dans cet appel en représentation ou تنزيل, *tanzil*, dont Aḥmed Ben Ḫayaṭ Zgari parle en ces termes, dans sa glose sur le commentaire par Ḫarchi du chapitre des successions du *Moḫtaçar* : « Le legs revêt souvent la forme de *tanzil*, source de difficultés sans nombre ». On verra plus loin pourquoi.

La rédaction des actes de représentation varie dans des limites très étroites et ils peuvent se ramener à deux types. La première formule peut se traduire ainsi : « Le maître ouvrier Abdelaziz ben Abdelkerim Filali, chaufournier, requiert de prendre acte qu'il appelle ses deux petits-fils Mohammed et Idris, en représentation de leur père Abdallah, son propre fils décédé avant eux, en sorte qu'ils hériteront de lui la part qui aurait été dévolue à son fils, leur dit père Abdallah, s'il avait été vivant. Réquisition et appel en représentation complets, etc... ». La deuxième formule peut se traduire : « Par devant les deux adoul rédacteurs du présent a comparu Un tel, lequel a requis de prendre acte qu'il appelait ses petits-enfants X, Y, Z, de son fils X, prédécédé, en représentation de leur père ; ils viendront à sa succession pour la part qu'aurait eue leur auteur précité s'il avait été vivant ; ils les appelle en son lieu et place. Comparution et réquisition complètes... ».

Le mot essentiel de ces formules, le verbe *anzala*, est tiré de la racine *nazala*, « descendre, arriver, se placer » ; la 4e forme employée, *anzala*, signifie « placer, instituer, instaurer ». Elle est à peu près exclusivement utilisée pour exprimer l'appel en représentation, bien que le nom de l'institution, *tanzil*, soit le nom d'action de la 2e forme : bizarrerie de la langue consacrée par l'usage.

La formule employée donnait à l'appelant toute satisfaction ; elle marquait bien sa volonté d'attribuer à ses petits-enfants la part dont les

avait frustrés le prédécès de leur père; l'aïeul pouvait mourir en paix; son besoin de justice était satisfait, avec ses sentiments d'affection.

Telle était bien la volonté du disposant; tel fut, au début, l'unique but de l'institution ainsi qu'il résulte, d'ailleurs, du passage suivant de Tsouli commentant Ḫalil : « Le *tanzil*, qui consiste pour un individu à appeler ses petits-enfants à sa succession, au lieu et place de leur père décédé... ». Au surplus, le représenté est toujours le fils, ou, bien plus rarement, la fille du disposant; cette hypothèse est la seule envisagée par les auteurs; ils n'imaginent pas qu'on puisse appeler en représentation d'aucun autre héritier.

Cette disposition pouvait marquer le point de départ d'une évolution radicale dans cette partie du droit musulman : la représentation était créée; la volonté du disposant tournait, sur ce point particulier, l'une des règles caractéristiques de la loi coranique, et il n'était pas téméraire d'espérer que cette formule, adoptée par ies Andalous, qui ont donné d'autres exemples de largeur d'esprit et de hardiesse innovatrice, recevrait la consécration de la jurisprudence, suivant en cela la pratique notariale, plus au contact des réalités.

Mais les auteurs veillaient. Ils examinèrent avec méfiance cette formule nouvelle; ils la passèrent au crible d'un examen critique sévère, et en donnèrent malheureusement une interprétation qui en dénature complètement la portée, bien mieux, qui va souvent à l'encontre des intentions de l'appelant. C'est que, il faut bien le reconnaître, cette disposition heurtait trop de front la règle fondamentale qu'en ligne directe les descendants les plus proches excluent les plus éloignés.

S'efforçant de déterminer la nature du *tanzil*, les auteurs ne manquent pas de remarquer, fort judicieusement d'ailleurs, qu'il est destiné à ne produire ses effets qu'après la mort du disposant : ils en concluent qu'on se trouve en présence d'une disposition à cause de mort; en conséquence, on la soumettra aux règles habituelles du testament et, le cas échéant, le conflit entre ces dernières et la volonté du constituant, sera résolu au détriment de celle-ci : il s'agit, avant tout, de sauvegarder les principes.

C'est ainsi qu'avec une logique rigoureuse, les auteurs musulmans ont poussé jusqu'à l'extrême les conséquences de cette assimilation : ils ont, en effet, admis que le disposant pouvait appeler en représentation non seulement ses petits-enfants non héritiers, mais encore l'un quelconque de ses

parents non successibles ; bien mieux, ils ont décidé qu'un étranger pouvait être admis à recueillir dans sa succession la part de l'un des enfants prédécédé ; on se trouve, en ce cas, en présence d'une représentation d'un genre spécial, créée uniquement par la volonté du disposant, en dehors de tout lien du sang. Il s'agit, en réalité, d'un véritable legs, rédigé dans une forme particulière. Et la possibilité d'assurer ainsi à un tiers, dans une succession, une part d'enfant, ferait songer à l'adoption si, dans notre droit, celle-ci ne se concluait, et ne commençait à produire ses effets, du vivant même de l'adoptant. Le droit musulman, le droit marocain tout au moins, ignore l'adoption.

Au surplus, il faut bien le dire, ces rapprochements purement formels avec notre droit n'ont d'autre but que de faire ressortir les caractères propres de l'institution étudiée. Nous l'avons appelée, faute de mieux, « représentation », en raison de sa formule, de l'intention du disposant, et de cette considération qu'en fait l'appelé vient bien, le plus souvent, à la succession de son aïeul, au lieu et place de son père prédécédé. La similitude des termes n'entraîne pas celle des institutions.

En dernière analyse, par conséquent, le *tanzil* n'apparaît plus que comme une expression particulière de la liberté de tester ; les espérances que pouvait faire naître sa rédaction sont déçues : nous n'aurons pas d'institution originale.

En d'autres circonstances cependant, le droit musulman a fait preuve d'une plus grande hardiesse ; c'est ainsi, sans parler de la *safqa*, qu'il n'a pas hésité à innover radicalement en adoptant une règle contraire à l'un des principes fondamentaux du rite malékite dans une matière cependant des plus délicates, celle du habous. Ce rite, en effet, condamne la constitution de habous au profit des fils à l'exclusion des filles, à tel point que, pour tourner sur ce point particulier les rigueurs de la loi, les constitutions de habous sont le plus souvent réalisées, en Algérie, par les indigènes malékites, sous l'égide du rite hanéfite, qui autorise l'exclusion des filles. Or, e droit marocain, abandonnant sur ce point l'opinion dominante de la doctrine de Malek, a adopté la même règle, ainsi qu'en témoigne le vers de l'*ʿAmal al fasi*, tome II, p. 8, et le commentaire qui suit.

Par ailleurs, et toujours en matière de habous qui est, comme le legs, comme l'appel en représentation, une disposition à titre gratuit, le droit musulman s'est montré beaucoup plus soucieux qu'en matière de repré-

sentation, de respecter strictement la volonté du constituant, puisqu'il décide : لفظ المحبس كالشارع « les termes dont s'est servi le constituant ont force de loi ». A la vérité, cette disposition si impérative a été largement corrigée par le droit positif marocain qui dispose (t. II de l'*'Amal al fasi*, 1er vers) : « Dans la pratique jurisprudentielle de Fès, on tient compte, en matière de habous, de l'intention et non de la lettre ». Mais cette interprétation elle-même prouve que les docteurs musulmans prennent à l'occasion de sérieuses libertés avec les vieux principes.

Pour être aussi novateurs en matière de représentation, il leur eût fallu admettre que la part du représentant fût, dans certains cas, supérieure à la quotité disponible. Quand par exemple il n'y avait qu'un fils vivant et un petit-fils, appelé en représentation d'un fils prédécédé, chacun d'eux aurait recueilli la moitié de la succession. Cette solution aurait, en outre, fait échec, par une voie détournée, au principe qu'en matière de succession le descendant le plus proche excluait le plus éloigné, puisque la volonté du disposant mettait l'un et l'autre sur le même pied, et l'on pourrait voir ici la véritable raison de l'opposition des docteurs à adopter toutes les conséquences du *tanzil*. Mais il faut observer que ce résultat est admis dans tous les cas où la part dévolue à l'appelé est égale ou inférieure à la quotité disponible. En outre, une interprétation de cette règle d'éviction eût pu être proposée, grâce à laquelle les effets en auraient pu être restreints, ainsi que nous le disons plus haut, entre les enfants et leurs descendants.

C'est donc, en définitive, le respect de la quotité disponible qui a arrêté le développement du *tanzil* en tant qu'institution originale.

La discussion entre les auteurs, sur la nature de la stipulation, paraît avoir été assez vive, et le commentateur de l'*'Amal al fasi* se fait l'écho (tome II, p. 351 sq.) des controverses qui ont séparé les juristes en deux camps. Pour les uns, dont Si Moḥammed ben Jellal, Sidi Yaḥya Serraj, Sidi 'Abdalouaḥad al Ḥamidi, le *tanzil* était une donation. Cette solution eût été rigoureuse pour le bénéficiaire : la donation, en effet, n'est parfaite que par la prise de possession, et celle-ci ne pouvait avoir lieu puisque les droits de l'appelé ne s'ouvraient qu'à la mort du disposant ; il eût donc été nécessaire de faire ratifier la donation par les héritiers, qui n'auraient pas manqué de s'y dérober. Cette ratification d'ailleurs, si elle était intervenue, aurait constitué de leur part une véritable donation, comme lorsqu'elle

s'exerce au profit de légataires pour la partie du legs excédant le tiers disponible.

Sidi Ya‘Qoub al Yadri estima au contraire que la représentation, devant produire ses effets après la mort du disposant, constituait un legs, et son avis prévalut ; mais cette solution, si elle était plus avantageuse pour le bénéficiaire, n'en enfermait pas moins le *tanzil* dans les cadres d'une institution déjà connue, coupant ainsi court à toute évolution propre, contrairement à ce qui se produisit pour la *safqa*.

Le commentaire de l'‘*Amal*, cependant assez copieux, ne nous apporte guère de précisions sur notre sujet : il s'égare à exposer des opinions divergentes, à redresser les erreurs d'interprétation d'autres commentaires, et à agiter des questions connexes. Il faut chercher quelques détails dans la glose d'Aḥmed ben Ḫayaṭ Zgari au commentaire de Ḫarchi sur le chapitre des successions de Ḫalil, et au traité de Sidi Moḥammed Bennis, *Bahjat al Baçar fi Charḥ al Moḫtaçar*, avec, en marge, la glose du cheikh Guenoun. Ḫarchi lui-même consacre, au chapitre du Testament, quelques lignes à la question. Sidi el Mahdi al Ouazzani, dans son commentaire sur l'‘*Amal al fasi* (tome II, p. 123), se borne à indiquer l'assimilation au legs. Le cheikh ‘Allich lui consacre une *fetoua* (t. II, p. 316). Signalons enfin une brochure de douze pages de M. Abou Bekr ‘Abdesslam ben Cho‘aib, *mouderres* à la médersa de Tlemcen, qui a bien voulu m'en adresser un exemplaire.



Pénétrant maintenant dans les détails de l'institution, nous observerons tout d'abord que, l'appel en représentation n'étant qu'une forme particulière du legs, les règles générales du testament s'appliquent en la matière ; nous ne signalerons que celles nécessaires à notre exposé.

Le disposant doit satisfaire à toutes les conditions d'un testateur : être libre, pourvu de discernement, capable de disposer de la chose léguée ; le sexe est indifférent.

L'appelé en représentation doit être capable de posséder ; il suffit qu'il soit conçu au moment de la rédaction de l'acte, et qu'il naisse viable. S'il est décédé, il est nécessaire que le disposant ait eu connaissance du décès : l'appel en représentation vaudrait alors pour les héritiers de l'appelé.

L'appelant peut faire dresser acte au profit des enfants à naître de telle femme nommée par lui, alors même qu'aucun d'entre eux ne serait conçu.

Mais la condition essentielle que doit remplir le représentant est de ne pas figurer parmi les héritiers du défunt; cette qualité s'appréciera en se plaçant au jour même du décès du disposant. Celui-ci, en effet, peut avoir fait dresser l'acte de représentation à un moment où le bénéficiaire n'était pas successible, mais l'est devenu ultérieurement par suite du décès des parents qui l'excluaient; le disposant peut ignorer les règles assez compliquées du droit musulman en matière de successions, ou en avoir fait une fausse application, en sorte qu'il a appelé en représentation un parent qui était d'ores et déjà un successible. Mais — et nous en arrivons à la conséquence la plus importante de l'assimilation du *tanzil* à un legs — il n'est pas nécessaire que le bénéficiaire soit rattaché au disposant par un lien du sang; il peut être un étranger quelconque, auquel le testateur veut attribuer une part de sa succession égale à celle de l'un de ses enfants. Nous sommes loin du but manifestement visé par l'institution.

Notons que, lorsque le bénéficiaire est un descendant en ligne directe du disposant, son degré de parenté est indifférent, pourvu toujours qu'il ne soit pas héritier. Son sexe importe aussi peu que celui de son ascendant médiat ou immédiat; on peut appeler en représentation le fils de son fils ou de sa fille, la fille de son fils ou de sa fille, etc. Dans la pratique cependant, l'appelé est toujours un fils de fils; nous n'avons jamais rencontré d'acte appelant un étranger : il serait aussi simple pour le disposant de recourir dans ce cas au legs en la forme ordinaire. Il est même extrêmement rare de voir appeler un descendant, même mâle, d'une fille, car il est étranger à la famille de l'aïeul maternel. En somme, dans la pratique, la représentation a bien conservé, par la volonté du disposant, son caractère primitif; les règles élargies qu'ont élaborées les auteurs n'ont pas trouvé d'application.

Aucun lien de parenté n'est non plus nécessaire entre le représenté et le représentant, puisqu'elle n'est pas exigée entre ce dernier et l'appelant. Dans ce cas, d'ailleurs, les termes employés s'écartent le plus souvent de la formule adoptée pour la représentation proprement dite; elle se rapproche davantage de celle d'un legs pur et simple. Sans doute, dans le commentaire par Ḫarchi de Ḫalil (tome V, p. 491), on trouve dans l'une des formules données le verbe *anzala*, comme pour la représentation : « Considérez-le comme mon fils ». Mais les autres usent de termes différents : « Faites de Zéid par exemple un héritier au même titre que mon fils », ou « Joignez-le

à mon fils », ou « Donnez-lui sa part de mon héritage », ou « Comptez-le au nombre de mes enfants », ou encore « Faites-le venir à ma succession », etc... Ḫalil, dans le texte commenté, emploie les deux formules suivantes : « Faites-en un héritier avec mon fils » ou « Joignez-le à lui », exclusives de toute idée de représentation.

Les biens auxquels le représenté peut être appelé sont ceux qui constituent l'actif de la succession après les prélèvements habituels : dettes de corps certains, dépenses funéraires, dettes chirographaires, legs en la forme ordinaire, sous réserve, en ce qui concerne ces derniers, des dispositions qui seront exposées plus loin.

Ces prélèvements opérés, on examine ensuite la question de savoir si les appelés en représentation ne sont pas eux-mêmes des successibles. Observons d'abord que le cas ne saurait se produire si le bénéficiaire n'était lié au disposant par aucun lien du sang.

Un musulman peut hériter comme *farḍ* ou comme *'aṣab*.

Un appelé pourrait venir, de son propre chef, à la succession de l'appelant, comme réservataire, puisqu'il prend la part d'un fils prédécédé, dans le cas, par exemple, d'ailleurs assez théorique, où l'appelé serait un frère utérin, ou une sœur, alors qu'il existerait un fils qui décèderait postérieurement à l'acte de représentation. De même, un appelé, qui n'était pas successible au moment de l'appel en représentation, peut venir par la suite à la succession comme héritier agnat : de pareils cas se produisent. Par exemple, le défunt laisse comme réservataires sa mère, sa femme, un fils, et a disposé que ses petits-fils d'un fils prédécédé, viendront en représentation de leur père. Si le second fils décède à son tour avant son père, le reste de la succession, après prélèvement des parts réservataires, sera attribué en entier aux petits-enfants à titre d'agnats ; la représentation ne jouera pas ici puisqu'elle ne saurait bénéficier à des héritiers, cette qualité étant incompatible avec celle de légataire.

Il va sans dire que, dans ce dernier cas, la part des petits-enfants ne saurait être limitée à la quotité disponible, puisque nous sommes dans la matière non plus des legs, mais des successions.

La même situation se produirait, dans le cas précédent, en l'absence de tout réservataire.

Enfin, le disposant peut avoir fait erreur et appelé en représentation des parents qui sont d'ores et déjà ses héritiers, dans l'hypothèse, par exem-

ple où il aurait décidé que ses petits-fils, de son fils unique prédécédé, viendraient en représentation de leur père.

Il faut donc examiner à la lumière des lois successorales, si les appelés ne sont pas en réalité héritiers. Ce point écarté, il s'agit de déterminer la part du fils représenté. A cet effet, on distrait d'abord les droits des réservataires, et le reste est partagé entre les fils, ou fils et filles, en comptant au nombre de ces derniers le prédécédé ; la part ainsi obtenue pour ce dernier sera attribuée aux appelés.

Nous voyons donc ici apparaître, en droit musulman, la notion du partage par souche, qui y est inconnue en toute autre circonstance. Si par exemple un *de cujus* laisse trois fils, après avoir appelé en représentation les enfants d'un fils prédécédé, sa succession sera partagée en quatre parts égales et la quatrième, à son tour, répartie entre les représentants.

S'il a laissé deux fils, une fille prédécédée dont les enfants bénéficient d'un acte de *tanzil*, la succession sera divisée en cinq parts, et celle de la fille, soit le cinquième, répartie entre ses ayants droit. S'il laisse une fille et deux fils, et les enfants d'un fils prédécédé, appelés en représentation, ceux-ci se partageront les deux-septièmes, après prélèvement, s'il y a lieu, des parts réservataires.

Il faut observer qu'en tout état de cause les représentants ne doivent pas recevoir plus du tiers de la succession, puisqu'ils sont légataires ; et si cette éventualité venait à se produire, leur part serait ramenée à la quotité disponible, le surplus étant partagé entre les héritiers selon les règles habituelles. C'est ainsi que, si nous supposons un *de cujus* décédé à la survivance d'un fils, après avoir appelé les fils et filles d'un fils prédécédé en représentation de leur père, le partage de la succession entre les deux fils, le second étant supposé vivant, donnerait à chacun la moitié de la succession ; mais, les petits-enfants ne pouvant recevoir que le tiers, le surplus, soit le sixième, ira au fils vivant.

La part attribuée en représentation étant ainsi déterminée, il reste à l'imputer sur l'ensemble des parts héréditaires, de manière à faire supporter à tous les héritiers un sacrifice égal. Les représentants, en effet, venant toujours à la succession au lieu et place d'un *ʿaṣab*, le fils prédécédé, leur part est calculée uniquement sur la portion de l'actif revenant aux agnats, après prélèvement des parts réservataires, qui n'ont subi aucune diminution ; celles-ci doivent cependant concourir à l'imputation.

Si par exemple un *de cujus* laisse sa mère, sa femme, deux fils et deux petits-fils d'un fils prédécédé, appelés en représentation de ce dernier, on commencera par attribuer à la mère son sixième et à la veuve son huitième. le reste sera réparti par souche entre la fille, les deux fils vivants et le défunt, soit un septième à la première et deux septièmes à chacun des trois autres ; les héritiers par représentation, ou mieux les appelés en représentation, auront donc les 2/7 des 17/24, soit les 34/168e de la succession. Pour l'imputer à la fois sur les réservataires et les agnats, on ajoute les droits des premiers à ceux des seconds, ou, si l'on préfère, on déduit de l'as héréditaire la part des petits-fils représentants, et on opère, sur le nouvel as héréditaire ainsi obtenu, soit les 132/168e de l'ancien, un nouveau partage entre réservataires et agnats, soit pour la veuve $1/8 \times 132/168^e$, pour la mère $1/6 \times 132/168^e$, et le reste à la fille et aux deux fils sur la base de un cinquième à la fille et de deux cinquièmes à chaque garçon.

Les fils survivants — et la fille — recevront, par ce procédé, plus que s'ils venaient en concurrence uniquement avec les appelés en représentation (1) : la volonté du constituant n'est donc pas intégralement respectée. Cette solution, désavantageuse pour les appelés, est toutefois adoptée lorsque l'acte de représentation s'exprime en termes généraux : « La part d'un de ses fils », « ce que recevrait le fils prédécédé s'il était vivant » ; mais, si le disposant avait manifesté en termes exprès, d'une précision ne laissant aucun doute, sa volonté formelle d'une égalité absolue entre ses héritiers et les représentants, il y aurait lieu de s'y conformer.

On partagerait alors l'as héréditaire sans tenir compte de l'acte de représentation, et on y ajouterait, pour les appelés, une part égale à celle d'un enfant ; on ferait alors subir à la fraction ainsi obtenue, et qui serait nécessairement supérieure à l'unité, une réduction proportionnelle pour la ramener à cette dernière ; c'est l'application du procédé de l'*âoul*, comme dans le cas où le total des parts réservataires dépasse l'unité. Si une femme décède à la survivance du mari, d'un fils, d'une fille, et a légué à X une part égale à celle de son fils, avec clause d'égalité absolue entre eux, sa succession sera d'abord répartie, sans tenir compte de l'appel en représentation, à raison du quart pour le veuf, deux quarts pour le fils, un quart pour la fille, soit quatre quarts auxquels on ajoutera, pour les appelés, une quotité égale à celle du fils, soit deux quarts, en sorte que la véritable base de par-

(1) Solution admissible, l'appel en représentation étant traité comme legs.

tage sera six, dont un sixième pour le mari, un pour la fille, deux pour le fils vivant, et deux pour les ayants droit du représenté.

Une autre complication peut survenir, dans la détermination de la part dévolue aux représentants, par suite de l'existence de legs en la forme ordinaire, ou d'autres actes d'appel en représentation. On appliquera alors la règle prévue pour le cas de pluralité de legs. Il faudra tout d'abord examiner si aucun d'eux n'a été annulé. Ce point écarté, on recherchera, le cas échéant, l'ordre de priorité établi entre les différents legs par le testateur. Enfin, en l'absence de stipulations de ce genre, il y aura lieu de s'assurer que le montant des legs, y compris la part revenant aux appelés en représentation, calculée selon les règles ci-dessus, ne dépasse pas la quotité disponible, c'est-à-dire le tiers : dans cette alternative, il y aurait lieu d'opérer une réduction proportionnelle entre les différents légataires et les appelés.

En cas de pluralité d'actes d'appel en représentation, pour des bénéficiaires chaque fois différents, on procéderait au partage par souches comme ci-dessus, sous réserve toujours que le total des parts ainsi attribuées ne dépasserait pas, y compris, le cas échéant, les legs ordinaires, la quotité disponible.

La part attribuée par voie de représentation étant ainsi déterminée, il y a lieu d'en étudier la répartition entre les divers appelés, bénéficiaires d'un même acte de *tanzil*. En règle générale, le partage se fera par tête ; cependant, si les bénéficiaires sont les enfants d'un même fils prédécédé, ce qui est, nous l'avons vu, le cas de beaucoup le plus général, on appliquera, comme entre ce dernier, s'il avait été vivant, et ses frères et sœurs, la règle des agnats qui attribue au garçon une part double de celle de la fille.

Il nous reste enfin à examiner un cas particulier, celui où, la part du représentant étant supérieure au tiers disponible, les héritiers ratifient pour le surplus la disposition prise en sa faveur.

Les règles du testament, applicables en la matière, nous indiquent que, d'après l'opinion dominante, cette ratification constitue, de la part des héritiers, une véritable donation (Ḫalil, وإن اجيز فعطية), laquelle nécessitera, conformément à la règle générale, la prise de possession du bénéficiaire.

Cette ratification pourra d'ailleurs être attaquée par les créanciers du donateur comme faite en fraude de leurs droits, si le passif de ce dernier excède son actif, que les créances soient antérieurees ou postérieures à la ratification, du moins d'après l'opinion dominante ; la prise de possession

elle-même n'empêcherait pas, selon Al Bajji, les créanciers pour dettes antérieures, de poursuivre l'annulation de la ratification, comme d'ailleurs de toute donation en la forme ordinaire ; par ailleurs, l'état d'insolvabilité survenant après la ratification, mais avant la prise de possession par le donataire, fera obstacle à cette dernière car, dit Al Bajji, « on ne peut donner le bien d'autrui »; c'est-à-dire que la donation devient caduque. Telle est aussi l'opinion d'Ibn Majichoun, de Motarrif et d'Ibn Al Qacim. Malik, dans la *Moudawana*, va plus loin : il reconnaît aux créanciers le droit de faire annuler la ratification du legs pour le surplus de la quotité disponible, et de recevoir ce surplus en imputation sur leurs créances.

Nous nous trouvons ici, véritablement, en présence d'une esquisse assez poussée d'action paulienne, qu'il nous a paru intéressant de signaler.

V. LOUBIGNAC.

LA FABRICATION DU FIL D'OR A FÈS

La fabrication du fil d'or (*sqalli*) à Fès est presque entièrement aux mains des Juifs, et ce métier diffère des métiers musulmans à plusieurs points de vue.

Tout d'abord industriels et commerçants sont mêlés dans la même corporation, à la différence des cordonniers musulmans par exemple qui forment une corporation différente de celle des marchands de babouches. Dans la corporation du fil d'or, l'amalgame est si bien fait que l'on appelle *ma'allemīn sqallī* des gens qui en réalité s'occupent uniquement de la partie commerciale de l'affaire et ne sont pas à proprement parler des techniciens (*ma'allemīn*). Nous sommes donc en présence d'un organisme plus complexe, moins spécialisé que la corporation musulmane.

D'autre part, au contact de la civilisation moderne, ce métier a déjà subi une évolution profonde : il s'est industrialisé. Que la transformation ait été heureuse ou non, elle n'en reste pas moins un fait très important, d'où l'on peut d'ailleurs tirer des enseignements très précieux sur le sens à donner à l'évolution inévitable des corporations : l'expérience faite sans directives par quelques patrons israélites permettra, espérons-le, d'éviter dans d'autres industries quelques écueils d'autant plus dangereux qu'on aura affaire à des corporations plus nombreuses.

Notre étude aura donc deux parties, une partie dans laquelle nous examinerons ce qu'était le métier dans son état ancien et qu'on pourrait appeler archéologique, puisqu'il s'agit de choses actuellement mortes et bien difficiles à ressusciter, et une seconde partie dans laquelle nous étudierons l'état actuel du métier en insistant beaucoup moins sur son aspect technique que sur ses répercussions économiques et sociales dans le Mellah de Fès.

I. — L'ancienne fabrication du fil d'or

De tout temps la fabrication du fil d'or (*tesqallīt*) a été au Mellah de Fès un métier honorable et lucratif, qui assurait la vie de plusieurs centaines de familles. Il ne nous a pas été possible d'avoir des renseignements sur son origine, ni sur la date de son introduction au Maroc ; la tradition orale lui attribue une origine très ancienne, sans plus de précision et, au siècle dernier, vers 1860, le Grand Rabin Abnir Israël Serfaty, dans son opuscule intitulé *Yahas Fès* (1), le citait comme l'un des métiers les plus anciens et les plus importants de la communauté israélite de Fès.

Quoi qu'il en soit, en 1928, peu avant sa disparition, ce métier faisait vivre une vingtaine de patrons, les *ma'allemīn sqallī*, cinq ou six batteurs d'or, une dizaine d'ouvriers occupés au Dar Sekka, soixante-dix tréfileurs, deux lamineurs, trois cents fileurs et cent cinquante fileuses, soit environ cinq cent cinquante personnes, hommes, femmes et jeunes gens, pour une population totale d'à peine dix mille âmes. On voit donc immédiatement son importance considérable dans la vie économique et sociale du Mellah de Fès.

C'était un métier complexe, comme l'indique la liste des ouvriers qui vient d'être donnée, qui comportait différentes opérations nettement distinctes, les patrons servant d'agents de liaison entre les différents spécialistes utilisés et fournissant les capitaux nécessaires. Les batteurs d'or, lamineurs, tréfileurs, etc., pourraient être comparés à des façonniers, car plusieurs à leur tour employaient des ouvriers ou apprentis et constituaient de petits ateliers.

Nous étudierons d'abord la condition des *ma'allemīn sqallī*, puis, en décrivant les diverses opérations du métier, nous aurons l'occasion de passer en revue les différentes catégories de spécialistes.

A) *Les ma'allemīn sqallī*

Aux environs de 1920, il y avait une vingtaine de *ma'allemīn sqallī*, qui appartenaient surtout à quatre familles bien connues, les Cohen, les Danan, les Wahnis et les Mimrane. Après des études primaires hébraïques (ils ne savaient en général ni lire, ni écrire l'arabe), ils étaient entrés en

(1) Cf. Y. D. Sémach, *Une chronique juive de Fès : le « Yahas Fès » de Ribbi Abner Hassarfaty*, in *Hespéris*, XIX, 1934, pp. 79 et suivantes.

apprentissage, placés par leur père ou un de leurs parents chez un façonnier, puis, après avoir suffisamment appris la technique du métier, ils en avaient pris la direction.

Leur rôle consistait essentiellement à acheter les matières premières et à vendre les produits finis, et entre temps à surveiller et à coordonner les différentes opérations. Ils devaient donc connaître les différentes phases de la fabrication et posséder en outre un fonds de roulement assez important, car entre l'achat de la matière et la vente du produit s'écoulait un délai d'au moins vingt-cinq jours, et les façonniers ne travaillaient guère que sur avances. Ce capital était très variable selon les entreprises, mais n'était jamais inférieur en tout cas à un millier de francs-or. Aux bénéfices d'un commerce lucratif, les *ma'allemīn sqallī* ajoutaient souvent d'heureuses spéculations sur les métaux précieux qui leur servaient de matières premières. Ils avaient donc, en général, la vie facile et comptaient parmi les notables du Mellah de Fès.

Leur premier soin était d'acheter l'or, l'argent et la soie nécessaires à la fabrication du fil d'or. L'or et l'argent étaient la plupart du temps achetés au Mellah même, à la criée des objets précieux, sous forme de bijoux, de poignards, de pièces de monnaie, de broderies même quelquefois, à des cours très variables, cela va sans dire. Il arrivait aussi que des particuliers apportassent directement aux patrons des objets précieux qu'ils avaient besoin de vendre. Enfin, aux époques où le métal précieux était rare à Fès, l'or et l'argent étaient achetés sous formes de lingots importés d'Europe par des grossistes israélites établis dans la Médina, comme il en existe encore aujourd'hui. Quant à la soie, elle était achetée aux « soyeux » de la Médina, qui la faisaient préparer sur place et teindre en orange pour le fil de première qualité et en blanc pour le fil de qualité inférieure.

Après les différentes opérations que nous décrirons par la suite, les patrons s'occupaient de la vente. Ils n'avaient guère pour clients que des musulmans, soit des grossistes qui exportaient le fil d'or dans d'autres villes du Maroc, Rabat, Salé, Marrakech, Meknès et Debdou, mais jamais en dehors du Maroc, soit surtout des artisans musulmans de Fès : les fabricants de tentures, de selles et de harnais, de babouches brodées, de ganses, de ceintures, de coussins, et enfin d'objets brodés de toutes sortes dont on se servait pour les mariages.

Cette vente avait lieu à la Médina, puisque tous les clients étaient musul-

mans, au lieu dit *Qbib Cedīnī*, près du souq 'Attarine. Les marchands israélites apportaient là dans des couffins de petites bobines de fil d'or d'une demie, d'une et de deux *ūqeya* (1). En temps de mévente les marchands allaient trouver les artisans dans leurs ateliers pour leur faire leurs offres. Quelquefois même, pour épuiser leur stock, ils faisaient fabriquer à façon des objets brodés, dont ils trouvaient plus facilement la vente.

B) *Le travail au Dar Sekka*

L'or acheté sous forme de bijoux ou de monnaie était remis à des batteurs d'or qui le mettaient au titre (24 carats) et le transformaient en feuilles. Nous ne reviendrons pas sur ce métier déjà étudié à propos de la reliure (2).

L'argent était préparé au Mellah dans de grands creusets pouvant contenir jusqu'à 500 grammes de métal et était porté au Dar Sekka (établi d'abord à Ras Cherratine, puis dans une dépendance de l'actuel Mejless el Baladi) sous formes de baguettes de 200 grammes mesurant 0 m. 50 de longueur.

C'est alors que se faisait, pour les feuilles d'or et les baguettes d'argent, la vérification du titre. Il y avait à cet effet au Dar Sekka un fourneau, analogue à celui des forgerons, muni d'une soufflerie. Les creusets étaient faits de terre glaise recouverte d'une pâte composée de vieux os de bœuf, séchés depuis plusieurs années et pulvérisés, et d'eau. On faisait fondre le métal ; quand il était en fusion, l'on y ajoutait une certaine quantité de plomb qui entraînait les impuretés. Le métal qui restait était absolument pur ; la différence entre le poids primitif et le poids après fusion permettait de déterminer exactement le titre.

A cette occasion le Makhzen percevait une taxe d'un hassani par metqal (55 grammes environ) (3). Cette taxe était d'ailleurs affermée pour 500 francs hassani par mois à un Israélite de Fès. Depuis le Protectorat elle a été convertie en francs et est actuellement de 50 francs par kilo de métal examiné ; elle est faite par le Service de la Garantie.

Ce contrôle s'opérait sous la surveillance d'un amine musulman et

(1) L'*ūqeya* équivaut à un poids de 82 grammes.

(2) Cf. Guyot, Le Tourneau et Paye, *La reliure à Fès*, in *Bulletin Economique du Maroc*, vol. III, n° 12, 1936, pp. 111 et 112. Rappelons cependant qu'au moment du Protectorat une trentaine de batteurs d'or exerçaient leur métier et que, vers 1928, il n'y en avait plus que six ou sept. Il n'en reste plus qu'un maintenant.

(3) Soit à peu près 0,40 de notre monnaie de 1914.

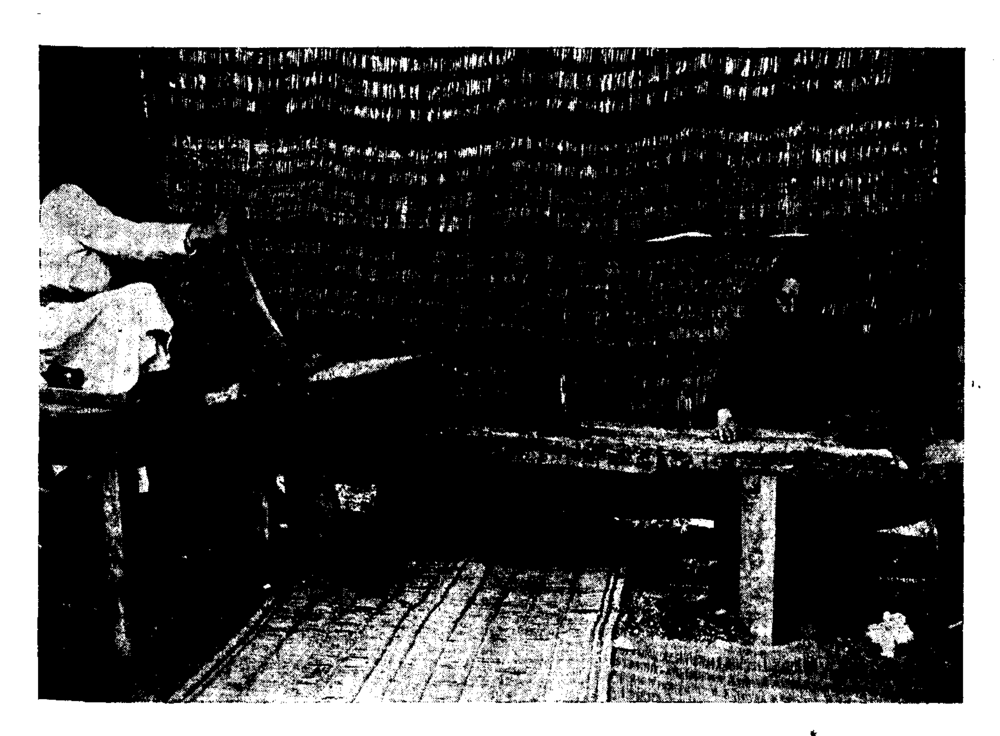


FIG. 1. — Ferdī (photographie prise à la Foire de l'Artisanat de Fès, mai-juin 1936)

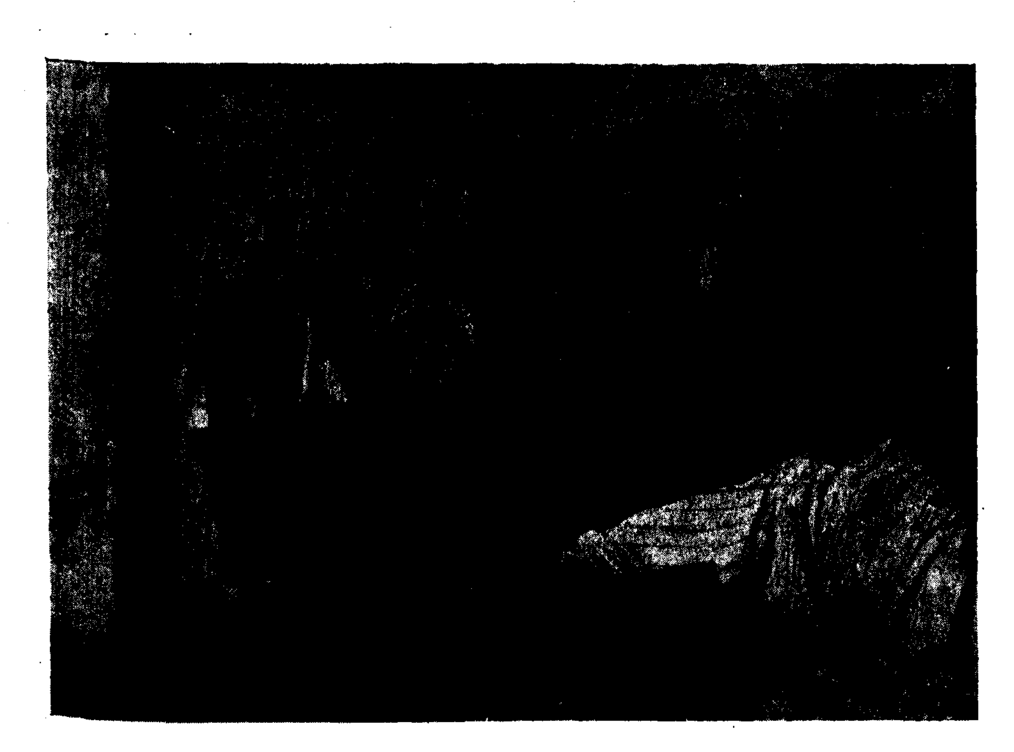


FIG. 2. — Ferdī (photographie prise au Mejless el Baladi, dans le local anciennement affecté à cet usage)

(Clichés de la Société des Amis de Fès).

d'un amine juif. L'amine musulman était rétribué à raison de *seba' ūjūh* par metqal (soit à peu près 0 fr. 11 centimes de 1914) et cédait à l'amine juif les deux septièmes de cette somme.

On procédait ensuite à la dorure des baguettes d'argent. On les chauffait sur un petit fourneau de terre, puis on les roulait dans des feuilles d'or, la proportion, non obligatoire pourtant, étant de 16 grammes d'or par baguette. On procédait ensuite au brunissage qui se faisait au moyen d'une pierre verte appelée *yamen*, certainement importée, probablement la cornaline du Yémen, de la famille des agates.

La baguette ainsi obtenue était chauffée sur un feu de charbon de bois attisé au moyen d'une sorte de petit éventail (*merwa*) pour subir au Dar Sekka même un premier tréfilage, au moyen d'un appareil très primitif et dont la vue évoque irrésistiblement des images d'anciens instruments de torture (*jerdī*). Il s'agissait d'un établi de bois mal équarri, de deux mètres de long, fixé sur de grossiers tréteaux à 80 cm. du sol environ. A l'une des extrémités, une filière à gros trous posée contre un butoir, à l'autre un axe en bois autour duquel s'enroulait une double chaîne de fer à gros maillons, et que l'on faisait tourner au moyen d'un cabestan assez grossier. On accrochait à l'extrémité de la chaîne une grosse pince aux bras recourbés (*leqaṭ*) qui serrait dans ses mâchoires le bout de la baguette de métal préalablement introduite dans un trou approprié de la filière, un ouvrier musulman manœuvrait l'axe en s'aidant des mains et des pieds, tandis qu'un autre ouvrier, juif celui-là, maintenait le fil à bonne hauteur de part et d'autre de la filière, pour l'empêcher de se tordre et de se casser (1). Ce tréfilage donnait un filin d'argent de 7 mm. 5 de diamètre.

Une dizaine de personnes, tant Musulmans que Juifs, travaillaient au Dar Sekka à ces diverses opérations et étaient rétribuées par les *ma' allemīn sqallī*. Chaque *ma' allem sqalli* y venait une ou deux fois par mois et s'arrangeait avec ses confrères pour choisir ou partager un jour, car le contrôle ne se faisait que deux fois par semaine, le lundi et le jeudi, et portait alors sur une quantité de métal qui variait selon les conjonctures entre 15 et 50 kilos.

(1) Cf. photos 1 et 2.

C) *Les tréfileurs* (*sqallīya*)

Ce fil d'argent doré venant du Dar Sekka était alors confié aux tréfileurs qui abaissaient son diamètre de 7 mm. 5 à un dixième de millimètre.

Leur technique était la suivante :

1. Ils commençaient par faire chauffer le filin sur de la braise pendant deux minutes au plus, pour ne pas abîmer la couche d'or superficielle. Quand il était assez chaud, on le retirait de la braise au moyen d'un petit crochet en fer (*moḥtāf d'elḥma*) ;

2. On le laissait un peu refroidir, puis on amincissait l'une des extrémités, pour pouvoir l'introduire facilement dans un des trous de la filière, en la frappant avec un morceau de fer sur un petit billot de méta (*mezbra*) à petits coups et très soigneusement pour ne pas abîmer la pellicule d'or.

3. L'ouvrier introduisait ensuite le bout du filin ainsi préparé dans le plus gros trou de la filière (*nçāç*). La filière est un rectangle d'acier de taille variable suivant la grosseur des trous de diamètre décroissant dont il est percé. Chaque ouvrier avait un jeu de six ou sept filières qui valaient très cher, car c'étaient des objets importés que l'on se passait de père en fils et qui ne se trouvaient pas dans le commerce ; quand la famille d'un tréfileur décédé voulait vendre l'un de ces jeux, elle trouvait preneur jusqu'à un millier de francs-or. Au reste, la plupart des ouvriers ne possédaient pas en propre leurs filières et les louaient aux *ma'allemīn sqallī* pour une vingtaine de francs par mois. Quelques-uns cependant, quand ils avaient des économies et trouvaient une occasion favorable, se rendaient propriétaires d'un jeu de filières.

Avant d'introduire le bout de filin dans le trou de la filière, l'ouvrier avait poli le trou avec une aiguille de taille appropriée, pour que les parois fussent bien lisses et que la pellicule d'or ne risquât pas d'être arrachée. On voit que la préservation de cette précieuse pellicule était le principal souci des tréfileurs et la principale difficulté de leur métier.

Quand la tête du filin émergeait hors du trou, on la saisissait avec une petite pince (*zeft*), pour l'en faire sortir complètement, puis l'ouvrier, tenant la filère des deux pieds, prenait des deux mains une pince au moyen de laquelle il faisait passer dans la filière toute la longueur de fil qui lui était

confiée (1). Quand le filin devenait plus mince, l ouvrier pouvait tenir a filière d'une main et tirer de l'autre le filin. Enfin quand le fil atteignait un millimètre de diamètre, l'ouvrier l'enroulait autour d'une bobine en bois qu'il fixait à une extrémité d'un petit métier en bois (*kasīta*), la filière était au milieu, et à l'autre extrémité était adaptée une seconde bobine mue par une manivelle (*mdowwor*) et autour de laquelle s'enroulait le fil au sortir de la filière ; l'ouvrier travaillait accroupi ou assis sur un petit tabouret (2).

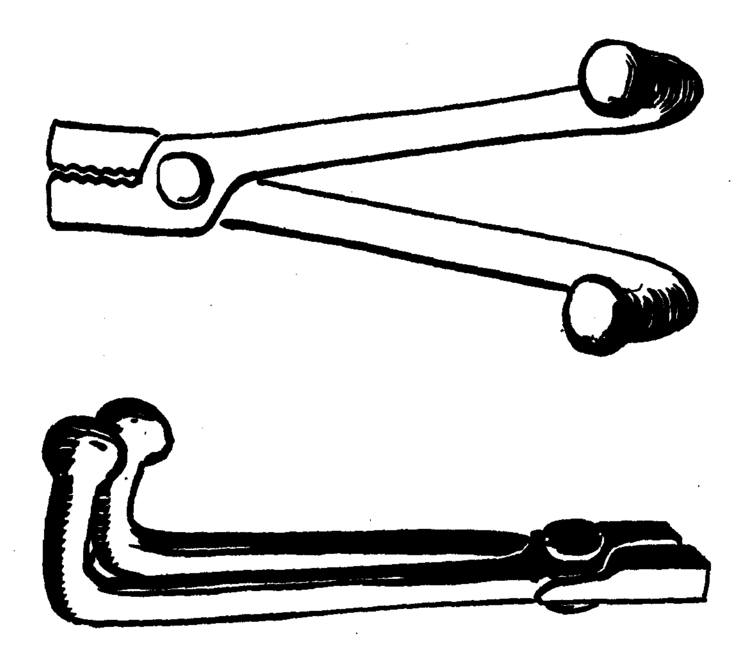


Fig. 1. — Lequaṭ vue de face et de profil

L'outillage comprenait en outre : 1° une pierre à aiguiser (*msenn*) pour aiguiser les aiguilles ; 2° un petit étau portatif (*berrīma*) pour maintenir les aiguilles ; 3° un petit maillet à extrémités pointues (*terdī'a*) (3) pour aplatir les trous de la filière lorsqu'ils s'agrandissaient. Dans ce cas l'ouvrier guidait le maillet avec le pouce gauche revêtu d'un petit doigt de métal (*ḥalqa*) pour le protéger des coups ; 4° des morceaux de bois ou de fer pour coincer la bobine sur la manivelle du métier ; 5° une balance pour peser la quantité de fil obtenue et la diviser en *ʿūqeya*.

(1) Cf. fig. 1.
(2) Cf. photo n° 3.
(3) Cf. fig. 2.

Cet outillage était donc très simple et, à part les filières, peu coûteux et de provenance indigène, les objets de métal étant fabriqués par les forgerons musulmans, les objets de bois par les menuisiers.

Il y a une vingtaine d'années, on comptait dix-huit tréfileurs qui employaient chacun de deux à six ouvriers, soit environ soixante-dix personnes. Le travail se faisait presque toujours au domicile du patron dans le patio ; il existait cependant quelques ateliers dispersés dans le Mellah. Il n'y avait pas à proprement parler division du travail ; pourtant le patron se réservait en général l'opération la plus délicate, qui consistait à passer la tête du fil dans la filière. Le métier n'était pas pénible, n'exigeait pas de grand effort physique ni une habileté exceptionnelle, et permettait aux ouvriers, tandis qu'ils tournaient la manivelle du métier, de deviser, de raconter des histoires, de plaisanter. Parfois l'un d'eux, plus instruit que les autres, apportait un livre, le posait sur le métier et faisait la lecture à ses compagnons.

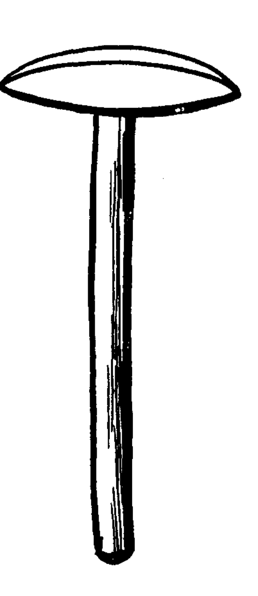


Fig. 2. — Terdīa

On travaillait à journées pleines et parfois même la nuit ; on chômait chaque semaine du vendredi à 14 heures jusqu'au dimanche matin, huit jours pour Pâques (*Pessah*), trois jours à la Pentecôte (*Sabaot*), dix jours pour la fête des Cabanes (*Soukkot*), deux jours au *Youm K'ppour*, deux jours à *Pourime*, trois jours au Jour de l'An (*Roš Ašana*). Les fêtes musulmanes marquaient un redoublement de travail, car les *ma'allemīn sqallī* laissés libres par leurs clients musulmans pouvaient s'occuper de leurs façonniers.

Le travail était payé aux tréfileurs 2 frs 50 or par *ūqeya* du fil le plus fin (0 mm. 1 de diamètre). Un excellent spécialiste pouvait produire six *ūqeya* par journée de travail ; un ouvrier moyen en produisait quatre ; le métier était donc fort lucratif, rapportant au minimum une cinquantaine de francs de notre monnaie par journée de travail. En plus de leur rétribution les façonniers recevaient des cadeaux des *ma'allemīn sqallī* qui tenaient à s'assurer leurs services et à ne pas les voir travailler pour leurs concurrents : c'étaient des pains de sucre, des paquets de thé ou autres choses de ce genre. Souvent aussi les façonniers se faisaient avancer des sommes assez considérables.

En ces temps d'aisance les ouvriers n'étaient pas mieux logés que maintenant, mais ils faisaient bonne chère, offraient des parures à leurs femmes et à leurs enfants, et surtout célébraient richement des fêtes familiales ou religieuses. Ils ne mettaient pas d'argent de côté, confiants dans l'avenir de leur métier.

D) *Les lamineurs* (*ṭerrāqa*)

Il n'y a jamais eu beaucoup de lamineurs, car l'outillage était coûteux, il faut dire aussi que les lamineurs n'ont jamais pris beaucoup d'apprentis : en possession d'un métier extrêmement lucratif, comme nous le verrons, ils ne tenaient pas à en divulguer les secrets. Vers 1928, il n'y avait que deux ateliers de laminage, dont l'un était dirigé par le vieux Youssef Sassoun, associé à son beau-frère, avec qui nous avons eu la bonne fortune de pouvoir causer malgré son grand âge (il a 87 ou 88 ans). Ce vieillard avait succédé à son père et en avait hérité trois laminoirs, mais il était ainsi doreur et fondeur de métaux pour occuper les périodes de chômage inévitables, comme nous le verrons, dans ce métier de lamineur. Il avait aussi amassé quelque argent, puisqu'aujourd'hui encore il mène une vie très simple, certes, mais non dépourvue de bonne humeur, entre sa vieille femme et son fils qui, ne pouvant plus exercer le métier de lamineur, est devenu garçon de café à la Ville-Nouvelle.

L'or était apporté au lamineur par les *ma'allemīn sqallī* qui tous faisaient travailler indifféremment les lamineurs, à la différence des tréfileurs qui avaient leurs clients attitrés. Le fil d'or, enroulé sur des bobines de poids variable, était pesé en présence des deux parties, opération importante, car les lamineurs étaient payés à l'*ūqeya* : 0,05 au temps où le *ma'allem* Sassoun débutait dans le métier, puis 0,25 et les derniers temps de 2 à 3 francs ; or, on pouvait travailler de 25 à 30 *ūqeya* par jour. C'étaient donc des journées de 60 à 80 frs ; le métier de lamineur passait d'ailleurs pour le plus lucratif du Maroc.

Le laminoir était monté à Fès par les artisans eux-mêmes, sur des cadres en bois fabriqués par des menuisiers musulmans ; mais les meules d'acier étaient importées de Tunisie (1) ; avant le Protectorat, le major

(1) On conserve cependant le souvenir au Mellah de Fès qu'il y a très longtemps les Juifs fabriquaient eux-mêmes leurs meules.

Campini avait montré aux artisans à régler leurs meules au moyen de vis (1). Il fallait que ces meules, soigneusement polies, fussent maintenues en parfait état ; autrement le fil cassait ; le patron lui-même en prenait soin et y passait parfois des journées entières. Le fil d'or devenu lame (*tersī'a*) au sortir du laminoir était recueilli tel quel dans des caisses en bois et porté

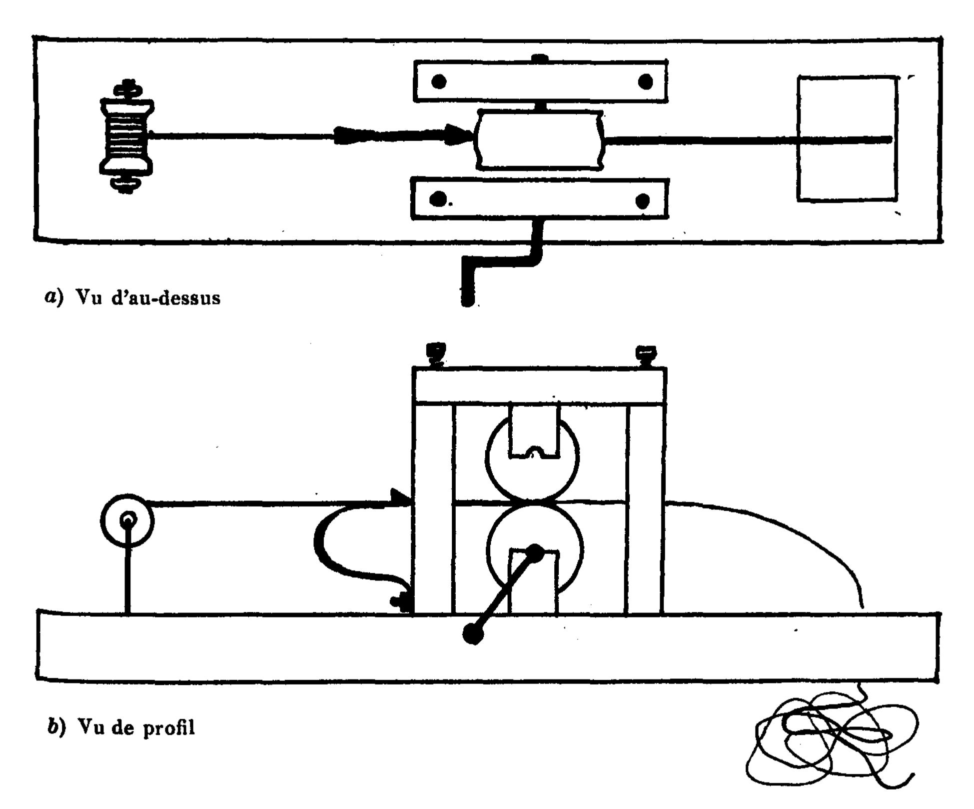


Fig. 3. — Laminoir monté

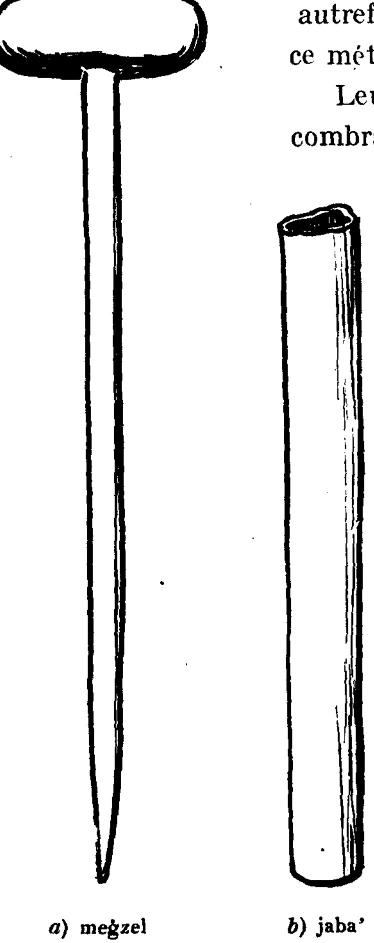
aux fileurs enveloppé dans du papier et non point embobiné comme la lame fabriquée mécaniquement

Le travail était un peu irrégulier, parce que les lamineurs travaillaient beaucoup plus vite que les autres façonniers du *sqallī*, et étaient parfois obligés d'attendre que les autres leur eussent préparé assez de besogne, mais malgré ce chômage partiel, les lamineurs gagnaient bien leur vie et on leur faisait volontiers des avances.

(1) Cf. fig. 3.

E) *Les fileuses*

Entre temps les patrons avaient porté aux fileuses la soie achetée à la Médina, afin qu'elles lui donnassent la torsion nécessaire. Ces fileuses au nombre de cent cinquante environ étaient toutes des Israélites d'humble condition et de tous âges autrefois les femmes âgées seules se livraient à ce métier) et travaillaient à domicile.



a) meğzel *b*) jaba'

Fig. 4. — Outils des fileuses

Leur outillage était très bon marché et peu encombrant : une canne de roseau de longueur variable (*torsido*), suspendue à deux mètres du sol, deux petits anneaux de métal attachés à ce bambou, deux quenouilles enfin (*mġāzel*). On apportait la soie enroulée sur des bouts de roseaux creux (*jaba'*) (1) ; ce roseau était fixé sur l'une des quenouilles au moyen de petites cales, l'extrémité du fil était passée entre les deux anneaux, puis enroulée autour de la seconde quenouille ; la femme était accroupie sous le bambou et faisait tourner alternativement les deux quenouilles dans le même sens par friction des deux paumes (2). Ce métier n'était pas pénible ; il rendait seulement les mains calleuses. Les ouvrières pouvaient, tout en l'exerçant, surveiller leurs enfants, vaquer aux soins du ménage, bavarder et rire entre elles.

Le patron apportait la soie enroulée sur des *jaba'*, à raison de cinq *tmūn* par *aba'* (3) ; il en apportait un certain nombre, jusqu'à cent à la fois, et

(1) Cf. fig. 4.
(2) Cf. photo n° 4.
(3) Le *tmen* est égal à un huitième d'*ūqeya*, c'est-à-dire 4 grammes.



Fig. 3. — Tréfileur devant sa kasīta



Fig. 4. — Fileuse au travail

(Clichés de la Société des Amis de Fès).

Pl. II

l'ouvrière les lui rapportait quand elle avait fini son travail ; elle en recevait alors le prix, calculé par paire de *jaba'*, soit par 40 grammes de soie, qui variait entre 2 frs et 2 frs 50 (1). Mais au moment des fêtes israélites où les femmes ne pouvaient guère travailler, occupées qu'elles étaient à préparer les plats traditionnels, les salaires consentis aux fileuses augmentaient dans des proportions considérables et arrivaient à quadrupler (10 frs par paire de *jaba'*), car les patrons préféraient payer plus cher plutôt que de manquer de marchandise.

Une ouvrière travaillant toute la journée pouvait filer 5 *jaba'* de soie de bonne qualité (*ībra*) et 10 de soie de qualité inférieure (*ḥaramīya*), mais une femme qui s'occupait de ses enfants et de son ménage filait en moyenne 3 *aba'*, ce qui représentait un gain de 3 à 4 frs par jour, appoint sensible pour un ménage de petites gens.

F) *Les fileurs* (*ġezzālīn*)

Les fileurs qui enroulaient la lame autour de la soie filée comme nous venons de le voir, étaient à proprement parler les fabricants du fil d'or. Ils étaient trois cents, tous Israélites, qui travaillaient souvent seuls chez eux, mais parfois aussi dans des ateliers qu'ils louaient à huit ou dix.

Le fil d'or était posé dans une boîte par terre, la soie était enroulée autour d'une grosse bobine de bois lourd (*qannūt d'el harīr*) ; le tout était trempé dans l'eau au préalable pour éviter que le fil de soie, très tordu, ne se cassât pendant le travail. La bobine était placée dans une boîte par terre et l'on faisait passer le fil dans un anneau (*ḫerša*) fixé au mur par un clou un peu au-dessus de la tête de l'ouvrier.

L'ouvrier prenait alors l'instrument essentiel de son travail, une cannette (*meġzel d'el hadīd*), divisée en deux par un petit disque de plomb qui lui donnait un poids de 100 à 150 gr. Il mettait sur la tige supérieure une bobine autour de laquelle il enroulait l'extrémité du fil de soie, en ayant bien soin de le faire passer par un petit crochet disposé au bout de

Fig. 5. — Meġzel del hadīd

(1) Vers 1920, les fileuses étaient payées à raison de 0,50 par *ūqeya* : leur salaire avait donc légèrement diminué depuis cette époque.



Fig. 5. — Fileur au travail : il s'apprête à lancer la cannette en la frottant sur sa jambière

(Clichés de la Société des Amis de Fès).

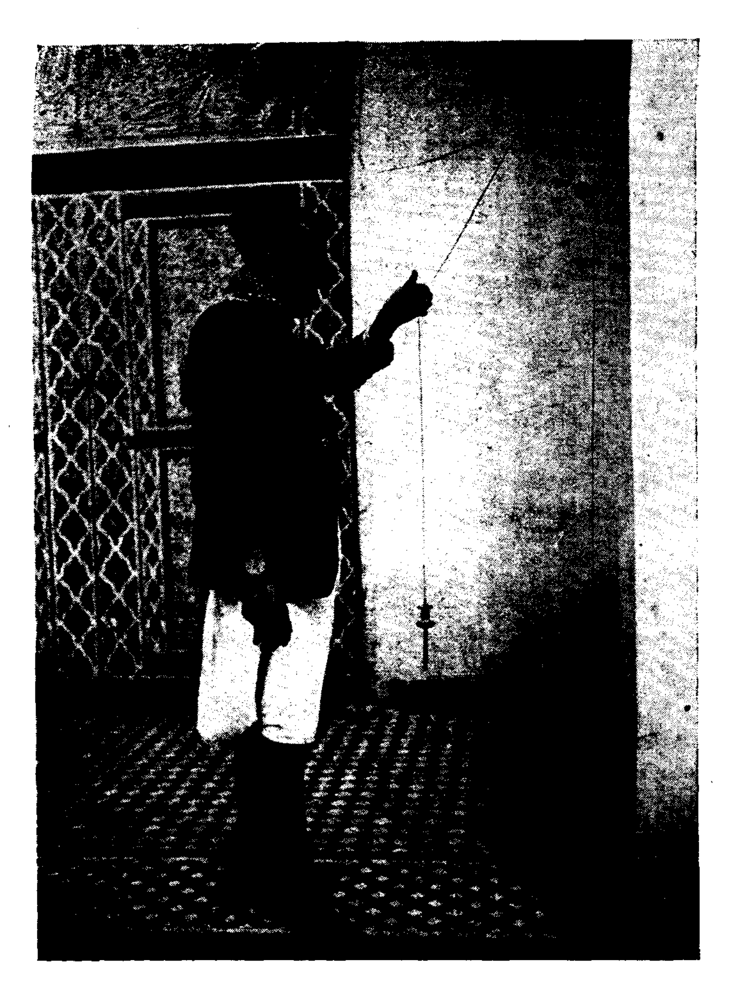


Fig. 6. — Fileur au travail : la cannette tourne, la lame qui passe au creux du pouce l'enroule autour de la soie guidée par le deuxième et le quatrième doigts.

cette tige afin d'assurer un enroulement très régulier (1). Il se mettait alors en tenue de travail, c'est-à-dire qu'il fixait sur sa jambe droite une jambière de cuir de bœuf (*jelda*), côté fleur sur la peau, et sur sa main droite une sorte de gant triangulaire en cuir (*jelda d'elyed*), fixé au médius et au poignet. Sur cette jambière, l'ouvrier frottait violemment la tige inférieure de la cannette enduite de cire pour empêcher qu'elle ne glissât, afin de lui imprimer un mouvement de rotation rapide ; le gant empêchait que le frottement du cuir de la jambière ne blessât la main (2).

L'ouvrier se plaçait alors face au mur, ayant dans sa main gauche la lame d'or qui passait au creux du pouce et le fil de soie descendant de l'anneau fixé au mur et qu'il guidait avec l'index et le quatrième doigt (3). Il avait bien soin de se couvrir la peau d'un petit morceau d'étoffe à l'endroit où passait la lame, car en été la transpiration aurait risqué de la faire casser et en toute saison il était prudent d'éviter les coupures profondes et très longues à guérir qu'elle pouvait provoquer.

De la main droite, il enroulait une petite longueur de lame autour de la soie, dans le sens contraire de la torsion (4) ; de cette façon le fil de soie se détordait légèrement et la lame s'enroulait plus aisément. L'ouvrier faisait d'abord tourner la cannette à la main, puis lorsque la mise en train était faite, il lui imprimait un rapide mouvement de rotation en la brossant vigoureusement sur la jambière de cuir et il recommençait toutes les dix secondes environ. Les deux doigts qui guidaient la soie assuraient un bon enroulement ; il fallait donc une assez grande habileté de la main gauche.

L'outillage était tout entier acheté à la Médina, la cannette chez les *ḥaddādīne* (elle valait de 6 à 10 frs or et était pratiquement inusable), les bobines chez les tourneurs sur bois (*ḥarrātīn*).

Le travail était rétribué par bobines de cinquante grammes : depuis 1925, le salaire avait diminué de 15 frs à 12 frs 50, puis à 10 frs et enfin vers 1930 à 7 ou 8 frs. Un ouvrier moyen fabriquait deux bobines par jour, un ouvrier très habile et très travailleur pouvait arriver à quatre bobines. Un certain nombre de fileurs avaient à leurs gages des ouvriers peu expérimentés ou des apprentis sur le travail desquels ils faisaient des bénéfices

(1) Cf. fig. 5.
(2) Cf. photo nº 5.
(3) Cf. photo nº 6.
(4) La soie était tordue de droite à gauche ; la lame était enroulée de gauche à droite ; dans la fabrication industrielle, ces sens sont inversés.

importants. Enfin, chacun travaillait pour le compte d'un patron déterminé qui consentait facilement de larges avances pour ne pas perdre ses façonniers. Cette branche de l'industrie du *sqallī* n'était donc pas plus déshéritée que les précédentes.

On voit en somme que le *tasqallit* dans son état ancien était une industrie très importante de Fès, la principale industrie de la communauté israélite, puisqu'elle occupait 5,5 % environ de la population totale. C'était ensuite un métier très lucratif : les salaires que nous avons énumérés étaient fort élevés ; l'outillage par contre ne valait presque rien, excepté les filières et les laminoirs qui, pour la plupart, étaient amortis depuis fort longtemps ; enfin, avant le Protectorat, les charges fiscales étaient pratiquement nulles : les impôts ordinaires étaient insignifiants, la hediya offerte au Sultan ne pesait guère plus lourd, et l'on mettait presque un point d'honneur à les payer le plus mal possible. Avec le Protectorat étaient apparus la patente, la taxe d'habitation et autres impôts plus lourds et surtout plus régulièrement levés que les anciens, mais bien loin d'être écrasants.

Enfin si ce métier ne faisait pas entrer au Maroc d'argent étranger, puisque le fil d'or n'était pas exporté, il était pour la ville de Fès une source importante de profits et ne faisait partir en Europe que de très faibles capitaux, du fait que les outils importés (laminoirs, filières, pinces) étaient pratiquement inusables et que le métal précieux était rarement acheté hors du Maroc.

II. — L'ÉTAT ACTUEL DU MÉTIER

Déjà sous Moulay Hassan, certains Israélites avaient songé à faire venir des machines à fabriquer le fil d'or ; es protestations énergiques des ouvriers avaient tout arrêté. Mais la machine est revenue à la charge, et brusquement, en l'espace de dix-huit mois, tout a changé : la fabrication est devenue industrielle, et la plupart des ouvriers qu'occupait ce métier se sont trouvés en chômage ; l'outillage et les matières premières ont été demandés à l'Europe, et l'économie du Mellah y a perdu chaque année des sommes considérables. Après avoir exposé comment s'est faite cette transformation, nous examinerons ses conséquences économiques, ses conséquences sociales et l'organisation actuelle du métier.

a) *La transformation et ses conséquences*

Pendant la Grande Guerre, quelques patrons israélites commencèrent à importer de la lame fabriquée en Europe et vendue par des commerçants établis en Algérie (1), soit que le métal se fût raréfié au Maroc, soit surtout que les industriels européens se fussent documentés sur la situation économique du Maroc et y eussent envoyé des représentants, tout naturellement choisis parmi les Israélites algériens. En dépit de la méfiance des acheteurs et de sa qualité malgré tout inférieure, la lame importée entra bientôt en concurrence avec a iame indigène, car elle coûtait moitié moins cher environ. Pourtant batteurs d'or, tréfileurs et lamineurs avaient beaucoup de travail et ne s'apercevaient guère de cette concurrence, c'était l'époque exceptionnellement prospère de l'après-guerre.

En 1928, le fils de l'un des patrons, jeune homme instruit et évolué, proposa à son père d'acheter l'outillage nécessaire à la fabrication du fil d'or : le prix de revient baisserait considérablement et les bénéfices réalisés seraient importants. Le père se documenta, fut sur le point de passer commande, mais réfléchit aux conséquences sociales de cette initiative : il pensa que plusieurs centaines de personnes allaient être brusquement privées de leur gagne-pain et abandonna ce projet. Cependant l'idée était dans l'air, et en 1929 un autre patron fit venir de France une machine à enrouler la lame autour de la soie, et, au lieu de prendre sur place les matières premières, fit venir de Lyon la lame et la soie dont il avait besoin.

Ce fut presque une révolution au Mellah de Fès ; les ouvriers du fil d'or organisèrent des prières publiques, passèrent une nuit en oraison auprès de la tombe d'un rabin vénéré ; quelques-uns menacèrent de faire un mauvais parti aux importateurs de la machine ; tous protestèrent auprès du Pacha et du Mohtasseb ; de leur côté les artisans de la Médina qui se servaient du *sqallī* déclarèrent que le fil fabriqué à la machine était de mauvaise qualité et noircissait rapidement, mais comme il coûtait 75 % de moins que le fil traditionnel, rien n'y fit. Le Mohtasseb se contenta d'imposer le titre de 990 pour la lame importée, d'autoriser la vente du fil indigène à un tarif supérieur, et quatre autres patrons s'associèrent pour faire venir une seconde machine plus grande que la première. Pendant

(1) Elle représentait 10 à 20 % de la consommation.

quelques mois, le travail à la main survécut d'une vie sans cesse amoindrie, et à la fin de l'année 1930, les derniers fileurs cessèrent leur travail, tandis que le nombre des machines passait de deux à six en 1934.

Trois ou quatre personnes suffisaient à assurer la marche de chaque machine : la presque totalité des ouvriers du fil d'or était donc du jour au lendemain privée de travail. Ceux des patrons qui, soit méfiance, soit manque d'argent, n'avaient pas voulu participer à l'achat des machines, furent encore les moins à plaindre : ils appartenaient en général à des familles aisées et purent trouver sans trop se presser un autre emploi. Il n'en fut pas de même pour les batteurs d'or (sauf un qui continua à travailler pour les relieurs et les maroquiniers), pour les ouvriers du Dar Sekka, les tréfileurs, les lamineurs, les fileurs et les fileuses, qui se virent brusquement privés d'un métier lucratif, et presque toujours sans économies qui leur eussent permis de chercher à loisir un autre métier. Les premiers chômeurs trouvèrent une occupation sans trop de difficultés ; les femmes se mirent à fabriquer des boutons de soie pour les vêtements musulmans, les hommes des ganses, mais rapidement le marché de la main-d'œuvre arriva à saturation et l'on peut compter qu'*un tiers au moins* des ouvriers du *tasqallit* vit actuellement d'expédients, sans aucun espoir de trouver un travail régulier.

D'autre part, les quelques pièces de l'outillage ancien qui avaient de la valeur l'ont complètement perdue : témoin les filières, dont le jeu de six ou sept atteignait couramment un millier de francs-or, ou les tenailles employées pour le tréfilage au Dar Sekka et dont les plus grosses atteignaient six cents francs pièce, ou encore les meules des laminoirs ; d'où nouvelle perte assez importante pour certains ouvriers, qui avaient employé leurs économies à se rendre propriétaires de leur outillage.

Enfin l'achat du matériel nouveau a provoqué une importante évasion de capitaux : cent vingt mille francs environ ; chaque mois les matières premières maintenant importées coûtent soixante mille francs qui partent pour la France sans aucune contre-partie, alors que vers 1928 les seuls salaires distribués aux ouvriers du fil d'or variaient de deux cent à deux cent cinquante mille francs par mois. On voit donc que l'économie générale du Mellah de Fès a subi de ce fait une saignée fort sensible, surtout en une période de crise générale.

b) *Organisation de la nouvelle industrie*

Comme nous l'avons dit plus haut, six machines électriques à enrouler la lame autour de la soie ont été achetées, plus un laminoir électrique dont on ne voit pas très bien l'utilité, puisque la lame n'est pas fabriquée sur place. Elles ont été achetées individuellement ou surtout en association par des *ma'allemīn sqallī* et ont été montées sans difficulté dans de petits ateliers loués soit au Mellah, soit même dans Fès-Djedid, au voisinage immédiat du Mellah.

Mais les novateurs ont mal choisi leur moment : les machines ont été achetées à l'époque des hauts prix et sont lourdes à amortir ; la crise économique se fait particulièrement sentir dans une industrie de luxe comme celle-là, d'où consommation extrêmement réduite ; enfin le fil indigène est concurrencé par un fil d'or tout fabriqué importé de Lyon par des grossistes de la Médina et qui, bien qu'un peu plus cher, se vend bien parce qu'il est de meilleure qualité et qu'un large crédit est consenti aux acheteurs ; si bien qu'en 1935 les huit patrons intéressés en sont arrivés à s'associer pour réduire leurs frais généraux, régulariser la production et maintenir les prix. Depuis lors, une seule machine fonctionne avec quatre ouvriers qui travaillent 9 heures par jour, chôment le vendredi après midi et le samedi, et gagnent l'un 400 francs, les autres 300 francs par mois. Les frais et les bénéfices sont également partagés entre les participants, sans tenir compte des capitaux engagés antérieurement. Grâce à ce système, le prix de l'*ūqeya* qui était tombé à 15 frs 50 est remonté à 17 frs 50. La vente est assurée par deux Israélites qui se tiennent dans une maison de rapport de la Médina ; elle reste très difficile et l'unique machine en action ne fonctionne pas tous les jours ouvrables : c'est ainsi qu'elle a été arrêtée du 5 au 21 avril 1936, alors que normalement la Pâque juive aurait dû provoquer un chômage de huit jours seulement.

Comme nous l'avons dit, les matières premières sont achetées en France, à Paris et surtout à Lyon, qui a un représentant israélite à Fès. La lame d'or arrive en boîtes de vingt bobines de 50 grammes et vaut de 650 à 850 frs le kilo, selon le cours de l'or. La lame d'argent au titre de 990 vaut 400 frs le kilo en moyenne, les variations de cours étant beaucoup moins importantes ; on en achète d'ailleurs quatre fois moins. La soie enfin est achetée pour la plus grande partie à Lyon, toute teinte et toute bobinée,

elle vaut 150 fr. le kilo. Quelquefois cependant, en attendant une commande, on achète encore un peu de soie aux marchands de la Médina ; elle vaut moins cher que la soie importée, mais est de beaucoup moins bonne qualité.

Au reste la situation actuelle n'est, à notre sens, que transitoire : d'une part, depuis peu de temps un fil de mauvaise qualité, doré au cuivre, est vendu à la Médina par des commerçants musulmans ; il vient d'Italie et vaut 80 % de moins que le fil fabriqué à Fès. Comme il a la même apparence et que la lame est montée, comme celle du fil de bonne qualité, sur de la soie orange, les artisans musulmans en font une grande consommation, et lorsque les acheteurs voient les broderies de leurs babouches noircir au bout de peu de temps, ils incriminent les fabricants israélites de Fès qui n'en peuvent mais. Les Services du Commerce et des Arts indigènes ont été saisis de l'affaire et arrêteront certainement d'ici peu cette concurrence déloyale qui, si elle se prolongeait, risquerait de porter un grand préjudice aux Israélites de Fès.

D'autre part, un Israélite de Fès a fait venir de France une machine à fabriquer la lame qui va être mise en service sous peu, et qui entraînera peut-être une nouvelle transformation de cette industrie.

Enfin les anciens ouvriers du fil d'or, qui n'ont pas trouvé d'autre occupation ou sont retombés en chômage par suite de l'aggravation de la crise, s'agitent et veulent ressusciter eur ancien métier avec l'appui des pouvoirs publics. L'histoire déjà mouvementée de cette industrie n'est donc pas encore terminée.

Quoi qu'il en doive être, la situation présente suggère quelques réflexions qui peuvent avoir une utilité pratique.

La transformation accomplie n'a pas eu de brillants résultats : elle a bouleversé l'économie du Mellah de Fès, provoquant chaque mois une importante évasion de capitaux ; elle a plongé dans la misère une partie de la population israélite de Fès et enfin, dans l'état actuel des choses, elle n'a même pas profité à ceux qui l'avaient faite. Cet échec nous semble dû à ce que, tout d'abord, on ne trouve au point de départ de tout cela que des intérêts personnels et des efforts individuels, qui ont pu se donner libre cours, puisqu'ils n'étaient nullement freinés par des règlements corporatifs so ides. D'autre part, en admettant même que l'achat des machines fût .névitable et bienfaisant, on aurait pu aller plus doucement et plus

méthodiquement ; mais là encore l'absence de toute organisation corporative digne de ce nom s'est fait cruellement sentir.

Libre au Gouvernement du Protectorat d'intervenir maintenant, s'il le juge utile ; il en est temps encore, même pour l'industrie du fil d'or. Pour les autres, dont la transformation est encore à peine amorcée, mais nous semble inévitable, au moins dans une certaine mesure, il serait urgent de procéder à une réorganisation corporative pour éviter les initiatives individuelles contraires à l'intérêt général, comme celle que nous venons d'étudier. Qu'on nous comprenne bien, il ne s'agit ni de maintenir aveuglément les techniques traditionnelles qui ne sont pas adaptées à la nouvelle vie économique du Maroc, ni d'étouffer toutes les initiatives sous le poids de l'intérêt général ; il s'agit seulement d'empêcher que l'évolution presque certaine ne dégénère en révolution.

M. VICAIRE. R. LE TOURNEAU.

INTRODUCTION A UN DÉCHIFFREMENT MÉTHODIQUE DES INSCRIPTIONS " TIFINÂGH " DU SAHARA CENTRAL

En avril 1933, notre collègue et ami M. Maurice Reygasse, directeur du Musée de Préhistoire d'Alger, voulait bien nous confier — aux fins d'en tenter la traduction — une collection de 243 inscriptions *tifinâgh* recueillies par lui au long de différents itinéraires à travers la Koudia du Hoggar et les régions limitrophes au Nord de la haute vallée de l'Igharghar et du massif de l'Emmidir. Les stations, nouvelles ou non, ainsi utilisées sont, pour le Hoggar même, au nombre de sept : Inamari, Ibergha, Tihi n-Teghatimt, Aoudjerkil, Ifrazi, Touoqqîn, Tazerouk. Deux autres découvertes, faites à Tazzeït et Ti n-Esselmaken, intéressent la vallée de l'Igharghar. Enfin, un contingent massif a été fourni par la station, bien connue depuis longtemps au témoignage de plusieurs explorateurs, de Tighatimîn (Emmidir). De cette intéressante collection documentaire, 98 inscriptions ont déjà été distraites et publiées en 1932 par M. Reygasse (1) ; 145, toutes en provenance de Tighatimîn, sont encore inédites. L'ensemble apporte une contribution nouvelle, fort importante, à notre connaissance de l'épigraphie berbère saharienne que M. Th. Monod vient d'enrichir de son côté par la publication de deux cents autres textes, presque tous anciens, relevés dans l'Adrar Ahnet (2). Mettant à profit le dernier ouvrage ainsi rappelé, ainsi que les textes *tifinâgh* déjà fournis à des dates antérieures par Duveyrier, Faidherbe, Hanoteau, Benhazera, Voinot, P.-R. Rodd, etc. (3),

(1) Cf. M. Reygasse, *Contribution à l'étude des Gravures rupestres et Inscriptions tifinar' du Sahara central*, Alger, Carbonel, 1932.

(2) Th. Monod, *L'Adrar Ahnet. — Contribution à l'étude archéologique d'un district saharien*, in *Travaux et Mémoires de l'Institut d'Ethnologie*, XIX, Paris, 1932.

(3) H. Duveyrier, *Les Touaregs du Nord*, Paris, Challamel aîné, 1864 ; Général Faidherbe, *Collection complète des inscriptions numidiques*, Paris, 1870 ; A. Hanoteau, *Essai de grammaire kabyle*, Paris, Challamel, 1858 ; M. Benhazera, *Six mois chez les Touaregs du Ahaggar*, Alger, Jourdan, 1908 ; Lieutenant Voinot, *A travers le Mouydir* (avril-août 1903). *Rapport de tournée*, in *Bin. du Comité de l'Afrique française*, supplément, oct. 1904 ; P.-R. Rodd, *People of the Veil*, Londres, 1926, etc.

— pour ne citer que les principaux auteurs —, il nous a été possible de faire porter l'investigation demandée par M. Reygasse sur un total d'environ 600 inscriptions, disséminées sur une aire territoriale s'étendant en latitude depuis l'Aïr au Sud jusqu'à l'Emmidir au Nord. Etant donné, en effet, le caractère assez ardu du problème que pose pour nous l'interprétation des textes *tifinâgh* — nous aurons dans un instant l'occasion d'en souligner toute la complexité —, il nous est apparu que notre premier devoir était d'appuyer les restitutions qu'on trouvera proposées dans un autre travail (1) des épigraphes ainsi relevés par M. Reygasse, sur un examen méticuleux de la plus grande masse possible de documents du même type ; les conditions du problème sont d'ailleurs telles que la valeur des formules mises en avant pour le résoudre, est à raison directe de l'ampleur matérielle de l'investigation entreprise et de l'étendue large des champs comparatifs que l'on a pris soin de se ménager. Mais il eût été fastidieux de prétendre donner à la publication un ensemble exhaustif de lectures intéressant la plupart des inscriptions connues. On se rendra suffisamment compte, par les exemples que nous en citerons tout à l'heure, que l'épigraphie berbère est un genre littéraire fort pauvre — disons même indigent — et qui n'honore nullement, par le nombre très restreint de ses formules clichées, toujours les mêmes, et au surplus leur banalité foncière, l'imagination créatrice de ses auteurs. Noms propres, courtes notes de voyage, injures, propos galants surtout, c'est là tout le fond des textes *tifinâgh* qui ne font pas ainsi exception aux lois d'insignifiance habituelle des *graffiti*.

Plus intéressantes du point de vue scientifique que le piètre contenu intrinsèque de ces inscriptions sont à notre avis les conclusions utiles que l'on peut dégager d'un examen approfondi des données linguistiques du problème, — données désormais précisées pour nous à la faveur de cette imposante masse documentaire, — relativement à la mise au point d'une méthode générale de déchiffrement applicable à l'ensemble de ces textes. C'est de cette méthode seule que nous nous sommes proposé de traiter ci-après (2).

(1) Cf. G. Marcy, *Etude des documents épigraphiques recueillis par M. Reygasse au cours de ses missions dans le Sahara central*, à paraître prochainement dans la *Revue africaine*.

(2) Pour ce qui est de la genèse et la date d'achèvement en manuscrit du présent travail, — détaché après coup de l'étude des inscriptions Reygasse, dont il formait, dans notre plan originel, l'introduction théorique, — nous prions nos lecteurs de bien vouloir se reporter à la note publiée par nous dans *Hespéris*, t. XXII, fasc. I, 1936, pp. 94-95, sous le titre : *A propos du déchiffrement des inscriptions « tifinâgh »*.

I

A. — La première difficulté — élémentaire en apparence — consiste à déterminer le *sens* dans lequel doivent être lues les lignes de *tifinâgh* considérées.

a) On sait que les *tifinâgh* s'écrivent généralement en lignes horizontales, rarement en lignes verticales ou obliques, exceptionnellement en lignes courbes plus ou moins sinueuses qui parfois décrivent un circuit presque fermé, un faible intervalle seulement séparant les deux extrémités de la ligne, — ces différents modes d'écriture pouvant d'ailleurs être combinés dans un même texte comportant plusieurs lignes. Il n'y a point de sens préférentiel : les lignes horizontales peuvent indifféremment s'écrire de droite à gauche, ou de gauche à droite ; les lignes verticales de bas en haut ou de haut en bas. Deux sens opposés d'écriture peuvent très bien s'allier — et s'allient à de fréquentes reprises — dans un même texte composé de plusieurs lignes, — suivant le système qu'on appelle *boustrophédon*, et qui se retrouve aussi employé dans les inscriptions sud-arabiques. Mais alors qu'en sud-arabique les lignes sont régulièrement alternées deux à deux, on voit souvent, dans un texte *tifinâgh*, deux premières lignes dirigées de droite à gauche et une troisième de gauche à droite ; — ou bien une première ligne dans le sens droite-gauche et deux autres dans le sens gauche-droite, etc. Il en résulte que pour chaque ligne — appartenant ou non à un texte plus étendu — le sens de lecture doit être séparément déterminé.

Du moins convient-il de s'arrêter là ; la complication est déjà suffisante et il n'y a pas lieu d'admettre — d'accord avec un informateur indigène utilisé par M. Reygasse — qu'une seule ligne, correspondant à un texte suivi, puisse se lire partie dans un sens et partie dans l'autre. Sans doute, il n'est pas impossible que certains Touareg soient suffisamment versés dans l'opération mentale qui consiste à intervertir les lettres d'un mot, de façon à obtenir celui-ci à rebours — ce qui paraît le seul moyen pratique pour arriver à réaliser une graphie aussi singulière — ; de Foucauld nous signale, en effet, dans son *Dictionnaire abrégé touareg-français*, un procédé local analogue d'une langue secrète, obtenue par interversion et intercalation de syllabes supplémentaires suivant certaines conventions ; la

langue *tămâhaq* ainsi déformée porte le nom de *tăgennegeṭ* (1). Mais le témoignage de l'informateur utilisé par M. Reygasse est on ne peut plus suspect en soi. La plupart des lectures, fournies par cet indigène, de *graffiti* anciens, sont manifestement erronées. Il s'agit, selon toute probabilité, d'un fantaisiste plus prétentieux que réellement expert en la matière. N'arrivant point à trouver une signification complète à la phrase lue dans un sens, il a cru s'en tirer par la combinaison boîteuse qui consistait à lire à l'envers le bout de phrase demeuré pour lui intraduisible, et sans s'arrêter à la considération du choix nécessaire entre l'une ou l'autre hypothèse. En fait, cette interversion n'a été avancée que pour deux textes seulement à propos desquels un hasard heureux lui prêtait l'apparence de la vérité. Ces deux phrases proviennent de Tighatimîn. La première est ainsi conçue :

1.	2.
I ·: + ⊡ Ƃ II ⊙ :	II ⊃ I +

De gauche à droite le premier membre se lit : *Nek Tamašel* (nom de femme touareg) *riġ*..., « moi, Tamachel, je veux... » ; — soit le début d'une phrase-type, reproduite dans ce genre d'épigraphie à des centaines d'exemplaires, et qui est d'ordinaire complété, à notre connaissance, par un toponyme ou un nom propre d'homme, le sens, dans un cas, étant : « Moi, Une Telle, je désire me rendre à tel endroit », — ou, dans l'autre cas : « Moi, Une Telle, je désire, j'aime Un Tel ». Ici l'informateur a lu en sens contraire le second membre de phrase : *Tinimal*, soit un deuxième nom de femme, ce qui constitue une donnée aberrante au regard de la signification d'ensemble du texte, et donc *a priori* suspecte. En réalité l'indigène a été induit en erreur par le signe ⊃, qu'il a pris pour un *m* retourné, ce qui l'incitait à lire aussi, en le retournant, le mot dans lequel ce signe se trouvait inclus. Il faut lire plus exactement _⊃ (= *g* dans les inscriptions anciennes) et non ⊃ (= *m* dans les inscriptions anciennes et modernes), et ainsi le mot reprend sa véritable physionomie : II _⊃ I +, ou : *L g n t*, c'est-à-dire un toponyme que nous avons trouvé reproduit huit fois, en complément d'une formule identique, dans les inscriptions de Tighatimîn, sous cette même forme II _⊃ I +, ou sous une forme légèrement différente : II > +, avec la variante anguleuse > du *g* (Sans doute s'agit-il

(1) Cf. le P. de Foucauld, *Dictionnaire abrégé touareg-français (dialecte ahaggar)*, Alger, 1918, t. I, p. 328.

de l'oasis de Reggane, à l'Ouest du Tidikelt, avec une alternance phonétique *$r > l$ souvent observée en dialectologie berbère. Nous avons rencontré également quatre fois *Tlgnt,* toujours dans des formules identiques).

La seconde phrase incriminée est la suivante :

1. | 2
· ⵏ ⴾ | · ⵙ ⵜ ⴼ

L'informateur lit 1, en négligeant l'*a*, . , initial : *Nek,* « moi », de gauche à droite ; il lit 2, de droite à gauche : *Fetessa,* nom de femme. En réalité, il faut couper : (1.) · ⵏ ⴾ · | (2.) ⵙ ⵜ ⴼ. Le premier membre donne : **a nĕkka*, « ceci moi », variante de : *ăwa nek,* « même sens », très fréquent. *a,* en lieu et place de *ăwa,* n'est pas absolument inemployé, mais incorrect en ahaggar (1) ; et quant à la forme *nĕkka,* attestée dans au moins une autre inscription de Tighatimîn (2), elle est inconnue dans le même parler, mais vivante au Touat et en Zénaga (3). Il y a donc des indices qu'une interprétation par le ahaggar seul peut n'être pas absolument pertinente. Il faudrait lire, à notre avis, sans interversion de sens :**a nĕkka S t f, S t f* étant un nom propre de personne. *estef* est une racine berbère connue qui signifie : « extraire, déraciner, arracher, dégaîner » (4). Or, on forme très souvent en touareg des noms propres de personnes dérivés d'un thème verbal primitif ; ce procédé était également courant en ancien libyque ; ainsi : ahaggar *ăderâmas,* « homme habituellement souriant », de *derumes,* « sourire » (5), et *Doramas,* nom propre d'homme, donné avec une signification analogue, en ancien guanche de la Grande Canarie (6) ; ah. *ăḡereffa,* « homme qui s'agenouille sans cesse » (de *ḡereffet,* « s'agenouiller ») (7), et guanche de l'Ile de Fer : *Agarfa,* nom propre d'homme (8), etc. Pour *estef* une for-

(1) *a* ne peut s'employer qu'accompagné d'un verbe, au contraire de *ăwa* (Cf. le P. DE FOUCAULD, *Notes pour servir à un essai de grammaire touarègue,* Alger, 1920, pp. 79, 82-87). Il est possible, du reste, que le texte considéré porte bien *ăwa,* écrit :, l'un des deux points du *w* ayant sauté à la copie.

(2) Cf. G. MARCY, *Etude documents Reygasse, cit.,* n° 2 Tighatimîn.

(3) Cf. R. BASSET, *Etudes sur les dialectes berbères,* Paris, Leroux, 1894, p. 80.

(4) Le P. DE FOUCAULD, *Dictionnaire abrégé touareg-français (dialecte ahaggar),* Alger, 1920, t. II, p. 631.

(5) Le P. DE FOUCAULD, *Dict., cit.,* I, pp. 162-3.

(6) Cf. S. BERTHELOT, *Ethnographie et annales de la conquête des îles Canaries,* Paris, 1839.

(7) DE FOUCAULD *Dict., cit.,* I, pp. 340-1.

(8) Dr R. VERNEAU, *Rapport sur une mission scientifique dans l'archipel canarien,* in *Archives des missions scientifiques et littéraires,* Paris, 1887, p. 745.

mation semblable n'est attestée que pour le thème verbal secondaire à redoublement : *setefsetef* —en touareg : « extraire çà et là et hâtivement » —, à partir duquel on a *ăsetefsetaf*, « homme qui extrait ça et là et hâtivement » (1). Du moins peut-on en conclure que l'hypothèse d'une forme simple **Ăstaf* rentre dans l'ordre des possibilités linguistiques normales. S'agissant d'une inscription archaïque, élaborée dans une ambiance dialectale révolue, — comme tendrait à le prouver la rédaction, insolite actuellement, du premier membre de phrase, — ce n'est donc point abuser de nos droits légitimes de restitution que de suggérer comme assez probable une lecture définitive : **a nĕkka Ăstaf*, « ceci moi *Ăstaf* ». On peut considérer qu'il en résulte une concurrence suffisamment sérieuse à l'égard de la version — au reste tronquée de l'*a* initial — proposée par notre indigène, pour conclure que rien n'est moins prouvé en définitive que l'existence possible d'un double sens de lecture s'appliquant à une seu e et même ligne de *tifinâgh*. Jusqu'à plus ample informé nous ne l'admettons point et le cas, bien qu'il n'ait cessé d'être présent à notre esprit, ne s'est pas rencontré une seule fois au cours de nos investigations ultérieures (2).

b) Cette parenthèse une fois fermée, de quelle manière peut-on, à présent, reconnaître le sens de lecture d'une ligne donnée ?

1° S'il s'agit d'une formule connue, ne comportant que de simples variantes dans les noms propres mentionnés, la succession, familière au lecteur, de certains groupes de lettres, avertit immédiatement celui-ci du sens plus que probable dans lequel il doit s'attaquer à l'inscription. Ainsi neuf fois sur dix à peu près, celle-ci débute par le pronom isolé de la première personne sing. I ⁚· *nek*, « moi », précédé ou non d'un démonstratif ⁚ I ⁚· *ăwa nek*, « ceci moi ». Dans ces conditions, aucune difficulté, surtout si cette indication se trouve complétée par la rencontre, à l'intérieur de la phrase, du verbe *riġ* ○ ⁝ « je veux », très souvent inclus dans la formule qui commence par ces deux mots.

2° Il y a cependant des cas où l'inscription se réduit au strict énoncé d'un nom propre ou, fait plus exceptionnel, consiste en une formule vrai-

(1) De Foucauld, *Dict.*, *cit.*, II, pp. 631-632.

(2) L'erreur de l'indigène s'explique, du reste, très facilement. Comme il ne pouvait lui venir à la pensée de lire *nĕkka* pour *moi*, il a *ipso facto* rattaché l'*a* final, ., au mot suivant. Mais en graphie *tifinâgh* correcte la *tagherit*, ., ne peut s'employer à l'initiale d'un mot (cf. de Foucauld, *Gramm.*, *cit.*, p. 5). D'où la pensée, immédiate chez notre informateur, — incapable de s'abstraire de son ambiance dialectale propre, — qu'il s'agissait d'un mot retourné.

ment originale. Le sens sera encore immédiatement visible si la ligne comporte, au moins une fois, l'une des deux lettres ⵎ *m* ou ⴹ *ḍ* ; celles-ci ont toujours en effet leur concavité tournée à l'opposé du début de la ligne. Il arrive très rarement qu'un scripteur maladroit viole cette règle ; il est bon néanmoins d'en prévoir le cas et de se ménager d'autres recoupements.

Cette orientation, également applicable, selon de Foucauld (1), au ⵛ *š*, au ⵊ *g*, au ⵢ *y*, au ⴾ *k*, nous est apparue à l'expérience moins régulièrement observée pour ces quatre dernières lettres. Il serait délicat d'en faire état d'une façon sûre. Nous verrons, du reste, plus loin une explication possible de cette règle (2).

3° A supposer que ni ⵎ ni ⴹ ne figurent dans l'inscription et que la signification de celle-ci demeure provisoirement — à bien des reprises ce sera même définitivement — hermétique, on en est alors réduit aux expédients, aux stratagèmes épigraphiques proprement dits.

Un premier moyen consiste à faire état d'une loi simple régissant dans tous les pays du monde la genèse de ce genre éminemment populaire de littérature. Il n'est en effet que d'observer ce qui se passe chez nous, sur les parties les plus accessibles de nos monuments publics, pour constater à quel point le scripteur, auteur du *graffito*, reste esclave, à travers les âges et les civilisations les plus diverses, des mêmes pauvres et banales formules, indéfiniment reproduites en vertu d'une des manifestations les plus primaires de l'instinct social d'imitation. Le *graffito* appelle le *graffito*, c'est un fait trop connu, et il est rare que le scripteur imagine d'innover, sinon par de simples changements de noms propres, dans les thèmes déjà reproduits par d'autres et dont il vient, l'instant avant, de prendre connaissance. Ainsi notre nomade saharien ne songe même pas la plupart du temps à adopter un sens de graphie différent de celui qui a laissé sur la pierre avant lui la trace écrite de son passage. Il en résulte, dans les stations épigraphiques les plus « denses », des séries entières d'inscriptions ayant toutes au moins leur première ligne dirigée dans le même sens. Lorsqu'il y a plusieurs lignes, il est fréquent qu'on adopte en effet la graphie ***boustrophédon*** : le Berbère, ne concevant point, dans son système rudimentaire d'écriture, la séparation des mots, a tendance, quand il se trouve matériellement obligé d'interrompre la ligne unique idéale qui doit en principe renfermer tout

(1) De Foucauld, *Gram.*, *cit.*, p. 6.
(2) Cf. *infra*, p. 110, n. 2.

le développement de sa pensée, à poursuivre au plus près la rédaction qui vient ainsi par accident à déborder les limites de la place disponible. Normalement, on pourrait dire que chaque station possède ainsi un sens à peu près exclusif pour les inscriptions unilinéaires. Par exemple, presque tous les textes de Tighatimîn sont écrits de gauche à droite ; au contraire presque tous ceux de l'Ahnet publiés par Th. Monod le sont de droite à gauche. Dans ces conditions on peut inférer avec assez de vraisemblance le sens de lecture d'un texte unilinéaire qui s'intercale entre deux séries également unilinéaires, assez longues, et identiquement dirigées. Il faut, bien entendu, pour que la comparaison demeure légitime, que le texte considéré appartienne à un type morphologique analogue à celui des autres textes qui l'encadrent (même matériel graphique, même patine). Un changement de sens isolé est souvent l'indice d'un décalage chronologique et il est suspect *a priori* de correspondre à une inscription plus ancienne.

Dans les textes pluri-linéaires, comportant un certain développement de phrase, on note plus volontiers, semble-t-il, un sens initial dirigé de gauche à droite. Peut-être convient-il de voir dans ces *graffiti* plus étendus l'œuvre de lettrés subissant plus ou moins l'influence de la graphie arabe ? Presque toujours ces textes sont récents, rédigés en ahaggar, et renferment un certain nombre de noms propres arabes, beaucoup plus rares dans les autres.

4° Enfin, si, par une rencontre tout à fait exceptionnelle, la ligne dont on cherche à déterminer le sens de lecture, est isolée et qu'il n'y ait point d'autre indice utilisable, il ne restera plus que le moyen héroïque qui consiste à essayer successivement la traduction dans les deux sens jusqu'à ce qu'on ait obtenu un résultat satisfaisant, c'est-à-dire se présentant dans des conditions de langue normales. Cette méthode particulièrement délicate ne peut être appliquée que moyennant une bonne connaissance de la dialectologie berbère.

B. — Une fois déterminé le sens de lecture de l'inscription, il convient de restituer la *valeur phonétique des lettres* qui la composent. S'il s'agit d'une inscription moderne, la chose ne prête point à difficulté, l'alphabet *tifinâgh* étant suffisamment bien connu. Il en est tout autrement à l'égard des textes anciens, nombreux, renfermant des signes archaïques, tombés aujourd'hui en désuétude. Il apparaît tout naturel — et on y a pensé en

fait depuis longtemps — de faire servir à l'interprétation de ces textes anciens les données qui nous sont fournies d'autre part, relativement aux inscriptions libyques de l'Afrique du Nord, par l'étude comparative des bilingues punico-ou latin-libyques. Les plus vieilles inscriptions sahariennes font en effet usage d'un certain nombre de signes qui se retrouvent dans l'alphabet libyque ainsi déterminé.

Toutefois, cette méthode est susceptible de donner lieu dès l'abord à une grave objection de principe. Plusieurs des signes qui existaient dans l'alphabet libyque figurent aujourd'hui encore dans l'alphabet *tifinâgh* et n'y représentent point cependant la même valeur phonétique ; ainsi : lib. ⊙ *b*, tif. *s* ; lib. ⵎ *ẓ*, tif. ∃ *ḍ* ; lib. ⵅ *f*, tif. *g* ; lib. ≷ *š*, tif. *y* ; etc. (1). Faute d'avoir approfondi le mécanisme de divergences en apparence aussi accusées, l'interprétation proposée par le libyque des anciens textes sahariens, risque donc à tout le moins de demeurer très sujette à caution. Et par exemple, comment convient-il de lire le ⵗ qui figure dans plusieurs inscriptions anciennes de Tighatimîn : *g* comme en *tifinâgh*, ou *f* comme en libyque ? De même faut-il admettre, dans ces inscriptions, ⵣ = *z*, comme en libyque, ou = *j* comme en *tifinâgh* ? L'application d'une telle méthode doit être préalablement légitimée — et s'il y a lieu tempérée — par le recours préalable à un examen linguistique de fond des rapports de l'alphabet libyque à l'alphabet *tifinâgh*.

Le caractère absolu de ces rapports, c'est-à-dire l'unité originelle des deux alphabets, a même été mis en doute à différentes reprises, à raison justement des divergences phonétiques ainsi constatées. Dans une note que nous empruntons à son *Essai sur la Littérature des Berbères*, H. Basset, traitant de l'écriture chez les Berbères, déclare entre autres : « Il est possible, sans que l'on ose encore trop insister sur cette hypothèse, que l'alphabet libyque n'ait pas été un et que le *tifinâgh* dérive d'une variété qui n'est point celle — ou celles — des inscriptions que nous possédons » (2). Evidemment, c'est là l'explication qui paraît la plus simple ; mais elle ne fait que tourner le problème par le moyen d'une seconde hypothèse encore beaucoup plus difficilement vérifiable dans l'état actuel de nos connaissances sur la question. Au contraire l'hypothèse, normale, d'un prototype unique d'alphabet peut être soutenue par des arguments linguistiques très satis-

(1) Cf. le tableau synoptique des deux alphabets, *infra*, p. 112.

(2) Cf. H. Basset, *Essai sur la littérature des Berbères*, Alger, J. Carbonel, 1920, p. 20, n. 1.

faisants. C'est ce que nous allons à présent montrer en essayant de dégager un plan d'ensemble cohérent de l'évolution phonétique intervenue à partir dudit prototype originel, et qui a modifié plus ou moins, de part et d'autre, la valeur des signes homologues.

Prenant pour base ce principe, supposé admis, d'un alphabet unique à l'origine, le problème de la transmission de cet alphabet se présente en effet sous un double aspect, à la fois morphologique et phonétique : portant sur l'évolution opérée dans la forme graphique extérieure des signes d'une part, et d'autre part, sur l'évolution opérée dans leur valeur phonétique.

a) 1° En ce qui concerne les *tifinâgh*, il nous paraît précisément que l'*aspect morphologique* de leurs rapports avec les lettres libyques n'a pas été jusqu'ici correctement aperçu, ce qui a conduit à voir également de façon assez inexacte l'aspect phonétique de la question dans les rares cas où l'on y a, quant à présent, fait allusion. En dépit du hiatus minimum d'une dizaine de siècles qui sépare les inscriptions sahariennes modernes des plus récentes inscriptions libyques, les *tifinâgh* n'ont *absolument rien modifié* dans la forme essentielle des lettres qu'elles ont en commun avec l'alphabet libyque et qui sont encore telles qu'on les trouve employées, par exemple, 200 ans av. J. C., dans la dédicace bilingue punico-berbère du sanctuaire de Massinissa à Dougga. Ainsi de ⊓, *d* ; ∃ , *ḍ* (⊓⊓, **ẓ* en libyque) ; ⊼, *g* (*f* en lib.) ; ·|·, *ğ* (−÷− en lib.) ; ⋛, *y* (*š* en lib.) ; ⊢⊣ , *j* (*z* en lib.) ; ||, *l* ; |, *n* ; ⊐ , *m* ; □, ○, *r* ; ⊡, ⊙, *s* (*b* en lib.) ; +, *t*. Un certain nombre d'autres lettres sont caractérisées par la correspondance, en *tifinâgh*, d'un point : . , à un tiret libyque, ainsi : ⋮ , *h* (libyque ☰) ; ⁝ , *ġ* (lib. * ∃☰) ; ⁚ , *w* (lib. ☱) ; .., *a* (lib. —) ; ·⁚ , *k* (lib. ≤). Sept lettres du libyque ne se retrouvent point en *tifinâgh* modernes : ⇀, *g* ; ⤚, ' ; ⊒, **t* (fort) ; ⋜, *y* ; ⊂, **ts* ; ⧖, *s* ; ⊢, **gʷ*, *gʸ* (1) ; elles y sont remplacées par d'autres signes, provenant aussi de l'alphabet libyque, mais à valeur le plus souvent distincte en *tifinâgh* : ainsi ⊼, *g* (lib. *f*) ; ∃ , *ḍ*, *ṭ* (lib. *ibid.*) ; +, *t* (lib. *ibid.*) ; ⋛, *y* (lib. *š*) ; ⊙, *s* (lib. *b*) ; — et dans ce cas on s'explique qu'une variante morphologique, à l usage, ait pu éliminer l'autre. La disparition n'est d'ailleurs pas toujours complète, le signe libyque ayant parfois conservé en *tifinâgh*

(1) Nous indiquons par une * les valeurs des lettres libyques que nous avons personnellement déterminées (Cf. notre étude sur *Les inscriptions libyques bilingues de l'Afrique du Nord*, in *Cahiers de la Société asiatique*, n° 5, Paris, 1936).

un emploi dérivé, et survivant ainsi au prix de la perte de son autonomie graphique : par exemple, le ⊢ *g^y libyque entre encore en composition avec I, *n*, pour donner I∓, ∓, *ñ*, des *tifinâgh* actuelles (= *ṅ*g^y). D'autre part, il arrive que, pour un même signe qui possédait à l'origine plusieurs variantes graphiques, une seule seulement ait subsisté ; ainsi le ∍-, *ṭ* libyque n'est manifestement qu'une légère variante du ∓|, *ṭ*, des *tifinâgh*, formé par l'union d'un *t*, +, et d'un *d*, ⊓ (ou ∩) ; dans la variante libyque le *t* est inscrit plus à droite à l'intérieur du *d*, sa barre verticale se confondant avec la barre médiane du *d*, tandis que sa branche droite fait saillie au dos de la lettre : lib. ∍-, *tif.* ∓| (1).

Les lettres libyques, énumérées ci-dessus : ≺, *g*, ≷, *y*, ⊢, *g^y à l'état autonome, non conservées dans les *tifinâgh* actuelles, se retrouvent pourtant dans les inscriptions sahariennes anciennes ; ∃, *t* (fort) également, sous la légère variante indiquée par de Foucauld, ⊏ ⊐ (2). Ce dernier caractère est en effet composé de deux ⊓ *d*, pouvant *ad libitum*, ou s'emboîter l'un dans l'autre ou s'écrire séparément. Nous avons même relevé personnellement, dans deux ou trois textes sahariens, ⊏⊐, avec la valeur de *ṭ*, soit donc, autant qu'il semble, ⊏⊐, avec soudure complète des branches horizontales opposées. D'après sa composition, et conformément aux lois générales de la phonétique berbère touchant le traitement du *d* géminé, ce signe, ∃, ⊏ ⊐, ⊏⊐, doit se lire : [**dd* >] *d* (occlusif, fort), ou bien [**dd* > **tt* >] *t* (occlusif, fort). Telle est bien en effet la valeur que lui assignent les bilingues libyques, où cette lettre s'oppose au ×, = *t* faible, interdental ou affriqué. De Foucauld note ⊏ ⊐ = *ḍ* ; nous avons nous-même constaté — comme nous le disons plus haut — : ⊏⊐ = *ṭ* [< **ḍ* (3)] —, par où l'on voit que le même procédé graphique (redoublement du signe, dont nous observerons plus loin (4) qu'il sert essentiellement à noter la

(1) Les variantes libyques ∍-, ≻-, (≻), du même signe sont basées sur les variantes ∩, ∧, du *d*.

(2) DE FOUCAULD, *Gram.*, *cit.*, p. 8.

(3) L'assourdissement dialectal du **ḍ* est, en effet, un phénomène fréquent en berbère ; c'est au substrat phonétique berbère qu'il convient notamment de rapporter — dans les parlers arabes marocains du type dit « citadin-montagnard » — le passage (inconditionné semble-t-il) à *ṭ* des sonores ظ-ض de l'arabe classique. Dans les *tifinâgh*, le ∃, qui vaut théoriquement *ḍ*, est aussi couramment utilisé pour noter *ṭ*, et bien que celui-ci possède, dans le même alphabet, une notation particulière : ∓.

(4) Cf. *infra*, p. 110,

géminée) est aussi utilisé à l'occasion pour noter l'emphatique, qui correspond, effectivement, comme la géminée, à un type particulier de consonne forte. En somme, il existe, dans l'écriture berbère, une équivalence graphique plus ou moins exploitée pratiquement (1) : phonème géminé, ou fort (occlusif) = phonème simple emphatisé. Les inscriptions sahariennes anciennes fournissent d'assez nombreux exemples graphiques de cette correspondance, le *t* occlusif étymologique étant souvent orthographié ∃ par opposition au ×, = *t* faible, également rencontré dans ces inscriptions anciennes tandis que le ahaggar ne le possède plus aujourd'hui normalement. Il est admissible que le *ḍ*, ∃, du libyque et des *tifinâgh* actuelles soit formé, d'une manière analogue au ⊐| ou ⊏⊐ ancien, par superposition verticale de deux *d*, ⊓ : ⊐ ⊐.

Pour établir tout à fait la correspondance morphologique des deux alphabets libyque et *tifinâgh*, il resterait à montrer que les quelques lettres *tifinâgh* non comprises dans l'inventaire qui précède, et en apparence étrangères au libyque, sont en réalité des lettres tirées de ce dernier alphabet et comportant simplement une déformation ou un signe adventices destinés à en modifier la prononciation, — l'emploi de ces déformations ou signes adventices ne constituant d'ailleurs nullement une innovation locale de date récente, mais remontant aux traditions les plus anciennes propres à des types similaires d'écriture. Les lettres *tifinâgh* auxquelles nous faisons ainsi allusion sont le ⊃, *š*, le ⊐⊏, *f*, le ⵊ, *j*, le :·, *ḫ*, le ⋇, *z*, le ⵥ, *ẓ*. Elles seront plus utilement étudiées, de ce point de vue, lorsque nous envisagerons dans un instant le côté phonétique de la question (2).

2° Auparavant une dernière remarque s'impose relativement aux lettres « punctiformes » de l'alphabet *tifinâgh*. Ces lettres sont les suivantes, déjà citées : ., *a* (lib. —) ; :, *w* (lib. =) ; ⁝, *ġ* (lib. ⵘ) ; ⁞, *h* (lib. ≣). Il faut y ajouter :·, *ḫ*, sans correspondant libyque, — dérivé, croyons-nous, de ·: *k tifinâgh* (= ⩸ lib.), avec addition d'un point, . [ce point équivaut au tiret vertical adventice, | , du libyque dont nous parlerons plus loin (3)]. Les lettres qui précèdent sont caractérisées par la correspondance

(1) Si ce procédé est en principe réservé à la notation de la géminée plutôt qu'à celle de l'emphatique, c'est qu'il existe, pour la figuration de cette dernière, un autre procédé plus vivant consistant dans l'adjonction à la consonne de base d'un tiret vertical de « sonorité » (cf. *infra*, p. 112).

(2) Cf. *infra*, p. 105 sqq.

(3) *Ibid.*, pp. 111-112.

graphique du point actuel au tiret ancien comme motif composant élémentaire du signe. L'on aurait tort, à notre avis, de voir là un fait absolu d'évolution. Les variantes punctiformes du touareg sont tout aussi anciennes que leurs correspondantes à éléments rectilinéaires du libyque. Des unes aux autres, il n'y a pas un rapport chronologique, mais bien un simple rapport de technique, tenant aux conditions d'exécution particulières de la graphie considérée, exclusivement rupestre. Il a été observé maintes fois, à propos des *graffiti* sahariens, que le procès d'exécution soit des dessins rupestres, soit des caractères d'écriture proprement dits, comportait deux phases : en premier lieu, la réalisation d'une ébauche pointillée, constituant la phase élémentaire ; puis une phase de finition plus ou moins poussée, consistant à repasser en traits continus cette ébauche pointillée (1). Les *tifinâgh* punctiformes ne font point autre chose qu'accuser la décadence technique — aussi bien patente — de ce genre d'écriture ; ce sont des lettres demi-formées, maintenues par la négligence du scripteur à l'état de simple ébauche. Exécuté d'abord en ligne pointillée, chaque tiret a fini par se réduire à un point, sa limite d'existence, et la tradition a consacré sans peine cette application graphique de la loi du moindre effort (2). Les nécessités pratiques, et notamment celle de distinguer les différents signes, ont seules empêché l'extension intégrale de ce procédé paresseux d'écriture. Cette tendance s'observe déjà à très haute époque ; ainsi, dans la dédicace du mausolée de Dougga (300 environ av. J.C.), on a ⊙ pour ⦶ (*b*), · pour — (*a*), ∸ pour ☰ ($\bar{g}$). Dans les *tifinâgh* l'analogie due à la présence très ancienne de *s*, ⊙, a empêché cette réduction de ⦶ *b* en ⊙, déjà relevée deux mille ans auparavant dans les inscriptions libyques.

Il faut donc dire, en résumé, que l'écriture berbère gravée, très archaïsante, et n'ayant jamais atteint le stade cursif, connaît depuis toujours

(1) Se reporter, en particulier, à G. B. M. Flamand, *Les pierres écrites* (*Hadjrat mektoubat*). *Gravures et inscriptions rupestres du Nord africain*, Paris, Masson, 1921, qui a très bien étudié cette technique.

(2) On relève une évolution décadente tout à fait analogue dans l'exécution des dessins rupestres. Voici, par exemple, à ce sujet, une observation récente de M. R. Perret à propos des gravures de l'oued Djaret : « ...Certaines (gravures) sont inachevées et révèlent clairement quel était le procédé d'exécution : on forait de petits trous, puis on les réunissait en lignes avec des polissoirs... Plus tard, l'habitude de réunir les trous pour former des lignes s'est perdue et l'on s'est contenté de traits piquetés... » (Cf. R. Perret, *Recherches archéologiques et ethnographiques au Tassili des Ajjers. — Les gravures rupestres de l'oued Djaret*, in *Journal de la Société des Africanistes*, t. VI, 1936, p. 48).

— à raison de son procès d'exécution traditionnellement complexe et divisé en deux phases successives — un double état possible :

1° Un état « minimum », où l'on tend à réduire le plus grand nombre possible de signes à leur squelette pointillé élémentaire, c'est-à-dire à restreindre, pour ces signes, à la première phase tout le travail d'exécution ; — cette tendance est très affirmée dans la technique nettement décadente des *tifinâgh*, réduites à ne plus servir aujourd'hui qu'à la rédaction de rudimentaires *graffiti* pour lesquels le souci pratique de la rapidité de l'écriture prime toute préoccupation de calligraphie ;

2° Un état plus soigné, « linéaire », ou, si l'on veut, proprement « épigraphique », correspondant au stade attesté par les inscriptions libyques, surtout celles de Numidie (les inscriptions de Dougga sont déjà décadentes par rapport à celles-ci). Mais les inscriptions libyques se rattachent, pour la plupart, au « genre noble » de l'épigraphie funéraire ou même monumentale (temple de Massinissa, mausolée de Dougga) ; ces deux états — qui diffèrent sous le rapport de l'exécution technique plus ou moins poussée — sont adéquats aux fonctions, différentes elles aussi, respectivement remplies par ces deux types jumeaux d'écritures.

Des variantes pointillées analogues de certains caractères linéaires s'observent, du reste, dans d'autres systèmes d'écriture, eux aussi exclusivement rupestres. On en a noté en ṣafaïtique. E. Littmann a même invoqué ce fait comme un argument à considérer en faveur du rapprochement ancien tenté par lui entre les deux alphabets berbère et ṣafaïtique (1). Il y a là peut-être plus une coïncidence, tenant à des raisons techniques et aux conditions parallèles dans lesquelles ont dû se développer *pro parte* ces deux types élémentaires d'écriture, propres à des régions semi-désertiques livrées au seul nomadisme, qu'un indice réel profond de parenté. Néanmoins, considérée dans son principe, et sous le bénéfice de cette réserve préalable, la thèse de Littmann est sans doute exacte en grande partie : nous croyons aussi que l'alphabet berbère admet d'étroits rapports avec la série des alphabets proto-arabiques, sinon plus particulièrement avec le ṣafaïtique. Mais l'auteur a eu tort de s'en tenir au seul point de vue morphologique, sans songer à dissocier, le cas échéant, le signe de sa valeur

(1) Cf. Enno LITTMANN, *L'origine de l'alphabet libyen*, in *Journal asiatique*, 10e série, 4, 1904, pp. 428-440.

phonétique ; il a ainsi affaibli la portée de sa démonstration qui aurait pu établir l'identité totale, de part et d'autre, de certains signes fondamentaux dont l'homophonie originelle s'est simplement trouvée altérée par suite des transpositions phonétiques inévitables, dues au passage d'une langue à l'autre. Il y a lieu en effet de tenir un très grand compte des couches dialectales successives à travers lesquelles s'est transmis le système d'écriture. Et par exemple, notre *u* et notre *v* français, qui procèdent tous deux graphiquement de *u* latin, n'ont plus rien à voir dans leur prononciation actuelle avec la prononciation classique, *ou*, *w*, de la lettre latine. Il serait bien surprenant que, sur un domaine linguistique aussi fragmenté dialectalement que le domaine berbère, on ne trouvât pas de semblables écarts, et plus accusés encore.

Toujours dans le même ordre de considérations relatifs à l'origine purement technique des variantes *tifinâgh* pointillées, on peut encore citer le cas parallèle des tatouages faciaux portés par les femmes berbères. Dans ces tatouages l'élément composant pectiné simple, ıııııııı, alterne très souvent, dans des motifs identiques, avec le tiret flanqué d'une ligne parallèle pointillée, ..., dans lequel chaque point représente un des petits tirets verticaux de recoupement. Il faut se rappeler qu'ici la technique est très voisine de celle des *graffiti* rupestres : l'instrument opératoire est aussi une pointe, en l'espèce une aiguille, et pour les *tifinâgh*, un caillou pointu ; la tatoueuse trace ses dessins sur l'épiderme en figurant chaque ligne élémentaire par un pointillé plus ou moins serré ; à la limite — c'est-à-dire au minimum de travail — chaque petit tiret se réduit à un point unique. Au stade primitif où se trouve présentement la civilisation berbère, la technique de l'écriture est encore très proche de celle du dessin, et de celle aussi du tatouage, simple dessin épidermique ; la terminologie n'est d'ailleurs pas différente : en touareg un « dessin » ou un « écrit » se disent également *têreut*, nom verbal tiré de la racine pan-berbère *äri*, *aru*, « écrire ». Il y a intérêt, croyons-nous, à souligner du point de vue technique un tel rapprochement.

En définitive, il nous faut donc conclure que l'alphabet *tifinâgh* a conservé sans altération formelle, — quoique dans une exécution moins soignée, — l'alphabet berbère commun adopté, il y a plus de 20 siècles, par les indigènes nord-africains. Ce phénomène vraiment remarquable de conservation ne doit point cependant beaucoup nous étonner enregistré

en milieu berbère saharien ; nous savons assez par ailleurs quelles sont les piètres aptitudes novatrices d'un tel milieu. Il se conçoit plus aisément encore dans l'ambiance touarègue où la langue elle-même a fort peu évolué et présente encore, de nos jours, des caractères grammaticaux si manifestement archaïques (1). Nous verrons dans un instant que les *tifinâgh* ont mieux conservé que le libyque la valeur phonétique originelle de certaines lettres et qu'ainsi l'alphabet berbère apparaît — si l'on peut dire — plus « indigène » dans un parler comme le ahaggar actuel que dans les autres parlers berbères anciens qui l'ont utilisé en Afrique du Nord avant son remplacement par l'écriture arabe (2). Dans ces conditions, même, peut-être serait-il permis de penser que cet alphabet berbère original représente un patrimoine plus spécifiquement touareg. Ainsi s'expliquerait, si l'on admet cette dernière hypothèse, que les Ihaggaren aient réalisé, dans l'isolement du désert, et parce qu'elle était l'idiome propre d'un milieu fermé de guerriers nobles attachés à perpétuer entre eux leurs plus anciennes traditions, — c'est-à-dire par la double complicité des conditions naturelles et humaines, — le sauvetage « total » de la langue écrite et parlée reçue il y a plus de vingt siècles de leurs lointains ancêtres... Par là se trouverait aussi quelque peu renversée la façon habituelle dont on envisage les rapports de l'alphabet libyque aux *tifinâgh*, celles-ci correspondant en réalité à l'état premier des signes libyques. De fait, l'épigraphie libyque proprement dite est uniquement funéraire ou votive ; cet usage quasi-hiératique la rend suspecte de comporter une origine plus ou moins artificielle : on verrait volontiers dans cette épigraphie urbaine, toujours rencontrée à proximité d'anciens centres de civilisation, et d'ailleurs fortement influencée dans son développement par le voisinage de l'épigraphie punique ou latine, un article d'importation à caractère quelque peu somptuaire. Au contraire, les *tifinâgh* sont une écriture véritablement populaire. Nous n'avons pas

(1) Sur ces caractères archaïques du touareg qui se retrouvent en Afrique du Nord dans la langue des stèles libyques, cf. G. MARCY, *Insc. lib.*, *cit.*, p. 16 sqq.

(2) A l'appui de cette hypothèse de l'origine « saharienne » de l'alphabet berbère, on pourrait encore invoquer la forme particulière, dans cet alphabet, des lettres — ' ; = *w* ; ≡ *ḡ* ; ☰ *h*. Ces lettres, qui semblent bien constituer une série graphique cohérente, — étant dérivées les unes des autres au moyen de l'addition d'un plus ou moins grand nombre de tirets horizontaux, — sont peut-être la seule création vraiment originale de l'alphabet berbère. L'étude des bilingues libyques permet d'établir que les trois premières : —, =, ≡, connaissaient, dans certains parlers nord-africains anciens, un traitement aspiré les apparentant dans leur articulation à la dernière, ☰. On peut en inférer que la série graphique au complet a dû être élaborée dans une ambiance dialectale « homogène », où ', *w*, *ḡ*, étaient, au même titre que *h*, des « aspirées ». Or, les parlers touaregs sont les seuls à avoir actuellement conservé les vestiges bien nets et simultanés d'un ancien traitement aspiré appliqué à chacune de ces quatre consonnes (Cf. G. MARCY, *Insc. lib.*, *cit.*, pp. 73, 88, 121).

quant à présent un seul exemple de l'existence au Sahara d'une épigraphie berbère funéraire, ce qui autorise à douter qu'il s'agisse là d'un genre bien foncièrement indigène. En outre, l'absence en Afrique du Nord de *graffiti* libyques proprement dits semble aussi corroborer cette hypothèse d'après laquelle le libyque serait un alphabet purement épigraphique emprunté, sous une forme soignée, à un système d'écriture populaire en seul usage courant dans d'autres groupements ethniques. Il convient néanmoins de tempérer cette opinion en disant qu'on n'a guère jusqu'ici recherché des *graffiti* libyques ; on a plutôt fait la chasse aux stèles. Ces stèles funéraires sont toujours profondément gravées ; elles s'enfouissent facilement dans la terre meuble des cimetières où elles étaient placées ; ce sont là de meilleurs facteurs de conservation séculaire. Au contraire, le *graffito*, simple grattage superficiel effectué à flanc de falaise, ne se conserve pas dans les mêmes conditions, surtout sous un climat humide comme celui de la montagneuse Numidie, province d'élection de l'épigraphie libyque.

De ces remarques, il suit que les inscriptions sahariennes renfermant des lettres pointillées ne sont pas nécessairement des inscriptions récentes, — et c'est bien ce que l'on constate en fait à l'examen de quelques-unes d'entre elles : le scripteur de jadis a toujours eu le choix, semble-t-il, d'employer soit la lettre complètement tracée, soit sa variante punctiforme plus simple. L'usage unique de cette dernière, pour les lettres qui en comportaient une, est aujourd'hui devenu la règle ; c'est là le seul menu fait d'appauvrissement qui, sous le rapport morphologique, caractérise l'opposition des *tifinâgh* actuelles aux lettres libyques. On ne saurait accorder à ce détail une importance bien considérable.

b) Proposons-nous à présent d'étudier le *côté phonétique* de la question et de déterminer dans quelles conditions un signe figurant une lettre de l'alphabet berbère a pu être amené, le cas échéant, à modifier sa valeur phonétique initiale.

1° Ces conditions sont de deux sortes : elles tiennent aux règles mêmes d'emploi du système d'écriture considéré ; elles tiennent à l'interprétation phonétique subjective que l'utilisateur fait nécessairement subir au signe intéressé. Il est facile d'illustrer en particulier, par un exemple simple, ce dernier point. Un Français du Midi, confronté avec un Tourangeau, lira dans un même mot la lettre *e* en lui affectant une prononciation plus fermée

que ne le fera le Tourangeau ; dans des conditions semblables un Alsacien ne donnera pas à un *p* ou un *d* la même valeur phonétique que leur assignerait d'autre part un Français des provinces de l'Ouest. En réalité une lettre ne représente pas un son objectif, mais bien un *son subjectif*, variable avec la région d'origine, ou, si l'on préfère, avec les tendances articulatoires propres du sujet qui l'interprète. Ce qu'on appelle vulgairement l' « accent » est une donnée physiologique et éducative qui ne se transgresse point.

Ces remarques valent en ce qui concerne l'écriture berbère. C'est ainsi par exemple que ∞ libyque, qui paraît correspondre initialement à *g* labialisé ou palatalisé (soit $*g^w$-g^y, ou, — avec assourdissement secondaire, — $*k^w$-k^y) (1), est utilisé, dans les inscriptions nord-africaines, pour transcrire une sifflante sourde, *s*, — vraisemblablement par l'intermédiaire de *ś (*s* chuinté alvéolaire), issu d'une prononciation locale ancienne, progressivement adoucie, de $*k^y$ (2). Encore en ahaggar, le *š*, le *j*, ne se rencontrent que dans les mots d'origine étrangère récente (arabe le plus souvent), et quand ces mots sont d'emprunt ancien — comme le prouve alors leur morphologie complètement berbérisée (3) —, ces sons sont remplacés par *s* : ainsi *tănessabt*, « flèche » (نشّاب) ; — ou *z* : *azebbar*, « homme des temps préhistoriques » (جبّار).

Le passage dialectal de *ś* à *s* est donc des plus admissibles. L'alphabet saharien moderne nous fournit, du reste, un recoupement de l'hypothèse ainsi avancée pour ∞ libyque. En effet, l'*s* actuel des *tifinâgh*, ⊙, a probablement aussi pour origine, — comme nous le verrons plus loin (4), —

(1) La valeur g^w de ∞ est bien attestée dans les inscriptions anciennes du « type saharien ». Malheureusement, ce signe ne s'est rencontré que deux fois sur des stèles bilingues de ce type, les deux fois avec la valeur g^w. On peut néanmoins inférer l'existence d'une variante dialectale palatalisée $*g^y$, du fait qu'une alternance similaire g^w-g^y apparaît constante pour le signe —, presque homophone, relevé à de nombreuses reprises sur les stèles de Numidie (Cf. G. MARCY, *Insc. lib.*, *cit.*, pp. 28, 114, 131, 151 et tableau pp. 164-5). En somme, il s'agirait d'un *g* affriqué, dont l'affrication est labiale dans les dialectes à tendances labialisantes, et palatale dans les dialectes à tendances palatalisantes.

(2) Comparer le procès similaire du français, qui a transformé en sifflante : *s*, devant *e* et *i*, le *c* palatal occlusif du latin. Sur un plan plus général, le phénomène se retrouve dans tout l'ensemble indo-européen où il a servi à A. Meillet de base pour sa distinction des langues à *centum* et des langues à *satem*, selon la façon dont on prononce de part et d'autre le nom du nombre « cent » (Cf. A. MEILLET, *Les dialectes indo-européens*, Paris, 1922, p. 134). En berbère, l'existence de ce traitement sifflant de l'occlusive palatale est, aussi bien, confirmée par le fait qu'il se relève également à propos du signe —, mentionné ci-dessus, propre à l'alphabet libyque : ce signe — qui paraît correspondre phonétiquement à l'emphatique de ∞ — vaut g^w-g^y (> k^w-k^y ?) dans les inscriptions de Numidie, et *ṣ* dans les dédicaces de Dougga. On retrouve ce — g^y libyque en composition avec *n*, dans le ǂ *ñ* (= *ṅgy*) des *tifinâgh* actuelles (Cf. G. MARCY, *Inscr. lib.*, *cit.*, p. 28).

(3) Par l'addition du préfixe nominal masc. *a-*, fém. *ta-*. Les noms qui présentent cette particularité correspondent, en général, à des emprunts anciens ; les noms d'emprunt récent conservent simplement, en passant en berbère, l'article arabe *l-*, assimilé le cas échéant à la lettre solaire qui suit.

(4) Cf. *infra*, p. 109.

un $*k^y$ palatal ancien, passé d'abord à $*\check{s}$, puis à *s*. De même, le *y tifinâgh*, ⋧, remonterait, sans altération, à un $*y$ fort ancien, conservé tel quel en ahaggar où ce son était stable, alors qu'en libyque il a été traité *š* (1). La passage à *š* du *k* affriqué est des plus courants en berbère actuel ; il est fréquent dans les dialectes du groupe de la *Znatya*, notamment dans le Rif et le Moyen Atlas Nord.

2° Les variantes articulatoires plus accusées enregistrées entre certaines lettres homologues de l'alphabet libyque et des *tifinâgh* ressortissent à d'autres raisons que des changements d'ambiance dialectale, à savoir les conditions internes d'emploi de ce système d'écriture. Il est aisé de montrer le mécanisme originel de ces divergences en examinant les procédés particuliers de notation, dans ce système, des consonnes géminées, spirantes ou sonores.

L'alphabet berbère comporte, en effet, la double possibilité — qui semble n'avoir jamais été envisagée jusqu'à présent — ou de transcrire chaque phonème géminé, spirant ou sonore, — considéré graphiquement comme indépendant du phonème simple, occlusif ou sourd correspondant, — par un signe distinct de celui-ci, — ou de donner à la consonne géminée, spirante ou sonore, la même notation respectivement que la consonne simple, occlusive ou sourde correspondante, en précisant par un moyen graphique secondaire la nature spécifique de la différence articulatoire ainsi existante entre les deux états d'une même consonne. Ainsi par exemple, *ḍ* vélaire occlusif en libyque sera transcrit ⊒, mais pour indiquer le *ḍ* spirant, on se servira du même signe auquel on aura fait subir une rotation de 90° : ℿ = *ḏ̣*. Nous allons voir quels sont les procédés secondaires analogues auxquels on a recours successivement dans le cas de la géminée, de la spirante et de la sonore.

α) Normalement, il n'y a pas, dans l'écriture berbère, de notation spéciale pour la *consonne géminée* : celle-ci s'écrit de la même façon que la consonne simple ; ainsi : | | = *l* ou *ll* ; ⊐ = *m* ou *mm*, etc. Il est cependant un cas dans lequel il devient indispensable d'avoir une notation particulière de la géminée : c'est lorsque la gémination a pour effet d'introduire

(1) M. G. S. Colin a montré dernièrement, dans une communication au Groupe linguistique d'Etudes chamito-sémitiques (Paris, 28 février 1934), qu'il existe à la base du matériel radical de l'arabe classique, toute une série d' « équivalences phonétiques » analogues entre consonnes linguo-palatales et dentales-sifflantes. M. Colin s'est toutefois abstenu de proposer, — pour rendre compte de ces « équivalences », — l'hypothèse d'un passage phonétique direct, parallèle à celui que nous suggèrent ici les faits berbères.

un changement spécifique dans l'articulation de la consonne fondamentale : par exemple *w*, géminé, passe à *bb* en Zouaoua de Kabylie et en Zénaga, aussi en libyque ; à *gg*^{w} ou *kk*^{w} dans la plupart des autres parlers... ; *ġ* géminé passe partout à *qq*, etc. Dans ces conditions, si l'on adoptait absolument le principe de la non-notation de la géminée, certaines lettres comme le *w* ou le *ġ* seraient susceptibles de présenter dans l'écriture une double valeur phonétique correspondant à un seul signe, ce qui offrirait — on le conçoit — de sérieux inconvénients pratiques pour la lecture d'une inscription (1). On aperçoit tout de suite deux autres solutions possibles : 1° ou le recours à la notation phonétique directe : transcrire par un *b*, ⊙, la géminée *bb* issue de *w* ; 2° ou bien l'adoption d'un compromis étymologique qui conserve dans la notation le phonème fondamental, sous la seule réserve d'indiquer par un procédé graphique quelconque qu'il s'agit d'un phonème géminé. Ces deux derniers moyens semblent n'avoir pas été utilisés à l'origine dans l'écriture berbère ; on s'en est tenu d'abord au principe absolu, également observé dans les inscriptions nabatéennes et dans mainte autre écriture sémitique ancienne (2), de la non-notation de la géminée. Mais dans une langue sémitique où les consonnes ont une assez grande stabilité, ce procédé simpliste ne présente point les mêmes inconvénients qu'en berbère où les altérations spécifiques introduites par gémination intéressent de nombreux phonèmes : *w*, *ġ*, *d*, *ḍ*, *s*, *ż*, *š*, *j*, *y* (3). Son application en berbère primitif a, du reste, entraîné la conséquence prévue, à savoir la spécialisation ultérieure du signe bivalent dans la seule notation de la plus fréquente de ses deux valeurs phonétiques originelles (4) : ainsi ⦶ (variante : ⊙), égale primitivement **w*, est passé

(1) Surtout dans un type d'écriture aussi rudimentaire où, les voyelles n'étant pas figurées ni les mots séparés les uns des autres, il est pratiquement impossible de tourner la difficulté née de ce changement de valeur éventuel de la lettre, en identifiant à première vue le mot dont il s'agit, — comme cela se fait facilement, par exemple, en français, grâce à la notation pleine et à l'orthographe historique qui différencie secondairement les homophones.

(2) Sur ce point, cf. J. Cantineau, *Le Nabatéen*, Paris, Leroux, 1930, I, p. 37. Les alphabets arabiques nous montrent le stade *ancien* qui a dû être celui de l'écriture berbère avant qu'elle ne développât le système de notation original étudié ici. Le caractère archaïsant des dits alphabets est encore accusé par une bien meilleure conservation des valeurs phonétiques des lettres : ainsi le ⊙, maintenu en thamoudéen avec sa valeur primitive **w*, a évolué en *s* en berbère actuel (cf. ci-dessus).

(3) Les altérations les plus courantes sont : **ww* > *bb* ; **ww* > *gg*^{w}, *gg*, ou *kkw*, *kk* ; **ġġ* > *qq* ; **dd* > *tt* ; **ḍḍ* > *ṭṭ* ; **ss* > *ts* ; **zz* > *dz* ; **šš* > *tš* ; **jj* > *dj* ; **yy* > *dj* ou *ḡ*.

(4) En principe, la valeur unique conservée sera la valeur dominante, c'est-à-dire celle des deux qui est la plus fréquente. A moins toutefois que l'alphabet considéré ne possède une variante graphique du même phonème capable de se substituer définitivement, — dans tous les cas, — au signe bivalent pour la notation de cette valeur dominante, — auquel cas on pourra voir le premier signe se spécialiser à son tour en retenant seulement la valeur la moins fréquente.

à la valeur unique *b* en libyque, correspondant à son traitement local géminé bien connu (1). La valeur actuelle *s* du même signe en *tifinâgh* semble indiquer qu'il est aussi passé anciennement, dans les dialectes sahariens, par la valeur $*g^w$-g^y (> $*k^w$-k^y), correspondant à son second mode de traitement géminé, — celui précisément des dialectes sahariens centraux — : c'est de là qu'il a dû aboutir à *s*, par une évolution tout à fait semblable à celle signalée plus haut pour ∞ (2). Cette valeur originelle **w* de Φ est bien appuyée par le témoignage concordant de quatre alphabets sémitiques : le sabéen, le ḥayâni, le thamoudéen et le ṣafaïtique, où cette lettre se rencontre également sous les deux formes attestées en berbère : Φ et ⊙.

L'*f* du libyque, qui vaut *g* en *tifinâgh* : ⵅ, ႘, a sans doute une origine analogue dans le **w* du sud-arabique (?) figuré par deux cercles accolés : ○ ○, dont il représenterait une forme élémentaire bouclée, à branches outre-passantes (3). ∞ devait primitivement correspondre — en même temps qu'à **w*, sa valeur fondamentale — à une notation défective de la géminée **ww*, prononcée selon les dialectes $*g^w$, $*k^w$ ou **b*. Obtenue par une rotation à 90° (4), la forme spirante : ႘, à valeur dialectale de base **b* (5), a fourni l'*f* libyque, sans doute par l'intermédiaire de **p* ; le *b* géminé est en effet traité *pp*, aujourd'hui encore, dans plusieurs dialectes berbères, avec assourdissement consécutif à la gémination (6). En *tifinâgh*, la lettre

(1) Sur ce traitement **ww* > *bb* en ancien libyque, cf. G. Marcy, *Inscr. lib.*, *cit.*, pp. 25, 41. La valeur **w* de Φ est attestée, dans les alphabets arabiques, en sabéen, ḥayâni, thamoudéen et ṣafaïtique. En thamoudéen, on trouve, à côté de Φ, une variante morphologique ⊙ (cf. *infra*, p. 111, n. 1).

(2) Cf. *supra*, pp. 106-107. A noter que l'assourdissement du phonème résultant *s* peut également provenir, ou d'un assourdissement secondaire du phonème antécédent **gy* (**gy* > *ky*), ou d'un traitement dialectal direct : **ww* > *kkw*, — parallèle à **ww* > *ggw* —, qui se relève en effet dans un certain nombre de parlers anciens et modernes, et était aussi connu, notamment, du libyque (cf. G. Marcy, *Inscr. lib.*, *cit.*, pp. 23-24).

(3) La forme du *g* touareg ⵅ, ∞, — dont on verra ci-dessous (note 1, p. 110) qu'il était à l'origine un **gw*, —, est évidemment liée à celle du ∞ *gw* libyque, qui paraît en être la réduplication : ∝ ∞ = ∞ (cf. *infra*, p. 111, n. 1). Or, ce dernier, sur les stèles nord-africaines, se montre écrit tantôt |ⵅ|, ∞, tantôt ○⊙, et il semble bien correspondre, comme tel, au ∞ . ○○ = *w*, du sud-arabique, lequel connaît aussi, précisément, ces deux mêmes variantes graphiques. D'où la conclusion que la lettre sud-arabique doit être composée de deux cercles élémentaires, pouvant être *ad libitum*, ou simplement juxtaposés : ○○, ou réunis par une ligature entrecroisée : ∞ . Le ⵅ, ∞, *g*, touareg représenterait un des cercles composants ; si ce cercle a été remplacé en berbère par une boucle, c'est peut-être pour une raison locale de discrimination avec ○ = *r* ; on a, en effet, en libyque et touareg des variantes morphologiques à base ronde pour *g* et *f* : ႘, ⊃O, ႘, ᗨ, ⊃D.

(4) Cf. *infra*, p. 111.

(5) En libyque, comme en zouaoua actuel de Kabylie, *w* géminé — ainsi que nous l'avons vu (*supra*, p. 111, n. 1) — donnait *b* ; dans la plupart des dialectes modernes, on a un traitement différent : *gw* ou *kw*.

(6) Biarnay a relevé cette particularité dans le dialecte des Brâbers du Dadès ; elle se retrouve dans un certain nombre de mots berbères conservés par les tribus arabisées du Nord marocain, notamment chez les *Meṣṭaṣa* ; ce phénomène était, aussi, courant en berbère ancien (Guanche) des îles Canaries. A Ghadamès, *f'* est un traitement local fréquent pour **b* ; ce n'est qu'un cas extrême — accompagné d'assourdissement — de la prononciation spirante du *b* : *ḇ*, commune à de nom-

∞, *g* (< $*g^w$) (1), devenue autonome, est occasionnellement redressée : ȣ, licence d'écriture sans inconvénient pratique, puisque, dans ce dernier alphabet, *g* spirant a une notation indépendante : ·|· (2).

Pour éviter toute confusion dans la valeur exacte des lettres, suivant qu'elles sont ou non géminées, l'écriture berbère a donc dû de bonne heure adopter un système de notation particulier de la consonne géminée. Ce système, très simple, consiste à écrire deux fois la consonne, mais en la retournant la seconde fois de 180° pour bien indiquer qu'il n'y a pas de voyelle intercalaire. Ainsi, soit par exemple *d*, ⊓. *d* géminé sera rendu par ⊓⊔, ou encore ▯, en soudant deux à deux les branches opposées (On trouve en fait, dans les *tifinâgh* anciennes, le signe couché sur la ligne : ⊏ ⊐ ou ⊏⊐, — sans doute pour une raison de symétrie, et afin de lui conserver la même hauteur qui est celle de toutes les autres lettres de l'alphabet berbère, moins —, ·, *a*, et ⤙ *g*. Comme pour ∞ *g tifinâgh*, écrit ȣ, cette modification ne présente pas d'inconvénient, la lettre ⊏ ⊐, ⊏⊐, étant seule de son type morphologique). Cette dernière lettre a la valeur d'un *d* fort, soit *t* occlusif, ou, suivant une équivalence graphique connue et déjà signalée plus haut (3), *ḍ* emphatique (Pour éviter l'interférence morphologique avec ⊐⊏ = *f* en *tifinâgh*, ce sont ici les parties concaves des deux *d* qui se font vis-à-vis).

De même encore, pour prendre d'autres exemples, ∞, égale étymolo-

breux parlers nord-africains. Cette dernière remarque, — jointe au fait que le libyque connaissait également un passage inconditionné : **w* > *b*, du **w* simple (cf. G. Marcy, *Inscr. lib.*, *cit.*, pp. 25-41), — montre que l'hypothèse d'une gémination intermédiaire n'est même pas indispensable pour rendre compte de l'altération de **w* en *f* ; on a très bien pu avoir aussi en ancien berbère : **w* > *b* > *b̠* > *f*.

(1) Le *g* touareg normal est le *g* spirant : ·|· *ḡ*. *g* occlusif, dans les rares mots où on le rencontre, paraît être l'aboutissement dialectal d'un ancien **gw* qui a perdu son épenthèse labiale ; il correspond fréquemment, dans les mêmes mots, à *gw* des parlers du Soûs, — ou bien il apparaît précédé ou suivi d'une voyelle *u* qui tient, dans l'économie du mot, la place morphologique de la voyelle neutre auxiliaire de disjonction *e*, et conserve ainsi — semble-t-il — le souvenir de l'assimilation ancienne de *e* par le *w* furtif de l'épenthèse : **egw* > **ugw* > *ug* ; **gwe* > **gwu* > *gu* (sur l'emploi constant en libyque du même signe littéral pour noter, tantôt les consonnes *gw*, *gv*, et tantôt les groupes syllabiques *gu*, *gi*, cf. d'autre part G. Marcy, *Inscr. lib.*, *cit.*, pp. 114-115, 131 sqq., 151). Aussi bien on observe en touareg la même perte de l'élément labial du **gw* dans des conditions d'étymologie beaucoup plus nettes encore et qui ne peuvent laisser place au doute: à l'occasion du traitement local régulier *gg* de **w* géminé : **ww* > *gg*, — procès qui suppose nécessairement : **ww* > **ggw* > *gg*. En définitive, nous pensons donc qu'il y a des raisons phonétiques très convaincantes — non compris les raisons morphologiques tirées de la forme du signe — de considérer le ∞ *g* actuel des *tifinâgh* comme procédant d'un ancien **gw*.

(2) Lorsque la spirante possède — comme ici — une notation indépendante, la lettre fondamentale acquiert une autonomie de position complète par rapport à la ligne d'écriture, — sous réserve évidemment qu'il n'en puisse résulter de confusion avec une autre lettre fondamentale de tracé analogue. Ainsi cette autonomie n'existe pas pour *m*, ⊐, en ancien libyque, les trois autres positions possibles de la lettre se trouvant déjà « occupées » par ⊏, *ts*, et ⊓, ⊔, *d*. La graphie ȣ pour *g*, semble être en tout cas relativement récente ; les inscriptions sahariennes anciennes ont toujours ∞.

(3) *Supra*, p. 99.

giquement *w, a pour forme géminée ∞ = g^w, *k^w en ancien libyque, (∝ ∞) (1) ; en libyque toujours et en touareg ancien : ⇆ (variantes : ⇆, ⇆), = k, est la géminée de ⇀, g, etc.

Au lieu de retourner le deuxième signe composant de la géminée, il arrive parfois qu'on l'inscrive en plus petit à l'intérieur du premier. Ainsi à Dougga t occlusif est noté ⫎, c'est-à-dire d géminé (2).

β) Un procédé quelque peu analogue de retournement sert à la transcription de la *spirante* ou de l'*affriquée*, c'est-à-dire de la consonne « faible » : on imprime à la consonne fondamentale une rotation de 90°. Ainsi lib. et *tifinâgh* : ∃ = $ḍ$; ⫙ = *$ḍ$, $ḍẓ$, qui sert à rendre $ẓ$ emphatique à Dougga et en touareg ancien, et $ḍẓ$ dans certaines stèles de Numidie ; de même, lib. ≡ $\bar{g}$; ||| = h_3, forme « faible », réduite à un simple souffle, du $\bar{g}$; etc. (3). Cette rotation peut s'appliquer à une lettre double : par ex. : ⊐⊏ = *$ḍ$ (variante de ⊏ ⊐) ; ⊔⊓ = *$ḍ$, *$ḍẓ$, attesté avec la valeur $ẓ$ en touareg ancien d'après de Foucauld (4).

Par exception, la rotation n'est que de 45° pour le signe fondamental t, +, à raison de sa symétrie orthogonale : + = t occlusif, × = $\underline{t}$, ts (et secondairement *s) (5).

γ) Enfin, la *sonore* ou la *consonne vélarisée* sont indiquées secondairement par l'adjonction d'un petit tiret vertical : | (variante un point, ·, en *tifinâgh*) (6). Ainsi : × = *s ; ⋇ = z en *tifinâgh*. De même *tif.* : ⵣ = z, d'après : ⊃⊂ = *dd > *t ; ⊔⊓ = *$\underline{t}$, *ts (*s) (7) ; ⵣ = z (*s sonorisé). j est

(1) On connaît déjà pour *w (?) en sud-arabique — et comme nous l'avons signalé *supra.*, p. 109, n. 3 — une forme ∞, à côté de Φ ; mais peut-être ce ∞ correspond-il en réalité, comme en berbère, à une notation « pleine » de la géminée : *ww (?) ; l'élément ○ pourrait bien n'être en effet, dans la lettre sud-arabique, qu'une simplification graphique de Φ, ⊙ = w.

(2) Cf. G. Marcy, *Les inscriptions libyques*, *cit.*, pp. 151 pour ∞, 23-24 pour ⇆, et 25 pour ⫎, et tableau pp. 164-5.

(3) De Foucauld, *ibid.*

(4) Cf. de Foucauld, *Gram.*, *cit.*, p. 8 ; et G. Marcy, *Inscrip. lib.*, *cit.*, pp. 57, 125 et 73.

(5) La permutation $t \times s$ est encore fréquente en finale de mot dans le dialecte de Ghadamès (cf. A. de C. Motylinski, *Le dialecte berbère de R'edamès*, Paris. Leroux, 1904, p. 5) ; elle s'observait également, semble-t-il, en libyque (cf. G. Marcy, *Notes linguistiques autour du Périple d'Hannon*, in « Hespéris », 1er-3e trim. 1935, p. 58, n. 3 ; et *id. Inscr. lib.*, *cit.*, pp. 126, 127 et 155, 156). Elle peut s'expliquer de deux façons principales : soit par l'existence d'une prononciation dialectale particulière de l'*s (> $\underline{s}$), qui confine à celle d'un t interdental (ce que les Espagnols appellent le *ceceo*), — d'où des échanges entre $\underline{t}$ et $\underline{s}$; — soit par perte dialectale secondaire de l'élément occlusif de l'affriquée ts, elle-même issue d'une altération locale de *t : *t > ts > s (sur une permutation analogue : $\underline{t} \times \underline{s}$, en ancien arabe hispanique, cf. G.-S. Colin, *Notes de dialectologie arabe*, in « Hespéris », t. X, 1930, fasc. I, pp. 93, 95).

(6) Cp. l'emploi du point diacritique de sonorité dans la transcription arabe des dentales-sifflantes ص, ض ; ط, ظ.

(7) Ce signe : ⊔⊓, ⊐⊏, est secondairement utilisé, — semble-t-il, — dans les *tifinâgh* actuelles, pour noter f. Les deux consonnes $\underline{t}$ et f sont, en effet, très voisines à l'audition. Cette vicinité des

distingué secondairement par l'absence de recoupements du tiret vertical : *tif.* : ⵥ (variante anguleuse), ou ⵥ (ce dernier d'après ⵣ). Un procédé un peu différent est employé pour *š* à partir de ⊓ = *d* : ⊐ ou ⊏ = **ḏ*, **dz* (**z*), et — avec assourdissement dialectal secondaire, attesté en libyque de Dougga où ⊏ = *ts* (1) — ⊐, ⊏ = **ṯ*, *ts* (**s*) ; d'où : *tif.* ⊐, ⊐ = *š* (issu de **s*).

La vélarisation s'indique de la même manière par un tiret vertical : *lib.* ≡ = *ḡ*, ≢ = *ġ* (2). En *tifinâgh*, ce tiret s'est réduit à un point : . , *k* (var. ∴, .:) ; ::, *ẖ* (*k* vélarisé).

Normalement le tiret vertical se place dans l'axe de la lettre ; il y a seulement exception pour ⵥ = *ẓ* en *tifinâgh*. Les éléments composants de ce signe sont vraisemblablement deux -|- *t* [combinés en -|--|-, qui donnent **ṭ*, puis ⵜ **ṭ*, **ṭs* (**ṣ*)] ,et le tiret vertical de la sonore, | , décalé pour éviter la confusion avec la barre centrale ; au total ⵥ = **ḍ*, **ḍẓ* ou *ẓ* (3), suivant une équivalence graphique déjà reconnue à plusieurs reprises (4).

En résumé, on voit donc qu'il n'existe aucun hiatus morphologique profond entre l'alphabet libyque et l'alphabet *tifinâgh*, les légères différences formelles enregistrées entre les deux systèmes trouvant leur suffisante explication dans l'évolution séculaire d'un seul et même prototype initial, poursuivie en fonction de données graphiques très probablement communes à l'origine, mais exploitées par la suite dans des ambiances

deux phonèmes a été également bien sentie sur le domaine apparenté du sémitique : l'arabe classique et l'arabe dialectal, entre autres, fournissent de nombreux exemples d'une permutation *ṯ* × *f*, s'observant généralement sous l'influence assimilante ou dissimilante d'une consonne labiale : *b*, ou, plus souvent, *m* (cf. W. MARÇAIS, *Le dialecte arabe des Ulâd Brâhîm de Saïda*, Paris, 1908, p. 20 ; G.-S. COLIN, *Etymologies magribines*. — I, in « Hespéris », 1er trim. 1926, p. 59, n° 8 ; et *id.*, *Notes*, *cit.*, pp. 94-95).

(1) Cf. G. MARCY, *Insc. lib.*, *cit.*, p. 27.

(2) Ce tiret vertical, qui indique la présence dans l'articulation du son d'un élément glottal ou vélaire, a vraisemblablement la même origine formelle que l'*aleph* des libyques, soit | , dont il représente, en l'espèce, un simple emploi dérivé. L'*aleph* libyque avait, en effet, primitivement la valeur d'une explosion glottale ou laryngale, *', **h*, destinée, — comme le *hamza* de l'écriture arabe, — à servir d'attaque à une voyelle fondamentale (cf. G. MARCY, *Inscr. lib.*, *cit*, p. 71 sqq.). A l'origine, l'*aleph* libyque était vertical, comme l'*alef* arabe actuel auquel il est, selon toute probabilité, historiquement identique ; plus tard, on l'a figuré couché sur la ligne d'écriture pour le distinguer dans son emploi fondamental (*aleph*) de la lettre *n* qui avait la même forme : | ; mais il a conservé la position verticale dans son emploi dérivé, quand il est usité pour noter secondairement la consonne sonore ou vélaire.

Sur l'alternance *ḡ* × *ġ*, cf. G. MARCY, *Inscr. lib*, *cit.*, p. 152, n. 1. A Ghât, on observe le passage fréquent de *g* affriqué : *g,v*, ⊢ , à *ġ*, ⁝ (cf. NEHLIL, *Etude sur le dialecte de Ghat*, Paris, Leroux, 1909, p. 9).

(3) Cp. le ⵥ du thamoudéen et du ṣafaïti que, qui équivaut au ض arabe classique, lui-même représentant local de l'ancien **ḏ* du sémitique commun (cf. C. BROCKELMANN, *Précis de linguistique sémitique*, trad. W. Marçais et M. Cohen, Paris, Geuthner, 1910, p. 71).

(4) Cf. *supra*, p. 111, pour ⊓ = **ḏ*, *ḏẓ* (*ẓ*), et ⊐, ⊏ = **ḏ* - **ṯ*, **dz* - *ts* (**z* - **s*).

D
simpl
signes
différ
morph
L

dialectales distinctes, se différenciant les unes des autres sous le rapport de leurs tendances phonétiques respectives (1).

C. — Résolu le problème de la lecture matérielle des inscriptions en fonction des données qui précèdent, il reste la question de l'interprétation linguistique à donner aux textes ainsi lus. Envisagée sur le plan théorique, la question ne laisse pas de soulever des difficultés en apparence considérables. Les textes anciens risquent en effet d'appartenir à des dialectes éteints, c'est-à-dire des dialectes à l'égard desquels nous sommes fatalement dépourvus de toute documentation lexicographique directe ; il faudra dans ce cas se fier à son propre sentiment personnel de la langue, en s'aventurant à des restitutions sémantiques — plaisantes certes à élaborer, car en ce genre de problème renouvelé des « mots croisés » la difficulté même est un agrément —, mais toujours délicates et sujettes à caution. En fait, le laconisme excessif qui est un caractère commun à tous ces textes vient simplifier dans une large mesure la tâche de l'épigraphiste désirant en tenter le déchiffrement. Le vocabulaire mis en œuvre se limite en effet à un petit nombre de mots élémentaires : pronoms, verbes, noms de parenté, prépositions, qui appartiennent à la *koiné* berbère de tous les temps et de tous les lieux. Seuls peuvent avoir à intervenir de légers archaïsmes grammaticaux, dans la conjugaison des verbes par exemple, ou des faits secondaires de phonétique dont il est d'ordinaire aisé de rendre compte au moyen des données de la dialectologie comparée. En dehors de ce vocabulaire

(1) Il suffit par ailleurs d'examiner le tableau ci-contre, — et notamment la série des signes dérivés de la dentale *d* ⊓, — pour se rendre compte, — d'après la cohérence d'ensemble des formes et des valeurs phonétiques correspondant à ces formes (valeurs très voisines les unes des autres et toujours limitées à une zone d'articulation bien déterminée : par exemple, ici, pour le signe de base ⊓, *d*, à la zone dentale-pré-palatale), comme aussi d'après la diversité des états théoriques de chaque signe effectivement attestés dans l'un ou l'autre alphabet, — que les procès de dérivation envisagés dans cette étude ne répondent point à une restitution arbitraire, mais bien à une réalité historique, et qu'ils font ressortir le bénéfice certain d'une méthode d'analyse applicable, selon nous, à bien d'autres systèmes d'écriture. En somme, on voit qu'à partir de la dite analyse, le problème de l'origine historique de l'alphabet berbère — éliminées ses possibilités de création propre — se ramènerait à celui de l'origine de *douze* signes fondamentaux, savoir : — *ā* ; ≡ h_3 ; Φ *b* ; ⊓, ∧ *d* ; + *t* ; ∞ *gw* ; ← *g* ; || *l* ; ⊐ *m* : | *n* ; ○ *r* ; ∠ *y*. Toute la série pourrait être facilement rapportée, soit à des formes protoarabiques (ainsi Φ *b*, ∞ *gw*, déjà étudiés à cet égard *supra*, pp. 106 sqq.), soit surtout à des formes du phénicien ou de l'araméen archaïques. Pour + *t*, ← *g*, la correspondance phénicienne est directe. *aleph* ≮, *lamed* ∠, *l*, *nun* ϟ,), ont abouti tous trois en libyque à | ; d'où la différenciation secondaire : — *ā*, | *n*, || *l*. Comme l'*aleph*, le *mem* (araméen VIe siècle : ⊣⊣), le *yod* ⌄, ont perdu en berbère leur barre sécante : ⊐ *m*, ∠ *y*. Enfin, quatre lettres sémitiques se retrouvent dans l'alphabet berbère privées de leur hampe latérale : ce sont *hé* ≡| (berb. ≡) ; *dalet* ∆ (araméen VIIIe siècle), ⊐| (araméen VIe siècle) (berb. ∧, ⊓) ; *mem* ⊣⊣ (berb. ⊐) ; *reš* ∆ (araméen VIIIe siècle), ⊣ (araméen VIe siècle) (berb. ⊡, ○ ; — la fermeture du signe procède sans doute d'une distinction secondaire avec ⊐ *m* et ⊓ *d*). La hampe apparaît encore conservée pour le h_4 ≣| (dérivé de h_3 = *≡| > ≡) sur diverses stèles des musées d'Alger, d'Oran et de Volubilis (Maroc) ; *r* est aussi figuré ○, ⊳ ou ⊃ dans plusieurs inscriptions rupestres de la Grande Canarie ou de l'île de Fer.

minimum, toujours le même, on trouve évidemment un très grand nombre de noms propres ; c'est là, comme on sait, dans tous le pays du monde, la substance essentielle des *graffiti*. Comme partout ailleurs ces noms propres berbères ont été à l'origine de simples surnoms, empruntés pour les besoins de la cause au vocabulaire concret de la vie courante (noms de plantes, d'animaux, d'ustensiles de mobilier, de métiers ; termes désignant des particularités physiques ou morales ; termes de localisation géographique ; ethniques indiquant l'origine, etc.) (1). Dans ces conditions la difficulté sera, le plus souvent, de savoir si le nom doit être pris comme un nom propre à simplement translitérer dans la version française, ou, au contraire, être envisagé dans son sens concret primitif et, comme tel, traduit en français. Un grand nombre de noms propres ahaggar n'ont plus, au dire de Foucauld, de signification dialectale précise. Ce fait est constant dans bien d'autres langues que le berbère. Aussi bien les noms propres de personnes — comme les toponymes — représentent-ils dans tous les pays du monde un fonds notoirement archaïque. Mais dans le cas d'inscriptions berbères anciennes, on manque évidemment de tout critère pour décider si le nom considéré doit être ou non interprété dialectalement. En pareil cas le mieux sera donc de donner à la fois l'interprétation simple et l'interprétation pleine. Dans quelques exemples rarissimes, il apparaît d'ailleurs que le scripteur s'est essayé, en jouant sur les deux, à faire un calembour. Dans ces quelques exemples-là seuls, on pourra donc avoir la quasi-certitude que l'on a affaire à un nom propre, considéré ou non comme un sobriquet.

Dans la plupart des cas, le sens concret des noms ainsi isolés demeure, du reste, hermétique et le traducteur doit se borner à avouer sa carence, la signification générale pouvant être assez différente de celle avancée par lui dans l'hypothèse d'une interprétation « pleine » possible dont le thème central lui échappe. Il y aura donc fatalement des doubles lectures et des demi-lectures, rarement des lectures uniques et complètes. La plus grosse difficulté éprouvée dans le déchiffrement de ces textes ne vient, d'ailleurs, pas de là : elle réside dans la non-séparation et la graphie incomplète des mots, transcrits en *scriptio defectiva*, sans notation des voyelles. Cette difficulté ne peut être levée, comme nous l'avons dit plus haut, que moyennant l'étude comparative d'un très grand nombre d'inscriptions, permettant de dégager des séries de « formules ».

(1) Sur les noms propres touareg, cf. DE FOUCAULD, *Gram.*, *cit.*, pp. 35-37.

Ceci posé, nous citerons, pour terminer, un certain nombre d'exemples caractéristiques de textes anciens ou modernes ainsi déchiffrés.

II

A. — Le Hoggar et le Tassili ont fourni jusqu'ici très peu de textes anciens ; par contre, ces derniers sont assez nombreux dans l'Aïr où MM. P.-R. Rodd en ont pu rassembler une très intéressante collection (1). Ils accompagnent la plupart du temps des dessins dont ils sont le commentaire, — ou, si l'on veut, la légende, — et qui, dans tous les exemples étudiés, relèvent de la magie sympathique : ces dessins, en effet, ont pour but de figurer la réalisation d'un souhait qui se trouve formulé par le texte, conférant ainsi à ce souhait — dans la croyance de son auteur qui a eu recours à ce naïf stratagème — un maximum d'efficience mystique, puisqu'il est à la fois écrit et dessiné. En bref, il apparaît de façon très claire, dans ces gravures anciennes à légendes, que le dessin a pour but de procurer magiquement la chose représentée ; l'inscription qui l'accompagne est une véritable incantation. Le texte débute en général par un verbe à la première personne, signifiant : « J'ai besoin de, il me faut » (2), et le restant de la phrase se réduit presque toujours à un seul mot, nommant l'objet désiré par l'auteur du dessin. Les termes qui reviennent avec le plus d'insistance sont des noms d'armes : « équipement de guerre », « javelot droit », « javelot à barbelures », « lance », « épieu » ; on trouve aussi mentionné des accessoires de harnachement : « étui à javelots », « têtière de licol ». Parfois, le terme employé est un nom de vêtement : ainsi *argag*, qui paraît désigner « un pagne en cuir orné de dessins peints » ; à la mention : « il me faut un *argag* », le même texte ajoute *eneq akniyi*, « j'ai besoin d'élégance » (*sic*). Il y a aussi, naturellement, des noms d'animaux : sur plusieurs gravures, on voit un guerrier tenant un cheval en laisse ; une inscription latérale porte : « j'ai besoin d'une monture ». Ailleurs, le dessin représente un bovidé accompagné d'une légende : *eneq éseg*, « il me faut un bœuf ».

Quel que soit l'exemple considéré, le dessin à légende représente tou-

(1) *People of the Veil, cit.*

(2) ⵣ ◯ ⊙ *usereġ*, ou ⵜ | *eneq* (: ⵣ | *eneġeġ*). Pour ces interprétations, cf. G. Marcy, *Les gravures anciennes à légende du Sahara central*, communication à l'Institut des Hautes études marocaines, 1935 (à paraître prochainement). Tous ces textes ayant déjà fait de notre part l'objet d'études linguistiques détaillées, parues ou à paraître dans d'autres publications, nous nous contentons d'en donner ici la traduction française accompagnée d'un minimum de remarques.

jours le souhait réalisé. Le scripteur mentionne : « je désire un bœuf », et il dessine à côté l'animal déjà placé dans sa sujétion, soit par la figuration d'un *éhuel*, d'une marque de propriété tracée sur sa poitrine ou son flanc, soit par la représentation d'un licol faisant plusieurs fois le tour de son cou.

Ce type de *graffiti* ancien, à valeur magique, est beaucoup moins commun au Hoggar. Un exemple en est cependant fourni par une gravure d'Ifrazi, représentant un lion accompagné d'un texte en *tifinâgh* anciennes qui se lit : « une surcharge de lances (sur lui) » ; nous avons à faire là, de toute évidence, à une formule magique imprécatoire destinée à envoûter un gibier dangereux (1). On trouve dans les inscriptions anciennes des îles Canaries, des mentions analogues ; un texte de l'île de Fer (port de la Caleta) s'interprète : « écarte de moi l'anéantissement par le javelot » ; son auteur en espérait sans doute le bénéfice d'une certaine invulnérabilité.

Les derniers exécutés de ces dessins magiques à légende ne remontent vraisemblablement pas au-delà de quelques centaines d'années. La langue employée est très voisine du ahaggar et se comprend facilement grâce à son intermédiaire.

B. — L'épigraphie saharienne moderne se classe dans un genre nettement différent quant à sa teneur, mais le nombre de ses formules est tout aussi indigent. Noms propres, courtes notes de voyage, injures, propos galants surtout, c'est là tout le fond des textes *tifinâgh*, qui ne font pas ainsi exception aux lois d'insignifiance habituelle des *graffiti*. Voici quelques exemples d'inscriptions *tifinâgh* qui ne sont pas de simples noms propres(2) :

1) « C'est moi, *Ġomar*, ayant dit : je veux me rendre à Reggane » ;

2) « C'est moi, *Ġaicha*, ayant dit : nous autres, nous avons descendu la vallée ».

Les mentions de ce genre, faites par des voyageurs, sont d'ailleurs peu nombreuses ; la plupart du temps, les textes examinés se rapportent au commerce amoureux — en ahaggar *asri* —, lequel occupe, ainsi qu'on sait, une place importante dans la vie désœuvrée de l'aristocratie touarègue (3) ; la paroi rocheuse sert alors de moyen de correspondance pour échanger

(1) G. MARCY, *Etude documents Reygasse, cit.*

(2) Cf. G. MARCY, *Etude documents Reygasse, cit.*

(3) Sur les mœurs galantes des Touareg, il a été beaucoup écrit ; voir en particulier la description de l'*ahâl*, ou « cour d'amour », donnée par le P. DE FOUCAULD dans ses *Poésies Touarègues* (Paris, Leroux, 1925, I, pp. VI-VIII).

des déclarations ou des requêtes généralement dénuées de toute équivoque ; on en jugera par les quelques spécimens ci-après :

3) « C'est moi, *Moḫammed*, je désire (ou j'aime) *Faṭima* » ;

4) « C'est moi, *ag-Mamma*. — C'est moi, *Ḫadija* ; je t'adore (*sic*) » (inscriptions jumelles) ;

5) « C'est moi, *Aḫamouk*, ayant fait choix de *Lemma* » ;

6) « C'est moi, *Belqasem*, je connais celle qui est des *Imenân* » ;

7) « C'est moi, *Ġali*, je salue par là-bas *Emelḫir* (n. d. f.) » ;

8) « C'est moi, *Timilla*, ayant dit : j'aime l'amoureux empressé qui me connaît bien » ;

9) « C'est moi, *Ġaicha*, ayant arrêté mon choix sur celui qui entendra les nouvelles que je connais » (c'est-à-dire : « sur celui qui veut entrer en relations de galanterie, d'*asri*, avec moi », — euphémisme très courant) ;

10) « C'est moi, *Faḍis*, je désire quelqu'un (*sic*) » ;

11) « C'est moi, *Faṭimatah*, je désire quelqu'un pour prendre soin de moi » ;

12) « C'est moi, *Hennou*, je désire des jeunes gens » ;

13) « C'est moi, *Taġsit*, je suis aimable, généreuse et discrète » ;

14) « C'est moi, *Ibrahim*, je désire des jeunes femmes de mœurs libres » ;

15) « C'est moi, *Ilbâk*, qui désire la jeune femme douée de la qualité de porte-bonheur » ;

16) « C'est moi, *Sadîq*, ayant dit : ma part est réservée sur *Ṭamo* ». Cette dernière formule est très courante : elle s'emploie aussi, gravée ou peinte, sur des bracelets en bois ou en pierre ou des boucliers qui sont échangés entre amant et maîtresse touaregs à titre de menus cadeaux destinés à tenir lieu de gages de fidélité ; en pareil cas la formule peut admettre de légères variantes, le thème usuel est le suivant : « C'est moi *Ġaicha*, ayant dit : ma part est réservée sur le propriétaire du bracelet (ou du bouclier) » (1) ; — ou bien une paraphrase de la même idée : « C'est moi, *Taket*, ayant dit : garde-toi d'aller vers d'autres femmes que moi » (2).

Très rarement, le texte se développe en une phrase assez longue ; en voici un exemple exceptionnel recueilli à Inamari (Hoggar) :

(1) Cf. A. de C.-Motylinski, *Note sur deux bracelets touaregs*, in *Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, vol. 35, 1901, pp. 313-323 ; le P. de Foucauld et A. de C.-Motylinski, *Textes touareg en prose*, Alger, Carbonel, 1922 (texte 28, pp. 50-51) ; Hanoteau, *Gram. kab.*, *cit.*, pp. 363-388.

(2) Hanoteau, *Gram.*, *cit.*, p. 386.

17) « C'est moi, *Urzig*, qui m'adresse à *Ġabata*, se trouvant de passage à l'oued *Tuġumut*, pour lui dire : fais en sorte que *Sadîq* consente à ce que je fasse ta connaissance ».

On le voit, le contenu de cette épigraphie saharienne moderne a plus de valeur humaine pittoresque que de réel intérêt scientifique.

G. MARCY.

Communications

La Méditerranée : les hommes et leurs travaux

d'après Ch. PARAIN (1)

Dans la très intéressante collection de *Géographie humaine* que dirige M. Deffontaines, un nouveau volume vient de paraître. Il est consacré à la Méditerranée et l'auteur est M. Ch. Parain, déjà connu par ses travaux ethnographiques sur les peuples du Proche-Orient. *Hespéris* ne saurait négliger cette vue générale sur le milieu physique et culturel dans lequel a baigné et baigne le Maroc. Certains aspects du Maroc lui-même y sont évoqués avec autant de précision que d'opportunité. Enfin le sujet, tel qu'il a été traité, pose des problèmes de méthode et de rapports entre les diverses disciplines qui ont été maintes fois discutées aux séances mensuelles de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines.

L'objet, l'inspiration du livre que suggère déjà le sous-titre, « Les hommes et leurs travaux », ne peut avoir de meilleur commentaire que l'Avertissement préliminaire. Les pays de la Méditerranée sont « ennoblis par tant de souvenirs et de monuments » que le touriste cultivé a tendance à les imaginer dans le passé comme détachés à la fois des conditions physiques et de l'existence matérielle des populations. A côté des aspects esthétiques, « ou plutôt au-dessus d'eux, les portant et « les expliquant, il y a la vie populaire dans son cadre le plus familier ; les ressour- « ces naturelles, les champs et les villages, la variété des groupes sociaux, la vie « maritime, la vie pastorale et la vie agricole, les métiers et les techniques. Voici « ce que je me suis efforcé de décrire, non d'ailleurs comme des formes figées, mais « comme des formes entraînées dans un mouvement général, tantôt très lent, tan- « tôt accéléré. »

Cet objet, l'auteur ne l'a pas un instant perdu de vue dans les onze chapitres qui composent le livre et se répartissent d'eux-mêmes en séries méthodiques. Un premier groupe de trois chapitres, le domaine méditerranéen, les ressources végétales, l'instabilité de la base géographique, est en somme une analyse des conditions

(1) Ch. Parain, *La Méditerranée : les hommes et leurs travaux.* **N. R. F. Librairie Gallimard, un vol., 226 p., 32 planches phot., 1936.**

biogéographiques. Les chapitres IV, *La pêche*, et V, *La navigation maritime*, traitent de l'exploitation et du rôle de la Mer Méditerranée en elle-même. L'économie pastorale et l'économie agricole sont l'objet des chapitres VI, *Nomades et sédentaires*, et VII, *L'ancienne économie agricole*. Le chapitre VIII traite de *l'habitat rural*, tant au point de vue de la technique de l'habitation que du type des agglomérations. Les trois derniers chapitres sont surtout consacrés à *l'évolution de l'économie agricole*, au *régime de la propriété*, au *développement industriel*. Nous sommes ainsi conduits à un paragraphe final, résumant l'essentiel des vues précédemment exposées : caractères généraux des civilisations méditerranéennes.

Ce volume, sous le format commode et l'élégante présentation de la Collection, contient une richesse de faits, d'idées, de suggestions, capable d'intéresser le public le plus étendu et le plus divers. Ecrit d'une plume alerte, il se lit avec un agrément qui ne faiblit jamais. Il semble baigner dans la clarté lumineuse des ciels méditerranéens. On admire vraiment la souplesse avec laquelle l'auteur passe des problèmes de la tectonique des chaînes alpines à la botanique, aux dernières découvertes de l'archéologie en Egypte ou en Syrie. Il est facile, à propos de chaque question, de constater qu'elle a été traitée d'après l'ouvrage le plus récent du spécialiste le plus compétent, non parce que l'étude figure dans un numéro de la bibliographie, mais parce que l'essentiel en est passé dans une ou plusieurs pages du texte.

Et cependant... Après avoir dans chaque chapitre, à chaque paragraphe, apprécié de si nombreuses, solides et brillantes qualités, le lecteur ne quitte pas le livre fermé avec une impression de complète satisfaction. On a admiré chaque détail à sa place, l'ensemble laisse quelque déception sans que la raison en apparaisse clairement du premier coup. Rechercher la cause profonde de ce sentiment un peu trouble est le meilleur hommage à rendre à l'auteur, en même temps qu'un service à la Collection dont *La Méditerranée* fait partie.

Ce qu'on trouve d'abord, c'est un phénomène d'ordre affectif, peut-on dire : l'auteur semble l'avoir deviné, car il a essayé de s'en prémunir dans son Avertissement. Sur nos esprits, nourris de souvenirs classiques, le nom de la Méditerranée exerce une irrésistible fascination ; il fait lever un vol innombrable d'images, de sentiments à la poursuite duquel on s'élance. On a beau se défendre contre ce lyrisme spontané, s'objecter à soi-même qu'une étude de géographie n'est pas et ne doit pas être un poème à la gloire de la Méditerranée et de la civilisation antique : aucun épanouissement de civilisation, aucune « superstructure », suivant le jargon marxiste, n'est possible ni explicable en dehors d'une base matérielle et économique sur laquelle la méthode géographique donne prise. Au fond de soi, cependant, un je ne sais quoi proteste, prend parti secrètement contre l'auteur, qui a systématiquement laissé de côté les aspects dont on est hanté. Obligé de donner raison à ses raisons, on est tout disposé à trouver de mauvaises raisons capables de fournir des griefs plus ou moins fondés. Rien n'est plus fâcheux pour un auteur ou pour un livre que d'interdire de chevaucher les rêves auxquels il a ouvert la porte. Il semble que la Méditerranée soit pour un géographe un faux « beau sujet ».

Ce sujet, même dans les limites indiquées par l'Avertissement, reste très vaste. Il n'est pas possible de suivre l'auteur dans les problèmes innombrables et de tout ordre qu'il a abordés, car chacun d'eux mériterait un long commentaire. Sous ses auspices, examinons les plus généraux.

Dès le début, une objection d'apparence formelle, mais dominant le fond même du livre se présente : c'est l'absence d'une définition critique. L'auteur semble estimer que le terme de Méditerranée est assez clair en soi, pour n'avoir pas besoin d'en préciser l'extension dans l'espace et le temps. On est cependant frappé immédiatement de la discordance entre le titre du livre et son contenu. La Mer Méditerranée constitue par elle-même une réalité géographique dont l'étude serait infiniment riche. M. Parain a esquissé l'originalité de ses conditions physiques et l'importance de son rôle économique. Les problèmes politiques sont à peu près passés sous silence. On ne peut qu'en être surpris quand on songe à la menace que le conflit des impérialismes rivaux suspend aujourd'hui sur l'humanité. Au titre évoquant la Mer Méditerranée, l'auteur, dès le chapitre I, substitue le « domaine méditerranéen », dont il donne la superficie approximative, moins du double des 2 millions et demi de kilomètres carrés de l'étendue immergée, sans aucune explication sur le sens de l'expression. On comprend bien par la suite que M. Parain entend avant tout la zone climato-botanique, le milieu biogéographique, que l'on qualifie de méditerranéen, et deux clairs paragraphes traitent des limites et des variétés de ce climat. Malheureusement l'extension de l'épithète de méditerranéen, au sens météorologique, est déterminée par les lois de la physique du globe et s'applique à une, même à deux zones circumterrestres. L'auteur combine le sens large et le sens étroit, et entend la partie de la zone tempérée chaude qui entoure la Mer Méditerrannée. Mais un océanographe ou un historien des civilisations maritimes feraient remarquer que la frange continentale où la mer, par ses avantages physiques ou économiques, fait pénétrer son action, est une tout autre chose que le domaine du climat dit méditerranéen. Qu'on se souvienne des beaux vers de l'Odyssée dans la Nekuya (1) : Odysseus comme expiation devra quitter le rivage et s'enfoncer dans l'intérieur, portant une rame sur l'épaule. Il s'arrêtera pour faire un sacrifice au dieu des mers quand un homme du pays, intrigué par cet instrument qu'il ne connaît point, lui demandera : « Qu'est-ce que cette espèce de pelle à vanner ? » Pour Homère, il y avait autour de la Méditerranée des civilisations maritimes et des civilisations agricoles, et sa méthode poétique pour en suggérer la démarcation, le signe qui ne peut pas tromper comme dit le devin Tirésias, vaut bien des considérations mathématiques.

Voilà donc, non plus seulement deux, mais trois acceptions du terme méditerranéen, dont la compréhension et l'extension ne coïncident nullement. Or, M. Parain passe de l'une à l'autre : dans un livre qui n'est pas du tout une géographie régionale comme les volumes de la Géographie Universelle dus à MM. Sorre et Sion, mais

(1) *Odyssée*, chant XI, vers 120-131.

essaie de dégager des relations, l'inconvénient est grave. On voit bien que la situation de l'Egypte a embarrassé l'auteur, pris entre le souci d'incorporer cette immense oasis saharienne dans le climat méditerranéen, et celui d'éliminer un pays si étroitement mêlé à la vie de la Méditerranée. Les pasteurs nomades des hauts plateaux algériens sont étudiés au chapitre VI. Evidemment leur domaine steppique est rattaché par les botanistes à la variété aride du climat méditerranéen. Mais qu'est-ce que ces populations doivent à la *Mer* Méditerranée, en dehors des influences venues par des intermédiaires, alors que l'auteur dit avoir éliminé de son objet les rapports entre le domaine méditerranéen et les domaines voisins ? — Chinoiserie, car tout se tient, alors qu'il faut bien s'arrêter —. Mais quand le problème essentiel est une relation entre deux termes, on ne peut le résoudre en laissant de côté un de ces termes. Tout le sens géographique et le rôle historique des pasteurs de la steppe nord-africaine, c'est précisément une oscillation entre deux appels contradictoires, le Tell, vraiment méditerranéen à tous les sens du mot, et le Sahara, monde radicalement différent. On remarquera qu'à la page 218, les sédentaires arboriculteurs sont les seuls à composer les civilisations méditerranéennes, limitation très raisonnable, comme il eût été raisonnable également de ne parler que des peuples navigateurs dans un livre intitulé *La Méditerranée.*

Mais M. Parain, admirablement renseigné sur l'importance de l'antagonisme des pasteurs et des agriculteurs dans l'élaboration de la civilisation du Proche-Orient, n'ignore pas non plus son influence sur l'histoire plus récente de l'Afrique du Nord. Il pouvait d'autant moins le négliger que cet antagonisme est en rapport étroit avec un phénomène géographique éclatant, l'aridité progressive des variétés du climat méditerranéen. Sur le pourtour sud et est de la Méditerranée, il y a, en effet, trois zones grossièrement concentriques : une frange proprement maritime, un Tell humide et agricole, une steppe pastorale. Nous aurions donc trois types différents de civilisation, les échanges et les conflits entre les peuples de chaque type projetant une vive lumière sur toute l'histoire de l'antiquité et du monde musulman.

Peut-être pouvait-on ainsi résoudre, pour la Méditerranée, la difficulté qui paraît inhérente à toute étude de géographie humaine essayant avec méthode de n'être pas une simple description. Un cadre plus ou moins heureux, plus ou moins légitime, est choisi parce qu'on ne peut pas ne pas se borner : mais tantôt ce cadre n'a que le rôle purement passif de circonscrire les phénomènes étudiés, tantôt il est lui-même le phénomène essentiel, la force active cristallisant et ordonnant tout le reste. Malheureusement, le géographe, dans son impuissance à saisir avec certitude les déterminations subies par l'homme, glisse sans cesse d'un point de vue à l'autre. Il notera tous les phénomènes observés dans le cadre choisi ; y sont-ils par hasard ou par nécessité ? Le géographe et son lecteur restent dans le doute. Dans la lumineuse introduction de son *Traité de géographie physique*, M. de Martonne a montré que la lenteur des progrès de la science géographique a été due au flottement entre la géographie régionale ou descriptive, et la géographie générale

ou explicative. La géographie physique s'est constituée en science autonome depuis qu'elle a concilié les deux points de vue dans une méthode qui lui est propre. Mais la géographie humaine, malgré des œuvres admirables, n'a pas trouvé sa route royale.

Les considérations d'ordre historique viennent encore créer des carrefours où manque la signalisation. Dans le livre de M. Parain, par son objet même, l'incertitude du cadre historique double l'incertitude du cadre spatial. L'Avertissement donne l'évolution de genres de vie, « formes entraînées dans un mouvement général, tantôt très lent, tantôt accéléré », comme un des buts du livre. C'est sous cet aspect que « le sujet est vaste et difficile ». Deux remarques sont lourdes de conséquences.

Toute considération sur la Méditerranée se heurte à ce fait énorme : centre du monde dans l'Antiquité, cette mer a perdu sa prépondérance exclusive, et quand elle a repris un grand rôle, ce rôle s'est trouvé subordonné à des forces dont le principe lui est extérieur. Quelque explication qu'on en donne — et nous y reviendrons —, cette rupture d'équilibre rend bien aléatoire tout essai pour ramener à une commune mesure les rapports entre les hommes et le milieu méditerranéen dans l'Antiquité et aujourd'hui. Assurément, il est très inexact de considérer la civilisation antique comme un système clos dans l'espace, et révolu dans le temps. Néanmoins, si l'on tient compte de l'inévitable relativité de l'histoire des hommes, de la nécessité de choisir et concentrer ses recherches dans les périodes les plus capables de remplacer les expériences cruciales des sciences de la nature, l'évolution du monde méditerranéen a bien décrit dans l'Antiquité une certaine courbe : à défaut de la formule mathématique, nous en possédons les données principales, forces naturelles et agents humains. Mais cette courbe ne peut être prolongée dans les temps modernes parce que des données radicalement différentes ont créé une solution de continuité et imposé un autre sens.

Parmi ces différences, il en est une qui suffit à elle seule pour tout bouleverser, la puissance nouvelle donnée à l'homme par la science industrialisée. Dans les civilisations anciennes, le milieu naturel était bien plus capable de modeler une société à son image, et par suite, la forte unité du climat méditerranéen établissait une parenté effective entre tous les peuples riverains de la mer. Ces peuples se sont trouvés séparés les uns des autres à cause de leur inégale participation à l'évolution humaine. Il en résulte, dans l'état actuel des pays méditerranéens, des paradoxes singuliers et des anachronismes trompeurs. La société marocaine, avant le protectorat, était contemporaine, non des Français du XXe siècle, mais de leurs ancêtres : les cités évoquent le siècle de saint Louis, les paysans cultivent comme sous l'empire romain, et certaines poteries ne peuvent être distinguées de la céramique néolithique. M. Parain est heureusement inspiré quand il montre quelle lumière les genres de vie projettent sur l'histoire. Mais il est tout aussi impossible d'abstraire de l'histoire générale l'évolution de genres de vie, alors que cette his-

toire générale a jeté des Français munis d'avions et de T. S. F. au milieu des pasteurs berbères semblables à ceux d'Hérodote.

Sans doute, il y a une « géographie de l'histoire », mais il y a aussi une « histoire de la géographie », nous voulons dire une histoire de la valeur humaine des forces géographiques.

Ces deux points de vue ne sont pas inconciliables et l'étude de M. Parain trouve dans cette conciliation l'inspiration de ses meilleurs paragraphes. Mais dans l'ensemble, le livre laisse une impression d'incertitude. Quel en est le sens ? Il ne suffit pas, en effet, de répondre que son objet est l'étude des genres de vie qui ont nourri la fleur de la civilisation des peuples méditerranéens. L'auteur n'a pas voulu publier une simple collection de faits. Le titre et toute l'ordonnance de son travail prouvent que pour lui il existe une unité profonde entre les civilisations méditerranéennes et que cette unité est en relation avec le milieu géographique. Mais cette relation, suggérée partout, exprimée çà et là, ne s'appuie pas sur une conclusion ferme, positive ou négative ; ou si l'auteur a adopté une conclusion intermédiaire, de quelle nature peut-elle être ? Dès qu'on touche au déterminisme géographique, chaque fait, chaque affirmation de sens positif fait aussitôt surgir une affirmation, une preuve de sens contraire. Le régime de la propriété en fournit des exemples éclatants. « Contrairement à ce qu'on pense parfois, la grande et même la très grande propriété tiennent une place considérable dans les pays méditerranéens », dit M. Parain, puis, « au premier abord, l'influence du sol et du climat paraît expliquer, sinon la formation de la grande propriété, du moins, son maintien à travers les siècles ». Ces deux phrases peuvent être complètement renversées, et de cette vérité contraire, on trouvera dans le même chapitre les preuves de fait les plus topiques : l'auteur lui-même n'en doute pas, comme le montrent les réserves verbales de ses deux phrases. Petits propriétaires, nos vignerons du Midi, les Kabyles, les Berbères marocains, les Balkaniques ; mais latifundia en Tunisie, en Andalousie, dans l'Italie du Sud. — A la page 179, « la petite ou même la très petite propriété sont normales dans les terres capables de fournir des récoltes très rémunératrices », mais en Italie, à la page 191, « la petite propriété permet seule la mise en valeur de terrains très peu productifs parce que la considération du prix de revient n'y intervient pas ». Ces deux affirmations opposées sont exactes l'une et l'autre. Nous doutons davantage à la page 183 de la possibilité pour un grand propriétaire de recevoir « d'importants revenus », en laissant « incultes d'immenses espaces ». Quand le propriétaire et les fermiers baignent dans une atmosphère générale d'ignorance, de paresse, de fatalisme résigné ou coupé de révoltes anarchiques, ceux-ci sont très misérables sans que celui-là ait beaucoup d'argent. Les revenus de la terre en Italie sont plus élevés parce que le paysan italien est plus méthodiquement travailleur et que beaucoup de grands propriétaires italiens sont des agronomes distingués. En Egypte les grands propriétaires exploitent leurs petits fermiers beaucoup plus durement que les nobles andalous ; mais en un siècle la population égyptienne a quintuplé, grâce à l'association de la science, du capital et de la main-d'œuvre. Des conditions géo-

graphiques et un régime de propriété analogues peuvent donner des résultats opposés.

Si on limite ses vues à la civilisation méditerranéenne antique, les historiens sont généralement d'accord pour considérer que les cités gréco-romaines avaient pour bases économiques la propriété agricole et la triade de cultures : blé, vigne, olivier. M. Parain distingue très heureusement de l'agriculture industrialisée ce qu'il appelle « l'étape paysanne » où le rôle du travail est prépondérant, où les échanges réduits se font à l'intérieur d'unités économiques peu étendues. « A l'étape paysanne l'agriculture méditerrannéenne a pu atteindre à une sorte de perfection et s'est trouvée marquée d'une forte originalité. » Cette perfection technique momentanée situe encore l'âge d'or méditerranéen dans l'Antiquité. Ensuite les étapes s'enchevêtrent. La période heureuse et féconde des cités antiques correspond à l'épanouissement assez éphémère d'une démocratie paysanne de petits propriétaires entre l'oppression par un patriciat héréditaire et l'anarchie révolutionnaire qui est une symbiose de capitalisme, de démagogie et de dictature. Une telle évolution est peut-être d'une exactitude contestable, mais se prête à une discussion utile qui s'appuiera sur un même inventaire de faits. Au contraire, s'il nous faut rapprocher les Kabyles propriétaires à plusieurs d'un même olivier, les pasteurs berbères, les colons européens d'Algérie-Tunisie, les paysans serbes et bulgares libérés de la féodalité turque, passer d'autre part d'un contemporain de Périclès à un primeuriste de Porto-Farina ou de Cavaillon, tout cela parce que le même ciel méditerranéen l'a recouvert également, on se demandera avec un peu d'inquiétude quelle méthode scientifique permet ce dangereux voyage à travers le temps et l'espace.

M. Parain a bien senti qu'il nous devait au moins une vue d'ensemble résumant et éclairant son travail. En effet, le dernier paragraphe est consacré aux *Caractères généraux des civilisations méditerranéennes.* Au lieu d'un chapitre qu'on était en droit d'attendre, on a une page et demie dans laquelle l'esclavage antique tient la majeure partie. « Le système esclavagiste a formé la base matérielle d'une surprenante floraison, avant de précipiter le monde antique dans une ruine définitive ». Est-ce que vraiment « l'esclavage est l'élément essentiel quand on parle des civilisations méditerranéennes (pour) distinguer ce qui d'une part constitue pour elles un fond durable et toujours valable, — ce qui, d'autre part, n'a été dans l'histoire des sociétés humaines qu'une réussite exceptionnelle et transitoire, dont l'éclat ne doit pas masquer la tare congénitale » ? Et quoi qu'on pense de l'importance donnée à l'esclavage, un géographe est bien obligé de demander le rapport existant entre cette institution et le cadre géographique méditerranéen, au sens plus ou moins large de ce mot.

Le fond durable et toujours valable, il semble que ce soit par excellence le milieu géographique, le sol, l'atmosphère, l'eau. En réalité, rien n'est plus trompeur que cette permanence. Elle signifie à la fois des forces agissantes dans le présent, d'autres simplement virtuelles, attendant que le génie humain les rende fécondes. Les mines, l'énergie électrique en sont les exemples éclatants ; il en est infiniment

d'autres. M. Parain fait ressortir très heureusement les conséquences introduites dans la géographie maritime par les progrès techniques de la navigation. Une multitude d'anses frangées de plages ne suffisent plus à créer des conditions favorables. Quand on évoque des ports « creusés », l'image de Casablanca avec ses bassins établis en pleine mer, un kilomètre en avant de l'ancien rivage remblayé, fait un étonnant contraste. La mer, royaume fécond des Grecs et des Phéniciens, n'a été pour les Berbères nord-africains qu'une infranchissable barrière ou une source d'ennemis. La position du Maroc, entre deux mers, sur la route de l'Atlantique sud, inutile sous les sultans, est en train, depuis le protectorat, de prendre sa valeur.

Entre la Physique d'hier et la Physique d'aujourd'hui, il y a un abîme : l'une considérait des systèmes clos, en équilibre ou réversibles, l'autre a introduit la variable Temps, l'indétermination et les probabilités statistiques. *A fortiori*, une géographie humaine qui se détacherait des conditions historiques serait viciée dès le principe. Il est à craindre dans ces conditions que le thème de la Méditerranée ne conduise à un véritable abrégé de l'histoire de notre civilisation. Replacés nettement dans la succession des siècles, les rapports entre les populations méditerranéennes et leur milieu font apparaître les trois phases fortement marquées d'une évolution complexe, mais dominée par un trait éclatant : le premier temps, c'est l'antiquité classique, aboutissant à l'épanouissement de la civilisation humaine dans le cadre méditerranéen. Le deuxième, à partir du Bas-Empire, est une cristallisation suivie d'une décadence relative. Le troisième est une réadaptation à un monde nouveau dont le principe a été importé de l'extérieur.

Dès lors qu'on cesse de considérer uniquement la première phase statique — relativement, car elle a un mouvement propre — pour mettre l'accent sur le « mouvement général, tantôt très lent, tantôt accéléré », qui entraîne les formes sociales, comment échapper au pourquoi ? Question obsédante, passionnante, se prolongeant au fond de nous en ondes infinies. D'aucuns révoqueront la légitimité de ce pourquoi comme entaché d'un finalisme anthropocentrique et contraire à l'esprit scientifique. Ecartée en bloc, la question réapparaît en détail. Il faudra bien essayer d'analyser dans ces vicissitudes, la part du milieu naturel, celle des hommes, individualités et groupes, celle des circonstances. Distinction arbitraire, mutilant la réalité humaine, mais nécessaire, à moins de se résoudre soit à une sorte d'intuition *a priori*, soit à une pure et simple juxtaposition de faits.

M. Parain, dans des chapitres d'ailleurs riches de faits intéressants et suggestifs, traite séparément de la révolution agricole et des causes de la décadence industrielle. Celles-ci sont classiquement attribuées au charbon et à la vapeur qui ont assuré la suprématie des pays hercyniens de l'Europe nord-occidentale. On remarquera pourtant que la grande industrie et le capitalisme avaient pris naissance en Flandre dès les XIVe ou XVe siècles. Mais toute discussion de faits laissée de côté, il y a un problème plus général : les transformations propres à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, la vie quotidienne sont dominées par la prépotence de l'Europe

nord-occidentale sur l'Europe méditerranéenne. Est-ce là une simple conséquence du charbon ?

Aucune force naturelle, aucune richesse matérielle n'a de valeur en soi : c'est l'aptitude des hommes à l'utiliser qui fonde et limite cette valeur. La géographie humaine, moins que toute autre science, ne peut ignorer que « l'homme est la mesure de toute chose » : il est l'objet de ses observations statiques, le couronnement de ses constructions, mais aussi l'agent essentiel, avec le total de sa puissance. Ignorer les forces morales et spirituelles qui composent avant tout cette puissance, c'est condamner la géographie à un matérialisme désuet. Là aussi, d'ailleurs, les relations étudiées par la géographie sont réversibles, l'homme étant à la fois un créateur et une créature, surtout pris dans l'anonymat d'une collectivité. De même que la flore méditerranéenne a une originalité liée au climat tempéré chaud, n'y aurait-il pas un type méditerranéen d'homme et d'association politique ? M. Parain s'est bien posé la question dans le paragraphe *L'homme et le climat* (pp. 24-27). L'absurdité des exagérations faites en ce sens ne peut faire oublier les observations très concrètes relevées par l'auteur. Mais leur valeur pratique disparaît ensuite trop souvent. Personne, par exemple, ne contestera les rapports entre la criminalité et la misère : mais en Angleterre, pays par excellence de grande propriété et de chômage endémique, la criminalité n'est pas un fléau comme en Andalousie ou en Sicile. Un paysan de Norvège vit dans des conditions autrement dures qu'un journalier du midi : si l'un est instruit et l'autre illettré, est-ce une question de facilités matérielles, alors que les petits Norvégiens doivent faire des kilomètres en ski pour aller à l'école ? C'est l'effort humain, méthodique et persévérant, qui explique l'humanisation de la terre, objet de la géographie. Est-ce que le développement des sociétés n'aurait pas quelque ressemblance avec celui des organismes individuels ? Ceux qui deviennent les plus vigoureux sont ceux qui ont été les plus lents à parvenir à l'âge adulte. Sous l'ardent soleil du midi, tout pousse plus vite pour se dessécher ensuite, ou s'endormir : la facilité amollit les énergies que trempe la lutte. La conclusion de l'étude de M. Parain, c'est dans un bel article récent de M. Aufrère (1) que nous la trouvons :

« Dans nos pays de l'Ouest et du Nord, la nature est à la fois moins généreuse « et moins capricieuse que dans ceux du Midi et du Proche-Orient. Les populations « y sont plus opiniâtres, elles donnent au climat et au sol une économie moins facile « mais plus soutenue... Elles ont su recueillir et accroître l'héritage laissé par ces « civilisations brillantes et parfois fragiles. » Il est possible que de telles généralisations soient hasardeuses et dépassent nos moyens d'investigation. C'est l'inconvénient d'un aussi vaste sujet que « la Méditerranée » ; mais pourvu que l'esprit critique reste aiguisé, on ne saurait reprocher à un auteur de mettre en branle l'imagination, et toute construction scientifique s'épanouit en hypothèses. Le beau livre de M. Parain donne matière à l'un et à l'autre.

(1) *Le paysage spirituel de l'Occident. Annales de Géographie*, 15 septembre 1936.

Nous lui demanderons enfin une dernière inspiration de méthode, dérivée précisément du degré de légitimité de synthèses plus ou moins étendues dans les sciences de l'homme. Dans un récent article de la *Revue de Métaphysique et de Morale*, M. L. Febvre (1) critique vivement cette conception d'une philosophie de l'histoire qui inspire les énormes publications de Spengler et de Toynbee. Avec la vigoureuse autorité qu'on lui connaît, il fait ressortir que des analogies ou des conclusions, établies sans souci du temps, de l'espace, de l'ambiance matérielle et morale, peuvent avoir un intérêt littéraire, subjectif, politique, toutes les qualités qu'on voudra, sauf une valeur scientifique. Mais d'autre part il se défend de vouloir interdire l'emploi de la méthode comparative : il demande seulement que la comparaison soit limitée à des phénomènes vraiment comparables ; la généralisation doit rester « dans le concret », bref ne pas perdre de vue cette originalité radicale que l'homme, individuellement ou en groupe, apporte avec lui.

L'atmosphère des sciences de l'homme social est celle d'un empirisme pluraliste. Cette atmosphère se respire dans l'étude de M. Parain qui nous présente successivement le pêcheur, le marin, le pasteur, le cultivateur de la Méditerranée et se termine par le paragraphe sur les civilisations méditerranéennes au pluriel. Mais généraliser dans le concret, c'est nécessairement prendre conscience de ce qu'il y a à la fois de un et de multiple, de semblable et de divers dans la réalité. Par quelle méthode parvenir à cette conscience ? Les sciences de la nature ont fait progresser notre connaissance du monde matériel par une spécialisation de plus en plus poussée. A leur imitation, l'étude des sociétés humaines a fait naître un certain nombre de sciences particulières : leur démarcation d'après leur objet et leur méthode n'est pas toujours commode ; les spécialistes n'en revendiquent que plus âprement leur autonomie contre le voisin, avec cet acharnement tout particulier des batailles entre frères ennemis. La géographie humaine, l'histoire, la sociologie, sans parler de leurs subdivisions respectives, ont ainsi provoqué des controverses qui, sans donner de résultat positif, ont cependant éclairé le problème. Les faits qu'elles considèrent sont très souvent les mêmes, mais regardés sous des angles différents. En particulier, quand il s'agit des rapports des hommes entre eux et avec leur milieu, la personnalité du savant domine ses préoccupations et ses méthodes ; d'autre part, toute expérimentation étant impossible, la critique du témoignage, essence de la méthode historique, est à la base de toutes les autres disciplines.

A quel plan de la hiérarchie des sciences se trouve le livre de M. Parain ? Il fait partie d'une collection qui ne se rattache pas à la géographie seulement par le titre, mais est imprégnée du meilleur esprit géographique. L'auteur n'est pas un géographe patenté, ce qui ne l'empêche pas de se mouvoir avec aisance, même dans des problèmes purement physiques. Mais il est visible que les questions sociologiques, ethnographiques, tiennent une large place dans ses préoccupations. Le lecteur, loin de le lui reprocher, s'en réjouit. Et notre principale critique, c'est que les plans

(1) L. Febvre. *De Spengler à Toynbee. Quelques philosophies opportunistes de l'histoire* (*Revue de Métaphysique et de Morale*, octobre 1936).

historiques n'y soient pas plus nettement dégagés, avec leur perspective dans le temps, et les étonnants anachronismes du présent.

L'intérêt profond du travail de M. Parain, c'est de faire ressortir qu'on ne peut traiter un sujet comme « la Méditerranée », sans recourir à la fois à la géographie, à l'histoire, à la sociologie. L'emploi successif ou simultané de ces diverses disciplines est nécessaire pour fonder des comparaisons valables et des généralisations « dans le concret ». De même que l'on réduit les fractions au même dénominateur, il faut bien dégager quelque chose de commun entre les termes rapprochés par une comparaison. Entre des peuples séparés comme les Phéniciens, les Grecs, les Berbères, le milieu naturel, climat et végétation, la mer établissent un commun système de forces dont l'analyse qualitative et quantitative incombe proprement à la géographie. L'observation fondée sur tous les moyens de l'histoire et de la sociologie montre des réactions très diverses, traduites dans les différences profondes de civilisations. Nous voici en présence de plusieurs alternatives. Est-ce que cette différence témoigne de quelque chose en apparence irréductible, le génie propre de chaque peuple, ce qui ouvre en réalité, un nouveau champ de recherches à travers les origines ethniques, géographiques, historiques de ce peuple ? L'antinomie entre les mœurs d'un groupe humain et son milieu actuel, au lieu de contredire le déterminisme géographique, le vérifie souvent avec une sorte de retard, quand le groupe ethnique a émigré « sans pour cela abandonner complètement des mœurs formées dans d'autres lieux » (p. 117). Quant aux différences de réaction, ne serait-ce pas simplement que nous aurions exagéré les similitudes du milieu ? L'histoire et la sociologie, éclairées tout à l'heure par la géographie, nous obligent à en réviser constamment les valeurs, à préciser des nuances, car dans cet équilibre perpétuellement instable entre l'homme et le milieu, la plus légère variation suffit à introduire un principe indéfini de transformations.

En présence de l'homme social, complexe mais réalité unique, la multiplicité des disciplines nous semble une dangereuse faiblesse, tant au point de vue pragmatique qu'au point de vue théorique. Toutes les sciences de l'homme se rapprochent en ce sens qu'elles établissent de simples rapports dont la vérification expérimenrale est à peu près impossible : c'est un abus de mots que de prendre ces rapports pour des causes, alors que la causalité, même dans le monde physique, pose des problèmes fort obscurs. Les géographes actuels sont les plus ardents à regimber contre le « déterminisme géographique », qu'on les accuse, bien à tort, de voir partout ; mais c'est un fait que la géographie, considérant son objet sous la catégorie de l'espace, aurait par elle-même une tendance à l'abstraction mathématique et au mécanisme. Inversement, l'histoire se perd dans l'individuel et l'accident. Il est bon de les corriger l'une par l'autre, et, laïcisant la formule de Bossuet, de tenir fortement les deux bouts de la chaîne dont on ne voit pas nettement les maillons intermédiaires : d'une part, les éléments d'unité et de permanence du monde physique, d'autre part les facteurs humains d'individualisation et de changement. Les rapports entre un groupe humain et son milieu ne sauraient être embrassés dans leur

complexité que grâce à une attitude d'esprit associant les points de vue géographique, historique, sociologique. Ces rapports, indéfiniment réversibles, laisseront toujours une place immense à l'indétermination, à la mutation brusque. Une telle conviction ne saurait empêcher l'effort proprement scientifique consistant à réduire le plus possible la part de l'accident unique au profit des systèmes rationnels, à la différence de l'Ethique et de l'Esthétique préoccupées de ce qu'il y a de plus original et autonome dans l'individu humain.

J. Célérier.



Un groupe en bronze de Banasa

Le Service des Antiquités a commencé en mars 1932 une série de fouilles méthodiques à Banasa (1), sur la rive gauche de Sebou, à 20 kilomètres environ en aval de Mechra bel Ksiri : M. Thouvenot, à qui a été confiée la direction de ce chantier, en publiera les résultats (2). Mais je voudrais ici faire mention d'un des rares objets découverts en 1912 — en même temps que la tête de Junon de notre musée de Rabat — par le commandant Paul Venet, de l'Infanterie coloniale (3). C'est un petit groupe en bronze, qui représentait deux lutteurs enlacés, l'un debout, l'autre dans la position horizontale. On ne sait ce qu'il est devenu. Je dois ces deux brèves indications à un ancien officier du poste de Tleta, M. le commandant Lafforgue.

⁂

Il semble bien qu'il s'agisse ici du groupe d'Hercule et d'Antée, célèbre à la fois dans la littérature et dans l'art.

Dans la littérature, je rappellerai seulement ce passage où Juvénal, dans la Satire III, fait parler son ami Umbricius, qui se prépare à quitter Rome pour se fixer à Cumes, en Campanie. Parmi les inconvénients qui rendent à son gré la ville de Rome inhabitable, Umbricius énumère les Grecs, « je ne puis, ô Quirites, supporter une Rome grecque »,

non possum ferre, Quirites,
graecam Urbem.

... « Merveilleusement experte à aduler, cette race loue le style de l'illettré, la

(1) L. Chatelain, *Bull. archéologique du Comité des Travaux historiques*, 1916, pp. 161-164 et 1934, procès-verbaux de mars, pp. XXIII et XXVI-XXVII, et de novembre, pp. VIII-XI. Cf. H. Dessau, art. *Banasa*, dans Pauly-Wissowa, II, col. 2845, et R. Roget, *Le Maroc chez les auteurs anciens* (coll. Budé, 1924), passim.

(2) M. Thouvenot en a déjà publié une partie dans les périodiques suivants : *Revue des Etudes anciennes*, 1932, pp. 254-258 ; *C. R. Acad. des Inscriptions*, 1934, p. 11 et suiv., et 1935, séance du 3 octobre ; *Publications du Service des Antiquités*, fasc. 1, pp. 47-54.

(3) Aujourd'hui décédé. Frère du colonel Léon Venet, de l'Infanterie coloniale. Il était alors capitaine et commandait le poste d'El Tleta, établi sur le Sebou, entre Allal Tazi et Souk el Arba du Rharb, à quelques kilomètres en aval de Banasa.

figure de l'ami disgracié ; elle compare le cou débile à l'encolure d'Hercule tenant dans ses bras Antée loin du sol », etc...

> Quid quod adulandi gens prudentissima laudat
> sermonem indocti, faciem deformis amici,
> et longum inualidi collum ceruicibus aequat
> Herculis Antaeum procul a tellure tenentis... (1).

Dans l'art, on dresserait facilement une liste imposante des œuvres connues, copies et répliques, de la lutte d'Hercule et d'Antée (2) ; il semble bien que celles-ci dérivent d'un original alexandrin.

Parmi les représentations les plus célèbres de ce thème, il convient d'énumérer un groupe en haut-relief mis au jour en Ecosse, dans le Northumberland, et constituant l'*emblema* d'une patère d'argent (3) ; un médaillon en bronze de Capheaton (4) ; un vase d'argent du *Recueil* de Caylus (5). Le musée de Moulins possède également un vase à reliefs, d'origine gauloise et découvert à Vichy vers 1840, où l'on distingue deux groupes de personnages symétriques, séparés par une tablette. « Chaque groupe, écrit Salomon Reinach de qui nous reproduisons la description, se compose d'un homme courant, d'un hermès, et de deux lutteurs, rappelant le motif d'Hercule et Antée » (6).

Mais c'est surtout le document suivant qui me paraît le plus susceptible de nous fixer sur la représentation du groupe de Banasa dont nous nous occupons ici.

Le musée de Saint-Germain-en-Laye possède en effet un moulage, reproduit en galvanoplastie par Delafontaine, de deux petits bronzes découverts il y a près d'un demi-siècle près d'Abbeville, dans le lit de la Somme (7). Retirés de l'eau séparément, on les restitua facilement l'un contre l'autre et le célèbre antiquaire Grivaud de la Vincelle les publia dans son *Recueil* (8).

C'est la représentation de la lutte d'Hercule, le dieu aux célèbres exploits, et d'Antée, le géant.

Hercule vient de poser le pied droit en avant et son pied gauche s'apprête à quitter le sol ; de ses bras repliés à hauteur de la poitrine, il a saisi à la ceinture le

(1) Ed. et trad. de P. de Labriolle et F. Villeneuve (coll. Budé, 2e édition, 1931), pp. 26 et 27, v. 60-61 et 86-89.

(2) Voir notamment OERTEL, art. *Antaios*, dans Roscher, *Ausfürliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie*, t. I (1884-1890), col. 362-364, et S. REINACH, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, passim.

(3) *Archaeologia*, t. XV, pl. XXX.

(4) BRUCE, *Lapidarium septentrionale*, pl. de la p. 343, fig. 5.

(5) *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et gauloises* (1752-1767), t. I, pl. LXXXVIII.

(6) S. REINACH, *Antiquités nationales. Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye. Bronzes figurés de la Gaule romaine* (Paris, F. Didot, 1894, in-8o), p. 312, no 396 (34106). Haut. 0 m. 10. Moulage.

(7) *Ibid.*, pp. 121-124, no 124 (36618).

(8) T. II, pl. XX, 1 ; XXI, 1, et p. 186. Voir aussi CLARAC, *Musée*, pl. 802, no 2014 ; SCHREIBER, *Kulturhistorischer Atlas*, pl. XXIV, no 4 ; DANICOURT (Alfred), *Revue archéologique*, 1886, I, p. 78 ; GUYENCOURT (Robert DE), *Album des Antiquaires de Picardie*, 1894 (héliogravure). J'emprunte cette bibliographie à S. Reinach, *op. laud.*, p. 123.

corps de son adversaire et l'emporte en marchant : l'avant-bras droit, tendu horizontalement, soutient la hanche gauche d'Antée ; le bras gauche, dont la main opposée immobilise solidement le poignet, se replie sur le flanc droit et le ventre de l'adversaire. Celui-ci, le corps tendu dans un effort suprême, se penche le plus qu'il peut vers le sol ; pour basculer la tête en bas et toucher terre d'une main, il lance les jambes en l'air et déjà les écarte pour se recevoir d'aplomb ; le cou raidi, il allonge désespérément la main gauche grande ouverte pour la poser à terre, tandis que sa main droite se crispe au poignet gauche d'Hercule et qu'elle y prend son appui.

C'est qu'en effet, à l'inverse de tous les principes de la lutte corps à corps, et conformément à une légende rapportée par Philostrate (1), il faut à tout prix qu'Antée ne touche pas le sol, car alors il reprendrait ses forces. Hercule l'emporte donc en le serrant de toute sa vigueur surhumaine, et il étouffe le géant.



Or si l'on évoque la légende du tombeau d'Antée et le voisinage des grottes d'Hercule, près de Tanger (2), on trouvera d'autant plus intéressant d'avoir exhumé dans les ruines de Banasa ce petit groupe qui représente la lutte des deux géants. Mais la vraisemblance de notre identification avive encore nos regrets de la disparition des deux statuettes.

Louis CHATELAIN.



Un nouvel exemplaire manuscrit d'un volume de l'« Iḥāṭa » d'Ibn al-Ḫaṭib

L'*Iḥāṭa*, la grande monographie de Grenade, écrite par le célèbre vizir Lisān ad-dīn Ibn al-Ḫaṭīb (3) au XIVe siècle, est une des œuvres les plus importantes pour l'étude des derniers siècles de la domination musulmane en Espagne. Elle est divisée en deux parties : la première traite de la description de la ville et de sa province ainsi que de son histoire ; et la deuxième partie, la plus importante, des célébrités nées à Grenade ou qui l'ont habitée ou seulement visitée.

(1) *Imagines*, II, 21 (cité par S. Reinach, *op. laud.*, p. 122, nº 3).

(2) « Nunc est Tingi, quondam ab Antaeo conditum... » PLINE, V, II. « Et ultra specum Tinge, oppidum pervetus, ab Antaeo, ut ferunt, conditum. Extat rei signum, parma elephantino tergori exsecta, ingens, et ob magnitudinem nulli nunc usuro habilis ; quam locorum accolae ab illo gestatam pro vero habent traduntque, et inde eximie colunt. » POMPONIUS MELA, I, V. « Hic Antaeus regnasse dicitur, et (signum quod fabulae prorsus) ostenditur collis modicus resupini hominis imagine iacentis, illius, ut incolae ferunt, tumulus ». Id., III, x. Texte et trad. dans ROGET, pp. 27-29.

(3) Je n'ai pas jugé nécessaire de rappeler les détails de la vie d'Ibn al-Ḫaṭīb, qui a été étudiée à plusieurs reprises (cf. particulièrement PONS BOIGUES, *Ensayo bio-bibliográfico sobre los historiadores y geógrafos...*, Madrid, 1898, pp. 334-347, et Aldécoa, *Ibn El-Khatib...*, in *Archives Berbères*, 1917, t. II, pp. 44-87. Ce dernier donne une bibliographie). Voir aussi l'*Encyclopédie de l'Islam* et la bibliographie citée.

Les historiens de l'Espagne musulmane connaissent déjà cette œuvre par les deux volumes édités au Caire sous le titre de الاحاطة في اخبار غرناطة et qui n'en sont en réalité qu'un abrégé.

Aucune bibliothèque ne possède d'exemplaire complet de l'*Iḥāṭa*. Les seuls volumes connus jusqu'ici de cet ouvrage sont les deux manuscrits 1673 et 1674 de l'Escorial, le volume de la Bibliothèque de l'Académie d'histoire de Madrid (Fonds Gayangos) et le volume du British Museum, de Londres.

Disons quelques mots de chacun de ces manuscrits avant de passer à la description de notre nouvel exemplaire. Le nº 1673 de l'Escorial commence par la biographie de محمد بن احمد بن محمد بن ابي خيثمة, poursuit par les autres Muḥammad et les noms commençant par م. ن. ع. غ. فا. ق. س. ء. et ي suivant l'ordre alphabétique maghrébin employé par Ibn al-Ḫaṭīb dans la classification de ses notices biographiques. Il paraît que ce manuscrit n'est aussi qu'un abrégé.

Le nº 1674 de l'Escorial contient les lettres م. ن. ص et ع.

Le manuscrit de Madrid, de 300 feuillets contient les biographies des noms commençant par les lettres suivantes: ا. ب. ت. ث. ج. ح. خ. د. ر. ز. ط et un grand nombre de Muḥammad.

Le manuscrit de Londres commence par la biographie de محمد بن علي بن فرج القربلياني se poursuit par les Muḥammad et les autres lettres comme le nº 1673 de l'Escorial et se termine par l'autobiographie de l'auteur.

Le nouveau manuscrit que je présente aujourd'hui est un fort volume in-4º de 26 cm. sur 20 cm., de 130 feuillets dont chaque page compte 30 lignes. Il lui manque à la fin un ou deux feuillets, ce qui nous empêche de fixer exactement la date à laquelle il fut copié. Il commence comme celui de Londres par la biographie du médecin botaniste Muḥammad al-Qarbalyānī et se termine aussi par l'autobiographie de Lisān ad-dīn Ibn al-Ḫaṭīb. Il contient 169 notices biographiques dont 53 Muḥammad et 47 noms commençant par عبد. Aucune de ces notices ne se retrouve dans l'abrégé édité au Caire.

Parmi les biographies importantes de ce volume, il convient de citer celles de:

Muḥammad Ibn Rušayd al-Fihrī محمد بن رشيد الفهري, de Ceuta, l'auteur d'une intéressante relation de voyages en Orient, dont cinq volumes, uniques, se trouvent à l'Escorial; Sidi Mḥammed Ibn 'Abbād, سيدي محمد بن عباد, le grand mystique enterré à Fès; Ibn Baṭūṭa, ابن بطوطة; Ibn Ḫaldūn, ابن خلدون;

Ibn Ḥazm, ابن حزم; Ibn Sa'īd al-Maġribī, ابن سعيد المغربي;

Le Cadi 'Iyāḍ, القاضي عياض; Ibn Ḫāqān, ابن خاقان et l'autobiographie de l'auteur.

Ce manuscrit a appartenu, comme le prouve un ex-libris écrit au verso du premier feuillet, à Muḥammad aṭ-Ṭayyib Ibn 'Abd as-salām al-Qādirī السلام القادري

محمد الطيب بن عبد, fils du célèbre généalogiste des Chorfa du Maroc (1) et père de l'auteur du *Našr al-mathānī* (2), نشر المثاني.

Ce manuscrit, d'une belle écriture maghrébine ancienne, esta ssez bien conservé. Des notes marginales dues à Muḥammad Ibn Aḥmad al-Yaḥmadī, fils du célèbre vizir de Moulay Ismā'īl, corrigent certaines erreurs commises par le copiste et réparent les omissions dues à sa plume, ce qui prouve que Muḥammad al-Yaḥmadī avait à sa disposition un autre exemplaire de ce volume.

De tous les manuscrits existants de l'*Iḥāṭa*, seul le numéro 1674 de l'Escorial est considéré par les auteurs qui ont étudié l'œuvre d'Ibn al-Ḫaṭīb comme l'exemplaire qui se rapproche le plus de ce qu'a dû être la première édition définitive de l'ouvrage du vizir grenadin.

Que devons-nous penser de notre nouveau manuscrit ? Est-il un volume de l'*Iḥāṭa* elle-même ou bien seulement une partie d'un abrégé de cette œuvre ?

Dans l'ex-libris de Qādirī cité plus haut, il est dit ceci : هذا الجزء الخامس عشر من الاحاطة بالتعريف بعلما . غرناطة لمالكه محمد الطيب الخ (ceci est le quinzième volume de l'*Iḥāṭa* ou biographies des savants de Grenade, appartenant à Muḥammad aṭ-Ṭayyib, etc.). Nous savons que l'auteur n'a pas donné ce titre à son livre puisque le sujet qu'il y traite est plus général. D'autre part, l'abrégé de la Bibliothèque Nationale de Paris s'appelle مركز الاحاطة في التعريف بادباء غرناطة où le mot علماء (savants) est remplacé par le mot أدباء (hommes de lettres). Mais si ce volume est seulement la quinzième partie de l'œuvre complète, comme paraît le croire Qādirī, il ne peut s'agir que de l'*Iḥāṭa* elle-même. Malheureusement cette assertion ne repose sur aucune donnée concrète. Qādirī, ayant lu dans la liste que donne Ibn al-Ḫaṭīb de ses œuvres (fol. 118 vo) cette phrase : وكتاب الاحاطة هذا في خمسة عشر سفرا (et ce livre *al-Iḥāṭa* est composé de quinze fascicules), il a pensé qu'il s'agissait de volumes et comme il ne possédait que cette partie de l'ouvrage qui est la dernière, il a été tout naturellement amené à croire qu'il était en possession du 15e volume puisque le dernier.

M. Krenkow, dans un article publié dans cette revue en 1930, sur l'exemplaire de l'*Iḥāṭa* de Londres (3), pense que ce manuscrit est la dernière partie de l'ouvrage d'Ibn al-Ḫaṭīb. Nous avons vu que notre volume coïncide exactement avec celui du British Museum puisque tous les deux commencent et finissent par les mêmes biographies. Donc, si le manuscrit de Londres n'est pas un volume d'un abrégé, le nôtre ne l'est pas non plus. Mais le manuscrit du British Museum est, d'après Krenkow, « d'un déchiffrement peu aisé, parce que l'encre, dans un grand nombre de feuillets, a pénétré d'une page dans l'autre. S'il n'était trop souvent impossible à déchiffrer, ce manuscrit pourrait servir de base à une édition... Le

(1) Cf. Lévi-Provençal, *Historiens des Chorfa*. Paris, 1922, pp. 276-280.

(2) Cf. *loc. cit.*, pp. 319-326.

(3) Krenkow, *Deux manuscrits arabes sur l'Espagne musulmane acquis par le Musée britannique*, in *Hespéris*, t. X, 1930, fascicule I.

secours de bons manuscrits sera absolument nécessaire pour la préparation d'une publication critique. »

Notre manuscrit, qui appartient au ḳāḍī de Camp-Boulhaut, Si al-Mahdī al-Fāsī, est bien conservé et d'un déchiffrement très facile. Il remplit donc les conditions nécessaires pour l'établissement de l'édition critique que souhaitait Krenkow.

MOḤAMMED EL FĀSĪ.

***

IBERO-AFRICANA

I

Les " alquitões " des nomades sahariens

Lorsque j'ai traduit, dans *Hespéris* (*Les Portugais et le Sahara atlantique au XVe siècle*, XI, 1930, p. 103), les passages de la chronique de Guinée de Zurara relatifs au Sahara occidental, j'ai donné au mot *alquitão*, pl. *alquitões*, la signification de « charrette ». C'est ainsi, en effet, qu'interprètent les éditeurs portugais : « *Alquitões*, écrivent-ils, palavra arabe que se não encontra em os nossos diccionarios, nem no Elucidario, mas sim no diccionario de *Castell* na palavra *Alquidene*, *carretas de transporte de molheres e de homens*, e em *Golio* » (p. 361, n. 2). Les traducteurs anglais, Beazley et Prestage, ont adopté cette interprétation — « in tents and carts », disent-ils — et reproduit la note des éditeurs portugais (*The Chronicle of the Discovery and Conquest of Guinea*, II, p. 231 et p. 345). Enfin Morais, dans son classique dictionnaire, a accepté ce sens : « *Alquiṭàm*, ou *Alquitòm* (voc. arab.) s. m. Carretas de transportar mulheres ». Et il renvoie au passage de Zurara. Cette unanimité me fit sans doute impression, mais, après un examen plus poussé, il semble certain que cette interprétation est erronée. Il ne s'agit nullement de charrettes ou de voitures, mais de tentes : c'est l'arabe *al-qīṭōn*, qui désigne généralement une petite tente de toile. Les conclusions d'ordre ethnographique ou sociologique que l'on pourrait tirer de ce passage, tel que je l'ai traduit, risquent donc d'être sans valeur (1).

***

(1) En limitant le sens du mot, Morais a peut-être pensé aux palanquins que l'on utilise pour le transport des femmes.

II

Baptême d'un Juif de Fès à l'Escorial (1589)

Dans un petit livre paru il y a quelques années, *Felipe II y la villa de El Escorial a través de la historia* (Madrid, 1934), M. l'abbé Lorenzo Niño Azcona signale quelques menus faits susceptibles de nous intéresser. Ce sont surtout des baptêmes de « moros » (p. 83, p. 101, p. 104-106, p. 111), que les archives paroissiales enregistrent sans donner, malheureusement, beaucoup de détails : certains des néophytes auraient été originaires d'Alger, d'autres de *Benisiquer*, c'est-à-dire sans doute de la tribu des Beni Skar. Les archives paroissiales sont un peu plus précises sur le baptême d'un Juif marocain qui eut lieu le 3 avril 1589 (p. 95). L'acte de baptême présente le nouveau chrétien comme il suit : « un hombre de edad de quarenta años, judío de nación, natural de Fez, y se llamaba Moisen-ben-zemerro (1) en el judaismo, y en el baptismo se llama Pablo de Santa María... ». Les sources portugaises connaissent une famille juive appelée *Ben Zamirou* qui se partageait entre Safi et Azemmour (2). Et il existe encore aujourd'hui, à Fès, une famille israélite appelée *Benzimra* ou *Abenzimra* (3). Il est difficile de déterminer si notre Moisés Ben Zemerro se rattache à une de ces deux familles, et à laquelle (4). On peut avec plus de certitude le rapprocher d'*Abrão Benzemerro*, qui, en 1538, était en relations avec les capitaines portugais d'El-Qṣar es-Ṣġîr, de Tanger et d'Arzila (5).



III

Inscription espagnole de Mehdiya

Mon collègue et ami Henri Terrasse, Inspecteur des Monuments Historiques, veut bien me communiquer la photographie ci-jointe (fig. 1), qui appartient aux archives de son Service. Le cliché représente une inscription espagnole trouvée à Mehdiya (La Mamora) et aujourd'hui disparue dans des conditions qui demeurent

(1) L'original porte exactement : Moysen uen zemerro.

(2) Pierre DE CENIVAL, *Sources inédites de l'histoire du Maroc*, Portugal, I, Paris, 1934, p. 231 et p. 273, n. 5.

(3) Cf. Y. D. SÉMACH, *Une chronique juive de Fès*, dans *Hespéris*, XIX, 1934, p. 80 et p. 84.

(4) Cf. Ismaël HAMET, *Les Juifs du Nord de l'Afrique* (*Noms et surnoms*), Paris, 1928, p. 32, et surtout Maurice EISENBETH, *Les Juifs de l'Afrique du Nord* (*Démographie et onomastique*), Alger, 1936, p. 187.

(5) Cf. *Anais de Arzila*, éd. D. Lopes, II, Lisbonne, s. d. (1919-1920), p. 289.



Fig. 1. — Inscription espagnole de Mehdiya

(*Cliché Monuments Historiques*).

obscures. Le déchiffrement et l'interprétation de ce texte n'offrent aucune difficulté. Il faut lire :

DE CANPO CRISTOVAL LECHVGA. N. DE LA
CIVDAD. DE BAEÇA. VNO DE LOS GANADORES
DESTE PVERTO Y SITIOS

c'est-à-dire :

de canpo Cristóval Lechvga n(atural) de la/civdad de Baeça vno de los ganadores/ deste pverto y sitios.

Il s'agit, comme on le voit aisément, du fragment inférieur de l'inscription. C'est sans doute le fragment que M. Robert Montagne a vu encore en place au début de l'année 1921, et sur lequel il s'exprime en ces termes : « Le glacis du côté N.-O. de la forteresse, en bordure de l'oued, est complètement effondré. Un fragment d'une belle inscription espagnole se trouve encastré dans le pied du rempart ; la pierre gravée a été débitée et utilisée par les constructeurs arabes. On lit sur cette inscription le nom de Cristoval Lechuga, Maître de camp, qui commandait l'artillerie du corps expéditionnaire espagnol, en 1617 » (1).

On sait, en effet, que les Espagnols ont occupé La Mamora de 1614 (et non 1617) à 1681. Cristóbal Lechuga est un personnage bien connu, qui eut le grade de *Teniente Maestre de Campo*, puis de *Maestre de Campo*. Il fut gouverneur de la place (2). Quant à la ville de Baeza, c'est une localité bien connue également, située en Andalousie, dans l'actuelle province de Jaén.



IV

La fête du Sultan des Tolba et la " fiesta del obispillo " en Espagne

La fête du Sultan des Tolba à Fès appartient à un type folklorique bien connu, dont on trouve des exemples dans les pays les plus divers, parfois à une date fort ancienne. L'origine asiatique envisagée par M. Pierre de Cenival dans l'enquête minutieuse à laquelle il s'est livré au sujet de cette fête paraît hautement pro-

(1) Robert MONTAGNE, *Note sur la kasbah de Mehdiya*, dans *Hespéris*, I, 1921, p. 94. La date est inexacte. Il est prouvé que les Espagnols prirent La Mamora en 1614 (cf. entre autres textes H. DE CASTRIES, *Sources inédites*, 1re série, Pays-Bas, II, Paris, 1907, doc. CXXXVI).

(2) Cf. Agustín de HOR ZCO, *Discurso historial de la presa que del puerto de la Maamora hizo el armada real de España en el año de* 1614, dans *B. A. E.*, tome 36 (éd. Madrid, 1926), p. 218 et surtout p. 224. M. Ignacio BAUER a également reproduit ce texte dans ses *Relaciones de Africa*, II, Madrid, s. d. (1922), p. 301 sq. On trouvera dans le même volume (pp. 269-288) différentes pièces où il est question de Cristóbal Lechuga. Voir encore H. DE CASTRIES, *Sources inédites*, 1re série, France, II, Paris, 1909, p. 570, et Angleterre, II, Paris, 1925, p. 517, n. l. et León GALINDO Y DE VERA, *Historia, vicisitudes y política tradicional de España respecto de sus posesiones en las costas de Africa*, Madrid, 1884, pp. 285-236 et pp. 247-248.

bable (1). Il peut être cependant intéressant de noter qu'une fête de ce type se célébrait tout près du Maroc, et dans un pays qui a été par excellence le point de rencontre de la Chrétienté et de l'Islâm : je veux parler de la *fiesta del obispillo* en Espagne. Le nom de cette fête permet d'en deviner aisément le trait essentiel : la désignation d'un enfant qui revêt les ornements épiscopaux et joue extérieurement le rôle d'un évêque, entouré d'une suite de dignitaires qui sont des enfants comme lui. Ce divertissement était lié aux grandes fêtes de l'année, et plus spécialement à la période qui va du 6 décembre, fête de saint Nicolas, patron des enfants, au 28 décembre, fête des Saints Innocents. C'est ce qu'on appelle ailleurs *episcopatus puerorum*. Cet usage existait à peu près dans toute l'Europe chrétienne au moyen âge, et au XVIe siècle encore, en pays flamand, la fête de saint Nicolas comportait une promenade des enfants ayant à leur tête un évêque (2). Qu'en Espagne la *fiesta del obispillo* ait été d'importation étrangère, cela semble certain, mais importe peu sous le rapport qui nous intéresse. Ce que nous devons spécialement remarquer, c'est son existence à Tolède, où on la pratiquait encore au XVIIIe siècle, et à Séville, où elle était double, une fête enfantine qui se déroulait à la cathédrale, et une fête d'étudiants, qui, elle, avait les rues pour théâtre (3). On peut donc penser, en ce qui concerne la fête des Tolba, que le Maroc s'est trouvé au point de rencontre de deux traditions analogues, ou que les deux branches de la même tradition s'y sont rejointes après avoir suivi des itinéraires différents.



V

Le transport au Brésil de la ville portugaise de Mazagan

On sait qu'en 1769 l'hostilité des tribus et les attaques répétées du sultan Sidi Mohammed ben Abdallah obligèrent les Portugais à évacuer la place de Mazagan, où ils étaient installés depuis 1514. Les habitants furent transportés au Brésil, et de la bourgade africaine naquit au Grão-Pará (Brésil septentrional) une autre Mazagan, Nova Mazagão (4). Dans un article anonyme intitulé *O estabelecimento de Mazagão do Grão-Pará*, la *Revista do Instituto Historico e Geografico Brasileiro*

(1) Pierre DE CENIVAL, *La légende du juif Ibn Mech'al et la fête du Sultan des Tolba à Fès*, dans *Hespéris*, 1925, pp. 137-218 (spécialement pp. 205-218). J'avoue en revanche que le rapprochement institué entre la Passion du Christ et la fête du Sultan des Tolba ne me semble pas pouvoir résister à un examen sérieux (Louis BRUNOT, *Le personnage de Barabbas dans la fête du Sultan des Tolba à Fès*, Extrait des *Mélanges Gaudefroy-Demombynes*, Le Caire, 1935).

(2) A. VAN GENNEP, *Le folklore de la Flandre et du Hainaut français*, I, Paris, 1935, p. 409.

(3) J'emprunte ces indications sur la *fiesta del obispillo* au livre de Simón de la ROSA Y LÓPEZ, *Los seises de la catedral de Sevilla*, Séville, 1904, pp. 45-60. Une mascarade organisée à l'Escorial en 1575 comportait la présence de deux évêques burlesques (NIÑO AZCONA, *op. cit.*, p. 132).

(4) Cf. Luiz Maria DO COUTO DE ALBUQUERQUE DA CUNHA, *Memorias para a história da praça de Mazagão*, Lisbonne, 1864, pp. 158-158.

(tome 84, 1918 [Rio de Janeiro, 1920], pp. 609-695) apporte sur cette histoire quelques précisions qui ne manquent pas d'intérêt.

On nous y donne d'abord le texte de la lettre adressée au gouverneur du Grão-Pará, Fernando da Costa Ataide Teive, par le ministre Francisco Xavier de Mendonça Furtado, frère du marquis de Pombal (1), pour lui faire part de la décision royale relative à Mazagan. La lettre, datée du 16 mars 1769, est conservée à la Bibliothèque Nationale de Rio de Janeiro (Mss., Cod. 39-36. *Ordens e Correspondencia*, 1751-1807). Il me paraît intéressant de reproduire ce texte (pp. 611-613) :

« Havendo S. Magestade ha muitos annos conhecido o quanto inutil era sustentar a Praça de Mazagão, e a grande despeza, que era obrigado a fazer para a sustentar, e não se seguindo fruto algum ao Christianismo ; porque era impossivel o propagar-se por aquella porta, pelo odio irreconciliavel, que aquelles barbaros conservávão aos moradores da mesma praça, por cuja causa tambem não podia fazer progresso algum o commercio, e em consequencia acharem-se aquelles miseraveis moradores condemnados a uma perpetua penuria, sendo-lhes necessario, até para terem uma pouca de lenha arriscarem as vidas, como todos os dias estava succedendo.

E tendo S. Magestade na sua Real consideração todos estes objectos, tinha resoluto, que se largasse a dita Praça aos Mouros, debaixo de certa negociação, em que se trabalhava.

A ella se anticipou o Imperador de Marrocos, fazendo-lhe um sitio formal com um Exercito de setenta mil combatentes, e todos os instrumentos de expugnação, de que se necessita em similhantes occasiões.

Chegando aquella noticia a esta Côrte, resolveu El'Rei Nosso Senhor, que se aprestassem tres naus de guerra, e os navios de transporte competentes, para transportarem aquelles moradores a este porto.

Assim se executou, depois de haverem soffrido o sitio mez e meio, e das bombas haverem reduzido a ruina quasi todas as casas daquella pequena Praça.

Devendo aproveitar-se todas estas familias, e fazel-os... resolveu S. Magestade, que fossem transportados para esse Continente ; e manda expedir este Aviso a V. S^a^. afim de fazer todas as disposições, que julgar precisas, para ahi receber duas mil até duas mil e duzentas pessôas, a cujo fim deve V. S^a^. ter prevenido mantimentos, e os commodos necessarios (2).

Com estas familias ordena El'Rei Nosso Senhor, que se estabeleça uma nova

(1) Sur ce personnage, cf. J. Lúcio de Azevedo, *Os Jesuitas no Grão-Pará*, 2e éd., Coimbre, 1930, p. 278 sq.

(2) En fait, comme on le verra plus loin, le chiffre des Mazaganais transportés au Brésil n'atteignit que la moitié du chiffre indiqué ici par le ministre ; beaucoup moururent avant le départ pour l'Amérique, et quelques familles restèrent au Portugal (Couto de Albuquerque, *op. cit.*, p. 157).

Povoação na Costa septentrional das Amazonas, para se darem as mãos com o Macapá, e com a Villa Vistosa (1).

Entre os Rios, que vem por aquella parte buscar as Amazonas lembra o Mutuacá (2), o qual tendo campos capazes de gado e creações, parece o mais proprio, mas sempre será necessario que V. S^a^. mande explorar por pessoas capazes, que possam bem conhecer a terra, se é capaz de creações e de produzir frutos, para que os nossos moradores vivão em abundancia, para se tirarem para sempre da miseria, em que nascêrão, e se creárão.

Se porem se não acharem estas qualidades nas margens daquelle Rio, os exploradores, que V. S^{a}. mandar áquella diligencia, poderão escolher outro qualquer dos que desaguão nas ditas Amazonas por aquella margem septentrional, que mais a proposito lhe parecer para este utilissimo estabelecimento; contemplando porem muito a pureza dos ares; porque a caridade, e as positivas ordens de S. Magestade recommendão a saude destas miseraveis gentes.

Devendo sair daqui dentro em 15 dias a maior parte deste transporte, fia S. Magestade do cuidado e zelo de V. S^{a}., que não perderá um instante em dar todas as providencias, que lhe parecerem necessarias, afim de que em chegando os novos hospedes, não experimentem necessidade alguma.

Pelos navios do transporte, receberá V. S^{a}. uma competente somma de dinheiro, para pagamentos, e ficar girando nessa Cidade.

Nos ditos transportes irão as ferramentas, e armas necessarias, para se municiarem os Povoadores na forma, que até agora se tem praticado com os mais ».

Trois cent quarante familles, groupant 1.022 personnes, furent transportées au Brésil sur trois navires de la *Companhia Geral do Comercio*, le « S. Francisco Xavier », le « S. Joaquim » et la « Sant'Anna ». Parties de Lisbonne en septembre 1769, elles débarquèrent à Belem do Pará en janvier 1770.

Le plan de la nouvelle ville, située sur les bords du rio Mutuacá, fut établi par le capitaine Inácio de Castro Morais Sarmento, qui dirigea également les premiers travaux, et légèrement modifié par l'ingénieur italien Sambuceti. Les travaux commencèrent au début de 1770, et c'est en juin 1771 seulement que les premières familles purent s'installer. Mais, à dire vrai, les familles mazaganaises ne vinrent pas toutes habiter la nouvelle ville : il n'y en eut que 163. Les autres se partagèrent entre Belem, Vila Vistosa et Macapá. Le 23 septembre 1771 la municipalité entra en fonctions; la nouvelle Mazagan avait rang de *vila* (bourg).

Après des indications biographiques sur quelques Mazaganais du Maroc qui se distinguèrent au Brésil, l'article reproduit une liste longue et détaillée (pp. 617-695) des 340 familles mazaganaises qui vinrent s'établir au Brésil, avec les traitements, rentes et indemnités qui devaient leur être versés. La pièce est conservée à Belem (*Biblioteca e Arquivo Publico do Estado do Pará*). Etablie, semble-t-il,

(1) Vila Vistosa da Madre de Deus, sur le rio Anauerapucú, n'existe plus aujourd'hui. S. José do Macapá, sur la rive gauche de l'Amazone.

(2) Petit affluent de gauche de l'Amazone, au sud de Macapá.

avant le départ pour l'Amérique, elle donne le tableau précis des survivants de la population mazaganaise au moment de l'embarquement pour Belem. On y relève trois prêtres, un religieux, un chirurgien, un barbier, un gardien des magasins (*fiel dos Armasães*), un *tranqueiro* (?).

Les officiers et les fonctionnaires sont absents de cette liste, sans doute parce qu'ils ne faisaient pas partie de la population permanente et furent dispersés dans des postes variés (1).

Robert Ricard.

---

(1) Il serait utile de comparer de près notre liste et la liste, beaucoup plus courte, qui forme le ch. XXII de Couto de Albuquerque, *op. cit.*, pp. 158-163 ; cette dernière ne comprend que le clergé, les fonctionnaires, les officiers et les sous-officiers, et elle est très différente de la liste conservée à Belem. Celle-ci doit être rapprochée de la *Relação dos Mazaganistas estabelecidos na Vila Nova de Mazagão e suas vezinhanças com uma particular e individual informação relativa a cada familia*, et de la *Lista das familias da Praça de Mazagão que se vão estabelecer no Pará por ordem de S. Magestade*, conservées toutes deux à Lisbonne, *Arquivo das Colonias* [ancienne *Secção Ultramarina* de la Bibliothèque Nationale] (communication amicale de M. de Cenival. Cf. M. A. Hedwig Fit ler et Ernesto Ennes, *A Secção Ultramarina da Biblioteca Nacional*, Lisbonne, 1928, p. 122 et p. 237). Il est vraisemblable qu'il s'agit de trois exemplaires de la même pièce.

Bibliographie

R. Blachère. — *Un poète arabe du IVe siècle de l'hégire (Xe siècle de J.-C.) : Abou ṭ-Ṭayyib al-Motanabbī*, Adrien Maisonneuve, Paris, 1935, 366 p., 16 1/2 × 25.

Par la plus fortuite et aussi la plus heureuse des coïncidences, une étude substantielle, définitive, sur le grand poète arabe al-Motanabbī paraît, au moment le plus opportun, semblable au bouquet d'un feu d'artifices donné en l'honneur du millénaire du chantre de Saif ad-Dawla. Dans des livres, des brochures, des revues, des journaux, ont paru en effet, depuis deux ans, de nombreuses études plus ou moins superficielles qui ont célébré à l'envi les mérites de celui que les Orientaux considèrent, peut-être à juste titre, comme le plus grand parmi les poètes arabes, Au milieu de ce concert de louanges dithyrambiques où la saine critique a perdu ses droits, s'élève la voix d'un jeune érudit dont la stricte impartialité remet les choses à leur place. Dans cette étude magistrale, basée sur l'analyse la plus scrupuleuse, il nous présente un Motanabbī qui n'a plus rien de commun avec le génie sans faiblesse, le surhomme des critiques orientaux. Ce n'est plus qu'un poète avec des qualités et plus encore de défauts, une œuvre inégale où des vers concis, ramassés en formules lapidaires, animés parfois d'un souffle poétique puissant, voisinent avec d'autres qui sont guindés et trahissent le souci du poète de se renouveler; où l'idée originale et féconde côtoie le lieu commun le plus désespérément banal.

Et d'abord ce qui distingue le travail de M. Blachère de la masse des autres productions, c'est la méthode rationnelle dont il ne s'est pas départi un seul instant pour analyser l'œuvre et juger l'homme. Si, en pays d'Islam, rien ne ressemble plus à un poète de cour qu'un autre poète de cour, il n'en reste pas moins cependant que l'œuvre d'al-Motanabbī ne se peut expliquer que par l'évolution qu'il a subie à travers une vie agitée et pleine de traquenards où son orgueil, son esprit de domination, sa cupidité l'ont rejeté. Dans une introduction substantielle, M. Blachère nous fait pénétrer dans le milieu où le poète a vu le jour et a grandi. Le Califat de Baġdād est en pleine décadence, décadence provoquée par l'usure de l'administration, le séparatisme des provinces, l'ambition des chefs militaires, accélérée par un profond mouvement social qui s'affuble de dehors religieux : le Ḳarmatisme. Nées dans les milieux 'alides de Kūfa, ville natale d'al-Motanabbī, au IIe siècle de

l'hégire, les doctrines ḳarmates prennent au cours des deux siècles suivants une importance considérable et exerceront une influence incontestable sur l'esprit du poète. D'autre part, le mécénat, qui a toujours été la règle dans la poésie arabe, est devenu à cette époque une mode tyrannique. Enfin Motanabbī est d'origine arabe. Ces trois éléments combinés expliquent en grande partie et la vie et l'œuvre du poète : les doctrines ḳarmates sont certainement à la base de ces cris de révolte et d'appel à la violence que nous trouvons dans ses poésies et expliquent l'indifférentisme religieux dont il a fait preuve au cours de toute son existence ; le mécénat qui condamnait la plupart des poètes à être les panégyristes des puissances du jour a bridé l'inspiration d'al-Motanabbī et l'a obligée à se cantonner dans un domaine où les chemins étaient battus et rebattus ; l'origine arabe du poète, enfin, rend compte de ce retour au classicisme qui caractérise d'une façon toute particulière l'œuvre d'al-Motanabbī. A cette époque, en effet, où la *šu'ūbiyya*, cette réaction des peuples vaincus contre les Arabes vainqueurs, était parvenue à ses fins en utilisant les éléments de discorde qui divisaient la communauté musulmane, l'œuvre d'un poète arabe dont l'orgueil est demeuré proverbial, ne pouvait manquer d'être profondément marquée par l'amertume que ressentaient les Arabes et le dépit qu'ils éprouvaient de se voir progressivement supplantés par ceux-là mêmes qui étaient peu auparavant leurs clients ou même leurs esclaves. M. Blachère a su, et il faut l'en féliciter sans réserve, mettre en relief l'influence exercée par la race, le milieu et le moment sur cette forte personnalité dont le caractère dominant était l'orgueil et nous a montré comment elle a essayé de réagir, en vain d'ailleurs, par des tentatives de révolte, contre ces puissances qui ont pesé si lourdement sur son tragique destin.

I. S. ALLOUCHE.

***

IBN ABÎ ZAR', *Al-anîs al-muṭrib bi-rauḍ al-qirṭâs ; édité par Muḥammad al-Hâšimî al-Fîlâlî*. Volumes I et II ; Rabat 1335-1936.

Cet ouvrage, si précieux pour l'histoire médiévale du Maroc, avait déjà été édité par Tornberg en 1834. Par la suite, il fut l'objet, à Fès, de quatre éditions lithographiées. Cependant, l'édition Tornberg était devenue fort rare ; les lithographies de Fès sont souvent incorrectes et leur consultation est malaisée. Cette nouvelle édition est donc la bienvenue.

Les deux premiers volumes renferment l'histoire du Maroc jusqu'à la mort de Yûsuf ibn 'Abd al-Mu'min (1184), c'est-à-dire environ la moitié de l'ouvrage.

L'éditeur, assisté de deux autres jeunes lettrés marocains : Muḥammad 'Allâl al-Fâsî et 'Abd al-'Azîz ibn Idrîs, a établi son texte d'après l'édition Tornberg et les lithographies de Fès, en corrigeant et en complétant celles-ci à l'aide de nouveaux manuscrits existant au Maroc.

De fait, cette nouvelle édition est très sensiblement supérieure aux précédentes. Le texte est en général correct ; il constituera une bonne base pour l'éta-

blissement d'une nouvelle traduction française destinée à remplacer celle de Beaumier qui est par trop fautive. L'impression fait honneur à l'imprimerie arabe marocaine.

La couverture du livre révèle l'existence d'une *Société marocaine d'édition* (*šarikat an-našr al-maġribîya*). Souhaitons qu'après avoir achevé la publication d'*Al-anîs al-muṭrib*, elle nous donne d'autres textes historiques ou géographiques.

La lecture des deux premiers volumes m'a amené à faire au texte un certain nombre de corrections dont beaucoup portent sur des noms propres. Ces rectifications sont basées principalement sur les *Documents inédits d'histoire almohade* publiés par M. Lévi-Provençal et sur un manuscrit ancien du *Qirṭâs* qui m'appartient.

VOLUME I

P. 35, l. 9. — Au lieu de : مدلج et de : الصدق, lire مدحج et الصدف.
P. 38, l. 7. — Choisir la variante : مطردة (عين).
P. 38, l. 5. — Lire : فحص آسايس.
P. 39, l. 12. — Supprimer le و devant زواغة.
P. 39, l. 16. — Lire : الشيبوبة (de même, p. 53, l. 8).
P. 46, l. 2. — Lire : السلباح « l'anguille » et الشبوقة « la petite alose ».
P. 46, l. 7. — Lire : مجشر.
P. 52, l. 15. — Lire : بالسور.
P. 59, l. 2. — Lire : الايّوبي.
P. 64, l. 4. — Mon manuscrit porte : حمّام آشيخان.
P. 66, l. 1. — Lire : لسبك.
P. 73, l. 3. — La variante فجّ الفرس est la meilleure.
P. 86, l. 16. — Mon ms. porte : المزدع.
P. 90, l. 7. — Lire : البكاكير « les poulies ».
P. 92, l. 8. — Peut-être faut-il lire : ساذجة « simples, sans décor » ?
P. 99, d. l. — Mon ms. porte : عين خوما ل.
P. 100, l. 9. — Lire : تربيعة القزّازين « place des tisserands en soie ».
P. 108, d. l., et p. 110, l. 5. — Lire : بن مشونة.
P. 112, d. l. — Mon ms. porte : بجبل سل.
P. 118, l. 4. — Mon ms. porte مدينة الاكسي — La leçon آلكاي semble meilleure.
P. 120, l. 3-4. — Lire : فحص آدّاد.
P. 125, l. 12. — Lire : أنطاعا « tapis de cuir ».
P. 134, l. 8. — Lire : أولياء المروانيين.
P. 139, l. 8. — Au lieu de منشورة, lire : مسْوَرة « sorte de coussin ».
P. 149, l. 2 et 3. — Au lieu de : اسوار, lire : اسواق.
P. 157, d. l. — Au lieu de : تونس, lire : تنس « Ténès ».

P. 158, l. 1. — Au lieu de : المهديّة, lire : المديّة « Médéah ».
P. 161, l. 12. — Au lieu de : عمله, lire : عهده.
P. 168, l. 9. — Mon ms. porte : اسمها تكاتيور.
P. 178, l. 16. — Mon ms. porte : وعضره ; sans doute faut-il lire : وعقره « et de les tuer ».
P. 185, l. 14. — Sans doute faut-il lire : ابن توالى.

Notes. — P. 158 : Le nom arabe d'Arzeu (ou : Arzew) n'est pas أرسوف mais أرزاو ou ارزيو. — Quant à وانشريس, ce n'est pas le nom d' « une petite localité d'Ifrîqiya, dans la province de Bougie, entre Béja et Constantine », mais celui du massif montagneux que nous appelons aujourd'hui *Ouarsénis*, situé entre Orléansville et Tiaret.

Volume II

P. 22, l. 4. — Lire : بلاد زودة. On trouve aussi : صودة, ce qui indique une prononciation avec un *ẓ* emphatique.
P. 22. l. 5. — Lire : كُدميوة *Gadmîwa.*
P. 25. l. 4. — Lire : من نيرَجه.
P. 45, l. 1. — Lire : بنيُ زهنة, les *Bni Zehna* actuels.
P. 49, l. 1. — Lire : البشكونش والجلالقة.
P. 54. l. 1, n. 2. — Il s'agit de la ville de Bayonne.
P. 81, l. 10. — Lire : وادي سَدَرْواغ (cf. *Doc. inéd.*, p. 163).
P. 87, l. 4. — Lire : ابن الرنك.
P. 93, l. 5. — Lire : بن يومور (de même, p. 153, l. 2).
P. 126, l. 12. — Lire : بن مطماط.
P. 132, l. 17. — Au lieu de تيغر, peut-être faut-il lire تنغير ou تينغير *Tinghir*, localité du Ferkla.
P. 133, l. 6. — La leçon كرنطة *Karnaṭa* est la bonne.
P. 145, l. 10. — Lire : ابي تمزكيد. — Dans les *Doc. inédits*, p. 208, ce personnage est appelé ادومزكيدا, c'est-à-dire en berbère « l'homme à la mosquée ».
P. 153, l. 2. — Lire : شلب *Silves.*
P. 153, l. 2. — Lire : يكيت *Îgît.*
P. 153, l. 9. — Lire : بن تفراجين ou بن تفراكين, *Ibn Tafrâgîn.*
P. 163, l. 6. — Au lieu de : أموال, lire : أحوال.
P. 184, l. 6. — Lire : مزردغ *Mazizdaġ.*
P. 184, l. 8. — Lire : مدينة تاودا, l'actuel *Fès el-Bali*, sur l'Ouergha.
P. 185, l. 1. — Lire : بجبل تيزيران.
P. 186, l. 16. — Mon ms. porte : الرصفان المدرّجة « les quais en gradins ».

P. 191, l. 3. — Lire : اركش, *Arcos.*

P. 191, l. 4. — Lire : نبريشة *Lebrija.*

P. 191, l. 5. — Mon ms. porte بصرقال ; peut-être faut-il lire : بطرقال *Pedregal, Pedrigal* ?

Notes. — P. 103, n. 1. — La tribu des Harġa n'a pas disparu. Elle existe encore, avec le nom berbère de Arġen, au sud-est de Taroudant.

P. 112, n. 1. — Tînmell n'est pas dans les montagnes du Sous.

P. 185, n. 1. — Le nom complet du révolté ghomarien était Sabʿ ibn Managfad ibn Ḥayyân (cf. *Doc. inéd.*, p. 124).

Georges S. Colin.



Hayim Schirman. — *Ha-Mešorerim bené doram šèl-Mošé abèn ʿezra wᵉ Jehuda ha-Léwi* (Les poètes contemporains de Moïse ibn Esra et de Juda Haléwi). Extrait du livre second des publications de l'Institut de Jérusalem pour l'étude de la poésie hébraïque). In-8 de 117-212 pp. Editions Schocken, Berlin, 5696 (1936).

Ce volume contient une préface, des notices sur dix-neuf poètes juifs espagnols, ayant écrit en hébreu de 1080 à 1150, et quelques-unes de leurs compositions inédites, une première table donnant les *incipit* des poèmes mentionnés ou transcrits, une seconde, l'index des noms de personnes et des noms de lieux, une troisième, la liste des nombreux manuscrits utilisés (53).

La préface est particulièrement instructive : elle veut être et elle est une introduction à la poésie espagnole (juive) aux environs de l'an 1100 ; bien que l'auteur se défende d'être complet, il rassemble sur le sujet de précieuses indications. Nos principales sources pour la connaissance de ces poètes sont Moïse ibn Esra, qui avait projeté d'écrire leur histoire, et Juda al-ḥarizi, dont les assertions sont souvent suspectes. Quelques productions de ces poètes de second rang avaient été insérées dans le diwan de Moïse ibn Esra et dans celui de Juda Haléwi et souvent attribuées à ces auteurs plus célèbres. Actuellement, divers manuscrits et surtout les fragments exhumés de la *geniza* du Caire nous ont livré de nombreuses pièces des grands et des petits poètes espagnols.

Nombreux étaient les poètes dans l'Espagne juive du haut moyen âge ; ils avaient leur place dans la vie religieuse et dans la vie profane ; beaucoup recevaient des pensions ou des subsides des mécènes, des « princes », qu'ils célébraient dans leurs vers. Le goût des Juifs espagnols pour la poésie est attesté par les nombreux recueils de vers, diwans ou anthologies, qui nous restent, soit complets, soit réduits à quelques feuillets.

Les poètes juifs se mirent d'abord à l'école des poètes arabes qui avaient porté leur art à un si haut degré de perfection ; ils prirent pour modèles uniquement les poètes arabes du temps des Abassides. Imitation toutefois qui n'est pas servilité, si bien que la poésie judéo-espagnole peut être dite une synthèse de la manière

arabe et de l'esprit juif. L'influence arabe se fait sentir même sur les compositions religieuses, qui souvent revêtent de ce chef une couleur fort séculière. C'est surtout dans le domaine de la poésie profane que les Juifs suivent leurs collègues arabes, sans atteindre à leur valeur : ils leur empruntent leurs sujets et leur prosodie. Poèmes d'amour, chansons bachiques, pièces pour mariages, hymnes guerriers..., on trouve dans la poésie juive les genres les plus divers. Leur vocabulaire est souvent fort conventionnel, se tenant aux expressions consacrées qu'aimaient les lecteurs. Pour juger ces poèmes, il faut faire abstraction de nos canons européens, savoir apprécier les finesses de langue, le caractère décoratif du style, la recherche de l'art pour l'art. Il ne faut pas oublier que la plupart de ces pièces étaient destinées à être chantées : nombre de Juifs espagnols acquirent la réputation de délicats musiciens.

Parmi les formes adoptées par les écrivains juifs la *muwaššaḥ* (nommée du vocable hébreu correspondant, *'ézor*, ceinture), dédaignée par les Arabes, parce que trop populaire, mais intéressante par ses strophes inégales, par ses vers à doubles rimes, prend, déjà depuis Dunaš ibn Labraṭ et Šamuel Hannagid, une place de plus en plus considérable.

Joseph Bonsirven.

***

H. Schirman. — *Šemuél ha-nagid, rešimat bibliographit*, in-8 de 10 p., Jérusalem, 5697 (1936) (tiré à part du *Kiriath Sepher*).

Cette notice présente, dans leur ordre chronologique, toutes les indications de quelque importance qu'on peut trouver dans les documents les plus divers (non compris les dictionnaires) sur la vie, l'activité, la production littéraire de cet homme aux activités multiformes que fut Šamuel Hannagid (990-1055) : les premiers renseignements sont fournis par les contemporains, vg. Ibn Ḥazm (994-1063) ; les derniers proviennent des historiens et critiques les plus récents.

Joseph Bonsirven.

***

Roland Lebel. — *Les voyageurs français du Maroc. L'exotisme marocain dans la littérature de voyage.* Paris, Larose, 1936, 406 pp., 14 × 19 (Bibliothèque de Culture et de Vulgarisation Nord-Africaines dirigée par E. Lévi-Provençal).

Le titre et le sous-titre du nouvel ouvrage que nous donne M. Roland Lebel marquent bien les deux éléments qui se mêlent au cours de cette substantielle étude. Aux voyageurs qui visitent le Maroc ou qui y séjournent par nécessité — commerçants, diplomates, captifs, missionnaires — succèdent peu à peu les hommes de science qui viennent procéder à une enquête, les hommes de lettres qui viennent chercher l'occasion ou le prétexte d'un livre. On est heureux de saluer au passage de nobles ou célèbres figures, comme le vicomte de Foucauld, comme

Pierre Loti, dont M. Lebel cite quelques passages admirables et la conclusion inhumaine. L'exposé se termine par deux chapitres consacrés le premier à l'auteur des *Notes d'un colon du Gharb*, Moïse Nahon, le second au maréchal Lyautey ; pages, à dire vrai, quelque peu inattendues, puisqu'il s'agit d'hommes qui, loin de passer, se sont entièrement donnés au Maroc et reposent l'un et l'autre en terre marocaine. On ne sera peut-être d'ailleurs pas toujours d'accord avec les choix de M. Lebel, avec ses sévérités, avec ses indulgences ; telle mention, telle lacune étonneront (pour ma part, j'aurais été content de trouver le nom d'Antoine de La Salle, qui prit part à l'expédition de Ceuta en 1415). Certains regretteront sans doute que l'auteur ait passé un peu vite sur les ouvrages antérieurs au XIX[e] siècle. Mais tout travail de ce genre comporte nécessairement une part d'arbitraire, et ne peut pas ne pas prêter à discussion par quelque côté : c'est l'inévitable rançon de tout ce qui repose sur nos appréciations personnelles. Ce que l'on ne discutera pas, c'est la méthodique conscience de M. Lebel, la solidité de son information, la loyauté et l'indépendance de ses jugements, l'intérêt et le profit que l'on trouvera à le lire. Pour tout cela, l'auteur mérite notre gratitude et nos félicitations (1).

Robert RICARD.

***

Jules GRIGUER. — *Des différents régimes de successions au Maroc (Musulman, Berbère et Juif)*. Préface de M.-P. Louis Rivière. 1935, Editions internationales, Tanger et Fez, et Librairie de la Société du Recueil Sirey, Paris, 251 p., 15 1/2 × 21.

La matière des successions est, sans contredit, l'une des plus originales du droit musulman ; elle a fait l'objet de travaux tout à fait remarquables, tels que le traité des successions musulmanes *ab intestat* de M. Luciani, l'étude de M. William Marçais sur les parents ou alliés successibles en droit musulman et le traité théorique et pratique de dévolution des successions musulmanes (rite malékite) de M. Fauvelle. M. Jules Griguer, chef du Bureau des Domaines à la Direction Générale des Finances du Maroc, vient d'apporter une nouvelle et importante contribution à cette étude en publiant un ouvrage consacré aux différents régimes de succession au Maroc.

Après un premier titre consacré à un exposé, très bref, mais très complet, des successions musulmanes en général, l'auteur étudie, dans un titre deuxième, les successions en deshérence, dans un titre trois, les Bou Mouareths, et réunit, dans un appendice, les textes administratifs relatifs à la matière, un tableau des « signes de Fès » en matière de partage de successions et un tableau des parts successorales de Van den Berg. Cet ouvrage s'adresse plus particulièrement aux praticiens, à

(1) P. 52. Le royaume de Couque dont parle La Martinière n'est pas entièrement imaginaire. Les textes français du XVII[e] et du XVIII[e] siècles connaissent parfaitement bien le royaume de Couco, Couke ou Couque, qu'ils situent en Kabylie (cf. par exemple Paul MASSON, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque*, Paris, 1903, pp. 315-316). — P. 94. Dans *Hespéris*, 1928, pp. 23-35, M. Pierre DE CENIVAL a donné sur *La maison de Louis de Chénier, consul de France à Salé*, un article qui complète et rectifie les publications antérieures.

ceux notamment à qui incombe le soin de liquider les successions musulmanes, et il constitue un guide extrêmement commode pour la détermination des parts successorales. M. Griguer fait dans son important travail la comparaison des droits français, malékite, coutumier berbère et israélite, et un exposé des successions en deshérence musulmanes et berbères, avec l'indication des méthodes employées par l'Etat à l'occasion de son intervention dans ces dernières successions.

L'examen des dispositions de la coutume berbère en matière successorale (pp. 40, 44, 51, 56) et en matière de tutelle (pp. 48-50) aurait été plus complet si l'auteur avait pu fournir une documentation personnelle, et même s'il avait utilisé les travaux déjà importants de M. Georges Marcy, notamment dans la *Revue Algérienne, Tunisienne et Marocaine de Législation et de Jurisprudence*, ainsi que les études publiées, depuis quelques années, sur les recueils coutumiers du Sous. Il n'en reste pas moins que l'ouvrage que M. Griguer présente au public révèle, avec une connaissance approfondie de la loi musulmane, une netteté et une précision d'esprit remarquables. L'utilité de son travail est évidente, ainsi que l'observe M. P. Louis Rivière dans sa préface, pour tous ceux qui, au Maroc, sont appelés à s'occuper de la liquidation des successions entre indigènes.

Henri BRUNO.

***

O. PESLE. — *Le mariage chez les Malékites de l'Afrique du Nord.* Rabat, Moncho, 1936, 232 p., 13×20.

Continuant le cycle de ses intéressants travaux sur les institutions du droit musulman, M. Octave Pesle vient de publier un ouvrage sur le mariage chez les Malékites de l'Afrique du Nord.

Il semblerait, à l'énoncé de ce titre, que l'étude de M. Pesle soit consacrée à une réglementation spéciale, applicable aux seuls Musulmans nord-africains. Il n'en est rien. Dans ce champ d'application le particulier et le général se confondent : M. Pesle, en effet, a pris soin, dans l'introduction de son livre, de nous en situer le cadre et le climat, et de nous expliquer que si, en général, il est impossible d'étudier une institution du droit musulman en faisant abstraction du pays où elle est appliquée, cette circonstance ne joue pas pour l'Afrique du Nord. La France s'étant attachée à conserver aux Musulmans de ces pays leur statut personnel et successoral, ceux-ci demeurent soumis au droit malékite d'Occident. C'est donc la théorie pure du mariage malékite qui fait l'objet de l'ouvrage de M. Pesle.

Suivant un plan méthodique, dans un style clair et alerte, l'auteur a condensé cette intéressante étude en cinq chapitres principaux, au cours desquels il analyse les conditions de formation et de preuves du mariage, ses effets juridiques, les causes d'empêchement et de nullité. Il ne s'est cependant pas tenu à une simple relation doctrinale. Mettant à profit sa science de la langue arabe, il a fait suivre sa documentation d'une abondante jurisprudence musulmane. Il a ainsi mis à la portée de

ses lecteurs nombre de problèmes et de questions, dont les solutions sont l'œuvre de docteurs qui font autorité dans le monde musulman, mais qui, faute de traduction, demeurent encore ignorés de ceux de nos juristes qui s'intéressent au droit musulman. Il a également mis à contribution sa parfaite connaissance des mœurs marocaines, et il a su rendre son étude plus vivante, en rappelant les cérémonies et les coutumes auxquelles a donné lieu l'application des règles juridiques du mariage.

Tout en prenant soin de se défendre d'une tendance apologétique, M. Pesle a accompagné les exposés de commentaires qui gardent le reflet d'une interprétation personnelle, originale et solidement méditée. Il s'est attaché à dégager la philosophie des règles et des principes analysés, les raisons profondes et les influences sociales qui les ont déterminés et orientés. Etudiant la physionomie générale du mariage, il a mis en valeur le côté nettement physiologique de l'institution. Il a fait également ressortir le rôle effacé que jouent les parties contractantes, et notamment la femme, dans la décision et la réalisation de leur union, et l'état d'assujettissement étroit dans lequel les tient le droit exorbitant de puissance fraternelle auquel elles sont soumises. Il a souligné comment leur volonté, leur goût personnel, leurs inclinations réciproques se trouvent sacrifiés aux avantages et à l'avenir de la famille et du clan.

L'étude de la dot a retenu longuement l'attention de l'auteur. Elle constitue en effet, écrit-il, un élément du mariage tellement essentiel qu'elle en conditionne à peu près exclusivement la forme et les effets. Après avoir rappelé et réfuté, à la faveur d'une argumentation solide, la théorie, aujourd'hui périmée, qui assimilait le mariage à une vente, dont la dot représentait le prix, M. Pesle en arrive à cette conclusion que c'est la dot qui caractérise le mariage et qui le distingue du concubinat. Il dégage, enfin, le principe important que le droit à la dot est engendré non par la convention du mariage, mais par sa consommation.

Les intéressants développements de ce livre substantiel justifieraient une analyse détaillée, qui, malheureusement, dépasse le cadre de ce compte rendu. S'il est exact, ainsi que le constate M. Pesle, que l'institution du mariage est parmi les plus complexes du droit musulman et les plus délicates à exposer, félicitons-le d'avoir su si aisément surmonter la difficulté. Nous devons cependant lui adresser un reproche, au moins lui exprimer un regret : après nous avoir fait suivre, avec un intérêt si soutenu, les différentes phases du mariage, les conditions de son existence, et ses effets, M. Pesle nous devait de nous documenter aussi sur les circonstances et les conditions dans lesquelles il prend fin. Il nous le doit encore. Considérons son silence comme une promesse.

Georges PEYRONNIE.

L'Editeur-Gérant : R. PINARDON.

ROCHEFORT-SUR-MER.— IMPRIMERIE A. THOYON-THÈZE

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES

Volumes parus :

I. — E. Laoust, *Etude sur le Dialecte des Ntîfa.*
II. — L. Milliot, *Démembrement des Habous.*
III et IV. — L. Milliot, *Recueil de Jurisprudence Chérifienne* (2 vol.).
V. — L. Brunot, *Notes lexicologiques sur le vocabulaire maritime de Rabat et Salé.*
VI. — L. Brunot, *La Mer dans les Traditions et les Industries indigènes à Rabat et Salé.*
VII. — E. Westermarck, *Cérémonies du Mariage au Maroc*, traduction J. Arin.
VIII. — E. Lévi-Provençal, *Les Manuscrits arabes de Rabat.*
IX. — E. Lévi-Provençal, *Textes arabes de l'Ouargha.*
X-XI. — Mélanges René Basset, *Études orientales et nord-africaines* (2 vol.).
XII. — S. Biarnay, *Notes d'Ethnographie et de Linguistique nord-africaines.*
XIII. — L. Milliot, *Recueil de Jurisprudence Chérifienne*, t. III.
XIV. — V. Loubignac, *Étude sur le dialecte berbère des Zaïan.*
XV. — J. Serres, *Mémoires concernant le royaume de Tunis.*
XVI. — Doctoresse Légey, *Contes et Légendes de Marrakech.*
XVII-XVIII. — Mémorial Henri Basset, *Nouvelles Études nord-africaines et orientales* (2 vol.).
XIX. — *Le Sahîḥ* d'al-Buḫari, publ. par E. Lévi-Provençal, t. I.
XX. — L. Brunot, *Textes arabes de Rabat*, t. I.
XXI. — G. S. Colin et E. Lévi-Provençal, *Un manuel hispanique de ḥisba*, t. I.
XXII. — A. Renisio, *Etude sur les dialectes berbères du Rif, des Iznassen et des Senhaja de Sraïr.*
XXIII. — E. Laoust, *Siwa; son parler.*
XXIV. — Dr H. P. J. Renaud et G. S. Colin, *La Tuhfat al-ahbab.*
XXV. — H. Terrasse, *L'Art hispano-mauresque des origines au XIIe siècle.*
XXVI. — J. Dresch, *Essai sur l'évolution du relief dans la région prérifaine.*

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE LAROSE

COLLECTION « HESPÉRIS »

Ouvrages parus :

I. Henri Basset et Lévi-Provençal. — *Chella.* Une nécropole mérénide, in 8°, avec 16 planches en phototypie, et 65 figures .... 60 fr.
II. André Paris. — *Documents d'architecture berbère* (sud de Marrakech), in-4°, avec 91 figures et planches en couleurs. 1925. 40 fr.
III. J. Bourrilly et E. Laoust. — *Stèles funéraires marocaines*, avec 59 planches in-4°, 1927 .... 45 fr.
IV. Prosper Ricard. — *Dentelles algériennes et marocaines*, in-4° avec texte, 66 planches en phototypie, en simili et trait, présentées sous cartonnage de luxe, 1929 150 fr.
V. Henri Basset et Henri Terrasse. — *Sanctuaires et forteresses almohades*, dessins et relevés de J. Hainaut. In-4°, VIII-484 pages, 57 planches en phototypie hors texte, 187 figures, 1932... 125 fr.

BIBLIOTHÈQUE DE CULTURE ET DE VULGARISATION NORD-AFRICAINE

publiée sous la direction de E. Lévi-Provençal

I. **Extraits des historiens arabes du Maroc**, par E. Lévi-Provençal, in-16 jésus, 2e édition, 1929 .... 30 fr.
II. **Eléments d'Ethnographie marocaine**, par J. Bourrilly (publiés par E. Laoust), in-16 jésus, illustré de 30 planches et d'une carte dépliante. 1932 .... 30 fr.
III. **La Médecine arabe (Arabian Medicine)**, par Edwards Browne, édition française mise à jour et annotée par le Dr H. P. J. Renaud .... 24 fr.
IV. **Yallah ! ou l'arabe sans mystère**, par L. Brunot, nouvelle édition .... 15 fr.
V. **Les Voyageurs français du Maroc**, par R. Lebel .... 30 fr.

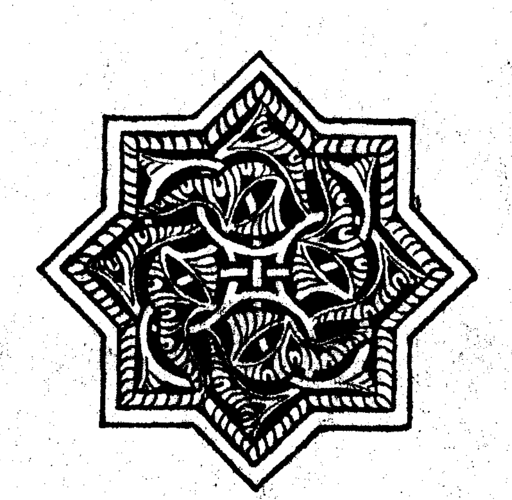
E. Lévi-Provençal. — **L'Espagne musulmane au Xe siècle**, in-4° couronne illustré de 24 planches et d'une carte .... 72 fr.

ROCHEFORT-SUR-MER. — IMPRIMERIE A. THOYON-THÈZE. — 1937

HESPÉRIS

ARCHIVES BERBÈRES et BULLETIN DE L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES





Année 1937 3e Trimestre

LIBRAIRIE LAROSE, PARIS
11, RUE VICTOR-COUSIN, Ve

HESPÉRIS

ARCHIVES BERBÈRES ET BULLETIN DE L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES

La Revue HESPERIS, dont le service est assuré aux principales bibliothèques du Maroc, de France et de l'étranger, est consacrée à l'étude de la langue, de la littérature et de l'histoire de l'Occident musulman ; à l'étude du pays et des populations du Maroc.

Elle paraît quatre fois par an. Chaque fascicule comprend en principe des articles originaux, des communications, des comptes rendus et des notes bibliographiques.

* * *

Il pourra être rendu compte dans HESPÉRIS des ouvrages ou des articles de périodiques relatifs au Maroc, à l'Afrique du Nord ou à la littérature arabe occidentale, dont un exemplaire au moins aura été envoyé au Secrétariat du Comité de Publications de l'Institut des Hautes-Études Marocaines.

* * *

Pour tout ce qui concerne la rédaction de la Revue (manuscrits, épreuves d'impression, tirages à part, publications et ouvrages dont on désire un compte rendu) s'adresser au **Secrétaire du Comité de Publications de l'Institut des Hautes-Études Marocaines à Rabat.**

Pour tout ce qui concerne l'administration de la Revue (demandes de renseignements, changements d'adresse, services d'échanges de périodiques), s'adresser au **Secrétariat de l'Institut des Hautes-Études Marocaines à Rabat.**

* * *

Les demandes d'abonnement, d'achat au numéro et de collections doivent être adressées à la **Librairie Larose, 11, rue Victor-Cousin, à Paris (Ve).**

	France et Colonies	Étranger
Prix de l'abonnement (un an, deux tomes).	**100 francs**	**120 francs**
Prix d'un fascicule isolé	**30 francs**	**35 francs**
Prix d'un fascicule double	**50 francs**	**55 francs**

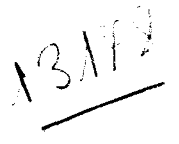
Années antérieures	**1921**	***(épuisée)***
	1922-28	**150 fr.**
	1929 à 33	**120 fr.**

HESPÉRIS

TOME XXIV

Année 1937. *3e Trimestre*

SOMMAIRE



PROVERBES JUDÉO-ARABES DE FÈS

Nous donnons ici un ot de proverbes qui constituent une partie de la ittérature populaire du Mellah de Fès. Ils font suite aux articles suivants :

L. Brunot et E. Malka. — *Textes judéo-arabes de Fès* (*Hespéris*, 1er trimestre 1932) ;

L. Brunot. — *Notes sur le parler arabe des juifs de Fès* (*Hespéris*, 1936, tome XXII, fascicule I).

On constatera que ce folklore s'apparente à celui des populations citadines marocaines, qu'elles soient israélites ou musulmanes. Il n'est pourtant pas sans originalité.

La transcription employée ici est celle de M. W. Marçais avec quelques légères simplifications.

La bibliographie du sujet, traité dans les limites du Maroc, comporte les ouvrages suivants :

Ben Cheneb. — *Proverbes arabes de l'Algérie et du Maghreb*, Paris, 1905-1906-1907 ;

L. Brunot. — *Proverbes et dictons arabes de Rabat*, dans *Hespéris*, 1928, 1er trimestre. — 200 proverbes ;

A. Fischer. — *Marokkanische Sprichwörter*, dans *Mittheilungen des Seminars für orientalische Sprachen*. 1898. — 71 proverbes ;

E. Lévi-Provençal. — *Textes arabes de l'Ouargha* (Tome IX des Publications de l'Institut des Hautes Etudes marocaines), Paris, 1922. — 83 proverbes ;

H. Lüderitz. — *Sprichwörter aus Marroko*, dans *Mittheilungen des Seminars für orientalische Sprachen*, 1899. — 92 proverbes ;

A. Sbihi et A. Benchehida. — *Proverbes inédits des vieilles femmes marocaines*. Fès, 1930. — 300 proverbes.

E. Westermarck. — *Wit and Wisdom in Morocco*. Londres, 1930. — 2013 proverbes.

***

المثايل

1 ـ اذا بغاتک البيضا لا تبغيها لا تخسر مال بوک وجدّک
عليها ڢحال البياض اذا طاح ڢي العين كايعميها

2 ـ اذا بغاتک الحمرا ابغيها اخسر مال بوک وجدّک
عليها ڢحال العسل اذا طاح على الجرحة كايبرّيها

3 ـ اذا بغاتک الكحلا لا تبغيها لا تخسر مال بوک وجدّک
عليها ڢحال الغراب اذا طاح على الخيمة كاتخليها

4 ـ اذا عاشت الراس ما تعدم شاشية

5 ـ اذا ڢرح العدو كا تبطّل الڢزيزة

6 ـ اذا كا تغيب الوجه ما كا تبقى ڢي القفا حرمة

7 ـ باش ما باع السلف ربح

8 ـ تبديل المنازل راحة

9 ـ بلاد يعرفوک جارها ولا بلاد يعرفوک رجالها

10 ـ البنت اذا كبرت ڨيّر لها عبد

11 ـ بوس الكلاب من ڢمّه حتّى تقضي حاجتک منه

12 ـ جا من الورا وعرف ما جرى

13 ـ جا يطبّبها عماها

14 - الجرح كايبرا وكلام العار ما كايبرا شي

15 - جزّار وتعشّى بالفرث

16 - جلوسي ڢ الدار ولا زواج العار

17 - جوز على الواد الفرهوري وما جوز على السكوتي

18 - جيبته تراس رجع لي مولى الراس

19 - جيبته شريك صدف لي هليك

20 - حبّني محبّة خوك وحاسبني محاسبة عدوك

21 - حدّاد وما عنده سكّين

22 - حلڢ اليتيم ما يڢرح ليلة عرسه

23 - حلڢت العروسة ما تحبّ الحماة حتّى تبياض الصغرة

24 - خاي من بابا ڢ حال الريح ڢي الشبّابة

25 - خاي من يمّا ڢ حال العسل ڢ الما

26 - خرّاز وما رقع شي بلغته

27 - خضّار وتعشّى بوراق اللڢت

28 - خبري ڢ الطاڢة وانا منه مشتاڢة

29 - ادهن له حلقه ينسى ذي خلقه

30 - دار بالرجال ولا دار بالمال

31 - الدار دار بونا والكلاب يطرّدونا

32 - دار العرس خير من دارنا

33 - ذوّقه وحمّقه

34 - ذي اتّكل على عشاة جاره بات بلا عشاة

35 - ذي اكل متاع بوه وجدّه ما ينقطع يدّه

36 - ذي تخدمه طبعه وذي ترهنه بيعه

37 - ذي تعرف كسوته ما يهمّك عراه

38 - ذي حبّ الزين يصبر لعذابه

(ذي حبّ الزين يصبر لتقيب الأذنين)

39 - ذي حبّك تنكيه اسكت وخلّيه

40 - ذي حبّني ما بنى لي قصر وذي كرهني ما حفر لي قبر

41 - ذي حبّها كلّها كا يخلّيها كلّها

42 - ذي حفر شي حفرة كا يطيح فيها

43 - ذي صعا له ماله قجد روا له

44 - ذي طرح راسه في الزبّالة من جاز يكركس له فيها

45 - ذي عنده عينه (لسانه) ما انتلب

46 - ذي كا يتلاقى بشي قدرة كا يقجد ربا الشفوفه

47 - ذي كا يحبّ نونّو كا يشطح له

48 - ذى كا يدقّ على الباب كا يسمع الوجاب

49 - ذي ماعرفك يحفرك

50 - ذي ما عنده خير في اركانه يحمله على طرف لسانه

51 - ذي ما عنده دار ما عنده جار

52 - ذي ما عنده فلوس كلامه مشوس وكلمته بين الناس خسارة

53 - ذي ما عندها بنتها تدفن راسها وهي عايشة

54 - ذي ما فيه نفاع ادوع

55 - ذي مات على شبعة لهلا ينوّضه

56 - ذي مكتوبة من عند سيدي ربّي هي ذي تكون

57 - ذي تعمل تحتي احسن من يمّا واختي

58 - الراس ذي تحبّ تقطعها ادهن عليها

59 - ربّي يعطي البرد على قدّ العرا

60 - الرجل الخفيف لازمه القطيعة

61 - السحّارة غلبت الجزّارة وذي بلسانها عتّباته كلّه

62 - سلّم على العربي تخسر خبزة

63 - الشتا د الصيف وكلام الضيف ونجوم الليالي ما بيهم امان

64 - الشوكة كاتولد الوردة والوردة كاتولد الشوكة

65 - صاحب صنعتك عدوك وخلّا يكون خوك من بوك

66 - ضربني وبكى ومشى للقاضي وشكى

67 - اضربه في قمّه ينسى أُمّه

68 - ضربة من يدّك تعّاجة

69 - طبيب الناس حار في راسه

70 - عزّ رجليك من الملوك بلاما يذلّوك

71 - عزّ رجليك يعزّوك الناس

72 - العزري اذا تعوّج حتّى يتزوّج

73 - عوّج ولا تعوّج

74 - فراش نقي ولا رجل مرماد

75 - فلوس النصارى كايمشيوا في الضدّ والعناد وفلوس
اليهود في السبوت والاعياد وفلوس المسلمين في
الحجّ والجهاد

76 - فليّس على فليّس كايتلايم كنيّز

77 - الفمّ المشدود ما تدخل له ذبّانة

78 - في حال ذي تحبّ راسك حبّ ناسك

79 - اقبضها من يدّ الشبعان اذا جاع وما تقبضهاش
من يدّ الجيعان اذا شبع

80 - القطّة ذي ما تلحق شي اللحم كاتقول يخ منه

81 - قليل ومدايم ولا ليلة وقطع

82- كيف اثنين يا رفيق الحالة اذا جاك رمضان

83- كيّل زرع بلادك وخّا يكون شعير

84- لا حبيب إلّا حبيب الشدّة

85- لاين نهرب يا عبدي من فضل ربّي

86- لهلا يطيّح محبّتنا حتّى على حجرة

87- اللوسة سوسة تثقب عينيها فلّوسة نراي في
القبر مدفوسة ونجوز عليها بالحنّة منقوشة

88- לך אמונה בגדי אפלך בקבר ארבעים שנה

89- ما خلقت الشتا غير باش يكون الغيس

90- ما نعفوني اولاد صرّتي وعساك اولاد ضرّتي

91- ما يقول مولى الفول غير الطياب.

92- المحبّة الزيانة قصدها على الايام

93- المسلمين في المبعارغ والنصارى في السنّارغ
واليهود في النوّارغ

94- مضاربة الاحباب من العتبة للباب

95- من دارك ا لالا لدارك ا سيدي

96- منع من الجوع حصل في القادوس

97- موته احسن من عيشته

98- وقت الشتا ما تعطي للدجاج ما

99- يا سارق إبرة يا سارق مخيط

100- يا سارق بيضة يا سارق جمل

1. — *ila bġâṭ˘k ˘lbêḍa, lâ ṭbġêha, lâ ṭ˘ḫṣâṛ mál bôk u-zěddĕk ɜălîha, ṭ-ḥâl lbiâḍ ila ṭâḥ ṭ-˘lɜâin ka-iăɜmîha.*

« Si la (femme pâle) te désire, ne la désire pas ! Ne dépense pour elle e bien (qui te vient) de ton père et de ton aïeul ! C'est comme une taie qui, lorsqu'elle atteint l'œil, le frappe de cécité ».

Ce n'est qu'un dicton qui n'indique pas une répulsion générale pour le teint blanc de certaines femmes.

***

2. — *ila bġâṭ˘k ˘lḥămṛá, bġêha, ḫṣâṛ mál bôk u-zěddĕk ɜălîha ; ṭ-ḥâl lăɜsĕl ila ṭâḥ ɜăl ˘zzĕṛḥá ka-ibâṛṛêha.*

« Si la (femme) rose te désire, désire-la ! Dépense pour elle le bien (qui te vient) de ton père et de ton aïeul ! C'est comme du miel qui, lorsqu'il tombe sur la blessure, la guérit ».

De ce dicton, on ne doit pas inférer que les femmes au teint rose soient toujours préférées aux autres.

***

3. — *ila bġâṭ˘k ˘lkăḥlá, lâ ṭbġêha, la ṭ˘ḫṣâṛ mál bôk u-zěddĕk ɜălîha ; ṭ-ḥâl lġṛâb, ila ṭâḥ ɜăl lḫîma ka-iḫlîha.*

« Si la (femme) brune te désire, ne la désire pas ! Ne dépense pour elle le bien (qui te vient) de ton père et de ton aïeul ! C'est comme un corbeau qui, lorsqu'il tombe sur une tente, la rend déserte. »

Les trois dictons qui précèdent forment un tout, un morceau de littérature populaire. Ils sont connus dans tous les mellahs marocains. Comparer : WESTERMARCK, n°52 : « Dieu te protège de la femme brune et de la pâle ».

***

4. — *ila ɜâsṭ ˘ṛṛâṣ ma ṭăɜdém sạsîya.*

« Si la tête vit, elle ne manquera pas de coiffure ».

L'essentiel pour l'homme c'est de vivre. Cette condition obtenue, il trouvera toujours ce dont il a besoin si c'est raisonnable.

Ce proverbe est cité par LÜDERITZ, n° LIV, et par WESTERMARCK, n° 1205.

Noter : *ṛâṣ* « tête » est du féminin.

***

5. — *ila fârḥ lăədọ́ ka-ṭbṭṭəḷ lᵊgzệṛa.*

« Lorsque l'ennemi se réjouit (de votre mal), la destinée (malheureuse) ne s'accomplit pas ».

gzrệṛa est hébreu et signifie « fatalité, malheur prédestiné par Dieu ».

Le proverbe déclare que la joie qu'éprouve un ennemi à vous savoir malade ou malheureux a pour effet de faire revenir Dieu sur la décision défavorable qu'Il avait prise à votre égard. C'est ainsi qu'on peut guérir, par exemple, d'une maladie grave qui devait normalement vous conduire au tombeau.



6. — *ila ka-ṭġîb lọ̈zâh ma ka- ṭᵊb'á ṭ-ᵊl'fá ḥărma.*

« Lorsque le visage est absent, il n'y a plus de respect pour la nuque ».

On ne respecte les gens que lorsqu'ils sont présents ; dès qu'ils ont le dos tourné on médit d'eux.

Ce proverbe est cité par WESTERMARCK, n° 453 et, avec une variante, dans le n° 1506.

* * *

7. — *bâs ma bâə ᵊssàr' rbáḥ.*

« Quelle que soit la somme que retire un voleur de la vente d un objet volé, ce voleur fait un bénéfice ».



8. — *ṭᵊbdîl lᵊmnâzᵊl ṛâḥa.*

« Changement de demeure est un repos ».

Lorsqu'on demeure trop longtemps dans la même maison, on devient la proie des voisins et des gens qui connaissent votre adresse. En changeant de demeure, on obtient quelque repos à cet égard.



9. — *blâd iəăṛfộk ḥzâṛha wa-la blâd iəăṛfộk rzâlha.*

« Un pays dont les pierres te connaissent est préférable pour toi à celui dont les hommes te connaissent ».

Il vaut mieux vivre dans son pays, où les pierres elles-mêmes sont familières, que dans un pays étranger, même si on y connaît du monde.

Ce proverbe est connu dans tous les mellahs marocains. Il est cité, avec une légère variante, par WESTERMARCK, n° 546.



10. — *ᵊlbẻnṭ ila kbệrṭ giyir la əăbd.*

« La fille, lorsqu'elle grandit, convertissez pour elle un nègre ».

Les iraélites, jusqu'à ces derniers temps, et particulièrement ceux de Fès, Sefrou et Meknès, tenaient à l'honneur de marier leurs filles très jeunes, entre huit et dix ans. Une loi récente a interdit ces mariages précoces à la satisfaction de la population intéressée.

Le proverbe recommande, par précaution, de marier la fille dès qu'elle en a l'âge, devrait-on pour cela, faute d'autre mari, convertir au judaïsme un esclave noir et le lui donner comme époux.

giyir « convertir » est un mot hébreu.



11. — *bôs ˈlḥalâb m-fˈmmó ḥătṭa ṭéʼdi ḥăsṭĕk mĕnnó.*

« Embrasse le chien sur la gueule jusqu'au moment où tu n'auras plus besoin de lui ».

ḥalâb « chien » est hébreu. Le chien, c'est ici la personne dont on a besoin et qu'on méprise.

Il faut ménager les gens qui peuvent vous rendre service ou qui vous rendent service effectivement jusqu'au moment où vous pouvez vous en passer. Par exemple, il est de bonne politique de ne pas rudoyer un domestique dont on n'est pas satisfait tant qu'on n'en a pas un autre sous la main pour le remplacer.

Ce proverbe est cité à peu près dans les mêmes termes par WESTERMARCK, n° 112 et n° 1719.



12. — *zá mᵘl-ḷôṛa u-ʒáṛf má zṛá.*

« Il est venu par derrière (après tout le monde) et il prétend savoir ce qui s'est passé ».

On fait allusion à l'importun qui s'immisce dans les affaires qu'il ignore et dont il veut parler comme s'il les connaissait à fond.

SBIHI, n° 100, donne : *ža men baṛṛa u ʒaud ma ṭṛa.*

« Venant de l'extérieur, il se met à raconter ce qui s'est passé dans notre pays ». Sous cette forme le proverbe est également connu dans les Mellahs et dans les cités musulmanes du Maroc.



13. — *Źá iṭábba ʒămâha.*

« Il est venu soigner (l'œil) et il l'a aveuglé ».

Rappelle notre dicton : « le remède est pire que le mal ».

Se dit lorsque, en voulant corriger quelque chose, on détruit ce qui n'était pas trop mal. Le mieux est parfois l'ennemi du bien.

Ce proverbe est cité par WESTERMARCK, n° 1764 et SBIHI, n° 96.



14. — *ᵘzzĕ̆rḥ ka-ibṛá u-klàm ᵘlʒâṛ ma-ka-ibṛâ-s.*

« La blessure guérit, mais le mal fait par une parole déshonorante ne guérit pas ».

On n'oublie jamais les mauvaises paroles qui ont été dites pour vous nuire ou vous déshonorer.

Ce proverbe est cité par BRUNOT, n° 88 et WESTERMARCK, n° 1498.

* * *

15. — *gᵘzzâṛ u-ṭəássa b-ᵘlfěrṭ.*

« (Il est) boucher et il a dîné avec les déchets de viande ».

fěrṭ à Fès-Mellah signifie non pas « la tripaille », mais les bas morceaux de viande, les rognures, ce que les clients ne veulent pas acheter.

Le proverbe est l'équivalent du nôtre : « c'est le cordonnier qui est le plus mal chaussé ». Les proverbes ci-dessous, nᵒˢ 21, 26 et 27, ont le même sens.

Cité par SBIHI, nᵒ 90 et WESTERMARCK, nᵒ 955.



16. — *glôsi v-ᵘḍḍâṛ wa-la zwáz ᵘləâr.*

« Rester à la maison (vieille fille) plutôt qu'un mariage ignominieux ».

Ce proverbe est très fréquent dans les bouches féminines.



17. — *dôz əăl lwâd ᵘlhărhôri u-ma-ddôz əăl ᵘsskôṭi.*

« Passe près de (traverse) la rivière bruyante, ne passe (ne traverse) pas celle qui est silencieuse ».

Il n'est pire eau que l'eau qui dort.

Cité par BRUNOT, nᵒ 67, SBIHI, nᵒ 126 et WESTERMARCK, nᵒ 1710.



18. — *zîbṭó ṭăṛṛâs ṛzáə li môl ᵘṛṛâṣ.*

« Je l'ai amené comme garçon de course et il devenu le chef chez moi ».

ṭăṛṛâs a, également chez les musulmans, le sens de « commissionnaire » en plus de ceux de « piéton » et de « fantassin ».

Ce proverbe s'applique au serviteur ou à l'employé qui, d'abord humble et travailleur, est devenu arrogant et paresseux, donnant même des ordres à son patron.



19. — *žîbṭó srîk sḍá'-li hlîk.*

« Je l'ai pris comme associé et il est devenu un danger pour moi ».

Se dit à propos de l'associé déloyal qui accapare tout le bénéfice du commerce et entraîne son collègue jusqu'à la faillite.



20. — *ḥěbbni mḥěbbᵘṭ ḥôk u-ḥâsěbni mḥâsběṭ əădôk.*

« Aime-moi comme tu aimes ton frère et règle tes comptes avec moi comme avec ton ennemi ».

Quand il s'agit de comptes et d'intérêts, il faut faire abstraction de tout sentiment d'amitié sous peine d'altérer cette amitié. C'est l'équivalent de notre dicton : « les bons comptes font les bons amis ».

Cité à peu près dans les mêmes termes, par SBIHI, nᵒ 229 et WESTERMARCK, nᵒ 348. Voir BEN CHENEB, nᵒˢ 602 et 2352.

***

21. — *ḥăddâd u-ma ʒăndó sᵕkkîn.*

« (Il est) forgeron et n'a pas de couteau ».

Même sens que les proverbes nos 15, 26 et 27.

***

22. — *ḥêlf liṭîm ma-ifdṛḥ lîlṭ ʒăṛṣọ.*

« L'orphelin a juré qu'il ne sera pas heureux la nuit de sa noce ».

Le bonheur de la noce n'est pas purement nuptial ; il intérresse toute la famille. Le marié orphelin ne peut jouir du bonheur que donne tout autre jeune homme à ses parents à l'occasion de son mariage.

***

23. — *ḥlêfṭ lăʒṛôṣa ma ṭḥêbb ᵕlḥmá ᵕlṭa ṭbyâḍ ᵕlfăḥmá.*

« La mariée a juré de n'aimer sa belle-mère que lorsque le charbon deviendra blanc ».

făḥma « charbon, morceau de charbon », n'est pas employé dans le langage courant de Fès-Mellah. On ne le trouve que dans ce proverbe, dans des chansons. C'est le mot coll. *fâḥăṛ*, unité *făḥṛa* « un morceau de charbon », dim. *fwîḥṛa*, qui est le terme d'usage.

La coutume veut que les nouveaux mariés s'installent chez les parents du jeune homme au moins au début du mariage. La jeune femme est alors constamment conseillée par sa belle-mère qui la commande à tout moment et s'occupe impérieusement de tous les détails du ménage. De là des frictions inévitables auxquelles le proverbe fait allusion.

***

24. — *ḥái mᵕn bâba f-ḥâl ᵕrrêḥ f-ssᵕbbâba.*

« Mon frère consanguin, c'est comme du vent dans une flûte ».

Le mot *sᵕbbâba* pour *šᵕbbâba*, qui était déjà andalou avec le sens de « espèce de flûte », n'est pas employé dans le dialecte, qui désigne l'instrument par *lêṛa*, comme chez les musulmans.

La méthaphore « du vent dans une flute » signifie : rien, chose de peu de valeur.

Deux frères consanguins ont entre eux la présence d'une femme, mère de l'un, marâtre de l'autre ; ses préférences pour l'un et ses injustices pour l'autre sont des causes d'inimitié entre les deux enfants.

Voir ci-dessous, proverbe no 25.

***

25. — *ḥái mn ímma f-ḥâl lăʒsệl f-ᵕlma.*

« Mon frère utérin c'est comme du miel dans de l'eau ».

La métaphore « le miel dans de l'eau » n'est pas courante dans le dialecte.

Deux fils de la même mère et élevés par elle sont vraiment frères ; ils s'entendent bien parce qu'ils sont entourés de la même affection maternelle. Il n'en est pas ainsi pour les frères consanguins. Voir ci-dessus proverbe no 24.

***

26. — *ḫĕṛṛâẓ u-ma-r'ā̈ə-s bḗlġṭọ.*

« (Il est) cordonnier et il n'a pas réparé ses babouches ».

Même sens que les proverbes nos 15, 21 et 27.

***

27. — *ḫĕḍḍâṛ u-ṭəā̆ssa b-ọṛá' ᵊllḗfṭ.*

« Il est marchand de légumes et il dîne de feuilles de navet ».

Même sens que les proverbes nos 15, 21 et 26.

***

28. — *ḫệṛẹ f-ᵊṭṭâ'a w-âna mĕnnọ́ mᵊṣṭâ'a.*

« Mon bien est enfermé dans un placard alors que je le désire ardemment ».

ṭâ'a, plur. *ṭwâ'ẹ* ou *ṭẹ'ân*, dim. *ṭwḗ'a* plur. *âṭ*, désigne à Fès-Mellah : 1° une fenêtre non grillagée ; 2° un placard, armoire pratiquée dans un mur. La fenêtre grillagée se dit *sâṛzā̆m* plur. *sṛâzā̆m*.

Ce proverbe s'énonce lorsqu'on ne peut disposer, pour une raison quelconque, au moment où on en aurait le plus besoin, d'un bien qu'on possède réellement, par exemple, la part d'un héritage non liquidé, un titre qui pourrait procurer une place mais qui ne sert à rien faute de vacance d'emploi, une marchandise qui n'est pas encore vendue alors que le commerçant a besoin d'argent liquide, etc...

***

29. — *ᵊdhḗn lọ ḫă̈l'ọ́ insá di ḫă̈l'ọ́.*

« Graisse-lui la gorge, il oubliera Celui qui l'a créé ».

Par de l'argent, des biens, des faveurs, des honneurs, on fait oublier aux hommes leurs devoirs, leur religion même.

La même idée est exprimée ci-dessous dans le proverbe n° 67 et dans WESTERMARCK, n° 752.

***

30. — *ḍâṛ lᵊrrzā̈l wa-la ḍâṛ bᵊlmâl.*

« Une maison pleine d'hommes plutôt qu'une maison pleine de richesses ».

Il est préférable d'avoir une maison peuplée d'une nombreuse famille que de rester isolé dans sa richesse. Opinions qui révèle le désir si répandu dans les populations nord-africaines d'avoir beaucoup d'enfants.

***

31. — *ᵊḍḍâṛ ḍâṛ bônа wu-lklā̈b iṭâṛṛḍᵊna.*

« Cette maison est celle de notre père, et les chiens nous en chassent ».

C'est le dicton du propriétaire dont les locataires sont exigeants, du patron dont les domestiques ou les employés sont arrogants...

Cité à peu près dans les mêmes termes par SBIHI, n° 128.

***

32. — *ḍâṛ ˑlǝăṛṣ ḫêṛ mĕn ḍâṛna.*

« La maison de la noce est mieux que la nôtre ».

La maison où se passe une noce est joyeuse et animée ; on s'y régale aussi. On abandonne pour elle les amis.

Le dicton est adressé à une personne qui fréquentait assidûment votre maison et qui vous abandonne subitement parce qu'elle a trouvé ailleurs des relations plus profitables.

* * *

33. — *dówọ'ọ u-ḥámm'ọ.*

« Fais-lui en goûter et rends-le fou ».

Lorsqu'on fait goûter seulement à quelqu'un un plaisir ou une joie, on avive chez lui le désir d'une satisfaction complète, on l'affole, on en fait ce qu'on veut.

Conseil de coquetterie féminine pour celles qui veulent affoler les hommes.



34. — *di tṭkḝl ǝăla ǝásâd zâṭọ bâṭ bla ǝăsá.*

« Qui compte sur le dîner de son voisin passe la nuit sans manger ».

Cité par Sbihi, n° 14 et Westermarck, n° 665 et n° 817, qui tous deux emploient *mrîqa* = bouillon, au lieu de *ǝăsa*. A noter que dans le judéo-arabe de Fès *ǝăsa* prend aussi le sens de « bouillon de légumes », le mot *mắṛ'* désignant le « bouillon de viande ». Le bouillon de poulet est dit *mắr' ˇddzâza.*

* * *

35. — *di kḝl mṭáǝ bôh u-zĕddó mạ-in'ṭáǝ iddó.*

« Celui qui mange le bien de son père et de son aïeul n'aura pas la main coupée ».

Le vol, dans l'ancien Maroc, était châtié par l'amputation d'une main.

Manger le bien qui doit vous revenir n'est pas crime. La loi ne poursuit pas le fils qui dilapide la fortune de ses parents, ceux-ci étant vivants.

On énonce ce proverbe à propos des actes répréhensibles de quelqu'un mais qui ne portent tort qu'à lui-même.

* * *

36. — *di ṭḫĕdmó ṭêǝọ u-di ṭĕrhnó bîǝọ.*

« Celui que tu sers, obéis-lui, ce que tu dois mettre en gage, vends-le (c'est préférable) ».

Lorsqu'on travaille avec quelqu'un, il faut lui obéir, c'est de l'intérêt des deux parties. Par ailleurs, il vaut mieux ne pas se lier avec quelqu'un par un emprunt gagé. La vente du gage est préférable car elle évite au moins les discussions, des malentendus.

Ce proverbe est très connu dans l'Afrique du Nord, et particulièrement dans tout le Maroc musulman et juif. Voir Ben Cheneb, I, n° 168 et III, n° 2150, Lévi-Provençal, n° 18, Westermarck, n° 691, et Brunot, n° 16, qui donne ce texte allongé d'une troisième partie.

* * *

37. — *di ṭâərᵕf ksôṭo ma-ihĕmmĕk əărâh.*

« Celui dont tu sais qu'il a des vêtements, ne t'inquiète pas de sa nudité ».

Le mot *əaṛa* ne signifie pas ici la « nudité » au sens propre du mot, mais l'insuffisance en quantité et en qualité de la vêture d'un individu, tenu compte de son état de fortune.

Le proverbe prend alors le sens suivant : « si vous connaissez la richesse de quelqu'un, vous n'avez pas lieu de vous apitoyer sur lui lorsque vous le voyes vivre trop modestement ».

Cité par WESTERMARCK, nº 240.



38. — *di ḥĕbb ᵕzzîn iṣbâṛ lăədâbo (lᵕṭ'êb lodnîn).*

« Qui aime la parure doit endurer la souffrance (qu'elle comporte) ».

Ce proverbe ne s'entend plus qu'au figuré : celui qui a l'ambition d'obtenir un rang, une place, des honneurs, de la richesse, doit peiner et fournir l'effort nécessaire : « Il n'y pas de roses sans épines ».

Le sens propre apparaît dans la variante recueillie auprès d'un israélite casablancais : « Celui (ou mieux : celle) qui veut avoir la beauté doit supporter qu'on lui perce les oreilles (pour y mettre des boucles) ». Il faut souffrir pour être belle.



39. — *di ḥĕbbéṭ tᵕnkîh skéṭ u-ḥăllîh.*

« Celui que tu veux faire endêver, tais-toi et laisse-le ».

Se dit à celui qui est tenté de répondre aux critiques passionnées dont il est l'objet de la part de quelqu'un. On lui conseille de « laisser tomber » l'adversaire et sa polémique, afin de nepas lui donner de l'importance et d'exaspérer, par le silence, sa rage et sa colère.



40. — *di ḥĕbbní ma bnâ-li 'ṣâṛ u-di kĕrhní ma ḥfâṛ-li 'bâṛ.*

« Celui qui m'aime ne m'a pas édifié un palais, et celui qui me hait ne m'a pas creusé une tombe ».

Si on m'aime, on ne m'aime pas au point de bâtir pour moi un palais, c'est-à-dire de m'enrichir. Si on me déteste, on ne poussera pas la haine au point de me faire mourir. Quand on a une conscience tranquille, il ne faut ni trop espérer de l'affection des gens ni trop craindre de leur aversion.

Cité par SBIHI, nº 59.



41. — *di ḥĕbbá kĕllá ka-iḥĕllihá kĕllá.*

« Qui la veut toute, la laisse toute ».

Celui qui veut faire trop d'un seul coup est obligé d'abandonner son projet. Qui trop embrasse mal étreint.



42. — *di ḫfåṛ si ḥăfṛá kạ-iṭéḥ fîha.*

« Celui qui creuse une fosse (pour y enterrer quelqu'un) tombe dans cette fosse ».

Ce proverbe vient souvent comme conclusion morale de contes.
Cité par Fischer, n° 56 et par Westermarck, n° 1237.



43. — *di ṣfá-lọ mâlọ, gĕzdrộ-lọ.*

« Celui dont la fortune est dissipée, déchirez-vous le visage en signe de deuil à son sujet ».

Il vaut mieux mourir que de rester dans la misère après avoir été riche.
gĕzdẹr (musulman *gežd̦ẹr*) signifie : s'égratigner les joues en se lamentant à la mort d'un mari, d'un parent. Seules les femmes suivent cette pratique.
agĕzdộr désigne l'action de se lamenter, de là, un ensemble de femmes se lamentant.



44. — *di ṭåṛḥ ṛâṣọ f-zzĕbbâla mᵛn dâz ikérkĕs-lọ́ fîha.*

« Celui qui place sa tête sur le dépôt d'ordures, le passant farfouille sur sa tête ».

Quand un homme ne sait pas se tenir à sa place et se faire respecter, les gens abusent de lui, le méprisent et lui manquent d'égards, il ne faut pas « se laisser taper sur le ventre ».



45. — *di ɜăndó ɜạinó (lsânọ) má-ntĕlf.*

« Qui a bon œil (bonne langue) ne s'égare ».

Se dit à celui qui, par exemple, fait mal une commission, un travail faute d'avoir demandé des renseignements.
Cité par Sbihi, n° 31.



46. — *di kạ-itlâ'a b-si 'dṛá kạ-igĕzdẹ́r b-ᵛss'ộfa.*

« Qui se rencontre (s'allie) avec une marmite, pleurera des tessons ».

gĕzdẹr = s'égratigner les joues (femmes) en se lamentant à la mort d'un mari, d'un parent. Voir ci-dessus n° 43.

La marmite est considérée ici comme un objet essentiellement fragile, destinée inévitablement à se réduire en tessons au premier choc.

Le proverbe se dit à propos d'une femme qui a épousé un homme d'une condition sociale et morale inférieure à la sienne. Elle supporte les effets de sa mésalliance. Au début du mariage tout semble aller bien, mais bientôt les défauts du mari se révèlent ; de là mésentente dans le ménage et souffrances de la femme.



47. — *di ka-iḥĕbb nǫnnǫ́ ka-isṭáḥ-lǫ.*

« Celui qui veut du nan-nan doit danser pour l'avoir ».

nǫnnǫ relève du langage puéril et signifie : friandise ou petite chose qui fait plaisir. Pour obtenir quoi que ce soit, il faut travailler.

Cité avec variante par BRUNOT, n° 15 et WESTERMARCK, n° 71.

***

48. — *di ka-idâ' ɜăl lbâb ka-ismáɜ lǫzâb.*

« Qui frappe à la porte entend la réponse ».

Lorsqu'on frappe à une porte, quelqu'un répond toujours de l'intérieur, au moins *ăškǫn* (qui est-ce ?) ou vient voir qui frappe. Il arrive encore qu'on pose une question du dehors « un tel est-il là ? » et qu'on reçoive la réponse du dedans, sans qu'on ait ouvert la porte.

Au figuré, le proverbe signifie que celui qui attaque reçoit toujours une riposte.

Cité à peu près dans les mêmes termes, par WESTERMARCK, n° 1474 et 1475.

***

49. — *di ma ɜárfᵘk iḥ'ârk.*

« Celui qui ne te connaît pas te méprise ».

Proverbe très connu dans tout le Maroc avec ce sens : un personnage important, quand il n'est pas connu de ceux à qui il s'adresse un jour, n'est pas traité comme il le mérite.

Cité par BRUNOT, n° 26, LÉVI-PROVENÇAL, n° 14 (combiné avec celui que nous donnons ici sous le n° 52) et WESTERMARCK, n° 1481.

***

50. — *di ma ɜăndó ḫêr f-ᵘrkânǫ iɜămló ɜăla ṭârf lsânǫ.*

« Celui qui n'a pas de bien dans ses encoignures, qu'il en mette sur e bout de sa langue ».

Lorsqu'on n'est pas riche, on doit mettre toute son amabilité dans son langage. Se dit à propos d'un homme pauvre et insolent.

Cité à peu près dans les mêmes termes par BRUNOT, n° 27 et WESTERMARCK, n° 897.

***

51. — *di ma ɜăndó dâr ma ɜăndó zâr.*

« Qui n'a pas de maison, n'a pas de voisin ».

« Voisin » est pris ici dans le sens de « bon voisin qui vous aide à l'occasion ».

Celui qui ne possède pas de maison en propre, déménage fréquemment ; il n'a pas par conséquent de voisin qu'il connaisse depuis longtemps et qui agisse à son égard comme un véritable ami, presque comme un parent en certaines circonstances.

Cité par WESTERMARCK, n° 262.

***

52. — *di ma ʒăndó flôs klâmo̧ mᵕssô̧s u-klĕmṭó bin ᵕnnâs ḫṣâṛa.*

« Celui qui n'a pas d'argent, son discours est fade, et sa parole chez les gens (se dépense) en pure perte ».

Ce proverbe est très connu au Maroc aussi bien chez les musulmans que chez les israélites. Voir notamment Lévi-Provençal, n° 14, p. 161 qui donne des références à consulter, Lüderitz, n° III et Westermarck, n° 872.

On lui donne à Fès-Mellah la variante suivante :

di ma ʒăndó flôs ma̧-iʒănná' ma̧-ibôs.

« Celui qui n'a pas d'argent n'étreint ni embrasse ».

Westermarck, n° 880 donne cette variante avec *derraʒ* à la place de *ʒanna'*.

Les proverbes abondent dans la littérature populaire de l'Afrique du Nord concernant le respect dont est entouré, souvent d'une façon abusive, le personnage opulent.



53. — *di ma ʒăndá bĕnṭá ᵕttfĕn ṛâṣa u-híya ʒá̧isa.*

« Celle qui n'a pas de fille, qu'elle s'enterre vivante ».

Dans la société israélite, on éprouve réellement plus de joie à la naissance d'un garçon qu'à celle d'une fille. La mère elle-même est toujours fière d'avoir mis au monde des garçons. Cependant, dans le fond de son cœur, une femme désire avoir au moins une fille pour différentes raisons : affection que les filles témoignent à leur mère plus gentiment que les garçons, aide dans le ménage, soins en cas de maladie. Une femme qui n'a pas de fille se trouve isolée dans une famille qui ne compte que des garçons.

* * *

54. — *di ma-fîh nfâʒ tfáʒ.*

« Ce qui est sans utilité, repousse-le ».

Se dit au sens propre et aussi au sens figuré, en parlant d'un ami peu sincère par exemple. Cité à peu près dans les mêmes termes, par Westermarck, n° 699 et 700.



55. — *di mâṭ ʒăla săbʒá lăhla inóudo̧.*

« Celui qui meurt rassasié, que Dieu ne le ressuscite pas ».

Celui qui meurt au sein de l'opulence n'a pas besoin de revenir sur terre : il a épuisé la coupe des plaisirs. Se dit à propos d'un riche dont on ne déplore pas la mort.



56. — *di mᵕkṭô̧ba m-ʒănd sîdi ṛábbʷȩ híya di ṭkô̧n.*

« Ce qui est écrit (décrété) par Monseigneur Dieu, c'est ce qui doit être ».

Formule d'un fatalisme très répandu dans l'Afrique du Nord et qui sert pour consoler les affligés.

On dit encore à Fès-Mellah :

di mᵕkṭôba m–ᵕssmá híya di ṭkôn.

« Ce qui est décrété par le Ciel, c'est ce qui doit être ».

di mᵕktôba m–ɜănd ṛåbb^{w}ẹ ma–i'der la ɜăbd.

« (Contre) Ce que Dieu a prédestiné, son adorateur ne peut rien ».

Voir d'autres variantes dans Fischer, n° 51 et Westermarck n° 1787.

* * *

57. — *di năɜmẹ̆l ṭăṭḥí ḥsẹ̆l mn-immá w–uḫṭí.*

« Celle que je mets sous moi (ma femme) vaut mieux que ma mère et ma sœur ».

Le mari préfère sa femme à sa mère et à sa sœur. Il écoute les suggestions de sa femme même s'il fait de la peine à sa mère et à sa sœur.

On entend chez les israélites du Sud-Marocain :

immá u–ḫṭí iɜăbbíu bạs mríuṭi.

« Ma mère et ma sœur, qu'elles emportent le mal destiné à ma petite femme ».



58. — *ᵕṛṛâṣ di ṭḥébb ṭe'ṭáɜa ᵕdhĕn ɜălîha.*

« La tête que tu veux couper, flatte-la (d'abord) ».

Quand on veut atteindre quelqu'un, il faut commencer par endormir sa confiance.



59. — *ṛåbb^{w}ẹ iăɜṭẹ́ lbạ́ṛḍ ɜăla 'édd lặɜṛa.*

« Dieu dispense le froid à chacun à la mesure de son état de nudité ».

On s'étonne qu'un pauvre, mal vêtu, résiste au froid certains jours, alors que d'autres plus aisés et plus chaudement habillés sont sensibles à la température. C'est que Dieu donne moins de froid à ceux qui sont le moins habillés.
Le proverbe s'applique en d'autres circonstances analogues.



60. — *ᵕrrzẹ̆l lᵕḫfîf lâzmọ lĕ'ṭêɜa.*

« Le pied (trop) prompt, il faut le couper ».

Il ne faut pas écouter nos impulsions et agir trop promptement sans avoir réfléchi, sinon on se met dans de mauvais cas.
Autre sens : il ne faut pas aller trop souvent chez les gens si l'on veut éviter des ennuis, des fâcheries.

* * *

61. — *ᵕssᵕḥḥâra ġėlbėṭ ᵕlḥăzzâra u-di b-lsâna ɜăbbâṭọ kėllọ.*

« La sorcière l'a emporté sur la consolatrice, et celle qui a bonne langue a tout pris ».

Celle qui console devrait obtenir beaucoup des gens. La sorcière est plus forte grâce à ses pratiques mystérieuses. Mais celle qui a bonne langue est encore supérieure parce qu'elle sait subjuguer les esprits.



62. — *sˇllĕm ɜăl lɜăṛbẹ ṭᵕḫsăṛ ḫĕbzá.*

« Dis bonjour à un bédouin : tu auras perdu un pain ».

Le bédouin a la réputation de parasite, aussi bien chez les israélites que chez les musulmans citadins. Dès qu'il croit pouvoir aborder quelqu'un, c'est pour lui demander quelque chose ou même pour s'inviter à manger. Du seul fait de lui avoir dit bonjour, on le voit vous demander de quoi acheter un pain.

On en dit tout autant du « filali » (habitant du Tafilelt) et du « chleuh » (berbère du Sous).

De là, on pense, en énonçant ce proverbe, aux personnes qui, pour un petit service rendu, exigent en retour une aide considérable et ne cessent de vous importuner.

Voir Brunot, n° 102, Sbihi, n° 235, Lévi-Provençal, n° 53, Lüderitz, n° LVI, Westermarck, n°s 500 et 1167, enfin Ben Cheneb, II, n° 1648.

Pour le sens général du proverbe, comparer avec Westermarck, n° 962 : *sĕllĕm ɜălih, sĕrrĕf ɜălih* « l'un dit bonjour, l'autre le saisit au collet ».



63. — *ᵕsstá t-ᵕṣṣėf u-klạm ᵕḍḍėf u-nzọm ᵕllyâli ma-ṭihọm ạmạn.*

« La pluie d'été, la parole de l'invité, les étoiles de la période de froid, il ne faut pas s'y fier ».

La pluie d'été est rare, elle n'est pas abondante, elle n'est pas durable, elle n'indique pas un changement de température. L'hôte ne reste pas longtemps chez celui qui le reçoit : ce qu'il dit, autant en emporte le vent. Les étoiles qui apparaissent dans le ciel pendant la période des *lyạli* (quarante jours d'hiver symétriques dans l'année à la canicule) n'annoncent pas le retour du beau temps ; les nuages ont tôt fait de les cacher.

Ce sont trois choses auxquelles il ne faut pas se fier. Voir proverbes analogues dans Brunot, n° 83 et Westermarck, n° 1127.



64. — *ᵕssôka ka-ṭwọ̈ld ᵕlwåṛḍá u-lwåṛḍá ka-ṭwọ̈ld ᵕssọ̈ka.*

« L'épine engendre la rose et la rose engendre l'épine ».

Une belle femme peut avoir des enfants laids et inversement une femme laide peut procréer de beaux enfants.

On ne cite guère ce proverbe que pour ce cas.



65. — *ṣâḥăb ṣnáɜṭᵕk ɜădôk wăḫḫá ikôn ḫâk m-bôk.*

« L'homme qui exerce la même profession que toi est ton ennemi quand bien même il serait ton frère consanguin ».

La concurrence dans l'exercice d'une même profession crée inévitablement de l'inimitié entre deux personnes, seraient-elles des frères.

Cité par Lévi-Provençal, nº 44 et Westermarck, nº 740.



66. — *ḍáṛbni u-bká u-msá ᵕll'ḁdi u-ská.*

« Il m'a frappé et il a pleuré et il est allé se plaindre chez le cadi ».

Il a des torts et c'est lui qui se plaint. Se dit des personnes qui, pour cacher leurs fautes, prennent les devants et se plaignent de leurs victimes qu'elles accusent à faux.

Cité par Sbihi, nº 222 et Westermarck, nº 1460.



67. — *ḍáṛbọ ᵕffᵕmmọ́ insá ummọ́.*

« Flatte-lui la gueule, il oubliera sa mère ».

Pour le sens, ce proverbe est analogue à celui qui est rapporté ci-dessus, nº 29.



68. — *ḍăṛbá mn-iddẽk ṭᵕffâḥa.*

« Un coup de ta main est (pour moi) une pomme ».

Dans le domaine de l'arabe, la pomme est le symbole de ce qui est agréable.

Le proverbe signifie : tout ce qui vient de ta part, même un coup, même ce qui n'est nuisible, est cependant pour moi agréable en raison de l'affection que j'éprouve pour toi..

Il apparaît sous les formes à peu près semblables dans tout le Maroc. Voir Sbihi, nº 102 et Westermarck, nº 289.



69. — *ṭbẽb ᵕnnḁ̂ṣ ḥḁ̂r f-râṣọ.*

« Le médecin des gens s'est trouvé embarrassé pour soigner sa personne ».

Se dit des personnes sages, prêtes à donner de bons conseils et à rendre service aux autres, mais qui oublient leurs façons de penser et leurs bons conseils dès qu'ils s'agit de leurs propres affaires.

Cité par Westermarck, nº 1765.



70. — *ɜăzz rĕzlîk mᵕl-lmlộk blạ-mâ idĕllọ́k.*

« Retiens tes pieds d'aller chez les rois, sans quoi ceux-ci t'humilieront ».

Voir proverbe ci-dessous.

* * *

71. — *ɜăzz rĕzlîk iɜăzzǫ̂k ᵕnnǡs.*

« Retiens tes pieds, les gens t'estimeront ».

ɜazz signifie à la fois « retenir, contenir » et « respecter, estimer ». Ces deux sens apparaissent dans le proverbe, ce qui constitue une sorte de jeu de mots.

ɜăzz rĕzlîk « retiens tes pieds » signifie « abstiens-toi d'aller trop fréquemment chez les gens ». Au début, on te fera bon accueil, puis, à la longue, on te trouvera obsédant et n'aura pour toi aucun égard.

WESTERMARCK, nº 1677 cite ce proverbe sous une forme à peu près identique.



72. — *ᵕlɜăzrí ila ṭɜauwóz ḥĕbb izuwóz.*

« Le célibataire, s'il se met à aller de travers (s'il a une mauvaise conduite), c'est qu'il a envie de se marier ».

On prétend condenser ainsi des observations d'expérience courante. Ce dicton est énoncé quelquefois par plaisanterie taquine à l'adresse des jeunes gens.



73. — *ɜáuwĕz wa-la ṭḥouwĕz.*

« Fais de travers (tout seul ton travail) plutôt que de demander secours (aux gens) ».

Il vaut mieux faire soi-même ses affaires comme on peut, bien ou mal, plutôt que d'être dans la dépendance des gens.



74. — *fṛâs ᵕn'ẹ́ wa-la ṛâzᵕḷ mĕṛmǡḍ.*

« Un lit propre plutôt qu'un homme désordonné ».

C'est un proverbe répandu chez les femmes. Elles prétendent qu'il vaut mieux rester célibataire et mener une vie tranquille chez soi que de prendre un mari et de vivre dans les tracas et les soucis auprès de lui.



75. — *flǫ̂s ᵕnnṣâṛa kạ-imsíu f-ᵕṭṭǡḍ u-lăɜnâd ;*
u-flǫ̂s lihǫ̂d f-ᵕssbǫ̂ṭ u-lăɜyâd ;
u-flǫ̂s lᵕmsĕlmîn f-ᵕlḥẹ̆zz u-lzhǡd.

« L'argent des chrétiens se dissipe dans l'opposition et la rivalité ; celui des juifs va aux samedis et aux jours de fêtes religieuses ; celui des musulmans est consacré au pèlerinage à la Mekke et à la guerre sainte ».

Très connu dans les milieux israélites des villes marocaines.

Noter *lzhǡd* avec un article non assimilé à la sifflante z. Chez les musulmans, les noms qui appartiennent au langage religieux et qui commencent par ž n'assimilent pas le *l* de l'article selon la règle habituelle.

***

76. — *ṭlîyẹs ɜăla ṭlîyẹs kạ-itlâim gnîyẹs.*

« Un petit centime sur un petit centime, et un petit trésor se constitue ».

gniyẹs est mis pour *kniyiz*, à la suite d'une assimilation de sonorité $k > g$ à cause de *z* sonore voisin ; puis d'une dissimilation de $z > s$ pour s'opposer au *g* sonore.
C'est l'équivalent des dictons français : les petits ruisseaux font les grandes rivières, petit à petit l'oiseau fait son nid, etc...
Cité par SBIHI, nº 249 avec une légère modification.

* * *

77. — *ᵕlṭémm ᵕlmĕzdộd ma tṭḫẹ̆l-lọ dᵕbbâna.*

« La bouche close, une mouche n'y entre pas ».

Il ne faut pas trop parler, ni s'immiscer dans des affaires qui ne vous regardent pas, sans quoi on risque de se trouver compromis dans des événements fâcheux.
Cité par WESTERMARCK, nº 1635.



78. — *ṭ-ḥâl di ṭḥĕbb ṛâṣĕk ḥĕbb nâsĕk.*

« Comme tu t'aimes toi-même, aime ton prochain ».

Cité par WESTERMARCK, nº 1294 dans des termes équivalents.



79. — *'ắbṭa mn-ídd ᵕssᵕbɜận ila zậɜ u-ma-ṭa'bṭâ-s mn-idd ᵕzziɜận ila sbậɜ.*

« Prends (accepte une chose) de la main de celui qui fut rassasié lorsqu'il a faim, ne la prends pas de la main de celui qui eut faim lorsqu'il est rassasié ».

On peut accepter ce qui est donné par un riche devenu pauvre et non ce qui est offert par un pauvre devenu riche. Le premier est toujours distingué, l'autre est un parvenu dont la charité est offensante.
Cité par LÜDERITZ, nº XLI et par WESTERMARCK, nº 1038.



80. — *ᵕl'eṭṭá di ma-ka-tᵕlḥá'-s ᵕllḥĕm ka-ṭ'ôl éḫ mĕnnó.*

« La chatte qui ne peut pas atteindre la viande dit fi ! c'est dégoûtant ».

Ce proverbe rappelle la fable du renard et des raisins qui est plus directement évoquée par le proverbe relevé dans WESTERMARCK, nº 1621 :

li ma yẹ̆lḥáq št l-ɜanqộd iqộl ḥâmăṭ.

« Celui qui ne peut atteindre la grappe dit qu'elle est acide ».

Voir aussi du même ouvrage le nº 759.

* * *

81. — *'lîl u-mdâim wa-la lîla u-'ļâə.*

« Peu qui dure vaut mieux que toute une nuit et rien ensuite ».

On entend aussi *mdâwi* pour *mdâim*.

Ce proverbe signifie : un peu qui dure vaut mieux que beaucoup une seule fois. Il est préférable, par exemple, de travailler modérément mais régulièrement que de travailler la nuit comprise et ne plus rien faire le lendemain.

Le proverbe apparaît sous des formes plus claires dans les parlers musulmans. Voir BRUNOT, n° 128, LISCHER n° 49, WESTERMARCK, n° 598.

* * *

82. — *kîf nţîn ya rgîq lḥâla ila zâk ṛᵛmḍân ?*

« Comment seras-tu, le chétif lorsque Ramdhane viendra? ».

Ramdhane est bien ici le mois que les musulmans consacrent au jeûne.

On cite ce dicton à celui, par exemple, qui se plaint d'une peine légère alors qu'une plus forte l'attend, à celui qui se plaint de la chaleur dès le mois de mai, à celui qui fait état d'un léger effort qu'il fournit...

* * *

83. — *kîyel zṛâə blâdᵛk wăḫḫá ikôn săəêr.*

« Mesure (pour acheter) le blé de ton pays, même si ce n'est que de l'orge ».

Il faut se contenter de ce que l'on trouve chez soi et que l'on connaît bien.

Se dit, par exemple, à un jeune homme à qui on conseille de se marier avec une jeune fille de son pays, qu'il connaît bien, même si ce mariage paraît moins brillant que celui qu'il pourrait contracter avec une étrangère.

A rapprocher de l'expression française : mon verre est petit, mais je bois dans mon verre.

* * *

84. — *la ḥbîb ila ḥbîb ᵛssᵛddá.*

« Il n'y a d'ami que celui (qu'on trouve au moment) de la détresse ».

C'est dans le malheur qu'on reconnaît ses vrais amis.

WESTERMARCK, n° 292 donne, avec le même sens :

ṣ-ṣdêq họwa yenəărâf f zámân ḍ-ḍẹq



85. — *láin nᵛhrâb ya əăbdí m-'dá ṛâbbʷẹ.*

« Où fuirai-je, ô mon esclave, le destin de Dieu ? »

'da représente le *qaḍa* classique à la suite d'une perte d'emphase de *ḍ* en *d*, fréquente dans le dialecte.

Formule d'un fatalisme consolateur qui a de nombreux équivalents dans tous les parlers de l'Afrique du Nord.

* * *

86. — *lăhlá iṭéyăḥ mḥébbᵊtna ᵊṭá əåla ḥăzṛá.*

« Puisse notre amour ne pas tomber jusque sur une pierre ».

Que Dieu nous préserve de tomber amoureux d'une pierre. Se dit lorsqu'on voit un jeune homme faire un très mauvais choix comme fiancée.

***

87. — *ᵊllôsa sôsa,*

ᵊṭṭ'éb əainiha fᵊllôsa,

nṛâi f-ᵊl'bâṛ mᵊdfôsa,

u-ndôz əălîha b-ᵊlḥánna mᵊn'ọṣa.

« La belle-sœur est un ver,

qu'une poulette lui crève les yeux,

qu'elle soit enterrée dans une tombe,

et que je passe près d'elle, les mains teintes de henné ».

Il n'existe pas habituellement d'antiphathie entre les belles-sœurs comme il en existe entre les belles-mères et leurs brus. Ce dicton n'est qu'un bouquet de rimes. Sous cette forme, il appartient plutôt au Mellah de Rabat.

A Fès, on dit :

llôsa sôsa wăḥḥá ṭkôn f-ḥâl ḥĕnfôsa.

« La belle-sœur est un ver, quand même elle serait comme un scarabée ».

C'est toujours la rime qui prévaut sur le sens.

***

88. — *lọ ĝmóna baqgói afilló ba-'ẹbệr aṛbaəêm sâna.*

« Pas de confiance dans le musulman, même s'il était dans la tombe depuis quarante ans ».

Le proverbe est énoncé en hébreu. Pour le Mellah, *gói* signifie particulièrement « musulman ».

Le proverbe tire son origine de l'anecdote suivante :

Un rabbin de Palestine qui ne parlait que l'hébreu passait au Maroc pour faire une collecte. Il arriva, un vendredi soir, avant le coucher du soleil, dans un douar habité, évidemment par des musulmans. Il s'installa près d'un cimetière voisin pour y passer la nuit et mettre en lieu sûr l'argent qu'il avait sur lui et qu'il ne pouvait toucher du vendredi soir au samedi soir selon les prescriptions de la religion. Il creusa un trou près d'une tombe et y enfouit sa bourse.

Or, la nuit, le mort enterré dans la tombe apparut en rêve à sa mère qui demeurait dans le douar voisin : « Rends-toi à ma tombe, lui-dit-il, et creuse tout auprès, tu trouveras une grosse somme d'argent qu'un juif y a déposée ».

Le lendemain, la femme se rendit sur la tombe de son fils. Elle trouva le rabbin :

— Que viens-tu faire ici ? lui demanda-t-il.

— Mon fils, qui est enterré ici, m'a recommandé en rêve, cette nuit, de venir creuser auprès de sa tombe pour retirer l'argent qu'un juif y a déposé.

— Depuis combien de temps ton fils est-il mort ? demanda le rabbin.
— Depuis quarante ans, répondit la vieille femme.
— Alors tu peux m'en croire, ton rêve est menteur ; il n'est pas possible qu'un mort fasse parler de lui après quarante ans. Retourne chez toi.
La femme se laissa persuader et revint chez elle. Le soir, la nuit venue, le rabbin reprit son bien et s'enfuit, heureux de l'avoir échappé si belle. Il raconta partout son histoire qu'il termina par le proverbe dont il est question ici.

Un proverbe analogue, retourné contre les juifs, est cité dans WESTERMARCK, n° 471.

lạ̄ ṯṯeq b l-ihûdi ída slem ạ̄lu yẹ̄bqa árbəạin əâm.

« N'aie pas confiance dans un juif même s'il est converti à l'Islam depuis quarante ans ».

***

89. — *ma ḫlá'ṯ ᵕssṯá ġẹ̄r bạs ikôn lġệs.*

« La pluie n'a pas été créée seulement pour qu'il y ait de la boue ».

En toute chose, même bonne, il se trouve des inconvénients inévitables. La pensée prend ici une forme humoristique à l'adresse des gens qui se plaignent que tout ne soit pas parfait.

***

90. — *ma nfəọnî-s olâd ṣåṛṛṭi ẉa-əăssâk olâd ḍåṛṛṭi.*

« Les enfants de mon nombril ne m'ont pas été utiles, encore moins le seraient ceux de ma co-épouse ».

Dans les mœurs actuelles, un homme ne prend une seconde femme que si la première, après dix ans de mariage, ne lui a pas donné d'enfant. Le proverbe semble donc contredire les mœurs, ce qui laisserait supposer une origine non juive.

Il est pris dans un sens plus large que celui qui apparaît dans le texte : si mes parents, mes amis, ne m'ont pas été utiles dans une affaire, que puis-je attendre de ceux qui me connaissent à peine ?

***

91. — *ma-i'ôl môl ᵕlfôl ġẹ̄r ᵕṭṭyâb.*

« Le marchand de fèves ne dit que : la cuisson (en est bonne). »

Un commerçant vante toujours sa marchandise quoi qu'elle vaille. De même un père, une mère louent toujours leurs enfants même si la louange n'est pas justifiée.
Cité par WESTERMARCK, n° 811.

***

92. — *ᵕlmḥẹ̆bba ᵕzzẹ̆rbâna 'ṣṣâdha əăl liyâm.*

« L'amour foudroyant, répartis-le entre tous les jours ».

On ne peut vivre, pendant toute la vie conjugale, embrasé d'un amour impatient ; les grandes amours durent peu. Il vaut mieux retenir sa flamme pour les jours à venir.

S'adresse particulièrement au jeune fiancé qui, dès les premiers jours des fiançailles, éprouve pour sa future une passion trop ardente pour qu'il puisse la dissimuler.
Cité par FISCHER, n° 46.

***

93. — *ᵕlmselmîn f–ᵕlmęəâŗa*
u–nnşâŗa f–ᵕssᵕnnâŗa
u–lihộd f–ᵕnnuwâŗa.

« Les musulmans au cimetière,
Les chrétiens à l'hameçon,
Et les juifs dans les fleurs ».

C'est le dicton, renversé, très connu dans les milieux musulmans de l'Afrique du Nord :

lihûd f-ᵕssĕffûd
'nnṣâṛa f-ᵕṣṣĕnnâṛa
u-lmselmîn f-ᵕlyasmîn
Les juifs à la broche,
Les chrétiens à l'hameçon,
Et les musulmans dans le jasmin.

Voir Westermarck nº 465.

***

94. — *mḍắrbṭ ᵕlḥbâb mĕl ləắṭbá ᵕllbâb.*

« Querelle de parents (alliés) (ne dure que) du seuil à la porte ».

Un querelle de gens unis par un lien de parenté ne dure jamais longtemps.

***

95. — *m–ḍâŗk a lạ̈lla l–ḍâŗk a sîdi.*

« De ta maison, ô Madame, à ta maison, ô Monseigneur ».

Se dit à propos d'une personne qui passe son temps en visite chez les uns et chez les autres.

***

96. — *mnạ̈ə mĕl lḥṭrá ḥăṣ̌ḷ ṭ–'aḍôṣ.*

« Il a évité le fossé (pour) se faire prendre dans la conduite ».

Equivalent de : tomber de Charybde en Scylla.
Fischer, nº 65 et Westermarck, nº 540, donnent un texte plus satisfaisant :

hăreb mel-lḥofra ṭâḥ f-ᵕlbîr.
« Il a fui la fosse et est tombé dans le puits ».

***

97. — *mộṭọ ḥṣẹ̈l m–ăəîṣṭọ.*

« Sa mort est préférable à sa vie ».

Se dit non pas à cause de la misère de quelqu'un, mais à cause de ses souffrances, d'une maladie incurable. Il vaudrait mieux pour lui qu'il meure.

***

98. — *wa't ᵊsslá ma ṭăəṭé l-ᵊddzâz má.*

« A l'époque de la pluie, on ne donne pas d'eau aux poules ».

Il est inutile de faire des dons aux gens qui ont le nécessaire.

***

99. — *yá sậr' ibṛá yá sậr' mᵊḥyẹ̆ṭ.*

« Voleur d'aiguille, voleur de carrelet ».

Qui vole un œuf, vole un bœuf.

Voir WESTERMARCK, nº 1208 qui donne une variante mieux rimée.
Voir ci-dessous un proverbe de même signification.

***

100. — *ya sậr' bệḍa ya sậr' zmẹ̆l.*

« Voleur d'œuf, voleur de chameau ».

Voir proverbe ci-dessus, nº 99.

Louis BRUNOT et Elie MALKA.

MYTHES ET LÉGENDES DU ZERHOUN

LA LÉGENDE DE SIDI ABDALLAH EL HAJJEM

En 1916, Mokhtar, agent de police à Moulay Idris, m'a bien des fois conté, et à de longs intervalles, la vie légendaire de Sidi Abdallah el Hajjem, son aïeul. Ses versions successives prouvent que les conteurs peuvent, sans qu'il y ait lieu d'incriminer leur bonne foi, être trahis par leur mémoire et aussi par leur imagination. Il y aurait donc à faire bien des réserves si l'on voulait user d'une semblable documentation pour reconstituer la vie du Saint, mais je ne veux me consacrer ici qu'à des commentaires d'ordre folklorique.

Voici ce que m'a conté Mokhtar :

Si Omar Khtab habitait Kelaa, dans le Zerhoun. Il avait auprès de lui un serviteur qui lui resta fidèle jusqu'à la nuit où il devait devenir un saint. A ce moment-là, Chitan vint trouver ce serviteur et lui dit : « Pourquoi restes-tu auprès de ce sorcier ? » et le domestique s'en fut. Alors Si Omar Khtab s'adressa à un passant et lui dit : « Va à Moulay Idris ; tu y trouveras un homme qui est à l'abri d'un haïk grand comme une tente et tu lui diras de venir ». Cet homme était Sidi Abdallah el Hajjem. Lorsqu'il arriva à Kelaa, Si Omar Khtab lui demanda de lui tirer le sang. Sidi Abdallah lui posa des ventouses et, comme il avait bu le sang de la première, puis celui de la seconde, Si Omar lui enleva des mains la troisième en lui disant : « Si tu la bois, tu vas éclater ». Il la jeta sur une pierre qui se fendit aussitôt. Au milieu de cette pierre poussa un figuier qui se couvrit de figues et ces figues contenaient du sang.

Qu'était ce Sidi Abdallah el Hajjem ?

Pour Mokhtar, il venait de la Saguiet el Hamra lorsqu'il arriva dans le Zerhoun, où il aurait été non seulement le ventouseur de Si Omar Khtab,

mais le barbier de Moulay Idris et d'autres saints qui n'étaient même pas contemporains.

D'après le *Momatti el Asmâ* de Sidi el Mehdi el Fasi qu'a bien voulu rechercher et traduire M. Abd el Ouahed Benthala), il s'installa autour de la mosquée de Moulay Idris où il devint le disciple de Si Omar Khtab. Il avait une suite nombreuse, une croyance parfaite, une foi ardente, une forte affection, de bonnes mœurs et une religion ferme. Il recevait constamment la visite de pèlerins qui se pressaient autour de lui (1)... En somme, il eut de grandes vertus ; c'est ainsi qu'on pourrait résumer la vie de tous les saints.

La légende que contait Mokhtar explique nettement pourquoi Sidi Abdallah fut appelé El Hajjem, le phlébotomiste ; elle constitue un remarquable spécimen de légende étiologique.

Une lettre que me fit l'honneur de m'écrire René Basset montre que le surnom de Sidi Abdallah tient à la légende pour des raisons que ce brave Mokhtar ignorait. Je ne puis mieux faire que de transcrire cette lettre :

« Cette histoire d'un barbier qui a une mosquée est une altération « d'un fait réel. A Qairouan, on m'a montré la mosquée de Sidi Blioui qui « aurait été barbier du Prophète, et on exhibait à l'appui trois poils de « barbe de Mohammed. Or, c'est une légende qui a pris naissance au « Moyen Age (dans Ibn Rachiq) par ce fait qu'Abou Zem'a el Balaoui, « compagnon du Prophète, s'était fait enterrer avec un, d'autres disent « trois, poils de Mohammed : d'où la légende d'un barbier.

« Je crois que l'idée de barbier a pu naître d'une modification du sens « *Hajjâm*, le « phlébotomiste » ou le « poseur de ventouses ». Nous savons « par le (*Rawd el*) *Qirtas* que l'émir idriside El Hasan b. Mohammed, « petit-fils d'Idris II, était ainsi surnommé parce qu'il frappait toujours « les cavaliers à la place du cou où l'on pose les ventouses. Cet émir qui « avait réussi à se faire proclamer à Fas et tenait Meknasa, Basra, Sifra, « etc., fut vaincu entre Fas et Taza par Mousa ben Abi 'l' 'Afya qui « s'était constitué un état dans ce qu'on appelle aujourd'hui le Maroc « oriental (Taza, Guercif, El Aioun Sidi Mellouk et la Haute Moulouya). « L'émir El Hasan fut arrêté à Fas par trahison, se cassa une jambe en cher- « chant à s'évader et mourut trois jours après (311 hég.) caché dans le quar-

(1) Sidi Abdallah aurait vécu au xe siècle de l'Hégire ; il aurait été le disciple de Sidi Jazouli ; c'est à ce titre qu'il est question de lui dans l'ouvrage de Sidi el Mehdi el Fasi.

« tier des Andalous à Fas. Rien d'étonnant qu'on l'ait enterré à la Zaouïa « de Sidi Driss » (1).

Ainsi René Basset tenait le surnom de Sidi Abdallah pour un exemple suggestif de transformation de vérité historique. On connaît d'ailleurs un certain nombre de faits qui permettent, en quelque sorte, de jalonner l'évolution de cette légende. La Tradition nous apprend d'abord que Mohammed avait coutume de se passer la main dans la barbe et ses fidèles recueillaient les poils qui restaient entre ses doigts. Un monument recouvrait un de ces poils à Cuddapah, dans la province de Balaghat : ce poil eut le sort d'une relique. Un ou trois poils furent portés à Sidi Blioui, lequel, par suite d'une association d'idées toute naturelle, passa pour le barbier de Mohammed. Avec lui la légende du barbier pénétra au Maghreb ; sa diffusion s'accrut avec le surnom qu'un jeu de mots valut au petit-fils d'Idris II. Sidi Abdallah fut l'héritier de cette lignée.

Ce serait accorder une valeur historique à la légende que de vouloir s'avancer plus loin sur le chemin de la vérité. Il convenait toutefois de noter que le héros de la légende dont on va lire le commentaire tenait de la légende son surnom.



Sidi Abdallah échappa donc à un grand danger en ne buvant pas le sang de la troisième ventouse.

Cet épisode de la légende nous éclaire sans doute sur la puissance magique du sang. Mais pourquoi Sidi Omar Khtab eut-il la pensée que son sang ferait enfler et éclater le ventre de son ventouseur ?

La crainte du *ventre qui enfle* est particulièrement répandue dans l'Afrique du Nord. E. Mauchamp en cite deux exemples : le premier est celui de la mule qui a touché du pied une boule. Cette boule est une bête charnue qui roule sous forme de pastèque dans l'eau ou dans les champs. Lorsqu'on la rencontre et qu'on la franchit, on enfle, on s'arrondit comme la pastèque, par suite d'influences auxquelles la magie sympathique ne doit pas être étrangère (2). Le deuxième exemple est plus suggestif. Il est tiré des pratiques de sorcellerie : lorsqu'on veut se venger de quelqu'un, on gonfle une outre que l'on accroche au mur. On la frappe ensuite avec l'aide d'un

(1) Lettre du 22 août 1916.

(2) E. Mauchamp, *La sorcellerie au Maroc*. Paris, Dorbon aîné, p. 174.

bâton de grenadier sur lequel une formule a été écrite et on récite en même temps certaines prières. Le malheureux à qui l'on veut nuire commence dès lors à enfler. Et si, au lieu d'une outre, on a pris un crapaud, lorsque le crapaud éclate, l'envoûté exhale son dernier soupir (1).

Moulay Ismaïl fut victime de semblables pratiques à Meknès, c'est-à-dire dans la région voisine de celle où Sidi Abdallah faillit mourir. Sidi Mohammed ben 'Aïsa avait été chassé de la ville sur l'ordre du Sultan. Ses disciples l'adjurèrent de revenir sur ses pas. Il ne les écouta point. Alors ils se saisirent d'une outre dans laquelle ils soufflèrent de toute la force de leurs poumons et Moulay Ismaïl enfla, enfla. Il aurait certainement eu le sort qui faillit échoir à Sidi Abdallah, si Dieu ne l'avait avisé de la cause de ses troubles et des moyens d'y remédier (2).

Les femmes jalouses connaissent bien les recettes magiques qui font enfler le ventre ; lorsqu'une personne meurt dans le village, elles s'efforcent de se procurer sa cervelle ; elles la mettent à mariner dans l'eau et, lorsqu'elle est bien tuméfiée, semblable à une éponge visqueuse, elles la préparent en ragoût. Elles n'ont plus qu'à servir ce plat à l'infidèle. Le lendemain il se gonfle à la façon d'une outre, et il lui arrive ce qui serait arrivé à Sidi Abdallah sans la vigilance de Si Omar Khtab (3).

Le Nord-Africain, on le voit, est familiarisé avec l'idée du ventre qui enfle, et c'est un danger qu'il redoute particulièrement. Craindrait-il, pour les mêmes raisons que nous autres, civilisés, l'éclatement qui est une complication si rare de l'enflure du ventre ? C'est bien peu vraisemblable. Les plus angoissantes terreurs ne sont pas, pour un primitif, d'ordre médical. Ce qu'il craint, c'est le mystère, et l'enflure du ventre lui apparaît comme le produit d'une force dont il tient l'origine pour surnaturelle et qui se manifeste même après la mort.

A. Mouliéras nous a conté, dans son *Maroc inconnu*, une histoire dont le sens nous échapperait si nous n'étions éclairés sur la pensée indigène : un Tsoul s'était noyé ; des plongeurs, nous dit-il, le ramenèrent à la surface, « la tête en bas, le ventre énorme... hideux », et aussitôt ils montèrent sur le ventre du mort qu'ils piétinèrent et « écrasèrent de leur poids » (4).

(1) E. MAUCHAMP, *ibid.*, p. 204.

(2) L. MERCIER, *Les mosquées et la vie religieuse à Rabat*, in *Arch. Maroc.*, E. Leroux, Paris, vol. VIII (1906), p. 180 : R. BRUNET, *Essai sur la confrérie religieuse des 'Aîssâouâ au Maroc*. Paris, P. Geuthner, 1926, pp. 21-25.

(3) E. HELSEY, *La France au Soleil*, *Journal*, 8 mars 1934.

(4) A. MOULIÉRAS, *Le Maroc inconnu*, Paris, A. Challamel, 1899, vol. II, p. 591.

Mohammed ben Tayeb (l'informateur d'A. Mouliéras) fut très surpris de cette manœuvre, et pourtant elle correspondait à une pratique commune, quasi rituelle dans l'Afrique du Nord. Depuis longtemps déjà, le Dr Marty l'a signalée (1). « Il est, nous dit-il, de convenance religieuse... de presser doucement sur le ventre (du mort) et d'y placer un corps pesant pour prévenir le gonflement ». G. Trenga a observé la même coutume chez les Berbères (2) : « on place d'ordinaire un soc de charrue sur le ventre du mort avant de le mettre au suaire. Les uns, ajoute-t-il, prétendent que c'est afin d'éloigner les démons, les autres afin d'éviter le travail des gaz ». Dans la région de Marengo, me dit M. Bouzar, on met une pierre sur le ventre du mort « pour qu'il ne sente pas mauvais ». Quelques tribus des environs de Tlemcen, m'écrivait M. A. Bel, observent la même pratique, « afin d'empêcher le ventre d'enfler », et on ne donne pas d'autres raisons (3).

On ne peut suivre G. Trenga lorsqu'il attribue une importance capitale à la nature du contrepoids ; certes, le fer joue un rôle important dans la magie, mais la coutume dont nous parlons ne tire pas son efficacité prétendue de l'emploi de ce métal, puisqu'on a généralement recours à des cailloux ; plus satisfaisante est l'opinion de celui qui voyait tout simplement dans cette pratique un moyen d'éloigner les démons (4).

Le ventre peut d'ailleurs donner asile au « djann » : selon les Mettidjiennes, les crises d'hystérie seraient dues à la présence de ce dernier dans le ventre. « Elles le sentent, nous dit M. Desparmet ; elles l'entendent se mouvoir avec un sourd bourdonnement ; puis il s'élève vers le gosier, mais, comme il n'aime pas l'indiscrétion, il a besoin de plonger la femme dans la stupeur, dans l'insensibilité, dans les convulsions et de frapper d'amnésie, car elle ne doit conserver aucun souvenir des conditions dans lesquelles l'esprit l'a visité » (5).

Le ventre, on le voit, n'est donc pas seulement, pour le Nord-Africain, le laboratoire où s'élabore la digestion ; il peut être le siège de forces occultes

(1) Dr A. Marty, *Islamisme*, Monaco, 1903, p. 66.

(2) G. Trenga, *Contribution à l'étude des coutumes berbères*, *Arch. berbères*, t. II, p. 247.

(3) Cette coutume (précise M. A. Bel, dans l'aimable lettre qu'il m'a écrite le 20 septembre 1933) est observée dans quelques tribus des environs de Tlemcen, mais elle n'existe qu'à l'état sporadique. Les indigènes n'en donnent aucune explication satisfaisante et la Tradition islamique paraît l'ignorer.

(4) En 1915, sur le front, M. H. Massé a vu un tirailleur marocain (probablement originaire de Sous) qui posa un couteau de tranchée sur le ventre d'un camarade qu'on allait inhumer ; il se refusa à en dire le motif, mais un autre parla de djinn... On ne saurait douter que le geste de ce tirailleur était déterminé par la croyance que nous venons de commenter.

(5) J. Desparmet, *Le mal magique*, Carbonel, Alger, P. Geuthner, Paris, 1932, pp. 109-110.

dont il serait vain de chercher à préciser le rôle, mais qui sont redoutées aussi bien durant la vie qu'après la mort.

Si Omar Khtab ne savait probablement pas mieux que ses contemporains la cause réelle des dangers que courait Sidi Abdallah el Hajjem, mais il n'ignorait pas que le sang est dangereux, puisqu'on ne peut le jeter à terre sans prendre certaines précautions ; s'il méprisait les pratiques des sorciers qui ne sont pas orthodoxes, ils les redoutait parce qu'elles font enfler le ventre. Il connaissait les maladies qui produisent les mêmes effets et qui sont, il n'en doutait pas, causées par les démons : il avait vu ce qui se passait sur le cadavre alors que toute vie avait cessé et il l'envisageait avec effroi. Toutes ces pensées se succédèrent dans son esprit lorsqu'il vit Sidi Abdallah saisir la troisième ventouse et, en arrêtant son geste, il eut la conviction qu'il lui épargnait un grand malheur.



La légende de Sidi Abdallah el Hajjem expose assez brièvement le dernier prodige que je veux maintenant commenter. Sidi Abdallah, dit-elle, versa le sang de la troisième ventouse sur une pierre qui se fendit aussitôt ; du milieu de cette pierre poussa un figuier qui se couvrit de figues et dans ces figues il y avait du sang.

Le thème légendaire des *plantes sanglantes* est très répandu. Il a joui d'une faveur particulière dans l'Antiquité classique. Ainsi lorsque Dryope eut donné une branche de lotos à son enfant, Iole vit tomber des gouttes de sang de la fleur qu'elle venait de couper : elle apprit alors par des bergers que la nymphe Lotis avait été changée en arbre pour échapper aux désirs de Priape (1).

Du sang de Zagreus naquit la grenade mystérieuse dont il était interdit de parler à Eleusis (2) ; de celui d'Ajax éclot une fleur vermeille (3) ; de celui d'Adonis, victime de sa témérité, s'épanouit la fleur qui porte son nom (4). Le fruit du mûrier prend, en mûrissant, la sombre couleur du sang de Pyrame et de Thisbé (5) ; le sang divin du malheureux Prométhée coula

(1) Ovide, *Métam.*, Liv. IX, VI.

(2) Clément d'Alexandrie, *Protrepticon*, cité par Ch. Lenormant, *Mémoires sur les représentations qui avaient lieu dans les Mystères d'Eleusis*, *Acad. des Inscr.*, XXIV (1861), pp. 44-51 ; A. de Gubernatis, *La mythologie des plantes*, Paris, Reinwald, 1882, vol. II.

(3) Ovide, *Métam.*, Liv. XIII, I.

(4) Ovide, *ibid.*, Liv. X, VIII ; Frazer, *Rameau d'Or*, t. III, p. 145.

(5) Ovide, *ibid.*, Liv. IV.

sur le Caucase et fit pousser une plante dont la racine ressemblait à de la chair (1).

L'hagiographie chrétienne relate, elle aussi, quelques légendes étiologiques qui expliquent la couleur rouge de certaines plantes. Le rosier que le doux saint François planta à Subiaco, à l'endroit où saint Benoît se roula sur les orties et sur les ronces, porte toujours des épines qui « ne cessent d'offrir une teinte sanglante », et les fleurs du rosier sur lequel saint François, à l'imitation de saint Benoît, se roula lui-même, paraissent toujours tachées de sang (2). Plus près de nous, en Touraine, on prétend que les peupliers venus sur le sol arrosé du sang de sainte Britte et de sainte Maure sont toujours rouges lorsqu'on les coupe (3).

A cause de leur couleur, certaines plantes portent des noms significatifs : l'épervière des marais, avec ses feuilles tachées de rouge, est appelée en Provence l'*herbe du massacre*. Le cornouiller porte le nom de *sangui* en catalan. L' « euphorbe monnoyer » est l'*herbe du sang*. Quant à l'adonis, il a été appelé tantôt le *sang de Vénus*, tantôt le *sang de Jésus*, et le nom de *goutte de sang* lui a été donné en de nombreux pays.

On voit que les variétés de plantes sanglantes sont fort nombreuses.

Le figuier de Sidi Abdallah appartient à cette catégorie de plantes dont la sève, la fleur ou le fruit sont de couleur rouge et qui, pour ce motif, sont réputées avoir poussé dans un sol arrosé de sang.

Dans l'Afrique du Nord, où le culte des arbres est si répandu, le thème folklorique des plantes sanglantes est très rare : le caroubier de Sidi Halwi à Tlemcen, qui est né du sang de ce marabout, constitue le seul exemple dont j'aie connaissance (4).

Il semble que les Nord-Africains répugnent à comparer les objets de couleur rouge au sang humain. La grenade n'est plus, comme celle de Zagreus, un fruit sanglant ; elle est née des pleurs que versa Lalla Fathma Zohra à la mort d'Hassan et d'Hocéin (5). Les larmes du Prophète ont donné le jour à la rose (6). Ibn el Baïtar nous parle bien dans son *Traité des*

(1) APPOLONIOS DE RHODES, *Les Argonautiques*, trad. H. de la Ville de Mirmont, Bordeaux, G. Gounouilhou, 1892, Chant III, p. 117.

(2) Ed. SCHNEIDER, *Les Heures bénédictines*, Grasset, Paris, 1925, pp. 13-14.

(3) S. M. ROUGÉ, *Le Folklore de la Touraine*, Arrault et Cie, Tours, 1931, pp. 138-139.

(4) A. BEL, *Coup d'œil sur l'Islam en Berbérie*. *Rev. Hist. Rel.*, t. LXXV, no 1, p. 104.

(5) Desse LEGEY, *Essai de folklore marocain*, Paris, P. Geuthner, p. 45.

(6) Desse LEGEY, *ibid.*, p. 44.

Simples, de *dam ot tinnîm*, du sang des deux frères, mais le nom de cette plante n'est-il pas emprunté à la littérature iranienne, puisqu'elle apparut pour la première fois à l'endroit où Afrasyab fit couler le sang de Syavesh, c'est-à-dire à l'endroit même où luttèrent deux héros légendaires persans ?

Le cornouiller, le caroubier, le cerisier, le coquelicot portent des noms qui n'éveillent pas l'idée de sang, et l'on pourrait croire que la couleur rouge de l'adonis est passée inaperçue si la médecine populaire ne l'utilisait comme emménagogue.

Les lapidaires arabes reflètent la même indifférence aux analogies de la couleur rouge et du sang. Sans doute l'hématite est pour eux, ainsi que pour les lapidaires français, la pierre de sang, mais le rubis spinelle est dit, selon sa variété, rouge feu, rouge grenade ou scorpion, et l'escarboucle porte un nom où se retrouve seulement l'idée de braise. Quant à la couleur de l'agate, de la cornaline, elle est restée sans valeur symbolique.

Faut-il penser que la mentalité indigène répugne à parler d'une matière impure dont le nom seul peut attirer la présence des Génies ? Cette aversion est-elle une conséquence indirecte de la défense qu'a promulguée l'Islam de représenter la figure humaine ? Se serait-elle étendue de la figure même à un autre élément composant l'être humain ? Ces questions doivent rester sans réponse, et il faut se borner à constater que la pensée populaire, dans l'Afrique du Nord, a presque totalement négligé d'exploiter une comparaison qui est banale sur les rives septentrionales de la Méditerranée, où elle a provoqué une magnifique floraison de légendes (1).



En somme, il y eut deux hommes en Sidi Abdallah El Hajjem, l'homme pieux que louent les hagiographes et le thaumaturge qui est le produit de l'imagination populaire. « Si l'on parle d'un saint, écrivait Henri Basset, l'auditeur ne désire pas entendre un récit qui le charme, mais l'exposé d'une puissance qui le frappe ; celle-ci seule compte... » (2). Sidi Abdallah ne fit pas de miracles sensationnels ; aussi sa renommée n'a-t-elle pas franchi les

(1) J'ai échangé une amicale correspondance avec M. H. Massé au sujet des plantes sanglantes, mais je n'ai pu exposer ici la faveur dont jouit ce thème folklorique dans la littérature iranienne où, comme chacun sait, M. Massé a une compétence singulière. Je crois pourtant devoir signaler l'écart qui sépare la pensée persane, ainsi d'ailleurs que la grecque, la romaine, et même la française, de la pensée sémite qui paraît rebelle à toute assimilation du rouge dans la nature avec le sang. La poésie biblique en effet n'a fourni guère plus d'exemples que le folklore et la littérature arabes.

(2) H. Basset, *Essai sur la littérature des Berbères*, Alger, Carbonel, 1920, p. 274.

limites du Zerhoun. La légende que nous avons commentée n'en est pas moins intéressante du point de vue folklorique. Des deux thèmes qu'elle comporte, celui du *ventre qui enfle* est essentiellement marocain, mais il n'est pas seulement le reflet d'une croyance commune dans l'Afrique du Nord qui envisage la cavité abdominale comme une sorte de prison où peuvent être retenues des influences redoutables, il est vraisemblablement la réplique d'un épisode de la vie de Sidi 'Aïsa qui ne pouvait être ignoré des habitants du Zerhoun, en raison de leurs relations avec Meknès. Par contre le thème du *fruit sanglant* a certainement des origines lointaines ; on serait moins étonné de le lire dans la mythologie gréco-latine ou dans la littérature iranienne, qui assimile si volontiers tout ce qui est rouge à du sang.

Ainsi la courte et modeste légende de Sidi Abdallah, formée de la réunion de deux thèmes hétéroclites, permet d'entrevoir le travail obscur auquel se livre la pensée populaire avant de donner à un santon sa Légende dorée.

J. HERBER.

UNE DESCRIPTION DU HABT EN 1648 (1)

Parmi les chroniques hispano-portugaises qui intéressent l'histoire du Maroc, l'*Historia de la ciudad de Ceuta* de Jerónimo de Mascarenhas est une des plus connues (2). C'est néanmoins un texte de valeur et de portée très inégales. Il est incomplet, et nous sommes justement privés des chapitres où l'auteur (+1671) devait raconter les événements dont il était contemporain. Pour les années antérieures, et bien qu'il ait utilisé des documents d'archives, Mascarenhas a travaillé en partie de seconde main, s'aidant de Léon, de Mármol, et des chroniqueurs portugais qui l'avaient précédé. Les pages les plus précieuses de son *Historia* sont celles dans lesquelles il expose la situation de Ceuta et celle de la Berbérie au moment où il écrivait (1648). Non seulement il parle là de choses qu'il a vues ou entendues, mais encore il était bien placé pous s'informer, puisque son père, D. Jorge de Mascarenhas, marquis de Montalvão, avait été gouverneur de Mazagan, puis de Tanger (3). C'est de ces pages que nous détachons la description dont on trouvera un peu plus loin la traduction ; elle constitue un inventaire précis et exactement daté des tribus, des notables et des forces de la région du Habt en 1648.

Fils du marquis de Montalvão, Jerónimo de Mascarenhas était Portugais d'origine. En 1640, à la rupture de l'union ibérique, il prit le parti de Philippe IV d'Espagne et devint par la suite évêque de Ségovie. Ces circonstances expliquent que son ouvrage soit rédigé en castillan et que le manuscrit se trouve conservé à la Bibliothèque Nationale de Madrid (actuellement sous la cote 3033). On sait que celui-ci a été publié à Lisbonne en 1918, par M. Afonso de Dornelas et aux frais de l'Académie des Sciences

(1) Communication présentée au IXe Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines (La montagne marocaine, Rabat, mai 1937).

(2) Cf. *Hespéris*, t. VII, 1927, p. 44, où nous avons d'ailleurs émis un jugement un peu trop optimiste sur la valeur de l'ouvrage.

(3) Cf. Robert Ricard, *Un document portugais sur la place de Mazagan au début du XVII*e *siècle*, Paris, 1932.

de Lisbonne, sous le titre suivant : *Historia de la ciudad de Ceuta, sus sucessos militares y políticos, memorias de sus santos y prelados, y elogios de sus capitanes generales.* Fondée sur une copie qui lui fut envoyée de Madrid et imprimée par des typographes auxquels le castillan n'était pas familier, l'édition de M. de Dornelas laisse à désirer sur quelques points de détail. Une autre copie, établie à notre intention, nous a permis de corriger çà et là le texte du chapitre que nous traduisons (1).

Robert RICARD.

---

(1) Les corrections qui ont une importance pour l'interprétation du texte sont indiquées entre parenthèses.

Ch. 5. Etat présent de la Berbérie ; nombre d'hommes avec lesquels elle infeste nos places ; gouvernement tyrannique des *Benbucares*, aujourd'hui maîtres presque absolus des Mauritanies (1).

Puisque j'ai décrit (*escrivi*) la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui Ceuta (2), il sera bon de décrire (*escrivir*) aussi celle de la Berbérie en cette année 1648 où l'on rédige cette histoire, discours qui, je pense, ne sera pas peu agréable aux curieux, par suite des maigres informations que l'on a sur ces peuplades barbares (3). La *Gomera*, où finit la province de *Habat*, est une chaîne de montagnes entre Ceuta et Tanger, qui jadis a été fort peuplée ; on y voit des vestiges de grands villages, et les Berbères n'osent pas y habiter à cause de la guerre continuelle que ces deux présides font à ses habitants, et à cause des incursions continuelles qu'ils font contre leur bétail, leurs biens et leurs maisons. Au pied de cette montagne, vers le Détroit, se trouve une peuplade nommée *Anjara*, qui peut rassembler plus de 400 cavaliers et de 3.000 fantassins, avec lesquels elle court continuellement les territoires de Ceuta et de Tanger ; hommes belliqueux, dont la plupart emploient des armes à feu ; ils sont gouvernés par un *xeque*, nommé *el Hat*, qui a succédé à ses ancêtres (*sus abuelos*) (4). Plus à l'ouest, derrière Tanger, se trouvent trois villages : *Cita Alhambra*, *Benargu* et *Benameçuar* (5), qui mettent en campagne 400 cavaliers et plus de 6.000 hommes de pied, la plupart munis d'armes à feu, qui pour faire la guerre aux présides de Ceuta et de Tanger se joignent à ceux d'*Anjara* ; ces villages sont gouvernés par l'*almocaden Golife* (6).

(1) Edit. Dornelas, pp. 19-22. Au début du petit livre d'Agustín Manuel y Vasconcelos, *Vida de D. Duarte de Meneses, tercero conde de Viana*, Lisbonne, 1627, f°s 9v°-12v°, on trouve également une description du Habt, mais moins précise et moins détaillée que celle de Mascarenhas ; en outre, largement fondée sur Léon et Mármol, sa valeur originale est médiocre. Un autre texte présente une analogie curieuse, mais seulement partielle, avec la description de Mascarenhas : c'est le tableau du Maroc adressé au marquis de Velada par D. Jorge de Mendonça da Franca et reproduit par M. Ignacio Bauer dans ses *Relaciones de África*, t. II, Madrid, s. d. (1922), pp. 31-48. Comme Jerónimo de Mascarenhas, l'auteur appartenait à une famille portugaise qui avait joué un rôle important au Maroc ; personnellement, il avait, lui aussi, pris le parti de Philippe IV d'Espagne ; enfin son texte est de 1648, exactement comme celui de Mascarenhas.

(2) Allusion aux chapitres précédents, 3 et 4.

(3) Le mot *bárbara* manque dans l'édition Dornelas.

(4) On trouve aussi les formes *el Xate* ou *o Xate* (H. de Castries, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc*, 1re série, France, III, Paris, 1911, pp. 425-426, et Fernando de Meneses, *Historia de Tangere*, Lisbonne, 1732, p. 135, p. 152, p. 154, p. 289).

(5) Il ne s'agit probablement pas de la tribu des Beni Mṣawwar, mais du village de ce nom qui se trouve dans les environs de Tanger. Les deux autres toponymes (*Cita Alahambra* et *Bernagu* dans Dornelas) sont plus difficiles à identifier. Le premier est souvent cité par Meneses (*H. de Tangere*, p. 14, pp. 130-139, p. 160, pp. 291-292) sous les formes les plus variées : *Sidalhambra*, *Sid Alxambra*, *Sitalgambra*, *Sitalhãobra*. Il représente sans doute le *Xeque* ou *Xece Alhambra*, *Alambra*, etc. de l'Anonyme Portugais (t. à p., Paris, 1909, pp. 56-57. Cf. *Sources inédites*, 1re série, France, II) et l'actuelle Cuesta Colorada. Quant au second, c'est peut-être le *Benarsem* ou *Benarxem* de Menesse, *H. de Tangere*, pp. 289-290.

(6) Les textes espagnols donnent le nom de *Bulif*, *Bolif* ou *Golife* à l'*almocaden* qui tua Moulay ech-Cheikh en 1613 (Bauer, *Relaciones de África*, II, p. 37, p. 48 et p. 314). C'est Mohammed Abû-l-Lîf (cf. A. Cour, *L'établissement des dynasties des Chérifs au Maroc*, Paris, 1904, p. 158). S'agit-il du même personnage ou de son fils ? Cf. aussi Meneses, *H. de Tangere*, p. 95 et p. 160.

Plus au-delà se trouvent le *Farrobo* (1) et *Benahombres*, *Benaguader* et *Benaharoz*, villages d'où sortent plus de 2.000 cavaliers et plus de 8.000 fantassins, la plupart munis d'armes à feu (2) ; ces villages sont gouvernés par deux *almocadenes*, appelés *Ali Benhiage* et *Mahamet Bensiani*. Vers la mer on trouve ensuite *Marchalamar* et *Veleta* (3), qui auront environ 500 cavaliers et beaucoup d'infanterie, en majorité munis d'armes à feu, Arzila, *Zaguil* et *Benhagolfat* (4), qui sont limitrophes avec Larache : ils mettent en campagne 3.000 cavaliers et plus de 10.000 hommes de pied, la plupart munis d'armes à feu ; ils sont gouvernés aujourd'hui par *Muzafalet*. Vient ensuite un douar très puissant, où se perdit le roi Sébastien ; il s'appelle *Alizerif* (5), il va jusqu'à *Alcaçar el Quivir* et jusqu'à la mer ; il compte 6.000 cavaliers et une quantité innombrable de gens de pied, la plupart munis d'armes à feu. Tels sont les villages et le nombre des Berbères aptes à faire la guerre de la province de *Habat*, qui va jusqu'à *Alcaçar el Quivir* et la mer, cinq lieues à l'intérieur des terres, car les Berbères que l'on y trouve, de pied et de cheval, sont innombrables ; je traite seulement de ceux qui vont courir le territoire des présides de Ceuta, Tanger, Larache, La Mamora et le Peñón (6).

Tout ce monde a pour capitaine général le gouverneur de Tétouan, appelé *Cide Mahamet Benisu Nacacis* (7), qui le gouverne au nom de *Benbucar*, et qui, parce qu'il est son beau-frère — il a une sœur mariée avec *Cide Abdalcadach Benbucar* — est aujourd'hui celui qui est chargé de toute la guerre que ces gens

(1) C'est le Jbel Ḥabîb. Cf. Robert RICARD, *Le Maroc septentrional au XVe siècle d'après les chroniques portugaises*, dans *Hespéris*, XXIII, 1936, p. 124.

(2) Dornelas écrit *Benhaguader*. Il s'agit évidemment des Beni ‘Arôs et des Beni Ider. On trouve la forme intermédiaire *Benaguider* dans BAUER, *Relaciones de Africa*, II, p. 44. Les *Benahombres* sont à identifier avec les *Benambroz* des chroniques portugaises (cf. RICARD, *Maroc septentrional*, pp. 122-123) et les *Benamares* de Bernardo RODRIGUES (*Anais de Arzila*, éd. David Lopes, 2 vol., Lisbonne, 1915, et 1919-1920, *passim*, et spécialement II, p. 271) ; d'après ce dernier les Benamares se trouveraient à l'ouest des Beni ‘Arôs. Ces différentes formes représentent des Beni Wumras. Suivant le *Vademecum* publié à Ceuta en 1931 par les contrôles de la zone espagnole (p. 7), une fraction des Beni ‘Arôs s'appelle encore aujourd'hui *Beni Umerás*.

(3) Le premier de ces deux toponymes représente sans doute l'*Almarjacamar* ou *Almarcecamar* que Bernardo Rodrigues place dans la même région (*Anais de Arzila*, II, p. 168 et p. 222). Dans sa brochure *El Habt, Notas sobre la Garbía*, Ceuta, s. d. (1936), p. 15, le capitaine Domenech, des A. I. de la zone espagnole, signale dans la tribu de Garbia un point nommé *Aain Beleta*. On trouve déjà ce toponyme dans B. RODRIGUES, *Anais*, I, p. 250 et p. 424, et II, p. 265 ; il y avait là une tour. Les deux points sont également mentionnés par MENESES, *Tangere*, p. 118, p. 214, p. 294 (*Barjacamar*).

(4) C'est-à-dire Sahel et Beni Gorfoṭ. Sur cette dernière tribu, voir B. RODRIGUES, *Anais*, I, pp. 95-96.

(5) Ahl Serif. Le ms. semble porter *Alizerit*, mais il faut lire *Alizerif* comme plus loin. Actuellement, l'emplacement présumé de la bataille des Trois Rois (1578) se trouve sur le territoire des Ḥlot (cf. QUEIROZ VELOSO, *D. Sebastião*, Lisbonne, 1935, pp. 340-341). A l'époque de Mascarenhas, ceux-ci habitaient plus au sud, sur les rives du Sebou (voir plus loin), et le territoire des Ahl Serif s'étendait plus à l'ouest qu'aujourd'hui.

(6) On se rappelle que Larache et La Mamora furent occupés par les Espagnols de 1610 à 1689 et de 1614 à 1681. Quant au Peñón nommé ici, ce ne peut être que le Peñón de Velez, pris définitivement en 1564, tandis que le Peñón de Alhucemas ne fut occupé par les Espagnols qu'en 1673.

(7) Mohammed ben ‘Isa en-Neqsis, qui mourut vers 1653. Cf. H. de CASTRIES, *Sources inédites*, 1re série, France, III, Paris, 1911, p. 82, n. 2, p. 583, n. 1, et p. 675, n. 1, 1re série, Angleterre, II, Paris et Londres, 1925, p. 438, n. 1, et CENIVAL et COSSÉ BRISSAC, *ibid.*, Angleterre, III, Paris, 1935-1936, p. 554 et p. 575, n. 4. Sur les *Benbucar*, voir plus loin.

font aux présides, et il rassemble, de la ville de Tétouan, de *Guadares* (1) et des environs, 400 cavaliers et une quantité innombrable de gens de pied, tant parce que Tétouan est une ville populeuse que parce qu'il y a beaucoup de Berbères dans les environs.

Le gouverneur fait des incursions perpétuelles dans ce territoire de Ceuta à cause de son voisinage, car Tétouan n'est éloigné de cette place que de sept lieues africaines, ce qui fait un peu plus de cinq lieues espagnoles. Pour faire ces incursions il réunit ces Berbères avec les gens d'*Anjara* et du *Farrobo* et des autres villages que j'ai nommés, avec quoi Ceuta subit les assauts les plus forts qu'elle ait jamais subis et les plus fréquents, car, toutes les fois qu'il veut faire une incursion sur son territoire, il réunit une puissante armée de tous ces gens, et avec tant d'armes à feu chez les gens de pied et de cheval qu'on ne peut lui tenir tête qu'avec une somme extraordinaire de courage, de vigilance et de précautions.

Je ne veux (*quiero*) point passer sous silence une chose bien singulière, et qui est que près de Tétouan, et soumise au gouverneur de cette ville, se trouve une chaîne de montagnes appelée *Benihazan* (2). Elle est habitée aujourd'hui par plus de 10.000 familles de Berbères, qui conservent, tant les hommes que les femmes, le costume de Galiciens, qui a subsisté dans cette montagne depuis le temps des Goths, et les Maures de Tétouan eux-mêmes les appellent Galiciens, car ils disent qu'ils le sont, et le jour de la Saint-Jean-Baptiste un grand nombre d'entre eux descendent se laver dans la mer et fêtent la nativité du Saint par des danses et des réjouissances, et les hommes et les femmes dansent dans les rues de Tétouan avec leur costume de Galiciens, chose insolite chez les Maures qui non seulement veillent beaucoup à ce que leurs femmes ne soient point vues en train de danser dans les rues, mais ne permettent même pas qu'on les voie à l'intérieur de leurs maisons (3). Ces Galiciens ne se mettent pas en campagne quand les autres vont courir le territoire de Ceuta, et l'on n'ose pas les y forcer, car ils les craignent à cause de leur vaillance à cheval... (4).

(1) Wad-Ras.

(2) *Benihasan* dans l'édition Dornelas (Beni Ḥassân).

(3) Nous corrigeons ici la ponctuation du ms. et de l'édition Dornelas (p. 20), qui est manifestement défectueuse. Il s'agit dans ce passage de la fête de la *'anṣara*, qui comporte diverses réjouissances et, fréquemment, des bains. Il y a sur cette fête une très abondante bibliographie ; nous nous contenterons de renvoyer (outre l'article *'anṣara* de l'*Encyclopédie de l'Islâm*) au second des *Textes arabes de Tanger*, Paris, 1911, de William Marçais (voir aussi le glossaire, p. 392), à Louis Brunot, *La mer dans les traditions et les industries indigènes à Rabat et Salé*, Paris, 1920-1921, pp. 48-49, à Alfred Bel, *La 'anṣra : feux et rites du solstice d'été en Berbérie*, extr. des *Mélanges Gaudefroy-Demombynes*, Le Caire, 1935, et à Domenech, *Notas sobre la Garbía*, pp. 39-41. Sur le culte de saint Jean-Baptiste chez les Musulmans d'Espagne, cf. Pedro Longás, *Vida religiosa de los Moriscos*, Madrid, 1915, p. 169, E. Lévi-Provençal, *L'Espagne musulmane au Xe siècle*, Paris, 1932, p. 172, n. 1, et surtout les commentaires de José F. Montesinos à son édition du *Pedro Carbonero* de Lope de Vega (*Teatro antiguo español*, VII, Madrid, 1929, pp. 181-182 et pp. 228-229).

(4) Nous omettons ici un paragraphe d'érudition fantaisiste sur l'origine de ces prétendus Galiciens. Il faut noter que le chroniqueur portugais Zurara rapproche les Jbala du Nord du pays d'Entre Douro e Minho, qui est précisément, au Portugal, la région limitrophe de la Galice en Espagne (cf. Ricard, *Maroc septentrional*, p. 127). Sur les Beni Ḥassân et certains de leurs caractères, cf. Georges S. Colin, *Le parler berbère des Ġmâra*, p. 43, n. 1, et p. 48 et n. 3 (*Hespéris*, IX, 1929, pp. 43-58).

La peuplade qui vient après le douar appelé *Alizerif*, qui va jusqu'à *Alcaçar Quibir*, sont des Arabes qui vivent dans des maisons de toile comme des tentes, et ils se transportent d'un endroit à un autre quand ils veulent, avec leur bétail et leurs familles. Les premiers, depuis la rivière d'*Alcaçar el Quivir* jusqu'à Larache et qui s'appellent la tribu de *Telique* (1), groupent 6.000 cavaliers quand ils se mettent en campagne, et beaucoup de gens de pied, la plupart avec des armes à feu. Cette tribu en a une autre pour voisine, qui va jusqu'à *La Maamora* du côté de la mer et qui met en campagne 15.000 cavaliers et d'innombrables gens de pied, la plupart avec des armes à feu ; cette tribu s'appelle *Golot*, et ces deux tribus sont séparées par le fleuve *Cebu*, qui descend de Fez à *La Maamora* (2). A l'extrémité du fleuve il y a une autre tribu nombreuse et puissante, qu'on appelle *Sagar* et qui va jusqu'à Fez, Salé et *Miquinez*, qui est où se trouve le lac *Hecharan*, elle a pour nom *Benhymalech*, elle doit mettre en ligne environ 25.000 cavaliers, et même plus, tous munis d'armes à feu ; cette peuplade habite depuis ce lac jusqu'au Détroit, ce qui fait une étendue de quarante lieues dans cette province de *Habat* (3).

Tout ce monde a été gouverné (*governó*) par *Cid Mahamet el Ajaig*, qui était originaire de *Benhimalech* ; et je l'avais vu courir bien des fois à Tanger, lorsque cette place était gouvernée par D. Jorge Mascarenhas, marquis de Montalvão, mon père (4). Il a été élevé dans la *Ducala*, et pour se rendre maître de tout ce pays, il s'insinua par quelques tromperies de manière qu'on le regardât comme un saint, il y réussit, et aussi parce qu'il faisait une guerre continuelle aux présides, depuis La Mamora jusqu'à Ceuta ; il gouverna le pays tout entier en maître absolu pendant plus de vingt ans, et il fut privé de la vie par un Arabe de la tribu de *Xalot*, appelé *Arexali el Addat*, qui en était alors caïd en son nom, et qui aujourd'hui gouverne cette tribu au nom du *Bembucar* (5). Il y a environ huit ans qu'il est mort, et son meurtrier le tua un soir dans sa tente même en allant lui rendre visite, et c'est la fin qu'ont parmi eux ces saints rebelles. Aujourd'hui, toute cette province est commandée en maître absolu par *Cide Mahamet el Hach Bembucar el*

(1) Tilig. Nous corrigeons l'édition Dornelas et notre copie qui portent l'une *Jelique*, l'autre *Felique* ; il est probable que ces deux lectures sont également inexactes.

(2) On sait que les Ḫlot, qui se trouvent aujourd'hui, avec les Tilig, en zone espagnole, entre El-Qṣar et Larache, ont occupé autrefois, en effet, un habitat bien plus méridional et sont remontés peu à peu vers le nord, puisqu'au XIII[e] siècle on les trouve au Tamesna. Sur ces déplacements, cf. Georges MARÇAIS, *Les Arabes en Berbérie du XI[e] au XIV[e] siècle*, thèse, Constantine-Paris, 1913, pp. 531-537. La lecture du mot dans le ms. est un peu incertaine : on hésite entre *Colot*, *Golot* et *Goloz*. Plus loin on trouve *Xalot*. Mais l'identification ne fait aucun doute.

(3) Il ne s'agit pas dans ce passage des Beni Skar, mais des Sgaïr que signale un texte arabe trouvé par M. G. S. Colin et qui ne semble postérieur au nôtre que d'une trentaine d'années ; c'était une tribu inféodée aux Beni Malek. Quant au lac *Hecharan*, que nous ne pouvons identifier de façon précise, il s'agit vraisemblablement d'une *merja* (cf. RICARD, *La côte atlantique du Maroc au début du XVI[e] siècle*, dans *Hespéris*, VII, 1927, p. 237).

(4) Ces noms sont hispanisés dans le texte ; nous avons restitué la forme portugaise. Pour le chef indigène, c'est le fameux marabout Moḥammed ben Aḥmed el Ayachi. Sur ces deux personnages, cf. RICARD, *Un document portugais*, *passim*, en particulier p. 37, n. 3, et CENIVAL et COSSÉ BRISSAC, *Sources inédites*, 1[e] série, Angleterre, III, p. 23, n. 1 (référence), p. 44 et *passim* (voir l'index *s. v.*).

(5) M. Dornelas a lu *Asexali*. L'événement aurait eu lieu le 30 avril 1641 (*Sources inédites*, 1[re] série, France, III, p. 198, et Pays-Bas, V, Paris, 1920, p. XXV).

Azri (ce qui veut dire « le gaucher », car il l'est), appelé communément le grand saint et seigneur de la sainte maison de *Iddala*, où il habite, qui est une retraite dans le désert, où vont lui faire visite tous les Berbères et Arabes de sa juridiction, qui s'étend aujourd'hui à toute la Berbérie et à la plus grande partie de l'empire de Maroc. Là, il les loge et leur donne à manger, et il les instruit et les enseigne dans la secte fausse et perverse du bestial Mahomet.

Les *Bembucares* sont quatre frères, et ils se répartissent le gouvernement de toutes leurs terres de la manière suivante : le premier, appelé *Cide Hamet Bembucar*, gouverne toute la province de Habat ; le second, appelé *Cide Abdalxalach Bembucar*, depuis sa *Saguia* jusqu'au pays du *Suz*, et celui-ci se met en campagne quand il a des guerres ; l'autre, appelé *Cehomar Bembucar*, depuis Fez jusqu'à Mazagan ; et celui qui est à *Iddala*, depuis Fez jusqu'à *Tafilete*, et c'est lui qu'on appelle le grand saint. La population que gouverne chacun d'entre eux est quatre fois plus grande que celle que nous avons dite, et ils ont soumis ce qu'aucun roi n'a pu soumettre (1). Celui de Maroc, ils le tiennent terré dans cette ville, d'où il n'ose pas sortir. Dès que l'on fait la guerre à quelqu'un des frères, ils se réunissent tous les quatre, avec quoi ils rassemblent une telle force et tant de monde qu'il n'y a puissance humaine qui puisse leur tenir tête. Les trois plus jeunes sont sous l'autorité de *Cide Mahamet el Hach Bembucar el Azri*, qui est l'aîné et qui a hérité le pouvoir de son père, appelé le *Bucar* de la maison de *Iddala* (qu'ils appellent sainte) et que les Arabes tiennent pour un si grand saint qu'ils lui rendent grâces pour tous leurs bénéfices et leurs récoltes, comme s'il était le dieu qui les leur donne. Telle est la situation actuelle de la Berbérie, dont le tableau a été fait à l'aide des informations rapportées par des personnes compétentes, tant Maures que Chrétiens revenus de captivité...

---

(1) Le texte de M. de Dornelas est inintelligible par suite d'une faute d'impression : « han sujetado no que no puede ningun Rey » (p. 22). Le ms. dit : « lo que no pudo ningun Rey », ce qui est parfaitement clair. La sainte maison de *Iddala* (=ad-Dilâ, ed-Dilâ) dont il est question dans cette dernière partie de notre texte n'est autre que la fameuse zawiya de Dilâ, sur laquelle on se reportera utilement à H. DE CASTRIES, *Sources inédites*, 1re série, France, III, pp. 572-588, et à Frédéric de LA CHAPELLE, *Le sultan Moulay Isma'il et les Berbères Ṣanhaja du Maroc central*, dans *Archives Marocaines*, XXVIII, 1931, pp. 17-21. *Cide Mahamet el Hach Bembucar el Azri* doit être identifié avec Moḥammed el Ḥajj ed-Dilai (1589-1671) ; les textes européens ont en effet coutume de l'appeler Bembucar, Ben Booker, Bem Bouk, etc., du nom de son père Moḥammed ben Abû Beker (+1637). Voir H. DE CASTRIES, *Sources inédites*, 1re série, France, III, pp. 618-620, 2e série, France, I, Paris, 1922, p. 61 et surtout pl. II (Tableau généalogique des princes dilaïtes), et CENIVAL et COSSÉ BRISSAC, *ibid.*, 1re série, Angleterre, III, p. 454 et n. 8, pp. 486-487, p. 506 et p. 590. Toutefois le tableau du comte de Castries n'indique que les fils de Moḥammed el Ḥajj, et non ses frères ; ceux-ci sont mentionnés par M. E. LÉVI-PROVENÇAL ,dans le tableau de son livre *Les historiens des Chorfa*, Paris, 1922, p. 299, et l'on relève en effet parmi eux Abd-el-Ḫaliq (*Abdalxalach*), 'Omar et Aḥmed.

NOTE SUR UN PLAFOND BENI BOU ILLOUL [1]

Le plafond qui nous occupe appartient au cheikh des Beni Bou Illoul, de la tribu des Aït Jlidasène, de la confédération des Aït Warain Charaga. Les Aït Jlidasène sont administrés par le Bureau des Affaires Indigènes et des Renseignements de Berkine, Cercle de Missour, Territoire de Taza. La maison du cheikh fait partie du « Ksar el Kebir des Beni Bou Illoul » ; ce Ksar est situé à une cinquantaine de kilomètres au sud-sud-ouest du Bureau de Berkine ; une piste autocyclable a été ouverte, durant l'été 1936, jusqu'au Ksar el Kebir.

Ksar el Kebir est situé au pied des plus hauts sommets du Moyen Atlas. Pacifiés en 1926, les Beni Bou Illoul, restés très isolés dans leurs montagnes, se montrent encore réfractaires à notre influence.

La pièce qui contient le plafond a quatre mètres de côté et trois mètres cinquante de hauteur environ. Pratiquement, elle est éclairée par une seule porte ouvrant sur la face nord ; deux lucarnes, l'une sur la face nord, l'autre sur la face ouest, ne laissent entrer qu'un jour insignifiant. Avec le matériel rudimentaire dont on peut disposer sur place, on rencontre de grandes difficultés pour prendre des clichés convenables : certains exigent plusieurs minutes de pose.

Le plafond est formé de parties planes et de parties en relief disposées en quinconce. Les parties en relief sont constituées par des solives, d'environ cinq centimètres sur cinq, espacées de cinq centimètres. L'ensemble s'appuie sur deux poutres maîtresses ayant environ quinze centimètres sur vingt, disposées dans le sens est-ouest et qui divisent le plafond en trois parties à peu près égales.

A leur tour les poutres maîtresses s'appuient :

a) à leur extrémité sur quatre chapiteaux simples collés aux murs est et ouest ;

b) à leur centre sur deux chapiteaux à quatre branches reliés au sol

(1) Communication présentée au IXe Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines (La montagne marocaine, Rabat, mai 1937).

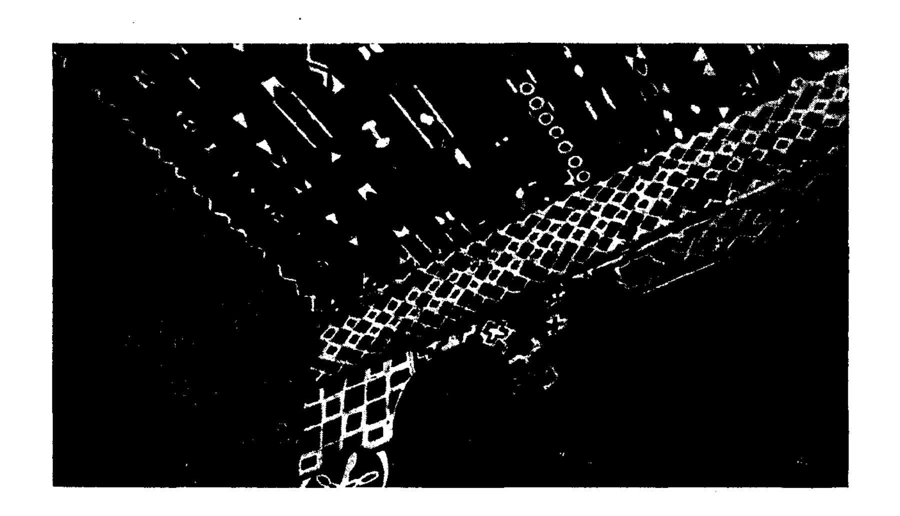
par deux montants en tronc de pyramide rectangle, la grande base en haut ; ils ont environ trois mètres de hauteur ; grande base vingt à dix-huit centimètres, petite base dix-huit à quinze centimètres approximativement.

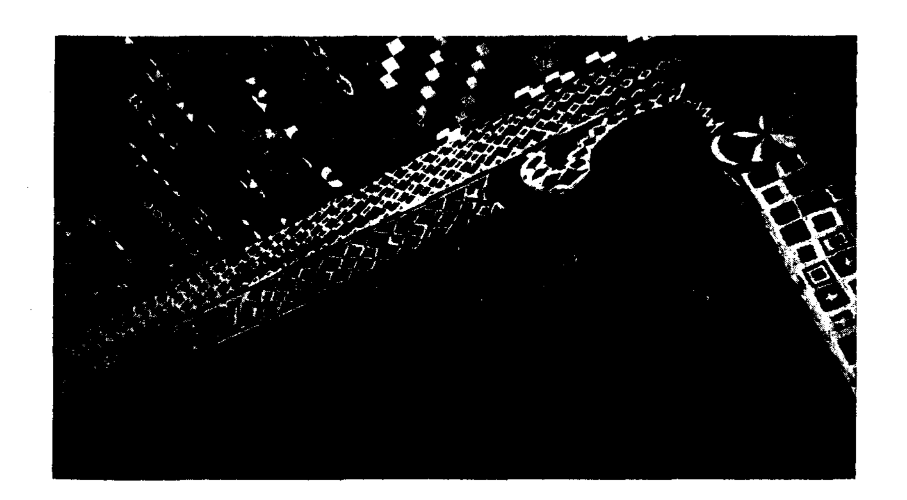
Une corniche de cinquante centimètres de large est également peinte à la partie supérieure des murs.

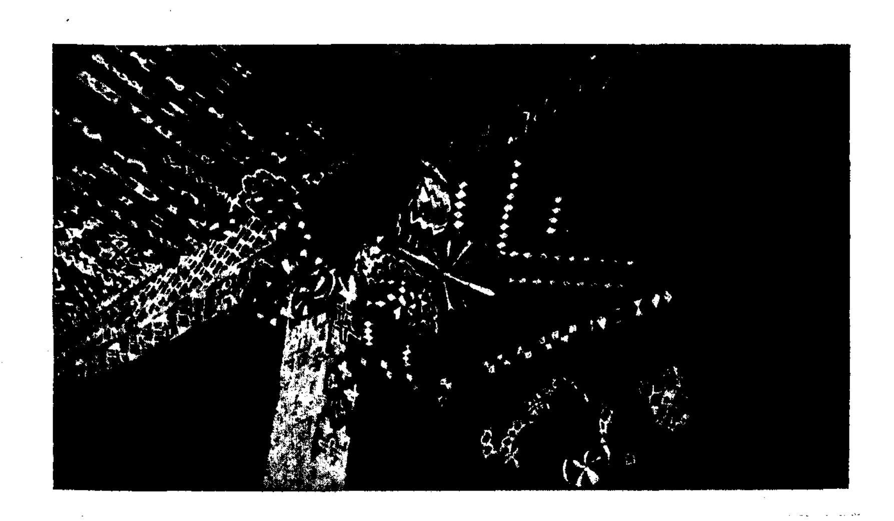
Le mâallem Mohammed ou Lhaj, fils du fqih des Beni Bou Illoul, a, à lui seul, fait, posé et peint le plafond. Il a mis treize jours pour faire les boiseries ; deux mois pour peindre son œuvre. Le tout a été terminé au début de l'été 1936. Les planches, solives, poutres, chapiteaux et montants sont en bois de cèdre. L'artisan possède six rabots, une règle et un compas rustique ; il ignore l'emploi de l'équerre et du fil à plomb ; aussi la pose des matériaux est-elle loin d'être parfaite. Le ripolin, acheté à Fès, a été mis directement à même le bois sans sculpture préalable ; les pinceaux ont été confectionnés à l'aide d'un bout de bâton à l'extrémité duquel a été fixé un tampon de laine ou de chiffon.

Nous laisserons à de plus qualifiés le soin d'analyser l'œuvre que nous venons de décrire sommairement. Cependant le mâallem Mohammed ou Lhaj prétend s'être inspiré en partie d'un plafond, très ancien, qui existe dans une maison située près du Bureau des Affaires Indigènes des Ouled Ali (environ 20 kms. au sud-sud-ouest de Ksar el Kebir) que nous n'avons pas eu l'occasion de visiter. Mohammed affirme, d'autre part, que son plafond reproduit en grande partie les motifs de certains tapis et, en particulier, ceux que confectionnent ses voisins du nord-ouest, les Marmoucha. En fait, l'ensemble est très curieux et très beau. La variété du coloris, très vif, n'a d'égale que la multiplicité des motifs. Ceux-ci, outre leurs formes géométriques parfois irrégulières (carrés, losanges, damiers en chevrons, gamme des croix, rosaces), présentent des dessins originaux, telles les ancres marines que l'auteur a pu apercevoir sur les écussons des soldats de l'Infanterie Coloniale lors de la pacification. Il se peut aussi qu'il s'agisse du signe du Bélier dans le Zodiaque. De même, on peut voir avec netteté les signes du Cancer (crabe, araignée) et du Scorpion ; la flèche du Sagittaire est assez fréquente.

Lieutenant Maneville,
Chef du Poste des Affaires Indigènes
de Tabouda de l'Ouerrha.







Communications

L'origine de l'idée de la Croisade

S'il est un ouvrage qui mérite d'être signalé aux lecteurs d'une revue comme *Hespéris*, c'est bien celui qu'a publié l'année dernière, à Stuttgart, M. Karl Erdmann, sur l'origine de l'idée de la Croisade (1). Est-ce que l'Espagne n'a pas été le théâtre de véritables croisades engagées par ses souverains chrétiens contre les Maures, qui, après l'invasion de 711, l'avaient occupée presque entièrement ? Tout le Moyen Age fut rempli des échos des pénibles combats livrés pour refouler l'envahisseur et le rejeter sur la côte marocaine d'où il était parti. Ces luttes revêtirent le plus souvent le caractère d'une croisade, c'est-à-dire d'une guerre sainte dont l'objet était de libérer le peuple espagnol de la tyrannie des Infidèles, avec la perspective de recevoir, en récompense, des faveurs spirituelles telles que la rémission des peines à expier après l'absolution des péchés. Savoir comment l'Eglise catholique, puissance éminemment spirituelle et pacifique, en est arrivée à organiser ainsi la guerre contre les hérétiques et les païens, est dès lors intéressant au premier chef.

C'est à le faire entendre qu'est consacré l'ouvrage de M. Erdmann, *L'origine de l'idée de la Croisade*, où l'on ne sait ce qu'il faut apprécier davantage, soit l'étendue de la documentation, soit l'intelligence avec laquelle elle est utilisée. L'auteur n'ignore rien, peut-on dire, des textes ou des travaux ayant directement trait à son sujet, et il s'en est servi avec une rare perspicacité. S'il m'est difficile d'accepter toutes ses conclusions, je n'en rends pas moins très volontiers hommage au vigoureux esprit critique qui a inspiré son œuvre. J'aurais des réserves à faire sur le plan qu'il a suivi : des chapitres sur les saints étendards, le *Vexillum sancti Petri*, la *Militia sancti Petri*, où abondent les remarques curieuses, apparaissent un peu trop comme des hors-d'œuvre. N'eût-il pas été préférable d'en retenir les conclusions dans l'ouvrage même et d'en rejeter les développements dans l'appendice, avec d'autres dissertations complémentaires ? Mais ces réserves ne m'empêchent

(1) Karl ERDMANN, *Die Entstehung des Kreuzzugsgedankens*, Stuttgart, W. Kohlhammer, 1936, in-8°, XII + 420 pages, 24 mks.

pas de penser beaucoup de bien d'une œuvre dont je voudrais indiquer ici les idées essentielles.



Le premier point sur lequel M. Erdmann a raison d'insister, est celui de la répugnance profonde que l'Eglise a tout d'abord éprouvée pour la guerre, quelle qu'elle soit. Si elle n'a pas suivi dans leurs exagérations Tertullien et Origène, qui, au IIIe siècle, interdisaient le service militaire à leurs coreligionnaires (c'était surtout, il est vrai, pour les soustraire à l'obligation de participer aux cérémonies païenne: en usage dans les armées impériales), elle ne fut guère favorable au métier de: armes. Sans doute, elle n'en méconnut pas la nécessité. Un de ses plus grand: docteurs, dont la pensée influa sur tout le Moyen-Age, saint Augustin, enseigna qu'une guerre était légitime quand elle était juste. Elle n'en interdit pas moin: à ses ministres d'y participer ; elle leur défendit même de porter des armes. Si ell honore et vénère des saints qui furent soldats, c'est malgré leur passage à l'armée le culte des saints soldats et l'hommage rendu à leurs vertus proprement mili taires n'apparaîtront que beaucoup plus tard. L'Eglise est si peu sympathique à l'idée de la guerre qu'elle ne semble pas reconnaître le droit de tuer un ennemi su le champ de bataille, ; elle ne va pas toutefois jusqu'à le considérer comme u crime : beaucoup de pénitentiels de l'époque carolingienne prévoient pour un te meurtre une peine spéciale. Le pape Nicolas Ier est l'écho de la tradition quand, a milieu du IXe siècle, il dit : « La guerre est permise en cas d'absolue nécessité pou défendre sa vie et sa patrie ; mais, en soi, elle est une œuvre du diable ».

Cependant, sous la pression des événements, l'Eglise est peu à peu forcée de s départir de cette première intransigeance. Déjà, à la fin du VIe siècle, l'un de se chefs, saint Grégoire le Grand, avait envisagé la nécessité d'expéditions guerrière pour réduire des païens sous la sujétion de princes chrétiens, condition préalabl à leur évangélisation. Cette idée fit fortune à l'époque carolingienne ; elle la fit d'au tant plus facilement que les Germains devenus chrétiens n'avaient pas cessé d'êtı avant tout des guerriers : la guerre continuait d'être pour eux une industrie natic nale. D'ailleurs, aux IXe et Xe siècles, l'Eglise est contrainte de se défendre ell même contre les attaques des Infidèles, qu'ils soient Normands, Hongrois o Musulmans. Le Pape est directement menacé, à plusieurs reprises, par les Sarra zins, qui font des incursions dans l'Etat temporel. Comment les repousser, sino par la guerre ? Tandis que, du fait même qu'ils appartiennent à l'organisatio féodale, évêques et abbés participent aux expéditions dirigées contre les Norman ou les Hongrois, le chef de l'Eglise romaine, Léon IV, accompagne en 849 l'arm qui repousse les pirates mahométans débarqués aux bouches du Tibre ; en 91 Jean X mène contre eux une expédition sur les bords du Garigliano ; les deu pontifes promettent la vie éternelle à ceux qui tomberont dans ces combats. Dès lo s'impose la nécessité de codifier, si l'on peut dire, les lois de la guerre pour qu'el devienne chrétienne, de définir les conditions de sa moralité, de dicter à ceux q

y prennent part les devoirs qui s'imposent à eux. Aux textes liturgiques des ve et vi^e^ siècles, où il était demandé à Dieu de protéger son peuple contre ses ennemis, s'en ajoutent d'autres aux viie et viiie siècles, où l'accent est porté sur le caractère religieux de la guerre destinée à défendre l'Eglise contre ses adversaires.

Mais ce ne sont plus seulement les païens que l'Eglise doit combattre. A partir de la fin du ixe siècle, quand fléchit peu à peu et se ruine bientôt complètement l'autorité du pouvoir central dans les Etats, seule subsiste celle des seigneurs locaux. Ils ont dépensé longtemps leur énergie guerrière contre les Normands ou les Hongrois. Ce danger écarté, ils continuent à user de leurs armes pour vider leurs querelles particulières, au grand dommage des populations. « Usurpations, déprédations, meurtres, a écrit Imbart de la Tour, tous ces maux dont la Gaule avait souffert au ve et au vi^e^ siècle tombent de nouveau sur elle. Le monde retourne au règne de la force. Tout est une proie pour les puissants et les habiles. Le régime des guerres privées s'établit, régime de représailles, de vengeances, qui épuise le pays » (1).

Au milieu de cette anarchie, l'Eglise a besoin d'une protection temporelle pour elle-même, ses ministres, ses biens. Ne pouvant plus compter sur des souverains trop faibles, elle fait appel aux vidames ou avoués qui, à l'époque carolingienne, avaient eu seulement à intervenir en son nom dans ses affaires administratives et judiciaires ; ils mettront désormais leur puissance militaire à son service : bon gré mal gré, il faut qu'elle entre ainsi en relation avec les professionnels de la guerre. Elle y entre encore pour assurer le succès de son action pacificatrice, pour tenter de rétablir le Droit dans ce chaos et d'y imposer la Paix. A la fin du xe siècle commence à s'instituer la fameuse *Paix de Dieu*, destinée à protéger contre les attaques des hommes d'armes non seulement les clercs, mais les simples fidèles, les paysans, les pauvres, les marchands. L'exemple est venu des évêques de la province de Bordeaux ; ceux des autres provinces l'ont suivi. Bientôt, la *Trêve de Dieu* se crée pour fixer des limites à l'activité des hommes d'armes eux-mêmes : il y aura des périodes dans la semaine, dans l'année, où il sera interdit de se battre. M. Erdmann complète dans un très intéressant appendice ce qu'il dit de ces bienfaisantes institutions. Pour qu'elles soient efficaces, l'Eglise recourt aux hommes d'armes eux-mêmes et par suite consent à la guerre. Comment sans cela, en un temps où le pouvoir public est défaillant, assurer le respect du droit et le maintien de la paix ? L'Eglise doit organiser la guerre pour organiser la paix, selon l'expression de M. Erdmann. A la fin du xe et dans la première moitié du xie siècle, le clergé crée des sortes de milices contre les perturbateurs de la tranquillité publique. Les évêques et les clercs n'hésitent pas, le cas échéant, à en prendre la tête, à participer à la lutte armée contre ceux qui troublent la sécurité générale. Ainsi l'Eglise est plus que jamais forcée de surmonter ses anciennes répugnances pour servir le bien commun.

(1) *Histoire politique*, tome III de l'*Histoire de la nation française* dirigée par G. HANOTAUX, p. 247.

Cette évolution s'explique et se justifie d'autant mieux que, sous son influence, le métier des armes s'est profondément christianisé. Le mouvement réformateur qui s'est produit aux xe et xie siècles, et qui a ses principaux représentants dans les moines de Cluny, n'a pas eu pour seul effet de renouveler la ferveur religieuse au sein des cloîtres ; il a atteint les diverses classes de la société, les éléments laïques comme les ecclésiastiques ; il a touché les hommes d'armes en leur rappelant quels sentiments de justice et de charité doivent commander leur vie entière. Si M. Erdmann, à tort selon nous, se montre sceptique au sujet de l'influence que Cluny a exercée sur les opérations militaires contre les Maures d'Espagne, il reconnaît combien elle a contribué à la naissance et au développement de la chevalerie, cette milice chrétienne qui reçoit sa loi de l'Eglise pour se mettre au service du droit et de la faiblesse. Une liturgie nouvelle s'est instituée : longtemps la remise de l'épée au jeune homme qui sortait de l'adolescence avait passé pour un usage païen ; l'Eglise la sanctifie, à la fin du xe siècle, par la bénédiction de l'épée ; elle bénit en outre l'étendard, la lance, le bouclier. Dans la prière qu'elle met sur les lèvres de ses ministres, elle demande que le nouveau chevalier use de ses armes pour la protection des églises, la sauvegarde des veuves, des orphelins, de tous les serviteurs de Dieu contre la fureur des païens. L'historien note, et sa remarque est d'importance, que les formules en usage sont analogues à celles de l'époque carolingienne, mais le chevalier y a pris la place du souverain dont il était alors seulement question. Autre fait considérable : l'idéal chrétien proposé au chevalier est maintenant concrétisé dans des vies de saints militaires, celle, par exemple, de Gérard d'Aurillac, dont l'auteur n'est autre qu'Odon, le célèbre abbé de Cluny. « Sans doute, écrit M. Erdmann, on ne peut parler, avant le milieu du xie siècle, d'une éthique achevée de la guerre sainte et d'une chevalerie étroitement dépendante de l'Eglise (*kirchlich*), telle qu'elle existera au temps des Croisades ; nous voyons seulement tout cela se préparer ; mais nous avons là les premières manifestations des forces qui ont pour elles l'avenir ; nous avons là les racines historiques de l'idée de la Croisade » (p. 82).

Tandis que l'obligation de se protéger elle-même, de défendre les faibles en mettant un terme aux guerres privées, avait ainsi amené l'Eglise à triompher de ses répugnances et à donner un caractère religieux à la chevalerie, elle avait continué de favoriser, à la fin des temps carolingiens, l'effort destiné à repousser les assauts des Infidèles, qu'ils fussent Normands, Hongrois ou Musulmans. A la fin du xe siècle, Abbon, le fameux abbé de Fleury-sur-Loire, dissuadait les chevaliers de poursuivre leurs querelles intestines, pour tourner leurs armes contre les ennemis de l'Eglise. A ce moment, toutefois, le péril païen était conjuré : les Hongrois avaient été repoussés victorieusement ; les Normands s'étaient établis en France et s'y étaient convertis. Les peuples chrétiens étaient passés à l'offensive : tandis que les Allemands attaquaient les Slaves, les villes italiennes, soutenues par les Normands de l'Italie méridionale, entreprenaient avec succès des expé-

ditions contre les Sarrazins. Convenait-il que l'Eglise participât toujours à une guerre devenue offensive ?

En réalité, la guerre menée à cette époque contre les Infidèles n'a pas un caractère spécifiquement religieux. En Espagne, la *reconquista* ne s'est pas inaugurée : elle ne date que du milieu du XIe siècle. Si des princes chrétiens luttent contre les Maures, d'autres s'accordent avec eux. En 1103, une armée de Chrétiens conduite par le comte de Barcelone refoule victorieusement près de Tora une brusque attaque d'Abd el-Melik, fils du célèbre Almanzor. Mais, sept ans plus tard, les héros de Tora interviennent dans les querelles particulières des Maures et vont jusqu'à Cordoue verser leur sang dans des combats que les Musulmans se livrent entre eux. En Allemagne, la lutte contre les Slaves païens a un caractère plus « racique » que religieux ; Bruno de Querfurt, l'un des apôtres de la Prusse païenne, qui y trouvera d'ailleurs le martyre en 1009, était un isolé quand il représentait à l'Empereur que son devoir était de cesser de combattre les princes chrétiens, pour tourner ses armes contre les païens et faciliter ainsi l'expansion de l'Evangile. Le principal objet des expéditions des villes italiennes contre les Sarrazins est de châtier ceux qui, par leurs pirateries, ont enlevé toute sécurité aux communications maritimes. Le pape Benoît VIII y concourt. Quand, en 1016, il s'agit de repousser l'émir Mogehid venu des Iles Baléares ravager la Sardaigne, il convoque les *defensores* et les *rectores* de l'Eglise, les évêques et les barons, les vassaux de l'Eglise romaine ; le chroniqueur Thietmar de Mersebourg le présente même comme ayant pris la direction de l'entreprise. Il faut reconnaître toutefois que, dans ces derniers cas, au moins, ces expéditions revêtent un caractère religieux. Elles préparent ainsi, dans une certaine mesure, la guerre sainte, telle qu'elle apparaîtra dans la seconde moitié du XIe siècle.

C'est la conception même de la guerre sainte, telle qu'elle se réalisera à la fin du XIe siècle, qui aurait existé au commencement de ce même siècle, si n'était apocryphe une lettre de Sergius IV, le prédécesseur de Benoît VIII, où le Pape annonce une expédition dont il prendra la tête pour délivrer, avec Jérusalem, le tombeau du Christ. M. Erdmann en défend l'authenticité ; son argumentation, toute savante qu'elle est, n'est pas parvenue, cependant, à convaincre les historiens.

Il faut, en réalité, attendre les papes qui entreprennent, dans la seconde moitié du XIe siècle, la réforme de l'Eglise, pour voir apparaître avec toute sa précision l'idée de la guerre sainte, guerre voulue par le Souverain Pontife pour le service de l'Eglise, à laquelle les fidèles sont invités et pour laquelle leur sont offerts des avantages spirituels. Saint Léon IX, qui inaugure la réforme en 1049, est aussi « le premier, nous dit l'historien, qui fasse la guerre du point de vue essentiellement religieux, qui la mette en harmonie avec les commandements de l'Eglise et qui pénètre l'esprit militaire du sens ecclésiastique » (p. 108). Il l'a entreprise d'abord contre les barons de la campagne romaine qu'il a dénoncés comme hérétiques au synode de Rome de 1049, parce qu'ils soutenaient contre lui Benoît IX

déposé comme simoniaque. Il la proclame contre les Normands de l'Italie du Sud qui avaient envahi le patrimoine de saint Pierre et y semaient la terreur. Les Allemands, les Italiens du Nord ont été appelés par lui pour délivrer leurs frères chrétiens opprimés ; et, prenant la tête des troupes qui marchent derrière l'oriflamme pontifical, Léon IX est allé en personne livrer bataille à ces ennemis de l'Eglise. Il a essuyé une lamentable défaite, mais, fort de la justice et de la sainteté de sa cause, il a considéré comme martyrs les volontaires tombés sur le champ de bataille. Cette attitude guerrière étonne sans doute certains de ses contemporains : saint Pierre Damien entre autres s'en scandalise et voit dans l'insuccès un châtiment divin. L'exemple donné par le pontife n'en sera pas moins suivi.

Ses successeurs n'ont assurément plus à combattre les mêmes adversaires. Les Normands ont compris qu'il était de leur avantage de s'entendre avec la Papauté : devenus ses vassaux, ils seront désormais le plus souvent au service de l'Eglise. Le pape Nicolas II dirige leur chef Robert Guiscard vers la Sicile que les Sarrazins occupent depuis un siècle et où ils sont des voisins fort dangereux pour la Chrétienté. L'expédition sera présentée comme une véritable guerre sainte : les soldats se confessent et communient avant d'aller à la bataille ; aux endroits conquis s'élèvent aussitôt des églises, où l'on célèbre la messe ; le butin recueilli après la victoire est offert à l'Eglise. Et, s'il faut en croire les chroniqueurs, le Ciel lui-même participe à la lutte : à la bataille de Cerami (1063), saint Georges, le futur patron des Croisés, serait apparu sous la forme d'un chevalier armé, monté sur un cheval blanc, ayant en main un étendard avec une croix brillante.

L'expédition organisée contre les Maures d'Espagne qui aboutit à la prise de Barbastro en 1064 est de même une véritable croisade, due à l'initiative du chef de l'Eglise, et le prototype de celle qui sera décidée à Clermont en 1096 contre les Turcs de l'Orient. Si c'est pure fantaisie de croire que le pape Alexandre II l'a fait prêcher en Italie, en France, en Allemagne, il est certain qu'en 1063 il a concédé une indulgence, la première que nous possédions pour une Croisade, à tous ceux qui y prendraient part. Des relations étroites paraissent bien avoir existé entre le pontife romain et Guillaume d'Aquitaine, le chef des chevaliers de la France méridionale qui portèrent secours aux princes chrétiens d'Espagne. N'y eut-il pas une sorte de légat pontifical, comme plus tard il y en aura un pour la première Croisade, en la personne du cardinal Hugo Candidus, envoyé dans la France méridionale précisément en cette année 1063 ? Ce qui achève, peut-on dire, de donner son caractère sacré à cette expédition qui a vraiment inauguré la *reconquista*, c'est que les évêques et princes de la Catalogne promulguèrent une *Paix de Dieu*, marquant ainsi que les forces chrétiennes devaient s'employer uniquement à combattre l'Infidèle.

C'est enfin aux ennemis intérieurs de l'Eglise qu'à la même époque on déclare la guerre sainte. Le peuple de Milan, comme on sait, s'était soulevé contre son archevêque et ses prêtres, concubinaires et simoniaques, qui s'étaient insurgés contre les décrets réformateurs de la Papauté. Il n'y eut pas seulement pour pren-

dre la tête de ce mouvement dit de la *Pataria* un chevalier de noble extraction, Erlembald, inspiré par l'unique désir d'acquérir des mérites auprès de Dieu ; le pape Alexandre II l'encouragea ouvertement comme travaillant à une tâche sainte ; en lui accordant, en 1064, le *vexillum sancti Petri*, il fit de lui le soldat de la Papauté ; il transforma en même temps en guerre sainte une lutte menée contre les adversaires de la réforme ecclésiastique.

Avec Grégoire VII, la guerre sainte revêt son aspect définitif. Ce grand pape, qui a entrepris d'extirper les abus, n'hésite pas à appeler aux armes pour le service de l'Eglise tous ceux qui sont ses fils dévoués, vassaux ou non du Saint-Siège ; il leur promet en retour de larges avantages spirituels. Le premier des pontifes romains, puisque nous ne tenons pas pour authentique la lettre de Sergius IV, il eut l'idée formelle de la Croisade en Orient telle que la réalisera son successeur Urbain II, une expédition destinée à libérer de l'oppression musulmane les chrétiens de l'Empire grec. Dès février 1074, il avait parlé, plus ou moins vaguement, au comte de Bourgogne Guillaume de se porter au secours de Constantinople ; un mois plus tard, il s'adresse, au nom de saint Pierre, à tous ceux qui veulent défendre la foi chrétienne et il les invite à aller combattre les Infidèles qui ont attaqué l'empire de Byzance et massacrent les Chrétiens par milliers. Au cours de cette même année, le Pontife annonce qu'il franchira les mers en personne, comme *dux et pontifex*, pour conduire l'expédition, et il renouvelle ses instances auprès des fidèles de saint Pierre. Affranchir les Chrétiens du joug musulman était le premier objet de l'entreprise ; mettre fin au schisme oriental, libérer le tombeau du Christ en étaient d'autres qui s'ajoutaient au premier. Urbain II proposera les mêmes à la Chrétienté et déterminera ainsi l'incomparable levée d'armes qui sera la première Croisade. Mais Grégoire échoue, parce qu'il se trouve aux prises avec les souverains de l'Occident hostiles à son action réformatrice.

Pour avoir raison d'eux, il n'a pas hésité à recourir aussi au moyen de la guerre sainte. Au début de son pontificat, le Pape avait eu à combattre Robert Guiscard, le chef des Normands du sud de l'Italie ; contre lui il avait lancé l'excommunication et appelé à l'aide non seulement Gisulfe de Salerne, mais la comtesse Mathilde de Toscane et son époux Godefroid de Lorraine, le Français Guillaume de Bourgogne. En septembre 1074, c'est avec le roi de France Philippe Ier qu'il est en conflit ; il lui a reproché, entre autres choses, de ruiner les Eglises, d'exiger des taxes des marchands et des pèlerins qui vont à Rome. Pour le réduire non seulement par la menace des peines ecclésiastiques, mais *modis omnibus*, le Pontife engage des négociations avec l'abbé de Cluny, avec Guillaume VI d'Aquitaine, l'un des plus puissants vassaux du roi, pour obtenir de lui et des autres grands feudataires leur concours contre le souverain. Lorsqu'après la célèbre entrevue de Canossa le roi de Germanie Henri IV a été infidèle à ses engagements, Grégoire VII songe dans les deux synodes de 1078 à organiser une guerre sainte ; il s'y résout en 1080 après avoir renouvelé contre lui sa sentence d'excommunication ; une sorte d'indulgence est promise à ceux qui y participeront. Le pontife romain

fait de même appel aux Normands, à la comtesse Mathilde, aux « fidèles de saint Pierre », pour combattre l'antipape Guibert qui opprime l'Eglise de Ravenne. Arrive-t-il au roi de Castille Alphonse VI d'entraver l'action réformatrice du Saint-Siège, de protéger les démarches simoniaques d'un moine, de traiter indignement les légats pontificaux, l'Abbé de Cluny reçoit mission de le menacer de la colère et de la vengeance de saint Pierre ; s'il ne se soumet pas, le chef de l'Eglise conduira lui-même une expédition en Espagne et traitera le roi comme un ennemi de la Chrétienté.

M. Erdmann est très frappé du fait que le chef de l'Eglise ait eu ainsi recours à la force armée pour châtier ceux qui contrariaient son action, ou usurpaient les droits de l'Eglise. Il s'en étonne et même s'en scandalise, dénonçant dans Grégoire VII « le pape le plus guerrier qui ait été ». « Il considérait naturellement la guerre comme un mal, écrit-il, et il s'en servait comme d'un moyen pour rétablir la justice et la paix. C'était là un point de vue conventionnel qui n'a jamais empêché un partisan de la guerre (*Kriegslustig*) de saisir l'épée » (p. 164). S'exprimer ainsi, n'est-ce pas se méprendre entièrement sur ce pontife, lui attribuer des vues ambitieuses et intéressées qui lui ont toujours été étrangères ? N'est-ce pas se faire l'écho des accusations passionnées portées contre lui par les partisans de Henri IV, accusations dont l'auteur nous instruit dans le chapitre où il étudie la polémique sur la légitimité de la guerre pour l'Eglise ? Ce que n'a pas vu M. Erdmann, c'est que, ainsi que l'a écrit M. Arquillière — un historien traité par lui avec un dédain immérité — Grégoire VII a compris que seuls les droits de la puissance pontificale élevés à la hauteur de ses responsabilités pouvaient opposer aux flots déchaînés de l'orgueil, de l'incontinence, un mur infranchissable (1). Pour défendre ce mur, le Pape a estimé qu'il était en droit de faire appel à toutes les forces chrétiennes. Ce n'était pas chez lui désir de satisfaire un rêve ambitieux inspiré par l'esprit de domination ; il s'agissait de ruiner les obstacles à la restauration de l'ordre dans la communauté chrétienne, et de les renverser de la manière qui convenait en un temps où était reconnu au chef de l'Eglise un pouvoir souverain. Si les publicistes impériaux refusaient à Grégoire VII le droit de recourir à la force contre l'Empereur, les grégoriens n'hésitaient pas à l'admettre. Ce qui ne laisse pas d'être très remarquable, c'est que l'écrivain impérialiste Benzo d'Alba n'hésite pas à reconnaître la légitimité de la guerre quand il s'agit de Cadalus et du clergé concubinaire et simoniaque de Milan.

Urbain II, le second successeur de Grégoire VII — Victor III ne fit que passer sur le trône pontifical — n'eut pas une autre conception de la guerre sainte que son prédécesseur. Se présentant comme le disciple du grand pontife, il demanda, lorsqu'il prit le pouvoir, aux évêques, aux princes, aux fidèles de saint Pierre, de venir en aide de toute manière à l'Eglise ; toutefois, pour avoir raison de l'opposition de Henri IV et de son antipape Guibert, il préféra recourir surtout aux négo-

(1) Arquillière, *Saint Grégoire VII*, Paris, 1934, p. 196.

ciations. Ce fut seulement contre les païens ou les musulmans qu'il songea à entreprendre la guerre sainte. « Français, écrit M. Erdmann, il appartenait à un pays qui, depuis longtemps, était le principal foyer de la pensée de la Croisade ; clunisien, il était de l'Ordre qui, depuis un siècle, avait avec la chevalerie les liens les plus étroits. Il était dès lors prédestiné à préconiser l'idée de la Croisade » (p. 285).

Cette idée était alors des plus répandues dans les milieux de la chevalerie française. L'historien le démontre en soulignant comment, exaltée par l'exemple des personnages de l'Ancien Testament, des saints militaires de l'Eglise chrétienne, des patrons nationaux qui sont représentés par les chroniqueurs comme apparaissant dans les combats pour soutenir le courage et l'effort des pieux guerriers, elle inspire les hauts faits des Chansons de geste qui se répandent à cette époque. Depuis 1064, la guerre contre les Maures d'Espagne est des plus en faveur chez nous ; on voit par exemple des chevaliers français conduits par Hugues Ier de Bourgogne et Guillaume VI d'Aquitaine se porter au secours des rois d'Aragon menacés par l'Infidèle. Au lendemain de la défaite essuyée par Alphonse VI à Zalacca (1086), d'autres répondent nombreux à l'appel du roi de Castille. L'idée de la Croisade est moins populaire en Allemagne. N'y provoque-t-elle pas des sourires railleurs ? Elle l'est beaucoup, au contraire, en Italie : des expéditions saintes y sont organisées contre les Musulmans d'Afrique ou d'Espagne. Sans qu'on doive en exagérer l'importance, les pèlerinages de Terre Sainte contribuent à familiariser les Occidentaux avec les Lieux Saints ; s'ils se distinguent nettement des expéditions armées qui suivront, ils les préparent.

Déterminer les chevaliers chrétiens à combattre l'Islam a été une des grandes préoccupations du pontificat d'Urbain II. Le champ de bataille de l'Espagne a, dès le début, retenu son attention. Depuis la victoire remportée par les Almoravides à Zalacca, le péril musulman lui était apparu comme particulièrement redoutable au-delà des Pyrénées. De Tarragone sise à la frontière maure il entreprend de faire un rempart, un boulevard de la Chrétienté contre les Sarrazins ; il y érige un archevêché, il invite le comte de Barcelone et les Chrétiens de Catalogne à l'y aider. « Que ceux qui par esprit de piété ou de pénitence songent à aller en pèlerinage à Jérusalem ou ailleurs y renoncent, écrit le Pontife aux Catalans ; qu'ils réservent leurs ressources au rétablissement de cette ville ; nous leur promettons la même indulgence que s'ils entreprennent ce lointain voyage ». Plus tard, quand est proclamée, au concile de Clermont, la Croisade d'Orient, le Pape met sur le même plan la guerre d'Espagne ; il dissuade les chevaliers et le comte de Catalogne de participer à celle-là, afin qu'ils s'emploient à la restauration de Tarragone, qui est destinée à défendre le peuple chrétien et à le protéger contre les Sarrazins. « Il n'y a aucun mérite à délivrer les Chrétiens des Sarrazins en un endroit pour les livrer ailleurs à leur tyrannie. Que le Dieu tout-puissant excite en vos cœurs l'amour de vos frères et accorde à votre vaillance la victoire sur vos ennemis ! » Apprenant en 1098 les victoires de Nicée et de Dorylée en Asie Mineure et celles qui sont remportées en Espagne, il dira : « Dieu a en nos jours adouci la

souffrance des peuples chrétiens et fait triompher la Foi ; il a accordé aux forces chrétiennes la victoire sur les Turcs en Asie et sur les Maures d'Espagne ».

Comment dans le même temps a-t-il organisé la Croisade contre les Musulmans d'Orient ? Celle-ci avait été dans ses perspectives dès les débuts de son pontificat. M. Erdmann en voit la preuve dans des négociations restées ignorées jusqu'ici, et qui s'étaient nouées en 1089 entre le Pape et l'empereur de Constantinople Alexis Comnène en vue de l'union des Eglises : ne devaient-elles pas être la préface nécessaire d'une expédition commune ? N'était-ce pas pour déterminer les Normands de l'Italie du Sud à aider l'Empereur à briser la douloureuse étreinte musulmane que le pontife romain avait tenu à Melfi, en cette même année 1089, un concile où la *Paix de Dieu* fut promulguée comme elle le sera plus tard à Clermont, prélude indispensable de la guerre sainte? Les circonstances empêchèrent la réalisation du projet pontifical. Mais ce qui n'a pas été possible en 1089 le devient en 1096. Retenant comme certain le fait, rejeté à tort par des érudits, d'une nouvelle demande de secours présentée en 1095 par l'empereur de Byzance au concile de Plaisance, M. Erdmann montre comment le Pape partit pour la France emportant avec lui un plan de croisade. Pour que ce plan aboutisse, il parcourt la France, visitant les princes et les évêques avant de tenir à Clermont les assises solennelles où sera décidée la Croisade. Aux yeux de l'historien qui éclaire d'une nouvelle lumière les origines immédiates de la Croisade toujours un peu obscures, le but premier que s'est proposé le chef de l'Eglise fut de briser l'étau dans lequel les Musulmans tenaient l'empire d'Orient ; s'il parla de libérer Jérusalem, ce fut pour saisir davantage l'opinion et rendre l'expédition plus populaire. Le Pontife ne fait pas appel aux rois : c'est aux chevaliers qu'il s'adresse. Ils porteront la croix comme des pèlerins, mais ils seront armés pour combattre : ils feront bénir leur épée et marcheront derrière l'étendard de saint Pierre en criant : « Dieu le veut ». L'indulgence, c'est-à-dire la rémission des peines dues après le péché, sera leur récompense. Des prêtres et des moines les accompagneront, mais uniquement pour leur assurer les secours de la religion ; ils n'auront pas le droit de porter les armes. L'entreprise sera conduite par un légat du Pape. Son caractère religieux ne pouvait être mieux marqué.



L'expédition dont Urbain II a pris l'initiative en 1096 et qui aboutit en 1099 à la prise de Jérusalem est donc, dans toute la force du terme, une guerre sainte, une Croisade ; elle ouvre la série des entreprises qui, pendant des siècles, vont se succéder, mues par le ressort de la foi chrétienne. Son objet propre est d'affranchir les populations chrétiennes de la tyrannie païenne, de briser le joug que leur ont imposé les Musulmans. Aucune ambition n'inspire le geste du pontife romain : les territoires délivrés appartiendront à ceux qui les auront conquis. Il ne s'agit pas davantage de contraindre par la violence les Infidèles à se convertir. Si, plus tard, se pose la question de faire abjurer aux Mahométans leur erreur, d'exalter (*exal-*

tare), de répandre (*dilatare*) la foi chrétienne, elle n'est certainement pas dans les vues du Pontife. Des exagérations et des déformations qui surviendront, Urbain II ne peut certes être tenu pour responsable. La guerre qu'il a voulue est purement défensive.

Au terme de sa pénétrante étude, M. Erdmann note avec raison que l'initiative du chef de l'Eglise en 1096 ne se révèle pas comme le début, mais comme le point culminant d'un long développement. Ainsi seulement elle prend tout son sens : elle est le résultat de l'effort de l'Eglise elle-même pour assurer la paix à ses fidèles, pour la leur assurer d'abord contre ceux qui la troublaient à l'intérieur au milieu de l'anarchie féodale — et c'est pourquoi furent instituées la Paix et la Trêve de Dieu —, ensuite pour la leur garantir au dehors contre les sectateurs de Mahomet qui la troublaient en Espagne et en Orient. Dans la chevalerie qu'elle a conquise à son idéal de justice et de charité, l'Eglise a eu l'instrument dont elle avait besoin pour l'exécution de ses généreux desseins. Son chef Urbain II a eu le mérite et la gloire d'accomplir pleinement dans l'Occident hispanique ce que son prédécesseur Alexandre II avait commencé au-delà des Pyrénées, et de réaliser dans l'Orient byzantin ce que les difficultés auxquelles s'était heurté Grégoire VII lui avaient interdit d'entreprendre. Sachons gré au savant historien de l'avoir mis en pleine lumière.

A. Leman.

SUR LES NOMS DE SERPENTS DANS AVICENNE

(A propos d'une étude du Dr Paul Delaunay : " Les Animaux venimeux dans Rabelais(1) ")

Si Rabelais n'a pas tiré son nom, comme de mauvais plaisants l'ont avancé, d'une expression arabe qui signifierait « le maître de la jouissance ou du plaisir » (2), il est sûr qu'il a emprunté aux Arabes — en l'espèce la version latine médiévale du *Canon* d'Avicenne — bon nombre des étranges vocables qu'il énumère, lorsqu'il entreprend de citer, suivant sa manière habituelle, tous les animaux venimeux dont il connaît les noms.

J'ai communiqué à mon érudit ami, le Dr P. Delaunay, les références au texte arabe du *Qànûn* (édit. égypt., Bûlâq, 1294 Hég.) qui lui étaient nécessaires pour mener à bien son essai d'identification des espèces animales mentionnées dans le *Quart Livre*, par comparaison avec les termes grecs et latins tirés d'Aristote, Nicandre, Dioscorides, Pline, Galien, Celse, Elien, Saint-Isidore, Albert le Grand et quelques autres, sans oublier ceux qu'on rencontre chez les naturalistes de la Renaissance : Pierre Belon, Grévin, Ambroise Paré, Rondelet, et les italiens Mattioli et Aldrovandi. On voit par là quelle somme de renseignements a été condensée dans cette étude, dont la lecture est particulièrement édifiante comme exemple du degré d'altération auquel ont pu parvenir les noms d'animaux cités par les auteurs anciens, à travers les avatars des transcriptions défectueuses, aggravées plus tard de fautes d'impression.

Le *Canon* d'Avicenne, traduit en latin au XIIe s. par Gérard de Crémone, a connu dès l'invention de l'imprimerie une longue série d'éditions. Une nouvelle confrontation de celle de 1608 que je possède (*Venetiis, ap. Juntas*, 2 vol. F°, t. II, p. 214 sq.) avec le texte de Bûlâq (t. III, p. 240 sq.) m'a fourni quelques autres identifications certaines ou probables de noms de serpents. J'ai eu, en outre, à ma disposition, grâce à l'obligeance de M. Georges S. Colin, les variantes provenant des manuscrits arabes de la Bibliothèque Nationale (nos 2911 à 2914) et de la célèbre édition du texte du *Canon*, « l'Avicenne de Rome », de 1593. Il reste malgré tout plusieurs énigmes à résoudre et c'est pourquoi il m'a paru utile de résumer en un tableau les résultats de cette enquête, heureux si l'érudition de quelque hellénisant permet de la parachever.

(1) Extrait des *Mélanges offerts à M. Abel Lefranc*, Paris, E. Droz, 1936, pp. 197-218, in-8°.

(2) « *Rab-laisa* » dit J. Hariz dans sa thèse de médecine : *La part de la médecine arabe dans l'évolution de la Médecine française*, Paris, 1922, p. 85 ; il faudrait transcrire plus correctement : *Rabb al-laḏḏa*.

Avicenne latin (traduction du XIIe siècle, édition de 1608)	Avicenne arabe (édition égyptienne en transcription moderne)	Auteurs anciens grecs et latins
—	—	—
Basilicus seu Regulus	*Bâsilîqûs* ou *al-Malika* (la reine)	Βασιλίσκος. Basiliscus
(*De*) *Harmene*	*Ğarmânâ* [lire *Ḥarmânâ* ? racine *Ḥ, R. M.*, sens de « sacré » ?]	Ἱερα ?
Hirundo	*al-Ḫuṭṭâf*	Χελιδόνια (ἀσπίς)
Aspis sicca	*Asqiyûs* [l. *Asfiyûs*] *al-yâbisa*	Ἀσπίς χερσαῖα
Spuens seu Asylus	*al-Bazzâqa* (la cracheuse)	Πτύας (ἀσπίς). Ptyas
Cornuta	*al-Muqarrana* (la cornue)	Κεράστης. Cerastes
Andrius	*Ûdrîs* et *Ûdrûs*	Ὕδρος et Ὕδρα. Hydra
Hydra	*Udrîs* et *Ûdriyûs*	
Kedusurus	*Kadûsûdrûs* [l. *Karûsûdrûs*]	Χέρσυδρος. Chersydrus
Afudius	*Amûrriyûs*	Αἱμόῤῥους. Haemorrhois
Sabrin	*Basṭîs*	?
Faciens sitim	*al-Mu'aṭṭiša* (l'assoiffante)	Διψάς. Dipsas
(*De*) *Cafezati*	*al-Qaffâza* (la sauteuse)	Ἀκοντίας. Jaculus
(*De*) *Altararati*	*aṭ-Ṭaffâra* (la sauteuse)	?
Alkesimen seu saliens ad duas partes	*Amğîsînâ* [l. *Amfîsbînâ*]	Ἀμφίσβαινα
Ilicinus seu Quercinus id est Durissos	*al-Ballûṭîya*, qui est *Drûînûs*	Δρυϊνάς, Δρύϊνος
Miliaris	*al-Ğâwarsîya* (la miliaire)	Κέγχριας. Cenchrys
Scicetati	*Sîstâlî*	Σκυταλῖς. Scytalis
Aracis, vel aspis habens colores diversos	*ar-Raqšâ'* (la bariolée)	?
Triscalis	*Nârsṭalîs* [l. *Kerâsṭalîs* ?]	Κεράστ... ?
Famusus	*Fanğûniyûs*	?
Amiudutus	[*am*]-*Mûrḏûṭîs*	Ἀμμοδύτης
Caubarus	*Mûâ'rûs* [l. *Mûâğrûs*]	Μύαγρος
Selsir, id est putrefaciens	*Sîsîr*, qui est *al-Mu'affina* (la putréfiante)	Σηψ, Σηπεδών
Draco	*at-Tannîn*	Δράκων
Albedissimon persin	*Ağâdîmûn* et	?
	as-Sîr	?
Semurion	*Samûriyâ*	?
Alhatraf et *Hauden*	*Trûğûrûn*	Δρακόντιον ?

L'étrangeté de certaines de ces transcriptions médiévales de l'arabe appelle une explication. Pour comprendre, par exemple, comment ont pu naître celles qui terminent cette liste, il faut savoir qu'Avicenne traite, à la fin du chapitre des serpents (texte, III, 248), de deux dragons marins : « le premier est le *Samûriyâ*... le second (arabe : *al-aḫar*) [est le] *Trûgûrûn*. » Or, الاخر طر وغورون a dû être lu : الاطرف و هودون, c'est-à-dire qu'un nom a servi à en former deux (1). L'erreur inverse se rencontre aussi dans les traductions d'ouvrages comportant beaucoup de termes techniques, quand les manuscrits sont mauvais (2). Enfin,

(1) La leçon du ms. 2914 de Paris est encore plus démonstrative, puisqu'on lit الاطرعودون.

(2) Par ex. le barbarisme « *Sterekhcy*, animal marin », formé de la dernière syllabe de *Ğun-*

en remarquera qu'il y a deux articles d'Avicenne répondant à l'hydre. Il s'en explique, au second, en disant : « Je n'ai mentionné *Udrîs* dans cette série que parce que je ne sais pas avec certitude si c'est la même chose que *Udriyûs* — auquel cas il y aurait une divergence dans la flexion désinentielle et la graphie, comme il advient pour les mots grecs — ou si c'est un autre serpent ; mais dans le passage d'où j'ai tiré cela, l'auteur donne à la morsure des caractéristiques différentes. »

Ces confusions sont anciennes. Ainsi, Mattioli, dans ses *Commentaires* de Dioscorides (trad. J. des Moulins, Lyon, 1572, p. 813, s. Hydre) note : « Nicandre a dit que *Dryinus* se nommait aussi *Hydrus*, car lui-même, en ses *Thériaques*, traitant de *Chersydrus*, a parlé sous ce nom du même *Hydrus* duquel nous parlons en ce chapitre. » *Andrius* est en effet voisin graphiquement de *Dryinus*, surtout précédé de l'article arabe. Mais je crois plutôt qu'il devait y avoir à l'origine trois articles : hydre, chélydre et chersydre, de même qu'il y a, notamment chez Galien, trois articles *Aspis*, correspondant aux espèces *Ptyas*, *Chersaea* et *Chelidonia*.

Avicenne fait aussi des réserves à propos du serpent *Nârsṭalîs*, en disant : « Je l'ai mentionné ici par conjecture, mais je ne connais avec certitude ni ce serpent ni sa nature, ni le genre auquel il appartient, et j'ignore s'il s'agit là ou non de la répétition d'un autre article. » Cette hypothèse a paru vraisemblable : *Triscalis* et les graphies voisines seraient des altérations de *Cerastes*, au lieu de dériver du grec τρισκελής « à trois jambes », terme qui n'est appliqué, à ma connaissance, à aucun des reptiles, même fabuleux, cités par les auteurs anciens. Il faut se méfier en effet de ces explications étymologiques trop faciles, comme celle qui rattacherait le *Fanǧûniyûs* du texte d'Avicenne à quelque mot composé de πάν et de γώνιος « tout en angles », le γ n'étant pour ainsi dire jamais rendu par ج (*ǧ*), mais bien par غ (*g*) devant une voyelle dure : *a*, *o*, *u*.

Il vaut mieux, pour ces identifications, se fonder sur la description du serpent, lorsqu'elle existe dans l'article du Livre IV du *Canon*, ou ailleurs, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas, Avicenne ne parlant souvent que des symptômes de la morsure et de son traitement. C'est dans cet ordre d'idées que je me suis demandé si, malgré l'identification *Sîstâlî* = *Scytalis*, étant donné qu'Avicenne dit de ce serpent qu'il ressemble à la « sauteuse des deux côtés », c'est-à-dire à l'amphisbène, il ne s'agirait pas du serpent *Cecilia*, très voisin du précédent par sa forme, au dire des auteurs, en particulier d'Aétius (1). En revanche, je fais des réserves sur la restitution *Ǧarmânâ-Ḥarmânâ* et sa dérivation de la racine *Ḥ. R. M.*, être caché, sacré, la description de ce serpent, voisin du Basilic, sa dimension notamment (1 à 1 1/2 coudées) ne correspondant pas à ce qu'Aristote dit du ἱερά.

dubâdastar (castoreum) et de *ḫuṣâ* (testicules), mot qui le suit, dans le travail de G. Salmon : *Sur quelques noms de plantes en arabe et en berbère*, in *Archives Marocaines*, t. VIII (1906), p. 28. Cf. à ce sujet : *Tuḥfat al-aḥbâb*, Glossaire de la Matière médicale marocaine. Public. de l'Institut des Hautes Etudes Maroc., t. XXIV, p. 48, nº 103.

(1) Ap. Mattioli, *op. cit.*, trad. p. 811.

Il serait désirable de découvrir la source où Avicenne a puisé ces renseignements herpétologiques et à laquelle il fait allusion à l'article *Udrîs*, cité plus haut, pour établir la filiation entre ses transcriptions et les mots grecs originaux. La publication du *Livre des poisons* du Pseudo-Ğâbir, en préparation à l'Institut d'histoire de la médecine et des sciences de Berlin, pourra sans doute nous y aider (1). La part personnelle d'Avicenne semble en effet assez réduite. En dehors des remarques qu'il fait sur les confusions possibles de plusieurs espèces animales, il prend rarement la parole pour indiquer ce qu'il sait par expérience. De l'amphisbène, il dit cependant :

« Je ne sais pas si c'est le même que la « sauteuse » (*qaffâza*) ou un autre ; on affirme que les deux extrémités de ce serpent sont de grosseur égale et qu'il en est de même du milieu du corps. Je crois, pour ma part, que c'est certainement l'animal que nous avons vu » (2).

Et un peu plus haut (3), à propos de ces serpents sauteurs eux-mêmes : « J'ai vu personnellement des serpents de ce genre dans les parages du Dehistân (le latin dit : *in partibus de Hestem* !) ».

Arrêtons-nous sur cette remarque et concluons.

Quand on fait le procès des traductions latines médiévales de l'arabe, il est injuste de ne pas distinguer nettement entre version et transcription. La traduction est généralement bonne, exacte, juxta-linéaire même, les mots latins se superposant aux mots arabes et leur correspondant bien au point de vue du sens. C'est ce qu'on a nommé le « littéralisme des traducteurs », et qui est parfois tel qu'on pourrait, avec un peu d'habitude, restituer le texte primitif. Mais, ainsi que l'a fait justement observer Lucien Leclerc — auquel il faut toujours revenir quand on traite de ce sujet qu'il connaissait à fond (4) — le latin du XIIe siècle n'avait pas les ressources qu'il acquit plus tard et posséda à l'époque de la Renaissance pour rendre les mots techniques dont les textes scientifiques sont hérissés. Cette « *inopia latinitatis* » obligea à transcrire, plutôt qu'à traduire, un nombre élevé de mots dont les interprètes du Moyen-Age, insuffisamment versés dans la technologie arabe, ne comprenaient pas exactement le sens. De là ces barbarismes dont on s'est gaussé, ces termes grecs devenus méconnaissables en passant de manuscrit en manuscrit et d'édition en édition.

Avec l'aide du texte arabe, où l'impression typographique n'a causé que des perturbations dans les points diacritiques, plus rarement dans les lettres, il a été, somme toute, possible de restituer la plupart des noms grecs transcrits dans le

(1) Le Prof. J. Ruska en a donné un aperçu s. t. *Arabische Giftbücher*, in *Fortschritte d. Medizin*, Berlin, 1932, n° 18, de l'envoi duquel je le remercie. J'ai recherché, d'autre part, dans le *Kitâb al-ḥayawân* de Ğâḥiẓ (édit. égypt., 1323 H./1905 J. C., t. I, 4e partie, p. 88 sq.) des renseignements sur les noms classiques des serpents, mais il s'agit surtout de traits de mœurs et d'anecdotes.

(2) *Hist. des animaux*, trad. Barthélémy Saint-Hilaire, Paris, 1883, III, 123.

(3) Texte, p. 245.

(4) *Histoire de la médecine arabe*. Paris, Leroux, 1876, t. II, p. 343 sq.

Canon. Ceux qui restent seraient-ils de source exclusivement arabe ou persane ? Cela n'apparaît pas. Il faut, je crois, perdre l'illusion de découvrir chez Avicenne et les classiques de la médecine arabo-persane des renseignements sur la zoologie de leur pays, les noms régionaux des espèces animales, en particulier. Leur science est livresque, sa source est grecque (1). Ils s'intéresseront en médecins aux signes de l'envenimement et à sa cure. Mais, pour le reste, ils reproduiront les descriptions des naturalistes antiques, le bon et le mauvais, ce dernier surtout parce qu'il est extraordinaire et curieux.

A travers les livres de *'aǧâ'ib*, ou « merveilles », les fables répétées depuis des siècles sur le basilic et le dragon viendront fournir une ample copie aux auteurs des *Bestiaires* qui fleuriront dans la Chrétienté.

H. P. J. Renaud.

Ibero-Africana

I

Une « atalaia » portugaise près d'Arzila

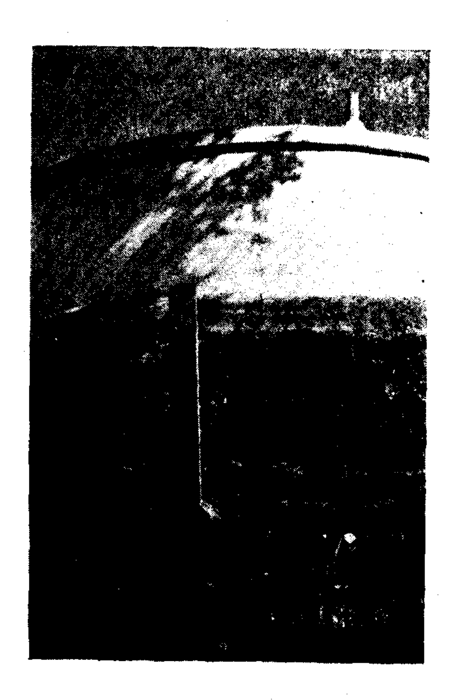
Vers la fin de novembre 1936, j'ai pu, grâce à l'obligeance de M. Tomás García Figueras, contrôleur en chef de la Région de Larache, et de ses collaborateurs M. le commandant García Gracia et M. le capitaine Trujillo, examiner rapidement à Arzila des restes dont on trouvera ci-joint trois photographies. Ces restes s'élèvent dans l'enceinte du campement militaire qui domine la petite ville, et derrière le bâtiment central. On y a aménagé une espèce de château d'eau, et cette circonstance, en apparence malheureuse, les a sans doute sauvés d'une destruction complète, en empêchant les soldats et les indigènes d'utiliser les pierres à leurs fins personnelles.

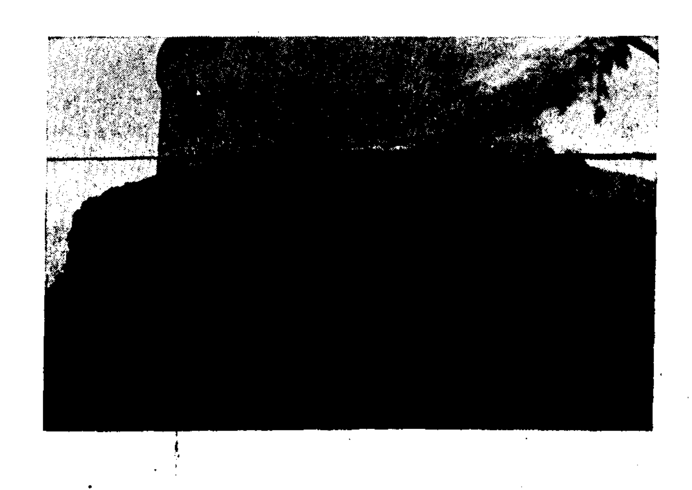
Ces restes sont vraisemblablement ceux d'une construction portugaise. On se rappelle que les Portugais occupèrent Arzila de 1471 à 1550. La place, comme Tanger et Mazagan, était protégée par un système de vedettes, *atalaias*, dont j'ai plusieurs fois exposé le mécanisme (2). Il s'agit vraisemblablement ici d'un de ces

(1) Il en va différemment des lexicographes arabes anciens : al-Aṣma'î, Ibn Duraid, Abû Ḥâtim as-Siǧistânî, Abû 'Ubaida, auteurs de petites monographies sur une quantité de sujets, et qui tirent leurs renseignements non seulement des anciens poètes arabes, mais de source populaire. On peut consulter la longue liste des noms de serpents donnés dans le *Muḫaṣṣaṣ* d'Ibn Sîdah (m. 458 H./1066 J. C.), édit. de Bûlâq, 1318 H./1900 J. C., t. VIII, p. 106 sq., liste purement arabe, établie dans un but de codification de la langue et sans souci scientifique, complètement indépendante des sources grecques.

(2) Je renverrai seulement au dernier en date de ces travaux, *Le problème de l'occupation restreinte dans l'Afrique du Nord* (*Annales d'histoire économique et sociale*, n° 41, septembre 1936, pp. 426-487), qui permettra d'atteindre la bibliographie antérieure.







postes de vedettes ou plus précisément d'une tour de vigie ; dans les deux cas on employait aussi le mot *atalaia*. Une construction aussi importante implique l'existence d'un poste permanent ; en outre, le site est particulièrement bien choisi : on en découvre une très grande partie de la campagne environnante. Je serais donc fort tenté de penser que cette tour doit être identifiée avec la fameuse *atalaia do Facho*, dont il est si souvent question dans l'histoire d'Arzila et qui comportait une espèce de sémaphore (1).

II

D. SANCHO DE TRUJILLO A MADÈRE (1554)

J'ai signalé le séjour aux Canaries en 1551-1552 de D. Sancho de Trujillo, ou Díaz de Trujillo, évêque de Maroc (2). Ce voyage fut suivi d'un autre, qui semble avoir passé inaperçu de ses biographes et qui l'amena à parcourir l'île portugaise de Madère. Celle-ci n'eut pratiquement aucun évêque de 1539 à 1558 (3), et D. Sancho y fit toutes les cérémonies qui exigeaient le caractère épiscopal : confirmations, ordinations, consécrations d'églises. Il fut si bien conquis par le pays, nous dit-on, qu'il alla à Lisbonne demander au roi Jean III l'évêché de Funchal ; on le lui refusa parce qu'il était étranger.

Le chroniqueur de Madère Gaspar Fructuoso, par qui nous connaissons ce séjour (4), le place en 1548. C'est sûrement une erreur, car les sources canariennes sont formelles : D. Sancho se trouvait dans l'archipel espagnol à la fin de 1551 et au début de 1552. De fait, l'annotateur de l'*História Insulana* du P. António Cordeiro nous fournit une date précise : l'église du couvent de S. Francisco de Funchal fut consacrée par D. Sancho de Trujillo le 4 mars 1554 (5). Cette date est confirmée par la démarche de D. Sancho à Lisbonne : c'est en 1554 en effet que l'on commença à envisager le remplacement de l'Augustin Fr. Gaspar do Casal, qui ne rejoignit jamais son diocèse (6).

Robert RICARD.

---

(1) Cf. David LOPES, *História de Arzila durante o domínio português*, Coimbre, 1924-1925, p. 71 et pp. 152-155.

(2) Cf. *Hespéris*, XXI, 1935, pp. 119-120, et XXIII, 1936, pp. 69-70.

(3) Cf. Fortunato de Almeida, *História da Igreja em Portugal*, III, 2, Coimbre, 1917, pp. 1005-1006. Cf. aussi *Saudades da terra* (voir plus bas), II, ch. XL, pp. 239-241.

(4) *Saudades da terra*, Liv. II, ch. XL, édit. Damião Peres, Porto, 1926, p. 240.

(5) *História Insulana*, édit. Lisbonne, 1866, 2 vol., II, p. 377. Cordeiro lui-même avait accepté la date de 1548 (I, p. 130).

(6) Cf. Fortunato de Almeida, *passage cité*.

13262

Notes sur la banque et les moyens d'échanges commerciaux à Fès avant le Protectorat

La ville de Fès n'a connu la banque que bien tard dans l'histoire, et elle a dépendu pendant très longtemps, pour ses relations avec l'étranger, de son principal accès à l'Europe, qui était Tanger. Plus proche de l'Europe, cette dernière ville fut l'aînée de Fès quant au modernisme. Elle fut également son unique source d'informations commerciales et politiques, son principal intermédiaire et son trait d'union avec le monde européen et notamment avec les nations les plus voisines : l'Espagne, la France, l'Italie et l'Angleterre. C'était par ce port qu'entrait la plus grande partie des importations de Fès et par son entremise que s'effectuaient les paiements de celles-ci. Les correspondances destinées aux fournisseurs de Marseille, de Gênes et de Manchester, aussi bien qu'aux correspondants marocains établis à Gibraltar, ne passaient que par la voie de Tanger.

A Fès, on définissait mal la banque, car on ignorait son but, sa destination et son utilité économique, ; on se l'imaginait comme une fabrique d'argent, une institution privée qui fournissait des fonds à tous ceux qui lui en demandaient ; un établissement financier enfin qui commanditait n'importe qui sans s'entourer, au préalable, de garanties matérielles.

Vis-à-vis de la banque et de tout ce qui s'y rattachait, nos commerçants en articles importés, qui avaient souvent l'occasion d'en entendre parler, se divisaient en deux clans distincts, l'un hostile et l'autre favorable. Le premier rassemblait ceux d'entre eux qui n'avaient jamais voyagé hors du Maroc et qui n'avaient jamais eu de contact avec l'Européen et l'Europe. Timorés et traditionnalistes, ils se désintéressaient complètement de tout ce qui était bancaire. Le second clan comprenait les commerçants qui, au cours de leurs voyages en Orient ou en Europe, avaient eu affaire aux banques. Ils étaient plus hardis, point ou peu fanatiques, et ils comprenaient mieux le mécanisme et les ressources morales et matérielles de la banque. Ils furent, pour ainsi dire, les pionniers de l'adoption et de l'extension de l'emploi de la banque pour ce qui touchait seulement les relations avec les fournisseurs européens. En effet, tant au point de vue importation qu'exportation, la plus grande et peut-être la seule difficulté résidait dans le transfert de fonds destinés au règlement entre vendeurs et acheteurs marocains et européens. Un autre obstacle moins difficile à franchir fut la question monétaire et *du change.* N'affirme-t-on pas dans le milieu commerçant fassi de la vieille génération qu'il y a soixante-dix ans environ, le paiement des exportations de notre ville au Caire, qui fut un grand débouché pour nos articles manufacturés, était extrêmement difficile et périlleux, vu le mode d'envoi de l'argent, mode qui était adopté et suivi par les deux parties. Le montant d'une commande reçue par le commerçant

d'Egypte et fournie par le commerçant fassi devait être constitué en numéraire, en pièces sonnantes d'or (livres sterling ou louis français ou espagnols), enfermé dans une boîte en fer blanc de forme cylindrique (pour imiter peut-être la forme des boîtes de bonbons ou de confiserie égyptienne à base de gingembre qui étaient envoyées à Fès chaque hiver et qui servaient, disait-on, de médicaments pour les vieillards) et enveloppé dans une étoffe cachetée à la cire. Le précieux colis était envoyé par bateau à Tanger *via* Gibraltar, et de là il était dirigé sur Fès par l'intermédiaire d'un *hammar* (muletier).

Vers la même époque 1860-1865 ou un peu plus tard, les importateurs d'articles français, en relations suivies avec des maisons de Marseille — qui était le lieu préféré par le Fassi pour son approvisionnement en sucre, épices, bougies, cuivre et divers autres articles — n'envoyaient-ils pas, en paiement des commandes reçues, à Marseille ou à Manchester, *via* Tanger, de grosses sommes de diverses monnaies marocaines et étrangères, notamment françaises et espagnoles, en argent ou en or ? Ces sommes, on les logeait dans des couffins en palmier nain ou dans de simples sacs en toile forte. Les colis devaient être cachetés à la cire, marqués de la marque particulière (*marka*) de l'expéditeur, et portaient, écrits à l'encre, le poids brut et le nom du destinataire. On envoyait fréquemment aussi, mêlés aux écus, des morceaux d'or et d'argent, de vieux bracelets et des *khalkhal* (sorte d'anneaux, parures féminines pour les pieds) en or massif, des pièces de monnaie étrangères en or ou en argent, démonétisées dans leurs pays d'origine et qui circulaient encore au Maroc. Certains de ces envois comprenaient même des écus péruviens ou chiliens et diverses autres monnaies d'Etats de l'Amérique du Sud. Ces monnaies furent introduites au Maroc, dit-on, par le port de Casablanca, où débarquaient souvent des commerçants israélites de ces pays.

Toutes les expéditions de numéraire ou de métal précieux qu'on faisait de Fès à destination de Marseille ou de Manchester, soit à titre de paiement ou de contrepartie du montant d'une commande reçue ou à livrer, soit simplement comme marchandise à placer, étaient destinées à la fonte. Le compte de l'expéditeur de Fès devait être crédité du produit de l'opération, c'est-à-dire de la valeur de l'or ou de l'argent au titre de 900/1000.

Pour la possibilité et la facilité des échanges aussi bien à l'intérieur du Maroc qu'à l'extérieur, le seul moyen connu et admis d'une façon générale, dans les transactions, était la monnaie métallique, or ou argent, marocaine ou étrangère. Ce moyen était le plus en faveur et le seul accepté : en même temps qu'il rendait possible le commerce proprement dit, il procurait une grande sécurité aux thésauriseurs, l'or et l'argent étant des matières précieuses qu'on peut amasser et cacher sans crainte de les voir s'altérer ou se déprécier par l'effet du temps. Avant la première frappe du *hassani* qui avait eu lieu à Paris en 1299 de l'hégire (1889) sous le règne de Moulay el-Hassan (de qui cette monnaie tirait son nom), les transactions se faisaient au moyen de la monnaie marocaine *essaka el-mohammadia* dont l'étalon était le *derhem el-mohammadi* (monnaie en argent frappée par le

sultan Sidi Mohammed, prédécesseur et père de Moulay el-Hassan). Huit unités et 1/8 et parfois même dix unités de ce *derhem* équivalaient au *réal* (5 *pesetas* espagnoles) ou à la pièce française de 5 francs. Comme monnaie marocaine en or on connaissait le *bendqi* (demi-louis français ou espagnol).

Parmi les écus étrangers qui étaient les plus connus et qui avaient cours et force libératoire dans les affaires, on note d'abord le *réal* ou *douro*, qui sont des dénominations empruntées à la langue espagnole à cause de la proximité de l'Espagne. *Réal* et *douro* furent donc les noms qu'on donnait habituellement à la pièce d'argent de 5 *pesetas* espagnoles, à la pièce d'argent de 5 francs français, et, plus tard, après la création de la monnaie *el-hassania*, à la pièce de 5 *pesetas* ou 14 *metqal* (5 francs). Le *réal* étranger qui était le plus connu, le plus recherché et par suite le plus répandu au Maroc, était le *réal boumedfâa* (réal à canon), qu'on appelait ainsi en arabe à cause de son effigie représentant des armoiries surmontées de la couronne, le tout flanqué de deux tubes d'artillerie. Il portait aussi le nom de *réal bou-ouden* (réal à oreille), en raison de sa deuxième face qui laissait voir de profil une tête d'homme dont l'oreille était très apparente. Il existait aussi le réal dit « sabil », que les Israélites prononçaient « zabil », déformation du nom de la reine d'Espagne Isabelle II, détrônée en 1868 par la guerre civile et sous le règne de laquelle, dit-on, cette monnaie fut frappée. Ce *réal* n'avait plus au Maroc que sa valeur intrinsèque d'argent, car il était démonétisé depuis la chute de cette reine. Cette même pièce était connue aussi sous le nom *réal d'el mra*, le « réal de la femme », allusion à son effigie féminine, ce qui le faisait toujours déprécier par les Marocains. Comme monnaie d'or, nous avions le *doblonne* ou doublon espagnol (4 louis), qui valait en monnaie française 80/82 francs, suivant les fluctuations de la valeur de l'or, le louis français ou napoléon (4 *douros* français, espagnols ou hassani). Quant aux subdivisions de ces monnaies, on employait la *peseta*, la demi-*peseta*, le franc français et le demi-franc. Pour ce qui concernait la petite monnaie, on se contentait, pour faire l'appoint, de la monnaie purement marocaine en cuivre, frappée à Fès ou à Marrakech, et dont la principale unité était la *mouzouna et-tmenia*. Trois unités de celle-ci formaient un *derhem* ou dixième partie d'un *metqal*, qui représentait le 1/14 d'un *réal hassani* (1). La petite monnaie de bronze (pièce de 10 *mouzounat* et ses sous-multiples) existait aussi avant le Protectorat. Elle fut frappée à Fès et en Europe (Paris et Berlin).

Quant au billon (ou monnaie de bronze européenne), il ne fut admis dans nos échanges, à Fès surtout, qu'après le Protectorat.

La monnaie espagnole marchait toujours de pair avec la monnaie marocaine. Quant à la monnaie française, tantôt elle était acceptée au pair, tantôt, mais c'était rare, quand le change français montait en Europe, elle haussait aussi par rapport aux monnaies en circulation au Maroc. Le *derhem mohammadi* n'avait été démonétisé qu'après l'apparition du *hassani*. Aucune monnaie fictive ou conven-

(1) A cette époque on ne disait par « rial » et « nouç rial », mais « arba'tach el metqal » et « seba' del mataqel ».

tionnelle, telle la monnaie fiduciaire, n'était encore connue chez nous et ne pouvait, à aucun prix, être admise dans les transactions commerciales, que ce fût entre Marocains eux-mêmes ou entre Marocains et étrangers. Il fallait toujours des pièces sonnantes.

Pendant de longues années nos moyens d'échange ne furent pas, comme on le voit par ce qui précède, tout à fait marocains. Dans le commerce en général, la monnaie réelle, la monnaie à la fois de compte et de change, était représentée, simultanément, par la monnaie marocaine proprement dite *el mohammadi* ou *el hassani* et par les deux principales monnaies étrangères, espagnole et française, qui étaient les plus répandues et les plus en faveur. Elles avaient cours forcé parce que :

1° nous n'avions pas une monnaie saine qui nous permît de nous passer de nos voisins ;

2° des liens de voisinage autant que des nécessités commerciales impérieuses obligeaient le commerçant marocain à les connaître et à les admettre comme moyens d'échange ;

3° en ce qui regarde notamment la monnaie espagnole, il est stipulé dans l'acte d'Algésiras, art. 37, chapitre III, que cette monnaie continuera à être admise dans les échanges au Maroc avec force libératoire.

L'extension du commerce d'importation entre Fès et l'Europe, notamment avec la France et l'Angleterre, ainsi que le souci de plus en plus grand pour nos négociants de rendre plus rapides les moyens de payer leurs fournisseurs et d'abréger, par conséquent, les délais de livraisons des commandes, incitèrent vers 1890-1891 un notable négociant de Fès, le chérif Sidi M'Hamed Boutaleb à s'installer, pour son compte et avec ses propres moyens, à Gibraltar, où, à cette époque, existaient des établissements financiers. Tout en opérant sur les marchandises intéressant le marché de notre ville, ce chérif se chargeait en même temps, moyennant une commission de 1 %, et pour le compte de ses compatriotes de Fès, de la conversion des monnaies métalliques en chèques de francs français, livres sterling ou lires italiennes, le tout étant destiné aux fournisseurs de Marseille, de Manchester et de Gênes. Dans cette dernière ville européenne, des commerçants fassis comme les Bennouna étaient déjà établis et faisaient de l'exportation vers Fès. Ils nous envoyaient, en grande quantité, de la soie grège, du drap et de la *kamkha* (du damas de Gênes, tissu en soie pure pour la garniture des tentures en velours) (1).



Dans le langage commercial d'autrefois, le mot *amana* (pl. *amaïen*), qui signifie dépôt en arabe vulgaire et loyauté ou fidélité en arabe classique, désignait la somme d'argent en numéraire, *hassani* ou autres monnaies étrangères, que le commerçant de Fès envoyait à Gibraltar ou à Tanger aux fins de conversion en livres sterling

(1) Le *haïti* qui n'était point garni de cette étoffe (*kamkha de Genwa*) n'était point considéré comme un véritable *haïti*.

ou en francs français, et de transmission ensuite, sous forme de virement par chèque, à son fournisseur anglais, français ou italien, en paiement de ce qu'il devait.

Cette opération exigeait de l'expéditeur un certain travail préparatoire qui lui prenait beaucoup de temps. La somme en numéraire à expédier devait être d'abord comptée et recomptée, puis triée et débarrassée des fausses pièces, enfin mise dans un petit sac, cacheté à la cire, revêtu d'une marque ou sorte d'estampille particulière à chaque commerçant (1), et pesé. Le poids brut seul devait être indiqué sur les colis.

Par crainte des malfaiteurs ou du mauvais œil, le précieux colis devait être porté secrètement du magasin de l'expéditeur ou de sa demeure au fondouk des muletiers et remis de la main à la main au chef muletier de la caravane en partance, à charge pour lui de le remettre directement, ainsi qu'une lettre d'accompagnement, à l'arrivée à Tanger, au *kabbal* ou transitaire habituel de l'expéditeur. En échange, le muletier qui avait reçu l'*amana* presque en cachette, sans aucun témoin et au fond d'une chambre qui lui servait d'entrepôt et qu'il gardait personnellement, ne donnait à l'expéditeur des fonds ni reconnaissance ni reçu. Sa solvabilité, sa notoriété et sa moralité étaient les seules garanties pour ce dernier qui, malgré tout, ne reprenait sa tranquillité qu'après avoir reçu l'accusé de réception de son *kabbal*. Comme salaire, le muletier touchait parfois un prix forfaitaire allant de 5 à 15 *pesetas* par *amana* ou 1/4 de *douro*, c'est-à-dire 1 *peseta* 25 par 100 *douros*. Mais souvent cette rétribution montait ou descendait suivant les saisons, l'état et la sécurité des routes, et le nombre des caravanes qui se trouvaient simultanément à Fès, prêtes à partir aux mêmes dates.

Le prix devait donc subir nécessairement une majoration :

1° pendant la saison d'hiver;

2° s'il y avait beaucoup de demandes de la part des voyageurs et des commerçants qui avaient des marchandises à expédier;

3° s'il n'y avait qu'une seule caravane prête à partir de Fès;

4° en cas de perturbation chez les tribus limitrophes de la grande route Fès-Tanger.

La corporation des muletiers était respectée et jouissait d'un certain prestige auprès de toute la population, mais notamment auprès des fonctionnaires et des négociants importateurs et exportateurs, qui avaient souvent besoin de leurs services.

La corporation avait toujours un *lamine el-hammara* (président ou chef). Les membres appartenaient habituellement à des familles influentes des tribus jbala de la région d'Ouezzan ou de Tanger. La sécurité de leurs caravanes en cours de route, entre Fès et Tanger, était pour ainsi dire assurée par les tribus voisines de cette grande route impériale. Les plus réputés parmi les maîtres muletiers (*ma'alle-*

(1) C'était ce qu'on appelait alors la *marka*.

min el-hammara) étaient : Lissar, Belfahdi, Elalami, Ali Klibou, tous décédés, et leur chef Moulay Ahmed Cherqaoui, qui vit encore.

Une caravane comprenait habituellement de trente à quarante muletiers. Chaque caravane avait son cheval qui se mettait toujours en tête pendant le voyage, et que les mulets suivaient docilement. Le mulet qui était chargé de l'argent composant les *amaïen* devait être camouflé, mais il suivait de près le cheval-guide de la caravane. Un *hammar* ne tenait pas beaucoup à se charger du transport d'une *amana* en raison des soucis et des risques que ce transport comportait. Mais c'était un manque de courage déshonorant de refuser une *amana*. Les accidents de route, les attaques ou pillages étaient très rares ; mais, s'il en arrivait, le maître muletier, seul responsable, pouvait difficilement échapper aux poursuites de l'expéditeur d'une somme d'argent, s'il ne parvenait pas à prouver suffisamment qu'il avait bien défendu sa caravane. A défaut de preuves convaincantes, il était obligé de rembourser l'intégralité des sommes perdues. Toute contestation soulevée entre les muletiers et les commerçants de Fès était soumise à l'arbitrage de deux honorables négociants de la place : Si Hajj Mohammed ben Abdelmejid Benkirane et le chérif Sidi El Ghali El Amrani, qui étaient réputés pour leur impartialité, leur compétence et la sagesse de leurs jugements. Le chef des muletiers intervenait rarement dans ces litiges.

Les muletiers ne travaillaient pas seulement pour les particuliers, ils étaient parfois chargés de transporter, de Tanger à Fès, les fonds provenant des caisses de la Banque d'Etat du Maroc et destinés au Trésor Chérifien et à la solde des troupes. Ces caravanes étaient escortées en route par des cavaliers makhzen et des officiers de la Mission militaire française. Le convoi arrivait toujours sain et sauf à Fès, effectuant le trajet entre Fès et Tanger normalement en huit ou dix jours ; de Fès à Marrakech, on mettait de quatorze à quinze jours. Parfois, en hiver surtout, et si les fleuves étaient en crue, le voyage durait un mois. Le lieu désigné à Fès pour le stationnement des *hammara* et de leurs mulets était toujours le quartier excentrique de Bab-el-Guissa, où il existe encore de nombreux fondouks assez vastes. La corporation des *hammara* a complètement et définitivement disparu, ayant été supplantée et éliminée peu à peu par le chemin de fer et l'automobile.



Quelques années plus tard, vers 1900-1905, le Maroc s'ouvrait de plus en plus aux importations européennes, et le cercle des relations ne faisait que s'élargir entre commerçants marocains et européens. Le principe d'égalité économique instauré par l'Acte général de la Conférence d'Algésiras, signé le 7 avril 1906, fut la principale cause du développement des importations européennes. Que de relations se nouèrent par la suite qui imposèrent, aux fins de règlements plus faciles et plus rapides, l'intervention des banques ! Jusqu'à 1890, les seules banques qui servaient indirectement nos importateurs de Fès étaient celles qui exis-

taient à Gibraltar. Attirés par le bénéfice immédiat qu'ils pouvaient tirer de la banque sur place, certains commerçants israélites marocains, protégés européens et originaires de Tanger, lesquels étaient en relations directes et suivies avec les banques d'Europe, décidèrent de combler cette lacune qui existait jusqu'alors au Maroc. Leur fortune personnelle, leur connaissance d'ailleurs limitée des langues étrangères, notamment le français et l'espagnol, les notions élémentaires qu'ils avaient acquises dans la routine des rapports constants avec les Européens, leur permirent d'embrasser le métier délicat de banquier. A celui-ci, ils joignaient, n'étant régis par aucun règlement spécial, celui de marchands de métaux précieux, d'exportateurs et d'importateurs, ainsi que de commissionnaires et d'agents de liaison entre les maisons marocaines et les maisons européennes qui s'intéressaient dès la première heure au Maroc.

A leur début, ces établissements de fortune limitaient leurs transactions bancaires aux deux principales opérations qui étaient les plus courantes et dont on avait le plus besoin, c'est-à-dire le virement par chèque ou mandat à vue, et la conversion ou le change des monnaies dans toutes ses branches.

Les plus réputées de ces banques pour leur sérieux et leur solvabilité étaient : la Banque Moses Isaac Nahon, correspondant du *Banco de España* ; la Banque Haïm Benchimol, agent consulaire français et représentant de la Compagnie Paquet ; la Banque Moses Parienté, correspondant de la Banque d'Angleterre ; la Banque Abraham S. Nahon et Cie dits « Les Petits Nahon » ; enfin la Banque Salvador Hassan et la Banque Préo Furth et Cie.

Toutes avaient leurs sièges respectifs à Tanger et des correspondants avec des crédits ouverts dans les principales villes marocaines. Elles faisaient un très grand chiffre d'affaires avec notre ville, d'où elles recevaient journellement de grosses sommes de monnaies métalliques en pièces d'argent surtout, afin de les convertir en livres anglaises, lires italiennes ou francs français, et de les envoyer directement sous forme de virement aux fournisseurs d'Europe, pour le compte de leurs mandants de Fès. Lors de l'apparition de la première banque, la commission perçue sur l'opération de change était tout d'abord de 1/8%, commission tombée plus tard jusqu'à 1/16% par suite de la création de nouvelles banques et de leur concurrence mutuelle. Les moyens de transmission entre Fès et Tanger et inversement étaient restés les mêmes, c'est-à-dire le muletier ou le chamelier (1), et pour les correspondances, le *rekkas* (estafette). La première banque européenne qui installa son agence à Tanger fut le Comptoir National d'Escompte de Paris qui avait ouvert vers l'année 1900. La direction en fut confiée à M. Milliard d'abord, à M. Gaurand ensuite. Outre l'agence de Tanger, le Comptoir National d'Escompte de Paris avait deux autres agences, à Casablanca et à Mogador. Ces trois agences furent cédées à la Banque d'Etat du Maroc avec tout leur personnel et leur matériel en 1907 et 1908, ce qui marqua les débuts de notre institut d'émission au Maroc.

(1) Les chameliers assuraient uniquement le transport des marchandises et ne se chargeaient jamais de sommes d'argent.

La Banque d'Etat du Maroc n'a ouvert sa première agence à Fès, rue Oued El-Fejjaline, quartier du Douh, qu'au début de 1920. Quant à son bureau de la médina, qu'on voulait édifier tout d'abord sur l'emplacement du Fondouk Nejjarine, projet auquel on a dû renoncer par la suite à cause de l'opposition du Service des Beaux-Arts, qui a classé le dit Fondouk comme monument historique, il a été construit dans le quartier central et très commercial d'El-Kettanine et inauguré fin décembre 1921. Avant la création de ses agences à Fès, la Banque d'Etat du Maroc était représentée par la maison I. J. Cohen et Cie, qui se chargeait surtout de l'encaissement des effets tirés sur cette place.

La Compagnie Algérienne s'est installée à Tanger en 1904. C'est une des premières banques qui se sont fixées au Maroc.

Le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie a installé son premier comptoir à Tanger en 1904.

La première banque européenne qu'a connue Fès avant le Protectorat fut une banque française, le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, dont la première agence a été créée en pleine médina, rue Kettanine, en novembre 1911. Cette banque a été victime du pillage lors des journées tragiques d'avril 1912. Le personnel a été sauvé par un notable fassi descendant de Moulay Driss, le chérif Sidi Hammad Drissi, dont la demeure avoisinait la banque par la terrasse. Les premières opérations consistaient surtout en virements par chèques, change, conversion de monnaies et ouverture de comptes de dépôt. Le crédit direct, l'escompte et l'usage de la traite tirée et payable sur place étaient encore inconnus.

Les correspondants à Fès des banques de Tanger furent peut-être les premiers qui introduisirent dans les usages commerciaux de notre ville la traite et le chèque. En ce qui concerne les billets de banque, ils nous parvinrent pour la première fois de l'Algérie (billets de la Banque de France ou de la Banque de l'Algérie). Un trafic intense et suivi existait entre notre ville et l'Algérie, notamment Oran et Alger, et avec la Tripolitaine. Dans ces deux pays, il existait un grand nombre de commerçants originaires de Fès.

Messod Lévy Benchéton dit « Zellachi », correspondant de la Banque Moses Isaac Nahon de Tanger, était réputé dans notre médina où il vendait des traites sur Tanger à huit jours de vue. Les maisons Brunschwig et Sentob Cohen faisaient la même opération. Grâce à ces intermédiaires servant sur place, le commerçant fassi pouvait peu à peu se passer de Tanger, éviter les risques de la route, et bénéficier en un mot de ce moyen inédit et expéditif pour économiser l'usage du numéraire. A partir de 1900, notre ville commença à se familiariser de plus en plus avec les méthodes commerciales et les moyens d'échange européens non seulement à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur.

Les premiers chèques connus sur notre place furent ceux dits du trésor et qui provenaient de l'Algérie ; ensuite apparurent les chèques d'Egypte et du Sénégal, qui devaient être toujours émis, en prévision de perte ou de vol en cours de route, avec primata, duplicata et triplicata. Les chèques dits d'emprunt, émis par la

Banque de Paris et des Pays-Bas, étaient vendus, à leur apparition, pour le compte du Makhzen, par le ministre des Finances et avec l'entremise de certains *oumana* de confiance. La poste allemande, créée à Fès vers l'année 1891, vendait elle aussi beaucoup de mandats à vue sur Tanger. Dans un but de propagande politique et de prépondérance, elle faisait sur une grande échelle des virements du *hassani* sur Tanger à un pour mille, tarif très réduit et qui concurrençait durement les bureaux de poste locaux des autres nations. Elle envoyait son *hassani* comme tout le monde, c'est-à-dire par l'intermédiaire des muletiers. Un autre mode de transfert ou de virement était fréquemment pratiqué par certains commerçants de notre ville ayant des comptoirs au Tafilalet ou dans les localités des confins algéro-marocains. Les gens du Tafilalet qui venaient à Fès pour s'y approvisionner, vendre leurs produits (surtout des dattes) ou simplement pour travailler, de peur d'être dévalisés en route, s'adressaient aux commerçants en question, improvisés en quelque sorte banquiers, et leur remettaient contre un mandat, sous forme de lettre, la somme qu'ils désiraient encaisser au Tafilalet. La commission courante, mais déguisée, était d'environ 10% ou 50 *pesetas* par 100 *douros*. A l'arrivée au Tafilalet, le correspondant, qui était toujours avisé à l'avance par son commanditaire de Fès, payait le bénéficiaire par devant deux *adoul* (notaires musulmans). L'acte dressé par ces *témoins* lui servait de décharge de la part de l'intéressé et de document vis-à-vis du tireur. Pour le paiement des soldes des troupes chérifiennes qui étaient cantonnées aux confins algéro-marocains, le Makhzen, pour éviter tout mouvement matériel de fonds, avait souvent recours aux gros négociants ayant des succursales ou agences dans les dites régions. Ces derniers touchaient les sommes à Fès et ordonnaient à leurs correspondants de les rembourser là-bas aux *allaf* (officiers payeurs). Ces commerçants jouaient ainsi, sans s'en rendre compte, le rôle de banquiers.

Le mandat ou le chèque émis par les banques européennes et vendu sur notre place s'implantait petit à petit dans les usages commerciaux fassi, supplantant les vieux modes de paiement et devenant un moyen pratique et courant dans les échanges en général. Les intermédiaires dans la vente ou l'achat entre commerçants de Fès pour ce qui touchait les monnaies, le métal précieux et surtout les mandats, chèques et billets de banque, étaient des courtiers israélites qui formaient une véritable corporation ayant pour siège le souk central d'El-Attarine, où ils stationnaient, debout ou assis par terre, du matin au soir.

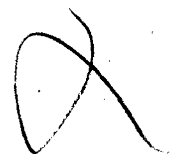
En utilisant les chèques et mandats pour payer ses commandes en Europe, l'acheteur fassi d'un de ces documents était toujours hanté par la peur d'être trompé sur la vraie nature du papier qu'il achetait et qu'il payait en pièces sonnantes. Il était constamment la proie de soucis et d'inquiétudes. Il ne se tranquillisait que lorsqu'il recevait de son fournisseur l'accusé de réception et l'avis du paiement du chèque. Dans leurs opérations au moyen de la monnaie fiduciaire, nos commerçants ne se fiaient pas à la valeur fictive du chèque qui n'était, à leurs yeux, qu'un papier sans valeur, mais ils comptaient, en tout et pour tout, sur

leur droit de recours en garantie contre le vendeur, sur la réputation, la position sociale et la situation de fortune de ce dernier. Un chèque mis en vente par une personne solvable et notoirement connue sur place trouvait très facilement preneur et au meilleur cours du change. En revanche, un chèque offert par un commerçant de moralité douteuse ou de situation médiocre demeurait plusieurs jours invendable entre les mains du courtier, qui n'arrivait à le placer qu'au prix d'un sacrifice, à un cours trop bas, même si le change se trouvait en hausse. On disait : « Nous n'achetons pas le chèque pour ce qu'il est, mais nous achetons la signature du vendeur, c'est-à-dire du premier endosseur ». Ne connaissant aucune langue européenne, les acheteurs de chèques ou mandats ne pouvaient transcrire sur leurs registres, comme traces de ces documents, que le numéro et le montant.

La Bourse de Fès était Tanger. Les transitaires de cette ville, qui avaient à correspondre presque journellement avec nos commerçants, indiquaient sur toutes leurs correspondances, avec un cachet spécial, les cours les plus récents du franc français et de la livre sterling, cours qui leur étaient envoyés télégraphiquement de Paris, Londres et Madrid. Les lettres confiées aux *rekkas*, qui effectuaient ordinairement le trajet entre Tanger et Fès en deux ou trois jours, arrivaient la plupart du temps au moment propice pour permettre la vente et l'achat des chèques et mandats (livres ou francs). Les contestations ou litiges soulevés entre commerçants de Fès, relativement aux transactions sur papier-monnaie, devaient être déférés à des experts ou arbitres choisis parmi les négociants foncièrement honnêtes, impartiaux, et réputés compétents en matière commerciale. Après des réunions contradictoires qui duraient parfois de deux à trois jours, les décisions que prenaient ces arbitres avaient toujours la valeur et le poids d'un jugement définitif, dont l'exécution incombait ensuite aux pachas.

ABDELOUAHAB LAHLOU.

Banque d'Etat du Maroc,
Fès-Médina.



Bibliographie

Comptes rendus

ṢÂ‘ID AL-ANDALUSÎ. *Kitâb ṭabaḳât al-umam* (*Livre des Catégories des Nations*). Traduction avec notes et indices précédée d'une introduction, par Régis BLACHÈRE, Paris, Larose, 1935, 8° de 190 pp. (Publications de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, t. XXVIII).

Notre ancien et estimé collègue, M. R. Blachère, qui enseigne aujourd'hui à l'Ecole des langues orientales vivantes, nous avait déjà donné, il y a bientôt dix ans, un aperçu — mais vraiment trop court — de l'intérêt que présente, pour l'histoire des sciences chez les Arabes, les *Ṭabaqât al-Umam* du *Qâḍî* Ṣâ‘id al-Andalusî, plus connu sous le nom de Ṣâ‘id de Tolède (1029-1070 J. C.) (1). Il avait notamment démontré l'importance des emprunts — au point d'être de simples plagiats — faits à ce petit ouvrage par les historiens arabes postérieurs qui traitèrent de la vie des savants et de leurs œuvres : Ibn al-Qifṭî, Ibn Abî Uṣaibi‘a et le patriarche jacobite Bâr Hebraeus. Mais les renseignements contenus dans les *Ṭabaqât* de Ṣâ‘id n'étaient directement utilisables que par des arabisants dans l'édition publiée à Beyrouth, en 1912, par le P. Cheikho, et devenue rare, ou dans celle, assez médiocre, qui a paru en Egypte depuis. C'est dire que les ouvrages de base sur l'histoire de la médecine arabe (Wustenfeld, 1840 ; Leclerc, 1876) n'en font pas mention, et que la biographie de Ṣâ‘id, comme les citations de son nom dans les notices des *Mathematiker und Astronomen* de Suter (1900), livre également fondamental, émanent toutes d'une source secondaire, en l'espèce la *Bibliotheca* de Codera.

G. Sarton (*Introduction to the history of science*, 1927, I, 777) disait combien une version anglaise des *Ṭabaqât al-umam* était désirable. Il faut donc savoir gré à M. Blachère d'avoir mis entre nos mains (avec les réserves sur la valeur de l'ouvrage qu'il renouvelle à la fin de sa préface) un utile instrument de travail et de contrôle, à la portée de tous, grâce à sa traduction, qui bénéficie en outre des corrections qu'il a pu faire au texte de Cheikho au moyen des deux manuscrits parisiens (2).

(1) Communication au VI° Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, reproduite dans *Hespéris*, 1928, pp. 357-361.

(2) Fort utile également est le petit index des termes techniques, surtout d'astronomie, qui suit la traduction.

Ce n'est évidemment pas dans Ṣâ'id que nous chercherons des documents de qualité sur les savants de l'Antiquité classique ou orientale, encore qu'il consacre plus de deux pages à l'astronome Ptolémée. Nous retiendrons davantage ce qu'il dit du mouvement scientifique chez les Musulmans orientaux. Mais, pour les savants d'Occident, tout compte fait, les *Ṭabaqât* sont encore ce qui nous est resté de plus certain, ou, si l'on veut, de moins incertain. Des biographies comme celles d'Ibn al-Bagûniš, Ibn Wâfid al-Laḫmî, et beaucoup d'autres, empruntent leur valeur aux relations que Ṣâ'id entretint avec ces savants.

Je me suis intéressé, au moment où M. Blachère achevait sa traduction — et nous en avons discuté ensemble — à ce que dit Ṣâ'id des origines de la médecine arabe en Espagne (1). Ṣâ'id pèche évidemment par ignorance — et le P. Cheikho, dans une note en arabe de son édition, l'a vertement relevé — lorsqu'il prétend (p. 97 ; trad. p. 120) que dans l'Antiquité, l'Andalus était littéralement « vide de science » et qu'il n'y avait personne qui se fût rendu célèbre parmi ses habitants pour l'avoir cultivée.

Mais ce que dit Ṣâ'id de l'état dans lequel les Musulmans trouvèrent la médecine aux mains des Chrétiens d'Espagne, de la façon dont eux-mêmes l'étudièrent et pratiquèrent cet art, est parfaitement raisonnable et semble digne de crédit. « Ces Chrétiens (*Naṣârâ*), écrit-il, s'appuyaient sur un livre qu'ils avaient entre les mains, un ouvrage chrétien intitulé *al-Ibrîšim*, mot qui signifie : le réunissant (l'universel) et le réuni ».

M. Blachère a pensé à une altération d'*aphorisme*. Il ne saurait, en tout cas, s'agir de l'œuvre célèbre d'Hippocrate que tous les écrivains arabes connaissent (*Fuṣûl Abuqrât*). Et précisément, quelques lignes auparavant Ṣâ'id vient de parler des ouvrages fondamentaux d'Hippocrate et de Galien. Je crois que c'est à l'encyclopédie isidorienne, les *Origines* ou *Etymologies* du saint évêque de Séville († 636) qu'il est fait allusion. L'interprétation *ibrisam*, latin *sericum* (la soie), donnée par Casiri, n'a, bien entendu, aucun fondement sérieux.

H. P. J. Renaud.



Boris Maslow. — *Les Mosquées de Fès et du Nord du Maroc*, avec une introduction de Henri Terrasse et des notes sur six inscriptions de Fès et de Taza par E. Lévi-Provençal (*Publications de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines*, tome XXX). Paris, Les Editions d'Art et d'Histoire, 1937, in-8°, XXIV-200 pages, 85 figures, 60 planches contenant 148 photographies.

Ce bel ouvrage, dont la publication était depuis quelque temps annoncée et attendue, est une contribution des plus précieuses à l'histoire de l'art hispano-

(1) J'ai traité de cette question dans une conférence faite à l'occasion du Xe Congrès international d'histoire de la médecine (Madrid, septembre 1935) et l'ai résumée dans un article paru dans le n° 11-12 de la même année du *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*.

mauresque. La prohibition rigoureuse qui interdit aux non musulmans l'accès des mosquées marocaines rend d'autant plus utile un corpus de ces monuments aussi complet que possible, dressé par un architecte ayant toute la compétence de M. Maslow, et enrichi par lui d'un grand nombre de relevés et de photographies.

A vrai dire, le contenu de ce recueil ne correspond pas tout-à-fait à son titre qu'il nous eût paru préférable de restreindre un peu en écrivant plutôt : « *Mosquées de Fès et du Nord du Maroc* ». En dehors de Fès, les mosquées du Nord du Maroc y sont représentées par la Jama' 'Kbir de Taza, monument à tous égards de premier ordre, par la Jama' Andalous dans la même ville, et par la Jama' Roua et la Jama' Tûta de Meknès ; et quant à Fès, M. Maslow n'a pas fait figurer dans son livre les deux mosquées principales de la prestigieuse cité, la Qarâwîyîn, dont la Jama' El Gnâïz et la bibliothèque sont seules décrites, et la mosquée des Andalous, l'autre grande fondation religieuse de la Fès primitive, sur laquelle notre ignorance est à peu près totale. Ainsi nous échappent encore les œuvres maîtresses laissées à Fès par les Almoravides et les Almohades, puisque c'est à ces deux dynasties que remonte pour la majeure part la construction des salles de prières de la Qarâwîyîn et de la Mosquée des Andalous. Les grandes mosquées d'Alger et de Tlemcen, celles de Tinmâl et de Merrâkech gardent le privilège d'être les principales sources de notre connaissance de l'art hispano-maghrébin du XIIe siècle ; et il faut souhaiter que M. Maslow nous apporte bientôt le précieux complément que doivent fournir dans ce domaine les deux grandes mosquées de Fès : l'étude de la mosquée des morts aménagée derrière la Qarâwîyîn avec sa coupole à stalactites et ses chapiteaux omeiyades en est, espérons-nous, une annonce.

D'ailleurs, l'ouvrage que vient de publier M. Maslow apporte déjà sur cette période de l'histoire artistique de l'Islam occidental une très importante contribution avec l'étude qu'il contient de la Jama' 'Kbir de Taza. Celle-ci, en effet, considérablement agrandie et transformée par les Mérinides Aboû Ya'qoub et Aboû Inân vers la fin du XIIIe siècle et vers le milieu du XIVe, avait d'abord été construite par l'Almohade 'Abd el Moûmen, sans doute dès avant la première Kotoubiya de Merrâkech et la grande mosquée de Tinmâl ; et une part importante de cette mosquée primitive de Taza, qui aurait été ainsi intermédiaire entre les grands monuments almoravides et les principaux sanctuaires almohades, est encore conservée dans l'édifice actuel sur lequel M. Maslow donne une documentation précise et complète. Elle devait ressembler beaucoup en plan et en élévation à celle de Tinmâl ; mais les remaniements dont elle a été l'objet par la suite en rendent l'étude assez délicate. « La plus grande partie de l'oratoire almohade, — écrit dans son introduction M. Terrasse, — a été conservée, mais les nefs extrêmes et la travée devant mihrab ont été abattues et le sahn remanié. Des travées nouvelles ont été ajoutées. La mosquée almohade devait comporter à la qibla trois coupoles qui ont été reproduites à la qibla de l'agrandissement mérinide... On voulut enfin mettre en valeur le magnifique lustre de bronze ciselé dont Aboû Ya'qoub dotait la mosquée : l'énorme lampadaire fut suspendu à un plafond *artesonado* placé à

peu près au milieu de la nef axiale, au niveau de la dernière travée conservée de la mosquée almohade. On flanqua cette belle qoubba de deux pavillons de charpente moins riches. Ces trois pavillons de charpente contigus font penser aux trois coupoles qui précèdent le mihrab de la grande mosquée de Cordoue... ». On voit par cet exemple combien la comparaison avec ce dernier monument permet souvent de mieux comprendre les mosquées de l'Afrique du Nord ; il en est, comme on sait, de même à Tlemcen. La disparition de la plupart des mosquées espagnoles en dehors de celle de Cordoue nous empêchera toujours de reconnaître comment l'influence de cette œuvre exceptionnelle s'était fait sentir parallèlement dans l'Espagne musulmane et au Maghreb.

L'époque mérinide était surtout connue jusqu'ici par les nombreuses médersas où les architectes et les décorateurs du XIVe siècle avaient déployé toutes les ressources de leur art. Les origines de cet art sous les premiers sultans de la dynastie, Aboû Youssef Ya'qoub et Aboû Ya'qoub Youssef, peuvent maintenant être étudiées grâce à M. Maslow qui nous fournit une riche et solide documentation sur les mosquées élevées par ces souverains dès la deuxième moitié du XIIIe siècle. La grande mosquée de Fès Jdid, bâtie par Aboû Youssef peu après 1276, l'agrandissement de celle de Taza par Aboû Ya'qoub qui la termina en 1293, enfin la Jama' Hamra de Fès Jdid, un peu postérieure, semble-t-il, à ces deux édifices, sont en effet les œuvres maîtresses d'une architecture religieuse dont l'harmonie savante, plus vigoureuse que l'art des médersas, rappelle surtout, par delà les mosquées almohades, l'admirable agrandissement du Calife omeiyade El Hakam II à Cordoue.

Contemporaines des médersas sont ensuite quelques petites mosquées fassies dont l'étude complète ainsi celle des œuvres déjà connues des souverains mérinides du XIVe siècle, par exemple la Jama' Aboû'l 'Hasan, édifiée en 1341 par le sultan de ce nom, et la Jama' Ez Zhar, construite par Aboû Inân en 1357. Puis de nombreux oratoires de quartier, très variés de plans et de dispositions, ont été construits et souvent plus ou moins remaniés depuis la fin de l'époque mérinide ; et l'on y peut suivre ainsi la survivance de l'art hispano-musulman à Fès du XVe au XVIIIe siècle. Les dernières grandes œuvres de cet art à l'époque alaouite sont enfin décrites avec les mosquées de Moulay 'Abdallah et de Bab Gîsa à Fès, l'une agrandie d'une nécropole princière, l'autre d'une médersa ; et M. Maslow y ajoute de la même époque, à Meknès, l'importante Jama' Roua et l'oratoire de la Jama' Tûtà.

Cette simple énumération suffit à montrer toute la valeur de l'ouvrage pour l'histoire de l'art musulman. L'introduction historique de M. Terrasse et les notes épigraphiques de M. Lévi-Provençal ajoutent encore, cela va sans dire, à l'intérêt que présente déjà par elle-même la description des trente-neuf monuments, presque tous entièrement inédits, étudiés par M. Maslow. Les nouveautés qu'il apporte, l'abondance et la qualité de la documentation recueillie par l'auteur dans des

conditions souvent difficiles, l'excellente présentation de l'ensemble, tout assure à ce volume une place de choix parmi les publications de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines.

Elie LAMBERT.

***

BOUCHTA et ZORA EL BAGHDADI et Christian RICHARD. *Vie du Pacha Si Mohammed el Baghdadi.* — Préface du général Brémond. Larose, Paris, 1936.

Cet ouvrage mérite l'attention à plus d'un titre. Il est de ceux qui peuvent s'attirer des critiques vives tout autant que des louanges complaisantes de la part de lecteurs passionnés ou tout simplement nourris d'idées préconçues. Un psychologue y trouvera matière à d'amples réflexions sur la symbiose intellectuelle de trois auteurs aussi différents par leur origine, leur culture et leur éducation que ceux qui ont composé l'ouvrage. Un politique sera enclin à y discerner, en généralisant hâtivement comme il convient à tout politique, les tendances profondes des jeunes générations marocaines.

Mais c'est l'historien qui aura le plus à gagner à la lecture de ces cent soixante pages consacrées à la vie d'un vrai type de pacha de l'ancien régime, à l'époque où ce régime fait place à un autre. Il faut ajouter : à la vie d'un homme très sympathique, d'un haut relief et qui a rendu à son pays avant et après le Protectorat des services remarquables. La loyauté d'El Baghdadi à l'égard du gouvernement, son courage et son dévouement à la chose publique en ont fait une figure d'autant plus admirable que l'époque troublée où il vécut fut plutôt pauvre en personnalités de cette trempe.

En retraçant la vie du célèbre pacha, les auteurs ont eu l'occasion de faire l'histoire du Maroc pendant la période qui précéda l'instauration du Protectorat, et pendant celle qui le suivit, c'est-à-dire l'histoire des cinquante dernières années. Ils en ont profité largement, donnant des aperçus personnels sur les événements, rectifiant les relations qu'ils jugent erronées ou téméraires, et tâchant d'expliquer les attitudes des personnages et des populations. Ils n'ont pas hésité le cas échéant à émettre une opinion, à donner un avis... et c'est ce qui donne à l'ouvrage un intérêt qu'il n'aurait pas si le sujet avait été traité par un chartiste impeccable.

Ainsi ce livre est à la fois un hommage mille fois mérité rendu à un homme éminent, une esquisse historique qu'on peut croire exacte malgré le manque de recul inévitable et un document pour servir à l'histoire du Maroc de 1936.

Louis BRUNOT.

Notes bibliographiques

Faculté des Lettres de l'Université d'Alger. — *Annales de l'Institut d'études orientales.* Tome II, 1936 (Larose, éditeur).

Le second tome des *Annales de l'Institut d'études orientales* répond aux espoirs que faisait naître le premier tome. Onze études variées dans leur objet et égales dans leur valeur apportent des contributions de premier ordre à la dialectologie arabe et berbère, à l'histoire, à l'archéologie et la littérature orientales.

On remarquera un effort très réussi de l'éditeur pour doter la revue de caractères diacrités beaucoup plus nombreux et variés dans ce tome que dans le tome premier.

Louis Brunot.

***

Jeanne Jouin. — *Le costume de la femme israélite au Maroc. Journal de la Société des Africanistes.* Tome VI, 1936, pp. 167-186.

En une vingtaine de pages, l'auteur a condensé une étude qui, pour n'être pas exhaustive, donne les notions essentielles concernant le vêtement israélite féminin du Maroc.

Les vocables arabes sont abondants et généralement bien transcrits. On ne fera à ce sujet qu'une objection : l'auteur a restitué des *j* et des *ch* à des mots que la plupart des parlers juifs ont transformés d'une façon caractéristique en substituant aux chuintantes les sifflantes correspondantes *z* et *s*.

La description des vêtements et des coiffures est suffisamment claire. Elle s'accompagne de croquis et de photographies, compléments indispensables de toute bonne étude ethnographique.

Si l'on considère que le vêtement, tout comme le parler arabe, des israélites marocains est menacé d'une disparition rapide et totale, on attachera au travail de Mlle Jouin un intérêt d'autant plus grand et on sera reconnaissant à l'auteur d'avoir, sans tarder, publié la documentation de valeur qu'elle a pu rassembler sur ce sujet.

On ne peut que souhaiter que ce travail soit élargi et approfondi, et soit le point de départ de monographies ou d'un ouvrage d'ensemble.

Louis Brunot.

***

Philéas Fogg. — *Le Maroc vu de Paris.* Larose, Paris, 1937.

Philéas Fogg voudrait que la Métropole et surtout Paris comprennent mieux le travail qu'accomplissent au Maroc de braves gens qui, dans les affaires, l'armée ou l'administration, ont besoin de liberté, d'initiative et de confiance. Il trouve

que la France est colonisatrice à la façon dont est sportif le gros monsieur congestionné qui se transporte en auto au stade municipal pour assister gratuitement à une partie de rugby.

Tout ce qu'il dit est fort juste. C'est écrit d'une plume alerte, incisive, mais on n'y sent que des regrets et aucune méchanceté.

A chaque période de son histoire, la France a reçu des colonies, malgré elle, presqu'en rechignant ; et c'est cette attitude, jointe à une pusillanimité incompréhensible, qui est cause qu'elle ne retire pas le bénéfice normal des entreprises de ses enfants perdus. Les étrangers, sans se donner notre mal, tirent autant de profit de nos colonies que nous-mêmes.

Ce serait vrai pour ce qui concerne le Maroc, d'après notre auteur.

Son livre sera de ceux que consulteront utilement les historiens à venir pour évoquer l'état d'esprit des colons français de 1937. On peut croire que beaucoup de ceux-ci approuvent sans réserve toutes les pages de cet ouvrage.

Louis BRUNOT.

***

A. BOTELHO DA COSTA VEIGA, *Exame comparativo dos cronicões Lamecense e Conimbricense*, et *Análise da influência do arabista Conde sôbre Herculano, na 1ª edição da « Historia de Portugal »*, deux brochures, Lisbonne, 1936, 19 × 25, 11 pages, et 18 × 26, 14 pages.

Il me paraît utile de signaler ces deux brèves et savantes dissertations. La première est une contribution à l'étude critique des sources qui nous renseignent sur la bataille d'Ourique. Le titre de la seconde est de lui-même suffisamment explicite pour dispenser de tout commentaire.

Robert RICARD.

***

J. M. CORDEIRO DE SOUSA. — *Inscrições sepulcrais da Sé de Lisboa*, 2e édit., Empresa Nacional de Publicidade, Lisbonne, 1935, 14 × 22, 66 pages. — *Inscrições portuguesas do Museu do Carmo*, 2e édit., Emp. N. de P., Lisbonne, 1936, 15 × 22 1/2, 165 pages.

On se félicitera sincèrement de la réédition de ces deux petits ouvrages, devenus rares. Dans le premier, trois inscriptions intéressent l'histoire du Maroc : le nº XIV, épitaphe de Lopo Fernandes Pacheco, qui prit part à la bataille du Salado ; le nº XXVI, épitaphe de Manuel Freire, familier du comte de Borba, gouverneur d'Arzila, et le nº XXVII, épitaphe de Rui Guerra et de son fils Rui Guerra da Costa, secrétaire de la Chambre de Ceuta. Dans le second recueil, on relèvera le nº XXV, épitaphe d'Afonso Teles de Meneses, un des meilleurs combattants d'Azemmour, et le nº XXIX, inscription de la grande cuve de pierre rapportée d'Azemmour par le gouverneur Simão Correia.

Robert RICARD.

***

Gomes Eanes da Zurara. — *Crónica do descobrimento e conquista da Guiné,* segundo o manuscrito da Biblioteca Nacional de Paris, modernizada, com notas, glossário e uma introdução de José de Bragança, 2 volumes, Porto, 1937, 13 × 19, XLV-274 pages, et 315 pages, ill. (Livraria Civilização Editora, Textos de historia, n°s 3-4).

C'est une heureuse initiative que la réédition de ce texte, publié d'abord à Paris en 1841, et qui demeure si important pour l'histoire du Sud-Marocain, du Sahara occidental et des Canaries (cf. *Hespéris,* XI, 1930, pp. 101-107). La nouvelle édition est présentée avec beaucoup de soin et d'agrément. On a modernisé l'orthographe ; c'est une solution qui peut se défendre, mais il y a lieu de se demander si l'on n'est pas allé trop loin en remplaçant parfois les formes archaïques par les formes modernes (*então,* par exemple, au lieu d'*entonce, isto* et *isso* au lieu d'*ello*). Le glossaire sera d'une grande utilité. Mieux inspiré que ses prédécesseurs et que moi-même, M. José de Bragança interprète correctement le mot *alquitões,* tentes (voir ma note d'*Hespéris,* XXIV, 1937, p. 135). Le commentaire de Santarém reproduit II, p. 164, est inexact ; il s'agit de Tagaost, ville aujourd'hui bien connue (*Hespéris,* XI, 1930, p. 105, et XXI, 1935, pp. 90-92). L'introduction, vivante, mais un peu rapide et polémique, se lira avec intérêt ; les réserves de M. José de Bragança sur le « secret des découvertes » et ses indications sur le rôle de l'infant D. Pedro méritent réflexion.

Robert Ricard.

***

Ethnos. Vol. I, Lisbonne, 1935 (achevé d'imprimer en octobre 1936), 19×25, 321 pages.

Rien dans cette excellente revue n'intéresse directement le Maroc. Je la signale cependant parce que l'article de M. António Gomes da Rocha Madahil, *Subsídios para uma edição crítica da crónica de D. Afonso V, de Rui de Pina* (pp. 49-67), me fournit l'occasion d'une petite mise au point. J'ai indiqué dans *Hespéris* (XXIII, 1936, pp. 132-134) que Garcia de Resende et Damião de Góis évaluent à 800.000 doubles d'or le butin de la prise d'Arzila en 1471 par les Portugais, tandis que Rui de Pina parle seulement de 80.000 doubles. De l'étude de M. Gomes da Rocha Madahil (p. 65) il ressort que c'est le premier chiffre qui est le bon ; le second résulte d'une erreur de l'éditeur, et le manuscrit donne bien 800.000.

Robert Ricard.

L'Editeur-Gérant : R. Pinardon.

Rochefort-sur-mer. — Imprimerie A. Thoyon-Thèze.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES

Volumes parus :

I. — E. Laoust, *Etude sur le Dialecte des Ntîfa.*

II. — L. Milliot, *Démembrement des Habous.*

III et IV. — L. Milliot, *Recueil de Jurisprudence Chérifienne* (2 vol.).

V. — L. Brunot, *Notes lexicologiques sur le vocabulaire maritime de Rabat et Salé.*

VI. — L. Brunot, *La Mer dans les Traditions et les Industries indigènes à Rabat et Salé.*

VII. — E. Westermarck, *Cérémonies du Mariage au Maroc*, traduction J. Arin.

VIII. — E. Lévi-Provençal, *Les Manuscrits arabes de Rabat.*

IX. — E. Lévi-Provençal, *Textes arabes de l'Ouargha.*

X-XI. — Mélanges René Basset, *Études orientales et nord-africaines* (2 vol.).

XII. — S. Biarnay, *Notes d'Ethnographie et de Linguistique nord-africaines.*

XIII. — L. Milliot, *Recueil de Jurisprudence Chérifienne*, t. III.

XIV. — V. Loubignac, *Étude sur le dialecte berbère des Zaïan.*

XV. — J. Serres, *Mémoires concernant le royaume de Tunis.*

XVI. — Doctoresse Légey, *Contes et Légendes de Marrakech.*

XVII-XVIII. — Mémorial Henri Basset, *Nouvelles Études nord-africaines et orientales* (2 vol.).

XIX. — *Le Sahîh* d'Al-Buhari, publ. par E. Lévi-Provençal, t. I.

XX. — L. Brunot, *Textes arabes de Rabat*, t. I.

XXI. — G. S. Colin et E. Lévi-Provençal, *Un manuel hispanique de hisba*, t. I.

XXII. — A. Renisio, *Etude sur les dialectes berbères du Rif, des Iznassen et des Senhaja de Sraïr.*

XXIII. — E. Laoust, *Siwa; son parler.*

XXIV. — Dr H. P. J. Renaud et G. S. Colin, *La Tuhfat al-ahbab.*

XXV. — H. Terrasse, *L'Art hispano-mauresque des origines au XIIe siècle.*

XXVI. — J. Dresch, *Essai sur l'évolution du relief dans la région prérifaine.*

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE LAROSE

COLLECTION « HESPÉRIS »

Ouvrages parus :

I. Henri Basset et Lévi-Provençal. — *Chella. Une nécropole mérénide*, in 8°, avec 16 planches en phototypie, et 65 figures .... 60 fr.

II. André Paris. — *Documents d'architecture berbère* (sud de Marrakech), in-4°, avec 91 figures et planches en couleurs. 1925. 40 fr.

III. J. Bourrilly et E. Laoust. — *Stèles funéraires marocaines*, avec 59 planches in-4°, 1927.................... 45 fr.

IV. Prosper Ricard. — *Dentelles algériennes et marocaines*, in-4° avec texte, 66 planches en phototypie, en simili et trait, présentées sous cartonnage de luxe, 1929 150 fr.

V. Henri Basset et Henri Terrasse. — *Sanctuaires et forteresses almohades*, dessins et relevés de J. Hainaut. In-4°, VIII-484 pages, 57 planches en phototypie hors texte, 187 figures, 1932... 125 fr.

BIBLIOTHÈQUE DE CULTURE ET DE VULGARISATION NORD-AFRICAINE

publiée sous la direction de **E. Lévi-Provençal**

I. Extraits des historiens arabes du Maroc, par E. Lévi-Provençal, in-16 jésus, 2e édition, 1929 .... 30 fr.

II. Eléments d'Ethnographie marocaine, par J. Bourrilly (publiés par E. Laoust), in-16 jésus, illustré de 30 planches et d'une carte dépliante. 1932............ 30 fr.

III. La Médecine arabe (Arabian Medicine), par Edwards Browne, édition française mise à jour et annotée par le Dr H. P. J. Renaud .... 24 fr.

IV. Yallah ! ou l'arabe sans mystère, par L. Brunot, nouvelle édition......... 15 fr.

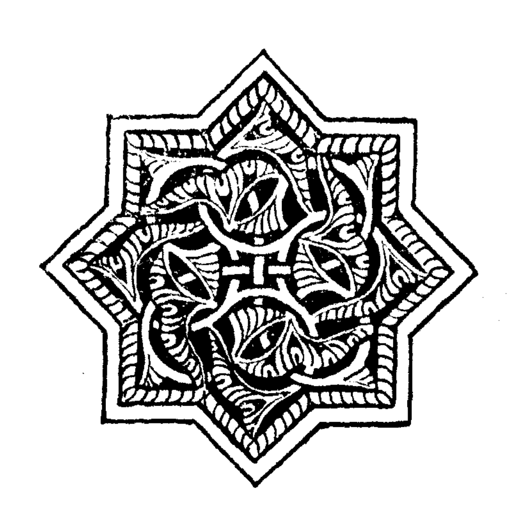
V. Les Voyageurs français du Maroc, par R. Lebel .... 30 fr.

E. Lévi-Provençal. — L'Espagne musulmane au Xe siècle, in-4° couronne illustré de 24 planches et d'une carte .... 72 fr.

ROCHEFORT-SUR-MER. — IMPRIMERIE A. THOYON-THÈZE. — 1937

HESPÉRIS

ARCHIVES BERBÈRES et BULLETIN DE L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES



Année 1937 4e Trimestre

LIBRAIRIE LAROSE, PARIS
11, RUE VICTOR-COUSIN, Ve

HESPÉRIS

ARCHIVES BERBÈRES ET BULLETIN DE L'INSTITUT
DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES

La Revue HESPÉRIS, dont le service est assuré aux principales bibliothèques du Maroc, de France et de l'étranger, est consacrée à l'étude de la langue, de la littérature et de l'histoire de l'Occident musulman; à l'étude du pays et des populations du Maroc.

Elle paraît quatre fois par an. Chaque fascicule comprend en principe des articles originaux, des communications, des comptes rendus et des notes bibliographiques.

* * *

Il pourra être rendu compte dans HESPÉRIS des ouvrages ou des articles de périodiques relatifs au Maroc, à l'Afrique du Nord ou à la littérature arabe occidentale, dont un exemplaire au moins aura été envoyé au Secrétariat du Comité de Publications de l'Institut des Hautes-Études Marocaines.

* * *

Pour tout ce qui concerne la rédaction de la Revue (manuscrits, épreuves d'impression, tirages à part, publications et ouvrages dont on désire un compte rendu) s'adresser au **Secrétaire du Comité de Publications de l'Institut des Hautes-Études Marocaines à Rabat.**

Pour tout ce qui concerne l'administration de la Revue (demandes de renseignements, changements d'adresse, services d'échanges de périodiques), s'adresser au **Secrétariat de l'Institut des Hautes-Études Marocaines à Rabat.**

* * *

Les demandes d'abonnement, d'achat au numéro et de collections doivent être adressées à **la Librairie Larose, 11, rue Victor-Cousin, à Paris (Ve).**

	France et Colonies	Étranger
Prix de l'abonnement (un an)	**100 francs**	**120 francs**
Prix d'un fascicule isolé..................	**30 francs**	**35 francs**
Prix d'un fascicule double................	**50 francs**	**55 francs**

Années antérieures	**1921**	***(épuisée)***
	1922-28	**150 fr.**
	1929 à 33................	**120 fr.**

HESPÉRIS

TOME XXIV

Année 1937. *4e Trimestre*

SOMMAIRE

PIERRE DE CENIVAL

« Peu de vies ont été plus noblement remplies », écrivait Pierre de Cenival du colonel de Castries qu'il remplaçait à la tête de la *Section historique du Maroc*. Les amis qu'il a quittés le 19 mai dernier lui adressent unanimement le même hommage. La noblesse de Pierre de Cenival était celle d'une conscience exigeante, sa simplicité, celle d'un goût parfait.

Il avait certes beaucoup médité sur lui-même aux heures où nul de ses compagnons n'avait le loisir de le faire. Empêché par sa santé, au début de la guerre, de servir à l'armée, il eut le destin de ceux qui, incapables de se manifester dans l'action, accomplissent par ce qu'ils sont eux-mêmes, leur chef-d'œuvre. Son frère était dans l'aviation ; lui-même était, depuis le plus jeune âge, chef de famille. On l'imagine, à Rome, pensant aux gestes des soldats. En ce temps s'est approfondi certainement son besoin de méditation. De ce temps date peut-être ce goût si vif des êtres d'action qui devait lui valoir les plus belles amitiés. Lui, sédentaire, participa plus tard à leurs vies ardentes par le partage ineffable de l'amitié ; il leur donna, échange de richesses, les subtilités, les discernements qui montaient de sa conscience.

Il vivait alors à Rome, en ce milieu brillant, ouvert à toute valeur, qui s'amusait de qui ne plaisait pas, et dont le chatoiement, les bizarreries mêmes enchantaient une intelligence toujours prête au sourire. « Les extrêmes me touchent », aurait-il pu répéter après un des écrivains qu'il admirait, mais ils ne faisaient que l'effleurer. Epris de l'humain, curieux comme un Montaigne, la vaste culture de cet érudit n'avait fait qu'élargir son âme. Mais il savait « jusqu'où on peut aller trop loin ». Ses vertus de prudence, un tact qui prenait forme tantôt de courtoisie parfaite, tantôt du goût le plus aiguisé, l'influence de ses origines et de son éducation provinciales, maintenaient sa balance en un juste équilibre. Auprès d'un maître admirable, dont il gardait le culte, l'abbé Duchesne, il avait été

à l'école du bon sens caustique et avait absorbé le plus sûr antidote au snobisme. Comme celui du redoutable prêtre breton, l'esprit de Pierre de Cenival s'échappait constamment sans qu'il le voulût, parait comme de fleurs une conversation élégante, précise, précieuse parfois, parmi des gestes soignés et confortables, et le rire montait en même temps, de très loin.

Il aimait la vie, qu'il regardait par la fenêtre. Il admirait les hommes dans leurs œuvres. Il connaissait ce qu'il aimait. Il aimait vivement les choses. L'intérieur qu'il s'était composé ravissait. Du Maroc à la maison normande qui le rattachait à lui-même, on prenait une leçon de discernement, une leçon, qu'on aimait prendre, dans une ambiance de sensibilité. Un coffre parfois s'ouvrait sur des fragments fragiles, inutiles, à quoi la main de l'hôte rendait vie en les déployant. Et revivaient aussi, à côté, des élans de sentimentalités passées, désuètes, discrètes.

L'attitude d'un esprit qui répugne au repos du médiocre, exige sans cesse l'excellent — avec quelque faiblesse pour le rare — cette attitude dangereuse, il la maintint aisément. « Que la vie serait plaisante sans les plaisirs ! », répétait-il souvent d'après un mot célèbre. Et il y avait un sacrifice à quoi cet homme si souvent dévoué n'aimait pas de consentir, et qui le martyrisait comiquement : celui de s'ennuyer.

Sa pudeur était garante de sa discrétion. L'activité constante de son intelligence, la sûreté de son jugement, composaient un trésor à la portée des siens. Il était pour eux une sécurité permanente. Ses confrères dans leurs travaux, ses amis dans leurs peines et leurs joies trouvaient en lui quelque chose comme le *la* que prend l'artiste accordant son violon. Dans le Maroc du Maréchal, parmi les familiers du Patron, qui brûlaient tous de cet incendie, Pierre de Cenival mettait une lumière qui doublait l'éclat des ivresses en leur donnant la conscience.

La pratique et le culte de l'amitié remplirent sa vie et furent ses joies. De ceux que le masque de leurs fonctions recouvrait, même les hissant très haut, il s'écartait placidement comme celui qui ne se trompe pas de chemin. Lui-même restait devant les honneurs timide, et les suspectait pour ce qu'ils ont, plus ou moins, de frelaté.

Il laisse une œuvre digne de lui. Les lecteurs d'*Hespéris*, où elle parut presque entièrement, savent que ce que donnait Pierre de Cenival était *fini* jusqu'au parfait ; les lecteurs des *Sources inédites de l'histoire du Maroc*

savent qu'il n'était pas seulement un érudit irréprochable, mais un bel historien et un artiste. Ses travaux sont sûrs, complets, et de la plus juste élégance. D'éminents dons littéraires apparaissent, notamment, dans sa traduction de la *Chronique de Santa-Cruz de Cap de Gué.*

A l'œuvre monumentale entreprise par le colonel de Castries, il se donna entièrement. Entièrement, hélas ! Privé, par nécessité, des moyens qu'exige un tel travail, sans aide, sans dactylo même, sans crédits, dans la solitude, l'anxiété de l'avenir d'une œuvre à laquelle, par devoir, il vouait de tels dons, acharné à en maintenir la perfection et à satisfaire les maîtres du budget, il est tombé foudroyé sur sa table de travail. Ceux qui, devant son sourire, concluaient au scepticisme, ont médité sur cette mort.

Il n'a pas eu la joie de connaître l'hommage qu'un gouvernement étranger, celui du Portugal, rendait au même moment, sous la forme d'une subvention, à son œuvre.

Christian FUNCK-BRENTANO.

LES ÉMIRS DES HINTATA, " ROIS " DE MARRAKECH [a]

L'histoire du Maroc au xve siècle, si mal connue à tous égards, est particulièrement obscure en ce qui concerne le pays de Marrakech. A partir de l'année 1390, qui est à peu près la date où Ibn Khaldoun termine son *Histoire des Berbères*, nous ne savons presque plus rien jusqu'au jour où, à la fin du xve siècle, l'établissement des Portugais sur quelques points de la côte du Sud ramène un peu de clarté sur la situation d'une région en pleine décadence, livrée à une anarchie presque complète. Encore pour l'étude de ces événements devons-nous nous contenter de quelques témoignages espagnols ou portugais assez peu précis, dont les plus intéressants n'ont été publiés que tout récemment et dont les autres, fournis par des chroniques anciennement connues, n'ont jamais complètement été utilisés par les historiens du Maroc. Ce que ceux-ci se bornent à nous enseigner d'une manière très vague et très générale, d'après l'Espagnol Luis del Mármol, c'est qu'au moment où les Portugais occupent Safi (en 1508) le pouvoir, à Marrakech, était aux mains d'un roi « affricano », c'est-à-dire berbère, qu'ils nomment « Mulei Nacer Buxentif » ou « Mulei Nazar Bugentuf Elanteta », représentant d'une dynastie locale originaire de la montagne de l'Atlas (*b*). L'heure paraît venue de tenter une mise au point un peu plus rigoureuse.



Les Hintata sont bien connus des historiens comme étant l'une des tribus maṣmoudiennes du Haut Atlas qui eurent un rôle essentiel dans

(*a*) [Lorsque Pierre de Cenival fut brusquement frappé par le mal qui devait l'emporter quelques jours plus tard, il laissait sur son bureau, presque entièrement achevé, le texte d'une communication sur les émirs des Hintata qu'il comptait présenter au IXe Congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines (fin mai 1937). Bien qu'il n'ait pas eu le temps d'y mettre la dernière main, nous croyons interpréter fidèlement ses intentions et rendre service aux historiens du Maroc en publiant ce travail. Nous tenons à remercier le frère de notre ami, M. Adrien de Cenival, qui a bien voulu nous y autoriser et nous donner à cette fin toutes les facilités nécessaires. — Les chiffres en caractères gras renvoient aux numéros d'ordre de la liste généalogique placée en appendice. R. R.]

(*b*) Cf. MÁRMOL, tome I, f. 243 vo et suiv. (texte espagnol).

l'établissement du pouvoir almohade. Les *Documents inédits d'histoire almohade* publiés par M. Lévi-Provençal nous parlent d'eux avec quelque précision (*c*). Le *Kitab el-Ansab* donne le nom de leurs neuf fractions, qui semblent avoir complètement disparu ; mais M. Lévi-Provençal observe que l'une de ces fractions (les Gheghaiya) était certainement riveraine du torrent qui porte encore son nom et qui, après avoir arrosé dans la montagne Asni et Tahanaout, débouche en plaine exactement au sud de Marrakech. C'est bien cette région de l'Atlas qu'Ibn Khaldoun, à la fin du XIVe siècle, appelle le « Djebel Hintata », où se maintenaient « dans leur ancien territoire » les débris de ce peuple autrefois puissant. C'est là aussi qu'au début du XVIe siècle, Léon l'Africain place la montagne des « Hanteta », dominée par des sommets toujours couverts de neige (qui sont ceux du massif de Toubkal) (*d*). Mármol, cinquante ans plus tard (1573), conservait encore « Hentata, sierra de la provincia de Marruecos » (*e*), Depuis lors, le nom de la tribu comme celui de la montagne paraissent avoir complètement disparu de la mémoire des habitants.

Les Hintata, dit Ibn Khaldoun ,« la plus nombreuse et la plus puissante des tribus maṣmoudiennes, furent les premiers à embrasser la cause du Mahdi, et ce fut par leurs efforts que s'établit l'autorité de cet imam et celle de son successeur ʿAbd el-Moumen ». Il ajoute qu'Abou Ḥafṣ ʿOmar, cheikh des Hintata, « fut le premier qui prêta le serment de fidélité au Mahdi » et entraîna par son exemple d'autres personnages marquants (*f*). Ce fut ainsi qu'il devint un des intimes du Mahdi et membre de la bande des dix premiers disciples. Il y prenait rang immédiatement après ʿAbd el-Moumen (1).

Ibn Khaldoun nous disait encore que les Hintata figuraient parmi les tribus qui portaient le nom d'Ahl es-Sabeḳa (les devanciers, les Almohades

(*c*) Sur l'habitat de la tribu, voir LÉVI-PROVENÇAL, *Doc. inéd.*, p. 62 et n. 4 ; IBN KAHLDOUN, *Histoire des Berbères*, trad. SLANE, tome II, pp. 260-261, 267, 269 ; H. BASSET et H. TERRASSE, *Sanctuaires et forteresses almohades*, dans *Hespéris*, tome IV, 1924, pp. 18-19. Il semble que ce soit les Hintata qu'EL-IDRISI désigne sous le nom d' « Anti Nitât », tribu berbère maṣmoudienne habitant sur la route de Taroudant à Aghmat (*Description de l'Afrique*, trad. DOZY et GOEJE, Leyde, 1866, p. 73).

(*d*) « Hantera », dans l'édit. SCHEFER, tome I, pp. 229-230, n'est qu'une faute d'impression introduite par Jean TEMPORAL dans sa traduction de Lyon, 1556 (p. 80). La forme originale donnée par le texte italien, Venise, 1550, f. 21 v°, est « Hanteta ».

(*e*) MÁRMOL, tome II, f. 39 v°.

(*f*) IBN KHALDOUN, tome II, p. 281. IBN EL-ATHIR (*Annales*, trad. FAGNAN, p. 581) dit qu'Ibn Toumert n'avait encore pour partisans que les Hergha, sa tribu d'origine, lorsqu'il reçut l'adhésion des Hintata, dont il fit son principal appui.

de la première heure) (*g*). Ils devaient ce titre au fait que, dès le temps où Ibn Toumert quitta Marrakech (1121) pour échapper aux menaces du sultan almoravide ʿAli ben Yousof, ils avaient pris avec les Hergha et les Tinmelal l'engagement de protéger le Mahdi (*h*). Dès l'origine, ils sont abondamment représentés aussi bien dans le conseil des dix que dans celui des cinquante et ils occupent un rang éminent dans l'organisation almohade (*i*).

Le cheikh Abou Ḥafṣ ʿOmar Inti (Inti, selon Ibn Khaldoun, est l'ethnique de la tribu en langue maṣmoudienne) meurt en 1175 à Salé, revenant d'Andalousie, ayant assisté au triomphe de la cause pour laquelle il a plus que personne combattu. Parmi ses nombreux fils et petits-fils, plusieurs sont connus pour avoir occupé de hautes charges en Andalousie comme au Maroc et surtout en Ifriḳiya, où en 1128 le petit-fils d'Abou Ḥafṣ, Abou Zakariya, afin d'épargner à la province qu'il gouverne les désordres amenés par la décadence des Almohades, se trouve pour ainsi dire contraint de se déclarer indépendant à Tunis et de fonder la dynastie des Ḥafṣides. Il est certain que, pendant que la famille d'Abou Ḥafṣ essaimait si brillamment, elle n'avait pas cédé à des étrangers le commandement de sa tribu d'origine. Nous n'avons aucun renseignement pour les dernières années du xii[e] siècle et les premières du xiii[e], mais nous savons par Ibn Khaldoun (*j*) qu'en 1224, au moment où El-ʿAdel, fils de Yaʿḳoub el-Mansour, se fit proclamer calife en Andalousie, un petit-fils d'Abou Ḥafṣ, Abou Zakariya Yaḥya, fils d'Abou Yaḥya dit Ech-Chahid, ainsi nommé parce qu'il était mort en combattant à la bataille d'Alarcos (**2**), « prit le commandement du pays des Hintata » et fut au nombre des partisans qui accueillirent à Marrakech le nouveau sultan (**4**). Il fut aussi quelques années après (septembre 1227) parmi les cheikhs almohades qui renversèrent et mirent à mort El-ʿAdel et qui se rangèrent dans le parti du prétendant Yaḥya, fils d'En-Naṣer (*k*). C'est dans la montagne des Hintata, que Yaḥya, vaincu par son oncle El-Mamoun, alla chercher refuge (*l*). Le règne

(*g*) Tome II, p. 258. Cf. Gaudefroy-Demombynes, dans El-ʿOmari, *Masaliḳ*, Introd., p. XII.

(*h*) Ibn Khaldoun, tome II, p. 84 et p. 170. Cf. Lévi-Provençal, *Doc. inéd.*, p. 114, et Zerkechi, *Chronique des Almohades et des Hafçides*, trad. Fagnan, p. 5.

(*i*) Cf. Lévi-Provençal, *Chronique almohade anonyme*, dans *Mélanges René Basset*, tome II, p. 362, et *Doc. inéd.*, pp. 50-53, et Gaudefroy-Demombynes, *op. cit.*, p. XVIII.

(*j*) Tome II, p. 281.

(*k*) Ibn Khaldoun, tome II, p. 283, et Zerkechi, pp. 27-30.

(*l*) Ibn Khaldoun, tome II, p. 285.

d'El-Mamoun fut une violente réaction contre les cheikhs almohades (au premier rang desquels se trouvait Yaḥya ibn ech-Chahid) qui, au nom des traditions du Mahdi, prétendaient tenir la famille royale en tutelle. Entré dans Marrakech, El-Mamoun procéda à un terrible massacre de ses adversaires (*m*). Yaḥya ibn ech-Chahid fut-il au nombre des victimes ? Toujours est-il qu'à partir de cette date on n'entend plus parler de lui. En 1232, le chef des Hintata est Abou Saʿīs ibn Ouanoudin, qui ne paraît pas appartenir à la descendance d'Abou Ḥafṣ, mais représente plus probablement une autre branche de la famille hintatienne (*n*). Sa politique d'ailleurs ne diffère pas de celle de Yaḥya ibn ech-Chahid. Lui aussi est un des plus ardents partisans de Yaḥya ben en-Naṣer et l'aide à s'emparer de Marrakech pendant qu'El-Mamoun assiège Ceuta (*o*). De la suite monotone de faits confus et tragiques qui constituent l'histoire de la dynastie almohade à son déclin, émergent seulement à de longs intervalles quelques repères précis, événements ou dates concernant les chefs des Hintata. Il ne manque que les transitions. Nous ignorons par exemple combien de temps Abou Saʿīd ben Ouanoudin demeure chef de la tribu, et dans quelles conditions le commandement échut aux Ouled Younos, principale famille des Hintata, qui, dit Ibn Khaldoun, embrassèrent le parti des Mérinides vainqueurs, à cause du mécontentement que leur avaient inspiré les actes des derniers souverains de la famille d'ʿAbd el-Moumen (*p*). ʿAli ben Moḥammed ben Younos, qui commandait les Hintata sous le règne de Yousof ben Yaʿḳoub en-Naṣer (1286-1307), mourut en 1297, victime des intrigues d'un secrétaire du Makhzen (**8**).

Ibn Khaldoun ne nous donne pas de renseignements sur l'origine de cette puissante famille des Ouled Younos, mais si l'on considère qu'Abou

(*m*) Ibn Khaldoun, tome II, p. 235, et *Ḳirtas*, trad. Beaumier, pp. 361-362.

(*n*) Nous ne connaissons pas de fils d'Abou Ḥafṣ ʿOmar Inti qui ait porté le nom d'Ouanoudin, mais Abou Ḥafṣ ʿOmar était arrière-petit-fils d'un Ouanoudin ben ʿAli (Ibn Khaldoun, tome II, p. 168). Il n'y avait pas dans le conseil des cinquante moins de quatre membres, appartenant à la tribu des Hintata, qui portaient le nom d'Ibn Ouanoudin ; le plus marquant est Abou Yaʿḳoub Yousof ben Ouanoudin qui, ayant prêté serment au Mahdi dès 1121, est plus tard général dans les armées d'ʿAbd el-Moumen et gouverneur de Tlemcen vers 1146 (Ibn Khaldoun, tome II, pp. 170, 176-177, 180). Peu après, Soleiman ibn Ouanoudin, cheikh hintatien, est lui aussi gouverneur de Tlemcen (Ibn Khaldoun, tome III, p. 337). Ibn Khaldoun connaît également : Yaḥya ibn Ouanoudin qui, vers 1257, commande une armée almohade envoyée par ʿOmar el-Mourtaḍa contre les Mérinides (tome II, pp. 250-251) et était en 1266 vizir d'Abou Debbous (*ibid.*, pp. 255-277) ; et Abou Moḥammed ben Ouanoudin, seigneur du Dra, qui en 1236-1237 s'empare de Sijilmassa (*ibid.*, pp. 241-243) et qui, emprisonné à Azemmour par ordre du sultan Es-Saʿīd (1244-1245), s'évade et trouve moyen d'aller rejoindre « son peuple, les Hintata » (*ibid*, p. 245)... [note inachevée. R. R.].

(*o*) Ibn Khaldoun, tome II, p. 237.

(*p*) Ibn Khaldoun, *ibid.*, p. 261.

Ḥafṣ ʿOmar Inti eut certainement un fils nommé Younos et d'autre part que les chefs hintata, au milieu du XVIe siècle, se disaient « de la lignée des Almohades », qu'ils « prétendaient à la couronne d'Afrique pour estre descendu des Almohades », se tenaient « pour les plus nobles de l'Afrique » et étaient « versez en la secte de Mohaydin » qui y était en grande vénération (*q*), il paraît légitime de penser que Younos, l'éponyme de leur race, était bien le fils d'Abou Ḥafṣ ʿOmar Inti (**3**) et que Abou Moḥammed ibn Younos, de la tribu des Hintata, vizir du sultan ʿOmar el-Mourtaḍa, mis à mort en 1254 (**6**), et probablement aussi Moḥammed, souche des émirs des Hintata (**7**), étaient les frères d'Abou Fares ben Younos ben Abou Ḥafṣ, qui au témoignage d'Ibn Khaldoun fut en 1245-1246 gouverneur de Séville et de l'Andalousie pour le compte de son cousin Abou Zakariya, le premier souverain ḥafṣide de Tunis (**5**) (*r*).

En raison de l'adhésion sans réserve qu'ils ont donnée à la dynastie mérinide, les cheikhs des Hintata, descendants d'ʿAli ben Moḥammed ben Younos, se trouvent appelés à jouer, pendant tout le cours du XIVe siècle, un rôle politique important dans la région de Marrakech. Désireux de faire accepter plus facilement par les Maṣmouda l'autorité de la dynastie nouvelle, les Mérinides leur donnent alternativement pour chefs des membres de leurs grandes familles. A l'avènement du sultan Abou Saʿïd ʿOtman (1310), Mousa, fils d'ʿAli ben Moḥammed, est choisi pour remplir chez les Hintata les fonctions de gouverneur et de collecteur d'impôts avec résidence à Marrakech (**9**). Il remplit si habilement ses fonctions qu'il fait de son emploi une haute charge transmissible à ses descendants. A côté des gouverneurs de Marrakech, envoyés de Fès et souvent remplacés, se constitue aux mains des Hintata une autorité locale, stable, permanente, attachée au pays par des racines puissantes.

Lorsqu'en 1347 Abou l-Ḥasan ʿAli quitte son royaume pour envahir l'Ifriḳiya, il emmène dans sa suite tous les grands officiers de la couronne et les émirs maṣmoudiens : parmi eux ʿAmer, chef des Hintata, neveu de Mousa (**10-11**). ʿAmer laissa à sa place, comme chef de la tribu, son frère, ʿAbd el-ʿAziz (**12**). C'est auprès de celui-ci qu'en 1349 Abou l-Ḥasan, vaincu dans sa lutte contre les Ḥafsides, et poursuivi de plus par son fils

(*q*) Sur tout cela, cf. MÁRMOL, texte espagnol, tome II, f. 25 v°-26 et 39, et trad. franç., tome II, pp. 47-48 et 73.

(*r*) Sur ces personnages, IBN KHALDOUN, tome II, pp. 247-248, 276, 321.

révolté Abou ʿInan, vient chercher refuge. Abou l-Ḥasan meurt dans la montagne des Hintata en 1351 : mais Abou ʿInan, héritier du trône, ne tient pas rigueur au cheikh des Hintata, qui en toute cette crise a agi avec une loyauté parfaite à l'égard de son souverain légitime. ʿAbd el-ʿAziz est donc confirmé dans son commandement, qu'il restitue du reste très peu de temps après à son frère ʿAmer, lorsque celui-ci rentre dans son pays.

ʿAmer fait une grande carrière, mais finit mal. Nommé en 1353 au commandement de toutes les tribus maṣmoudiennes, il arrive quelques années plus tard à gouverner toutes les provinces du Sud jusqu'à l'Oumm Rebiʿ, c'est-à-dire la moitié de l'Empire. C'est l'époque de la plus grande puissance de la famille des Hintata ; mais il est difficile de garder de la mesure dans une période aussi troublée. Pratiquement indépendant, ʿAmer se grise de son pouvoir, et se laisse jeter dans la révolte par des intrigues de vizirs et des compétitions entre prétendants. Lorsqu'ʿAbd el-ʿAziz, fils d'Abou l-Ḥasan, eut rétabli un peu d'ordre dans l'empire, il fut contraint de marcher contre ʿAmer el-Hintati retranché dans sa montagne. Il fallut un an de siège pour en venir à bout. Enfin, en 1370, ʿAmer fut pris, conduit à Fès et mis à mort.

Quand il se vit perdu, ʿAmer, se conformant à une tradition dont l'histoire berbère offre maints exemples, engagea un de ses fils à faire sa soumission au Sultan avant la prise de la montagne (**14**) (*s*). Un de ses neveux prit la même décision (**16**). Aussi, malgré le désastre de son chef, la famille hintatienne continua-t-elle, en la personne d'un de ses membres, à commander la tribu. Ibn Khaldoun, qui donne sur tous ces événements des renseignements assez abondants, conduit jusqu'à la fin du XIVᵉ siècle la généalogie des descendants des Younos. Le dernier qu'il cite en 1387 est ʿAli ben ʿAbd el-ʿAziz (**15**). Or, si pendant tout le XVᵉ siècle aucun historien ne nous fournit le moindre renseignement sur les Hintata, du moins existe-t-il, dans le cimetière qui entoure les tombeaux saʿdiens de Marrakech, deux épitaphes de deux émirs morts l'un en 1455, l'autre en 1520, qui ont pour auteur commun cet ʿAli ben ʿAbd el-ʿAziz. Ces inscriptions établissent de la manière la plus certaine que le roi de Marrakech qui régnait sur la ville au moment où les Portugais s'installèrent à Safi, était le propre descendant des cheikhs hintatiens dont Ibn Khaldoun nous a fourni la liste complète pour toute la durée du XIVᵉ siècle.

(*s*) Voir E. F. GAUTIER, *Un passage d'Ibn Khaldoun et du Bayan*, dans *Hespéris*, tome IV, 1924, pp. 306-310.

A partir du moment où Ibn Khaldoun ne nous sert plus de guide, nous sommes incroyablement pauvres en renseignements sur l'histoire de Marrakech. Les provinces du Sud, semble-t-il, continuent à former un grand gouvernement aux mains de princes de la famille royale mérinide. Nous n'avons pas d'autre source d'information que quelques allusions faites par des chroniqueurs portugais. L'un d'eux raconte que, pendant les trois années qui suivirent la conquête de Ceuta par Jean Ier (1415-1418), le Maroc est en proie aux luttes entre prétendants. Alors qu'Abou Sa'ïd 'Otman III règne à Fès, Moulay Abou 'Ali, roi de Marrakech, lutte contre un autre prince mérinide nommé Fares. Le royaume ou gouvernement de Marrakech n'a pas encore rompu complètement les liens qui le rattachent au royaume de Fès, car les gouverneurs de Marrakech fournissent des contingents à l'armée qui essaie de reconquérir Ceuta. Encore en 1437, le roi « de Maroc et de Tafilete » vient au secours de Tanger (*t*). La *Chrónica do Infante Santo* de João Alvares nous apprend enfin que le puissant vizir ouaṭṭaside Abou Zekri avait su étendre sa domination jusqu'à Marrakech et Tlemcen (*u*). Lorsqu'il meurt assassiné par les Arabes en 1447 ou 1448, l'autorité sur la région du Sud paraît échapper définitivement aux faibles mains des derniers Mérinides. C'est très probablement à ce moment que les chefs des Hintata recueillent le pouvoir en déshérence. Aḥmed ben 'Amer, le plus ancien des deux émirs enterrés aux tombeaux sa'diens, meurt « jeune » en 1455 (**17**). Le titre d'émir qu'il se donne, tandis que son père n'est désigné que sous celui de cheikh, et la présence de son épitaphe dans l'enceinte des tombes royales engagent à penser qu'il est le premier de sa famille qui se rendit indépendant. Nous ne savons pas dans quelles conditions ni à quelle date le pouvoir vint aux mains d'En-Naṣer, qui n'est pas le descendant d'Aḥmed, mais le fils de son cousin germain (**18**). En-Naṣer est beaucoup mieux connu qu'Aḥmed. D'une part, son épitaphe lui assigne avec précision son rang dans la famille hintatienne ; d'autre part, un certain nombre de documents portugais originaux fournissent sur son compte quelques renseignements certains de caractère historique.

Il paraît établi tout d'abord que la dynastie hintatienne, même au

(*t*) Rui de Pina, *Chron. de D. Duarte*, ch. XXIX, p. 111, ap. Robert Ricard, *Le Maroc septentrional au XVe siècle*, dans *Hespéris*, tome XXIII, 1936, p. 119.

(*u*) Ricard, *Maroc septentrional*, p. 115.

temps de sa plus grande puissance, n'eut jamais grande autorité en dehors de la ville de Marrakech et de sa banlieue immédiate. Quand les Portugais commencèrent à fonder un établissement commercial à Safi — ce qui eut lieu avant la mort d'Alphonse V, c'est-à-dire avant le 24 août 1481 — ils n'eurent pas à se préoccuper de l'agrément du roi de Marrakech (*v*). La seule autorité à Safi était celle du caïd, chef d'une famille locale, les Beni Faram ou Farhon, à laquelle, dit Léon l'Africain, « dès lors que les forces des rois de Maroc commencèrent à caler » (c'est-à-dire à baisser), échut le gouvernement de la ville (*w*). Au début du xvie siècle, chaque ville et chaque tribu au sud de l'Oumm Rebiʿ paraît gouvernée par ses chefs propres, et la question ne se pose qu'à de rares intervalles de savoir si elles reconnaissent ou non la suzeraineté théorique du roi de Marrakech, incapable de manifester son pouvoir en dehors de sa capitale. A l'est, dit Léon, les territoires du seigneur d'Animmay (Sidi Raḥḥal chez les Zemran) s'étendent jusqu'à la rivière d'Aghmat, c'est-à-dire jusqu'aux environs mêmes de Marrakech ; au sud la montagne est tenue par les cheikhs des Hintata, restés sur leurs terres, qui n'entretiennent pas toujours avec leurs parents de Marrakech des relations cordiales ; à l'ouest, les Arabes du Ḥaouz sont parmi les premiers à payer tribut au roi de Portugal, ce qui atteste qu'ils tiennent peu de compte du seigneur de Marrakech. Léon, qui séjourne à Marrakech à plusieurs reprises entre 1510 et 1515, décrit les « rois de Maroc » en termes qui ne donnent pas une idée de splendeur : il les représente vivant de façon modeste dans l'ancien palais des Almohades au milieu de la Ḳaṣba, qui tombe en ruines de toutes parts.

Les premiers rapports entre Emmanuel Ier et le roi de Marrakech semblent dater de l'année 1502. On a conservé une lettre du 16 novembre adressée au roi de Portugal par le « roi et cheikh de Maroc », qui s'intitule lui-même, « Hanacer, filho de Jufiz, filho de Ome Almumem bena Alle Alintety », confirmant ainsi la filiation qui sera donnée par son épitaphe (*x*). Ces premières relations sont cordiales. En-Naṣer recevra volontiers les marchands portugais qui viendront commercer à Marrakech. Mais, après que les Portugais se sont emparés de Safi par la force, en 1508 (*y*), le roi de Marrakech ne tarde pas à comprendre que l'intrusion

(*v*) *Sources Inédites*, Portugal, tome I, p. 151.
(*w*) Léon, édit. Schefer, tome I, p. 236.
(*x*) *Sources Inédites*, Portugal, tome I, pp. 72-73.
(*y*) *Ibid.*, p. 158.

des Chrétiens sur la côte menace son pouvoir déjà si précaire. Lorsqu'à la fin de décembre 1511 les tribus viennent mettre le siège devant Safi, le bruit se répand que le roi de Marrakech amène des troupes à la rescousse. Il semble même qu'un fils et un neveu d'En-Naṣer se soient avancés jusqu'à El-Mdina des Doukkala. Il est d'ailleurs trop tard, et le siège de Safi est levé avant que les contingents de Marrakech aient eu le temps d'intervenir. Epouvanté par l'audace des Portugais, qui dès 1512 font payer tribut aux tribus arabes du Ḥaouz, en particulier aux Ouled Mṭa', En-Naṣer tente de réagir. Avant le 20 juillet, Nuno Fernandes de Ataide est blessé au cours d'un combat contre le roi de Marrakech, près de la montagne des Beni Mager. Le Roi est d'ailleurs obligé de s'enfuir : mais, au début de l'automne, il proclame la guerre sainte et, accompagné des guerriers du Haut Atlas et même de la région du Dra, il s'avance jusqu'à Agouz, à l'embouchure du Tensift, où les 'Abda et les Gharbiya, ralliés aux Portugais, lui infligent une nouvelle défaite. Au printemps 1514, lorsque le roi de Fès envoie son frère à la tête d'une harka pour piller la province de Doukkala soumise au Portugal, le roi de Marrakech refuse de venir lui prêter main forte. Il songe plutôt à ce moment à conclure un accord avec Emmanuel Ier. Mais celui-ci prétend imposer des conditions draconiennes. Il n'est question de rien de moins que de faire payer à En-Naṣer un tribut de vassalité et de construire à Marrakech une forteresse portugaise. Si faible et si menacé qu'il fût, le roi de Marrakech n'était pas encore réduit à accepter sans lutte des exigences aussi rigoureuses : les pourparlers n'aboutirent pas.

Pendant les derniers mois de 1514 et les premiers de 1515, Marrakech vécut dans la terreur des armes portugaises. Au commencement d'octobre, Diogo Lopes, *almocadem* de Safi, revenant de razzier des douars dans le Ḥaouz, poussa si loin que quelques-uns des Maures qui l'accompagnaient allèrent frapper avec les talons de leurs lances les portes de Marrakech, en acclamant le roi de Portugal. Moulay en-Naṣer sortit en personne pour les combattre, mais les assaillants surent se retirer sans dommage. Peu avant le 22 janvier 1515, Nuno Fernandes de Ataide, capitaine de Safi, revenant d'une autre razzia, passa en vue de Marrakech. Plusieurs de ses cavaliers vinrent, par défi, écrire sur les vantaux des portes, avec de la craie ou du charbon, leurs noms ou ceux de leurs maîtresses. Le roi En-Naṣer, entièrement démoralisé par l'audace des Chrétiens et incapable de leur résister, s'enferma dans son palais durant trois jours, qu'il passa

à pleurer sa perte prochaine. Le 23 avril, enfin, **Nuno Fernandes**, réalisant avec l'aide du capitaine d'Azemmour et de nombreux cavaliers fournis par les tribus soumises un dessein depuis longtemps mûri, osa tenter une attaque de Marrakech ; mais il trouva chez les défenseurs de la ville une résistance beaucoup plus forte que celle sur laquelle il comptait. Le roi de Fès avait envoyé un caïd avec des gens de guerre. D'autre part, le Chérif était dans Marrakech et la présence de ces deux alliés avait rendu quelque courage à En-Naṣer. Les Portugais n'eurent d'autre ressource que de battre en retraite ; mais, par crainte des Chrétiens, le roi de Marrakech avait accepté de se mettre entre les mains des Chérifs, qui représentaient pour lui un beaucoup plus grave danger.

C'est en 1510 que les chérifs sa'diens, originaires du Dra, avaient commencé à grouper pour la lutte contre les Portugais de Santa Cruz les tribus jusqu'alors anarchiques. Le succès avait couronné leurs efforts. A la fin de 1513 ils commencent à faire sentir leur action chez les Chyaḍma, au nord de l'Atlas. Avec une grande habileté, et peut-être une réelle bonne foi, ils ne manifestent tout d'abord aucune visée politique, et se posent seulement en chefs de guerre sainte contre les Chrétiens. Ils entrent bientôt, à ce titre, en relations avec En-Naṣer. Dès le mois d'avril 1514, la présence du Chérif est signalée à Marrakech auprès du Roi. En avril 1515, nous venons de le voir, il rend à En-Naṣer le courage de défendre sa capitale, et Marrakech est sauvée, car au mois d'août suivant l'échec de l'expédition portugaise de la Mamora, puis en mai 1516 la mort de Nuno Fernandes de Ataide, tué dans un combat contre les Ouled 'Amran, diminuent le prestige et la force offensive des Chrétiens et les forcent à renoncer à leurs projets trop ambitieux. En-Naṣer meurt roi de Marrakech le 26 novembre 1520, mais il a eu le temps de se rendre compte de la menace que fait peser sur sa frêle dynastie le pouvoir montant des Chérifs. Son successeur, Moḥammed, surnommé Bou Chentouf (l'homme à la mèche de cheveux), qui est probablement son fils, sera le dernier roi hintatien de Marrakech (**19**).

APPENDICE

NOTES GÉNÉALOGIQUES SUR LES EMIRS DES HINTATA

(1) Sur ce célèbre cheikh des Hintata, « clef de voûte de l'édifice almohade à ses débuts », voir LÉVI-PROVENÇAL, *Documents inédits d'histoire almohade*, p. 50 et note 4, p. 114, note 3, et p. 122; ABD EL-WAHID MERRAKECHI, *Hist. des Almohades*, trad. FAGNAN, p. 289. Son nom d'Inti paraît être l'ethnique de sa tribu en langue maṣmoudienne. D'après IBN KHALDOUN, *Hist. des Berbères*, trad. SLANE, t. II, p. 168, il s'appelait 'Omar ben Yaḥya ben Moḥammed ben Ouanoudin ben 'Ali. Mort à Salé en 571 hég. (1175): IBN KHALDOUN, *ibid.*, t. II, p. 202.

(2) Abou Yaḥya, fils du cheikh Abou Ḥafṣ, commandait les Almohades à la bataille d'Alarcos (18 juillet 1195 ou 1196). Il y fut tué et ses descendants reçurent le nom de Beni ech-Chahid (fils du martyr): IBN KHALDOUN, t. II, pp. 213-214.

(3) Abou 'Ali Younos, fils d''Omar Inti, gouverneur de Mahdiya (1185): IBN EL-ATHIR, *Annales*..., trad. FAGNAN, pp. 614-615; El-MERRAKECHI, trad. FAGNAN, p. 289.

(4) Abou Zakariya Yaḥya ben Abou Yaḥya ech-Chahid prend le commandement des Hintata en 1224: IBN KHALDOUN, t. II, pp. 231-234.

(5) Abou Fares, fils de Younos, fils du cheikh Abou Ḥafṣ, gouverneur de Séville et d'Andalousie en 1245-1246 pour son cousin Abou Zakariya, émir ḥafṣide: IBN KHALDOUN, t. II, p. 321.

(6) Abou Moḥammed ibn Younos, de la tribu des Hintata, nommé vizir du sultan 'Omar el-Mourtaḍa: IBN KHALDOUN, t. II, p. 247. Nous ne connaissons aucun texte établissant d'une manière incontestable que Younos, père d'Abou Moḥammed, fût le fils du cheikh Abou Ḥafṣ 'Omar Inti; mais nous avons vu que celui-ci eut certainement un fils nommé Younos et, lorsque IBN KHALDOUN nous dit (t. II, p. 261) que les Ouled Younos étaient la principale famille des Hintata, il est naturel de penser que le vizir d'El-Mourtaḍa était le frère d'Abou Fares ben Younos qui vivait à la même époque et était authentiquement petit-fils d'Abou Ḥafṣ 'Omar Inti. Etant donné le prestige dont les descendants de celui-ci jouissaient parmi les Almohades, il paraît invraisemblable qu'en acceptant de hautes charges en Andalousie et en Tunisie, ils aient abandonné à une famille étrangère le commandement de leur tribu d'origine. Le vizir Abou Moḥammed ibn Younos fut destitué

et renvoyé dans la montagne, avec tous ses gens, en 649 (1251-1252 : IBN KHALDOUN, t. II, p. 248) ou en 650 (1252-1253 : *ibid.*, p. 276). Soupçonné de connivence avec son parent ʿAli ibn Yedder, de la famille des Beni Badas, révolté dans le Sous, il est mis à mort en 652 (1254) : *ibid.*, pp. 248 et 276. Nous ignorons quels liens de parenté le rattachent aux personnages qui suivent.

(7) Il n'est connu que par le nom de son fils : IBN KHALDOUN, t. II, p. 261. Mais cet auteur ne nous dit pas s'il était fils ou petit-fils de Younos ; en sorte qu'il est possible qu'il manque un degré à la généalogie.

(8) ʿAli ben Moḥammed, de la famille des Ouled Younos, chef des Hintata sous le règne du sultan mérinide Abou Yaʿḳoub Yousof en-Naṣer (1286-1307). Mis à mort en 697 (1297-1298) : IBN KHALDOUN, t. II, p. 261, et *Ḳirtas*, trad. BEAUMIER, p. 545.

(9) Mousa ben ʿAli, cheikh des Hintata, chargé de percevoir les impôts des provinces dépendant de Marrakech ; IBN KHALDOUN, t. II, pp. 120 et 262.

(10) A la mort de Mousa, son frère Moḥammed reçut du Sultan le commandement des Hintata : IBN KHALDOUN, t. II, p. 262.

(11) ʿAmer ben Moḥammed succède à son père dans le commandement des Hintata. Le sultan Abou l-Ḥasan ʿAli l'emmène en Ifriḳiya. En 1348, il est commandant des gardes de police à Tunis. Rentre au Maroc après le triomphe d'Abou ʿInan (1351), qui lui rend le gouvernement de la tribu (fonction remplie en son absence par son frère ʿAbd el-ʿAziz). En 1353, il est nommé au commandement de toutes les tribus maṣmoudiennes : IBN KHALDOUN, t. II, pp. 262-263. En 1359 Abou Salem le fait gouverneur de toutes les provinces du Sud jusqu'à l'Oumm Rebiʿ : *ibid.*, p. 264, et t. IV, p. 362. En 1366, il est pratiquement indépendant à Marrakech : *ibid.*, t. IV, p. 369. Sa révolte (1367-1368) : *ibid.*, t. II, p. 265, et t. IV, pp. 366-369. Assiégé dans la montagne, il est fait prisonnier après un an de siège et supplicié à Fès (1370) : IBN KHALDOUN, t. II, p. 266, et t. IV, p. 378.

(12) ʿAbd el-ʿAziz ben Moḥammed gouverne la tribu des Hintata pendant l'absence de son frère ʿAmer. C'est lui qui, en 1349-1350, donne asile dans la montagne à Abou l-Ḥasan vaincu par son fils Abou ʿInan : IBN KHALDOUN, t. II, p. 263, t. IV, p. 292, et ZERKECHI, *Chron.*, trad. FAGNAN, p. 139. Confirmé par Abou ʿInan dans le commandement des Hintata, il se démet de ses fonctions au retour de son frère ʿAmer, auprès de qui il reste en qualité de khalifa : IBN KHALDOUN, t. II, pp. 262-263 ; t. IV, pp. 291-292. C'est à lui que remonte la généalogie des deux émirs de Marrakech enterrés aux tombeaux saʿdiens (*infra*, nos **17** et **18**).

(13) Abou Bekr, fils d'ʿAmer : IBN KHALDOUN, t. IV, p. 377.

(14) Abou Yaḥya, fils d'ʿAmer, fait sa soumission, par ordre de son père, au sultan ʿAbd el-ʿAziz (1360) : IBN KHALDOUN, t. II, p. 266, et t. IV, p. 377. Obtient

en 1372 le commandement des Hintata à la mort de son cousin Fares (nº **16**). Meurt réfugié dans le Sous entre 1378 et 1388 : IBN KHALDOUN, t. II, p. 266.

(15) ʿAli ben ʿAbd el-ʿAziz, cheikh des Hintata en 1387 : IBN KHALDOUN, t. IV, p. 446. Mentionné ainsi que son père dans les deux épitaphes (*infra*, nᵒˢ **17** et **18**).

(16) Fares ben ʿAbd el-ʿAziz succède en 1370 dans le commandement des Hintata à son oncle ʿAmer. Il meurt peu après : IBN KHALDOUN, t. II, p. 266 ; t. IV, pp. 377-378.

(17) Aḥmed, émir, fils du cheikh ʿAmer, mort jeune le 8 avril 1455 selon son épitaphe qui donne les noms de ses trois ascendants jusqu'à ʿAbd el-ʿAziz (*supra*, nº **12**) : ROUSSEAU et ARIN, *Le Mausolée des princes saʿdiens*, p. 46.

(18) En-Naṣer règne à Marrakech en 1502 (*Hanacer, filho de Jufiz, filho de Ome Almumem bena Alle Alintety*) : lettre du 16 nov. 1502 à Emmanuel Iᵉʳ, roi de Portugal, dans *Sources Inéd. de l'Hist. du Maroc*, Portugal, t. I, p. 72. Mourut le 26 novembre 1520 d'après son épitaphe : ROUSSEAU et ARIN, *Le Mausolée des princes saʿdiens*, p. 43. Cette épitaphe donne les noms des quatre ascendants d'En-Naṣer, jusqu'à ʿAbd el-ʿAziz (*supra*, nº **12**).

(19) Moḥammed Bou Chentouf (*Bom Xatufo*) doit être fils d'En-Naṣer (*hum fylho do senhor de Maroqos* est signalé dans un document du 10 février 1519). Dépossédé de Marrakech par le chérif M. Aḥmed el-Aʿredj, vers le 16 janvier 1525 : lettre de cette date d'António Leitão de Gamboa, capitaine de Santa-Cruz du Cap de Gué, à publier dans *Sources Inéd.*, Portugal, t. II. Assassiné peu après par le Chérif : MÁRMOL, éd. esp. 1573, t. I, f. 245 vº et suiv. ; Diego de TORRES, p. 77. Torres dit, p. 78, que le roi de Maroc assassiné par les Chérifs ne laissait « aucuns enfants ». MÁRMOL au contraire prétend (texte esp., t. I, f. 246, trad. fr., t. I, p. 448) que le Chérif apaisa les fils de Bou Chentouf en leur « offrant des gouvernemens plus considérables ».

(20) Moḥammed est « senhor da Serra » le 12 déc. 1514 (*Sources Inéd.*, Portugal, t. I, p. 663) et encore le 27 avril 1517 (lettre de Yaḥya Ou Taʿfouft à publier dans Portugal, t. II). Il est dit, le 21 nov. 1510, neveu (*sobrinho*) du seigneur de Marrakech, En-Naṣer (Portugal, t. I, p. 265, n. 4). Il a au moins deux frères (doc. du 10 février 1519).

(21) Idris, « senhor da Serra » en 1530 (lettre du 10 avril 1530) et en 1541 (lettres du 30 mai et du 26 juillet, celle-ci publiée par D. LOPES, dans *Anais de Arzila*, t. II, p. 335, Supplément). Aucun document ne nous dit s'il était ou non fils de Moḥammed el-Hintati (*supra*, nº **20**).

† PIERRE DE CENIVAL.

LES PORTUGAIS ET L'AFRIQUE DU NORD
SOUS LE RÈGNE DE JEAN III (1521-1557),
D'APRÈS LA CHRONIQUE DE FRANCISCO DE ANDRADE

A la mémoire de Pierre de CENIVAL.

En donnant aujourd'hui la traduction des chapitres nord-africains de la chronique de Francisco de Andrade, j'aborde la troisième et dernière partie du programme portugais que j'ai été amené à envisager. Mon mémoire sur *Le Maroc septentrional au XVe siècle d'après les chroniques portugaises* et ma traduction des chapitres marocains de Damião de Góis d'un côté, de l'autre les publications de documents dirigées si magistralement par Pierre de Cenival doivent permettre aux historiens du Maroc de s'orienter au milieu des sources portugaises pour toute la période qui s'étend de 1415 à 1521. Il s'agit maintenant de compléter cet ensemble pour le règne de Jean III (1521-1557), que Pierre de Cenival n'avait encore pu étudier que partiellement en éditant la *Chronique de Santa-Cruz du Cap de Gué* et qui est essentiellement marqué par la chute d'Agadir en 1541, par l'évacuation de Safi et d'Azemmour, puis par celle d'El-Qṣar eṣ-Ṣġîr et d'Arzila.

A dire vrai, la *Chronica do muito alto e muito poderoso rei d'estes reinos de Portugal D.João III d'este nome*, que Francisco de Andrade (né vers 1535, mort en 1614) publia à Lisbonne en 1613 chez Jorge Rodrigues (1), n'a pour les questions marocaines qu'une portée restreinte et ne saurait être comparée à un texte comme celui de Damião de Góis. Loin de nous fournir un récit méthodique et continu des événements marocains, Andrade apporte seulement quelques chapitres sporadiques et fragmentaires sur

(1) Cf. Ricardo Pinto de Matos, *Manual bibliographico portuguez*, Porto, 1878, p. 21, et Cenival, *Santa-Cruz*, p. 11. Je suis la seconde édition, 4 vol., Coimbre, 1796.

les affaires des différentes places marocaines, s'étend complaisamment sur la participation de l'infant D. Luiz à l'expédition de Charles-Quint contre Tunis et consacre la plupart de ses pages au problème d'El-Qṣar eṣ-Ṣġîr et aux négociations avec le « roi de Velez » Aboû Hassoûn. Les lacunes chronologiques, pour un règne de trente-cinq ans, sont énormes : de 1522 on saute à 1534-1536, puis à 1544, à 1546 et à 1549-1550 ; pratiquement rien sur les dernières années, 1550-1557. D'autre part, si l'on rapproche même les chapitres les plus détaillés d'Andrade, comme ceux qui concernent El-Qṣar eṣ-Ṣġîr et Aboû Hassoûn, des seuls documents publiés dans les *Sources inédites* et dans le supplément aux *Anais de Arzila* de Bernardo Rodrigues, on s'aperçoit que son information manque trop souvent de précision et d'étendue. Sa chronique ne peut donc être regardée que comme une source complémentaire, utile surtout pour contrôler ou illustrer les renseignements qui nous sont connus par ailleurs.

On sait que nous avons pour le règne de Jean III une autre chronique, les *Annaes de ElRei Dom João terceiro* de Fr. Luiz de Sousa, qui ne furent publiées qu'en 1844, à Lisbonne, par le célèbre historien Herculano. Incomplète et inachevée, plus récente que celle d'Andrade, la chronique de Sousa est plus riche, mieux menée, mieux équilibrée. J'espère ne pas en faire attendre plus longtemps la traduction. Il eût été certainement plus logique et plus harmonieux de réunir les deux textes en un seul volume. Mais il m'a semblé que, dans le cas, le mieux risquait une fois de plus d'être l'ennemi du bien. La publication en volume comportait des difficultés d'ordre pratique que faisait disparaître l'impression dans une revue comme *Hespéris* et qui pouvaient retarder indéfiniment la diffusion d'un travail que je souhaite utile. La nécessité d'attendre l'achèvement de la seconde traduction aurait été une autre cause, et non la moindre, de délais et d'ajournements sans limite précise.

La chronique d'Andrade ne comprend qu'un très petit nombre de termes portugais impossibles à faire passer en français. Tous ceux qui s'y trouvent sont déjà expliquées dans l'*Index des mots portugais* de ma traduction de Góis (p. 241-242), auquel je me permets de renvoyer.

Les principaux textes ou travaux utilisés pour le commentaire sont les suivants :

Fr. Luiz de Sousa, *Annaes de ElRei Dom João terceiro*, éd. Herculano, Lisbonne, 1844.

Henry de Castries, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc*, Première série, France, I, Paris, 1905.

Id., *id.*, Première série, Espagne, I, Paris, 1921.

Pierre de Cenival, *id.*, Première série, Portugal, I, Paris, 1934.

Damião de Góis, *Les Portugais au Maroc de* 1495 *à* 1521, trad. Robert Ricard, Rabat, 1937.

Bernardo Rodrigues, *Anais de Arzila*, éd. David Lopes, 2 vol., Lisbonne, s. d. (1915 et 1919-1920).

Pierre de Cenival, *Chronique de Santa-Cruz du Cap de Gué*, Paris, 1934.

Robert Ricard, *Un document portugais sur la place de Mazagan au début du XVII*e *siècle*, Paris, 1932.

Jerónimo de Mascarenhas, *Historia de la ciudad de Ceuta*, éd. Dornelas, Lisbonne, s. d. (1918).

Fernando de Meneses, comte d'Ericeira, *História de Tangere*, Lisbonne, 1732.

Lourenço Anastasio Mexia Galvão, *Vida do famoso herôe Luiz de Loureiro*, Lisbonne, 1782.

David Lopes, *História de Arzila durante o domínio português*, Coimbre, 1924-1925.

Robert Ricard, *Le Maroc septentrional au XV*e *siècle d'après les chroniques portugaises*, dans *Hespéris*, XXIII, 1936, p. 89-143.

Robert RICARD.

Liste des chapitres intégralement traduits

PREMIÈRE PARTIE

Ch. 32. — Gonçalo Mendes Sacoto, capitaine d'Azemmour, fait une incursion sur le territoire des Maures ; ce qui lui arrive.

DEUXIÈME PARTIE

Ch. 90. — Le Chérif vient mettre le siège devant la ville de Safi ; ce qui lui arrive. On raconte comment le Roi notre maître fit évacuer quelques places en Afrique.

TROISIÈME PARTIE

Ch. 15. — L'infant D. Luiz part secrètement de la Cour pour retrouver son beau-frère l'empereur Charles-Quint qui va conquérir Tunis, et il s'embarque avec lui. On expose brièvement les raisons qui amènent l'Empereur à entreprendre cette expédition, et l'issue de celle-ci.

Ch. 26. — Le Chérif vient mettre le siège devant la place du Cap de Gué, les nôtres la défendent vaillamment, mais enfin après plusieurs assauts elle est prise à la suite d'un malheur qui survient aux nôtres.

Ch. 96. — Le capitaine d'Arzila D. Manuel Mascarenhas fait une incursion sur le territoire des Maures ; issue de celle-ci. Les Maures l'attaquent en deux occasions, et ce qui lui arrive en toutes deux.

QUATRIÈME PARTIE

Ch. 5. — Francisco Botelho, capitaine de Tanger, sort de la ville pour combattre les Maures jusqu'à trois lieues de celle-ci, et ce qui lui arrive.

Ch. 34. — Le Chérif prend par la force la ville de Fès et se rend maître de tout le royaume. Le Roi ordonne de faire fortifier les places d'Afrique.

Ch. 35. — Le Roi ordonne de faire faire un fort sur la montagne du Seinal ; il envoie à cet effet D. Afonso de Noronha, capitaine de Ceuta ; instructions qu'il lui donne. Il envoie Luiz de Loureiro en Andalousie recruter des soldats et pourvoir aux places d'Afrique. Il envoie à Lisbonne D. Afonso de Portugal pourvoir ce qui de là doit aller au Seinal.

Ch. 36. — Le Roi fait informer l'Empereur et le prince Maximilien, qui gouverne la Castille, de l'entrée du Chérif à Fès, et du fort que lui-même fait construire

au Seinal. Il leur demande leur aide à tous deux pour cela. Réponse que lui fait l'Empereur.

Ch. 39. — Le Roi envoie des soldats en garnison à El-Qṣar ; pouvoirs qu'il donne à D. Afonso sur les hommes qui se trouvent au Seinal ; celui-ci commence à faire le fort. Arrivent à El-Qṣar deux gentilshommes de Castille ; on trouve sous une pierre une croix laurée, dont le Roi ordonne qu'on lui apporte le dessin.

Ch. 40. — Le Roi fait parler à l'Empereur de la guerre qui se doit faire au Chérif et du roi de Velez, et ce qu'il lui répond. Il fait aussi parler du même sujet au prince Maximilien. On est informé par Arzila que les place d'Afrique sont menacées d'un siège ; ce que le Roi fait en cela. Au Seinal des doutes se présentent sur les travaux du fort, et le Roi fait venir au royaume Miguel de Arruda et Luiz de Loureiro.

Ch. 41. — Le Roi décide de faire évacuer Arzila ; il envoie pour cela Luiz de Loureiro, écrit là-dessus au comte de Redondo et lui indique l'ordre dans lequel doit se faire l'évacuation. Il envoie D. Afonso de Noronha attaquer Tétouan ; réponse de celui-ci sur cette affaire. [Il se transporte de Lisbonne à Enxobregas].

Ch. 44. — [Cette année (1549) part pour l'Inde une flotte de cinq bâtiments] ; une autre part pour le Détroit et garde la côte d'Algarve ; une autre va garder la côte de Portugal. Le Roi envoie D. Pedro Mascarenhas et D. João Mascarenhas, son neveu, prendre information sur le Seinal et examiner la ville de Tanger ; instructions qu'il lui donne sur ces deux points.

Ch. 45. — Le Roi fait informer l'Empereur des raisons pour lesquelles il veut faire évacuer Arzila, et il envoie D. Pedro Mascarenhas examiner les affaires du Seinal et de Tanger ; il essaie d'aider le roi de Velez, et il fait parler de cela au roi de Bohême et à l'Empereur.

Ch. 46. — D. Pedro Mascarenhas arrive à Tanger ; ce qu'il y fait ; il est informé par le Roi que Dargut Arraiz a pénétré dans le Détroit ; il passe de là au Seinal avec D. Bernardino de Mendoza ; démarches qui s'y font et décision que l'on prend.

Ch. 47. — D. Pedro Mascarenhas fait une nouvelle enquête sur le port d'El-Qṣar ; il l'envoie au Roi avec son opinion et celle des autres qui se trouvent là, aussi bien sur ce point que sur les travaux du Seinal et l'évacuation de la place ; ce que le Roi répond à tout. Le Roi lui ordonne de reformer l'escadre, et en compagnie de D. Bernardino il va à la recherche de Dargut Arraiz.

Ch. 48. — Le roi de Velez passe de Melilla à Málaga ; il fait dire à D. Pedro Mascarenhas d'écrire au Roi de lui livrer Arzila pour qu'il puisse la défendre. D. Pedro écrit ; réponse que le Roi lui envoie. D. Pedro empêche Luiz de Loureiro d'aller évacuer Arzila ; motif de cet acte.

Ch. 49. — On apprend avec certitude que la nouvelle de l'arrivée de Dargut Arraiz dans le Détroit est fausse. D. Pedro Mascarenhas part de Puerto de Santa María pour Málaga; il rencontre en route quelques navires qui ramènent des gens évacués d'Arzila; ce qui se passe à Málaga avec le roi de Velez.

Ch. 50. — D. Pedro Mascarenhas a une nouvelle entrevue avec le roi de Velez au sujet de l'affaire d'Arzila, et ce qui se passe avec celui-ci; il informe le Roi, et la réponse qu'il a de celui-ci. Le Roi fait mettre l'Empereur au courant de cette affaire.

Ch. 51. — Le Roi fait évacuer El-Qṣar par les habitants et il y fait établir une garnison de soldats. Il ordonne à D. Afonso de Noronha de se retirer à Ceuta et envoie António Leite comme capitaine du Seinal. D. Pedro, après avoir fixé avec le roi de Velez les conditions dans lesquelles on doit lui livrer Arzila, se rend à Lisbonne; Mulei Hamet et le caïd Xacron viennent à la Cour pour les affaires du roi de Velez.

Ch. 52. — Le Roi décide de renoncer aux travaux du Seinal; il fait mettre l'Empereur et le Prince au courant de cela et de la décision finale qu'il a prise avec le roi de Velez au sujet d'Arzila, et il leur demande d'appuyer celui-ci; réponse de l'Empereur.

Ch. 60. — D. Pedro de Meneses, capitaine de Tanger, a un combat avec les Maures et il les met en fuite; blessé mortellement, il remet le commandement à João Alvares de Azevedo, trésorier de la ville.

Ch. 66. — Réponse que l'Empereur fait à l'ambassadeur Lourenço Pires au sujet de l'affaire du roi de Velez; réplique de l'ambassadeur. Le roi de Velez quitte la Cour de Castille pour se rendre auprès de l'Empereur; ce qui se passe avec celui-ci au sujet de son affaire; le Roi lui fait aussi répondre par Lourenço Pires sur l'affaire d'Arzila. Muley Hamet et le caïd Xacron quittent la Cour pour aller en Flandre; le roi de Velez lui-même y va; Son Altesse l'envoie à Velez avec une bonne escadre; et ce qui arrive aux nôtres après y être parvenus.

Ch. 101. — D. Afonso de Noronha, capitaine de Ceuta, et Alvaro de Carvalho, capitaine d'El-Qṣar, font une incursion contre Tétouan; ils y brûlent beaucoup de navires; ce qui leur arrive encore.

Ch. 110. — D. Pedro da Cunha, général des galères, part de Lisbonne avec une bonne escadre pour garder la côte d'Algarve. Il rencontre un corsaire turc nommé Xaramet Arraiz, auquel il livre une rude bataille; issue de celle-ci.

PREMIÈRE PARTIE

Ch. 3. [*Mention de Diogo Ortiz de Vilhegas* (*Villegas*), *évêque de Tanger*. Il s'agit du personnage que cite Góis, I, 54 (trad. Ricard, p. 12 et n. 2).]

Ch. 4. [*Rappel de la mort de D. João de Meneses à Azemmour* (Góis, *D. Manuel*, III, 51, trad. Ricard, p. 124-125).]

Ch. 10. *Etat dans lequel se trouvent les choses du royaume, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, quand le prince Jean commence à régner* (extrait).

[Grande sécheresse et grande famine dans la Péninsule]..... Cette sécheresse et stérilité de la Péninsule atteignit aussi l'Afrique où elle fut encore bien plus forte qu'ailleurs parce que le climat du pays est plus chaud, et où elle mit les Maures dans une telle extrémité de faim et de misère que dans certains endroits, et principalement à Azemmour et à Safi, ils venaient sans armes se livrer aux Chrétiens et vendre leurs femmes, leurs enfants et eux-mêmes ensuite à très bas prix ; beaucoup se livraient pour rien à quiconque acceptait de les nourrir..... (1).

Ch. 32. *Gonçalo Mendes Sacoto, capitaine d'Azemmour, fait une incursion sur le territoire des Maures ; ce qui lui arrive.*

En novembre (2) de cette année 1522, Gonçalo Mendes Sacoto, capitaine
522 d'Azemmour, fut avisé qu'Alemimero, Maure principal d'Enxouvia, et si puissant dans ce pays qu'il entretenait mille hommes de cheval, auxquels il en joignait cinq mille chaque fois qu'il voulait, grâce à quoi il n'avait jamais obéi au roi de Fès, tâchait alors à se concerter avec celui-ci pour occuper Tageste (3), et que les gens de Fès allaient déjà vers lui pour lui emmener ses fils, décida de l'attaquer avant que l'accord ne fût conclu, car il pensait pouvoir le faire en sécurité avec peu ou point de péril. En vue de cela, le samedi premier novembre il partit de la ville à
522 la tête de deux cents hommes de cheval, dont vingt que lui avait envoyés António Leite, capitaine de Mazagan (4), avec son beau-frère António das Neves, et cent arbalétriers et espingardiers, sans compter cinquante hommes de cheval et mille de pied, tous alliés, que lui avait envoyés le Maure Acoo (5), et beaucoup de chameaux chargés de vivres. Le mardi suivant, à l'aube, il arriva avec tout ce monde à deux lieues en deçà de Salé, d'où il alla courir les Maures tandis que l'Alemimero n'était pas là, car il était allé voir les ambassadeurs du roi de Fès, mais il y avait beaucoup des chikhs de son entourage, auprès de qui il rencontra une bonne résistance, insuffi-

(1) Cf. Bernardo Rodrigues, *Anais de Arzila*, I, pp. 326-329, Góis, *D. Manuel*, IV, 76 (trad. Ricard, p. 228) et Sousa, pp. 44-45 et pp. 59-60.

(2) Sans doute lapsus pour octobre. Voir plus loin et rapprocher le début du récit de Sousa (pp. 64-67), qui raconte le même épisode.

(3) Tageste, ou Tegeste, Tejeste, localité située en Chaouiya, non loin de l'Oum er-Rbia, à une centaine de kilomètres d'Azemmour, sans doute dans la région de Mechra ben Abou. Cf. Cenival, *Sources inédites*, Portugal, I, p. 467, p. 486, p. 584.

(4) Sur António Leite, cf. Robert Ricard, *Les inscriptions portugaises de Mazagan*, dans *Bulletin des études portugaises*, 1932, p. 158, n. 4, et Cenival, *Sources inédites*, Portugal, I, p. 575, n. 1.

(5) Yaqoûb. Il s'agit sans doute de « Jaco bem Gariba », un des plus fidèles alliés des Portugais dans cette région (Cenival, *Sources inédites*, Portugal, I, p. 610, n. 2).

sante cependant pour l'empêcher, après un dur combat, de les tuer tous et d'emmener en captivité leurs femmes et leurs enfants. Les principaux de ces chikhs, qui étaient en même temps les plus notables de toute l'Enxouvia, s'appelaient Iocef ben Mafamede, Barahoo, Alyben Narbian, Iocef ben Buciba el Gueila, Mafamede ben Abuu, Azuz ben Mafamede ben Maleque, Hamede ben Maleque Barahao, et des autres qui furent tués on ne sut pas le nombre. On prit là également la femme de l'Alemimero, mère de ses fils, qui étaient deux et qui furent tous deux blessés ; leurs femmes et leurs enfants furent pris aussi, avec plus de six cents autres personnes. Mais beaucoup plus encore échappèrent en se réfugiant dans un ravin fort escarpé, qui était tout près de là. La prise de cette journée fut très importante, car les seuls chameaux furent évalués à deux mille, les têtes de petit bétail à vingt mille, sans compter un magnifique butin de manteaux, de marlotes, de chemises de *zarza gitania* (1), beaucoup de riches étriers, de têtières d'argent, et une grande quantité de tapis, et de blé et d'orge, que le Capitaine fit charger en plaçant l'étendard au milieu de l'armée, qu'il mit plus de quatre heures à rassembler. La raison pour laquelle on trouva en cet endroit une telle quantité de tout cela était que, comme ces Maures étaient si puissants, non seulement il n'y en eut jamais d'autres pour oser les voler, comme ils ont coutume de se le faire les uns aux autres dans ce pays, mais qu'eux-mêmes avaient volé toute l'Enxouvia. Outre cela, les Maures captifs dirent que l'on avait fait disparaître de là beaucoup de quintaux d'argent dont on ne trouva alors qu'une très faible quantité, parce que nos Maures alliés avaient volé de cette prise comme de toutes les autres. La chose ne se put éviter parce que la prise s'étendait sur une lieue, et, comme les Maures l'accompagnaient pour la faire cheminer, ils allaient pendant le chemin dérobant chacun ce qu'il pouvait, sans que personne réussît à les en empêcher, car les Chrétiens allaient derrière eux. Mais le Capitaine, craignant ce que les Maures firent en effet, envoya secrètement occuper d'avance le gué qu'on appelait du Duc, d'où on lui ramena deux barques et quelques chameaux chargés d'étoffes, que les Maures avaient détournées. En outre, il recouvra peu à peu par la suite sur les mêmes Maures beaucoup de choses de prix. Quand le Capitaine partit de la ville, il prit le chemin qui passait par l'intérieur, parce qu'il convenait mieux à son dessein, bien qu'il fût le plus mauvais et le plus pénible, mais au retour il prit celui qui longeait la mer, qui était meilleur et plus court, et où l'on pouvait mieux se défendre. Le mercredi suivant il rencontra une troupe d'amogabares à pied, qui étaient de Salé et qui avaient pillé à la barre d'Azemmour un bateau castillan ; ils y avaient tué neuf hommes et ils en emmenaient trois prisonniers. Dès qu'ils les virent, les nôtres foncèrent aussitôt sur eux, et les autres commencèrent à se défendre ; en combattant ils tâchaient à se réfugier vers des rochers qu'il y avait là au bord de la mer, mais avant qu'ils ne pussent le faire les nôtres en tuèrent sept et en prirent

(1) Sans doute ce que Bernardo Rodrigues appelle *zarzagania*, soie travaillée, rouge et blanche (*Anais de Arzila*, II, p. 75). Faut-il l'identifier avec la *ỷurỷāniyyât* arabe ? (Cf. Lévi-Provençal, *Les « mémoires » de ʻAbd Allāh* etc., dans *Al-Andalus* (Madrid), vol. III, 1935, p. 258, n. 57). Rapprocher le mot castillan *Zarzahán*

cinq. Comme c'étaient de dangereux chefs de bande et qu'ils avaient fait beaucoup de mal par ce pays, le Capitaine les fit aussitôt mettre à mort. C'était là un acte contraire aux usages de la guerre loyale, mais la chose lui fut demandée par tous ceux qui allaient avec lui, et qui estimèrent que la perte qu'ils faisaient de ce qu'aurait pu leur rapporter la vente de ces hommes était bien compensée par la suppression des maux qu'ils en recevaient. Le lendemain, passant par Anafé, le Capitaine se détacha avec quelques hommes de cheval et il alla donner un coup d'œil à la ville. Il y trouva onze Maures dont il prit sept, et les quatre autres se cachèrent de telle manière qu'il ne put pas les trouver. Avec toute cette prise les nôtres cheminèrent cinq jours avant de rentrer à Azemmour, sans trouver en tout ce temps quelqu'un qui leur barrât le chemin ni voir d'autres gens de guerre que Alemimero lui-même, qui avec les douze hommes de cheval accourut à l'alerte et prit langue avec les nôtres. Au cours de ce fait d'armes, qui fut assez disputé, nous ne souffrîmes pas d'autre dommage que deux chevaux tués par les Maures, et quatre hommes blessés, qui guérirent en peu de temps. Les serviteurs de S. A. qui se trouvèrent là furent Francisco Botelho, Duarte da Cunha, Vasco da Silveira, Diogo Leite, Bastião Leite, le trésorier et son frère, dont je n'ai pas trouvé les noms, le facteur Martim Afonso, João Fernandes da Fonseca et Carrião (1). Il s'y trouva aussi l'auditeur de la ville, que, en dépit de toutes ses instances, le Capitaine ne put réussir à empêcher de l'accompagner. J'ai beaucoup regretté de ne pas trouver son nom, car il eût été bon de faire connaître celui d'un homme qui ce jour-là rendit aux lettres le service de montrer à tous combien le monde se trompe dans la mauvaise opinion qu'il a de les tenir pour impropres aux armes : en effet, dans toutes occasions qui se présentèrent en ce combat d'employer celles-ci, cet auditeur tint son rang aussi bien que les meilleurs qui s'y trouvèrent. Pour les habitants de la ville qui accompagnèrent le Capitaine et pour ceux qui vinrent avec António das Neves, je n'ai pas non plus trouvé leurs noms. C'est pourquoi je ne les mets pas ici, mais j'ai trouvé qu'ils étaient tous de fort bons soldats, et que par leurs bras ils avaient gagné assez d'honneur pour bien mériter d'être connus par leurs noms, comme le furent les autres qui ont été mentionnés.

Ch. 56. *Le Roi notre maître envoie en Castille deux ambassadeurs avec les procurations nécessaires pour conclure son mariage avec l'infante Doña Catalina, sœur de l'empereur Charles-Quint, et traiter de sa dot, et ils concluent toute l'affaire* (résumé partiel).

[Au cours de ces négociations, la Castille et le Portugal décident de s'aider mutuellement en toutes choses. Pour l'Afrique, cette collaboration se réduit à la zone comprise entre Oran-Mers el-Kbîr et le Cap de Gué.]

(1) La fin de cette liste présente quelque difficulté. On ne voit pas bien si Carrião fait partie des noms de João Fernandes ou s'il désigne un personnage distinct. Sousa (p. 67) ignore João Fernandes et appelle le facteur : *Martim Alonso de Fonseca e Carrion*, ce qui donne à penser que celui-ci était Castillan.

DEUXIÈME PARTIE

Ch. 90. *Le Chérif vient mettre le siège devant la ville de Safi ; ce qui lui arrive. On raconte comment le Roi notre maître fit évacuer quelques places en Afrique.*

Le chérif Hamete, roi de Maroc, vivement fâché et se regardant presque comme outragé par l'établissement des Chrétiens, ses ennemis, dans la ville de Safi, qui avait été une des principales de ses États, décida d'employer toutes ses forces et tout son pouvoir (qui à cette époque était fort grand) pour la réduire à son obéissance, jugeant qu'il suffirait de l'attaquer pour nous la reprendre. Pour cela, le plus vite qu'il put, il fit réunir une armée de quatre-vingt-dix mille soldats entre gens de pied et de cheval, tous hommes d'élite, et de vingt mille gastadours, largement fournie de munitions, de grosse et de petite artillerie, et de tout ce qui était encore nécessaire pour battre le mur et donner l'assaut. Avec cette armée il partit au début de l'été de cette année 1534 le plus rapidement qu'il put, sans s'arrêter avant d'être sous les murs de Safi, où il fit aussitôt élever des redoutes et braquer l'artillerie pour battre la ville. Parmi les pièces qu'il amenait pour cela il y en avait une qu'on appelait *la Maimona*, qui lançait un boulet de pierre si gros qu'un homme avait grand peine à en faire le tour avec les deux bras ; on amena un de ces boulets au royaume, et il fut placé en souvenir devant la porte de l'église de S. Braz, à Lisbonne, où on le voit encore aujourd'hui (1). Le capitaine de la ville (dont je ne mets pas le nom ici, car je n'ai pas réussi à savoir avec certitude qui c'était, encore que dans une relation de ce siège qui est venue entre mes mains, assez courte et confuse, j'aie trouvé que c'était Luiz de Loureiro, mais elle n'était pas affirmative sur ce point), dès qu'il eut des nouvelles certaines de ce siège, en informa aussitôt S. A., et, à la tête des forces qu'il avait à l'intérieur de la place, il se prépara à recevoir l'ennemi, avec tout l'ordre et toute la diligence qui étaient nécessaires pour la meilleure défense de la ville. Dès que S. A. eut la nouvelle de ce siège, elle envoya aussitôt D. Garcia de Noronha (qui ensuite partit pour l'Inde comme vice-roi en 1538) secourir Safi, avec la plus grande quantité d'hommes et de choses nécessaires que lui permirent la hâte qu'on lui imposa et la brièveté du temps qui lui était laissé. De son côté, le Chérif, que le désir de prendre la ville empêchait de rester négligent et oisif, voyant tout préparé pour donner l'assaut (ce qui à cause de la grande hâte et diligence qu'on y apporta fut fait en peu de jours), engagea l'attaque avec un tel acharnement, surtout au moyen de *la Mai-*

(1) On conserve au Musée Militaire de Lisbonne un boulet lancé contre la place de Safi lors du siège de 1534 ; il provient en effet de l'église de Santa Luzia, qui est l'autre nom sous lequel est connue l'église S. Braz (*Guia de Portugal*, I, 1924, p. 307, *Catálogo do Museu Militar*, 10e éd., Lisbonne, 1930, p. 39, et Damião Peres et Eleutério Cerdeira, *História de Portugal*, t. IV, Barcelos, 1932, p. 85).

mona, qu'en peu de temps il jeta bas un grand pan de mur, par où il lança plusieurs fois les meilleurs hommes qu'il avait, mais il trouva toujours dans la ville une telle résistance qu'à chaque tentative il se retira avec de grandes pertes, tandis que celles des nôtres restaient petites. D'ailleurs, au milieu de l'acharnement de ces attaques, la brèche du mur fut aussitôt réparée au moyen d'un autre mur de bois très fort et de tonneaux remplis de terre, d'où les nôtres se défendaient si valeureusement que jamais les ennemis ne purent les ébranler le moins du monde, et, si l'on ajoute à cela que Notre-Seigneur permit qu'éclatât la bombarde *Maimona*, qui constituait leur principale espérance, à cause du grand dommage qu'elle les avait aidés à faire dans le mur, ils commencèrent à perdre tout à fait confiance de réussir à prendre la ville par ce moyen. Toutefois, ne renonçant pas à l'entreprise, ils établirent à l'extérieur, dans la campagne, une mine qui devait aboutir sous une des tours de la ville, pour que, abattant cette tour, ils pussent par la brèche qui se trouverait ainsi ouverte pénétrer dans la place. Mais cela ne put se faire avec assez de secret que les nôtres ne s'en doutassent, et ils établirent aussitôt à l'intérieur de la ville une contre-mine qui passait sous le mur et aboutissait à l'extérieur dans la campagne, où, rencontrant la mine des Maures, ils eurent avec eux un dur combat, qui se prolongea jusqu'à ce que les nôtres, à la force des bras, les jetassent hors de la mine et demeurassent maîtres de celle-ci. Le capitaine de la ville, se voyant libre de ce péril, avec tant de gloire pour nous et tant de mal pour les ennemis, donna la garde de cette mine à quatre des principaux gentilshommes de la ville, gens de grande confiance, qui étaient Inácio Nunes Gato, João Fernandes de Vasconcelos, Alvaro de Morais et un autre dont la relation ne dit pas le nom, mais elle dit qu'il était le frère de la femme du Capitaine, en la compagnie desquels il envoya aussi les arquebusiers qui lui parurent nécessaires pour la meilleure défense de la mine. Ces quatre vaillants gentilshommes la défendirent longtemps, combattant à l'entrée de celle-ci tous les jours contre les ennemis, qui travaillaient de manière très pressante et très vigoureuse, avec beaucoup de monde, pour reprendre ce qu'ils avaient perdu ; et, comme cette mine aboutissait à l'extérieur dans la campagne, fort loin des murailles de la ville, les nôtres durent y faire à l'intérieur un mur de pierre avec un fossé, pour se protéger contre la grande multitude d'ennemis qui se présentait là continuellement, ce qu'ils firent avec une vaillance et une constance invincibles, jusqu'à ce que le Capitaine ordonnât de détruire la mine de façon que les Maures ne pussent pas s'en servir. A la suite de cela le Chérif, désespérant dès lors complètement de mener à bien ce qu'il avait entrepris, leva le siège et se mit à battre en retraite avec toute son armée, après avoir perdu beaucoup des siens, tandis que nous n'avions que des pertes très faibles, ou nulles. Après avoir été trente-six ans au pouvoir des Portugais, cette ville de Safi fut évacuée en l'année 1542, sur l'ordre du Roi notre maître et sur l'avis de tous ceux de son conseil et de beaucoup d'hommes bien expérimentés dans les choses de la guerre, et aussi de quelques princes chrétiens qu'il consulta sur la même affaire. Tous pensèrent que la ville, outre qu'elle était fort coûteuse et

rapportait peu, ou rien, était impossible à défendre, d'un côté parce qu'elle était immédiatement avoisinée par quelques hauteurs, d'où l'on pouvait faire beaucoup de dommage à ceux qui se trouveraient à l'intérieur de la ville — car elles dominaient celle-ci complètement —, et que cette situation ne comportait pas de remède, d'un autre côté parce qu'elle avait un si mauvais port que, le jour où elle en aurait besoin, elle ne pourrait recevoir du secours qu'avec beaucoup de difficulté et un très grand péril. Le Roi dédommagea si généreusement les habitants que tous demeurèrent satisfaits. Et en cette même année 1542 S. A. fit encore évacuer la ville d'Azemmour, qui était en notre pouvoir depuis près de trente ans, pour la même raison qu'elle était difficile à défendre, et qu'elle avait, elle aussi, un très mauvais port, qui ne permettait de la secourir qu'avec beaucoup de danger. La garnison et l'artillerie de cette ville furent transportées à la place de Mazagan, dont le Roi fit refaire les fortifications de telle manière qu'elle devint inexpugnable, et qu'elle l'est encore aujourd'hui. Quelques années plus tard S. A. fit évacuer également Arzila et El-Qṣar eṣ-Ṣġîr, comme on le verra plus loin [IV, 41 sq.]. Il avait fort bien compris, en homme très sage qu'il était, de même que ceux qui lui conseillèrent ces évacuations, qu'il valait mieux pour sa gloire diminuer le nombre de ses forteresses qui se trouvaient dispersées en Afrique et détenir moins de places, mais bien munir celles-ci et les mettre à l'abri de toute attaque, plutôt que de s'obstiner à les maintenir toutes, alors que la situation du royaume ne lui permettait pas de pourvoir à tout ; sinon elles seraient toutes restées exposées à des désastres auxquels il n'aurait pu remédier et par lesquels il eût risqué le crédit de ses hommes et de son royaume. Ce qu'il ne fit pas sans une très grande douleur d'avoir à suivre en cela une ligne de conduite si contraire à son inclination et si peu conforme à son invincible courage.

TROISIÈME PARTIE

Ch. 15. *L'infant D. Luiz part secrètement de la Cour pour retrouver son beau-frère l'empereur Charles-Quint qui va conquérir Tunis, et il s'embarque avec lui. On expose brièvement les raisons qui amenèrent l'Empereur à entreprendre cette expédition, et l'issue de celle-ci* (1).

L'année 1534, alors qu'il se trouvait occupé aux choses qui concernaient le bien et la paix de ses royaumes et de ses vassaux, et en lesquelles il ne se montra jamais négligent, l'empereur Charles-Quint eut la visite d'un ambassadeur de Muley Hascem, ancien roi de Tunis — dont Hairedim Barberousse, très fameux

(1) Il y a sur la participation portugaise à l'expédition de Tunis une abondante bibliographie : outre Sousa (pp. 386-396), on peut se reporter à Bernardo Rodrigues, *Anais de Arzila*, II, pp. 272-274 ; A. Morel-Fatio, *Historiographie de Charles-Quint*, Paris, 1913, pp. 208-211 ; A. González Palencia, *Don Luis de Zúñiga y Ávila*, Madrid, 1932, p. 14 ; J. D. M. Ford, *Letters of John III, King of Portugal*, Cambridge, Mass., 1931, pp. 208-240, et J. D. M. Ford et L. G. Moffatt, *Letters of the Court of John III. King of Portugal*, Cambridge, Mass., 1933, pp. 14-20.

corsaire de cette époque, avait pris le royaume par la force des armes, et l'en avait chassé —, par lequel il lui faisait demander du secours pour recouvrer ses Etats ; il lui offrait pour cela l'aide d'un grand nombre d'Arabes ses parents et amis, un peu d'argent pour le paiement de ses soldats, et de ravitailler l'armée, et il lui promettait d'être par la suite son vassal perpétuel. Cet ambassadeur sut représenter si bien à l'Empereur en son conseil combien il importait de chasser ce puissant ennemi de Tunis, où il s'était établi par ruse afin de troubler et de détruire de là, s'il le pouvait, toute la Chrétienté, et il donna pour cela tant de raisons, et de si fortes, que l'Empereur, les pesant avec beaucoup de loisir et de réflexion et les trouvant fort bien fondées, mû premièrement du zèle de la religion chrétienne, et ensuite de sa clémence et de sa bénignité naturelles qui le faisaient compatir au sort misérable de ce roi, qui se remettait entre ses mains avec tant d'humilité et lui demandait de porter remède à sa misère, accepta l'entreprise et décida d'y participer en personne. Il fit donc apprêter secrètement tous les petits bateaux et tous les navires de haut bord qui pouvaient se trouver dans les ports d'Espagne, de Gênes, de Naples et de Sicile, et préparer une très grande quantité de vivres, de munitions et de machines de guerre et de toutes les autres choses nécessaires pour une si grande entreprise, et il fit demander au Roi notre maître, son beau-frère (1), de bien vouloir l'y aider avec une escadre de gros navires et de caravelles, laquelle devrait se trouver à Barcelone au plus tard au mois de mars de l'année suivante 1535. Comme ces préparatifs étaient fort grands et se faisaient en beaucoup d'endroits divers, ils ne purent être entourés d'un assez grand secret que le bruit n'en arrivât aux oreilles de Barberousse. Mais celui-ci n'y accorda un vrai crédit que lorsque vinrent aborder à La Goulette deux galères de France, sur lesquelles le Roi envoyait un homme au Grand Turc au sujet de ses affaires, lequel l'informa entièrement de ce qui arrivait, et que l'on pensait que l'Empereur en personne se trouverait dans cette expédition. Alors Barberousse, connaissant avec certitude la vérité, envoya aussitôt à Constantinople deux galiotes l'une derrière l'autre pour informer le Grand Turc et les pachas de l'état dans lequel se trouvaient les affaires d'Afrique, et leur demander du secours pour les sauver. Ceux-ci, encore qu'ils montrassent la volonté de le lui envoyer, ne le firent pas parce que le Turc était alors occupé avec la plus grande partie de ses forces dans les guerres d'Asie. Néanmoins, comme il était doué d'un grand courage, le Maure décida de se défendre dans La Goulette, en vue de quoi il la fortifia par mer et par terre du mieux qu'il lui fut possible en si peu de temps, il se pourvut de vivres, d'armes et de munitions, il fit venir à Tunis tous les gens de guerre qu'il y avait en Alger, à Djerba (*nos Gelues*) et dans toute la Berbérie, et en même temps il envoya des ambassadeurs à tous les rois d'Afrique pour leur demander secours contre le Chrétien, qui était leur ennemi commun à tous. Puis, sans cesser de mettre en ordre toutes les choses

(1) Charles-Quint avait épousé l'infante Isabelle de Portugal, sœur de Jean III et de l'infant D. Luiz, qui devait mourir en 1539 ; de son côté, Jean III avait épousé l'infante Catherine, sœur de l'Empereur, qui devait être régente du Portugal pendant la minorité de son petit-fils Sébastien (cf. plus haut, I, 56).

nécessaires à sa défense en tous endroits, il attendit au milieu de beaucoup de précautions et avec de bonnes sentinelles la venue de l'Empereur. Celui-ci, tandis que Barberousse se préparait de cette manière, passa à Barcelone, ville de Catalogne, pour organiser son départ. Dès qu'il eut son message, le Roi notre maître, qui n'oubliait pas l'escadre que l'Empereur son beau-frère lui avait fait demander, fit préparer un grand et beau galion appelé « São João », qu'il y avait alors en ce royaume — si renommé de toutes parts que j'ai trouvé écrit que l'Empereur l'avait fait particulièrement désigner dans l'escadre qu'il lui avait fait demander — et deux grands navires et vingt caravelles, où l'on embarqua beaucoup de monde et très bon, beaucoup de munitions et de la bonne artillerie, et tout le reste qui était nécessaire pour l'approvisionnement de l'escadre. Il donna le commandement en chef de celle-ci à António de Saldanha le père, dont la noblesse, la vaillance, la pratique et l'expérience des choses de la guerre, à la suite des nombreux services qu'il avait rendus au Roi et au Portugal dans les Indes, pouvaient avec sécurité se voir confier notre gloire et notre crédit en une affaire si publique et de si grande importance. Il lui donna de vastes pouvoirs au civil et au criminel sur toutes les catégories d'hommes qui allaient dans l'escadre, et il lui fit remettre des provisions pour que tous les capitaines des autres navires, tous les officiers et gens de mer et tous les soldats, de quelque catégorie qu'ils fussent, qui allaient dans la flotte, lui obéissent comme à sa propre personne. Dans une des provisions il prévoyait que, si António de Saldanha venait à mourir en cette expédition, ce qu'il priait Dieu de ne pas permettre, il serait remplacé à la tête de cette escadre par Simão de Melo, gentilhomme de bonne naissance, qui, par ses qualités et par les services qu'il avait aussi rendus au Roi et au Portugal, était bien digne de cette charge. Je ne mets pas ici les noms des capitaines des autres navires, car je ne les ai trouvés nulle part. António de Saldanha fit une telle diligence et organisa si méthodiquement la préparation de cette escadre que S. A. lui avait confiée, qu'il quitta le royaume à temps pour rejoindre l'Empereur à Barcelone à la date que celui-ci lui avait fait indiquer, lequel se montra assez content de la flotte, et il fit un accueil plein d'honneur et d'attentions à António de Saldanha et à ceux qui allaient avec lui, selon le rang de chacun. L'infant D. Luiz, frère du Roi notre maître, qui avait toujours été désireux de grandes entreprises et à qui le Roi son frère avait plusieurs fois refusé la permission de participer à certaines d'entre elles qui séduisaient sa noble ambition, résolut de ne pas laisser passer l'occasion qui s'offrait à lui de satisfaire son ancien désir dans une affaire si glorieuse, à laquelle participait l'Empereur son beau-frère, et, dès qu'il sut qu'António de Saldanha était parti avec notre escadre, en secret il partit lui aussi de la Cour, qui se trouvait alors à Evora. Il était accompagné d'une petite troupe de gentilshommes et de son chambellan, et j'ai trouvé dans les documents que c'étaient Manuel de Sousa Chichorro, D. Fernando, dont je n'ai pas trouvé le nom de famille, Francisco Pereira, Pero Botelho et André Teles. Quand on apprit à la Cour et dans le royaume la nouvelle du départ de l'Infant, quelques

gentilshommes et quelques seigneurs se hâtèrent de partir à sa suite, les uns avec la permission de S. A., et les autres sans elle. Le duc d'Aveiro D. João de Lancastre vint de Setúbal à Evora demander cette permission au Roi avec de grandes instances. Celui-ci ne voulut pas la lui accorder pour beaucoup de raisons qu'il lui donna à ce sujet, mais le duc de Bragance D. Teodósio, sans demander la permission du Roi, partit aussitôt sur les pas de l'Infant et le rejoignit à Arronches. Dès que le Roi fut avisé du départ de l'Infant et du duc de Bragance, il envoya derrière eux en poste le comte de Castanheira D. António de Ataide, par lequel il faisait remettre à l'Infant sa permission pour continuer sa route et un crédit de 100.000 *cruzados* (1) sur ses banquiers. Pour le Duc, il lui ordonnait de revenir sur ses pas, à quoi celui-ci répondit à S. A. avec beaucoup d'instance, mais S. A. par une lettre écrite de sa propre main lui ordonna expressément de revenir. Il y obéit et il revint aussitôt, en montrant à la fois de grands regrets et une grande magnificence, car tout l'argent qu'il avait alors sur lui et qui s'élevait à 15.000 *cruzados*, il le fit partager entre les personnes qui accompagnaient l'Infant et dont il pensa qu'elles pourraient en avoir besoin et être prêtes à l'accepter. Pour les gentilshommes qui suivirent l'Infant en cette affaire avec la permission du Roi, j'ai trouvé dans les documents que ce furent D. Pedro Mascarenhas, Lourenço Pires de Távora, Pero Mascarenhas, Rui Lourenço de Távora, Luiz Gonçalves de Ataide, D. João de Eça, Tristão Vaz da Veiga, D. Garcia de Castro, António de Albuquerque Fernão da Silveira, D. Diogo de Castro Sabugal, D. Francisco Coutinho, Belchior de Brito, Pero da Fonseca, D. Afonso Portugal, fils du comte de Vimioso, D. Afonso de Castelo Branco, D. António de Almeida, Rui Mendes de Mesquita et João de Sepulveda ; et ceux dont j'ai vu dans les documents qu'ils avaient accompagné l'Infant sans la permission du Roi furent un autre fils du comte de Vimioso, dont je n'ai pas trouvé le nom, Luiz Alvares de Távora, D. João Pereira, fils du comte de Feira, Tristão de Mendonça et João Freire de Andrade. Il va sans dire que beaucoup d'autres gentilshommes devaient accompagner l'Infant dans cette expédition, mais leurs noms ne sont pas venus à ma connaissance. A tous le Roi notre maître fit de grandes largesses pour les aider dans leurs dépenses, et à António de Saldanha, commandant en chef de l'escadre, il écrivit d'obéir en tout à son frère l'Infant, en tout temps et en tout lieu, tant que durerait le voyage, comme si lui-même y était présent. L'Infant arriva à Barcelone comme l'Empereur était sur le point de partir, et il fut reçu de lui avec les honneurs, les réjouissances et les attentions qui étaient dus à sa personne comme à la grande affection et à la parenté qu'il y avait entre eux. Les gentilshommes qui accompagnaient l'Infant ne furent pas privés non plus des honneurs et des gracieusetés de l'Empereur, selon le rang de chacun. Quand son escadre fut bien en état de
535 partir, l'Empereur s'embarqua le 30 mai 1535 sur une belle galère à quatre rames par banc que le prince André Doria avait fait faire à Gênes à cet effet, et l'Infant

(1) Sur la valeur du *cruzado* à cette époque, cf. Góis-Ricard, p. 241.

s'y embarqua en sa compagnie avec quelques-uns des gentilshommes de sa suite dont j'ai trouvé dans les documents que c'étaient D. Pedro Mascarenhas et André Teles ; et, faisant embarquer tout le monde dans les deux jours, il mit à la voile. Mais l'escadre n'avait pas encore parcouru beaucoup de chemin quand éclata une tempête si violente qu'elle fut dispersée vers différents ports. Les galères allèrent aborder à Majorque, où elles restèrent jusqu'à ce que tout le reste de l'escadre se fût réuni à Mahon, qui est dans l'île de Minorque, et quand le beau temps fut revenu elle reprit sa route vers la Sardaigne et elle alla aborder à Cagliari et sur d'autres points de cette île, où arriva le marquis del Vasto avec une grande quantité de navires et de galères et d'autres bâtiments de petit tonnage. L'Empereur y fut avisé par des captifs, qui arrivèrent dans une barque après s'être enfuis de Tunis, des fortifications que Barberousse faisait à La Goulette et de la détermination qu'il avait prise de s'y défendre, à cause de quoi l'Empereur fit tellement presser le départ que le lendemain toute l'escadre mit à la voile. Elle présentait un spectacle très beau, et en même temps très redoutable, car elle était composée de quatre cents voiles grandes et petites, dont quatre-vingt-dix galères royales, et quelques galiotes et fustes d'aventuriers d'Espagne, d'Italie et d'autres pays. Allaient dans cette escadre, outre les gens de mer et les équipages, vingt-quatre mille soldats, entre vétérans et recrues de diverses nations, et mille cinq cents chevaux, à savoir mille qui appartenaient aux gentilshommes et aux seigneurs particuliers de diverses nations, armés les uns lourdement, les autres à la légère, et cinq cents genets d'Espagne. L'escadre navigua par beau temps et sans difficulté aucune jusque près de La Goulette, que l'Empereur envoya reconnaître par le marquis del Vasto (1) avec quelques galères. Celui-ci lui fit une relation détaillée de l'édifice de la tour, des fortifications de La Goulette et de l'état de la mer, et le lendemain matin, sur son ordre, l'escadre doubla un cap qui se trouvait entre elle et La Goulette (2). Les troupes commencèrent à débarquer avec beaucoup d'ordre, et les premiers qui sautèrent à terre furent les vétérans du bataillon de Francisco Sarmiento avec quelques pièces d'artillerie de campagne et quelques chevau-légers. Aussitôt après eux débarqua l'Empereur, accompagné de l'infant D. Luiz et des seigneurs et gentilshommes qui allaient avec lui, sans que les Maures ni les Turcs fissent ce jour-là de résistance, sauf quelques Arabes de cheval qui allaient galopant sur la plage avec leurs cris accoutumés et se retirèrent en lieu sûr tout en escarmouchant. On ne mit que cette journée et la suivante à débarquer tous les soldats, chevaux, artillerie et munitions, et on commença aussitôt à se préparer pour donner l'assaut à La Goulette, car il ne parut pas bon à l'Empereur et à son conseil de marcher sur Tunis en laissant derrière soi un ennemi si fort. Barberousse, qui était d'un caractère très énergique, ne perdit pas courage à la vue d'une armée si puissante, et commandée par un prince si vaillant

(1) « dom Vasco » (p. 71), lapsus ou erreur d'impression pour : do Vasto = del Vasto.
(2) Il s'agit vraisemblablement du cap Carthage.

et si redouté. Se rendant compte qu'il ne lui était pas possible de défendre la ville de Tunis, à cause des nombreux inconvénients qui s'y opposaient, il décida de se défendre dans La Goulette. Il fit donc fortifier celle-ci de tous les côtés qui lui parurent les plus propres à la défense comme à l'attaque, sans omettre aucun travail sur aucun point, pour quelque grand et coûteux qu'il fût, et il y mit en garnison sept mille soldats d'élite. Quand l'Empereur débarqua, Barberousse opposa à notre armée quinze mille mercenaires arabes de cheval qu'il avait avec lui, et qui, chaque jour, accompagnés de quelques hommes de cheval et de pied de la ville de Tunis, sortaient escarmoucher avec les nôtres. L'Empereur, étant résolu à attaquer La Goulette et à lui donner assaut, passa quelques jours à diriger le travail des tranchées que l'on creusait pour s'en approcher davantage. La chose se fit avec beaucoup de peine, car ce pays était grandement dépourvu de tout ce qui était nécessaire pour les faire, et l'on était forcé de l'apporter du dehors sur les galères. Pendant ce temps il y eut beaucoup de rencontres de jour et de nuit entre les Turcs et Maures et les Chrétiens, avec des pertes des deux côtés, mais toujours plus fortes chez les ennemis. L'Empereur, se voyant arrivé à un endroit d'où l'on pouvait facilement bombarder les murs et ayant mis en ordre toutes les choses nécessaires pour cela, fit établir trois batteries aux endroits où l'on pensait qu'elles seraient le plus efficaces, et, comme la mer était alors paisible et tranquille, il ordonna à l'escadre de bombarder aussi de différents points, suivant les moyens de chaque navire. Le bombardement ne tarda pas à commencer par terre et par mer, avec un si grand vacarme et fracas, sans cesser un seul instant, qu'aussitôt on commença à remarquer chez les ennemis des signes de faiblesse. Notre galion, qui bombardait par dessus tout le reste de l'escadre, se comporta de telle manière qu'il attirait l'attention générale, et nos caravelles firent aussi leur office excellemment. Le bombardement, qui dura sans interruption depuis le matin jusqu'à midi, ouvrit une si large brèche que les soldats pouvaient monter facilement, ce que voyant l'Empereur fit donner des échelles à chaque compagnie de vétérans espagnols, et, après leur avoir adressé une brève harangue et les avoir recommandés à Dieu et au bienheureux Apôtre saint Jacques, dont la fête se célébrait ce jour-
che là, dimanche 25 juillet (1), il leur fit donner le signal de l'assaut. Celui-ci fut mené
1535 avec tant d'ardeur et d'impétuosité que les nôtres l'emportèrent en dépit de la résistance des ennemis, et courant jusqu'à la place de La Goulette ils la trouvèrent débarrassée d'un important bataillon qui s'y trouvait pour la défendre, à la suite de quoi ils en restèrent complètement maîtres, et un vaillant soldat plaça un étendard tout en haut en signe de victoire. On prit ce jour-là aux Turcs trois cents pièces d'artillerie de bronze, sans compter beaucoup d'autres en fer, et quatre-vingt-sept navires à rames, dont quarante-deux galères royales, et douze que les ennemis avaient pris aux Chrétiens à différentes époques. L'Empereur entra

(1) On place tantôt le 12, tantôt le 14 juillet la prise de La Goulette, mais la date du 25 est certainement erronée. Andrade l'a empruntée à Mármol, f° 254 r° (voir plus loin).

aussitôt dans La Goulette accompagné de l'infant D. Luiz — qui ne s'était pas écarté de lui —, du roi de Tunis et de beaucoup d'autres seigneurs. Après cette victoire si glorieuse, où l'on prit aux ennemis une telle quantité de navires, d'artillerie et de munitions, il se présenta diverses opinions parmi les seigneurs et les capitaines sur le point de savoir si l'Empereur entreprendrait ensuite la conquête du royaume de Tunis, ou s'il rentrerait de là en Espagne. Il y en eut beaucoup qui jugeaient qu'il ne devait pas passer plus outre, mais l'opinion qui prévalut fut celle de l'infant D. Luiz, du duc d'Albe et d'autres seigneurs, qui donnèrent beaucoup de raisons pour que l'Empereur allât plus avant et n'abandonnât pas une si glorieuse entreprise. Le résultat fut que l'Empereur donna à son armée l'ordre de marcher sur Tunis, et après avoir surmonté, avec son courage et son adresse habituels, toutes les difficultés qui se présentèrent à lui sur le chemin et dans la conquête, il finit par forcer Barberousse à s'enfuir, prit la ville de Tunis et la remit à son ancien roi Muley Hascem, qu'il avait amené avec lui pour cela, sous certaines conditions qu'il avait jurées et qui étaient avantageuses pour la Chrétienté et pour les Etats de l'Empereur. En reconnaissance du bienfait qu'il avait reçu, les rois de Tunis devaient avoir par la suite l'obligation de donner chaque année à ceux d'Espagne, en manière de tribut, six chevaux et deux faucons. Les autres particularités qu'il y eut dans cette expédition, et qui furent nombreuses et très dignes d'être connues, il ne m'a pas semblé convenable d'en traiter ici, car elles concernent particulièrement la chronique de l'empereur Charles-Quint. Si par hasard je me suis étendu en cette matière plus qu'il n'importe à mon propos, ç'a été pour montrer succinctement les choses auxquelles l'infant D. Luiz participa pendant cette expédition, au cours de laquelle dans les choses de la guerre comme dans celles de la paix son opinion fut toujours suivie. Si quelque curieux veut savoir toutes les particularités de cette expédition, il les trouvera toutes écrites en grand détail et en fort bon style au Livre sixième de la description générale de l'Afrique de Luis del Mármol Carvajal, où l'auteur traite du royaume de Tunis (1). L'Empereur, voyant qu'il n'avait plus rien à faire là, car il était arrivé au but qu'il s'était fixé dans cette entreprise, avec beaucoup d'honneur et de gloire pour lui et pour toute la Chrétienté, ordonna de réparer et de fortifier de nouveau La Goulette, y plaça une garnison de mille Espagnols, avec D. Bernardino de Mendoza, frère du marquis de Mondéjar, comme général, puis donna l'ordre du départ, et avant tout de celui de notre escadre. L'infant D. Luiz s'embarqua sur celle-ci après avoir pris congé de l'Empereur, qui lui fit alors de grands remerciements pour avoir tenu à l'accompagner en cette expédition, confessant que c'était à lui qu'il devait la plus grande partie de la victoire que Notre-Seigneur lui avait accordée à Tunis, et que pour cela il lui avait une obligation de plus, outre l'affection et la parenté qui les unissaient l'un à l'autre ; et il en écrivit ainsi au Roi notre maître.

(1) Mármol, *Descripción general de Affrica*, 3 vol., Grenade, 1573, tome II, Livre VI, f[os] 247 v°-260 r°.

Ch. 26. *Le Chérif vient mettre le siège devant la place du Cap de Gué, les nôtres la défendent vaillamment, mais enfin après plusieurs assauts elle est prise à la suite d'un malheur qui survient aux nôtres* (1).

Muley Hamet, un des deux frères chérifs qui régnaient alors en Berbérie, le plus jeune d'âge, mais le plus vaillant et le plus remarquable à la guerre, et qui avait déjà pris le titre de roi du Sous, tenant que c'était pour lui un affront et une insulte à son honneur que les Chrétiens fussent sous ses yeux maîtres de la place du Cap de Gué, d'où tant de fois ils faisaient des incursions sur son territoire, et ils lui prenaient et lui tuaient un si grand nombre de ses gens, décida d'aller y mettre le siège et de ne pas le lever avant d'en être maître, aussi bien pour se libérer de ces dommages qu'il recevait des nôtres continuellement que pour accomplir un exploit contre les Chrétiens, afin de grossir la renommée et le crédit qu'il avait déjà parmi les Maures. En vue de cela il réunit une armée de cinquante mille hommes, dont il donna le commandement en chef à son fils aîné Muley Hamet el Harran, et il se mit en marche vers la place, et avec tous ces hommes il l'investit de mer à mer en cette année 1536 (2). Elle avait alors pour commandant en chef au nom du Roi notre maître D. Guterre de Monroy, qui, étant informé de ce siège, bien qu'il le craignît peu et en fît peu de cas, répartit entre la garnison les secteurs de défense, et disposa tout ce qui lui parut nécessaire pour la fortification et la défense de la place. Et il avisa aussitôt S. A. de l'annonce qu'il recevait de ce prochain siège, ajoutant que lui entendait qu'il y avait peu à craindre, car les troupes qui venaient, outre qu'elles n'étaient pas propres à bombarder des murailles, avaient peu de pratique des ruses de la guerre et étaient toutes mal-armées. Il ne demanda donc alors au Roi que l'envoi de vivres et de munitions, parce qu'il entendait que, pour les hommes, il en était aussi pourvu qu'il était nécessaire pour résister à ces ennemis. Dès que le Chérif arriva au Cap de Gué, les renégats, qu'il avait chargés de l'artillerie, la placèrent sur son ordre aux endroits favorables, d'où ils commencèrent à bombarder la muraille avec très grande furie, et, avant que le bombardement fût poussé à fond, le Chérif lança beaucoup d'assauts fort courageux, croyant prendre la place de ce premier élan avant que les nôtres eussent reçu des secours du royaume. Mais les siens rencontrèrent toujours si vaillante résistance que toujours ils se retirèrent vaincus, perdant plus de sept mille morts, à la suite de quoi ils en arrivèrent à concevoir une telle peur des nôtres que l'on ne pouvait pas même à force de coups les faire marcher contre le mur. Aussi le Chérif, voyant qu'il lui serait peu utile de faire d'autres bombardements pour lancer de nouveaux assauts, s'il n'occupait pas tout d'abord une hauteur qui est au-dessus de la place, d'où l'on découvrait toute la muraille du côté de l'intérieur, et d'où avec les espingardes et quelques petites

(1) Sur cet événement, raconté par Andrade d'une façon parfois inexacte, voir Sousa, pp. 326-332, et surtout Pierre de Cenival, *Chronique de Santa-Cruz du Cap de Gué*, Paris, 1934.

(2) On sait que cette date est fausse, et que la prise de Santa-Cruz eut lieu en 1541. Cf. Cenival, *Santa-Cruz*, p. 104, n. 2. Sur *Muley Hamet el Harran*, *ibid.*, pp. 90-91.

pièces de bronze l'on pouvait faire beaucoup de mal à ceux des nôtres qui défendaient la place contre le bombardement, et voyant aussi que cela ne pouvait pas se faire si ce n'est par une ruse telle que, sur le sommet de la hauteur, on pût faire une tour où se placeraient ses soldats, pour être à l'abri contre les nôtres, fit demander à D. Guterre une trêve de deux mois. Celui-ci jugea que le Chérif la demandait afin de se procurer plus d'hommes et de munitions ; mais, comme à lui-même elle ne convenait pas mal non plus pour pouvoir réparer les murs et faire d'autres choses qui lui étaient nécessaires pour la défense de la place, il la concéda facilement, sous la condition que, pendant la durée de la trêve, chacun pourrait réparer ou construire ce qu'il entendrait. Le Chérif, qui ne désirait et ne prétendait pas autre chose, faisant retirer toute son armée, commença aussitôt à construire une tour au plus élevé de la hauteur, où il fit fondre aussi une pièce d'artillerie, et tout cela fut achevé à la fin de la trêve. Il mit alors dans la tour trois cents arquebusiers et quelques petites pièces de bronze, et il recommença à bombarder la place avec autant ou plus de fureur qu'auparavant, car il y avait des jours où il faisait trois ou quatre assauts. Les nôtres se défendirent toujours avec beaucoup de vaillance et de courage, mais si grand était le mal que leur faisaient l'artillerie et les arquebuses qui tiraient de la nouvelle tour sans un instant d'interruption qu'en aucun endroit ils n'étaient plus à l'abri. Il leur fallait s'appuyer contre le mur, pour être à l'abri des merlons, et c'est ainsi qu'ils combattaient sans répit avec les ennemis et de jour et de nuit, car les tireurs de l'armée maure (1) étaient si bien en alerte que, dès qu'un homme apparaissait dans les rues, aux fenêtres des maisons ou sur le mur, il n'échappait pas à leurs coups. Ce siège dura ainsi près de deux mois, et le Chérif recevait toujours de nouveaux soldats, vivres et munitions. D. Guterre, voyant alors l'opiniâtreté de l'ennemi et le peu de cas qu'il faisait des hommes qu'on lui tuait, et que dans la place on commençait à manquer de tout, et principalement d'hommes, car il avait déjà perdu beaucoup de soldats, et d'autres étaient blessés, envoya une caravelle pour aviser le Roi de la situation dans laquelle se trouvait la place et lui demander de la secourir. Au reçu de ce message, S. A. ordonna aussitôt d'apprêter sept caravelles, et, chargées d'hommes et de munitions, il les envoya à l'aide avec toute la rapidité possible. Quand ce renfort arriva au Cap de Gué, le Capitaine fit placer les hommes qui venaient d'arriver sur la partie du mur qui regardait la mer, où les ennemis attaquaient moins fréquemment, jugeant bon de ne pas les charger tout de suite de repousser les assauts, car les cris et les hurlements avec lesquels ces barbares menaient chacun d'eux étaient si grands que les soldats les plus confirmés et les plus valeureux en concevaient une crainte terrible. Le Chérif continua encore quelques jours ces petits assauts, jusqu'à ce que, le 12 août, où se célèbre la fête de la glorieuse vierge sainte Claire, il attaquât avec toute la force de son armée, dont il perdit plus de six mille hommes, et la crainte que les siens conçurent à l'égard des nôtres fut si grande que le Chérif ne pouvait d'aucune façon les faire marcher en avant et continuer l'assaut. C'est pourquoi, comme un homme dégoûté

(1) Le texte porte ici : « dos muuros » (p. 121). Il me semble qu'il faut lire : « mouros ».

de la vie par la lâcheté qu'il voyait chez ses troupes, se plaçant devant tous pour leur donner courage, il ôta son bonnet et, par une superstition diabolique dont usent entre eux ces barbares, il le lança par terre et le fit aller en roulant vers le mur, et courant après lui il aurait trouvé la mort là d'un coup d'arquebuse qui fut tiré par un des nôtres, si un caïd qui allait tout à côté de lui, voyant peut-être l'arquebuse braquée vers lui, ne s'était pas placé devant et n'avait reçu le projectile et du même coup la mort, voulant par la perte de sa propre vie sauver celle de son maître. Comme l'assaut en était là, il arriva qu'un de nos bombardiers prit un baril de poudre à l'endroit où se trouvaient les munitions, et, comme il tenait sans précaution une mèche allumée, celle-ci y mit le feu, ce qui fit sauter le bastion en un instant, et tua plus de soixante soldats qui étaient en train de le défendre. La force de la poudre fut si grande qu'elle démolit un grand pan de mur et ouvrit par là aux ennemis une brèche meilleure et plus facile que celle qu'ils avaient faite avec leur artillerie. A la suite de cela, reprenant courage, une nombreuse troupe d'entre eux se réunit autour de Muley Hamet el Harran leur général, et ils attaquèrent la place par cette brèche avant que les Chrétiens, dans leur confusion, eussent eu le temps de réparer le dommage. Néanmoins, comme c'était le point le plus important de la défense, en dépit de ce malheur si grand, tous les soldats courageux accoururent pour défendre cette brèche contre les ennemis ; mais ceux qui chargèrent contre eux furent si nombreux que, ne pouvant se tenir près du mur, un grand nombre furent obligés de se tenir à découvert des coups de feu qui venaient de la tour, qui de ce côté-là dominait tout. Or, comme quelques-uns se retiraient pour se protéger derrière des murs qui étaient là près, au moment où les Maures faisaient un autre assaut avec leur habituel vacarme de vociférations et de hurlements, les hommes qui étaient arrivés depuis peu, entendant les cris des ennemis et voyant les Chrétiens se retirer, crurent que la place était prise, et quelques-uns, peu intrépides, commencèrent à se laisser tomber le long du mur, jugeant qu'ils pourraient se sauver dans les caravelles qui étaient mouillées dans le port. Après ceux-là beaucoup d'autres en firent autant, ce qui priva la place de protection du côté qui regardait la mer, tandis que les hommes vaillants et courageux restaient à la défendre contre l'assaut qui se donnait du côté de la terre. Portant et recevant beaucoup de blessures, ceux-ci n'abandonnèrent la lutte que lorsque la plupart d'entre eux eurent été tués, et beaucoup d'autres blessés, et que les rares qui étaient encore sains et saufs se trouvèrent si épuisés qu'ils ne pouvaient plus manier leurs armes. Alors ils furent forcés de se réfugier dans les tours et dans les endroits les plus forts. Les ennemis, voyant la place désormais sans aucune défense, y entrèrent avec tant de fureur et de cruauté qu'ils n'épargnèrent ni sexe ni âge : hommes, femmes et enfants, ils les massacrèrent tous également, et même les malheureux Chrétiens qui nageaient vers les caravelles ne purent échapper, car beaucoup d'entre eux furent tués à bord de celles-ci (1). D. Guterre, se retranchant dans le donjon, y

(1) Voir Cenival, *Santa-Cruz du Cap de Gué*, pp. 114-115 et pp. 144-145. En réalité, les Maures

capitula avec ses fils (1) et quelques gentilshommes et seigneurs qui étaient encore avec lui. Ce jour-là se signala très grandement un gentilhomme nommé João de Carvalho (2), gendre de D. Guterre, marié avec la fille de celui-ci D. Mecia. A lui tout seul, avec une épée dans chaque main, il défendit l'accès et l'entrée d'une tour, de telle manière que jamais les ennemis ne purent y pénétrer, et, comme il avait déjà trente morts autour de lui, ils lui coupèrent les jarrets, mais même ainsi à genoux il continua de combattre jusqu'à ce qu'ils l'achevassent de loin à coups de javelot, car personne n'osait s'approcher de lui. Le premier des caïds du Chérif qui entra dans la place fut Mumen Belelche, fils d'un renégat génois. Il fit de D. Guterre son prisonnier personnel et sauva beaucoup de gens des mains de ces barbares cruels et inhumains, qui par dérision du nom chrétien tuaient les femmes et les laissaient dans les rues complètement nues, jetant dessus des chiens morts. Le Chérif entra également aussitôt dans la place, et, faisant rassembler tous les captifs, artillerie et armes qui s'y trouvaient, il fit tout emmener à Taroudant. Puis, laissant en garnison dans la place un caïd avec une assez forte troupe, il passa à son tour dans cette ville et il y fut reçu avec beaucoup de fêtes et de manifestations de joie par les habitants, qui aujourd'hui encore lui donnent beaucoup de louanges pour cette victoire, la regardant alors comme la plus grande et la plus glorieuse de toutes celles que les Maures aient jamais pu remporter, parce qu'elle avait été contre des Portugais.

Ch. 82. *Le Roi notre maître fait publier une lettre* (3) *contre son premier ministre D. Miguel da Silva, qui a quitté secrètement le royaume pour passer à Rome et y a obtenu le chapeau de cardinal sans son autorisation; il y déclare le châtiment qu'il lui inflige pour cela, et celui dont il menace toute personne qui de quelque manière aura communication avec lui; on raconte le châtiment qu'il inflige à D. Jorge, son frère, pour sa culpabilité dans cette affaire* (résumé partiel).

[D. Jorge da Silva, ayant contrevenu aux ordres royaux qui interdisaient toutes relations avec son frère l'évêque de Viseu, D. Miguel da Silva, fut d'abord
43 enfermé à la tour de Belém. Puis, en octobre 1543, à la prière de la princesse D. Maria, fille de Jean III, cette prison fut commuée en exil à Mazagan, ville à laquelle
44 fut d'ailleurs substituée celle d'Arzila, en vertu d'un décret du 23 juin 1544. La décision ayant été prise avant son départ pour Mazagan, D. Jorge da Silva ne séjourna qu'à Arzila, où il servit sous les ordres de D. Manuel Mascarenhas.] (4).

n'attaquèrent pas les caravelles portugaises, mais ils mirent à la mer deux petites embarcations qui poursuivirent les fugitifs, dont beaucoup furent tués ainsi. Cf. David Lopes, dans *História de Portugal*, IV, Barcelos, 1932, p. 98.

(1) En fait, D. Guterre n'avait plus avec lui que son fils D. Jerónimo, sa fille D. Mecia, et son neveu D. Luiz de Monroy ; son autre fils, D. Afonso, avait été tué au cours du siège. Cf. Cenival, *Santa-Cruz*, pp. 104-105 et pp. 140-141.

(2) La forme exacte paraît être *Carvajal*, et le prénom *Rodrigo* (et non *João*) ; ce gentilhomme était Castillan comme D. Guterre lui-même. Cf. Cenival, *Santa-Cruz*, pp. 100-101.

(3) Datée du 23 janvier 1542.

(4) Il y fut d'ailleurs tué dès 1545, lors d'un combat dans les environs. Cf. *Anais de Arzila*,

Ch. 95. *Le Roi notre maître fait venir à la Cour le seigneur D. Duarte, son fils naturel. Manière dont il le reçoit, et manière dont le reçoivent la Reine notre dame, le Prince, la Princesse et l'infante D. Maria* (1). *Il meurt peu après. Chagrin qu'en*
43 *ont le Roi et la Reine* (extrait).

...et, comme en cette conjoncture il [le Roi] fut avisé que l'escadre du Grand Turc cette année-là descendait la côte d'Espagne, il passa aussitôt à Lisbonne pour secourir la ville de Ceuta, dans le cas où cet avis eût été exact...

Ch. 96. *Le capitaine d'Arzila D. Manuel Mascarenhas fait une incursion sur le territoire des Maures ; issue de celle-ci. Les Maures l'attaquent en deux occasions, et ce qui lui arrive en toutes deux.*

D. Manuel Mascarenhas, capitaine d'Arzila, ayant appris par un Maure de sa connaissance, dont il avait déjà éprouvé la véracité en de pareilles affaires, qu'il pourrait aller prendre un village du Ferrobo, partit de la place avec tous
bre ses hommes de cheval le 11 septembre (2) de cette année 1544, et il envoya en avant à pied Francisco Colaço, avec cent vingt ou cent trente hommes de pied, arbalétriers et espingardiers, gravir la montagne pour tomber sur le village à l'aube. Mais Franscisco Colaço fut éventé, et, quand il atteignit le village, il le trouva complètement évacué. Néanmoins, il ne laissa pas de l'attaquer avec ceux qui purent le suivre, et il arriva encore à temps pour tuer quatre ou cinq Maures, en faire un captif, prendre tout le bétail du village et mettre le feu aux maisons, qui brûlèrent avec tout ce qu'elles contenaient. A ce moment, comme l'alerte faisait déjà accourir les Maures, le Capitaine envoya D. Nuno Mascarenhas, fils du capitaine des genétaires, qui alors se trouvait là comme gentilhomme de garnison, secourir les gens de pied avec cinquante cavaliers. Pour lui, avec ses fils, il se mit en marche juste derrière lui avec le reste de ses hommes, il les rassembla tous sous ses ordres et il retourna librement à la place sans recevoir de dommage d'aucune sorte. Le lendemain, le Capitaine était hors de la place à regarder une caravane qui était en train d'entrer, pour voir s'il pourrait s'informer de ce qui se passait parmi les Maures, lorsqu'il fut attaqué par des amogabares qui venaient du côté de la montagne et qui laissèrent derrière eux trois compagnies à une lieue et demie de la place. Comme la veille on avait su que la montagne était tranquille, et que d'autre part on ne soupçonnait pas qu'il pût y avoir des forces ennemies dans la campagne, l'*adail* António Freire, sans en avoir l'ordre du Capitaine, sans lui demander sa permission, et sans même tenir compte qu'il se trouvait hors de la place et légèrement à l'écart, se mit à poursuivre les amogabares, entraînant D. Fernando Pereira, fils de D. João

II, p. 382 et pp. 387-388, et David Lopes, *H. de Arzila*, pp. 379-381. D'après Fortunato de Almeida, Jorge da Silva était le neveu, et non le frère, de l'évêque de Viseu (*História da Igreja em Portugal*, III, 2, Coimbre, 1915-1917, p. 923).

(1) Août 1543.

(2) Date inexacte ; il faut lire 14 (cf. David Lopes, *História de Arzila*, p. 379, n. 3). Ferrobo = Farrobo (Jbel Ḥabîb). Sur cette montagne, voir Góis-Ricard, p. 20, n. 2.

Pereira, D. Nuno, D. Pedro et Jerónimo Mascarenhas, neveux du Capitaine, et D. Fernando, son fils, avec douze ou quinze autres hommes de cheval. Ils coururent tous après les amogabares jusqu'à donner contre les autres forces des trois compagnies. D. Fernando Pereira, qui allait en tête, y fut tué, et un familier du Capitaine, qui allait avec lui, disparut, sans que l'on sût pour lors s'il était tué ou captif. Deux hommes de la place furent encore tués, mais tous les autres réchappèrent, car le Capitaine accourut en toute hâte pour les soutenir jusqu'au-delà du gué d'Algarife (1), où il se posta sur une hauteur avec trente cavaliers jusqu'à ce qu'ils fussent tous près de lui. Avec eux venait aussi son fils D. Fernando, qui resta sur une autre hauteur, à la vue de son père, pour attendre avec quelques cavaliers ceux qui venaient encore derrière, car, tandis qu'il poursuivait les Maures, son cheval s'y était fatigué de telle manière qu'il n'avait pas pu passer plus avant. Le Capitaine, voyant rassemblés près de lui tous les siens, reprit la direction du gué d'Algarife pour le passer. Mais les trois compagnies de Maures le pressèrent de telle manière en cet endroit que tous les hommes s'enfuirent, et qu'avec douze ou quinze cavaliers seulement, qui étaient restés avec lui, il fit volte-face au gué même contre les Maures, dont les nôtres tuèrent cinq ou six et blessèrent quelques-uns, sans compter beaucoup qu'ils renversèrent dans l'eau. Il leur tuèrent aussi quelques chevaux. Parmi les nôtres moururent un familier du Capitaine et un habitant de la place. Dans ce combat se trouvèrent D. Jorge da Silva, fils du comte de Portalegre, et le fils du Capitaine D. Fernando, et ses neveux, parmi lesquels Jerónimo Mascarenhas reçut une mauvaise blessure d'un coup de flèche. Des autres qui se trouvèrent là avec le Capitaine, je ne dis pas les noms, car il ne les a pas mis dans la lettre qu'il écrivit là-dessus à S. A., et où il lui dit que les noms de tous ceux-là il les lui adresse par une autre voie sur une liste signée d'eux. Cette liste n'est pas parvenue à ma connaissance. Cette
bre même année, le sept du mois de novembre à dix heures du matin, alors que l'on avait déjà assuré (2) le territoire, cette place d'Arzila fut courue par le caïd d'El-Qṣar el-Kbîr avec la plus grande partie des gens du Gharb et tous les Turcs du roi de Fès, dont beaucoup étaient des archers et des arquebusiers, et qui pouvaient être à peu près deux mille à cheval. A cette alerte accourut aussitôt D. Manuel Mascarenhas, pour faire rentrer le bétail, et, bien qu'il s'efforçât autant qu'il put de le faire sans combat, cela ne lui fut pas possible. En effet, comme le territoire avait été assuré, les paysans se trouvaient dispersés à travers la campagne occupés à leur travail, et, bien qu'il réussît à ne rien laisser dehors, néanmoins quand il rentra en poussant tout le troupeau devant lui par les lices du Facho, les Maures étaient déjà si proches que, pour empêcher la perte des hommes qui venaient à pied, il fut obligé de faire une volte-face contre eux. Or, comme les

(1) Il faut lire *Algarrafa* (*Anais de Arzila, passim*).

(2) « já despois de estar o campo seguro » (III, p. 440), c'est-à-dire qu'on avait déjà fait la reconnaissance quotidienne, qui permettait de se rendre compte si les environs de la place étaient sûrs, et que l'on avait déjà disposé les vedettes (cf. Robert Ricard, *Un document portugais sur la place de Mazagan au début du* XVIIe *siècle*, p. 12-13). Cf. plus loin IV, 5, au début.

nôtres les malmenaient à coups de lance et étaient en train de les repousser au dehors par une porte qui était dans le retranchement de la lice d'en bas, le Capitaine vit son enseigne presque désarçonné dans la lice, et les lances des Maures contre son corps. Il abandonna aussitôt la porte pour aller le secourir, mais, comme les Maures armés de lances étaient fort nombreux, ils le désarçonnèrent, et, quand il fut par terre, il y eut tant de coups de lance et de chocs de chevaux contre lui qu'ils le maltraitèrent extrêmement: ils lui donnèrent un coup de lance fort grand à la hanche, un autre qui lui traversa le casque et atteignit la tête, mais sans vrai dommage, et un grand nombre sur son armure, qui, tout en ne le blessant pas, ne laissèrent pas de le mettre en plus mauvais état encore. Comme il était dans cette difficulté, un vaillant gentilhomme, familier de S. A., nommé Francisco Colaço, qui peu de jours auparavant avait abandonné le poste d'*adail*, se jeta à bas de son cheval, le prit dans ses bras et le sauva ainsi d'entre les Maures. Après lui intervinrent aussi Baltasar Manso, familier du Capitaine, puis quelques gentilshommes et seigneurs, qui le défendirent de telle manière qu'ils écartèrent de lui tout péril. Dans cette mêlée fut également désarçonné D. Jorge da Silva, qui remonta à cheval avec beaucoup de courage et de sang-froid. Le Capitaine, qui se trouvait dès lors tout à fait en sûreté, fut obligé d'aller se faire soigner, parce qu'il perdait beaucoup de sang par sa blessure, et qu'il n'était pas encore bien rétabli d'une maladie qu'il avait eue. Il rentra dans la place accompagné de Francisco Colaço et de Baltasar Manso, son familier. Mais Francisco Colaço rejoignit ensuite le fils du Capitaine D. Fernando, qui était encore en train de se battre, en compagnie des gentilshommes et des seigneurs qui se trouvèrent avec lui, et qui fut obligé de faire deux volte-face contre les Maures, au cours desquelles ils en désarçonnèrent beaucoup, et tous montrèrent bien leur grand courage. Je ne mets pas ici leurs noms, à cause de la négligence que quelques-uns des capitaines des places d'Afrique apportaient habituellement à les mettre dans les informations qu'ils envoyaient à S. A. sur les choses de cette espèce. Au cours de toute cette rencontre, les Maures perdirent dix-huit hommes, dont quelques notables; ils eurent beaucoup de blessés, dont on ne sut pas le nombre, et beaucoup de chevaux tués; un Maure fut pris. Chez les nôtres, il y eut beaucoup de blessés, qui se rétablirent, et dans le combat il y eut trois morts, Pero Lopes, secrétaire de l'intendance, homme fort âgé, qui se perdit parce qu'il avait la vue basse, Braz Fernandes, et un barbier. Quant à nos chevaux, il y en eut cinq ou six de tués, et autant de perdus; et aux ennemis les nôtres en prirent quatre. Par le Maure captif on sut qu'il y avait de longs jours que ces Maures étaient résolus à attaquer le Capitaine aux lices, parce qu'ils savaient que la place était alors démunie de soldats. Ceux-ci en effet les forcent à se replier loin dans l'intérieur. C'est pourquoi ils avaient amené avec eux les archers et espingardiers turcs: ce sont ceux-ci qui firent alors le plus de dommage aux nôtres, aussi bien hommes que chevaux. Et c'est l'absence de soldats dans la place qui leur permit d'arriver jusqu'aux lices avec tant d'aisance et d'audace et de se retirer avec si peu de dommage.

QUATRIÈME PARTIE

Ch. 5. *Francisco Botelho, capitaine de Tanger, sort de la ville pour combattre les Maures jusqu'à trois lieues de celle-ci, et ce qui lui arrive.*

Le 21 octobre de cette année 1546, à une heure où il était déjà hors de la ville dans la campagne et où il avait distribué les vedettes, Francisco Botelho, capitaine de Tanger, reçut la visite d'un informateur maure, qui lui dit que les caïds Muley Mafamede et Hacem (1) et le caïd de Targa voulaient lui tendre un guet-apens le jour même avec des amogabares, et que, avec leurs étendards et six cent cinquante lances, dont cent cinquante arbalétriers et espingardiers, ils s'étaient installés dans une embuscade appelée la Forcadinha, qui est à trois lieues de la ville. Le Capitaine, après avoir pris là-dessus l'opinion de quelques personnes qu'il pensait de bon conseil, décida de tendre un guet-apens aux amogabares avec trente hommes de cheval, tandis que lui leur tomberait sur le dos. Comme les vedettes étaient pour lors peu nombreuses, et qu'elles étaient déjà dehors, il fit poster ses trente hommes dans une embuscade qu'on appelle « la source du geôlier » (*a fonte do mazmorreyro*), et lui, avec l'étendard et tout le reste des cavaliers, se posta aux lices, en-deçà des trois mâts. Sur ces entrefaites, la vedette du Chérif (2), voyant les amogabares des Maures qui approchaient en prenant leurs dispositions de combat, se précipita à donner l'alarme plus tôt qu'il ne convenait, à cause de quoi les Maures se retirèrent sans avoir eu contact avec les nôtres. Alors le Capitaine, comme l'étendard royal était au dehors dans la campagne, chose dont il pensait que les Maures devaient être informés, jugea qu'il ne convenait pas au prestige du même étendard de le faire replier sans avoir eu contact avec ces ennemis. C'est pourquoi il alla à leur recherche à une allure de promenade jusqu'à l'endroit qui se trouve à côté de la Forcada, c'est-à-dire à deux lieues de la ville. Là il détacha devant lui l'*adail*, avec le fanion et quarante cavaliers, et il envoya avec eux trois autres cavaliers pour aller leur reconnaître le terrain. C'étaient le bombardier Palos Adão, qui servait alors à cheval sans ration pour nourrir sa monture, et qui était si habile à la guerre en rase campagne que peu de temps après il devint *almocadem*, Francisco Verdugo, familier de S. A., qui servait alors comme *almocadem*, et la vedette António Lourenço,

(1) Il y a lieu de se demander si Andrade ne dédouble pas ici un seul et même personnage, le notable du Nord-Marocain Sidi Aḥmed el Ḥassen, caïd de Tétouan et fils du fameux *Almandarim* (Góis-Ricard, p.3), que les textes portugais appellent *Mahamede Hacem*, *Haçim* ou *Haçym*, et qui avait un fils du même nom (*Anais de Arzila*, II, p. 314 et p. 340). Sur le père et le fils, cf. en outre *Sources inédites*, Espagne, I, p. 97, p. 126, p. 138.

(2) « a atalaya do Xarife » (IV, p. 18). Il faut probablement lire Xarfe (= Charf), petite hauteur bien connue au S. E. de Tanger. Les trois mâts correspondaient aux trois secteurs du territoire, Atalainha, Meyo et Xarfe ; le quatrième secteur, celui des Vergers, était commandé par un autre mât spécial. Sur toute cette organisation, cf. le texte de D. Fernando de Meneses dans Robert Ricard, *Mazagan*, p. 72-73. Pour toute la toponymie des environs de Tanger, il faut d'ailleurs se reporter à Meneses, *H. de Tanger*, p. 284-295.

tous trois bons soldats. Le Capitaine se mit aussi en marche derrière eux avec tout le monde. L'*adail*, qui allait devant, arrivant jusqu'en vue d'une rivière qui était près de l'embuscade sans apercevoir les Maures, s'arrêta au gué de la Forcadinha (1) avec ses quarante cavaliers et envoya ses trois éclaireurs reconnaître l'embuscade où les Maures se trouvaient. Ceux-ci sortirent au moment où les nôtres arrivaient et allèrent occuper un gué par où ces derniers devaient passer. Ils s'y retranchèrent avec des arbalétriers et des arquebusiers et tous les hommes de cheval, pensant qu'ils n'avaient pas d'autre défense. Là-dessus le Capitaine arriva en cet endroit avec l'étendard au moment où jusqu'à soixante-dix cavaliers des Maures étaient passés sur cette autre rive du gué. Les nôtres les pressèrent si vigoureusement qu'ils les firent entrer dans le gué, où ils leur tuèrent quelques hommes. Eux, de l'autre rive du gué, tirèrent aussi contre les nôtres beaucoup de coups d'arquebuse et de flèches empoisonnées, avec quoi ils blessèrent alors deux fois l'*adail*; et d'un coup de javelot ils blessèrent aussi l'*alcaide mór* de la ville dans le gué. A la suite de cela les nôtres se replièrent vers l'étendard, ce que voyant les Maures repassèrent le gué et les attaquèrent. Mais, dès que les nôtres leur firent front, ils se replièrent en fuite vers le gué, et ils firent cela trois fois sans que les nôtres pussent les écarter du gué, ni aller les attaquer sur l'autre rive à cause du grand nombre d'arbalétriers et d'espingardiers qu'ils avaient. Aussi le Capitaine se retira-t-il vers l'extérieur avec l'étendard, pour voir s'ils voulaient passer le gué avec les leurs et venir l'attaquer à l'endroit où il se trouvait. Mais ils restèrent en place sans faire un mouvement. Le Capitaine fit de même jusqu'au moment où il vit que non seulement ils ne passaient pas le gué, mais encore qu'ils battaient peu à peu en retraite par le flanc d'une montagne qu'on appelle Cazmude (2), et alors, comme il était déjà tard et qu'il n'y avait là plus rien à faire, il se replia de son côté vers la ville. Nous perdîmes ce jour-là quatre tués, l'*adail* et l'*alcaide mór*, qui rentrèrent mourir chez eux, et deux domestiques d'habitants, mal armés, qui furent tués sur place; il y eut treize blessés. Les Maures eurent au gué quelques morts et blessés, dont on ne sut pas le nombre. Les gentilshommes de garnison qui se trouvèrent là avec le Capitaine furent les suivants: Lopo de Sousa, D. Fernando de Noronha, fils de D. Alvaro de Noronha, qui eut la main droite traversée d'une flèche, et dont un des familiers fut aussi blessé, João Alvares de Andrade, fils de Fernão Alvares de Andrade, trésorier en chef du royaume, Nicolao de Sousa, qui eut un genou traversé d'une flèche, João Rodrigues de Sá, D. Vasco Coutinho, Francisco de Ataide, qui fut blessé d'une flèche à la hanche, António das Póvoas, Tristão Gomes de Aragão, qui fut atteint de deux coups de flèche, l'un à la tête et l'autre au bras, Aires Gomes da Silva, Fernão de Lima, Pero Jusarte, Cristóvão Soares, Manuel Cabral, fils d'Aires Pires Cabral, qui eut le bras traversé d'une flèche,

(1) C'est probablement à la suite de l'épisode raconté ici que ce gué prit le nom de *porto da Forcadinha de Francisco Botelho* (Meneses, *Tangere*, p. 293-294).

(2) Ce toponyme est mentionné dans Meneses, *H. de Tangere*, p. 292-293.

D. Fernando de Meneses, frère de D. João de Meneses, et Manuel Botelho, cousin du Capitaine. Les habitants et les familiers de S. A. qui habitaient la ville et se trouvèrent là en cette journée sont les suivants : André Banha, Cosme Cordeiro, son gendre, Diogo Lopes da Franca, dont le Capitaine fit son *adail* à la suite de la mort de l'autre, parce qu'il jugea qu'il avait toutes les qualités nécessaires pour cette charge et même pour d'autres beaucoup plus importantes, et qui fut ensuite plusieurs fois capitaine de la ville durant la vacance du poste, Jorge de Mendonça, qui fut blessé d'une flèche, Aires Pinto Ribeiro, le Castillan Jerónimo Mealha (Mealla), qui fut aussi blessé d'une flèche, Pero Vaz Magro, António Pires et deux de ses fils, qui furent tous deux blessés d'une flèche, Pero Couceiro, Diogo de Fontes, blessé d'une autre flèche, Francisco Lopes, qui servait alors comme trésorier, Cristóvão Lobo, familier de S. A., Filipe Vaz de Sousa, familier de S. A., qui portait l'étendard royal et qui avec beaucoup de vaillance le tint toujours ferme à son poste, les trois éclaireurs dont j'ai fait mention plus haut, Francisco Ferreira, familier de S. A., et portier de la porte de la ville, qui fut blessé, Gaspar Vaz, António Martins, qui fut blessé d'une flèche au genou, Cristóvão Martins, son frère, Mestre Afonso, qui était alors chirurgien dans la ville et qui ce jour-là se conduisit plus en soldat qu'en homme de sa profession, combattant contre les Maures dans toutes les volte-face, retirant les flèches aux blessés sans perdre aucune occasion de combattre, Lopo de Coadros, qui, bien qu'il fût tenu pour chrétien nouveau, se conduisit ce jour-là de telle manière que beaucoup qui ne l'étaient pas auraient pu en concevoir de la jalousie, António da Silva, valet de chambre de S. A., et beaucoup d'autres dont on n'a pas su le nom. Le Capitaine ne resta pas tout à fait sauf ce jour-là, car à la dernière volte-face qu'il fit contre les Maures, deux d'entre eux, qui devaient le connaître, s'approchèrent si bien de lui que l'un lui donna un coup de lance qui traversa sa selle et les reins de son cheval, tandis que l'autre le prenait à bras le corps. Mais aussitôt intervinrent Jerónimo Mealha, João Alvares de Andrade, Francisco Gil et Cleofas Gil, qui allaient en sa compagnie, Diogo Lopes da Franca, Aires Pinto Ribeiro, Pero Vaz Magro et Manuel Castanho, portier de la chambre de S. A. et de la maison du même Capitaine, qui désarçonna le Maure qui le tenait à bras le corps, et avec le vaillant secours de ces gentilshommes le Capitaine fut complètement hors de danger.

Ch. 34. *Le Chérif prend par la force la ville de Fès et se rend maître de tout le royaume. Le Roi ordonne de faire fortifier les places d'Afrique.*

49 Il y avait alors (1) plus d'un an que le chérif Muley Hamete, enorgueilli par les victoires qu'il avait remportées sur son frère Muley Mahamet, ancien chérif de Maroc, avait mis le siège devant la ville de Fès ; et, bien qu'il sût l'opposition

(1) En mars 1549. Pour tous les événements des années 1549-1552, on se reportera utilement aux *Sources inédites*, Espagne, I, Paris, 1921.

de la plupart de ses caïds et le grand déplaisir et mécontentement de tous ses hommes, fatigués et dégoûtés à la fin par des travaux si continuels, néanmoins il était décidé à ne pas lever le siège sans avoir pris la ville. Cela fut cause que le royaume commença à se diviser, que beaucoup de caïds passèrent à son service et que beaucoup d'endroits prirent parti pour lui. Ainsi, ayant déjà mis la place en grande difficulté, après avoir mené contre elle quelques assauts assez vigou-
1549 reux, le dernier de ceux-ci, qui eut lieu le 29 janvier de cette même année 1549, lui permit de l'occuper complètement. Mais elle était si forte par elle-même que, bien que ceux qui la défendaient véritablement fussent peu nombreux, car déjà la plus grande partie de la population penchait vers le parti du Chérif, il ne put l'occuper sans perdre beaucoup des meilleurs hommes de l'élite de son armée. Quand le roi de Fès, qui ce jour-là avait montré plus de courage au combat que dans le passé il n'avait montré de prudence dans le gouvernement du royaume, vit l'affaire arrivée à tel point qu'il comprit qu'il ne lui était plus possible d'empêcher le Chérif d'occuper la ville, il se replia avec ceux qui voulurent le suivre, le roi de Velez et quelques autres notables, ses parents et ses vassaux, sur Fès-le-Vieux, qui est près de la ville, endroit plus fort et où ils pouvaient plus facilement se défendre (1). Dès qu'il eut occupé la ville et se fut fait nommer roi de Fès, le Chérif, pour se concilier la sympathie du peuple et se donner des apparences de sainteté et d'attachement à la vertu — procédés et ruses dont il avait usé pour étendre et augmenter à tel point son pouvoir —, fit informer le roi de Fès que, s'il voulait passer à Maroc, il lui donnerait à cette fin sauvegarde pour sa vie et ses biens, et qu'il pourrait y vivre tranquille et sans crainte. Le Roi accepta, se conformant au temps et à la fortune, auxquels il est fort sage d'obéir, car ce
1549 sont des ennemis dont personne n'a jamais pu triompher par la force, et le 14 mars il partit pour Maroc avec ses femmes, ses fils et quelques parents qui, en cette misérable situation, voulurent l'accompagner, parce que le Chérif avait fait proclamer qu'aucun parent du Roi ne pourrait vivre en un endroit quelconque du royaume de Fès sous peine de la vie. Des trois filles que ce Roi avait, le Chérif prit pour femme la plus jeune, étant lui même âgé de soixante-seize ans (2), et des deux autres il donna l'une à Muley Abdala et l'autre à Muley Abdarrahamão ses fils. Des richesses que le roi de Fès emporta avec lui, outre les bijoux d'or et d'argent qu'on lui vola (et dont on dit qu'ils valaient 80.000 *cruzados*), on affirme qu'il chargea cent vingt chameaux et cinquante bêtes de somme. Pour les richesses des parents du Roi, le Chérif en fit don à ceux qui le servaient et à quelques caïds qui avaient embrassé aussitôt sa cause, à savoir Barraxa, Alaroz, caïd d'El-

(1) Il s'agit ici, semble-t-il, d'un lapsus d'Andrade. Cette phrase s'applique mieux à Fès-Jdîd (Fès-le-Neuf). De fait, c'est la vieille ville qui fut d'abord occupée par le Chérif et c'est vers la ville neuve que ses ennemis se retirèrent (*Sources inédites*, Espagne, I, p. 142-156). Voir d'ailleurs ce que dit Andrade lui-même un peu plus loin. On a discuté sur les jours, mais il demeure certain que ces événements eurent lieu à la fin de janvier 1549.

(2) ...sendo o xarife de setenta e seis annos esta tão fresco e se ca anda tãobem que esta pera viver dez annos... » (Supplément aux *Anais de Arzila*, II, p. 433).

Qṣar, Cide Nacer, caïd de Larache, Cide Arami, le Morion (1), et d'autres encore. C'est ainsi que le Chérif resta alors maître absolu de deux royaumes aussi puissants que celui de Fès et celui de Maroc, sans compter celui de Sous, dont il était déjà maître auparavant. Luis del Mármol Carvajal, écrivain d'autorité et de crédit pour cette époque, au second Livre de la première partie de l'ouvrage où il fait la description de l'Afrique et le récit des guerres qui y ont eu lieu, dit au chapitre 40 que ce roi de Fès, après s'être retiré à Fès-le-Neuf, parce que le chérif de Maroc était déjà dans Fès-le-Vieux et en avait pris possession, reçut de Muley Buhaçon, roi de Velez, le conseil de gagner avec lui sa ville, d'où il rechercherait le secours des princes chrétiens pour recommencer à faire la guerre ; et, comme il avait répondu qu'il n'abandonnerait pas sa mère, sa femme et ses enfants, mais chercherait quelque honnête accord avec le Chérif, le Buhaçon était parti secrètement cette nuit-là par une porte dérobée et était allé à Velez ; et cette même nuit Lela Mahabib, mère du Roi, était allée trouver le Chérif, et avec beaucoup de larmes lui avait demandé de faire la paix avec son fils et de lui donner quelque région de ce royaume où il pût vivre tranquille ; et le Chérif, se montrant satisfait de cela, avait donné au Roi trois jours de délai pour partir de Fès-le-Neuf et emporter tous ses meubles, vêtements et bijoux, et tout ce qu'il aurait encore ; et, dès que le Roi était parti de la ville, le Chérif y était entré avec tout son monde, s'était installé dans son palais et lui avait ordonné d'aller à Maroc avec toute sa famille ; et, cela fait, il s'était marié avec une fille du roi de I[illegible] Du vol que l'on fit des bijoux, de l'or et de l'argent du roi de Fès, ainsi que [illegible] cent vingt chameaux et des cinquante bêtes de somme qu'il avait emmenés chargés de ses biens, des biens que le Chérif avait pris aux parents du roi de Fès pour en faire don à quelques-uns des siens et du mariage des deux fils du Chérif avec les deux filles du Roi de Fès, il ne fait pas la moindre mention. La nouvelle de la prise de la ville de Fès par le Chérif et de l'établissement de sa domination sur tout le royaume
549 parvint au Roi le 12 février de cette année 1549. Comme toujours il avait eu devant les yeux le grand préjudice qui pourrait résulter de l'union de ces deux Etats si grands et de leur sujétion à un seul maître, d'autant plus que celui-ci était si zélé à faire la guerre contre les Chrétiens, il avait toujours travaillé par tous les moyens possibles à empêcher ce résultat, et de beaucoup de façons il avait tâché à aider le roi de Fès et à le soutenir contre le pouvoir du Chérif. Mais, voyant maintenant que Dieu, dans ses desseins cachés, en avait décidé autrement, plus il vit grossir le pouvoir du Chérif, plus il se soucia de fortifier les places d'Afrique. C'était là une chose à laquelle il importait de pourvoir dans le plus bref délai, car elles étaient toutes difficiles à défendre, les unes à cause de la faiblesse de leur situation, les autres parce qu'elles étaient insuffisamment protégées contre un ennemi si puissant, et qui était en train de le devenir encore davan-

(1) Sur ces personnages, cf. *S. i.*, Espagne, I, p. 124, n. 1, p. 145, p. 222, n. 1, et surtout Supplément aux *Anais de Arzila*, II, p. 482. Le dernier, « Homorião », « o morrião », était caïd des Turcs, l'avant-dernier était caïd de Marrakech. *Barraxa* était caïd de Chechaouen (*Sources inédites*, Espagne, I, p. 108, n. 1).

tage — car on tenait comme nouvelle certaine que le Chérif rassemblait toutes sortes de munitions, qu'il faisait mettre sur affût sa grosse artillerie, qui comptait trente pièces, parmi lesquelles il y en avait quelques-unes de vingt empans de long, sans compter d'autre plus petite qui lui appartenait déjà, et qu'il en faisait fondre pour la première fois (1). Cela, en effet, se pouvait croire et craindre de la part d'un ennemi puissant et belliqueux, enorgueilli et enflé par le bonheur de ses récentes victoires, et qui cherchait à persuader les Maures que le dessein qui l'avait amené à conquérir ce royaume ne venait d'aucune avidité à étendre sa puissance, mais de son désir et de sa résolution de libérer l'Afrique de la sujétion des Chrétiens et de leur faire une guerre si cruelle qu'il les obligeât à abandonner complètement les places qu'ils y possédaient. La chose jusqu'alors n'avait pas été possible parce que ces deux royaumes se trouvaient divisés et soumis à des maîtres différents, qui négligeaient en outre leur obligation de faire la guerre aux Chrétiens, ennemis communs de tous et de leur prophète Mahomet. A la suite de ces nouvelles et d'autres de ce genre qui avaient cours sur ce sujet, et qui semblaient dignes de crédit, le Roi se décida sans réserve à faire pourvoir les places d'Afrique le mieux et le plus rapidement possible, conformément aux besoins de chacune d'elles (2).

Ch. 35. *Le Roi ordonne de faire faire un fort sur la montagne du Seinal ; il envoie à cet effet D. Af[illegible] de Noronha, capitaine de Ceuta ; instructions qu'il lui donne. Il envoie Luiz d[illegible]oureiro en Andalousie recruter des soldats et pourvoir aux places d'Afrique. Il envoie à Lisbonne D. Afonso de Portugal pourvoir ce qui de là doit aller au Seinal.*

De toutes les places que le Roi possède en Afrique, seules Mazagan et Ceuta avaient alors la fortification nécessaire, car S. A. non seulement les avait fait fortifier, mais presque fonder, avec beaucoup de dépenses de sa part et de celle des siens. Toutes les autres places, bien qu'à diverses époques on y eût dépensé beaucoup d'argent, ne furent jamais tenues pour sûres et donnèrent beaucoup de souci, les unes à cause des difficultés naturelles qui s'opposaient à ce qu'elles fussent bien fortifiées, et les autres parce qu'elles avaient de si mauvais ports qu'elles ne pouvaient être rapidement et sûrement secourues en cas de nécessité. De toutes, celle qui se trouvait alors dans le péril le plus évident était El-Qṣar, d'un côté parce que le Chérif, disait-on, avait déjà jeté les yeux sur elle et sur son port, particulièrement commode pour les bateaux à rames qu'il avait l'intention d'amener sur le Détroit (3), d'un autre parce que le Roi était informé

(1) Sur les préparatifs belliqueux du Chérif, cf. Supplément aux *Anais de Arzila*, II, p. 432-435, et *Sources inédites*, Espagne, I, p. 338.

(2) Les indications données par Andrade dans ce chapitre sont pleinement confirmées par les notes que M. David Lopes a publiées dans le Supplément aux *Anais de Arzila*, II, p. 431-435, et auxquelles j'ai plusieurs fois renvoyé. Les ressemblances sont telles qu'il y a même lieu de penser que Andrade a connu et utilisé ce document.

(3) Rapprocher Supplément aux *Anais de Arzila*, II, p. 434.

qu'elle était si faible naturellement que, dans l'état où elle se trouvait, elle aurait beaucoup de mal à résister à un siège en attendant d'être secourue. Il fallait sans tarder la munir de fortifications avec beaucoup de soin et de diligence. Le Roi étudia donc cette affaire en son conseil, où se trouvèrent présents non seulement ceux qui ont coutume d'y assister ordinairement, mais encore quelques autres personnes compétentes et expérimentées dans la guerre d'Afrique, et ils arrivèrent à cette conclusion que, en cas de siège, El-Qṣar se trouverait dans le plus grand péril et la plus grande difficulté et presque dans l'impossibilité de se défendre contre les forces du Chérif, si celui-ci prenait le fort du Seinal, qui est le sommet d'une montagne qui domine la place, et dont il suffit d'être maître pour être maître aussi de celle-ci ; et, comme on affirmait que la première chose que le Chérif entreprendrait serait d'enlever ce fort, parce qu'avec cela il aurait l'espoir d'enlever la place plus facilement, le conseil décida unanimement que, puisqu'il n'était pas question d'abandonner El-Qṣar, il fallait parer avant tout à ce péril en occupant ce mont Seinal et en le fortifiant avant que le Chérif ne pût s'en emparer, car la défense totale et la sécurité d'El-Qṣar en dépendaient de telle manière que, sans ce fort, aucun autre travail et aucun secours ne pouvaient lui être utiles. A ces raisons, qui se donnèrent alors en ce conseil, l'adulation mêla aussi les siennes, car elle ne manque jamais en la présence des princes, disant que l'édification de ce nouveau fort presque en la vue et la présence d'un ennemi si puissant, insolent et victorieux, serait un exploit digne de grand renom et de plus grande gloire que beaucoup de glorieuses victoires. Et, comme l'on comprenait que ce qui importait le plus était la rapidité et la diligence, pour que la chose pût être exécutée avant que le Chérif ne vînt à avoir vent que l'on s'occupait de cela, le Roi écrivit aussitôt à D. Afonso de Noronha, fils de D. Fernando marquis de Vila Real le Vieux, qui était alors capitaine et gouverneur à Ceuta au nom du marquis son frère. Il l'informait qu'il avait décidé de faire un fort au Seinal d'El-Qṣar, et il ajoutait que, à cause de l'importance de ce travail pour son service, il le désignait pour le diriger, car il avait une grande confiance en sa personne et il connaissait son expérience des choses de la guerre. A cette fin il lui donnait cinq mille trois cents hommes, dont quatre mille étaient soldats, mille manœuvres, et les autres charpentiers, maçons, carriers, autant de chacun de ces métiers qu'il parut nécessaire, et six maîtres d'œuvres. Il faisait recruter ces hommes partie à Lisbonne, partie en Andalousie. Dans ce nombre figuraient ceux qui avaient été déjà envoyés à El-Qṣar et sur lesquels il pouvait compter pour s'emparer aussitôt du Seinal et y faire un château de bois sans fossé, suivant le plan qu'apporterait Miguel de Arruda, maître d'œuvres des forteresses du royaume (1). Et comme l'on pouvait craindre que le Chérif, à cause de la hâte

(1) Sur le rôle de ce célèbre architecte dans cette affaire, cf. Henrique Lopes de Mendonça, *Notas sôbre alguns engenheiros nas praças de Africa*, Lisbonne, 1929, p. 9-11. Sur l'usage des châteaux de bois, cf. Góis-Ricard, III, 76, p. 151, Cenival, *Santa-Cruz*, p. 22-23, et *Sources inédites*, Portugal, I, p. 698.

qu'il apportait aux choses de la guerre, ne voulût nous devancer en se rendant maître de cette montagne, à la suite de quoi il serait devenu extrêmement difficultueux et périlleux de la lui enlever, il lui recommanda beaucoup, si par hasard il n'avait pas tout ce monde sous la main à la date fixée, d'examiner la possibilité de commencer en sécurité le travail avec celui qui serait déjà arrivé là, et, si cela lui paraissait nécessaire, d'amener avec lui quelques gentilshommes de garnison et quelques habitants de Ceuta, à la condition de laisser celle-ci bien gardée ; et, s'il était informé qu'il y avait déjà des gens du Chérif au Seinal, de ne pas laisser de les attaquer s'il jugeait qu'il pouvait le faire sans péril manifeste des siens. Quant à la fourniture de toutes les choses dont il aurait besoin, il pouvait être certain de ne manquer d'aucune, car pour toutes on avait donné les ordres nécessaires. Afin qu'il eût avec qui examiner les événements qui surviendraient, le Roi avait également ordonné de mettre au courant Alvaro de Carvalho, capitaine d'El-Qṣar, et João de Sepulveda, qu'il y envoyait ; avec le conseil de ceux-ci, et de Miguel de Arruda pour ce qui toucherait aux travaux du fort, il pourrait pourvoir à ce qui lui semblerait nécessaire. Enfin, si se présentait là D. Bernardino (1) ou quelque autre capitaine avec les galères de Castille, sur lesquelles on comptait aussi pour favoriser cette entreprise, qu'il le mît au courant de ce qu'il jugerait utile au service du Roi d'examiner avec lui. Aussitôt
1549 après ces instructions à D. Afonso, le 27 février, le Roi fit appeler Luiz de Loureiro, qui avait une grande expérience de la guerre des Maures et des affaires des places d'Afrique, où il avait été plusieurs fois comme capitaine, et il l'envoya en Andalousie recruter cinq cents soldats pour Tanger, quatre cents pour Arzila, et ceux dont on avait encore besoin pour l'affaire du Seinal, en répandant le bruit qu'il les recrutait pour Ceuta et El-Qṣar et pour les places où l'on serait obligé de reconstituer la garnison. Aussitôt après avoir mené à bien ce qui concernait le recrutement, ainsi que les munitions, les vivres et les autres choses nécessaires dont il emportait la liste, il devait aller rencontrer D. Afonso à Ceuta pour examiner avec lui cette affaire du Seinal, et, pour ne pas faire soupçonner le but de son voyage, il lui fallait faire croire qu'il allait demander au Capitaine de quoi cette place avait besoin, pour le faire venir d'Andalousie, comme il le faisait pour les autres places. Cela fait, qu'il retournât à Puerto de Santa María et disposât un brigantin pour faire constamment la navette avec Tanger et Arzila et l'informer de tout ce qui arriverait dans ces places, de manière à diminuer ou à augmenter, suivant les besoins de chacune, le nombre des choses qu'il portait indiquées sur sa liste. Enfin, qu'il l'avisât de tout immédiatement, pour permettre de prendre en cela les mesures les plus nécessaires au service royal (2). En la

(1) D. Bernardino de Mendoza, capitaine général des galères de Castille. Cf. plus haut III, 15, et plus loin IV, 86 sq.

(2) Les instructions données par Jean III à Luiz de Loureiro ont été publiées par M. David Lopes dans le Supplément aux *Anais* de *Arzila*, II, p. 488-441, avec une date fausse que l'éditeur a rectifiée lui-même dans son *História de Arzila*, p. 411-414 (spécialement p. 414, n. 1). Andrade en donne l'essentiel. On trouve dans Mexia Galvão, *Vida do famoso herói Luiz de Loureiro*, p. 199-204, le texte d'une lettre datée de Puerto de Santa María, 20 mars 1549, où Luiz de Loureiro rend compte au Roi de la manière dont il s'est acquitté de sa mission.

compagnie de Luiz de Loureiro le Roi envoya quelques-uns de ses valets de chambre pour le servir dans les choses dont il les chargerait, et que tout se fît avec beaucoup de diligence. D'autre part, pour mieux organiser l'envoi des troupes et des munitions qui devaient partir de Lisbonne, le Roi y envoya à cet effet D. Afonso de Portugal, fils du comte de Vimioso, qui servait alors à la place de son père comme contrôleur des finances d'Afrique, et qui mit à cette affaire tant de dili-
I 1549 gence que le 13 avril, en arrivant à Lisbonne, le Roi trouva déjà la plupart des munitions et des troupes embarquées, et quelques-unes parties. Dans toute l'exécution de cette entreprise, D. Afonso mit d'ailleurs tant de diligence que d'excessive elle finit par être en partie nuisible, car de toutes les choses il fit faire une telle quantité que beaucoup ne servirent pas et se perdirent. Cependant, il était utile qu'il en fût ainsi, car dans les affaires de la guerre l'abondance des choses est si importante que l'on ne se perd jamais par l'excès, et le dommage est sans comparaison bien moindre quand il y a perte par excès que lorsqu'il y a défaut par insuffisance.

Ch. 36. *Le Roi fait informer l'Empereur et le prince Maximilien, qui gouverne la Castille, de l'entrée du Chérif à Fès, et du fort que lui-même fait construire au Seinal. Il leur demande leur aide à tous deux pour cela. Réponse que lui fait l'Empereur.*

Dès que le Roi eut la nouvelle certaine que le Chérif était entré dans Fès, il lui parut qu'il avait l'obligation d'en aviser l'Empereur (qui se trouvait alors à Bruxelles), tant à cause de l'étroite parenté et amitié qui les unissait que parce qu'il y avait là un danger qui menaçait le royaume de Castille aussi bien que celui de Portugal : il incombait donc également à l'Empereur, jugeait-il, de s'occuper avec lui d'y porter remède. Aussi manda-t-il sur le champ à Lourenço Pires de Távora, son ambassadeur à la cour de l'Empereur, d'informer celui-ci de cet événement, de lui montrer les maux et les dangers que leurs deux royaumes pouvaient raisonnablement craindre du voisinage d'un ennemi si puissant et l'intérêt qu'il y avait à s'efforcer d'y remédier avec toute la promptitude possible, et de lui demander de bien vouloir s'appliquer à cette affaire avec autant de soin que son importance le requérait (1). S. A. faisait de même de son côté, et ce qui lui donnait le plus de souci, c'était la place d'El-Qṣar, où, bien que le site parût difficile à défendre et qu'on ne pût tirer profit de sa défense, il veillait aux

(1) Des instructions analogues avaient été déjà données à Lourenço Pires de Távora avant la prise de Fès, le 6 juin 1548, au moment où il allait rejoindre son poste (*Anais de Arzila*, Supplément, II, p. 428-430, et Sousa, p. 420-421). Andrade doit résumer ici la lettre de Jean III à Lourenço Pires que Sousa date du 22 mars 1549 (Sousa, p. 422). On remarquera que la chronologie des deux auteurs ne concorde pas, puisque, d'après Andrade, c'est le 6 mars que l'ambassadeur reçut ces instructions. Lourenço Pires de Távora — personnage qui joua un rôle diplomatique et politique considérable sous Jean III et Sébastien — avait une bonne expérience directe des choses d'Afrique : il avait résidé à Arzila, il avait été captif quelque temps parmi les Musulmans (1526), et il avait été envoyé en ambassade auprès du roi de Fès en 1541 (*Anais de Arzila*, II, p. 35-40, p. 74-78, p. 123, p. 328-333. Cf. David Lopes. *História de Arzila*, p. 307-308, p. 401, et aussi p. 405-406). Il devait encore gouverner la place de Tanger de 1564 à 1566 (Meneses, *H. de Tangere*, p. 77-78. Cf. Queiroz Veloso, *D. Sebastião*, Lisbonne, 1935, p. 70).

moyens d'interdire l'accès du port et de la rivière, car on disait que celle-ci était propre à abriter des galères et d'autres bâtiments à rames, qui pourraient faire beaucoup de dommage à la navigation du Détroit et aux places d'Andalousie, d'autant plus qu'il pouvait se rassembler sur ce point quelque flotte turque, ce qui était la chose la plus à craindre. A cause de cela, et comme, pour le moment, les circonstances ne montraient pas autre chose à entreprendre, rien n'avait paru plus important à S. A. que de faire faire un fort sur la montagne qui est au-dessus d'El-Qṣar et qu'on appelle Seinal. Des ordres avaient déjà été donnés à cette fin. Pour que ce travail pût être fait avec plus de sûreté, il fallait que l'Empereur envoyât les galères de Castille croiser dans le Détroit, afin de bien montrer aux Maures qu'elles étaient prêtes à secourir les gens qui étaient là. L'ambassadeur devait encore lui demander de sa part, outre le soin qu'il savait qu'il apporterait à cette affaire par suite de l'importance qu'elle avait également pour le royaume de Castille, de vouloir bien lui envoyer son opinion sur tout ce sujet, et à propos des galères écrire aussitôt au prince Maximilien, que, de son côté, S. A. faisait aussi mettre au courant. Il y avait déjà quelques années que l'Empereur avait promis sa fille aînée, l'infante Marie, au prince Maximilien son neveu, fils et héritier du roi Ferdinand son frère, roi des Romains. Comme tous deux avaient atteint l'âge convenable pour être mariés, l'Empereur, qui se trouvait alors en Allemagne occupé aux affaires de la Religion et de l'Empire, envoya le prince Philippe son fils prendre une connaissance personnelle des nations et des Etats dont il devait être le maître, et, pour le prince Maximilien son neveu, il le fit venir recevoir sa femme et il lui remit le gouvernement du royaume de Castille. Comme le Roi avait envoyé Estévão Gago résider à la Cour de celui-ci (1), il lui écrivit d'informer le Prince de la prise de Fès et de la grande puissance du Chérif, et de lui dire combien il fallait craindre que l'escadre d'Alger ne s'unît à lui, car il pouvait en résulter de grands inconvénients et dommages pour la navigation du Détroit, et la plupart d'entre eux atteindraient le royaume de Castille. Pour parer à cela, il était très important que les galères de Castille allassent croiser dans le Détroit, comme il en avait déjà fait prier l'Empereur. Aussi fallait-il de sa part instamment demander au Prince de faire préparer les galères afin que, dès l'arrivée du message de l'Empereur, elles partissent aussitôt pour le Détroit. Estévão Gago représenta tout cela comme il en avait reçu l'ordre. Le courrier
1549 que le Roi avait envoyé à l'ambassadeur Lourenço Pires de Távora arriva à Bruxelles le 6 mars, et le jour même Lourenço Pires remit la lettre à l'Empereur, en lui disant ce qui était arrivé à Fès et toutes les raisons que devait avoir la Castille de craindre grandement le Chérif: celui-ci était devenu plus puissant que jamais, il avait une expérience de la guerre plus grande encore et un plus grand désir de la faire aux Chrétiens, et il pouvait la faire aisément avec une petite

(1) Sur Estévão Gago et les négociations africaines qui furent menées par cet agent, voir le Supplément aux *Anais de Arzila*, II, p. 418-459, et David Lopes, *H. de Arzila*, p. 404-405. Maximilien, roi de Bohême, et sa femme Marie d'Autriche, fille de Charles-Quint, gouvernèrent l'Espagne de fin 1548 à juillet 1551 (cf. *S. i.*, Espagne, I, p. 129).

dépense, un médiocre danger pour les siens et un grand pour ses ennemis, principalement s'il réussissait à utiliser la rivière d'El-Qṣar et à y abriter les bâtiments à rames qu'il avait un si grand désir d'armer ; là était la principale raison qui poussait le Roi à maintenir cette place, bien qu'elle fût si faible naturellement qu'on ne pouvait la défendre qu'avec beaucoup de mal et de péril, sans compter la dépense qui devrait aussi être fort grande, comme l'était déjà celle qu'il faisait dans les autres places d'Afrique, où l'on se battait contre les Maures pour empêcher des maux dont les sujets du royaume de Castille pouvaient souffrir plus que les siens propres qui, étant plus éloignés de la côte d'Afrique et faisant moins de commerce dans le Levant, naviguent moins par le Détroit et sont moins exposés aux insultes des Maures. Après avoir écouté Lourenço Pires avec attention, l'Empereur lui répondit qu'il n'oubliait et ne négligeait pas cette affaire, mais que ses occupations continuelles ne lui laissaient ni le temps ni le loisir d'en traiter conformément à son désir, lequel était de travailler conjointement avec le Roi à la destruction du Chérif. Aussi, comme les affaires d'Allemagne n'étaient pas complètement réglées et qu'il se trouvait entouré d'ennemis menaçants, ne pouvait-il pas s'occuper pour le moment de celle-là autant qu'il était juste, ni lui répondre de manière décisive avant d'avoir vu D. Juan de Figueroa, qui devait lui apporter de Castille la réponse du Conseil : l'arrivée de celui-ci permettrait une décision immédiate. Quant à la question des galères, il attendait incessamment le prince Doria pour ordonner avec lui ce qu'il ferait de toutes ses galères, car on lui affirmait que Dargut Arraez cherchait à s'entendre avec les galères de France pour attaquer les places de la côte de Castille, et pour cette raison il n'avait pas encore résolu s'il garderait toute son escadre groupée pour protéger celle-ci. L'ambassadeur eut beau lui répliquer que, pour la sécurité du Détroit, il suffisait d'un si petit nombre de galères que celles-ci ne pouvaient pas faire faute dans la force principale de l'escadre que Sa Majesté avait dans le Levant, l'Empereur ajourna sa réponse sur les choses d'Afrique et sur les galères jusqu'à l'arrivée de D. Juan de Figueroa d'un côté et jusqu'à celle du prince Doria de l'autre. Cependant l'ambassadeur pouvait écrire au Roi, puisque celui-ci était particulièrement bien informé de ce qui convenait à cette guerre et des capitaines qui y étaient le plus expérimentés, de bien vouloir s'en occuper de près, prendre conseil à ce sujet et l'aviser de ce qu'il résoudrait là-dessus, parce que lui aussi voulait s'en occuper à loisir. Dès le lendemain, l'Empereur fut pris de la goutte, dont il souffrait habituellement, et retenu au lit quelques jours, en proie à des douleurs dans des régions du corps qui n'en avaient jamais été atteintes. Pendant ce temps D. Juan arriva de Castille, et, dès que ses douleurs le lui permirent, l'Empereur fit répondre à l'ambassadeur par le secrétaire Erasso qu'il avait bien étudié l'affaire du Chérif et que celle-ci lui paraissait aussi importante qu'il le lui avait dit : il avait reçu en effet les mêmes renseignements du Conseil de Castille. Ayant compris qu'il importait beaucoup d'empêcher Dargut Arraez de s'unir au Chérif, il ordonnait donc au prince Doria de descendre aus-

sitôt de Gênes avec quarante galères et trois mille soldats espagnols, d'aller à la recherche de Dargut à Djerba (*aos Gelues*), où l'on disait qu'il se trouvait, et de combattre avec lui sur mer, ou, s'il se retirait sur terre, de lui brûler ses galères et de lui faire tout le mal possible. Le Conseil de Castille lui écrivait en outre que, comprenant à quel point il importait d'envoyer des galères dans le Détroit, comme le roi de Portugal le lui avait demandé, il avait ordonné à D. Juan de Mendoza, fils de D. Bernardino, d'aller visiter les places portugaises avec quelques-unes d'entre elles et de se renseigner sur les projets du Chérif, ce qui devait déjà être fait d'après l'ordre que l'on avait donné à cette fin en Castille, et maintenant lui-même ordonnait aussi à D. Bernardino de partir avec toute l'escadre et de se montrer un grand nombre de fois dans le Détroit, pour donner à entendre qu'il se trouvait là en faveur de cette affaire.

Ch. 39. *Le Roi envoie des soldats en garnison à El-Qṣar; pouvoirs qu'il donne à D. Afonso sur les hommes qui se trouvent au Seinal; celui-ci commence à faire le fort. Arrivent à El-Qṣar deux gentilshommes de Castille; on trouve sous une pierre une croix laurée, dont le Roi ordonne qu'on lui apporte le dessin.*

Bien que le Roi eût donné pour faire le fort au Seinal l'ordre qui a été dit plus haut, néanmoins, pour parer aux événements que l'on pouvait craindre à cette époque, il envoya en toute hâte à El-Qṣar (dont le gouvernement était alors confié à Alvaro de Carvalho, capitaine de grand courage et prudence, fils de Pedro Alvares de Carvalho) une garnison de cinq cents soldats et un grand approvisionnement de munitions, afin que, en cas de siège, il pût se défendre jusqu'à l'arrivée du secours. En même temps il écrivit à Evora à João de Sepulveda, cousin et beau-frère du même capitaine, d'aller servir à El-Qṣar; à cause de la bonne opinion que celui-ci avait donnée de lui-même dans tous les endroits où il s'était trouvé, il escomptait être très bien servi par lui en tout ce qui exigerait du courage et de la sagesse. Il ordonnait en même temps à D. Afonso de lui expliquer l'affaire du Seinal et toutes les autres choses d'importance. Mais ce message du Roi trouva João de Sepulveda malade, à cause de quoi son départ n'eut pas lieu, car, lorsque la maladie le lui permit, ce fut à une époque où l'on n'avait déjà plus besoin de ses services. D. Afonso de Noronha, capitaine de Ceuta, à qui le Roi avait ordonné d'aller en son nom faire bâtir le fort du Seinal, était fort zélé à son service, et il apprécia vivement cette marque d'honneur et la confiance qu'il lui montrait en le chargeant d'une affaire de si grand poids. Cette satisfaction s'accrut lorsqu'il vit les vastes pouvoirs que le Roi lui donnait sur toute la troupe qui devait se touver là réunie et que l'on s'attendait à voir nombreuse. C'étaient les suivants: sur les gens de pied, juridiction jusqu'à peine de mort naturelle pour le criminel, mais uniquement contre ceux qui la mériteraient d'après les lois et ordonnances du royaume, et à condition qu'ils ne fussent pas officiers d'ordonnance, car sur ceux-ci il n'aurait juri-

diction que jusqu'à la mort civile, qui serait la déportation perpétuelle au Brésil; sur les *fidalgos*, gentilshommes, écuyers et leurs familiers et sur les capitaines d'ordonnance, juridiction jusqu'à dix ans de déportation au Brésil sans appel ni recours; et dans le cas où des personnes de cette condition commettraient des crimes que les lois du royaume punissent de mort, il les jugerait, mais laisserait appel et recours à la juridiction plus élevée de la *Casa da Suplicação* aux parties qui voudraient y faire appel ou y avoir recours; si celles-ci ne voulaient pas, ce serait lui qui le ferait au nom de la justice et enverrait le procès pour révision. Pour les peines d'argent, il lui donna pouvoir jusqu'à concurrence de cinq cents *cruzados*, selon les cas et les personnes, sans appel ni recours; et, pour les clauses des contrats qui se feraient là-bas entre parties, jusqu'à concurrence de cinq cents *cruzados* ses sentences seraient exécutées sans appel ni recours; celles qui dépasseraient cette quantité il ne les jugerait qu'en donnant aux parties droit d'appel et de recours. De cette juridiction le Roi exempta le capitaine d'El-Qṣar, les gentilshommes de garnison, les habitants de la place et les soldats affectés à la garde de celle-ci, car tous ceux qui demeuraient à l'intérieur des murs restaient sous la juridiction ordinaire du Capitaine comme auparavant. Et, comme D. Afonso avait appris par une longue expérience à quel point il importe pour l'heureux succès des choses, et principalement à la guerre, de ne laisser perdre aucune occasion — car celles-ci se perdent souvent par insouciance et défaut de diligence —, dès qu'il eut la lettre du Roi, il commença à se préparer avec beaucoup de hâte et de dissimulation, et, après avoir conféré avec Luiz de Loureiro, sans attendre les troupes qui devaient venir de Lisbonne et d'Andalousie, il partit de Ceuta avec quelques-uns des gentilshommes qui s'y trouvaient et qui furent D. Fernando son fils, D. Pedro de Noronha, D. João de Abranches, qui s'y trouvait alors déporté, Aires Gomes de Brito, Cristóvão de Melo, Filipe de Aguilar, Luiz Alvares da Cunha, Luiz de Brito et Rui de Melo, et avec quelques habitants de la place bien choisis. Avec eux il arriva
1549 à El-Qṣar le 4 avril. Peu auparavant était arrivé de son côté Luiz de Loureiro avec mille soldats, sur les quatre mille que le Roi avait affectés au Seinal, avec Miguel de Arruda, maître d'œuvres, et avec beaucoup de bateaux chargés de vivres. Dès son débarquement, D. Afonso conféra avec le capitaine d'El-Qṣar, avec Luiz de Loureiro et avec Miguel de Arruda sur cette affaire du Seinal, conformément à ses instructions, et ils furent tous d'accord pour monter examiner la montagne, où ils notèrent, avant de redescendre, l'endroit qui serait le plus propre à faire le fort. Le même jour D. Afonso y remonta avec les *fidalgos* et les gentilshommes qu'il avait amenés de Ceuta et avec les mille soldats, et il prit possession du Seinal; et le soir même s'y transportèrent Bernardim de Carvalho, frère du capitaine Alvaro de Carvalho, et D. Jorge de Sousa et D. Pedro de Sousa qui se trouvaient alors à El-Qṣar. Puis, le lendemain matin, D. Afonso fit dire sur le Seinal une messe de la Croix, et, après que tous l'eussent entendue avec une grande dévotion, on commença les travaux du château de bois, branchage et

plâtras au haut de la montagne, où l'on trouva alors le site plus vaste et plus facile à fortifier qu'il n'avait semblé auparavant. Or il arrivait désormais chaque jour des navires avec les ouvriers indispensables, beaucoup de munitions et de vivres et beaucoup des soldats que l'on attendait. Grâce à cela, les travaux se poursuivirent pacifiquement sans que le Chérif essayât de les empêcher, car, soit qu'il fût trop occupé par les choses de Fès, soit pour quelque autre raison, tout le temps que durèrent les travaux du fort les caïds ne coururent jamais cet endroit et il n'y eut aucune alerte qui troublât les nôtres. D. Afonso envoya alors un courrier au Roi pour lui dire qu'il était maintenant maître du Seinal, et l'état dans lequel se trouvait le fort. S. A., qui était arrivée à Lisbonne, montra beaucoup de plaisir quand elle reçut cette nouvelle, que l'on tint pour excellente à cause de la crainte qu'inspirait cette affaire. Comme en Castille il ne manquait pas de seigneurs qui désiraient servir le roi de Portugal, trois jours après l'occu-
.549 pation du Seinal, qui eut lieu le 7 avril, on vit arriver à El-Qṣar, sur deux galères, le duc d'Arcos et le comte de Castellar, avec d'autres gentilshommes. Il furent très bien reçus par D. Afonso, et le Duc, montant aussitôt voir le fort, s'offrit publiquement à travailler de sa personne au service du Roi, ainsi qu'avec toutes les ressources de son Etat, chaque fois que cela serait nécessaire. Le Roi l'en fit ensuite remercier comme il était juste. A cette époque étaient déjà arrivées à El-Qṣar deux compagnies de troupes que l'on avait levées en Andalousie et dont les capitaines étaient Miguel Donzel et Jorge Vieira. En sorte que, le jour où y arrivèrent ces seigneurs de Castille, il y avait déjà au Seinal deux mille combattants, et D. Afonso, pour frapper l'esprit du Duc, les fit placer en telle ordonnance qu'ils paraissaient beaucoup plus nombreux. Voyant qu'ils n'avaient rien à faire là, le Duc et tous ceux qui étaient venus avec lui repartirent le jour même. D. Afonso, en capitaine expérimenté, était attentif à toutes choses, et il ordonna que les troupes, après avoir monté chaque jour le bois nécessaire pour les travaux, se disposassent en ordonnance de façon à résister aux attaques possibles, jusqu'à ce que le fort fût en condition de pouvoir se défendre. Ce même jour, en retournant une pierre sur un rocher où l'on devait faire une traverse, on trouva une croix laurée, ce qui remplit tout le monde de bon espoir, surtout parce que c'était un vendredi, jour tout indiqué pour ce signe sacré. Le Roi, ayant été informé, en montra un grand contentement, tenant la chose pour un bon pronostic de ce qu'il désirait, et il ordonna à Miguel de Arruda de lui en envoyer un dessin qui montrât la forme exacte sous laquelle elle avait été trouvée.

Ch. 40. *Le Roi fait parler à l'Empereur de la guerre qui se doit faire au Chérif et du roi de Velez, et ce qu'il répond. Il fait aussi parler du même sujet au prince Maximilien. On est informé par Arzila que les places d'Afrique sont menacées d'un siège; ce que le Roi fait en cela. Au Seinal des doutes se présentent sur les travaux du fort, et le Roi fait venir au royaume Miguel de Arruda et Luiz de Loureiro.*

Le Roi avait plusieurs fois ordonné à Lourenço Pires de Távora, son ambassadeur à la Cour de l'Empereur, de mettre sous les yeux de ce dernier la grande crainte qu'il fallait avoir du Chérif dans une conjoncture où celui-ci se trouvait seigneur pacifique de deux puissants royaumes tels que Fès et Maroc, si bien pourvu d'artillerie, de munitions, de gens de pied et de cheval, et d'argent, et surtout rendu si arrogant et si exalté par l'heureux succès de ses victoires. Il lui ordonna donc alors de dire aussi à l'Empereur que le fort, dont il l'avait informé qu'il décidait de le faire construire sur le Seinal d'El-Qṣar pour la garde de la rivière et la défense de la place, venait d'être achevé en bois, selon les rapports qu'il avait reçus, en sorte qu'il pouvait fort bien se défendre. Il avait fait là une grande dépense et il allait en faire une beaucoup plus grande encore en le faisant faire de pierre et chaux et fortifier autant qu'il était nécessaire. Mais, en dépit de cela, il lui paraissait très important de faire la guerre au Chérif et de tâcher à le détruire complètement ou du moins à lui faire tout le mal possible, et s'il lui paraissait que les places de Tanger et d'Arzila, bien qu'elles fussent naturellement faibles, pouvaient rendre des services dans cette guerre, il les ferait fortifier du mieux qu'il serait possible en si peu de temps. Toutefois, il lui paraissait juste que l'Empereur prît sur lui une partie du soin de cette affaire qui avait pour lui une grande importance à cause des intérêts du royaume de Castille; et, pour faire du mal au Chérif de quelque manière que ce fût, il importait beaucoup d'entretenir le roi de Velez Muley Buaçom, vu le grand crédit qu'il avait auprès des Maures et les torts que lui avait faits le Chérif, et qui lui inspiraient le désir de se venger de lui de toutes les façons qu'il pourrait. Pour cette raison S. A., qui désirait au plus haut point la destruction du Chérif, et qui cherchait tous les moyens possibles pour réaliser ce dessein, avait déjà fait visiter le roi de Velez par Inácio Nunes Gato (1), afin de le consoler dans ses infortunes, de lui offrir son aide pour ce qui lui serait utile et de lui demander quelle serait d'après lui la manière de faire au Chérif le plus de dommage possible et quel rôle pourrait jouer en cela Muley Zidão, fils aîné de l'ancien chérif de Maroc (2), qui parmi les Maures était tenu pour une personne de grand crédit et réputation. Quand toutes ces choses furent expliquées à l'Empereur, il montra un grand désir de collaborer à cette guerre contre le Chérif, aussi bien à cause de la parenté et amitié qu'il avait avec le Roi qu'à cause de l'importance de l'affaire pour le royaume de Castille. Mais il s'excusa pour lors de s'employer entièrement aux choses d'Afrique, à cause de toutes les questions relatives à ses autres Etats qui étaient pendantes et dont il était obligé de s'occuper, et à cause des nécessités de sa trésorerie. Le

(1) Sur cet agent et son activité diplomatique, voir *Sources inédites*, Espagne, I, spécialement p. 232, n. 2, p. 273, p. 294, n. 2, et 295, n. 2, et p. 332. Góis vante sa connaissance de l'arabe (Góis-Ricard, IV, 64, p. 224); il était d'ailleurs interprète officiel (*Anais de Arzila*, I, p. 327, et Andrade, IV, 66).

(2) C'est-à-dire fils du chérif saadien Moulay Aḥmed el-'Arej, frère aîné de Moḥammed ech-Cheikh, dont Moulay Zidân se trouvait donc être le neveu. Sur ce prince, cf. *Sources inédites*, Espagne, I, Généalogie des princes de la dynastie saadienne, pl. III (remplaçant la pl. V erronée), n° 5, et Cenival, *Santa-Cruz*, p. 150-151, n. 1 et 2.

Roi dut donc s'incliner pour lors devant les circonstances et réserver la réalisation de son désir pour le jour où l'occasion serait favorable. Le Roi ordonna aussi à Estévão Gago, qui était à la Cour de Castille, d'informer le prince Maximilien et la princesse, ses neveux, que le Seinal devait être déjà occupé et que l'on y avait fait un château de bois ; sans doute, cela avait coûté beaucoup d'argent, mais on n'avait point perdu de monde, et le plus grand plaisir qu'il en avait était le grand profit qu'il savait devoir en résulter pour le royaume de Castille. Toutefois, il ne se contentait pas uniquement de se défendre contre le Chérif : il voulait chercher toutes les occasions de le détruire complètement, ou du moins de lui faire tout le mal qu'il pourrait, et la principale lui semblait être celle qui se présentait maintenant du côté du roi de Velez, parce que c'était une personne pour qui les Maures avaient grand amour et respect et parce qu'il était trop entièrement brouillé avec le Chérif pour pouvoir jamais se réconcilier avec lui, quels que fussent les efforts de celui-ci. Mais, comme la nécessité était fort puissante, il pouvait arriver que ce roi, se voyant abandonné de la Castille et sans grand espoir d'être secouru par elle, fût obligé d'avoir recours aux offres du Chérif, bien qu'il les tînt pour suspectes, et de rentrer dans son amitié, avec quoi se perdrait l'occasion du mal qu'on pouvait ainsi faire à ce dernier — ce qui ne serait pas un faible dommage. Il leur faisait donc rappeler combien il importait d'avoir de grandes politesses pour ce roi de Velez et de le favoriser en ce qu'il solliciterait, avec la diligence et la brièveté que demandaient ses peines et ses malheurs ; et, bien que S. A. tînt pour tout à fait certain qu'ils n'oublieraient pas une chose aussi importante et aussi fondée, néanmoins elle avait voulu la rappeler à leur mémoire, parce que, dans des affaires d'un si grand poids, on ne précise jamais trop. Et comme, après le premier courrier qui apporta la nouvelle de l'occupation du Seinal par D. Afonso,
1549 et qui arriva le 18 avril, il parvint un message de D. Francisco Coutinho, comte de Redondo, capitaine d'Arzila, d'après lequel le bruit courait avec insistance que les fils du Chérif, avec beaucoup de caïds, se préparaient à venir contre les places d'Afrique, et en particulier contre Arzila et El-Qṣar (1), et que les circonstances étaient telles que l'on pouvait avec raison accorder crédit à tous les soupçons de cette espèce, le Roi ordonna à Luiz de Loureiro, qui se trouvait alors au Seinal avec D. Afonso, de retourner à Puerto de Santa María, pour approvisionner de là, en hommes, en vivres et en munitions, les places qui en auraient besoin. Le Roi jugeait en effet que, pour lors, sa présence n'était pas aussi nécessaire là-bas qu'elle le serait en Andalousie pour régler cette affaire avec les échevins des endroits d'où ces choses devaient partir et pour mieux organiser celles-ci. En vue de cette dépense il avait fait envoyer au facteur de Málaga 30.000 *cruzados*, qu'il estimait devoir être suffisants, car, s'il n'était pas raisonnable, pour éviter des dépenses, de négliger de faire ce que son service exigeait, il ne l'était pas non plus de faire des dépenses inutiles dans des choses sans nécessité.

(1) Cf. *Sources inédites*, Espagne, I, p. 230-231. Voir aussi p. 222, n. 1.

Cependant, comme l'on connaissait chaque jour plus clairement l'endroit où se faisait ce fort du Seinal, ceux qui étaient là se rendaient de mieux en mieux compte de ce qu'il y avait lieu de faire dans des travaux si coûteux et si onéreux, et des doutes et des difficultés commencèrent à se présenter pour leur continuation, principalement au sujet de la partie que l'on avait ordre de bâtir en pierre et chaux, du point où l'on devait faire la forteresse et des dimensions que celle-ci devait avoir. Dans le conseil du Roi, on se posait aussi deux questions, les principales que l'on pût envisager au sujet de ces travaux : la première était de savoir si l'on ferait ceux-ci assez vastes pour que la forteresse pût abriter les troupes qui seraient affectées en permanence à la garde d'El-Qṣar, sans que cela entraînât une nouvelle dépense ; la seconde, puisque la fin principale de ce fort était d'interdire l'accès de cette rivière et d'empêcher le Chérif de l'utiliser et d'en profiter ainsi que du port, s'il serait suffisant d'y faire un fortin, qui serait beaucoup moins coûteux et rendrait les mêmes services. Mais S. A. ne voulut pas trancher ces doutes sans écrire à D. Afonso de lui envoyer là-dessus son opinion détaillée point par point en toutes choses. Et, comme du Seinal Miguel de Arruda lui soumettait encore d'autres doutes, que l'on ne pouvait parfaitement tirer au clair sans une vaste information, il ordonna à celui-ci de fabriquer une maquette de la montagne, des travaux qui s'y étaient faits et de ceux que l'on se préparait à faire, avec l'indication très nette de leurs dimensions et des doutes qui se présentaient, et de l'apporter au royaume. Dans le même dessein il fit venir aussi en toute hâte Luiz de Loureiro, qui se trouvait à Puerto de Santa María, parce qu'il avait également vu (1) la montagne et le commencement des travaux qui s'y faisaient.

Ch. 41. *Le Roi décide de faire évacuer Arzila ; il envoie pour cela Luiz de Loureiro, écrit là-dessus au comte de Redondo et lui indique l'ordre dans lequel doit se faire l'évacuation. Il envoie D. Afonso de Noronha attaquer Tétouan ; réponse de celui-ci sur cette affaire. [Il se transporte de Lisbonne à Enxobregas* (2).]

La même cause qui amenait alors le Roi à faire construire avec tant d'ardeur le fort du Seinal pour interdire l'accès de la rivière et du port d'El-Qṣar, et qui était le voisinage très proche d'un ennemi très puissant tel que le Chérif, lui fit aussi prendre un soin plus particulier de la défense de toutes les places d'Afrique et de la manière dont elles étaient fortifiées. Il se demanda aussi s'il ne serait pas préférable de diminuer leur nombre, et, pour les forces qui étaient dispersées à travers beaucoup de places, de les concentrer dans un plus petit nombre, c'est-à-dire uniquement dans celles dont la situation permettait une défense convenable. Les circonstances au milieu desquelles on commença à agiter cette ques-

(1) Sur ces derniers faits, voir Lopes de Mendonça, *Notas sôbre alguns engenheiros nas praças de Africa*, p. 10-11.
(2) Les lignes relatives à ce dernier événement ne sont pas traduites.

tion firent naître le soupçon que la pénurie d'argent et la crainte de grandes dépenses y tenaient plus de place que la sagesse ou la prudence. Mais jamais les esprits exagérément subtils et portés à scruter les intentions d'autrui, qui sont toujours des artisans de contradiction, ne peuvent avoir assez de force pour diminuer le mérite des choses faites après longue considération et mûr examen, ce qui est le chemin et le moyen de les mener au succès, et quiconque attache son honneur à un fil aussi mince que le jugement de ces gens est en grand risque de le perdre tout à fait ; et ni eux ni ceux, quels qu'ils soient, qui suivent leur opinion ne peuvent faire qu'il ne soit pas aussi judicieux et honorable d'éviter des dépenses, même petites, lorsqu'elles sont sans profit et sans nécessité, que d'en faire de fort grandes, quand elles sont profitables ou nécessaires. Cette affaire fut donc examinée en conseil un grand nombre de fois, et, après avoir considéré les grands inconvénients qu'il y avait à maintenir tant de places en pays ennemi, et les difficultés et les pertes qui en résulteraient pour le royaume, on décida d'abandonner aussitôt celles dont le port ne serait pas propre à abriter des embarcations mauresques à rames et qui seraient trop faibles naturellement pour être fortifiées sans grande dépense et défendues sans grand péril. La place d'Arzila réunissait ces deux défauts ; en outre, son récif et son port étaient tels et rendaient en tous temps le débarquement si difficile, que, si forte qu'elle fût, jamais la garnison n'aurait pu s'y trouver en sécurité, car elle était exposée à subir un siège sans pouvoir être secourue par suite du mauvais temps et des insuffisances du port. Pour ce motif, autrefois déjà, à une époque où l'on n'avait pas d'autre puissance à redouter que celle du roi de Fès, on avait envisagé d'abandonner la place et de n'y laisser qu'un fortin bien aménagé, mais on n'avait pas réalisé ce projet, car on s'était rendu compte que les mêmes raisons qui conseillaient de ne pas maintenir la place obligeaient également à ne pas construire le château ; en effet, le port ne pouvait rien abriter qui fût de nature à faire du dommage aux nôtres ; or c'était le motif pour lequel on pouvait être amené à vouloir empêcher les Maures de s'en servir et d'en profiter. Considérant donc avec son conseil combien de dépense sans profit et sans espoir de profit représentait la fortification d'Arzila et quel fardeau constituaient pour son royaume les émotions perpétuelles des sièges qu'elle subissait, le Roi tint pour conforme au service de Dieu et au sien propre de renoncer à cette possession. Mais, avant d'exécuter cette décision, il lui parut bon d'en informer le capitaine des genétaires (1) et D. Pedro Mascarenhas, parce qu'ils étaient les oncles du comte de Redondo D. Francisco Coutinho, qui était alors capitaine d'Arzila. Il leur écrivit donc quelques-unes des raisons qui l'avaient amené à examiner cette affaire, et il leur recommanda beaucoup de lui envoyer sur ce point leur opinion par écrit. Ils le firent comme on l'attendait d'eux. Le Roi fit encore informer aussitôt le comte de Redondo, qui se trouvait alors à Arzila avec sa femme et toute sa maison (2). Pour mener à

(1) D. Manuel Mascarenhas.
(2) Voir le Supplément aux *Anais de Arzila*, II, p. 442.

bien cette affaire S. A. choisit Luiz de Loureiro, à cause de l'heureuse expérience qu'il avait de lui et la confiance qu'il lui inspirait ; et, comme le bon succès de cette opération dépendait pour la plus grande part du secret avec lequel elle serait menée et que Luiz de Loureiro ne pouvait pas partir du royaume aussi bien muni de toutes les choses nécessaires, le Roi lui ordonna d'aller se préparer en Andalousie, à Puerto de Santa María, où il pourrait avec plus de dissimulation se procurer tout ce qu'il faudrait, en laissant entendre qu'il s'occupait d'approvisionner les places d'Afrique. Là aussi il pourrait trouver les navires nécessaires jusqu'à concurrence de soixante, car tel était le chiffre que l'on avait jugé suffisant pour embarquer toute la garnison d'Arzila et pour évacuer la place : du royaume, en effet, on ne prévoyait le départ que de vingt-cinq bateaux et une nef, auxquels devaient se joindre les bâtiments de l'escadre qui était de garde dans le Détroit. Si l'on rassembla une telle multitude d'embarcations, c'était pour pouvoir transporter à la fois et d'un seul coup la garnison, l'artillerie, les munitions, les vivres et tout le reste ; et, comme cela était ce qui importait surtout, le Roi ordonna à Luiz de Loureiro de prendre quelques navires de plus si besoin était, de lui mander avis de tout, d'aller à Arzila et de remettre au comte de Redondo la lettre de lui qu'il portait à son intention. Dans cette lettre il faisait savoir à celui-ci la résolution qu'il avait prise dernièrement d'évacuer cette place, à cause des raisons qu'il lui avait déjà écrites dans une autre lettre ; il le priait de donner tout son concours et toute son aide à Luiz de Loureiro pour exécuter l'opération comme il l'avait décidée, de parler en son nom aux gentilshommes, cavaliers et habitants, pour les encourager et les inviter à aller le servir à Tanger (1), et de le dire particulièrement à tout le clergé et aux religieux de Saint-François ; cela fait, il s'embarquerait avec sa femme et toute sa maison et il se rendrait auprès de lui, afin de recevoir faveur et compensation de la perte que cette évacuation représentait pour lui, car il le méritait par ses services et par ceux que ses ancêtres lui avaient rendus en cette possession et en beaucoup d'autres endroits ; enfin, si par hasard les troupes du Chérif étaient si proches que la place ne se pût évacuer complètement sans péril ou que, à ce moment, le Chérif vînt y mettre le siège, il lui ordonnait en ce cas d'embarquer la Comtesse sa femme, avec toute sa maison, et toutes les femmes des habitants, avec leurs familles, et toutes les autres personnes impropres à la guerre, et d'attendre lui-même, avec ceux qui demeureraient en sa compagnie, qu'il lui indiquât ce qu'il jugerait préférable pour son service. Et, comme c'était un père plein de sollicitude pour tous ses vassaux, voulant assurer l'existence de ces hommes qui abandonnaient leurs maisons et les indemniser des pertes et dommages qui en résultaient pour eux, il ordonna au Comte de choisir deux personnes de confiance auxquelles il ferait jurer sur les Saints Evangiles d'évaluer honnêtement et loyalement la fortune mobilière et immobilière de chacun des habitants et de faire dresser un registre où, par chapitres distincts, on indiquerait le nom de chaque habi-

(1) Cf. *Anais de Arzila* (Supplément), II, p. 443-444.

tant séparément, avec sa qualité et l'évaluation de sa fortune. Par la suite, le Roi chargea le comte de Vimioso de se réunir au bureau du Trésor d'Afrique avec Mestre Olmedo, son théologien et son prédicateur, avec le licencié Bernardim Esteves, juge des procès du Trésor de l'Inde, avec Francisco Coelho, juge des griefs (1), et avec d'autres fonctionnaires pour donner satisfaction à toutes les parties. L'ordonnance de cette évacuation fut de rassembler toute l'artillerie et les munitions, de démolir ensuite l'église et le monastère de S. Francisco, d'en emporter les ornements sacrés à Tanger et de remettre ceux de l'église à la cathédrale et ceux du monastère au couvent du même Ordre qui se trouvait alors en cette ville et qui passa ensuite à d'autres instituts et appartient aujourd'hui aux Dominicains (2) ; les gentilshommes de garnison et les soldats devaient être les derniers à s'embarquer. Après cela, que l'on mît le feu aux mines du château et aussitôt après à celles des murs, et que l'on démolît toutes choses le plus complètement possible. Cela fait, qu'il (3) se rendît à Tanger, qu'il y fît installer les habitants qui voudraient y rester, et inscrire leurs chevaux, et qu'il fît remettre aux fonctionnaires à qui elles appartiendraient chacune des choses apportées d'Arzila, comme il convenait pour la bonne administration de toutes ces propriétés. Luiz de Loureiro partit de Lisbonne avec ces instructions au mois de
49 juin de cette année 1549. Mais, avec cette occupation si importante, le Roi ne perdit pas de vue le mal qu'il désirait faire au Chérif. C'est pourquoi l'occasion que représentaient les troupes réunies au Seinal pour défendre ce point tandis que l'on faisait le port, l'amena à envisager de les employer à une entreprise conforme au service de Dieu et au sien, car l'on se rendait compte qu'elles n'étaient plus aussi nécessaires pour la défense du Seinal qu'on le croyait au début. A la
49 fin du mois d'avril, il écrivit donc à D. Afonso que si, une fois les travaux du Seinal terminés, il pouvait avec les troupes qui s'y trouvaient faire une incursion contre Tétouan et piller cette ville en y faisant tout le mal possible, il en aurait grande satisfaction ; aussi lui recommandait-il beaucoup de lui envoyer sans délai son opinion sur cela et de n'en parler absolument à personne : il pouvait écrire uniquement à son frère D. Nuno Alvares son opinion sur cette affaire, car le Roi l'en avait déjà entretenu. A quoi D. Afonso répondit que les troupes du Seinal, pour la quantité, c'était beaucoup, mais, pour la qualité et le fond que l'on pouvait faire sur elles, c'était fort peu de chose : en effet, contre le seul faubourg de Tétouan, qui était ce que l'on pouvait attaquer par surprise, il fallait de trois à quatre mille hommes, et beaucoup plus contre la ville, même sans compter

(1) On donnait ce nom à des juges devant qui l'on pouvait attaquer les abus de pouvoir commis en matière civile par les magistrats inférieurs (Fortunato de Almeida, *História de Portugal*, III, Coimbre, 1925, p. 38). Mais le haut tribunal royal appelé *Casa da suplicação* comprenait aussi des *desembargadores dos agravos*, qui connaissaient des appels portés devant ce tribunal (F. de Almeida, *ibid.*, p. 345-346) ; il s'agit ici d'un de ces derniers, comme le précise Mexia Galvão (p. 225). Le comte de Vimioso était D. Afonso de Portugal.

(2) Sur l'organisation religieuse d'Arzila et de Tanger, cf. *Anais de Arzila* (Supplément), II, p. 362, p. 421-424, p. 445-446, et Meneses, *H. de Tangere*, p. 34.

(3) Le contexte montre qu'il s'agit de Luiz de Loureiro.

l'artillerie de bombardement, parce que, comme on ne pouvait l'attaquer sans être signalé, on courait grand risque de se perdre si l'on ne faisait pas l'expédition de cette manière, car il y avait dans les montagnes autour de Tétouan près de ving mille lances, et beaucoup de villages sur le chemin. Néanmoins, il lui paraissait tout à fait nécessaire de chercher un moyen pour abattre de quelque façon la présomption et l'arrogance que montraient alors les Maures, et que, si l'on faisait du recrutement en Andalousie en accordant libre butin et des vivres, on y enrôlerait beaucoup de monde pour cette grande entreprise, ou pour toute autre. A la suite de cette réponse de D. Afonso, le Roi, après avoir examiné les conditions de l'affaire et avoir vu les choses qui arrivèrent par la suite, renonça à cette pensée...

Ch. 43. [*Mention de «D. James», évêque de Ceuta et frère du duc d'Aveiro* (1).]

Ch. 44. [*Cette année* (1549) *part pour l'Inde une flotte de cinq bâtiments* (2)]; *une autre part pour le Détroit et garde la côte d'Algarve; une autre va garder la côte de Portugal. Le Roi envoie D. Pedro Mascarenhas et D. João Mascarenhas, son neveu, prendre information sur le Seinal et examiner la ville de Tanger; instructions qu'il lui donne sur ces deux points.*

ril 1549 ...Après cette flotte, le 17 avril suivant, il en partit une autre pour le Détroit et la garde de la côte d'Algarve; elle comptait cinq caravelles avec deux cents hommes, et elle avait pour *capitão mór* Luiz Coutinho, qui allait sur celle qui était appelée *a Galga*, et les quatre autres étaient commandées par António Pessoa,
llet 1549 Rui Gonçalves, Francisco Lopes et Jorge Gomes. Le 1er juillet partit une autre caravelle, qui était commandée par Francisco de Madureira, pour naviguer en compagnie de cette escadre... Trois navires se préparèrent également, avec deux cents hommes, pour aller à Arzila, Tanger et El-Qṣar, au service du Roi. La dernière escadre qui fut organisée cette année comptait trois navires avec deux cents hommes, et elle alla croiser le long de la côte pour la protéger contre les
ıt 1549 corsaires. Celle-là partit au mois d'août; elle avait pour *capitão mór* Belchior de Sousa, qui allait sur un des bâtiments (les deux autres étaient commandés par Francisco Faleiro et Manuel Ribeiro), à la place d'António Leme, à qui l'on avait donné le commandement, et que la maladie empêcha de s'en charger. A cette époque, le Roi, voyant les nombreuses difficultés que l'on soulevait dans son conseil au sujet des choses d'Afrique, et que la grande variété des informations et des opinions empêchait de réussir à trancher, résolut d'envoyer là-bas D. Pedro Mascarenhas, dont il était sûr qu'il saurait lui donner sur ce sujet une information vraie et certaine, et il décida de le faire accompagner par son neveu D. João Mas-

(1) Il s'agit de D. Jaime de Lancastre, confirmé évêque de Ceuta par Paul III le 9 octobre 1545; il mourut en 1569 (Fortunato de Almeida, *História da Igreja em Portugal*, tome III, 2e partie, Coimbre, 1917, p. 983-984. Cf. Góis-Ricard, III, 45, p. 98).

(2) Les lignes relatives à ce sujet ne sont pas traduites.

carenhas, qui était capitaine de la forteresse de Diu lors du second siège mis par le roi de Cambaya, car il s'y était conduit avec tant de jugement et de prudence et avec un courage si intrépide que, à cause de l'expérience qu'il y avait acquise S. A. estimait que son opinion sur les fortifications de ces places d'Afrique serait d'une grande importance. Il renvoya en outre avec eux Miguel de Arruda, qui avait été l'ingénieur de tout ce qui s'était fait au Seinal et qui avait une particulière connaissance des travaux, et il fit partir aussi Diogo Teles Português, qu'il avait mandé peu auparavant d'Allemagne où il avait servi l'Empereur quelques années, aussi bien dans la guerre que dans d'autres entreprises, avec un si bon succès que l'Empereur lui avait confié beaucoup de missions importantes. Avec ces deux ingénieurs le Roi envoya aussi deux pilotes tout à fait rompus et expérimentés aux choses de la mer: ils étaient chargés de bien regarder et examiner si la rivière du Seinal pouvait servir ou non de port, car c'était un des points les plus importants de cette affaire, et celui dont dépendait surtout la décision relative au fort du Seinal. Mais il importait aussi grandement de fortifier la ville de Tanger avant que n'arrivât l'automne, moment où le Chérif, disait-on, avait résolu de venir l'assiéger en personne, et il restait déjà si peu de temps qu'il convenait beaucoup de commencer aussitôt la fortification et de savoir combien de monde il faudrait envoyer à ce travail. Le Roi ordonna donc à D. Pedro de s'occuper tout d'abord et avant le reste de la ville de Tanger, dont le capitaine était alors D. Pedro de Meneses, fils de D. Duarte. Il chargea D. Pedro d'examiner avec celui-ci quelle serait la meilleure façon de fortifier la ville pour se protéger contre les hauteurs qui la dominaient alors, s'il serait opportun de faire un réduit (1), de quel côté, de quelle manière et à quel prix, quels progrès avaient faits les travaux qu'on avait déjà donné l'ordre d'entreprendre, s'ils répondaient bien à l'intention avec laquelle on les avait décidés, si des galères ou des fustes pouvaient s'abriter dans la port, et combien, quels vents y soufflaient, enfin si l'on pouvait y faire une forteresse qui protégerait des ennemis les navires qui s'y trouveraient mouillés, et la dépense qu'elle entraînerait. Et pour l'affaire présente qu'il examinât bien combien de monde serait nécessaire pour la sécurité de la ville dans les conditions où elle se trouvait alors, en plus de la garnison ordinaire qui s'y trouvait habituellement, et avec combien de monde elle pourrait se maintenir et se défendre, une fois fortifiée et le réduit achevé; qu'il sût aussi combien de gens de pied et de cheval s'y trouvaient alors, et qu'il fît dresser de tout un mémoire bien clair et précis. S'il arrivait que, lorsqu'il serait à Tanger, avec son neveu D. João, occupé à chacune de ces affaires, il vînt du monde du Chérif y mettre le siège, ou la nouvelle que lui-même venait pour cela, ils ne devaient pas s'attarder dans la ville à cause du siège, une fois qu'ils auraient fini de régler les choses dont ils étaient chargés. Il leur faudrait aller aussitôt au Seinal, comme ils en

(1) *atalharse*, du substantif *atalho*. Sur le sens, cf. Cenival, *S. i.*, Portugal, I, p. 440, n. 1, et le compte rendu de M. David Lopes, dans *Revista da Faculdade de Letras* (Lisbonne), IV (1937), p. 406. Il s'agit de réduire l'enceinte primitive lorsque celle-ci est trop étendue.

avaient l'ordre, parce que, pour cette difficulté qui pouvait survenir, ordre avait été donné de lever en Andalousie deux mille soldats, dont mille partiraient immédiatement, et dont les autres attendraient son message; outre ces deux mille soldats on enverrait des vivres pour plus de quatre mille pendant une durée de trois mois, sur lesquels on prendrait ceux qui lui paraîtraient nécessaires, ainsi qu'au capitaine D. Pedro de Meneses et à D. João, sans compter les mille soldats qu'il ordonnait de faire partir aussitôt. Quand il aurait donné ordre à tout cela, qu'il l'en avisât rapidement, et qu'ils se rendissent au Seinal; là, ils se renseigneraient sur la disposition de la rivière, verraient si l'on pouvait y organiser un mouillage et un abri pour les bateaux, et de quelle qualité, et sous quels vents. Il fallait étudier également sur quel point bâtir le fort, si c'était à l'endroit où on l'avait commencé, si c'était en bas, sur la pointe du Seinal, ou si on le ferait de manière qu'il dominât une partie de la montagne et descendît ensuite vers la pointe, chose à quoi l'on voyait cependant beaucoup d'inconvénients; puis, quand une décision aurait été prise pour l'emplacement, étudier quelles dimensions il devrait avoir pour garantir la sécurité du port, parce que, s'il suffisait pour cela d'un fortin où logeraient cent cinquante soldats sans chevaux, la chose semblerait préférable pour le service du Roi, qui s'épargnerait la dépense d'El-Qṣar et le ferait aussitôt évacuer complètement (quant au fortin, on le munirait de telle manière que ceux qui le garderaient n'auraient pas besoin de sortir dans la campagne pour quoi que ce fût); étudier aussi les fossés, chaussées, canalisations d'eau et puits, la dépense qu'entraîneraient toutes ces choses, et la manière dont il faudrait les faire; faire un mémoire sur la décision prise au sujet de chacune d'elles, pour que le Roi vît et résolût en tout ce qui convenait le mieux; enfin, quand il retournerait au royaume, jeter en passant un coup d'œil aux fortifications de Ceuta, pour en rendre compte au Roi et lui en donner son avis. Après avoir reçu ces instructions et pris congé du Roi, D. Pedro et D. João partirent sur les trois navires dont il a été dit plus haut qu'ils s'étaient préparés pour aller aux places d'Afrique, et qui emportaient cent cinquante hommes; celui qui s'appelait *S. Miguel* était commandé par D. Pedro lui-même, qui y voyageait, et les deux autres par Tomé de Sousa et Manuel Jacques.

Ch. 45. *Le Roi fait informer l'Empereur des raisons pour lesquelles il veut faire évacuer Arzila, et il envoie D. Pedro Mascarenhas examiner les affaires du Seinal et de Tanger; il essaie d'aider le roi de Velez, et il fait parler de cela au roi de Bohême et à l'Empereur* (1).

Le Roi, voyant que l'Empereur, encore qu'il eût bien compris l'importance de ces affaires d'Afrique dont il lui avait fait parler, s'abstenait d'y intervenir

(1) **Sur les affaires relatives au «roi de Velez» Aboû Hassoûn, on renverra une fois pour toutes à *Sources inédites*, Espagne, I, p. 75-661, *passim*. Voir aussi *Anais de Arzila* (Supplément), II, p. 449-472.**

à cause de la pénurie de son trésor et de l'occupation que lui donnaient d'autres entreprises, à la suite de quoi tout le poids en retombait sur lui seul pour la lutte contre le Chérif et la défense des places d'Afrique, décida de pourvoir à l'une et à l'autre chose avec ses seules ressources, de la façon qui lui parut nécessaire pour remédier aux nécessités présentes et s'assurer contre les dangers à craindre de la part d'un ennemi si puissant et si proche. Néanmoins il lui parut juste d'informer l'Empereur de ce qu'il avait ordonné, et il chargea l'ambassadeur Lourenço Pires de lui dire, après l'avoir remercié de la bonne volonté avec laquelle il lui offrait son concours et son aide, que, puisqu'il jugeait qu'il ne devait pas être question pour lors d'attaquer l'ennemi et que les circonstances ne le lui permettaient pas, il était bon de remettre ce projet au jour où tous deux pourraient le réaliser ensemble facilement ; et que, puisque les circontances ne lui permettaient pas de faire plus, il décidait de faire munir les places de la frontière d'Afrique et de les ramener à un nombre plus petit de façon à les rendre plus aisées à défendre et plus à même de faire du mal au Chérif. Pour ces raisons, il avait décidé de faire évacuer Arzila, non pas tant à cause des périls qu'il pouvait y avoir à la maintenir et à la secourir que parce qu'elle n'avait pas de port qui pût abriter des galères et des embarcations à rames, car, bien qu'il parût que de cette place on pouvait faire la guerre au Chérif plus commodément que d'aucune des autres, cette seule raison qu'il pouvait y avoir pour la maintenir n'était cependant pas aussi forte que beaucoup d'autres qui obligeaient à l'abandonner ; il avait donc déjà donné l'ordre de l'évacuer avant que l'été ne passât, parce que c'était la saison où le récif d'Arzila permet le plus facilement et le plus sûrement l'embarquement et le débarquement. A Tanger il avait envoyé D. Pedro Mascarenhas avec quelques ingénieurs examiner les conditions du port et la meilleure façon possible de le fortifier et voir si les dispositions de l'emplacement rendaient opportun l'établissement d'un réduit, et de quel côté, afin de se fonder sur le rapport qu'on lui enverrait pour prendre une décision au sujet de cette place ; entre temps il la faisait ravitailler en hommes, vivres et munitions, de manière qu'elle pût mieux résister. Pour le Seinal, le château de bois était déjà presque terminé, mais tant de doutes et de difficultés avaient surgi sur le point de savoir si on le ferait en pierre et chaux, et sur la manière dont on le ferait, qu'il n'avait pas jugé bon de prendre une décision sans le faire examiner de nouveau par quelqu'un en qui il eût pleine confiance pour le servir en cette affaire, à cause de quoi il avait ordonné au même D. Pedro Mascarenhas, après avoir quitté Tanger, de se rendre au Seinal, de bien examiner l'emplacement de ses propres yeux, d'étudier les doutes et les difficultés qui avaient été soulevés, et de lui envoyer un rapport qui lui permettrait de prendre la résolution la plus conforme à ses intérêts. Mais, comme le principal projet et désir du Roi était d'attaquer le Chérif et de chercher à le détruire, il lui avait paru qu'une voie favorable s'ouvrait pour cela par le moyen du roi de Velez, dont il a déjà été fait mention plus haut]IV, 34] : celui-ci s'était retiré dans son royaume après l'entrée du Chérif dans Fès, et, appelé par lui avec

de grandes promesses, il n'avait pas voulu lui obéir parce qu'il ne se fiait pas à lui. Mais il n'avait pas non plus confiance en sa propre ville ni en ses propres vassaux, qui, ayant oublié l'obligation qu'ils lui avaient, s'étaient soulevés contre lui et déclarés pour le Chérif, et il avait été obligé de passer à Melilla, où l'on disait qu'il se trouvait alors (1). Le Roi jugeait que ce souverain, pour lui-même et pour son courage, méritait non seulement un bon accueil, mais un concours et une aide entiers ; en outre, il se rendait aussi compte à quel point il importait au royaume de Castille que le Chérif ne demeurât pas maître de Velez, où il pouvait abriter ses galères et celles de ses amis et confédérés. Pour cette raison, il avait entretenu de cette affaire Lope Hurtado de Mendoza, ambassadeur de l'Empereur à sa Cour, il l'avait fait rappeler au roi de Bohême, et maintenant il la faisait encore exposer par Lourenço Pires à l'Empereur, afin que celui-ci écrivît rapidement au Conseil de Castille de s'intéresser à ce roi et de l'aider, et de mettre à profit cette occasion avant qu'elle ne leur échappât.

Ch. 46. *D. Pedro Mascarenhas arrive à Tanger ; ce qu'il y fait ; il est informé par le Roi que Dargut Arraiz a pénétré dans le Détroit ; il passe de là au Seinal avec D. Bernardino de Mendoza ; démarches qui s'y font et décision que l'on prend.*

et 1549 D. Pedro Mascarenhas arriva à Tanger le 25 juillet de cette année 1549, en la fête de l'Apôtre saint Jacques, et le jour même, avec D. Pedro de Meneses, capitaine de la ville, avec D. João Mascarenhas et avec les autres personnes qu'il emmenait avec lui à cet effet, il alla reconnaître toutes les murailles de mer à mer du côté de l'intérieur, la fortification que l'on y avait faite et celle qui restait à faire selon le plan que le Roi avait envoyé auparavant. Il chargea Miguel de Arruda de faire un croquis de ce qu'il avait trouvé fait et il l'envoya au Roi. Puis, le lendemain de son arrivée, accompagné de celui-ci et des mêmes que la veille, il suivit la muraille du côté de l'extérieur et voyant la hauteur qui, dominant la ville, se trouve près des lices et que l'on appelle « le Coran » (2), tous jugèrent que cet endroit, par sa situation comme par ses murailles, était le plus faible qui se pût voir en face d'ennemis, et celui qui était le plus mal disposé pour être fortifié, si ce n'est avec beaucoup de dépense. Après que chacun d'eux eût fait son examen et que tous eussent discuté ensemble un grand nombre de fois toutes les façons possibles de faire cette fortification, ils en vinrent à se mettre d'accord sur un plan qui leur parut le plus convenable pour la garde et la défense du port et de la ville, et qui comportait la construction d'un réduit. D. Pedro l'envoya au Roi. Entre temps il fit presser les anciens travaux, corrigea quelques points sur l'avis unanime de tous et ordonna de raser le Coran, en quoi il fit faire le plus de diligence, car la nouvelle arriva alors à Tanger que le Chérif venait mettre le

(1) Cf. *Sources inédites*, Espagne, I, nos LXXIV-LXXVI et LXXXV sq. ; Aboû Hassoûn était arrivé à Melilla le 17 avril 1549 ; il en repartit en juillet 1549 (*ibid.*, p. 303-304 et p. 315-316).

(2) Sur ce nom et ce point, cf. Ricard, *Mazagan*, p. 40, n. 2.

siège devant cette ville, et il ne s'y trouvait à ce moment-là que trois cent cinquante soldats en deux compagnies, plus trois cent cinquante artisans et gens de service. C'est pourquoi D. Pedro écrivit au Roi d'envoyer aussitôt les mille hommes qu'il avait prévus et un renfort d'artisans, de munitions et surtout de bois, et de toutes les choses nécessaires pour les réparations. Quant au port de la ville, tous estimèrent qu'il était assez grand pour abriter beaucoup d'embarcations à rames et de bon abri pour celles-ci par tous les vents, et qu'on pourrait en assurer la sécurité avec peu de dépense. Suivant les instructions qu'il avait reçues, D. Pedro envoya ce rapport au Roi, avec le plan qui fut établi sur l'avis de tous pour la fortification de la ville ; puis il décida de partir aussitôt pour le Seinal sans attendre D. Bernardino. Or, comme il était en train d'attendre le vent d'est, avec lequel il devait faire son voyage, il reçut du Roi, le dernier jour
t 1549 de juillet (1), l'avis que Dargut Arraiz avait pénétré dans le Détroit à la tête d'une forte escadre et qu'il avait des intelligences secrètes avec le Chérif ; il lui recommandait donc de bien veiller sur lui-même, de manière que sa personne ne fût pas en péril. Cette nouvelle avait été apportée aussi à Tanger par un captif qui s'était enfui de Fès et qui avait déclaré qu'il y avait entendu parler de cela ; et, si d'une part le fait que l'on sût à la cour du Chérif les choses de Dargut Arraiz confirmait les soupçons que l'on avait d'une intelligence secrète entre eux deux, ce qui donnait encore plus à réfléchir à D. Pedro, néanmoins, d'autre part, voyant que n'arrivait aucune confirmation d'une nouvelle si grande et si importante et dont il n'était pas possible qu'elle fût si dissimulée que la renommée ne la répandît pas de divers côtés, d'autant plus qu'elle touchait à tant de choses, il jugea qu'il n'y avait pas lieu de craindre ce risque. Comme D. Bernardino se trouvait déjà là avec quelques galères, il partit donc avec lui de Tanger, après avoir complètement mené à bien ce que le Roi lui avait ordonné, et tous deux
1549 arrivèrent le 7 août au Seinal (2). Dès qu'ils y eurent mouillé ils furent rejoints par D. Afonso de Noronha, et, pour ne pas perdre de temps, tous deux, avec D. João Mascarenhas, D. Bernardino et Miguel de Arruda, allèrent sur les mêmes

(1) Le texte porte : *junho* ; mais il faut évidemment lire : *julho*. Il ressort d'une lettre du Roi publiée par M. David Lopes que Jean III écrivit à D. Pedro Mascarenhas le 26 et le 28 juillet (Supplément aux *Anais de Arzila*, II, p. 448).

(2) Il y a ici une petite difficulté chronologique, due sans doute à une inexactitude d'Andrade ou de son éditeur. Deux documents publiés dans les *Sources inédites* (Espagne, I, n^os CV et CVI) prouvent que D. Bernardino de Mendoza se trouvait à Málaga le 6 août. Or c'est à la fin de ce chapitre qu'Andrade mentionne son départ pour Málaga. Par ailleurs, il est peu vraisemblable que D. Bernardino se soit séparé des Portugais, qu'il soit allé toucher Málaga le 6 août et qu'il se soit trouvé au Seinal dès le 7 août. Il est également peu vraisemblable que, arrivé le 7 août, D. Pedro ait dès le jour même envoyé son rapport au Roi (voir plus loin ch. 47) : la complexité de l'enquête rend cette idée inadmissible. Nous avons d'autre part une lettre de Jean III à D. Pedro d'où il ressort que le 6 août celui-ci se trouvait déjà au Seinal (Supplément aux *Anais de Arzila*, II, p. 448). Il faut donc fixer aux tout premiers jours d'août l'arrivée de D. Pedro et de D. Bernardino au Seinal, au 2 ou 3 par exemple, le second partant très vite pour Málaga. La date du 7 peut s'expliquer soit par un lapsus de l'auteur, soit par une faute de lecture, soit par une confusion avec la date du rapport. La note des *Sources inédites*, Espagne, I, p. 328, n. 1, serait à mettre au point.

galères voir les ports du côté du Ponant. Le premier qu'ils virent et qui s'appelait de Santa Cruz ne leur parut pas pouvoir desservir la forteresse, parce qu'il était largement découvert aux ennemis, et de peu de profit pour les nôtres. L'autre, qui s'appelait du Pé da Rocha, et où ils virent beaucoup de travailleurs en train de briser des roches qui se trouvaient dans l'eau, était, à ce qu'ils jugèrent, abrité du vent d'est, mais par vent d'ouest le débarquement risquait d'y être très dangereux, à moins que l'on n'y fît quelque protection pour l'abriter contre ce vent ; et la chose ne pouvait pas se faire sans une grande dépense, et avec un profit incertain et douteux. Tous débarquèrent alors dans ce port et montèrent au fort du Seinal, le reconnaissant à l'intérieur et à l'extérieur, et les batteries qu'il pourrait avoir, et les autres endroits où l'on avait dit qu'il serait préférable de le construire. Tous furent d'accord que, sur quelque point qu'on le fît, c'était un travail assez coûteux, et plus dangereux que profitable, pour beaucoup de raisons. Une de celles-ci, très forte, était que l'on ne pouvait compter pour ravitailler la forteresse en eau que sur la pluie que l'on recueillerait dans des citernes ou sur ce que l'on pourrait avoir dans des tonneaux, parce que, dans les puits que l'on avait creusés, il y en avait si peu que c'était plus une occasion de disputes qu'un remède à la nécessité et au manque d'eau, et ceux-ci se trouvaient si loin que, en cas de siège, les nôtres ne pourraient s'en servir que très difficilement, tandis que les ennemis auraient beaucoup de facilité à empoisonner l'eau ou à la couper. Sur la quantité de monde qui serait nécessaire pour la garde de ce fort il y eut parmi eux différentes opinions. Au bout du compte ils finirent par décider que, jusqu'à ce qu'on le fît en pierre et en chaux, il devait contenir cinq cents soldats si l'on n'évacuait pas El-Qṣar, car les gens de cheval qui s'y trouvaient assureraient la campagne pour ceux du fort ; mais, si l'on jugeait bon d'évacuer El-Qṣar, il fallait disposer au Seinal de quarante cavaliers jusqu'à ce que les nouveaux travaux fussent achevés, car les matériaux et surtout l'eau étaient si loin qu'il était nécessaire d'avoir toujours des vedettes dans la campagne et du monde pour protéger les travailleurs, monde qui diminuerait peu à peu à mesure que les travaux iraient en progressant. Ils arrivèrent donc à la conclusion que, par suite des dimensions qu'on avait projeté de lui donner — et la disposition des lieux ne souffrait pas qu'il fût plus petit — il ne pourrait pas se maintenir avec moins de deux cent cinquante soldats et vingt cavaliers, car on ne pouvait se dispenser d'avoir ces derniers pour plusieurs choses nécessaires à ceux qui seraient chargés de la garde du fort. A toutes ces choses se trouva présent D. Bernardino de Mendoza, qui s'en fut de là à Ceuta quand elles furent terminées ; il s'y arrêta peu de temps et mit ensuite à la voile pour gagner Málaga.

Ch. 47. *D. Pedro Mascarenhas fait une nouvelle enquête sur le port d'El-Qṣar ; il l'envoie au Roi avec son opinion et celle des autres qui se trouvent là, aussi bien sur ce point que sur les travaux du Seinal et l'évacuation de la place ; ce que le Roi*

répond à tout. Le Roi lui ordonne de reformer l'escadre, et en compagnie de D. Bernardino il va à la recherche de Dargut Arraiz.

D. Pedro, qui n'était pas encore complètement satisfait de l'examen qu'il avait fait personnellement de ce port du Ponant, demanda au capitaine d'El-Qṣar, Alvaro de Carvalho, de lui envoyer à cet endroit les hommes qu'il estimait avoir la connaissance la plus familière et la plus expérimentée de cette côte, pêcheurs ou mariniers, et qui la fréquentaient assidûment été comme hiver. Trois pêcheurs arrivèrent aussitôt, et D. Pedro, devant les maîtres et les pilotes que le Roi y avait envoyés à cet effet et devant les autres personnes qui l'accompagnaient, leur fit jurer de dire honnêtement et loyalement si en hiver, avec vent d'ouest, il y avait là un bon débarcadère et un bon mouillage pour les bateaux, et sur quel point. Ils répondirent que, durant tout l'hiver, quand soufflait le vent d'ouest ou qu'il y avait de la houle (ce qui se passait le plus souvent), il n'était pas possible de débarquer sur toute cette côte; il en était de même en été par vent d'ouest violent; et par vent d'est doux il y avait bien là un abri, mais un peu plus avant du côté de la pointe du Seinal, et non à l'endroit où l'on projetait de faire le port; d'ailleurs même là, en hiver, si le vent d'est était fort, il provoquait une telle houle qu'il ne permettait pas de débarquer. Après cette enquête, D. Pedro fit aussi jurer à deux hommes de Ceuta qui fréquentaient cette côte sur des brigantins et d'autres embarcations et qui connaissaient bien ce port, de lui dire en toute vérité ce qu'ils en savaient. Leur réponse fut différente de celle des premiers, car ils dirent que, à moins qu'il n'y eût en hiver une tempête de vent d'ouest qui provoquât de la houle, l'endroit était en tout temps propice à un débarquement; en outre, ces tempêtes arrivaient rarement et duraient peu, parce que le vent ou bien changeait aussitôt ou bien faiblissait; par vent d'est il y avait là un bon port en hiver comme en été, et on pouvait le rendre encore meilleur en démolissant quelques rochers contre lesquels la mer se brisait. Devant une telle diversité d'opinions, D. Pedro demeura quelque peu déconcerté et irrésolu. C'est pourquoi il ordonna aux maîtres et aux pilotes qui l'accompagnaient d'aller sonder la mer à l'endroit où les grands bateaux devaient ancrer et de voir s'il fallait choisir cet endroit pour le port, si le fond était net et de bon mouillage, combien de bâtiments y trouveraient place, et quels vents y pourraient gêner le débarquement ou l'empêcher. Ils trouvèrent qu'une partie était nette et sans pierre, qu'il était susceptible de recevoir beaucoup de bâtiments, abrité sur un point contre certains vents, et sur d'autres contre les autres vents, et que les bâtiments qui seraient ancrés dans un de ces endroits pouvaient mettre à la voile en tout temps; quand au débarquement, ils dirent qu'il ne pouvait y avoir lieu par vent d'ouest, parce que l'endroit était fort découvert à ce vent et que celui-ci y provoquait beaucoup de houle, comme on s'en apercevait clairement aux marques que la mer avait faites sur ces rochers contre lesquels elle se brisait; en été, il y aurait le même péril par fort vent d'ouest, et même s'il

y avait là une protection contre le vent d'est, celui-ci néanmoins, s'il soufflait avec violence, ferait aussi tant de mer qu'il empêcherait le débarquement. Leur opinion était donc, puisque les hommes qui avaient une habitude familière de ce port étaient d'avis contradictoires, que l'on en prît une expérience plus exacte et plus à loisir tout le long de l'hiver suivant, en y faisant séjourner une personne compétente. De tout cela D. Pedro envoya aussitôt un long rapport au Roi; il ajoutait que, par suite de la variété de ces avis, son neveu D. João et lui-même pensaient que, pour la place d'El-Qṣar, il ne fallait se précipiter en aucune chose jusqu'à ce que l'on eût vérifié s'il pouvait y avoir là un port du côté du Ponant, ou non; S. A. devait donc envoyer séjourner en cet endroit des personnes expérimentées dans les choses de la mer, qui fussent capables de prendre une expérience exacte de la situation et de tirer la question au clair, visitant le port par tous les changements de vent; entre temps on ne devait faire au Seinal d'autre travail que d'achever les défenses du fort avec de la terre, des fascines et du bois, ôter la pierre sèche du bastion qui était fait du côté du Ponant, le refaire aussi en conglomérat de terre et de fascines, et exhausser entièrement le parapet de la muraille avec des cabas de terre, comme on l'avait commencé, et de manière qu'il fût assez haut pour qu'on ne pût l'escalader du dehors; ces travaux, avec la construction de quelques maisons à l'intérieur du fort pour y emmagasiner des vivres et des munitions, devaient suffire jusqu'à ce que l'on eût acquis une connaissance suffisante du port pour que S. A. résolût sur ce point ce qui convenait le mieux à son service; et, pour l'exécution de ces travaux et d'autres qu'il était nécessaire de faire, Miguel de Arruda jugeait qu'il fallait laisser deux cent soixante-dix travailleurs, entre artisans et manœuvres. Quant à la place d'El-Qṣar, elle devait se maintenir l'hiver suivant avec cinq cents hommes de garnison, dont trente cavaliers pour découvrir la campagne; tout le reste des troupes devait être évacué aussitôt. Il fallait que ces cinq cents hommes s'occupassent à démolir les maisons de la place et à en jeter les pierres au fond de la rivière et, ce travail fini, qu'ils sapassent le mur par l'intérieur et le soutinssent par des étais pour y mettre le feu quand ce serait nécessaire; chose qu'il serait toujours bon de faire, que l'on continuât le fort du Seinal ou qu'on le démolît, car, du moment qu'il y aurait là un fort, la dépense de la place serait inutile, et sans celui-ci elle ne pourrait pas se maintenir. A cela s'ajoutait que l'on tenait pour certain que, avec les pierres des maisons et des murs et avec le platras et la terre qui en proviendraient, on boucherait l'entrée de la rivière de telle manière qu'il ne pourrait pénétrer ni sortir aucun bâtiment à rames plus grand qu'un brigantin. Ce travail aurait tant d'avantages et d'importance que, si on l'exécutait, il suffirait à lui seul à justifier toute la dépense qui était faite au Seinal. Aussi D. Pedro lui-même et les autres personnes avec lesquelles il s'était entretenu de cette affaire étaient-ils d'avis que le Roi devait faire enlever de la place la grosse artillerie, n'y laisser que quelques berches, que les hommes pourraient emporter avec facilité le jour où l'on devrait faire l'évacuation complète, et recommander beaucoup au Capi-

taine qu'il y nommerait de ne jamais sortir, en cas d'alerte, que jusqu'à la porte, laissant toujours sur les murs la garde nécessaire. Et, pour mieux se protéger contre les attaques qu'il fallait craindre en ces circonstances, que quelques navires séjournassent en ce port, car ils pouvaient le faire avec sécurité. D. Pedro envoya,
549 le 7 août, ce rapport signé par lui, par D. Afonso de Noronha et par son neveu D. João Mascarenhas. La réponse du Roi à D. Pedro fut que tout ce qu'il lui indiquait au sujet du Seinal et d'El-Qṣar lui paraissait bien, car il comprenait que c'était ce qui convenait le mieux à son service, et que, puisque tous jugeaient qu'avant que l'hiver ne fût passé il n'était pas possible de prendre une résolution définitive, qui dépendait uniquement de l'enquête que durant cette saison l'on devait faire sur ce port, lui aussi jusqu'alors ne pouvait pas se résoudre complètement. Entre temps, il tenait pour une chose très importante de combler le plus profond de cette rivière en face de la place d'El-Qṣar, avec la pierre qui en proviendrait ; si ce travail était aussi facile et d'une exécution aussi certaine qu'il le disait, l'on ne pouvait pas nier que c'était la meilleure façon possible d'enlever aux Maures l'usage de ce port, chose qui était le but principal de toute la dépense faite au Seinal et des frais plus grands encore que l'on allait faire en continuant les travaux du fort, et cette méthode serait la moins coûteuse de toutes pour la réalisation de ce que l'on cherchait. Puisque l'affaire du comblement de la rivière était de si grande importance et que de là dépendait sa résolution en cette matière, que D. Pedro en fît donc une nouvelle et plus soigneuse étude et l'avisât aussitôt clairement de ce qu'il trouverait et lui envoyât là-dessus son opinion. Pour qu'El-Qṣar se maintînt entre temps, le Roi ordonna au capitaine Alvaro de Carvalho de surseoir à son départ et à celui de sa femme jusqu'à ce qu'il eût reçu de lui un autre message, et de conserver dans la place la vigilance et la prudence habituelles, qui étaient nécessaires à la garde et à la défense. Quant à la nouvelle que Dargut Arraiz avait pénétré dans le Détroit, le Roi, pour bien des raisons, la jugeait fausse ; toutefois, comme dans les choses de la guerre il ne faut négliger aucun soupçon de façon à ne pas être surpris, et que cette nouvelle se répandait de plus en plus, il ordonna à D. Pedro de réunir aux siens les navires de la flotte de Luiz de Loureiro, et, se joignant aux galères de D. Bernardino, de chercher cet ennemi et de l'attaquer. Il fallait pour cela que D. Pedro vînt retouver D. Bernardino à Puerto de Santa María, où il pourrait se munir de plus de navires et de troupes, s'il jugeait en avoir besoin ; en vue de cela, le Roi avait déjà envoyé à Francisco Botelho, qui était alors facteur à Málaga, l'ordre de l'aider en tout ce qui serait nécessaire. En outre, pour une meilleure exécution, il fit aussitôt partir une grosse nef bien équipée, et il écrivit à D. Pedro que, s'il avait besoin d'autres navires, il l'en avisât, car il les lui enverrait en très peu de temps. En effet, il était déjà informé du retour de la flotte de l'Inde et des bateaux de la Mina, et il pouvait utiliser les bâtiments qu'il avait envoyés les attendre et les autres qu'il avait envoyés à la côte de la Malaguette. Enfin, pour qu'il pût avoir par lui des nouvelles plus exactes de ce qui se passait en cette

affaire, il serait préférable qu'il se tînt à Gibraltar en compagnie de D. Bernardino, comme il était décidé.

Ch. 48. — *Le roi de Velez passe de Melilla à Málaga; il fait dire à D. Pedro Mascarenhas d'écrire au Roi de lui livrer Arzila pour qu'il puisse la défendre. D. Pedro écrit; réponse que le Roi lui envoie. D. Pedro empêche Luiz de Loureiro d'aller évacuer Arzila; motif de cet acte.*

Le roi de Velez Muley Buaçon, pour fuir ses propres vassaux qui voulaient le livrer au Chérif afin de se concilier la bienveillance de celui-ci, avait quitté sa ville en cachette avec ses enfants et quelques-uns de ses parents et amis, qui avaient voulu l'accompagner, et il avait essayé de se réfugier au Peñón, un château assez fort qu'il possédait sur cette même côte. Mais il y trouva le même changement qu'il avait éprouvé dans sa ville de Velez et dans tout son royaume (1). Il choisit donc comme dernier moyen de salut de s'en aller à Melilla, qui est une place frontière que les rois de Castille possèdent sur la côte de Berbérie et où ils ont une garnison régulière; c'est là que plus haut nous l'avons laissé réfugié [IV, 45]. De là, il fit informer le roi et la reine de Bohême de son arrivée et de la cause de celle-ci, et il leur demanda la permission d'aller les voir et traiter avec eux de quelques affaires qui importaient beaucoup à son honneur. Ceux-ci non seulement la lui accordèrent, mais donnèrent au comte de Tendilla et à D. Bernardino de Mendoza l'ordre de le faire passer à Málaga sur les galères de Castille. Il apprit dans cette ville que le Roi faisait évacuer Arzila et il jugea qu'il le faisait dans une conjoncture défavorable à son service et à l'intérêt du Portugal, car c'était à un moment où il semblait que les forces du Chérif commençaient d'elles-mêmes à décliner; or, en agissant ainsi, on augmentait son crédit parmi les Maures et l'on affermissait sa fortune. Il écrivit donc à D. Pedro Mascarenhas, qui était encore à El-Qṣar, et lui demanda d'informer le Roi de cela; si ce dernier se décidait tout à fait à ne pas maintenir Arzila, qu'il la lui fît livrer, et lui irait s'y établir pour la défendre avec ses enfants, ses parents et ses amis, et il espérait que se joindrait à lui tant de monde du royaume de Fès et de ses vassaux que, avec cette aide et celle qu'il espérait de Son Altesse, non seulement il pourrait faire la guerre au Chérif, mais le chasser du royaume de Fès et le détruire complètement (2). Aussitôt D. Pedro écrivit cela au Roi, qui tint l'affaire pour importante et de très grande considération, car, bien qu'il fût déjà résolu à l'abandon d'Arzila et qu'il eût envoyé Luiz de Loureiro mettre ce dessein à exécution, le retard que celui-ci y apporta

(1) Sur ces événements, cf. *Sources inédites*, Espagne, I, pp. 233-245 et pp. 272-306. Il s'agit ici de la ville de Badis et du Peñón de Velez de la Gomera; celui-ci, occupé par les Espagnols de 1508 à 1521, ne fut définitivement repris par eux qu'en 1564 (cf. *Sources inédites*, France, 1re série, I, pp. 260-278, et Angleterre, I, Paris, 1918, pp. 77-84).

(2) C'est la lettre dont une copie se trouve publiée dans *Sources inédites*, Espagne, I, no CVII. Elle est datée de Málaga, 6 août 1549; le même jour, Aboû Hassoûn avait parlé à D. Bernardino de Mendoza de l'affaire d'Arzila (*ibid.*, no CVI), et sa démarche fut vraisemblablement encouragée — sinon suggérée — par celui-ci.

sur les instances de D. Pedro, comme on le dira plus loin, permettait d'examiner encore l'affaire. Sans doute, la situation du roi de Velez pouvait amener à penser qu'il n'aurait pas la possibilité de maintenir et de défendre Arzila ; néanmoins, pour qu'il ne restât pas sans réponse et pour avoir le temps de mieux examiner cette affaire et de la résoudre à loisir, le Roi ordonna à D. Pedro de se rencontrer avec lui et de lui dire en son nom qu'il saisirait toujours avec joie toutes les occasions qu'il aurait de lui montrer par ses actes la sympathie qu'il ressentait envers lui, et, pour mieux le faire en cette question d'Arzila dont il lui faisait parler, il désirait savoir plus clairement de quelle manière il espérait défendre la place contre le Chérif, sur quelles amitiés il croyait pouvoir compter parmi les Maures et jusqu'à quel point il avait de cela des intelligences certaines ; car, s'il se rendait compte qu'il pouvait bien la défendre, non seulement il lui ferait aussitôt le plaisir de la lui livrer, mais encore il enverrait à Tanger assez de gens de cheval pour l'aider et le favoriser efficacement en cela. Comme aucune de ces choses ne souffrait de long délai, il le priait de lui répondre rapidement à ce qu'il lui faisait demander, pour que lui aussi pût lui répondre à temps. Telle fut la réponse que le Roi envoya au roi de Velez par D. Pedro, mais il laissa à celui-ci la faculté de lui dire les choses soit au nom de S. A., soit en son propre nom, à la manière de quelqu'un qui voulait s'informer là-dessus plus longuement, pour mieux plaider en faveur de ses affaires. Le Roi ordonnait d'employer comme truchement dans cette négociation Inácio Nunes Gato, interprète d'arabe de la Couronne, par qui il avait fait visiter le roi de Velez, comme il a été dit plus haut [IV, 40], et qu'il s'imaginait être encore avec lui à Málaga. Mais, comme il était déjà parti pour le royaume, cet office fut alors rempli par un certain Francisco Fernandes, naturel d'El-Qṣar, qui avait une grande connaissance de la langue arabe. Dès qu'il eut ce message du Roi, D. Pedro dépêcha aussitôt un courrier au roi de Velez, qu'on lui disait être en route vers la Cour de Castille, lui demandant de ne pas quitter Málaga avant de l'avoir vu, et ajoutant qu'il allait rejoindre aussitôt cette ville sur les galères de D. Bernardino. Et, comme à cette époque on craignait encore de voir arriver Dargut Arraiz dans le Détroit, D. Pedro dit à Luiz de Loureiro, qui se trouvait aussi en Espagne, à Puerto de Santa María, avec les navires de son escadre, qu'il ne lui paraissait pas sage ni conforme au service du Roi d'aller évacuer Arzila à cette époque ; il serait préférable qu'il eût tous ses navires réunis et bien organisés en un seul corps pour pouvoir combattre avec l'ennemi, comme le Roi l'ordonnait, plutôt que de les laisser naviguer dispersés en vue de l'évacuation d'Arzila, en quoi ils couraient grand' péril, et il devait ajourner son départ jusqu'à ce que le Roi eût été informé et que l'on vît ce qui était le plus favorable à son service. Luiz de Loureiro avait l'intention de partir exécuter les ordres qu'il avait reçus, parce qu'il jugeait qu'il y avait urgence, mais il attendit néanmoins que le Roi répondît à D. Pedro ce qui suit : comme l'affaire d'Arzila était d'une grande impor-
1549 tance et qu'il ne fallait pas y perdre de temps, puisqu'on était déjà le 17 août, — mois où le récif permettait d'entrer et de sortir en sécurité, chose qui au mois

de septembre ne se pouvait faire qu'avec beaucoup de peine et de danger —, il tenait pour conforme à son service que Luiz de Loureiro n'attendît pas et que, avec quelques navires et la hourque qu'il lui avait envoyée pour cela, il allât commencer l'évacuation d'Arzila ; car, bien que la proposition du roi de Velez au sujet de cette place fût d'une grande importance et susceptible de procurer de grands profits, il convenait cependant d'exécuter tout de suite la partie de l'évacuation qui s'imposait en tout cas et qui était d'emmener les femmes, les enfants et toutes les autres personnes impropres à la défense ; que Luiz de Loureiro y restât uniquement avec les gentilshommes de garnison et les soldats, jusqu'à ce que l'on connût l'issue de la proposition du roi de Velez ; et, si l'on voyait que l'affaire ne se réaliserait pas, il ferait évacuer la place complètement, car c'était une chose qui pourrait se faire sûrement en toute époque, une fois effectuée cette évacuation à laquelle il envoyait maintenant Luiz de Loureiro (1). Sur cette réponse du Roi, celui-ci partit aussitôt faire ce que ses instructions lui indiquaient.

Ch. 49. — *On apprend avec certitude que la nouvelle de l'arrivée de Dargut Arraiz dans le Détroit est fausse. D. Pedro Mascarenhas part de Puerto de Santa María pour Málaga ; il rencontre en route quelques navires qui ramènent des gens évacués d'Arzila; ce qui se passe à Málaga avec le roi de Velez.*

D. Pedro et D. Bernardino étaient en train de réorganiser chacun sa flotte pour aller ensemble à la recherche de Dargut Arraiz, dans le cas où celui-ci serait entré dans le Détroit, lorsque l'on sut par des lettres du vice-roi de Majorque et de marchands que la nouvelle de son arrivée était fausse. Elle tenait au fait que l'on avait vu quelques galères près du cap de Palos, et, comme l'on savait que le Dargut naviguait avec une forte escadre et qu'il cherchait l'occasion de faire des prises sur mer et sur terre, surtout aux dépens des habitants de cette côte, on s'imagina que ces galères devaient être les siennes. Dès que l'on apprit avec certitude que ce corsaire naviguait dans le Levant et s'employait à d'autres entreprises, D. Pedro renvoya les navires qu'il avait fait préparer ; puis il s'occupa d'aller voir le roi de Velez et il lui envoya le courrier qui a été dit plus haut [IV, 48]. En même temps il dépêcha à Arzila un brigantin avec un message pour le comte de Redondo et pour Luiz de Loureiro, qui y était déjà : il leur faisait savoir ce que le roi de Velez avait proposé au sujet de l'évacuation d'Arzila et ce que S. A. lui ordonnait, c'est-à-dire d'aller examiner l'affaire avec lui à Málaga, où il se rendait. D. Pedro
5-28 envoya ce message le 25 août ; le 28 août il partit de Puerto de Santa María sur
t 1549 les galères de D. Bernardino, et, en sortant de la baie de Cadix, il rencontra vingt-trois navires où venaient le comte de Redondo avec la comtesse et tous ceux que le Roi avait fait évacuer d'Arzila. Il ne put prendre langue avec le navire où allait le Comte, parce que celui-ci naviguait fort au large, mais des autres il sut

(1) Cf. la lettre de Jean III à Luiz de Loureiro, dans le Supplément aux *Anais de Arzila*, II, pp. 454-455.

que l'opération s'était faite paisiblement, et qu'il ne restait plus dans la place que les gentilshommes de garnison et les soldats auxquels le Roi avait ordonné d'y rester. Le lendemain il arriva à Málaga, où le roi de Velez l'attendait chez Francisco Verdugo, provéditeur des escadres de cette côte (1). Par l'interprète il lui dit que, lorsque l'on traite les affaires par lettres, les explications sont plus courtes et les délais plus longs qu'il ne convenait à cette affaire d'Arzila sur laquelle il lui avait écrit à El-Qṣar, et que pour ce motif il avait tenu à venir le trouver pour lui donner en personne la réponse que le Roi lui avait confiée à ce sujet; puis il lui donna cette réponse de la manière dont il en avait reçu l'ordre. Le roi de Velez lui répondit que, exilé de sa maison et de son royaume, il se confiait à toutes les vertus et grandeurs du Roi et de l'Empereur, et qu'il venait leur demander aide et secours contre un tyran, son ennemi capital, d'ailleurs très dangereux pour les royaumes de Portugal et de Castille; contre celui-ci il offrait sa personne, ses enfants, ses vassaux et beaucoup d'amis et d'alliés qu'il avait dans le royaume de Fès et qui ne seraient pas d'un petit secours pour en expulser le Chérif et restituer ce royaume à son maître naturel, sous les conditions qui paraîtraient bonnes au Roi et à l'Empereur; mais, pour le présent, il se trouvait dans un tel état que pas même ses propres vassaux n'oseraient soutenir sa cause s'ils ne le voyaient pas assez puissant pour pouvoir les protéger et les défendre; au contraire, s'ils le voyaient assez fort, il tenait pour très certain que les siens et ceux des autres viendraient à sa cause, autant par suite de l'amour qu'ils avaient pour lui et du crédit qu'ils lui accordaient que pour se voir libres de la tyrannie du Chérif; car celui-ci les traitait de telle manière que déjà beaucoup de Berbères étaient soulevés dans les montagnes et que les Arabes étaient fort agités et sur le point de faire la même chose; pour ce qu'il lui avait écrit au sujet d'Arzila, il avait été poussé par la douleur et le regret qu'il éprouvait de voir le Roi la faire abandonner à un moment où une pareille décision ne servait qu'à augmenter les forces et l'audace du Chérif, et, pour ne pas assister à cela, il s'était offert à aller s'y établir et la défendre, jugeant qu'il serait moins mauvais pour lui d'aller y mourir que de la voir au pouvoir de son ennemi; et encore maintenant il ferait la même chose, si le Roi lui donnait des gens de cheval avec lesquels il pût rassembler et protéger ceux qui viendraient à sa cause et tenir tête aux ennemis qui voudraient l'attaquer, jusqu'à ce qu'il eût réuni une si grande quantité des siens qu'il pourrait se défendre de lui-même et de là faire la guerre au Chérif. A cela D. Pedro lui répondit que le Roi avait déjà fait partir d'Arzila tous les gens de cheval, sans y laisser autre chose que quelques compagnies de soldats, et qu'il avait ordonné de surseoir jusqu'à ce qu'il sût les forces sur lesquelles le roi de Velez comptait pour la maintenir, s'il la lui faisait livrer; comme ce qu'il lui avait dit lui montrait le peu de forces qu'il avait présentement et sa vive espérance d'en avoir de grandes dorénavant, il travaillerait à lui obtenir du Roi quatre cents arquebusiers qui s'établiraient dans la citadelle d'Arzila pour la garder le temps qui serait jugé utile,

(1) Cf. *Sources inédites*, Espagne, I, p. 315.

et cela suffirait pour voir si ces vassaux et amis le soutenaient ou pour perdre toute illusion sur le secours qu'il attendait d'eux ; et, pour mieux favoriser ses entreprises, il demanderait au Roi de sa part d'établir à Tanger une bonne garnison de gens de cheval. Le roi de Velez lui répliqua que, pour la guerre contre les Maures, il ne faisait aucun cas de gens de pied et qu'il ne s'enfermerait pas à l'intérieur des murs d'Arzila avec moins de quatre cents hommes de cheval, afin de pouvoir sortir avec eux dans la campagne et se montrer à ses amis et à ses ennemis, car aucune autre méthode ne convenait au crédit et à l'autorité de sa personne ni au bien de l'affaire elle-même. D. Pedro lui répondit à son tour que, si le Roi acceptait d'envoyer à Arzila ces gens de cheval qu'il demandait, il ne manquait pas de capitaines pour faire avec eux la guerre au Chérif, qu'il n'avait pas fait évacuer la place par crainte de celui-ci, mais à cause de son mauvais port, qui ne lui permettait pas de recevoir de secours en hiver, et qu'elle retrouverait ces mêmes inconvénients si l'on y établissait de nouveau les gens de cheval qu'il demandait ; et, même si S. A. voulait négliger ces inconvénients, cela ne pourrait plus avoir lieu cet hiver, car on passerait toute cette saison à réunir de nouveau le monde, sans compter le grand péril que l'on courait au débarquement. Le roi de Velez, voyant les raisons de D. Pedro, lui dit que, en chose faite et qui comportait tant d'inconvénients, il n'avait plus rien à dire, si ce n'est qu'il regrettait beaucoup qu'on abandonnât Arzila en pareille circonstance, mais qu'il faudrait la maintenir au moins durant cet hiver, pour ne pas favoriser à ce point les affaires du Chérif. Au bout du compte, il décida que, sans hommes de cheval, il n'irait pas s'établir à Arzila, car il n'était pas conforme au service du Roi ni à son propre honneur d'aller montrer aux Maures la faiblesse de son pouvoir, alors qu'ils s'attendaient à le voir ramener de grands secours, qui lui auraient permis de rendre de grands services au Roi et à l'Empereur. Au reste, il était appelé par le roi de Bohême, avec qui il négocierait rapidement, puis il irait voir le Roi notre maître, dont il espérait que, l'entendant lui-même, il donnerait plus de crédit à ses paroles et réglerait cette affaire comme il convenait le mieux à son service. Et là-dessus D. Pedro prit pour lors congé du roi de Velez.

Ch. 50. — *D. Pedro Mascarenhas a une nouvelle entrevue avec le roi de Velez au sujet de l'affaire d'Arzila, et ce qui se passe avec celui-ci ; il informe le Roi, et la réponse qu'il a de celui-ci. Le Roi fait mettre l'Empereur au courant de cette affaire.*

Désireux de parvenir à une conclusion avec le roi de Velez au sujet de l'affaire d'Arzila, D. Pedro se rencontra de nouveau avec lui et lui dit que, puisqu'il savait la situation dans laquelle se trouvait cette place et que l'on n'attendait plus que sa décision pour la maintenir encore ou pour l'évacuer complètement, il le priait de prendre enfin cette décision ; et, s'il jugeait peu favorable à son prestige personnel d'aller s'établir dans Arzila, peut-être en revanche lui conviendrait-il d'y établir ses fils avec quelques caïds en qui il aurait une particulière confiance, car

lui demanderait au Roi de l'aider en donnant les quatre cents soldats pour garder leurs personnes et la place et en doublant la garnison de cavalerie de Tanger. Le roi de Velez refusait d'envoyer ses fils en alléguant les inconvénients qu'il avait déjà allégués pour ne pas y aller en personne, mais il se laissa convaincre par les raisons que lui donnèrent D. Pedro et Francisco Verdugo son hôte, et il se décida à faire prendre aussitôt possession d'Arzila par ses deux fils ou par l'un d'eux avec le caïd Xacron, parce que c'était un homme prudent, courageux et de grande confiance (1). Il ajouta toutefois qu'il importait beaucoup au service du Roi que ce caïd eût au moins soixante hommes de cheval, pour pouvoir aller en sécurité trouver les Maures Berbères des villages et répandre dans l'intérieur la nouvelle qu'il avait déjà ses fils à Arzila et qu'il était en train de réunir du monde pour expulser le Chérif du pays; si le Roi voyait un inconvénient à ce qu'il eût ces soixante hommes de cheval à Arzila, il pouvait ordonner au capitaine de Tanger de les donner au caïd Xacron quand celui-ci les lui demanderait; et pour garantir leur sécurité un de ses fils resterait en otage à Tanger, ou à l'endroit que le Capitaine voudrait. D. Pedro lui répondit que, si le Roi lui faisait livrer Arzila, il était évident que de Tanger il lui ferait donner tout le concours et toute l'aide que permettraient les circonstances, mais qu'il devait faire de ce qu'il disait un mémoire qu'il enverrait aussitôt au Roi, en s'efforçant d'obtenir rapidement une réponse favorable. Ce mémoire lui fut envoyé le jour même par le roi de Velez avec une lettre pour le Roi sur le même sujet. Or, comme les galères étaient sur le point de partir ce soir-là et que D. Pedro s'y était déjà embarqué, le temps changea de telle façon qu'il empêcha le départ, et dès le lendemain matin Francisco Verdugo vint le voir pour lui dire de la part du roi de Velez qu'il lui semblait que Dieu avait changé le temps pour le faire changer de résolution sur ce qu'il avait conclu la veille avec lui. En effet, réfléchissant plus à loisir pendant la nuit, il lui avait paru plus opportun et plus avantageux pour le service du Roi d'aller s'établir lui-même dans Arzila avec ses fils, de manière à bien faire connaître aux Maures qu'il s'y trouvait avec eux, qu'il les y laissait en son nom et qu'il allait ensuite au Portugal prendre la tête des gens que l'on était en train de recruter, pour faire avec eux la guerre au Chérif. Après cela il viendrait voir le Roi pour le mettre tout à fait au courant des choses d'Afrique, et de là il s'en irait à la Cour de Castille demander au Prince une décision conforme aux espoirs que ses lettres lui avaient fait concevoir de le favoriser et de l'appuyer auprès de l'Empereur en ce qui serait nécessaire à la défense d'Arzila et à la sécurité de la place, si par hasard ses ennemis venaient y mettre le siège (2). D. Pedro approuva ce changement de décision et lui fit demander de lui remettre encore un autre mémoire sur cette nouvelle opinion, pour envoyer aussitôt l'un et l'autre au Roi et lui faire tenir la réponse très rapidement; à quoi le roi de Velez satisfit aussitôt, et il lui envoya

(1) Sur ce caïd Ali ben Chakroûn, cf. *Sources inédites*, Espagne, I, p. 283 et p. 280, et *Anais de Arzila*, II (Supplément), pp. 459-460.

(2) Sur tout cela, rapprocher *Sources inédites*, Espagne, I, pp. 341-344.

à sa galère ce second mémoire, que D. Pedro expédia au Roi par un courrier qui
1-15 arriva le 11 septembre. Dès le 15 du même mois, après en avoir traité en son conseil,
t. 1549 le Roi répondit à D. Pedro de retourner voir le roi de Velez et de lui dire que tout ce qu'il avait proposé de nouveau en cette affaire d'Arzila, après avoir décidé de faire évacuer la place, avait pour but de lui montrer sa volonté et son désir de tâcher à l'aider et à le favoriser dans cette situation où il le voyait, et, pour qu'il se rendît compte que c'était vrai, il était heureux de lui faire livrer Arzila avec cinq cents soldats qui l'aideraient à la garder jusqu'à ce qu'il eût assez de monde pour pouvoir la maintenir, et il lui donnerait encore de la poudre et des munitions pour cet hiver ; en outre, pour qu'il trouvât de plus grandes amitiés et plus d'appuis auprès des Maures, il enverrait à Tanger jusqu'au début de l'été une garnison de deux mille lances ; mais, à cause de la dépense qu'il ferait en cela et de celles qu'il était obligé de faire pour secourir toutes ses autres places d'Afrique, dans le cas où le Chérif viendrait les assiéger, il ne pourrait intervenir à Arzila ni le secourir si par hasard il venait à y être assiégé ; il lui paraissait donc qu'il devait se ménager un secours certain, et que personne ne pourrait mieux le lui apporter que le roi de Bohême, à qui il devait aller le demander aussitôt, car celui-ci pourrait le lui accorder facilement, à cause du voisinage de la Castille et de la grande importance de cette affaire pour ce royaume ; aussi, pour cette raison et pour celles qu'il lui donnait dans sa première lettre, ne devait-il pas aller s'établir dans Arzila, car, pour la réalisation de ce qu'il prétendait, il suffisait d'y envoyer ses fils, ou du moins l'un d'eux avec le caïd Xacron, en qui il déclarait avoir confiance ; donnant ainsi à entendre aux Maures qu'il restait en Europe négociant la destruction du Chérif, il mettrait un frein aux entreprises de celui-ci, et inspirerait à ses amis courage et audace à cause de l'aide qu'ils attendraient de lui ; pendant ce temps, il pourrait essayer d'obtenir du roi de Bohême, pour l'été suivant, une aide de mille lances, qui, jointes aux deux mille que lui-même enverrait en garnison à Tanger, pourraient être d'un grand effet ; quant aux soixante hommes de cheval qu'il demandait pour accompagner son caïd quand celui-ci voudrait aller parler avec ses amis, il était heureux de les lui donner sans autre gage ni garantie que celle de sa loyauté et de l'obligation qu'il lui devait pour cette amitié qu'il lui faisait maintenant et pour celles qu'il espérait lui faire dorénavant, mais il lui paraissait préférable pour son entreprise d'avoir ces soixante hommes de cheval à Arzila même, plutôt que d'être forcé de les faire venir de Tanger, à cause des inconvénients du chemin ; et, si, dans ces conditions, il voulait accepter Arzila, il en aurait le plus grand plaisir, et il serait très content à cette occasion, et dans les autres qui s'offriraient à lui, de pouvoir l'aider dans ses entreprises. En même temps que cette réponse, le Roi écrivait à D. Pedro, si le roi de Velez acceptait, de dresser avec lui une convention générale et de revenir, et, s'il n'acceptait pas, ou faisait des objections contre l'ensemble ou quelque partie, de l'aviser en grande hâte et d'attendre tout seul ses instructions, car, informé de l'indisposition de D. João Mascarenhas, son neveu, il écrivait à celui-ci de venir se soigner. Et,

comme le Roi avait toujours fait mettre l'Empereur au courant de ces affaires d'Afrique parce qu'elles intéressaient aussi le royaume de Castille, il lui parut qu'il devait le faire aussi pour cette affaire du roi de Velez, d'autant plus que sa solution dépendait du secours que le roi de Bohême devait accorder à celui-ci, dans le cas où le Chérif viendrait l'assiéger, et des mille lances qu'il devait envoyer en garnison à Arzila ; or, bien que le roi de Velez eût grand espoir de parvenir sur ce point à une bonne entente avec le roi de Bohême, néanmoins, comme celui-ci gouvernait la Castille au nom de l'Empereur, il était facile de comprendre qu'il ne ferait que ce que celui-ci lui ordonnerait, car lui-même avait simplement offert au roi de Velez d'être son intermédiaire auprès de l'Empereur. Le Roi ordonna donc à l'ambassadeur Lourenço Pires de Távora de mettre l'Empereur au courant de tout ce qui s'était passé avec le roi de Velez, jusqu'au moment où D. Pedro Mascarenhas était retourné voir celui-ci, et de s'acharner à lui faire comprendre, ainsi qu'à ceux de son conseil, l'importance de cette affaire, et de quel effet pourraient être le secours et l'aide que l'on accorderait à ce roi, qui le méritait bien par ce qu'il était et par les qualités de sa personne, sans compter qu'il obtiendrait d'autant plus de crédit parmi les Maures qu'ils le verraient tenu ici en plus grande réputation et traité avec plus d'honneur. Lourenço Pires fit en cela très complètement ce que le Roi lui avait ordonné, et l'on dira tout à l'heure la réponse.

Ch. 51. — *Le Roi fait évacuer El-Qṣar par les habitants et il y fait établir une garnison de soldats. Il ordonne à D. Afonso de Noronha de se retirer à Ceuta et envoie António Leite comme capitaine du Seinal. D. Pedro, après avoir fixé avec le roi de Velez les conditions dans lesquelles on doit lui livrer Arzila, se rend à Lisbonne ; Mulei Hamet et le caïd Xacron viennent à la Cour pour les affaires du roi de Velez.*

On a dit plus haut [IV, 47] que D. Pedro Mascarenhas, D. Afonso de Noronha, D. João Mascarenhas, Alvaro de Carvalho, capitaine d'El-Qṣar, et Bernardim de Carvalho, son frère, se trouvant ensemble au Seinal, étaient convenus que, du moment que le Roi ne prenait pas de décision en cette affaire et celle d'El-Qṣar, il devait faire évacuer la place par toutes les personnes impropres à la guerre et y établir seulement cinq cents hommes (dont trente cavaliers) pour la garder, démolir toutes les maisons, en jeter les pierres et le plâtras dans la rivière, en face de la place, et faire les autres choses nécessaires. Comme le Roi jugea qu'il était
n conforme à son service de faire exécuter cette décision, il écrivit à la fin de septem-
embre bre au capitaine Alvaro de Carvalho de venir avec sa femme et d'aider à embar-
49 quer tous les habitants ou pour Tanger ou pour le royaume, selon la préférence de chacun, et il ordonna à Bernardim de Carvalho de rester comme capitaine de la troupe qu'il affecta à la garde de la place, lui recommandant beaucoup de combler la rivière, parce que c'était le principal point de cette affaire. Cette évacuation fut exécutée aussitôt, car le Roi ordonna à Jaime Mendes Botelho, qui était alors facteur en Andalousie, de presser l'affaire et de fournir pour cela toutes les res-

sources nécessaires, vu qu'on était au début de l'hiver et qu'il voulait que ce travail fût fait en toute hâte. Comprenant d'autre part que la dépense de tout ce monde qu'il y avait au Seinal était inutile, tant parce que le fort était déjà si facile à défendre et pouvait aisément se maintenir avec moins de soldats que parce que la décision relative aux travaux qui devaient se faire au Seinal était remise au début de l'été prochain, il eut pour bon que D. Afonso renvoyât une partie des troupes et rentrât à Ceuta. Il manda pour capitaine du Seinal António Leite, à qui il écrivit qu'il faisait évacuer la place d'El-Qṣar et y laissait pour capitaine Bernardim de Carvalho avec cinq cents soldats ; et, comme il n'y en avait que deux cents dans la place, il en faisait donner à celui-ci trois cents de ceux qui seraient au Seinal ; il lui ordonnait donc de les lui donner aussitôt et de tâcher que tous deux fussent toujours bien d'accord et s'aidassent l'un et l'autre en tout ce qui importerait à son service ; ce qui fut fait comme le Roi l'ordonnait. Dès que D. Pedro Mascarenhas eut la réponse du Roi aux mémoires qu'il lui avait envoyés de la part du roi de Velez, il alla voir celui-ci, et tous deux fixèrent les conditions dans lesquelles S. A. jugeait bon de lui faire livrer Arzila. Elles furent les suivantes : le roi de Velez enverrait à Arzila ses fils, ou l'un d'entre eux avec le caïd Xacron, et quelques autres de ses familiers ; le Roi lui ferait donner pour sa défense de l'artillerie, de la poudre, des boulets, des artilleurs et d'autres munitions et cinq cents soldats armés, payés, et munis de vivres, qui tiendraient garnison à Arzila pour aider à garder celle-ci ; il lui donnerait en outre soixante hommes de cheval qui résideraient dans la place, pour accompagner ceux qui iraient traiter avec les Maures au sujet de cette guerre contre le Chérif ; et il n'acceptait du roi de Velez d'autre garantie ni otages que sa parole et sa loyauté. Celui-ci irait cependant voir le roi de Bohême et lui dirait dans quelle situation se trouvaient ses affaires ; que, puisque le Roi l'aidait de telle manière à défendre Arzila qu'il renonçait à l'obligation de lui porter secours si le Chérif venait l'y assiéger, il lui était très nécessaire d'être appuyé auprès de l'Empereur pour que celui-ci voulût bien lui accorder ce secours s'il en avait besoin. Ce serait d'ailleurs du plus grand profit pour le royaume de Castille, principalement si l'Empereur avait pour bon d'établir à Arzila une garnison de mille lances, car, s'il l'y établissait, le roi de Portugal en établirait aussi à Tanger une autre de deux mille, et avec les unes et les autres on pourrait faire la guerre au Chérif. Cela fixé, D. Pedro déclara que cette aide que S. A. donnait au roi de Velez pour maintenir Arzila ne dépasserait pas la durée qui semblerait suffisante pour apprécier l'attitude et la décision des Maures à l'égard du roi de Velez et ses chances de succès, et qu'ensuite il ferait ce qui conviendrait le mieux à son service. Le roi de Velez déclara de son côté que, comme ses fils étaient présentement captifs entre les mains d'un corsaire turc (ce qu'il n'avait pas encore déclaré jusque-là) (1), il ne pouvait pas les envoyer à Arzila comme le disait le Roi, mais il n'y aurait pas là de quoi empêcher ce qui était convenu, car à leur place il enverrait son cousin Muley Hamet, gentilhomme cou-

(1) Sur cet événement, cf. *Sources inédites*, Espagne, I, p. 848 sq.

rageux et de grande réputation parmi les Maures (1), qu'il attendait d'un jour à l'autre, accompagné de quelques-uns de ses parents et familiers ; ce que D. Pedro
embre accepta sans objection. Cette capitulation fut conclue finalement le 27 septembre
9 et signée par D. Pedro, au nom du Roi, et par le roi de Velez (2). Une fois qu'ils eurent pris congé l'un de l'autre, D. Pedro s'en fut à Puerto de Santa María, d'où il dépêcha aussitôt un courrier porter la nouvelle de ce qui était conclu avec le
e 1549 roi de Velez. Il repartit le lendemain, qui était le 3 octobre, et il gagna Lisbonne, où le Roi était alors. Le roi de Velez aurait voulu de son côté partir aussitôt pour la Cour de Castille. Mais son hôte Francisco Verdugo le retint, lui disant qu'il semblait raisonnable de mettre d'abord les rois de Bohême au courant de la situation dans laquelle se trouvaient alors ses affaires, et, une fois qu'il aurait la permission d'aller les voir, on se mettrait à examiner alors cette question d'Arzila ; il dépêchait aussitôt un courrier à cet effet, et, d'après la réponse qu'apporterait celui-ci, il ferait ce que les Rois ordonneraient. Le roi de Velez fut ainsi obligé de demeurer quelques jours à Málaga. Peu après cela vinrent à la Cour de Portugal le même Muley Hamet, cousin du roi de Velez, et le caïd Xacron pour baiser la main du Roi, et pour continuer et conclure l'accord que D. Pedro Mascarenhas avait fait avec le roi de Velez sur l'affaire d'Arzila. Ils furent bien reçus du Roi ; celui-ci les fit honorer et munir de tout le nécessaire jusqu'à ce qu'il eût fini d'étudier l'objet de leur démarche, et il chargea de ce soin Inácio Nunes Gato, interprète d'arabe, qui le fit avec beaucoup d'attention et de diligence.

Ch. 52. — *Le Roi décide de renoncer aux travaux du Seinal ; il fait mettre l'Empereur et le Prince au courant de cela et de la décision finale qu'il a prise avec le roi de Velez au sujet d'Arzila, et il leur demande d'appuyer celui-ci ; réponse de l'Empereur.*

Cette question de la fortification d'El-Qṣar fut tenue d'abord pour si importante, sur l'opinion de beaucoup d'hommes qui avaient une expérience familière de cette côte, à cause de la grande crainte que l'on éprouvait de voir s'abriter dans cette rivière des galères et autres bâtiments à rames, dont le royaume et celui de Castille principalement pouvaient beaucoup souffrir, parce qu'il serait devenu impossible de naviguer dans le Détroit, qu'elle obligea le Roi à faire faire au Seinal, avec tant de frais pour son Trésor, le fort dont il a été traité jusqu'ici. Plus tard, par suite de l'enquête de D. Pedro Mascarenhas, de D. João, son neveu, de Bernardim de Carvalho et de D. Bernardino de Mendoza, à l'opinion duquel on devait accorder un grand crédit, car il avait beaucoup d'usage et d'expérience de ces choses, il devint certain que l'on pouvait écarter complètement cette crainte. En effet, la rivière d'El-Qṣar ne pouvait abriter aucune espèce de bâtiments à

(1) En réalité, Aḥmed ben Aboû Zekri, neveu d'Aboû Hassoûn. Cf. *S. i.*, Espagne, I, pp. 350-351.

(2) Cf. *S. i.*, Espagne, I, pp. 361-366.

rames, car, bien que la fosse qui est en avant de la place ait assez de fond pour qu'ils puissent y mouiller, elle est trop mal disposée pour que de là ils puissent utiliser la rivière, d'autant plus qu'il parut facile de la combler. Ce qui jusqu'alors était tenu pour très important commença donc à passer pour une affaire sans conséquence. Le port, qui paraissait si nécessaire pour le ravitaillement et le secours de la forteresse du Seinal, on se rendit compte qu'il était largement ouvert à presque tous les vents. L'autre port qui existait auparavant, et que la place utilisait, demeurait si exposé aux ennemis et si éloigné de la forteresse qu'il était nécessaire de disposer d'une grande force pour en être maître, et d'une force encore plus grande si l'on voulait s'en servir pour secourir le fort du Seinal. Quant à l'endroit où celui-ci se trouvait bâti, on le tint pour fort peu approprié, à cause du grand manque d'eau dont on y souffrait, car celle des puits, si peu abondante qu'elle ne pouvait suffire, se trouvait en outre si loin que l'on ne pouvait l'utiliser sans grand péril, et que les ennemis pouvaient l'empoisonner ou la couper avec peu de peine. Pour toutes ces raisons le Roi jugea donc opportun de commencer à s'occuper de la fortification de Tanger, d'y affecter les dépenses qui devaient se faire au Seinal et à El-Qṣar, et d'augmenter la garnison d'hommes de cheval qui se trouvait dans la ville, parce que l'on pouvait espérer de grands profits du port de celle-ci, si on la maintenait, et au contraire de grands dommages, si on l'abandonnait. Il décida aussi de renoncer aux travaux du Seinal, de le faire évacuer quand les circonstances le permettraient, et de faire passer à Tanger les troupes, les munitions et tout ce qui s'y trouvait encore. Et, comme il avait dit à l'Empereur qu'il lui ferait savoir la décision qu'il prendrait à l'arrivée de D. Pedro Mascarenhas, il écrivit à l'ambassadeur Lourenço Pires de le mettre au courant de celle qu'il avait prise et de l'aviser de la réponse. Il le pria de lui dire aussi à quelle conclusion l'on était arrivé dans l'affaire du roi de Velez, car on y avait été poussé par le désir de détruire le Chérif de toutes les manières possibles, par la volonté d'aider ce roi, dont il lui avait déjà écrit à quel point sa personne le méritait, et enfin parce qu'il se rendait compte combien cela était important pour la sécurité des places de la côte de Castille, à cause de quoi il s'offrait à faire plus de dépense que ne le permettaient alors les besoins de son trésor, ainsi que les grands frais qu'entraînait l'entretien des autres places dans la même conquête et dans les Indes. Il paraissait donc juste que l'Empereur de son côté acceptât aussi d'aider ce roi en lui donnant la certitude de le secourir s'il venait à être assiégé dans Arzila par le Chérif, et d'y établir une garnison de mille lances ; d'ailleurs, les rois de Bohême et le Conseil de Castille, à cause de l'intérêt que cela avait pour eux, lui en avaient donné bon espoir, lui offrant d'être ses médiateurs. Le Roi écrivit à Lourenço Pires de mettre aussi le Prince au courant, après son père, de tout ce qui s'était passé dans cette affaire. Or, comme dans la conjoncture où lui arriva ce message, l'Empereur se trouvait si tourmenté par son indisposition de goutte qu'il n'y avait ni occasion ni moyen de pouvoir négocier avec lui, Lourenço Pires fut obligé de retarder jusqu'à ce qu'une amélioration lui permît d'obtenir audience. Alors

il lui fit un long exposé où il développa tout ce dont le Roi l'avait chargé avec beaucoup de raisons en faveur de chacun des articles, et il lui dit à la fin que celui-ci le faisait mettre au courant de ce qui jusqu'alors avait été fait, car il lui fallait connaître sa décision au sujet du secours à accorder au roi de Velez, pour examiner à son tour ce qu'il pourrait faire pour lui. L'Empereur prêta bonne attention à tout ce que lui dit Lourenço Pires et lui objecta quelques difficultés, en homme qui était expérimenté aux choses de la guerre ; l'ambassadeur y répondit de façon satisfaisante et lui exposa les résultats que l'on pouvait espérer en entretenant le roi de Velez dans Arzila avec les deux mille lances que le Roi s'offrait à établir à Tanger, si l'Empereur de son côté en établissait mille à Arzila. Il lui dit aussi comment le Roi avait résolu d'évacuer le Seinal et El-Qṣar, et les raisons qui l'avaient poussé à cela, et les démarches et les examens que l'on avait faits à ce sujet. Quant à l'évacuation de ces places, l'Empereur estima que le Roi avait résolu ce qui convenait le mieux, en dépit des grandes dépenses qui avaient été faites, car l'obligation de dépenser dans les choses qui paraissaient nécessaires était attachée à la dignité royale ; mais il n'était pas étranger à celle-ci de supprimer ce que l'on trouvait être mal dépensé, comme faisait présentement le Roi son frère. Pour l'affaire du roi de Velez, il dit qu'il désirait l'examiner et la discuter en son conseil pour répondre de manière plus nette. Mais il s'y attarda de si longs jours que Lourenço Pires eut l'impression qu'il attendait des informations de Castille, et qu'il comprit de façon presque sûre que l'Empereur ne se déciderait pas à intervenir en cette affaire ; peut-être lui conseillerait-on d'attendre pour voir si le Roi s'en chargeait, et en gardait tout le poids et toute l'obligation. Et de cette pensée qu'il eut et de tout ce qu'il avait encore fait il avisa aussitôt le Roi, lui donnant en même temps beaucoup de raisons pour le détourner de l'affaire qu'il traitait avec le roi de Velez. Le courrier apporta cette réponse au Roi peu de
[Dé]cembre [1]549 jours avant la fin de décembre de cette année 1549.

Ch. 60. — *D. Pedro de Meneses, capitaine de Tanger, a un combat avec les Maures et il les met en fuite ; blessé mortellement, il remet le commandement à João Alvares de Azevedo, trésorier de la ville* (1).

A cette époque la ville de Tanger avait pour capitaine D. Pedro de Meneses, fils de D. Duarte de Meneses, en l'absence de son frère aîné D. João de Meneses, qui était titulaire de la capitainerie, et qui était parti pour ses affaires. Or, le 16
[Ju]in 1550 du mois de juin de cette année 1550, comme le Capitaine avait donné quartier libre et que beaucoup de monde se trouvait dispersé à travers la campagne pour se munir de ce qui était nécessaire, selon la coutume des places d'Afrique, le caïd Cadihamet bem Abrahem (2) vint le courir avec d'autres caïds du Chérif, et ils

(1) Sur cet épisode, cf. Meneses, *H. de Tangere*, pp. 71-72.

(2) Il faut lire sans doute Cide Hamet bem Abrahem. Il s'agit vraisemblablement d'un fils du caïd de Chechaouen Moulay Ibrahim, mort en 1539 (cf. *S. i.*, Espagne, I, p. 17, n. 4).

amenaient trois mille hommes de cheval. On donna l'alerte dans la ville. Le Capitaine accourut aussitôt et, avec les premiers qui se joignirent à lui, il sortit hors des retranchements pour protéger ceux qui se trouvaient dans la campagne et qui, ayant entendu l'alerte, se repliaient peu à peu. La plupart de ceux qui accoururent à l'alerte prirent leur chemin par différentes lices, les uns jugeant que c'était par celle qu'ils avaient choisie qu'ils rejoindraient le Capitaine, les autres pour prêter main forte aux endroits où il leur semblait que leur concours serait le plus nécessaire. Ainsi, les uns et les autres accourant sur trois points différents, soixante-dix ou quatre-vingts cavaliers seulement rejoignirent le Capitaine. Et, comme celui-ci se battait avec eux contre les Maures (dont un grand nombre attaquait à cet endroit) pour secourir les siens qui se repliaient peu à peu, il fut blessé d'un coup de javelot, et d'un autre il perdit son cheval. Il dissimula sa blessure avec beaucoup de courage, mais il ne put la cacher tout à fait à cause de la grande quantité de sang qui en coulait. Toutefois, ainsi blessé, il monta sur un autre cheval que lui amenait un de ses familiers, et, de peur que les hommes, comprenant son état, ne se débandassent, il ordonna à ceux qui avaient vu de ne faire semblant de rien, et ceux qui n'étaient pas au courant le virent combattre et faire son office avec tant de courage que ni les siens ni les ennemis ne s'aperçurent qu'il était blessé. Or, pour que les nôtres pussent se replier plus à l'aise, car malgré tout ils venaient serrés de près par les Maures, il fit volte-face avec tant d'impétuosité qu'il mit ceux-ci en fuite complètement battus. Mais il fut une seconde fois blessé d'un coup de flèche au-dessus d'un gorgerin de mailles, dont il perdit tant de sang qu'avec la perte de celui qui avait déjà coulé de sa première blessure, il se trouva d'une faiblesse extrême. Néanmoins il ramena tous les siens en lieu sûr, laissant sur le terrain les cadavres de vingt-quatre ennemis, quelques-uns tués de sa propre lance, sans compter beaucoup d'autres qui furent blessés. Cet événement fut l'occasion de vifs regrets pour les Maures, car ils y perdirent un des principaux caïds du Chérif et quelques autres hommes d'importance, tenus parmi eux pour de vaillants guerriers. Ce combat eut lieu dans un petit terrain qui est près des lices et qui aujourd'hui encore, en souvenir d'un jour qui serait demeuré fameux si la perte d'un capitaine si glorieux et si intrépide ne l'avait quelque peu assombri et attristé, est appelé la volte de D. Pedro. Dès que le Capitaine fut rentré dans la ville, on s'occupa de le soigner avec autant de diligence et d'attention que le pays le permettait, mais il était déjà dans un tel état que le soin de son âme importait beaucoup plus que celui de ses blessures. Il l'entendit ainsi lui-même et il s'en occupa aussitôt comme il lui convenait, recevant tous les sacrements de la Sainte Eglise. Puis, voyant que sa dernière heure approchait, il fit appeler João Alvares de Azevedo, qui était alors trésorier de la ville, et, bien qu'il fût peu lié avec lui, cependant, par intérêt pour le service du Roi et le bien de cette ville, tels qu'il les voyait, il lui en remit la capitainerie et la garde jusqu'à ce que le Roi prît en cela la décision qui lui semblerait bonne. Quelques heures après il
a 1550 rendit son âme à Dieu le 25 du même mois de juin, abondamment pleuré et re-

gretté de tout le monde, tant des gentilshommes de garnison que des habitants, car tous avaient pour sa personne une grande affection, bien due non seulement à l'abord gracieux et aimable, mais aussi à la multitude de grandes actions que tous reconnaissaient en lui, Son corps fut déposé dans la cathédrale de la ville; de là on devait transférer ses restes au monastère de S. Francisco de Santarém, où se trouve la sépulture de ses ancêtres (1). Après la cérémonie des funérailles, qui furent faites avec toute la solennité possible, le trésorier João Alvares de Azevedo se chargea donc de la capitainerie et de la défense de la ville, et tous lui promirent obéissance au nom du Roi jusqu'à ce que l'on vît ce que celui-ci ordonnait. Pendant ces brèves journées que survécut le capitaine D. Pedro, il n'y avait eu personne pour penser à autre chose qu'à aller le visiter et savoir de ses nouvelles. Lorsque fut terminée la cérémonie de l'enterrement, on s'occupa donc de célébrer de quelque manière la victoire que les nôtres avaient remportée ce jour du combat et qui méritait bien d'être célébrée. Il n'y avait qu'une façon de le faire, et c'était que le capitaine João Alvares de Azevedo armât quelques chevaliers en témoignage du courage qu'ils avaient montré ce jour-là. Parmi ceux-ci furent D. João Lobo, fils du baron d'Alvito D. Rodrigo Lobo, et D. Filipe de Sousa son cousin, fils de D. Francisco de Sousa, commissaire du Roi, dont on dit qu'aux endroits où ils se trouvèrent ils se comportèrent vaillamment; de D. João Lobo on affirma même que c'était lui qui avait désarçonné le caïd qui fut tué là, et que pour cela lui fut adjugé le cheval de ce caïd. Il en fit cadeau au Prince, parce qu'il était de grand prix et avait été capturé un tel jour. Après la mort du capitaine D. Pedro il servit là grandement le Roi en ouvrant très fréquemment sa table à tous ceux qui voulaient accepter cette invitation, il pourvut beaucoup d'habitants de chevaux, d'armes, de vêtements et d'argent pour leurs besoins, et à quelques-uns il donna d'importantes subventions pour se racheter, en quoi il fit très grande dépense.

Ch. 66. — *Réponse que l'Empereur fait à l'ambassadeur Lourenço Pires au sujet de l'affaire du roi de Velez; réplique de l'ambassadeur. Le roi de Velez quitte la Cour de Castille pour se rendre auprès de l'Empereur; ce qui se passe avec celui-ci au sujet de son affaire; le Roi lui fait aussi répondre par Lourenço Pires sur l'affaire d'Arzila. Muley Hamet et le caïd Xacron quittent la Cour pour aller en Flandre; le roi de Velez lui-même y va; Son Altesse l'envoie à Velez avec une bonne escadre; et ce qui arrive aux nôtres après y être parvenus.*

Lourenço Pires de Távora attendait la réponse que l'Empereur devait lui faire à ce qu'il lui avait dit de la part de S. A. sur le secours qu'on lui demandait pour le roi de Velez, au cas où celui-ci viendrait à être assiégé dans Arzila par le Chérif. Il y avait déjà quelques jours que l'Empereur faisait tarder cette réponse,

(1) Sur ce point, cf. le *Guia de Portugal* publié par la Bibliothèque Nationale de Lisbonne, II (1927), pp. 352-362.

à cause de son indisposition de goutte. Lourenço Pires avait avisé le Roi, et lui avait dit là-dessus son opinion, comme il a déjà été indiqué à l'année antérieure [IV, 52]. Puis, cette indisposition tourmenta de nouveau l'Empereur et le maltraita tellement qu'elle supprima tous les moyens et toutes les occasions de lui parler, ce qui redoubla la préoccupation de Lourenço Pires, car de cette réponse dépendait la décision que le Roi devait prendre dans l'affaire d'Arzila. Voyant donc que personnellement il ne pouvait négocier cette affaire, alors qu'il importait de le faire rapidement, il résolut d'employer un procédé qui lui parut devoir être moins désagréable pour l'Empereur, et, du côté de ses ministres, plus facile et plus adapté aux circonstances : il la rappela à l'Empereur par un écrit qu'il remit au duc d'Albe. Il s'y excusait du moyen qu'il employait, mais celui-ci tenait à la grande importance de la réponse dans une affaire où la temporisation était si coûteuse au Roi et si nuisible au bien même de l'affaire. L'Empereur lui fit répondre aussitôt par le Duc lui-même que, pour les mille lances que le roi de Velez lui demandait d'établir à Arzila, il n'était pas en situation de pouvoir le faire, car en Castille il n'y en avait pas d'autres qui pussent servir à cela que les gardes, dont on ne pouvait se passer en aucun cas. En outre, il ne lui paraissait pas que ces mille lances, jointes aux deux milles du Roi, pussent avoir assez d'effet pour les pousser, le Roi et lui, à une pareille entreprise. Quant à secourir Arzila si cette place était assiégée par le Chérif, il était assurément disposé à envoyer du secours aux possessions du Roi toutes les fois qu'elles en auraient besoin, car il avait de nombreuses raisons pour cela, mais d'aucune manière il n'accepterait la charge et le soin de secourir une place déterminée, à cause de la grande obligation qu'il contracterait en engageant sa parole, et à cause de l'expérience qu'il avait déjà de ce que coûtaient de tels engagements et obligations. Mais, toutes les fois que le Roi envisagerait quelque manière de conquérir l'Afrique avec de meilleures espérances que celles que l'on pouvait concevoir de ce moyen du roi de Velez et qu'il fût en situation favorable, il serait heureux de l'aider en tout ce qu'il pourrait. Lourenço Pires jugea utile de résumer au Duc toutes les origines de l'affaire, et il lui dit que l'intention du Roi, en faisant parler de cette question à l'Empereur, n'était pas de lui demander son aide, car il savait bien qu'en toute certitude et toujours il pouvait compter sur elle, mais il estimait que maintenir Arzila, et appuyer le roi de Velez contre le Chérif résultait plus profitable au royaume de Castille qu'au sien. Toutefois, puisque l'Empereur voyait les choses autrement et n'était pas en état de donner l'aide et le secours qu'on lui demandait, et qui étaient la base de la capitulation entre S. A. et le roi de Velez, le Roi déciderait au sujet de la place ce qu'il jugeait le plus convenable, et c'était ce qu'il avait fixé auparavant, pour les raisons qu'il lui avait déjà dites. Cette réponse de l'Empereur fut envoyée aussitôt au Roi par Lourenço Pires, au moyen d'un courrier
er 1550 qui arriva en janvier de la même année 1550 (1). Le roi de Velez, que nous avons laissé plus haut [IV, 51] à la Cour de Castille, vit qu'il ne pouvait obtenir du roi

(1) D'après Sousa (p. 424), la lettre de Lourenço Pires serait du 15 janvier 1550.

de Bohême Maximilien, qui gouvernait alors ce royaume, ni de son conseil les conditions auxquelles, par l'intermédiaire de D. Pedro Mascarenhas, le Roi lui avait promis son appui et son aide pour rentrer d'Arzila dans ses Etats et faire la guerre au Chérif. Mais il ne voulut négliger aucune tentative qui lui parût susceptible de conduire à une solution, et il décida d'aller trouver l'Empereur, s'imaginant que, en sa présence, il pourrait obtenir ce qu'en Castille on lui laissait entendre que son absence ne permettait pas de lui concéder. Il alla donc aussitôt à la Cour de l'Empereur, où il fut fort bien reçu et traité avec beaucoup d'honneur et de considération (1). Quelques jours plus tard, quand il soumit à l'Empereur l'affaire qui l'avait amené à sa Cour, et dont celui-ci était déjà informé, l'Empereur lui répondit aussitôt qu'il n'avait pas le loisir d'abandonner les nombreuses et importantes affaires dont il était occupé, soit pour toute la Chrétienté, soit pour la défense de ses Etats, et qu'il ne lui était pas possible de l'aider, bien qu'il vît combien cette aide pouvait contribuer à la destruction du Chérif, qu'il désirait beaucoup, à cause de l'importance qu'elle avait pour la sécurité de son royaume de Castille ; mais il espérait que Dieu le délivrerait des travaux au milieu desquels il se trouvait et lui donnerait le temps et le loisir de s'occuper de cela comme il convenait. Le roi de Velez fut passablement déçu par cette réponse de l'Empereur, si éloignée de celle qu'il attendait, et perdit presque tout espoir d'obtenir quelque chose du Roi, car les conditions auxquelles celui-ci lui avait promis son aide impliquaient que l'Empereur l'appuierait de son côté. Pendant ce temps, à la suite de son rapport sur la réponse de l'Empereur au sujet du roi de Velez, Lourenço Pires reçut un message de S. A. qui lui indiquait la réponse à faire de sa part au même Roi, et c'était la suivante : il devait se bien rappeler les négociations qui avaient été menées avec lui au sujet d'Arzila par D. Pedro Mascarenhas ; le Roi y avait été poussé uniquement par l'initiative que le roi de Velez avait prise, en lui présentant les moyens qu'il avait de réaliser cette entreprise, et par le désir qu'il avait toujours eu de tâcher à l'aider dans ses malheurs ; la grande dépense qu'il avait faite pour ce motif en maintenant Arzila depuis le temps où l'on avait commencé à examiner cette affaire, alors qu'il avait décidé de faire évacuer la place, devait bien le lui faire comprendre ; voyant maintenant que l'été approchait tellement de sa fin que ce qu'il en restait encore à passer ne pouvait entrer en ligne de compte pour quelque action de guerre, que l'Empereur, à ce qu'il avait su par son ambassadeur, n'était pas en situation d'intervenir en cette affaire ni de lui donner l'appui et l'aide que l'on espérait, à cause de la foule d'autres affaires qu'il avait à diriger, et qui importaient grandement au bien de la Chrétienté et à la défense et conservation de ses Etats, et que sans son aide tout ce qui avait été dit là-dessus ne pouvait se réaliser, il convenait à son service d'abandonner Arzila plutôt que de la conserver sans raison véritable ; il avait donc résolu de la faire évacuer complètement avant l'arrivée de l'hiver, durant lequel on ne pourrait

(1) Cf. *Sources inédites*, France, 1re série, I, doc. nº XXVII.

pas le faire sans grand péril, et il voulait le lui faire savoir d'abord, à cause de ce qui était arrivé entre eux à ce sujet ; s'il jugeait qu'à Tanger l'on pouvait faire quelque chose d'utile à ce qu'il prétendait, il serait très heureux de le favoriser en cela, s'il se conduisait comme il était juste, car il faisait munir cette place de manière à empêcher le Chérif de s'imaginer que l'évacuation d'Arzila avait diminué le nombre de ses ennemis ; il espérait en Dieu Notre-Seigneur que, entre temps, les circonstances et les affaires s'arrangeraient de façon si calme et paisible que l'Empereur et lui pourraient faire ce qu'ils désiraient en vue de la destruction du Chérif ; il lui rappelait combien il devait à son grand courage, déjà connu de beaucoup de manières, de montrer présentement la vaillance qu'il avait toujours montrée en toutes choses, et il lui demandait de croire que, en tout ce qui lui importerait et serait juste, il trouverait toujours en lui un ami véritable (1). Lourenço Pires, après avoir mis l'Empereur au courant de cette réponse, sur l'ordre que lui en avait donné le Roi, la remit au roi de Velez ; celui-ci la reçut fort bien, avec des paroles de grand remerciement et non moins de courage, et séjourna quelques mois encore à la Cour de l'Empereur, puis, avec sa permission et de grandes faveurs, il s'en retourna en Castille. Dès qu'il eut dépêché à Lourenço Pires le courrier qui portait la réponse destinée au roi de Velez, le Roi répondit aussi dans le même sens à son cousin Muley Hamet et au caïd Xacron, qui se trouvaient à la Cour au sujet de ses affaires. Ceux-çi prirent alors congé du Roi et s'embarquèrent sur les hourques qui partaient pour les Flandres, dans le dessein de rejoindre le roi de Velez et contents des faveurs qu'ils avaient reçues du Roi, bien que les circonstances ne leur permissent pas d'emporter la réponse qu'ils désiraient. J'ai trouvé encore écrit que ce roi de Velez Muley Buhaçon vint ensuite en ce royaume traiter personnellement de ses affaires, qu'il fut très bien reçu de S. A. et traité avec les honneurs et la considération qu'il méritait, et, après avoir résidé quelque temps en cette Cour, il fut importuné de beaucoup de messages et de lettres que ses vassaux lui envoyaient pour qu'il vînt les rejoindre, car tous se soulèveraient en sa faveur (2). Lui, jugeant que c'était la meilleure occasion qu'il pût alors avoir de mettre fin à ses travaux et à ses pérégrinations et de recouvrer son royaume, en informa S. A. et lui demanda pour grâce de bien vouloir le faire mettre en sécurité dans sa ville de Velez. Le Roi notre maître fit donc apprêter aussitôt trois navires d'escadre bien munis d'artillerie, de monde et de tout ce qui était nécessaire, sur lesquels il l'envoya accompagné d'Inácio Nunes Gato, gentilhomme de sa maison et interprète de langue arabe, qui avait ordre de réunir à ces trois navires deux caravelles qui naviguaient dans le Détroit pour le ravitaillement des places d'Afrique et de prendre le commandement en chef de ces cinq bâtiments réunis. Quand Inácio Nunes arriva au port de Velez avec cette escadre et fit tirer toute l'artillerie pour célébrer l'arrivée du Roi, il

(1) Andrade transcrit de très près dans ce passage la lettre de Jean III à Lourenço Pires en date du 9 juin 1550 (texte dans le Supplément aux *Anais de Arzila*, II, pp. 468-469. La date du 6 juin donnée dans le titre est une faute d'impression).

(2) Cf. *Sources inédites*, Espagne, I, p. 395 sq.

se trouva que dans les lagunes proches de Velez le roi d'Alger Ardearraiz (c'est ce que dit l'information d'où j'ai tiré cela et qui m'a semblé digne de crédit) venait de faire enduire de goudron vingt-quatre galères, dont une bâtarde sur laquelle il naviguait. Entendant le grondement de l'artillerie, il s'embarqua en toute hâte et vint à Velez ; il y trouva notre escadre mouillée par un tel calme qu'on ne pouvait manœuvrer les voiles, mais disposée en ordre pour se défendre dès qu'elle eut vue des ennemis. Ceux-ci engagèrent aussitôt avec les nôtres une bataille si dure et si cruelle qu'elle coûta beaucoup de sang et beaucoup de vies des deux côtés, mais, comme nos navires n'avaient pas de vent, que la force des ennemis était fort grande et qu'ils combattaient avec beaucoup d'avantages à cause de leurs rames, les nôtres ne purent tellement résister, en dépit de leur vaillance, qu'enfin ils ne fussent tous captifs, et emmenés à Alger en même temps que toute l'escadre. Mais avant longtemps le Roi notre maître fit racheter Inácio Nunes et tous ceux qui avaient été pris avec lui et tous les autres Portugais qui se trouvaient prisonniers en Alger, sans y laisser personne quelconque, de quelque condition et qualité qu'elle fût, qui parlât la langue portugaise (1).

Ch. 68. — *Le Roi envoie cette année deux caravelles pour garder la côte de Guinée ; il envoie une flotte de douze voiles pour garder la côte d'Algarve ; il en envoie une autre de six voiles attendre les navires de l'Inde ; et une autre de six voiles encore pour garder la côte de Portugal* (extrait).

...A cause des avis que les capitaines des places d'Afrique envoyèrent au Roi sur les navires à rames qui cette année [1550] furent construits et armés dans les
50 ports de Larache, Velez et Alger, celui-ci jugea qu'il fallait pourvoir à la protection de la côte d'Algarve avec une escadre plus importante que d'habitude. Il fit donc apprêter cinq caravelles, auxquelles devaient se joindre les quatre brigantins dont était chargé Bastião Coelho, naturel de Ceuta, homme de confiance et vaillant soldat, pour que tous ces navires réunis pussent non seulement défendre la côte, mais attaquer les ennemis et les rechercher, si l'on avait de leurs nouvelles. Le Roi donna le commandement de cette escadre à D. Pedro da Cunha, fils d'Aires da Cunha, qui s'appela ensuite D. Aires da Cunha, à qui le titre de *dom* fut conféré par sentence judiciaire, parce que ses ancêtres l'avaient déjà eu, et qui fut seigneur de Taboa, qui est le chef-lieu de ce nom. Le commandant en chef D. Pedro da Cunha allait sur une des cinq caravelles, et les quatre autres étaient commandées par Filipe Rodrigues, Francisco Lopes, João Lobo et Baltasar Rebelo. Sur elles toutes et les quatre brigantins, qui se joignirent à elles sur la côte de l'Algarve, il y avait quatre cents soldats, sans compter ceux qui allaient sur la fuste de Pedro Paulo (2)...

(1) C'est probablement à ces événements que se rattache la mission de rédemption confiée à Alger, en 1555, au marchand portugais Jerónimo Dias Sanches (cf. G. Jacqueton, *Les archives espagnoles du Gouvernement Général de l'Algérie*, Alger, 1894, p. 64), personnage bien connu par ailleurs (*Anais de Arzila*, II p. 416-417, *Sources inédites*, Espagne, I, p. 138-150, et Cenival, *Santa-Cruz*, p. 91, n. 5).

(2) Sur Pedro Paulo, voir plus loin, ch. 110.

Ch. 69. — *Le Roi envoie aux Indes comme vice-roi le capitaine de Ceuta D. Afonso de Noronha; faveurs qu'il lui fait. Il nomme à quelques charges dans l'Inde des hommes que celui-ci lui indique. Il envoie à Ceuta comme capitaine D. Pedro de Meneses, fils du comte de Linhares* (extraits).

[Le gouvernement de l'Inde étant vacant, le Roi désigna pour ce haut poste] D. Afonso de Noronha, qui était alors déjà rentré du Seinal à Ceuta, et en qui il savait être réunies toutes les qualités requises pour cette charge. Au surplus, il y avait de longues années qu'il était à Ceuta comme capitaine et il y avait bien montré, ainsi que dans l'affaire du Seinal, la valeur de sa personne, son courage et ses aptitudes au gouvernement, à quoi il joignait le plus grand zèle pour le service du Roi. Celui-ci le fit appeler aussitôt. Le message parvint à D. Afonso alors qu'il était en train d'examiner les travaux de Ceuta, et, dès qu'il eut lu la lettre que le Roi lui envoyait à ce sujet, il alla prier au sanctuaire de Notre-Dame d'Afrique, qui est une église fort dévote en cette ville. A celui qui lui apporta la lettre il donna un genet mauresque, un vêtement d'écarlate et cinquante *cruzados*. Puis il partit, après s'être préparé le plus rapidement possible, laissant la capitainerie à son neveu D. Antão de Noronha, comme le Roi le lui ordonnait, et il arriva
vembre à Lisbonne en novembre... Le Roi jugea également conforme à son service que
1550 D. Antão de Noronha, neveu du vice-roi, que celui-ci, sur son ordre, avait laissé à sa place comme capitaine de Ceuta, partît avec lui pour l'Inde. D. Antão vint donc aussitôt de Ceuta, laissant la capitainerie à Jorge Vieira, habitant de la place. Celui-ci en eut la charge jusqu'à ce que le Roi jugeât bon d'envoyer comme capitaine de cette ville, qui avait une si grande importance, D. Pedro de Meneses, cinquième fils du comte de Linhares D. António, que son cousin germain le marquis de Vila Real lui avait présenté, parce que cette capitainerie lui appartenait. Après avoir occupé quelques jours au règlement de ses affaires et à l'organisation de quelques autres qui intéressaient la ville même, D. Pedro partit pour Ceuta au
in 1551 début de juin avec D. Constança de Gusmão, sa femme, et toute sa maison.

Ch. 101. — *D. Afonso de Noronha, capitaine de Ceuta, et Alvaro de Carvalho, capitaine d'El-Qṣar, font une incursion contre Tétouan; ils y brûlent beaucoup de navires; ce qui leur arrive encore.*

D. Afonso de Noronha, capitaine de Ceuta, et Alvaro de Carvalho, capitaine d'El-Qṣar es-Ṣġîr, s'entendirent entre eux pour aller ensemble courir Tétouan, quand les circonstances leur en fourniraient une bonne occasion. D. Afonso fit donc prendre un informateur, qui lui donna la nouvelle que le Chérif avait battu le roi de Fès et le tenait captif, qu'il s'était déjà rendu maître de Meknès, de Salé et de Tadla, qu'il marchait sur Fès, dont tout le pays lui obéissait déjà, et que toute la population allait le rejoindre. C'était ce que faisaient aussi Muley Mafamede et Acem (1) avec tout leur monde, et Acem partait de Tétouan ce jour-là. Les

(1) Cf. plus haut p. 284, n. 1.

deux capitaines comprirent à cette nouvelle qu'ils avaient sous la main l'occasion qu'ils désiraient. Celui d'El-Qṣar passa donc aussitôt à Ceuta, et, le soir même de son arrivée, tous deux partirent de Ceuta pour Tétouan. Ils étaient déjà arrivés si près de la place lorsqu'ils furent éventés qu'ils ne pouvaient plus revenir en arrière, et tous deux jugèrent bon de continuer jusqu'à ce qu'ils fussent en vue de celle-ci. Ils continuèrent donc de marcher tout doucement sans rien voir qui les gênât sur tout le chemin. Quand ils se trouvèrent tout près de la place, Alvaro de Carvalho alla se poster avec ses hommes sur une hauteur appelée le Bogiarral, et D. Afonso s'installa avec les siens en bas, près de la source. De sa hauteur, le capitaine d'El-Qṣar envoya son frère Gil Fernandes de Carvalho avec vingt-cinq hommes de cheval prendre un peu de bétail qui se voyait dans des parcs où on le rassemblait la nuit, et ils en ramenèrent quatre-vingts ou cent bêtes. Puis les deux troupes se rejoignirent, et les Capitaines se mirent fort lentement à armer beaucoup de chevaliers. Là-dessus accoururent à l'alerte jusqu'à mille Maures de pied, et trente ou quarante de cheval; ceux de pied se portèrent tous sur une hauteur devant les nôtres, d'où ils leur tirèrent beaucoup de coups d'espingarde, sans s'approcher d'eux davantage. Quand le moment leur parut venu, les Capitaines abandonnèrent l'endroit sans recevoir aucun dommage, bien que tombassent au milieu de leurs hommes beaucoup de projectiles de bombardes et d'espingardes, et ils s'avancèrent de façon à se trouver tout à fait en vue de la ville. Là, voyant la faiblesse des Maures par le petit nombre de gens de cheval qui étaient sortis, il leur parut que ce que leur avait dit l'informateur qu'on avait pris la veille était exact et qu'Acem était bien parti pour Fès. Ils décidèrent donc de ne pas perdre la bonne occasion qui se présentait ainsi de faire quelque dommage à ces ennemis. Mais, pour être plus sûrs de leur renseignement, et de commun accord, D. Afonso envoya trente de ses cavaliers prendre un autre informateur. Ils lui ramenèrent douze captifs, qui tous d'une seule voix donnèrent la même nouvelle au sujet du Chérif, et dirent que Muley Mafamede et Acem étaient partis pour Fès. Alors les Capitaines, comprenant sur le conseil des hommes d'expérience que le plus grand dommage qui se pouvait faire à ces ennemis, et le plus grand service à Dieu et à S. A., était de leur brûler leurs vaisseaux, chose si importante et désirée depuis si longtemps, décidèrent de mettre cette idée à exécution. Pour le faire avec plus de sécurité, ils jugèrent bon d'aller attaquer Benamede (1), très gros village situé près de la rivière de l'autre côté, car, tandis que les habitants seraient occupés à se défendre, les nôtres auraient le temps de réaliser leur projet. On convint donc que les deux capitaines iraient avec tout leur monde et deux cents hommes de pied, mais, comme ceux-ci venaient par mer, que le temps leur était défavorable et qu'ils ne purent arriver à l'heure nécessaire, les Capitaines partirent uniquement avec les gens de cheval pour aller attaquer le village. Or,

(1) Vraisemblablement le *Benamade* ou *Benamadem* des autres textes portugais, c'est-à-dire Beni Ma'dân, plage au sud-est de Tétouan, sur la Méditerranée, et fraction des Beni Hozmar (Ricard, *Maroc septentrional*, § 10 et § 32).

comme ils étaient déjà près de la rivière, on s'aperçut que manquaient vingt ou trente cavaliers de ceux de Ceuta, à cause de quoi D. Afonso, sur l'avis de tous, resta là pour rassembler ses hommes le lendemain ; et Alvaro de Carvalho, avec les siens et quarante cavaliers que lui donna D. Afonso, alla attaquer le village. Mais, quand il y arriva, le voyant si grand et si important, et ayant lui-même si peu de monde, il se retira avec toute la hâte possible, emmenant néanmoins douze captifs et un peu de bétail et sans recevoir de dommage. Comme il se repliait ainsi peu à peu, les Maures commencèrent à essayer de s'accrocher à lui, mais, en capitaine expérimenté, il les maintint à distance le plus qu'il put, et, quand il en vit l'occasion, il fit contre eux une volte-face où il leur tua trente-trois hommes et leur prit trois chevaux, sans autre dommage que sept ou huit blessés, dont le plus maltraité fut un homme qui perdit une main. Ils furent rejoints à ce moment par D. Afonso qui, les voyant faire la volte, était accouru en toute hâte leur prêter main forte. Mais il les trouva déjà débarrassés des Maures, qui, après le dommage qu'ils avaient subi dans la volte, n'osèrent pas les attaquer de nouveau, et les deux capitaines allèrent ensemble brûler les bateaux, auxquels ils mirent le feu sans aucune opposition : c'étaient une galiote de vingt-deux bancs, deux fustes, neuf brigantins et cinq gabares, qui brûlèrent complètement avec tous leurs agrès et appareils. Au milieu de ce travail quelques hommes de Ceuta se débandèrent, et D. Afonso fut obligé d'aller les rassembler, en quoi il fut accompagné par Gil Fernandes de Carvalho, frère du capitaine d'El-Qṣar. A ce moment sortit de Tétouan une troupe qui comptait beaucoup de gens de pied et qui fit mine de vouloir accrocher D. Afonso au milieu des vignes. Voyant cela, Alvaro de Carvalho, qui était en train de finir de brûler les bateaux, s'élança vers le point d'où il voyait venir ce renfort ; les Maures se retirèrent devant lui et se mirent à suivre le flanc de la montagne, tandis que les nôtres prenaient le chemin de Ceuta. Quand ils arrivèrent à un ruisseau qui coule au bas de la tour située du côté de Ceuta, ils virent descendre par la pente de la tour beaucoup de Maures de pied, que d'autres Maures évaluèrent en gros à deux mille. Beaucoup d'entre eux arrivèrent en bas jusqu'à la rivière, et beaucoup d'autres restèrent en haut. A cette vue, D. Afonso fit une volte-face contre eux par un passage que lui montra un Morisque, mais, voyant qu'il avait découvert ce passage, les Maures s'enfuirent aussitôt en se dispersant dans la campagne, et les nôtres à leurs trousses. Alvaro de Carvalho aurait voulu mener la poursuite sans laisser ses hommes se disperser, mais, quand ceux-ci se virent au milieu de tant de Maures battus et en fuite, il n'y eut rien qui pût les retenir ; ils se débandèrent derrière eux de tous côtés, et ils en tuèrent tant que l'on n'en put alors savoir le nombre exact. Au milieu de cette furie désordonnée Alvaro de Carvalho regroupa jusqu'à vingt-cinq cavaliers des siens et de Ceuta et il partit à la recherche de D. Afonso. En route il vit une compagnie de Maures, dont le nombre paraissait atteindre environ cent trente, postée sur des rochers qui ne comportaient d'accès que d'un côté. Voyant que les Maures commençaient à se grouper au-dessus dans la montagne pour venir secourir ces

derniers, que lui tenait assiégés sur leurs rochers, il les attaqua avant qu'ils ne fussent secourus et les serra de si près qu'il les précipita du haut des rochers. Là-dessus D. Afonso arriva au pied de ceux-ci par en bas, et, voyant qu'Alvaro de Carvalho attaquait les Maures par en haut, il les attaqua lui aussi avec beaucoup d'impétuosité par l'endroit où il se trouvait jusqu'au point que les chevaux purent atteindre, car, comme ce terrain était tout à fait mauvais, les Maures échappèrent à une perte complète. Alvaro de Carvalho, qui marchait par en haut et sur un terrain meilleur, serra les Maures de plus près et les malmena jusqu'à l'endroit où il put arriver, mais ils le traitèrent si durement à coups de flèche et d'arquebuse qu'il fut obligé de se retirer. Tous ceux qui se trouvèrent avec lui, tant de Ceuta que d'El-Qṣar, se comportèrent en fort bons hommes de guerre. On m'excusera de ne pas mettre ici leurs noms. Si j'ai omis de le faire, c'est parce que je ne les ai pas vus dans l'information que j'ai trouvée de cet événement. Néanmoins j'y ai vu cité celui de Filipe de Aguilar, qui fut un de ceux-ci et mérita bien, par ce qu'il fit là, d'être nommé entre tous (1). Pour les autres *fidalgos* et gentilshommes de garnison qu'il y avait alors en ces deux places, il ne s'en trouva là aucun, parce qu'ils étaient occupés à poursuivre l'ennemi. Les deux capitaines jugèrent bon alors de ne laisser mettre pied à terre à aucun de leurs hommes, bien qu'ils eussent quelque besoin de repos, tant parce qu'ils craignaient qu'avec les clameurs des Maures et le fracas des arquebuses qu'ils tiraient les chevaux ne s'enfuissent que parce qu'ils voyaient que les ennemis, pourvus de gros renforts, descendaient de la montagne pour porter secours à ceux des leurs qui étaient encerclés sur les rochers. Ensuite, décidant de se replier, car il n'y avait plus rien à faire, ils envoyèrent chercher les gens de pied, qui se trouvaient dans certains passages. Ils les attendirent deux ou trois heures sans qu'ils arrivassent ; puis, voyant qu'ils ne couraient aucun péril à l'endroit où ils se trouvaient et que eux, s'ils s'attardaient davantage, pourraient être surpris par la nuit sur le chemin avant de franchir un passage difficile, ils se replièrent sur la ville sans perdre un homme de l'une ou l'autre compagnie et sans plus voir d'autres Maures que les vingt-cinq captifs qu'ils emmenaient (2).

Ch. 110. — *D. Pedro da Cunha, général des galères, part de Lisbonne avec une bonne escadre pour garder la côte d'Algarve. Il rencontre un corsaire turc nommé Xaramet Arraiz, auquel il livre une rude bataille ; issue de celle-ci.*

1554 L'été de cette année 1554 D. Pedro da Cunha, dont j'ai déjà fait mention plus haut [IV, 68], partit du port de Lisbonne à la tête d'une escadre que l'on apprêta pour la défense de la côte d'Algarve, et qui comprenait quatre galères, trois pata-

(1) D'après Mascarenhas (voir plus loin), ce gentilhomme était Castillan.

(2) Mascarenhas, qui au chapitre 78 de son *Historia de Ceuta*, utilise largement la chronique d'Andrade, a également presque transcrit le chapitre ci-dessus (ch. 74, pp. 286-288). Chronologiquement, le chapitre d'Andrade n'est pas à sa place, puisque au chapitre 69 l'auteur a déjà raconté comment D. Afonso de Noronha dut quitter Ceuta pour assumer le gouvernement de l'Inde.

ches et deux caravelles. Les galères étaient commandées par D. Pedro lui-même, par D. Vasco da Cunha son frère, commandeur de l'Ordre de Malte, qui allait comme amiral sur la galère *S. João*, par D. Nuno da Cunha, fils de D. António da Cunha, seigneur de Santar, qui allait sur la galère *S. Catarina*, et Diogo Vaz da Cunha, qui allait sur la galère *Vitoria*. Les pataches avaient pour capitaines Gramatão Teles, Isidro de Almeida et Manuel Gonçalves do Porto, et les caravelles Baltasar Rebelo et son frère, dont je n'ai pu savoir le nom. Avec cette escadre
t 1554 D. Pedro alla croiser sur toute la côte de l'Algarve, puis au mois d'août il se retira dans la ville de Tavira. Ce même été partit d'Alger un fameux corsaire de cette époque, Turc de nation, nommé Xaramet Arraiz, avec huit galères bien peuplées de rameurs, de soldats expérimentés, d'artillerie, de munitions et de tous autres engins de guerre, et, au mois d'août, il vint gagner la côte d'Algarve dans la résolution, à ce que l'on affirma alors, de chercher notre escadre et de combattre avec elle. Il alla ainsi longeant la côte jusqu'à ce qu'il arrivât devant la ville de Tavira. D. Pedro en fut informé, tant par les vigies qu'il avait sur mer et sur terre que par un brigantin qui venait d'Ayamonte, et, décidant de combattre l'ennemi, il fit embarquer son monde en toute hâte et prépara son escadre au combat. Mais nos soldats étaient insouciants et sans soupçon d'un événement si soudain, en sorte que beaucoup se trouvaient quelque peu éloignés de l'escadre, et l'on fut obligé d'en laisser à terre quelques-uns, qui ne purent la rejoindre, quelque hâte qu'ils se donnassent. Toutefois, dans une information que j'ai eue entre les mains sur cette affaire et qui m'a paru digne de foi, bien que quelque peu courte, j'ai trouvé que deux frères, naturels de la Beira, hommes de qualité et de courage, ne trouvant pas d'autre moyen pour réussir à s'embarquer, gagnèrent à la nage la galère capitane, où ils avaient leur poste ; j'ai trouvé aussi que s'embarquèrent sur cette escadre quelques personnes nobles et de qualité de la ville même de Tavira, mais je n'ai pas trouvé leurs noms, ni ceux des deux frères de la Beira. Les deux escadres vinrent à se rencontrer dans une baie qu'on appelle de la Carvoeira (1). Dès qu'elles s'aperçurent, elles ne voulurent pas admettre de perdre du temps, bien que l'après-midi fût déjà assez avancée, et les capitanes mirent toutes deux proue à proue, tirant les canons des courcies et autre artillerie ; nos trois autres galères firent de même chacune avec les bâtiments ennemis qui se trouvaient le plus à portée, avec un tel fracas et une telle fumée que cela faisait peur et qu'ils ne pouvaient se voir les uns les autres. Quant à nos pataches et à nos caravelles, elles ne purent s'approcher des ennemis, car il y avait sur la mer un tel calme que les voiles restaient inertes, et le plus qu'elles purent faire fut de tirer quelques coups de canon, qui, venant de très loin, furent de peu d'effet. La fumée dissipée, il s'engagea une bataille passablement dure et cruelle, avec beaucoup de courage et d'opiniâtreté de part et d'autre, et beaucoup de sang et de vies perdus, encore qu'avec de grands avantages pour les Turcs, parce qu'ils avaient le double de galères. Notre galère capitane, ayant perdu sous les coups de l'artillerie ennemie

(1) La baie de Carvoeiro, sur la côte à l'est de Lagos et au sud de Silves.

beaucoup des principaux soldats qui y combattaient, se trouva quelque peu en difficulté par manque d'hommes, mais le général, homme de grand courage et de grande habileté, se comporta de telle manière à l'égard des ennemis qu'il en tua aussitôt quelques-uns qui osèrent monter sur notre galère, après quoi les nôtres forcèrent leur galère capitane à se rendre et firent prisonnier son général Xaramet Arraiz. Les trois autres galères se conduisirent si vaillamment aussi que, tout en étant si inférieures en nombre aux ennemis, après des succès divers de part et d'autre, et une lutte qui dura si longtemps que l'on dit qu'elle se prolongea quelques heures dans la nuit, la victoire finit par se déclarer pour les nôtres. Les ennemis perdirent quatre galères et beaucoup de monde, et leur général fut pris; une de ces quatre galères fut si maltraitée dans le combat qu'elle se perdit avec tous les soldats et les rameurs qu'elle portait. Il mourut là parmi les nôtres quarante soldats, entre autres les deux frères de la Beira dont j'ai fait mention plus haut, et cent soixante furent blessés; parmi les ennemis il y eut cent cinquante morts, plus de quatre-vingt-dix captifs, une grande quantité de blessés, et on tira de leur pouvoir plus de deux cent vingt Chrétiens, qu'ils tenaient captifs à leurs bancs. Cette prise fut aussitôt emmenée à la ville de Tavira; de là le Xaramet Arraiz fut conduit à Lisbonne et mis dans la prison du Limoeiro, où le capitaine général D. Pedro da Cunha, tout le temps qu'il s'y trouva et qui dura plusieurs années, lui envoya quelques présents et le pourvut chaque jour d'argent pour aider à ses dépenses. Or il était venu à ce royaume, pour se faire chrétiens, deux frères, Turcs de nation, hommes de qualité et soldats de valeur, auxquels on fit beaucoup d'honneurs et de faveurs parce qu'ils le méritaient, et dont l'un s'appelait Pedro Paulo et l'autre Lazaro Volpe; de ceux-ci, j'ai vu le Pedro Paulo naviguer comme capitaine d'une de nos galiotes, appelée la *Custodia*, sur la côte d'Algarve, en compagnie de galères portugaises, qui naviguaient alors en escadre de surveillance. Ce Pedro Paulo, lorsqu'eut été levé le siège de Mazagan, qui eut lieu l'année 1561 (1), sous le gouvernement de la feue reine D. Catarina notre dame, y fut envoyé comme capitaine d'une galère pour ramener quelques-uns des personnages de qualité qui s'y trouvaient encore. Comme il revenait de Mazagan, il fut pris par les Turcs avec sa galère et tous ceux qu'elle portait, et emmené à Alger, où les Turcs, le reconnaissant, pensèrent aussitôt à le supplicier. Mais, estimant plus judicieux de le conserver pour l'échanger contre le Xaramet, ils lui laissèrent la vie et engagèrent aussitôt des négociations pour donner l'un des prisonniers à la place de l'autre. Elles furent rapidement menées à bien, et tous deux recouvrèrent leur liberté (2).

(1) Exactement du 4 mars au 7 mai 1562. Cf. Ricard, *Mazagan*, p. 23, n. 2. La reine Catherine de Castille, grand-mère du roi Sébastien, était alors régente.

(2) Sur Pedro Paulo, cf. Agostinho de Gavy de Mendonça, *Historia do cerco de Mazagão*, édit. Lisbonne, 1891, ch. XVI et XVII; mais l'auteur ne parle pas de sa captivité. Ce personnage est également mentionné dans *Sources inédites*, 1re série, France, I, p. 165.

INDEX ALPHABÉTIQUE

Les chiffres romains renvoient à la partie, les chiffres arabes au chapitre.

Bibliographie

Comptes rendus

George SARTON. — *The Unity and Diversity of the Mediterranean World*, extrait de *Osiris*, Studies on the History and Philosophy of Science and on the History of Learning and Culture, volume II, part 9, sept. 1936, pp. 406-463.

M. G. Sarton est, comme on sait, l'auteur du grand ouvrage encyclopédique consacré à l'histoire des sciences : *Introduction to the History of Science*, dont deux volumes ont déjà paru et ont été signalés ici (*Hespéris*, t. XIX, 1934). Animateur de la revue trimestrielle *Isis*, dont l'éloge n'est plus à faire, il a jugé utile d'ajouter à cette collection un volume annuel complémentaire — lequel ne pouvait s'appeler autrement qu'*Osiris* — contenant une série d'articles sur le même sujet et pouvant insérer de plus longs mémoires. Celui qui nous occupe est la rédaction d'une conférence, la première d'une série de huit, faites à l'Université de Berkeley (Californie) sur « les plus hautes réalisations culturelles du Moyen-Age », spécialement durant les périodes qui vont du VIIIe au XIe et au XIIIe siècles, alors que l'arabe, « langue internationale du monde savant, restait encore un des moyens d'expression les plus importants de la pensée scientifique ».

M. Sarton excelle à brosser de larges fresques — il l'a montré dans les *Introductory Chapters* répartis au long de son principal ouvrage. Il dresse ici un tableau coloré du microcosme méditerranéen durant l'Antiquité et le Moyen-Age, montrant sa réalité, puis son unité que conditionnent la géographie, le climat, la végétation, influant à leur tour sur le genre de vie des populations riveraines, créant un centre d'attirance et d'échanges avec celles de l'intérieur. En revanche, la variété des races, leurs génies différents, l'histoire tourmentée des peuples si mélangés du proche Orient, chez qui se superposent aux rivalités politiques et commerciales des dissentiments d'ordre religieux bien plus profonds et durables, tels sont les principaux facteurs de la diversité de ce monde méditerranéen dont l'importance pour nous est primordiale, puisqu'il fut « sinon le bereeau, du moins la *nursery* de notre civilisation ».

La célèbre formule « Oh ! l'Orient est l'Orient et l'Occident est l'Occident, et jamais les deux ne se rejoindront » est, en fait, inexacte. Ils se sont souvent ren-

contrés et longtemps mêlés, mais nous oublions trop facilement nos origines et nos emprunts orientaux... Ces éléments, apportés dans les régions de la Méditerranée, se stimulèrent et se fertilisèrent les uns les autres et parvinrent à maturité... Le nom de civilisation méditerranéenne est pleinement justifié ; il suggère et implique toutes les autres dénominations, exprimant un fait historique et géographique qui ne saurait être surestimé.

Tout cela est développé avec soin et méthode, illustré d'exemples que l'auteur tire souvent de ce qu'il a vu en Orient. L'importance démonstrative qu'il donne à la sociologie et à l'histoire des religions est bien dans la manière des historiens modernes des sciences. Ainsi la longue série des schismes de la Chrétienté d'Orient est étudiée en fonction du retentissement qu'ils eurent sur le développement de la culture méditerranéenne. On savait déjà le rôle que joua dans l'histoire de la science « arabe » l'intolérance des Grecs orthodoxes vis-à-vis des Nestoriens qui vinrent chercher refuge en Perse et fournirent plus tard aux ʿAbbâsides leur pépinière de traducteurs. « Les Syriens et les Coptes, pour les mêmes raisons, se soumirent facilement à leurs conquérants musulmans, les aidèrent et les pourvurent de tous les instruments qui leur manquaient. Il n'est pas exagéré de dire que sans cette aide dévouée fournie par les Chrétiens orientaux, la nouvelle culture islamique n'aurait pu fructifier ».

Combien de Musulmans instruits se rendent-ils compte aujourd'hui et surtout consentent à reconnaître que cette culture est aussi la nôtre, ou, si l'on veut, qu'ils sont fils comme nous de cette « mère » méditerranéenne que le préjugé confessionnel leur masque et même leur fait renier ? Cherchons ce qui nous unit plutôt que ce qui nous sépare, telle est la devise qui devrait s'imposer à tous en concluant cet examen.

Entre temps — je m'excuse d'avoir traité d'abord de l'Islam, qui, chronologiquement, vient en second — M. Sarton est intervenu, cela va de soi, pour dire comment il conçoit la question, toujours âprement débattue entre les savants, de la formation du génie grec. Il lui apparaît « comme l'expression même du génie méditerranéen porté à sa perfection par ses enfants les plus remarquablement doués ». Ce qui fut transmis aux Arabes comme à nous, c'est la culture hellénistique. Combien elle devait à l'Orient, évidemment hellénisé mais qui donnait aussi au moins autant qu'il avait reçu, on peut s'en rendre compte « au nombre d'Orientaux qui prirent une part dominante dans le développement de la science et de la philosophie du milieu du IIe siècle avant notre ère jusqu'au IVe siècle de J. C. ». L'énumération en est si longue et expressive que tout commentaire paraît superflu. Ainsi se ferme un curieux cycle, les débuts de la science grecque ayant été, eux aussi, orientaux. « C'est pourquoi, conclut M. Sarton, l'on doit se montrer réservé quand on oppose la science grecque à la science orientale ; il n'y a pas eu entre elles d'opposition réelle, sauf dans des cas bien définis. Hormis eux, il n'est pas légitime de parler de conflit entre Orient et Occident ; il y a eu plutôt conflit entre différents mélanges d'influences grecques et asiatiques ».

Le rôle de l'expansion du Christianisme, comme l'avait été celui de l'unification du monde méditerranéen par Rome dans la diffusion de la culture gréco-orientale, est également souligné ; l'influence des Syriens, voyageurs, polyglottes, ingénieux commerçants, dans la « colonisation » de l'Occident, mise aussi en relief. A mesure que l'Europe se « barbarisait », ces Orientaux prenaient davantage conscience de la supériorité de leur propre culture.

Si la domination musulmane du monde méditerranéen vint, au VIIe siècle, troubler considérablement les relations commerciales, il n'y eut jamais, comme l'a cru l'historien Pirenne, parlant, à vrai dire, de l'Europe du Nord, interruption complète. Il fut toujours possible aux pèlerins de visiter les Lieux Saints, et, si on considère ces relations non plus du point de vue nordique, mais méditerranéen — et le *Mare Nostrum* était toujours l'axe du monde civilisé — il n'y eut ni discontinuité, ni même relâchement.

Souhaitons que le travail d'achèvement de son grand ouvrage n'empêche pas M. Sarton de nous donner, réunies en un volume, l'ensemble de ses conférences sur un sujet aussi digne d'intérêt.

H.-P.-J. RENAUD.

***

Pierre de CENIVAL et Philippe de COSSÉ BRISSAC. — *Les Sources Inédites de l'Histoire du Maroc.* Première série. Dynastie Sa'dienne. Archives et Bibliothèques d'Angleterre. Tome III. Mars 1626-1660. Un vol. in-8° de 703 pages, VII planches. Publications de la Section Historique du Maroc. Paris, Geuthner, 1936.

Par ce troisième volume, M. de Cenival achevait, avec la collaboration de M. Ph. de Cossé Brissac, la publication, commencée par le Lieutenant-Colonel de Castries, des documents extraits des archives et bibliothèques d'Angleterre et relatifs à la dynastie saadienne. Les cent vingt-trois pièces contenues dans ce recueil se rapportent à une période assez courte, qui va des dernières années du règne de Moulay Zidan à la chute des Saadiens. Pendant toute cette décadence de plus en plus anarchique de la dynastie saadienne, l'Angleterre a entretenu avec le Maroc des relations actives, mais qui ne se déroulèrent jamais sous le signe de la facilité.

Les buts poursuivis par l'Angleterre au Maroc étaient pourtant sagement limités. On avait reconnu que l'empire des Chérifs était, pour bien des raisons, incapable de fournir une aide sérieuse en cas de conflit avec la traditionnelle ennemie de l'Angleterre : l'Espagne. Pour parer au danger turc, le Maroc saadien restait, contre son gré peut-être, mais officiellement, l'allié de l'Espagne. Si les sultans arrivèrent, jusqu'à la mort d'El Mansour, à tenir le pays, grâce à une petite armée permanente composée de renégats, de Turcs et d'Andalous, et assez bien pourvue d'armes à feu, ils étaient incapables du moindre effort militaire en dehors de

chez eux, contre un ennemi européen. Les troubles qui éclatèrent à la mort d'El Mansour durent dissiper les quelques illusions qui pouvaient subsister à Londres. Aussi l'Angleterre ne prit-elle jamais au sérieux les grands projets d'alliance contre l'Espagne que reprenait de loin en loin la dynastie moribonde. Elle se garda, malgré les suggestions — et même l'insistance — de ses agents au Maroc, de fournir une aide militaire à El Ayachi contre la place espagnole de la Mamora, aussi bien que de tenter l'occupation de Salé ou de Mogador. Tout l'effort de la diplomatie et de la marine anglaise se borna à entretenir avec le Maroc un commerce aussi fructueux que possible.

Ces buts limités furent souvent difficiles à atteindre. Pour l'Angleterre, comme pour toutes les autres nations, le gouvernement régulier de ce Maroc de plus en plus morcelé et en proie aux luttes des marabouts, était le makhzen de Marrakech. Pareille conception était parfaitement justifiée : les princes saadiens de Fès, El Mamoun et ses successeurs, eurent aussi peu d'autorité que de dignité personnelle. Malgré leurs difficultés croissantes, les sultans de Marrakech tenaient encore toutes les plaines atlantiques, du Bou Regreg au Grand Atlas. Par le port de Safi, on pouvait donc atteindre une assez vaste clientèle. Et les accords commerciaux conclus avec Moulay Zidan et ses successeurs étaient encore ceux qui avaient le plus de chances d'être respectés. La *Barbary Company* et le Conseil Privé tentèrent de concentrer le commerce anglais sur le royaume de Marrakech et de lui assurer une situation privilégiée. Robert Blake, le futur amiral, alors facteur à Safi, réussit à affermer les douanes de ce port et le monopole du salpêtre.

Mais cette sage et officielle politique eut de nombreux ennemis, tous les « interlopers », tous ces marchands marrons, pirates à l'occasion, qu'on avait voulu évincer par la formation de la *Barbary Company*. S'ils ne dédaignaient pas de toucher le port de Safi, ils aimaient surtout aller à Massat faire du négoce avec le marabout du Sous, Abou Hassoun, et maintes fois lui vendre des armes et des munitions. Cette contrebande d'armes, qui mettait en fureur le makhzen de Marrakech, gêna souvent les négociateurs anglais qui venaient à la cour du Chérif pour racheter des captifs ou pour négocier un traité d'amitié et de commerce. Le négoce dans le Sous avait des partisans décidés et dont les arguments n'étaient pas sans valeur : pourquoi les négociants anglais se seraient-ils interdit une région où les Hollandais, pourtant grands amis des Chérifs, trouvaient de riches profits ? On pouvait au moins y faire du commerce pacifique en s'abstenant de contrebande d'armes. Toutefois le Conseil Privé maintint son point de vue ; le pacte d'amitié qu'Abou Hassoun proposait à l'Angleterre ne fut pas conclu. Mais la contrebande anglaise dans le Sous semble n'avoir jamais cessé : le Roi n'avait que peu de moyens de contrainte envers ces armateurs peu obéissants ; et sans doute ne se soucia-t-il guère de les employer. La position officielle prise par le Conseil Privé resta donc assez théorique.

Les pires difficultés que connut l'action de l'Angleterre vinrent du Maroc lui-même. Le Nord du pays échappait entièrement au Sultan. Il fallut bien traiter avec les maîtres successifs des régions côtières : El Ayachi et Mohammed El Hadj le Dilaïte. Les seuls ports du Nord restés aux mains des Musulmans étaient devenus des repaires de pirates. Pour racheter les captifs et pour assurer la sécurité de leur commerce, les Anglais entretinrent des relations suivies avec les Moriscos de Tétouan et de Rabat-Salé. Un des meilleurs agents de l'Angleterre au Maroc, John Harrison, fit toute une série de voyages qui eurent surtout pour but de négocier avec les Salétins.

En effet, vers 1625, la piraterie salétine dans l'Atlantique avait pris un dangereux essor ; des corsaires marocains venaient jusqu'au large des côtes de Cornouaille capturer des vaisseaux anglais.

En 1626, John Harrison entra en relations avec les Moriscos de Rabat et l'année suivante put délivrer les captifs. Mais le traité d'alliance qu'il avait préparé ne fut pas ratifié. Les Salétins par ailleurs se plaignaient des agissements des corsaires anglais et n'arrivaient pas à obtenir réparation des dommages subis. Le résultat de ces atermoiements ne se fit pas attendre ; dès 1635, les pirates du Bou Regreg firent de nombreuses prises dans les eaux anglaises. Deux années de suite, en 1636 et en 1637, une escadre anglaise bloqua Rabat et Salé. Les Anglais aidèrent même le sultan de Marrakech Mohammed ech-Cheikh el Asghar à rétablir pour quelque temps son autorité sur les villes du Bou Regreg. L'Angleterre semblait avoir réussi à ramener à l'unité et au succès sa politique marocaine ; un traité fut conclu en 1637 entre Charles Ier et Mohammed ech-Cheikh el Asghar.

Mais les villes du Bou Regreg recouvrèrent leur indépendance, et il fallut de nouveau traiter avec les Moriscos de Rabat, tandis que, dans le Sud, Robert Blake assistait à la défaite du sultan de Marrakech par les Dilaïtes. Le morcellement du pays empêchait toute politique suivie.

Par surcroît, en 1642, les guerres civiles commencèrent en Angleterre. Le traité de 1637 ne fut jamais appliqué et la piraterie reprit ; on se contenta d'abord de faire racheter les prisonniers par les marchands anglais du Maroc. Mais, lorsque Cromwell eut constitué une puissante marine de guerre, Robert Blake, qui venait de châtier les corsaires de Tunisie, bloqua Salé en 1656 et 1657 et obtint la libération des prisonniers. Au même moment, la flotte anglaise qui faisait le blocus de Cadix trouvait asile et ravitaillement à Tétouan, où un consul était nommé en 1657.

Toute cette politique active et souvent coûteuse n'arrivait pas à des résultats durables. On comprend que Harrison et Blake aient tous deux préconisé, alors qu'ils négociaient avec les Salétins, la destruction de ce nid de pirates. Mais l'esprit mercantile, à cette époque comme à tant d'autres, l'emportait de loin sur l'esprit européen. A cette politique adroite et bien informée, il n'a parfois manqué pour réussir qu'une volonté de stricte honnêteté. Par ses atermoiements

et ses discutables habiletés, par ses ménagements pour les moins estimables de ses fils, l'Angleterre a plus d'une fois mis ses agents en difficile posture. Il faut bien avouer par ailleurs qu'en toutes ces affaires les Marocains n'apportèrent pas plus de netteté et de bonne foi que les Anglais.

Mais les documents rassemblés, présentés et annotés par MM. de Cenival et de Cossé Brissac ne se contentent pas de narrer avec le plus grand détail l'action commerciale, maritime et diplomatique de l'Angleterre au Maroc. Ils nous apportent sur la décadence des Saadiens une masse considérable de faits précis, bien datés, et par là d'une inestimable valeur. Si l'Angleterre a pu pratiquer dans l'empire croulant des Chérifs une politique souple et sans illusions, c'est qu'elle a toujours eu d'excellents informateurs qui la renseignaient à tout moment, et souvent par des mémoires d'ensemble, sur les événements complexes qui agitaient le Maroc. Dans les rapports et les lettres de John Harrison, de Carteret et de Blake, dans une remarquable chronique anonyme datée de 1638, l'histoire des Saadiens de Marrakech, les démêlés des Salétins et d'El Ayachi nous sont contés avec un luxe de détails et une précision que l'on cherche le plus souvent en vain dans les chroniques musulmanes. Nous avons là des jugements — que l'on peut croire impartiaux — sur la personne des souverains, sur l'état du pays qui connut, entre les crises d'anarchie et les périodes de luttes entre les marabouts et les sultans, quelques brefs répits où renaissaient la paix et la prospérité. L'organisation du makhzen sous les derniers Saadiens ne nous est guère connue que par les documents européens, surtout par les voyageurs anglais. Les récits de voyages et les descriptions abondent en détails sur la topographie historique des ports du Maroc et de Marrakech. Ce troisième volume de la série Angleterre est donc une source de tout premier ordre pour l'histoire propre du Maroc, à une des époques les plus tragiques de son histoire qui se trouve ainsi être une des mieux connues.

L'historien le plus exigeant ne trouvera dans ce recueil rien à reprendre et rien à désirer. Chaque document est présenté de façon impeccable et précédé d'une analyse d'une entière clarté. Les notes témoignent d'une connaissance du pays égale à la connaissance des documents eux-mêmes. Un index rassemble la matière des trois volumes de la série Angleterre.

Pierre de Cenival nous avait donné là un admirable instrument de travail qui restera un des modèles du genre. Et la perfection même de ce volume nous fait sentir, avec une douloureuse précision, tout ce que nous perdons en celui qui continuait une œuvre indispensable à la connaissance de l'histoire du Maroc — et par là à l'intelligence d'un bon nombre de ses aspects actuels — et une des œuvres qui servaient le mieux le renom scientifique de la France à l'étranger.

Henri Terrasse.

***

P. Guinard. — *La Péninsule Ibérique. La Reconquête chrétienne de la dislocation du Califat de Cordoue à la mort de Saint Ferdinand* (Histoire générale publiée sous la direction de G. Glotz. Histoire du Moyen Age. Tome IV. Deuxième partie, Livre second, pp. 287-376).

Peu de choses pouvaient être plus utiles aux historiens de l'Islam occidental qu'une histoire succincte de la Reconquête, du XIe au XIIIe siècle, vue du côté chrétien. Sur toute cette période de l'histoire de l'Espagne chrétienne les ouvrages d'ensemble sont rares et peu accessibles. C'est pourtant l'étude des sources chrétiennes — l'admirable *España del Cid* de D. Ramón Ménendez Pidal l'a montré pour le siècle des *Reyes de Taifas* — qui éclaire l'histoire de l'Islam espagnol. Faute d'une claire mise au point de l'histoire de l'Espagne chrétienne aux XIIe et au XIIIe siècles, la valeur de l'œuvre des Almoravides et des Almohades dans la Péninsule restait difficile à apprécier à sa juste valeur.

Grâce au travail de Paul Guinard, cette période décisive de l'histoire d'Espagne apparaît sous un jour nouveau. Cette vigoureuse synthèse s'appuie sur une étude directe et minutieuse des sources aussi bien que sur une profonde intelligence du pays et des hommes. Cette étude est si agréable de lecture, si riche de faits solidement établis et d'idées neuves, que l'on regrette que la collection n'ait pas fait plus large place à l'Espagne du XIe au XIIIe siècle et à son historien.

Si la Reconquête a été lente, irrégulière et finalement incomplète, alors que, dès le XIe siècle, l'Islam espagnol se montrait de moins en moins capable d'une résistance ordonnée et tenace, c'est que les Etats chrétiens avaient de nombreuses faiblesses. Jusqu'à la réunion définitive de la Castille et du Léon, c'est, dans l'Espagne du Nord, le morcellement et l'instabilité. Les tentatives de regroupement faites par quelques souverains énergiques et heureux restent sans lendemain. L'esprit dynastique manquait au Nord comme au Sud de la Péninsule. Et l'autorité des rois chrétiens qui se heurtaient aux privilèges des *hidalgos* et des bourgeois, aux barrières légales des *fueros*, était plus limitée, bien que plus stable, que celle des *Reyes de Taifas*. Lorsque les Almoravides entrèrent en jeu, la balance sembla pencher en faveur de l'Islam. Il n'en fut rien pourtant : les Almoravides, malgré leurs succès, ne firent que des reconquêtes partielles. Et au plus beau temps des Almohades — bien avant Las Navas de Tolosa — la Reconquête marqua des avantages sérieux au Portugal et en Aragon.

En effet, l'Espagne chrétienne, malgré ses faiblesses, était spirituellement unie dans une même pensée : dans l'idée de la Reconquête dont Paul Guinard donne une excellente définition :

« A travers les entreprises excentriques et les guerres intestines, les Espagnols « ont possédé, plus tôt et plus fortement que les autres peuples, une sorte de « conscience nationale. Cette conscience repose avant tout sur la foi religieuse, « mais aussi sur le sentiment de la continuité de l'Espagne romaine et wisigo- « thique, de la « pulcherrima, sacra, semperque felix principum gentiumque mater

« Spania » chantée par Isidore de Séville. Le désir de restaurer « l'antique gloire « des Goths » passagèrement obscurcie par un châtiment du ciel, c'est un thème « qu'on trouvait déjà dans les chroniques du IXe siècle, et qui, bien avant que « la Castille eût « fait l'Espagne », inspirait le titre impérial des rois de Léon. Plus « tard, lorsque cette idée impériale se sera obscurcie, une grande pensée subsistera, « commune aux divers royaumes, celle de la mission de sacrifice qui leur est « dévolue pour le salut de la foi ».

Les armées chrétiennes ont eu ainsi une unité morale à laquelle n'atteignaient pas les armées de l'Islam, où trop de différences de civilisation et de sang, trop de défiances invincibles séparaient Africains et Andalous. Les Musulmans d'Espagne sentaient par contre quelle fraternité de race les unissait aux Chrétiens du Nord.

A côté de cette vocation collective, de ce désir de reconquête, il faut faire place à l'action personnelle d'hommes de grande valeur ; un Afonso Henriques pour le Portugal, un saint Ferdinand pour la Castille, un Jaime Ier pour l'Aragon.

L'étude s'achève sur un magistral tableau de l'Espagne du milieu du XIIIe siècle, d'une Espagne à jamais marquée par ce grand fait de la Reconquête. Et s'il n'est pas possible de citer les pages où, avec une douloureuse clairvoyance, Paul Guinard montre combien les conséquences de la Reconquête restent toujours actuelles, qu'il soit au moins permis d'en transcrire les derniers mots.

« ...Si cette croisade est close, son esprit subsiste dans le quichottisme de « l'Espagne moderne, le sacrifice des intérêts nationaux aux passions spirituelles — « défense et expansion du catholicisme en Europe et outre-Océan au temps de « la Contre-Réforme, luttes civiles du XIXe siècle qui furent des guerres d'idées, « même de religion, bien plus que de luttes dynastiques. C'est la gloire et la misère « de l'Espagne que sa longue veille à l'avant-garde de la Chrétienté l'ait marquée « d'une empreinte ineffaçable et, quatre siècles après qu'elle s'est close, pèse « encore sur son destin ».

Henri TERRASSE.

Notes bibliographiques

Para los instructores de la mejasnía armada. Imprenta « Africa », Ceuta, s. d. (1937), 10 1/2×15, 178 pages.

Ce petit livret est une nouvelle édition, mise à jour, mais que la difficulté des temps a obligé de faire plus modeste, du *Vademecum* publié en 1931 par les services de contrôle de la zone espagnole. On y trouvera, entre autres choses, la liste complète des tribus, avec l'étendue de leur territoire et le chiffre de leur population, et la liste des fractions et des villages qui constituent chacune d'entre elles.

Robert RICARD.

***

Nombres de los musulmanes habitantes en la Zona del Protectorado de España en Marruecos. Regiones, kabilas y poblados de la misma, 15 × 21, 175 pages, Ceuta. Imp. Imperio, 1937 (Alta Comisaría de España en Marruecos. Delegación de Asuntos Indígenas).

Cette commode brochure comprend, entre autres éléments d'information, la liste des régions, tribus, villages et postes de contrôle de la zone espagnole, suivie d'une carte administrative sommaire. Elle doit être signalée à côté de la précédente.

Robert RICARD.

***

La pacification du Maroc (1907-1934), un vol. de 111 pages, 7 fig., 2 cartes. Publications du Comité de l'Afrique Française, Paris, 1936.

Voici trois ans seulement que la pacification marocaine est achevée ; voilà plus de dix ans que la révolte du Rif a été vaincue. Les Français nouveaux venus et les jeunes générations marocaines n'ont que trop tendance à ignorer ce qu'a coûté ce long et rude effort de pacification. Aussi est-ce une heureuse pensée qu'a eue le Comité de l'Afrique Française de donner, en une substantielle brochure d'une centaine de pages, le résumé de cette grande œuvre.

Un Marocain de la première heure, M. Ladreit de Lacharrière, dégage l'importance et la nouveauté de cette pacification dans l'histoire du Maroc. Le Lieutenant-Colonel Maurice Bernard retrace les étapes de la pacification marocaine : il montre — à travers tous les accidents et toutes les nécessités temporaires — la profonde continuité de notre action militaire et politique. Les historiens trouveront là une commode synthèse de documents encore très dispersés.

La liste chronologique des combats livrés de 1907 à 1934 est suivie de suggestives réflexions de M. Ladreit de Lacharrière, qui, en étudiant la carte des combats, esquisse les grandes lignes d'une géographie de la pacification.

Un des chefs qui ont participé à la pacification du Maroc, le Général Simon, parle des troupes qui furent employées et des pertes qu'elles subirent. Vient ensuite la liste des officiers tués au Maroc. De ce pieux mémorial, des leçons se dégagent. Les pertes ne furent pas toujours proportionnelles à l'importance des opérations. La longue liste des officiers tués en 1925 montre tout ce que peut coûter l'insuffisance initiale des moyens et l'hésitation dans les méthodes. On voit aussi — en même temps que par la carte de la pacification — tout ce qu'une saine politique de ralliement a pu sauver de vies humaines, et ainsi tout ce que le Maroc et la France doivent aux officiers des Affaires Indigènes qui, après avoir été les organisateurs de la pacification, tombèrent si souvent au premier rang.

Le livre s'achève sur une brève mention des monuments élevés à ses morts par le corps d'occupation et par quelques inscriptions commémoratives, laissant à d'autres le soin de compléter cette œuvre du souvenir.

Puisse à tout moment, et surtout aux heures de crise, ce petit livre préserver tous ceux qui vivent sur la terre marocaine de l'oubli d'une histoire toute proche, d'un oubli qui serait un danger autant qu'une ingratitude !

Henri TERRASSE.

Table des Matières

du Tome XXIV

ARTICLES

***

COMMUNICATIONS

***

COMPTES RENDUS

***

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

L'Editeur-Gérant : R. Pinardon.

Rochefort-sur-mer. — Imprimerie A. Thoyon-Thèze.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT DES HAUTES-ÉTUDES MAROCAINES

Volumes parus :

I. — E. Laoust, *Etude sur le Dialecte des Ntīfa.*

II. — L. Milliot, *Démembrement des Habous.*

III et IV. — L. Milliot, *Recueil de Jurisprudence Chérifienne* (2 vol.).

V. — L. Brunot, *Notes lexicologiques sur le vocabulaire maritime de Rabat et Salé.*

VI. — L. Brunot, *La Mer dans les Traditions et les Industries indigènes à Rabat et Salé.*

VII. — E. Westermarck, *Cérémonies du Mariage au Maroc,* traduction J. Arin.

VIII. — E. Lévi-Provençal. *Les Manuscrits arabes de Rabat.*

IX. — E. Lévi-Provençal, *Textes arabes de l'Ouargha.*

X-XI. — Mélanges René Basset, *Études orientales et nord-africaines* (2 vol.).

XII. — S. Biarnay, *Notes d'Ethnographie et de Linguistique nord-africaines.*

XIII. — L. Milliot, *Recueil de Jurisprudence Chérifienne,* t. III.

XIV. — V. Loubignac, *Étude sur le dialecte berbère des Zaïan.*

XV. — J. Serres, *Mémoires concernant le royaume de Tunis.*

XVI. — Doctoresse Légey, *Contes et Légendes de Marrakech.*

XVII-XVIII. — Mémorial Henri Basset, *Nouvelles Études nord-africaines et orientales* (2 vol.).

XIX. — *Le Sahīḥ* d'al-Buḫari, publ. par E. Lévi-Provençal, t. I.

XX. — L. Brunot, *Textes arabes de Rabat,* t. I.

XXI. — G. S. Colin et E. Lévi-Provençal, *Un manuel hispanique de ḥisba,* t. I.

XXII. — A. Renisio, *Etude sur les dialectes berbères du Rif, des Iznassen et des Senhaja de Sraïr.*

XXIII. — E. Laoust, *Siwa; son parler.*

XXIV. — Dr H. P. J. Renaud et G. S. Colin, *La Tuhfat al-ahbab.*

XXV. — H. Terrasse, *L'Art hispano-mauresque des origines au XIIe siècle.*

XXVI. — J. Dresch, *Essai sur l'évolution du relief dans la région prérifaine.*

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE LAROSE

COLLECTION « HESPÉRIS »

Ouvrages parus :

I. Henri Basset et Lévi-Provençal. — *Chella.* Une nécropole mérénide, in 8°, avec 16 planches en phototypie, et 65 figures .... **90** fr.

II. André Paris. — *Documents d'architecture berbère* (sud de Marrakech), in-4°, avec 91 figures et planches en couleurs. 1925. **50** fr.

III. J. Bourrilly et E. Laoust. — *Stèles funéraires marocaines,* avec 59 planches in-4°, 1927 .... **55** fr.

IV. Prosper Ricard. — *Dentelles algériennes et marocaines,* in-4° avec texte, 66 planches en phototypie, en simili et trait, présentées sous cartonnage de luxe, 1929 **150 fr.**

V. Henri Basset et Henri Terrasse. — *Sanctuaires et forteresses almohades,* dessins et relevés de J. Hainaut. In-4°, VIII-484 pages, 57 planches en phototypie hors texte, 187 figures, 1932... **150 fr.**

BIBLIOTHÈQUE DE CULTURE ET DE VULGARISATION NORD-AFRICAINE

publiée sous la direction de E. Lévi-Provençal

I. **Extraits des historiens arabes du Maroc,** par E. Lévi-Provençal, in-16 jésus, 2e édition, 1929 .... **35 fr.**

II. **Eléments d'Ethnographie marocaine,** par J. Bourrilly (publiés par E. Laoust), in-16 jésus, illustré de 30 planches et d'une carte dépliante. 1932............ **35 fr.**

III. **La Médecine arabe (Arabian Medicine),** par Edwards Browne, édition française mise à jour et annotée par le Dr H. P. J. Renaud .... **30 fr.**

IV. **Yallah ! ou l'arabe sans mystère,** par L. Brunot, nouvelle édition......... **15 fr.**

V. **Les Voyageurs français du Maroc,** par R. Lebel .... **30 fr.**

E. Lévi-Provençal. — **L'Espagne musulmane au Xe siècle,** in-4° couronne illustré de 24 planches et d'une carte .... **80 fr.**

ROCHEFORT-SUR-MER. — IMPRIMERIE A. THOYON-THÈZE. — 1937